



HAL
open science

**Ethnobotanique et herboristerie paysanne en France.
Anthropologie de la relation des hommes au végétal
médicinal (deuxième moitié du XXe siècle -première
moitié du XXIe siècle)**

Carole Brousse

► **To cite this version:**

Carole Brousse. Ethnobotanique et herboristerie paysanne en France. Anthropologie de la relation des hommes au végétal médicinal (deuxième moitié du XXe siècle -première moitié du XXIe siècle) . Anthropologie sociale et ethnologie. Ecole Doctorale Espaces Cultures Sociétés - ED 355, 2017. Français. NNT: . tel-01722184

HAL Id: tel-01722184

<https://hal.science/tel-01722184>

Submitted on 3 Mar 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITÉ D'AIX-MARSEILLE

ED 355 - IDEMEC

Thèse pour l'obtention du grade de docteur en Ethnologie

Carole BROUSSE

Ethnobotanique et herboristerie paysanne en France
Anthropologie de la relation des hommes au végétal médicinal
(deuxième moitié du XX^e siècle - première moitié du XXI^e siècle)

Sous la direction de Valérie FESCHET

Soutenue le 13 juillet 2017

Composition du jury :

Nicolas ADELL	Maître de conférences HDR	LISST, Université de Toulouse II Le Mirail	Examineur
Serge BAHUCHET	Directeur de recherche	Éco-anthropologie et Ethnobiologie, CNRS	Rapporteur
Élise DEMEULENAERE	Chargée de recherche	Éco-anthropologie et Ethnobiologie, CNRS	Examinatrice
Valérie FESCHET	Maître de conférences HDR	IDEMEC, Université d'Aix- Marseille	Directrice de thèse
Jean-Paul GAUDILLIÈRE	Directeur de recherche et directeur d'études	INSERM-CERMES3, EHESS	Rapporteur
Cyril ISNART	Chargé de recherche	IDEMEC, CNRS	Examineur

Résumé

L'herboristerie, activité consacrée à la préparation et à la vente de plantes médicinales, se renouvelle depuis les années 1970 autour d'acteurs aux pratiques techniques et approches scientifiques divergentes. Parmi eux, des paysans-herboristes cultivent, cueillent puis transforment eux-mêmes les espèces végétales qu'ils commercialisent tout en mobilisant les usages de la médecine végétale populaire transmis par l'ethnobotanique pour qualifier leurs qualités thérapeutiques. L'ethnobotanique est une discipline vouée à l'étude des relations flore-société investie notamment par des acteurs non-académiques qui travaillent sur le recueil des savoirs naturalistes populaires. La thèse met en lumière les ressorts de la relation que les paysans-herboristes tissent avec le végétal et la façon dont ils utilisent l'ethnobotanique pour asseoir la légitimité de leurs pratiques. En échangeant des savoirs sur les propriétés médicinales du végétal, il apparaît que les institutions de la recherche et du patrimoine d'une part, les paysans-herboristes et les ethnobotanistes d'autre part, participent à un processus de production collective de connaissances sur les plantes orienté vers le développement de l'autonomie thérapeutique. La thèse met également en évidence l'attention particulière des paysans-producteurs aux vulnérabilités humaines et végétales et la prise en compte de l'intentionnalité des plantes qui caractérise leur pratique de l'herboristerie. Les données de terrain ont été recueillies dans différents contextes entrelacés : les institutions patrimoniales et scientifiques (séminaires de l'ethnopôle de Salagon, collections ethnobotaniques du musée du quai Branly et du Muséum national d'Histoire naturelle), les arènes de l'herboristerie française et les fermes des paysans-herboristes.

Mots clés : ethnobotanique – herboristerie – plantes médicinales – paysan-herboriste – musée de Salagon – collections ethnobotaniques – médecine végétale – savoirs naturalistes populaires – autonomie – ontologie – construction des savoirs – France.

Summary

Herbalism, or the activity of preparing and selling medicinal plants, has been going through a phase of renewal since the 1970's, thanks to the actions of various participants whose technical practices and scientific approaches markedly differ. Among them, are the farmer-herbalists, who grow and pick medicinal plants, which they transform and commercialise, mobilising the traditions of popular plant medicine relayed by ethnobotany in order to describe their therapeutic properties. Ethnobotany, a field of study which focuses on the relationships between plants and societies, is being invested by new players who, independently from academic institutions, work to collect popular naturalistic knowledge. This doctoral thesis proposes to shed light on the dynamics underlying the relationship that farmer-herbalists establish with the plant world, and on their use of ethnobotany as an argument to legitimise their practices. It appears that, through an exchange of knowledge about the medicinal properties of plants, institutions of research and conservation on the one hand, farmer-herbalists and ethnobotanists on the other hand, both contribute to the constitution of a collective body of knowledge on plants which promotes therapeutic autonomy. The thesis also emphasizes that the farmer-producers are particularly attentive to the vulnerabilities of both humans and plants, and that they take the plants' intentionality into consideration – a defining characteristic of their herbalistic practices. The field data was collected in an array of varied, though intermingled, contexts: conservation and scientific institutions (the seminar of the centre for ethnology of Salagon, the ethnobotanical collections of the musée du quai Branly and the Muséum national d'Histoire naturelle), the various arenas of French herbalism, and the farms of the farmer-herbalists.

Keywords : ethnobotany – herbalism – medicinal plants – farmer-herbalist – museum of Salagon – collections in ethnobotany – plant medicine – popular naturalistic knowledge – autonomy – ontology – knowledge construction – France.

Remerciements

Je remercie les membres du jury d'avoir accepté d'évaluer mon travail. J'adresse de sincères et chaleureux remerciements à ma directrice de thèse, Valérie Feschet. La bienveillance patiente, les encouragements sensibles, les conseils utiles égrenés tout le long du terrain ont contribué à faire de ces presque soixante mois de recherche une expérience toujours réjouissante. Merci d'avoir défendu avec moi la place de l'ethnobotanique dans le champ des recherches anthropologiques et merci d'avoir cru en mon travail. Je remercie également l'IDEMEC pour son accueil et son accompagnement. Merci de m'avoir fait bénéficier d'une tutelle institutionnelle très précieuse.

Cette thèse a été partiellement financée par le Ministère de la Culture et le musée du quai Branly. Je souhaite ici remercier plus spécifiquement mes interlocuteurs privilégiés, Christian Hottin et Frédérique Servain-Riviale, qui ont été d'une gentillesse et d'un secours très appréciables lors de la réalisation de mes différents terrains de recherche. Ce travail a également été rendu possible grâce à Danielle Musset qui a accepté de me donner accès aux archives du séminaire d'ethnobotanique du musée de Salagon. Je remercie également les producteurs du syndicat SIMPLES qui m'ont permis de consulter les archives de la structure. Je remercie plus spécialement Armelle Tricot qui a tout à la fois accompagné et soutenu mes recherches sur l'histoire du syndicat.

Cette thèse doit beaucoup aux acteurs de l'herboristerie française et à la confiance qu'ils m'ont tous accordée. Je remercie très chaleureusement les paysans-herboristes dont il est question dans cette recherche. La générosité de leur accueil, l'intelligence de leurs réflexions et l'amour du végétal qui les habite m'ont très profondément touchée. Merci pour toutes les tisanes que vous m'avez préparées et offertes, pour les plants, les graines, les livres et les confitures que vous m'avez donnés. Merci aussi à toutes les herbes folles.

Pierre Lieutaghi a accepté d'être au cœur de cette recherche, à la fois comme référence prioritaire et informateur privilégié. Sa gentillesse, son écoute attentive et bienveillante, ses remarques toujours riches ont été d'un secours précieux. Merci Pierre d'avoir été là.

Grâce à sa connaissance du terrain et à sa formation de botaniste, Lucie Benoît a pu m'apporter une aide précieuse lors de la construction analytique de certaines parties de cette recherche. J'ai également eu la chance de bénéficier des conseils avisés du pharmacien et producteur de plantes médicinales Jean-Baptiste Gallé. Merci à tous les deux pour votre exigence intellectuelle et pour vos relectures attentives.

Enfin je souhaiterais adresser des remerciements affectueux à mes amis et plus particulièrement à Anne-Lucie Kargul, Mélanie Congretel et Mélanie Lucciano, qui ont posé un regard attentif sur mon travail. Je remercie également ma famille pour son soutien constant. Merci Ludovic de m'avoir accompagnée tous les jours dans les sentiers tortueux de la recherche.

Sommaire

Résumé.....	3
Summary	4
Remerciements.....	5
Note au lecteur	11
Liste des acronymes et abréviations utilisés.....	15
Glossaire des termes scientifiques et techniques.....	17
Sommaire.....	7
Prologue.....	21
Introduction	23
Le recueil des données et les caractéristiques de l'enquête	31
1. Les sources bibliographiques	31
2. Les terrains consacrés à l'ethnobotanique et à l'herboristerie.....	35
3. Les observations participantes chez les paysans-herboristes	43
4. Les matériaux archivistiques	49
5. Les parcours de vie des paysans-herboristes	51
Première partie. L'ethnobotanique – de laboratoire, de terrain et de Salagon.	
<i>Le végétal médicinal comme objet muséal.....</i>	59
Chapitre 1. L'ethnobotanique au laboratoire.	
Les rapports hommes-plantes sous le microscope.....	61
1. L'ethnobotanique, <i>terra incognita</i>	65
2. Les concepts et les outils de l'anthropologie des rapports flore-société	74
Chapitre 2. L'ethnobotanique de terrain.	
Les collections et les pratiques de collecte d'objets à caractère végétal	91
1. Les caractéristiques des collections ethnobotaniques.....	95
2. Les pratiques de collecte des ethnologues de terrain.....	106
Chapitre 3. Le berceau d'une nouvelle forme d'ethnobotanique.	
Le séminaire du musée de Salagon	119
1. Un lieu de savoir consacré aux relations flore-société	123
2. L'ethnobotanique salagonnaise	132

Chapitre 4. L'entrelacs des savoirs et de la sociabilité.	
L'école de Salagon	149
1. La communauté des participants au séminaire	153
2. Le cercle et la lignée.....	165
Deuxième partie. L'herboristerie paysanne.	
<i>Le végétal médicinal comme partenaire de production.....</i>	179
Chapitre 5. Un siècle d'herboristerie paysanne.	
De l'agonie à la relance	181
1. L'herboristerie paysanne au XX ^e siècle.....	185
2. Un syndicat pour les producteurs-cueilleurs de plantes médicinales	201
Chapitre 6. Mille ans d'herboristerie paysanne.	
L'appropriation du passé.....	231
1. Herboriste certifié et thérapeute populaire : la construction généalogique	235
2. Pharmacopée locale et plantes exotiques : la construction géographique.....	247
Chapitre 7. Deux types d'herboristerie paysanne.	
La matérialité des modes de production	259
1. L'appropriation matérielle de la nature	263
2. L'appropriation sociale des rapports de production	285
Troisième partie. Pouvoirs des plantes, savoirs sur les plantes.	
<i>Le végétal médicinal comme sujet intentionnel.....</i>	297
Chapitre 8. Les usages et mésusages de la réglementation.	
L'herboriste engagé.....	299
1. Le paysan-herboriste hors-la-loi.....	303
2. La reconnaissance par l'étiquette	310
3. Les différentes formes d'engagement	321
Chapitre 9. Les savoirs sur le végétal soignant.	
L'herboriste en herbe.....	333
1. Apprendre les usages médicinaux des plantes	337
2. Prouver les usages médicinaux des plantes	351
3. Mobiliser les savoirs sur les usages médicinaux des plantes	361

Chapitre 10. Le dialogue avec le végétal.

Les plantes soignantes comme êtres relationnels.....	375
1. Les plantes, êtres intentionnels.....	379
2. Les plantes, êtres relationnels.....	392
Conclusion	409
Épilogue	421
Bibliographie.....	423
Archives	449
Index des noms scientifiques des plantes.....	453
Index des noms populaires des plantes	457
Table des illustrations	459
Table des tableaux	463
Table des figures	465
Table des cartes.....	467
Table des matières	469
Annexes.....	477

Note au lecteur

1. À propos des conventions d'écriture

Les références bibliographiques sont présentées sous forme d'insertion dans le texte. Hormis dans la synthèse bibliographique, la date mentionnée se réfère à l'édition utilisée et non à la première parution de l'ouvrage.

Les citations d'auteurs et les extraits d'archives insérés dans le texte figurent entre guillemets sans italique. Les citations d'informateurs, issues des entretiens et des questionnaires, figurent en italique, entre guillemets.

Les mots issus du latin ou d'une langue étrangère sont inscrits en italique dans le texte.

2. À propos du respect de l'anonymat

Les informateurs prenant part ou ayant pris part publiquement à l'organisation du séminaire d'ethnobotanique du musée de Salagon sont cités avec mention du prénom et du nom de famille. En revanche, avec leur accord, les participants au séminaire sont nommés avec simple mention du prénom.

Les personnalités publiques de l'herboristerie, ayant publié sous leur vrai nom des essais ou des articles destinés à soutenir la reconnaissance juridique de la profession, sont désignées avec mention du prénom et du nom. Lorsque les propos cités ont été publiés, le nom du paysan-herboriste est précisé. En revanche, lorsqu'ils sont extraits de mes entretiens, les propos rapportés sont attribués au paysan-herboriste désigné par son seul prénom. Malgré un contexte général compliqué, tous les paysans-herboristes ont accepté de figurer dans la thèse sous leur vrai prénom.

3. À propos de l'usage des termes

Les termes très spécifiques

Les termes scientifiques et techniques qui figurent dans le lexique sont définis lors de leur première occurrence dans le corps du texte ou en en note de bas de page.

Les producteurs rencontrés mobilisent des qualificatifs différents pour définir leur activité : producteur de plantes médicinales, producteur de plantes aromatiques et médicinales, agriculteur, herboriste, paysan-herboriste. Le terme de paysan-herboriste a été récemment proposé par la Fédération des paysans-herboristes pour réunir la

profession sous un qualificatif unique. Dans la thèse, les termes de producteur de plantes médicinales (ou simplement producteur) et de paysan-herboriste sont utilisés comme des synonymes. Ils désignent tous les deux la catégorie professionnelle rassemblant les cultivateurs-cueilleurs de plantes médicinales qui distribuent en vente directe ou en circuits-courts des préparations galéniques simples (tisanes essentiellement) confectionnées à partir de plantes en partie autoproduites. Les processus d'identification que ces termes suscitent sont exposés dans la deuxième partie du chapitre huit.

Concernant le séminaire d'ethnobotanique du musée de Salagon, le terme séminaire est souvent employé au singulier dans la thèse. Il est par exemple fait mention des participants au séminaire et non des participants aux séminaires. Ce choix vise à accentuer les caractéristiques générales du séminaire plutôt que les spécificités propres à chaque édition.

Les noms des plantes

Le nom scientifique d'une plante est indiqué, après mention du nom populaire signalé en caractère romain, en italique et entre parenthèses. Le nom scientifique d'une plante est binominal : le premier mot signale le genre de la plante, le second est une épithète et permet de spécifier ce genre. L'ensemble forme le nom de l'espèce. Lorsque le signe de multiplication \times est placé juste avant le nom de l'épithète, cela signifie que l'espèce est issue du croisement de plusieurs individus. L'appellation précise également le nom du botaniste ayant décrit pour la première fois l'espèce. Certains noms d'auteur sont présentés sous leur forme abrégée. Par exemple, les espèces déterminées par Linné sont repérables à leur appellation qui se termine par la lettre L.

Exemple : la menthe poivrée (*Mentha \times piperita* L.)

Nom du genre : *Mentha*

Épithète précisant l'espèce : *piperita*

Nom d'auteur en forme abrégée : L. pour Carl von Linné

Au cours des entretiens, les plantes mentionnées par les paysans-herboristes ont toujours été désignées par leur nom populaire. Dans la thèse, lorsque le nom populaire utilisé renvoie précisément à une seule espèce botanique, le nom populaire de la plante est suivi du nom scientifique de l'espèce désignée par les paysans-herboristes.

Exemple : la verveine officinale (*Verbena officinalis* L.)

Dans d'autres cas, lorsqu'ils utilisent un nom populaire, les paysans-herboristes font parfois indistinctement référence à plusieurs espèces botaniques. C'est par exemple le cas lorsqu'ils emploient le terme de tilleul. Les paysans-herboristes désignent alors

indifféremment trois espèces : *Tilia tomentosa* Moench., *Tilia cordata* Mill. et *Tilia platyphyllos* Scop. Dans ces cas, pour signaler au lecteur qu'il est fait mention de plusieurs espèces appartenant à un même genre, le nom de genre est complété par l'abréviation spp. qui signifie *species pluralis* (plusieurs ou toutes les espèces du genre).

Exemple : le tilleul (*Tilia* spp.)

Enfin, en nommant une plante avec un nom populaire, les paysans-herboristes désignent parfois une seule espèce dont l'identité botanique ne peut pas être précisément déterminée. Dans ce cas, pour signaler au lecteur qu'il est fait mention d'une seule espèce dont seul le genre a été déterminé, le nom de genre est complété par l'abréviation sp. qui signifie *species* (une espèce du genre).

Exemple : l'asphodèle (*Asphodelus* sp.)

Les concepts botaniques

S'ils n'utilisent pas les noms scientifiques des plantes, les paysans-herboristes ont souvent des connaissances en botanique. Aussi décrivent-ils parfois les espèces en mobilisant des termes issus de la botanique (capitule, ombelle, espèce bisannuelle, etc.) ou utilisent-ils des concepts qui ont un sens en écologie (biotope, plantes spontanées, plantes cultivées). Néanmoins, lorsque ces termes sont employés dans la thèse, ils correspondent à la vision qu'en donnent les paysans-herboristes et non à la définition retenue par les botanistes et les écologues. Les nuances entre les deux approches sont parfois mineures – le terme de biotope est notamment appréhendé avec une définition similaire – parfois beaucoup plus importantes. Par exemple, la distinction que les producteurs opèrent entre les plantes spontanées, introduites et cultivées (chapitre dix) sur la base des critères de la spontanéité de l'apparition et de la croissance des espèces ne correspond pas à la définition retenue par les écologues. Tandis que le déplacement d'une espèce depuis l'environnement où elle est apparue spontanément jusqu'au lieu de culture permet, selon les producteurs, de conserver un élément de spontanéité et justifie la distinction conceptuelle qu'ils opèrent entre les espèces introduites et les espèces cultivées, pour les écologues, la permanence d'un élément de spontanéité n'a pas de sens sur le plan conceptuel. Lorsqu'un terme est défini en fonction de la conception retenue en botanique ou en écologie, il figure dans le glossaire des termes scientifiques et techniques. Autrement, sa définition est analysée et explicitée dans le corps de la thèse.

Liste des acronymes et abréviations utilisés

AB : Agriculture Biologique

ACAB : Association des Conseillers indépendants en Agriculture Biologique

AEIE : Atelier d'Étude et d'Information sur l'Environnement

AFC : Association Française des professionnels de la Cueillette de plantes sauvages

AMAP : Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne

ANSM : Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé

ARH : Association pour le Renouveau de l'Herboristerie (rebaptisée au 1er décembre 2013 Institut Français d'Herboristerie - Association pour le Renouveau de l'Herboristerie)

BPREA : Brevet Professionnel de Responsable d'Exploitation Agricole

CFPPA : Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole

CNRS : Centre National de la Recherche Scientifique

COMAC : Commission Mixte d'Agrément et de Contrôle

EHESS : École des Hautes Études en Sciences Sociales

ELPM : École Lyonnaise des Plantes Médicinales

EPI : Études Populaires et Initiatives

GIE : Groupement d'Intérêt Économique

IFAN : Institut Français d'Afrique Noire

IFOAM : Fédération Internationale des Mouvements de l'Agriculture Biologique

IMDERPLAM : Institut Méditerranéen de Documentation d'Enseignement et de Recherche sur les Plantes Médicinales

INRA : Institut National de la Recherche Agronomique

JATBA : Journal d'Agriculture Tropicale et de Botanique Appliquée

MNHN : Muséum National d'Histoire Naturelle

MUCEM : Musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée

OGM : Organisme Génétiquement Modifié

ONG : Organisation Non Gouvernementale

PAM : Plante Aromatique et Médicinale

PCI : Patrimoine Culturel Immatériel

POPULUS : Pôle Observatoire Pour Une Liberté d'Usage des Simples

RBA : Revue de Botanique Appliquée

SEZEB : Société d'Ethnozoologie et d'Ethnobotanique

SFE : Société Française d'Ethnopharmacologie

SIMPLES : Syndicat Inter-Massifs pour la Production et L'Économie des Simples

SPG : Système Participatif de Garantie

SYNAPLANTE : Syndicat national des métiers de l'herboristerie.

UMR : Unité Mixte de Recherche

UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture

Glossaire des termes scientifiques et techniques

Agroécologie : L'agroécologie est un mode de production où l'activité agricole est conçue en tenant compte des principes et des concepts de l'écologie.

Anthroposophie : L'anthroposophie est un courant de pensée initié au début du XX^e siècle par Rudolf Steiner. L'objectif des anthroposophes est de dépasser l'approche scientifique classique. Ils souhaitent accéder à la connaissance et à la compréhension des entités humaines et non-humaines en prenant en compte leurs qualités sensibles, psychiques et spirituelles. Les principes de l'anthroposophie ont été appliqués dans le domaine de l'agriculture, ce qui a donné naissance à la biodynamie, mais ils sont également au cœur d'une certaine vision de la médecine et de la pédagogie.

Baume : Le baume est une préparation solide applicable en externe, fabriqué généralement à partir d'huile de macération végétale et de cire d'abeille.

Biodynamie : La biodynamie est une méthode de culture inspirée des travaux de l'anthroposophe Rudolf Steiner qui consiste notamment à favoriser la biodiversité des sols.

Biotope : Le biotope décrit l'habitat des plantes en prenant en considération ses aspects physico-chimiques : nature du sol, climat, altitude, exposition, etc.

Ethnopharmacologie : L'ethnopharmacologie est un champ de la pharmacologie consacré à l'étude des pharmacopées populaires.

Gélule : La gélule est une préparation confectionnée à partir de poudre de plante(s) sèche(s).

Grelinette : La grelinette est un outil manuel muni de dents qui permet d'aérer et d'ameublir le sol en retournant la partie la plus superficielle de la terre.

Herboristerie : L'herboristerie correspond à l'activité consistant à préparer et éventuellement vendre des préparations galéniques simples, essentiellement des tisanes, confectionnées à partir de plantes médicinales achetées ou autoproduites.

Huile essentielle : L'huile essentielle est obtenue au cours du processus de distillation. La distillation permet d'extraire les essences les plus volatiles des plantes en les transformant en vapeurs puis en les condensant par refroidissement.

Hydrolat : L'hydrolat, également appelé eau florale, correspond à la partie aqueuse obtenue au cours du processus de distillation.

Macération : La macération est un mode d'extraction des propriétés des plantes qui repose sur la mise en présence d'une matière première à froid dans un solvant de façon prolongée. Il peut s'agir de faire tremper la plante ou le mélange de plantes dans de l'eau, dans de l'huile végétale (macération huileuse), dans du vinaigre (macération dans le vinaigre), dans de l'alcool (alcoolature si la plante est mise à macérer fraîche, teinture si la plante est mise à macérer sèche). Le macérat glyciné est une macération de plantes (parfois de bourgeons de plantes) trempés dans un mélange d'eau, d'alcool éthylique et de glycérine.

Mondage : Le mondage ou émondage consiste à séparer la tige d'une plante de ses feuilles et de ses fleurs.

Pesto : Le pesto est une préparation alimentaire fabriquée à partir d'un mélange d'huile végétale, de plantes et de sel.

Pharmacopée : La pharmacopée est tout à la fois l'ensemble des remèdes propres à une aire géographique et sociétale et l'ouvrage réglementaire destiné aux professionnels de santé qui définit les critères de pureté des matières premières ou des préparations entrant dans la fabrication des médicaments. Le texte comprend des listes de monographies relatives aux diverses formes pharmaceutiques, aux préparations homéopathiques et aux substances d'origine végétale, chimique ou autres.

Préparation galénique : La préparation galénique désigne la forme sous laquelle les plantes médicinales sont administrées. Dans le cas des paysans-herboristes il peut s'agir de tisanes, de macérations huileuses, de macérations dans le vinaigre, de macérats glycinés, de pestos, de sirops, de baumes, de teintures, d'alcoolatures, de gélules, d'hydrolats et d'huiles essentielles.

Radiesthésie : La radiesthésie est un procédé divinatoire exercé à l'aide d'une baguette ou d'un pendule tenu à la main devant permettre de détecter la sensibilité des êtres vivants à certaines radiations.

Simple : Les remèdes simples, composés à partir de plantes médicinales faciles d'accès, ont donné leur nom aux plantes elles-mêmes.

Sirop : Le sirop est une préparation confectionnée à partir d'une infusion, d'une décoction ou d'une macération à froid de plantes à laquelle est ajoutée du sucre.

Tisane : La tisane est une préparation liquide buvable obtenue en versant de l'eau sur une plante ou un mélange de plantes. On distingue la macération (la plante ou le mélange de plantes est mis en contact prolongé avec de l'eau à température ambiante), l'infusion (la plante ou le mélange de plantes est mis en contact avec de l'eau portée à ébullition) et la décoction (la plante ou le mélange de plantes est maintenu dans de l'eau à ébullition de manière prolongée).

Prologue

« *Si tu avais connu Gladys...* »

Je ne saurais dire combien de fois ma grand-mère m'a répété cette phrase ! Gladys Grandchamp, cousine germaine de mamie, était herboriste à Saint-Denis dans les années 1930. Gladys est morte lorsque j'étais jeune enfant et je n'ai malheureusement aucune archive concernant son commerce. À l'époque, je jouais souvent dans le jardin de mes deux mamies à habiller des mannequins de pâquerette. Mes poupées portaient des jupes fabriquées avec des corolles de rose trémière et des fines étoffes de pétales de coquelicot. Je crois que c'est comme cela que les plantes me sont devenues familières. Je ne connaissais pas encore la botanique mais j'avais remarqué qu'après avoir soufflé sur le calice du pissenlit pour en libérer les minuscules parachutes (en fait, des « akènes à aigrettes »), la boule devenait pour moi une petite brosse que j'utilisais pour coiffer les inflorescences de mes poupées. Ces minuscules fleurs que je prenais alors pour des pétales...

« *Et si tu avais connu Marcelle !* »

Marcelle Delpastre et ma grand-mère étaient cousines par leur grand-mère. Marcelle racontait la vie des habitants de Germont, petit hameau de la commune de Chamberet, Corrèze. Elle écrivait leurs histoires et témoignait des légendes et rituels qui échelonnaient leur vie. Marcelle connaissait bien les herbes. Elle s'intéressait surtout, en ethnobotaniste, aux usages et aux représentations que les gens de son village associaient à la flore limousine. Son *Libre de l'erba e daus aubre*, écrit en occitan lemouzi, est à n'en pas douter un recueil précieux d'informations qui devrait contribuer à enrichir le champ de l'ethnobotanique francophone. Mamie avait donc une cousine herboriste et une cousine ethnobotaniste ! Heureuse configuration. Un hasard qui n'explique pas grand-chose puisque vingt ans après une première rencontre avec le végétal fait pantin, un itinéraire d'urbaine avait rendu l'existence des herbes bien mystérieuse. Alors comment revenir aux sources de l'engagement ?

La Corrèze, les grands-mères et les cousines en font forcément partie, puisque c'est à Chamberet, village de ma grand-mère, que ma thèse prend sa source. Les plantes médicinales sont longtemps restées invisibles à mes yeux, et ce jusqu'en 2011, où pour écrire un article destiné à la revue *L'Âge de Faire*, j'ai participé en Limousin à la fête du syndicat SIMPLES. J'y ai découvert les plantes qui soignent, le statut particulier dont elles font l'objet, l'existence d'un groupe de producteurs-cueilleurs en voie de professionnalisation et ainsi est apparue l'envie d'écrire une thèse. Un article que j'intitule « une science pour apprendre à faire simple » et que je consacre finalement autant à l'herboristerie qu'à l'ethnobotanique. Cet itinéraire de recherche m'amène à reprendre mes lectures de Master, à arpenter les routes de Corrèze. Je pose mes valises chez mamie et commence durant l'été 2012 une nouvelle initiation végétale.

En juillet, je m'inscris à un stage d'initiation à la botanique de terrain appliquée à la reconnaissance des plantes médicinales à Meymac, Corrèze. J'y rencontre à nouveau Thierry Thévenin, porte-parole du syndicat SIMPLES, et assimile définitivement l'identité de plusieurs plantes médicinales : reine-des-prés (*Filipendula ulmaria* (L.) Maxim.), eupatoire chanvrine (*Eupatorium cannabinum* L.), pulmonaire (*Pulmonaria officinalis* L.). Je constitue mon premier herbier. À l'origine, ce stage devait s'intégrer à un diplôme d'université intitulé « Qualité des plantes et pouvoir médicinaux », organisé par la Faculté de Limoges. Il était considéré par certains comme un nouveau diplôme d'herboriste. Le diplôme n'a finalement jamais vu le jour.

J'ai découvert l'herboristerie – les querelles que provoque sa possible reconnaissance – et l'agriculture – les pratiques et savoir-faire des producteurs de plantes médicinales – au fil de ces premières enquêtes préliminaires. Mis à part un atavisme corrézien et un certain penchant pour la catégorie large de nature, rien ne me prédisposait à découvrir les vertus inégalées de la tisane de mauve sylvestre et du baume de consoude. De découvertes en dégustations, à l'épreuve du terrain, j'ai rencontré des plantes et des hommes. Je leur dédie cette thèse.

Introduction

Situées à l'entrelacs de la thérapeutique et du symbolique, les plantes médicinales sont au cœur de cette recherche. Employées par les herboristes, elles permettent de fabriquer différents types de préparations galéniques¹. L'étymologie du mot herboriste, qui date du XVI^e siècle, renvoie à quelqu'un qui connaît les vertus des plantes (Garreta, 2007 : 34). Les ethnobotanistes s'intéressent quant à eux aux usages et aux représentations qu'elles suscitent. L'ethnobotanique, discipline située « au carrefour des sciences naturelles et des sciences humaines » (Barrau, 1971), développe plus précisément une réflexion sur les relations que les sociétés tissent avec leur flore. En portant une attention particulière aux schèmes interprétatifs produits par les ethnobotanistes et par les herboristes paysans, la thèse interroge les différentes approches – théoriques, pratiques et intuitives – qui visent à appréhender la catégorie du végétal soignant. En guise d'introduction, il est important de présenter le contexte juridique et les évolutions historiques qu'a connus l'herboristerie puisque son statut particulier, hérité du passé, est au cœur des représentations et des crispations qui façonnent aujourd'hui la filière mais aussi l'identité collective des paysans-herboristes. Le deuxième axe de cette introduction présente la problématique générale de la thèse et la structuration donnée à l'analyse.

Contexte juridique et évolutions historiques

De 1803 à 1941, la profession d'herboriste était encadrée par la loi du 21 germinal an XI (11 avril 1803). La loi autorisait l'herboriste à délivrer des plantes médicinales indigènes fraîches ou sèches. L'article trente-sept du titre IV de cette loi, avant tout destinée à réglementer l'exercice de la profession de pharmacien, créait également le certificat d'herboriste. L'obtention de ce certificat, conditionnée à l'admission à un examen, était indispensable pour s'enregistrer auprès des services publics afin d'exercer le métier d'herboriste. En supprimant le certificat d'herboriste, la loi n°3890 du 11 septembre 1941 a donc entraîné dans le même temps la disparition de la profession d'herboriste. Les herboristes diplômés avant 1941 ont toutefois conservé

¹ La préparation galénique désigne la forme sous laquelle les plantes médicinales sont administrées.

le droit de continuer à exercer leur vie durant. À la fin de la Seconde Guerre mondiale, cette loi a été confirmée par l'ordonnance n°45-1014 du 23 mai 1945. L'ordonnance n°45-1976 du 1^{er} septembre 1945 a également porté application de la loi du 11 septembre 1941 et de l'ordonnance du 23 mai 1945 aux départements du Haut-Rhin, Bas-Rhin et Moselle.

À partir de 1941, seuls les herboristes diplômés avant la suppression du certificat et les pharmaciens ont pu légalement vendre des plantes médicinales et conseiller les personnes sur leurs utilisations. Depuis les années 1970, de nouveaux acteurs se sont néanmoins positionnés sur le secteur. Certains revendiquent une forme de filiation envers les anciens herboristes certifiés, d'autres s'inscrivent dans une relation de filiation avec les praticiens d'une tradition herboristique jugée pluriséculaire. Le renouveau de la profession s'accompagne d'ailleurs d'une relance plus générale de la médecine végétale populaire dont témoigne un ensemble d'initiatives : proposition au parlement de plusieurs lois ayant pour enjeu de recréer le diplôme d'herboriste, parution d'enquêtes sur la médecine populaire végétale, organisation de foires, salons, marchés, destinés à vendre les produits de l'herboristerie, création de labels permettant de certifier la production, création de syndicats et d'associations engagés pour défendre les intérêts de la profession, création d'écoles de plantes médicinales, etc.²

L'intérêt croissant pour la médecine végétale a conduit le législateur à discuter plusieurs lois, chacune ayant pour enjeu le rétablissement du diplôme d'herboriste. Aucune de ces tentatives n'ayant abouti, plusieurs décrets ont fini par légaliser la vente, en dehors du secteur pharmaceutique, d'un certain nombre de plantes médicinales. En 1960, le décret n°60-679 a libéralisé la vente de cinq plantes et autorisé le mélange de ces plantes entre elles. En 1979, le décret n°79-480 a étendu la liste à trente-quatre plantes. En 2008, un regain d'intérêt pour l'activité a conduit le législateur à adopter le décret n°2008-841 qui a porté à cent-quarante-huit le nombre de plantes sorties du

² Le concept de relance est emprunté à l'ethnologue Lucie Dupré qui a présenté dans sa thèse de doctorat les caractéristiques du processus de relance de la châtaigne. Le processus conjugue un mouvement général difficilement délimitable dans le temps à un ensemble d'initiatives dispersées dans l'espace qui aboutit néanmoins à la construction d'une entité collective virtuelle (Dupré, 2000 : 19).

monopole pharmaceutique. Le conseil sur l'utilisation des plantes médicinales reste toutefois la compétence exclusive du pharmacien et de l'herboriste certifié.

Cette libéralisation du marché des plantes médicinales a conduit à un éclatement de l'offre : des producteurs-cueilleurs de plantes médicinales souhaitant voir leur activité évoluer vers plus de conseil thérapeutique, des négociants et revendeurs de plantes, des commerçants de la diététique et de l'agriculture biologique et des herboristeries, parfois tenues par des personnes formées par les anciens herboristes certifiés, vendent aujourd'hui les cent-quarante-huit plantes en vente libre. Mais tous ces acteurs sont fréquemment en conflit les uns avec les autres puisqu'ils défendent des visions très différentes de l'activité d'herboriste. Pour les producteurs-cueilleurs de plantes médicinales, l'herboriste doit cueillir et cultiver ses plantes lui-même afin de préparer des compositions (tisanes, macérations huileuses, macérations dans le vinaigre, macérats glycinés, sirops, pestos, baumes, teintures, alcoolatures, gélules, hydrolats et huiles essentielles³) dont il peut maîtriser parfaitement la qualité (production écologique, peu diversifiée, réalisée à partir de plantes auto-produites). Cette vision d'un « homme-filière » (Dupré, 2002 : 229) est très différente de celle défendue par les herboristes d'officine, installés en ville, qui travaillent dans des boutiques ressemblant peu ou prou à des pharmacies et qui distribuent des gammes beaucoup plus diversifiées de plantes achetées en gros à des grossistes.

Les acteurs engagés dans la relance de l'herboristerie prennent tous part au débat que suscite la création d'un nouveau diplôme. En 2011, la proposition du sénateur Jean-Luc Fichet, visant à rétablir le diplôme d'herboriste, a révélé les nombreux désaccords qui persistent entre les différents acteurs du monde herboristique. Si la loi n'a finalement pas abouti, elle a permis aux acteurs du secteur de prendre conscience de l'extrême hétérogénéité de leurs pratiques et a contribué à générer des regroupements. En octobre 2015, les paysans-herboristes ont entamé une discussion visant à la création d'une Fédération des paysans-herboristes. En décembre de la même année, les herboristes d'officine ont créé le Syndicat national des métiers de l'herboristerie (SYNAPLANTE) destiné à accueillir tous les professionnels du monde herboristique.

³ Les caractéristiques de ces différentes préparations galéniques sont présentées dans le lexique.

En 2016, un nouveau travail parlementaire a été engagé par le sénateur Joël Labbé. Une proposition de loi concernant l'avenir de l'herboristerie pourrait être proposée en 2017 ou en 2018.

L'éclatement du monde de l'herboristerie résulte en grande partie de la diversité des réponses proposées à la question de la formation. Tandis que les herboristes d'officine souhaitent que la formation professionnelle soit assurée par les écoles de plantes médicinales – des structures associatives créées dans les années 1980, proposant des cursus de deux ou trois ans centrés sur l'analyse chimique des propriétés des plantes – pour les paysans-herboristes, les vertus des plantes doivent avant tout être considérées en fonction des usages que révèlent les savoirs naturalistes populaires. À titre d'exemple, en 2006, un collectif de producteurs de plantes a été à l'initiative du projet POPULUS (Pôle Observatoire Pour Une Liberté d'Usage des Simples⁴) qui avait pour enjeu la constitution de listes de plantes médicinales dont l'efficacité aurait été attestée par leurs usages populaires. Pour réaliser ces listes de plantes, les paysans-herboristes souhaitaient travailler de concert avec des ethnobotanistes ayant enquêté sur les usages populaires du végétal français. Le travail du collectif aurait dû leur permettre de faire reposer leur connaissance des qualités médicinales des plantes sur les savoirs produits et transmis par l'ethnobotanique.

La création académique de l'ethnobotanique date du début des années 1960. De 1963 à 1983, la discipline a disposé d'un laboratoire de recherche au Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN). Les recherches entreprises par les premiers ethnobotanistes du Muséum – qui étaient de formation agronomique – étaient prioritairement axées sur les anciennes colonies françaises. Il s'agissait d'enquêter sur l'origine des plantes cultivées et sauvages, de répertorier les noms, les usages et les représentations associés au végétal et de dresser des classifications à partir des savoirs identifiés. Si en 1983 le Laboratoire d'ethnobotanique du MNHN a changé de nom pour ouvrir son champ de recherche à l'ensemble des relations homme-nature (ethnobiologie), la tradition et les outils de l'ethnobotanique ont été réinvestis à la fois par les ethnobiologistes du Muséum mais également par un certain nombre de

⁴ Les remèdes simples, composés à partir de plantes médicinales faciles d'accès, ont donné leur nom aux plantes elles-mêmes.

chercheurs qui ont commencé, dans les années 1980, un vaste travail de recherche orienté, à l'origine, sur les savoirs naturalistes populaires. Financées partiellement par la Mission du patrimoine ethnologique, une antenne du Ministère de la Culture créée en 1980, ces recherches se sont implantées dans plusieurs régions de France et notamment en Haute-Provence, autour du musée de Salagon. Ce lieu de savoir a développé une spécialisation autour des relations flore-société et accueille aujourd'hui, lors du séminaire d'ethnobotanique organisé annuellement par l'institution, un certain nombre de paysans-herboristes.

Organisation des données et de l'analyse

Ce travail de recherche s'intéresse au regard que portent différents acteurs, institutions de la recherche et du patrimoine d'une part, ethnobotanistes et paysans-herboristes d'autre part, sur le végétal médicinal. D'objet muséal et patrimonial pour les ethnologues et les ethnobotanistes de terrain, il devient objet de travail et sujet de relations sociales pour les producteurs de plantes médicinales. Dans ce contexte juridique et institutionnel très contraignant, mais en constante évolution, ma recherche fait dialoguer deux thématiques : l'ethnobotanique (son histoire, sa méthodologie, son champ de recherche et les spécificités de « l'école » de Salagon) et l'herboristerie paysanne (l'histoire et la réalité économique et technique du métier). L'articulation entre les deux est pensée à travers un troisième axe de réflexion portant sur la nature du savoir des paysans-herboristes. La problématique centrale consiste à se demander comment s'articulent les réflexions que les ethnologues et les ethnobotanistes produisent sur les plantes médicinales avec la démarche des paysans-herboristes qui cultivent, cueillent et transforment en remèdes thérapeutiques ces mêmes espèces.

La présentation et l'analyse des données sont structurées en trois parties. La première d'entre elles est consacrée à l'histoire et à la méthodologie de l'ethnobotanique. L'objectif est de faire un état des lieux de la connaissance en ethnobotanique théorique et un inventaire des institutions qui participent à la production, à la conservation et à la transmission des savoirs sur les relations flore-société. Le premier chapitre vise plus spécifiquement à définir l'histoire de

l'ethnobotanique académique, notamment en caractérisant les grandes évolutions du Laboratoire d'ethnobotanique du Muséum national d'Histoire naturelle. Sans s'être spécialisées dans l'ethnobotanique, d'autres institutions contribuent à produire et diffuser des connaissances sur les rapports hommes-plantes, notamment parce qu'elles abritent des collections ethnographiques qui renseignent sur le regard que les ethnologues portent sur le matériel végétal. Le deuxième chapitre présente les caractéristiques des collections ethnobotaniques et propose une comparaison des collections de plantes et d'objets en plante conservées au Muséum national d'Histoire naturelle et au musée du quai Branly. Le musée de Salagon conserve également des collections ethnographiques, en partie relatives à la thématique flore-société, mais c'est essentiellement autour du séminaire de recherche annuel qu'il anime que le lieu a réussi à développer une véritable école de pensée en ethnobotanique. Les deux chapitres suivants portent sur l'histoire du lieu et de son séminaire (chapitre trois) et sur les usages intellectuels et sociaux qu'ils occasionnent (chapitre quatre).

Après avoir, dans la première partie, dessiné une cartographie des institutions muséologiques et de la recherche qui produisent et conservent des savoirs en partie relatifs aux usages médicaux des plantes, la deuxième partie présentera les paysans-herboristes, qui sont tout à la fois vecteurs et usagers de ces savoirs. L'objectif du cinquième chapitre est d'analyser la place que les producteurs-cueilleurs de plantes médicinales ont occupée historiquement dans la filière de l'herboristerie, depuis la période de l'herboristerie certifiée (début du XX^e siècle-1941) jusqu'aux deux périodes de relance identifiées (1970-1980 et 2000-aujourd'hui). Ce chapitre permet de caractériser précisément le processus de relance, notamment en dressant l'histoire et la sociographie du syndicat de producteurs-cueilleurs de plantes médicinales SIMPLES (Syndicat Inter-Massifs pour la Production et L'Économie des Simples). Dans le sixième chapitre, l'histoire de l'herboristerie paysanne est présentée à travers différentes figures – herboriste certifié, herbier, tisanier et sorcière – mobilisées par les paysans-herboristes. Il s'agit de comprendre la façon dont les paysans-herboristes se représentent leur histoire et les opérations de regroupement que suscite, sur la période actuelle, leur conception généalogique. Le septième chapitre présente la matérialité de leur mode de

production qui s'articule autour de deux processus : l'appropriation matérielle de la nature et l'appropriation sociale des rapports de production.

La troisième partie de la thèse porte sur l'analyse de l'entrelacs des savoirs scientifiques, des postures politiques, des savoir-faire et des manières d'être au végétal des paysans-herboristes. Le chapitre huit introduit plus précisément le projet politique et les formes et modalités de l'engagement. La production et la consommation de plantes médicinales apparaissent ici comme une forme particulière de mobilisation, orientée vers la défense de l'autonomie thérapeutique. Le chapitre neuf propose de présenter les différents dispositifs d'apprentissage utilisés par les paysans-herboristes dans le cadre de leur activité (formation, lecture, stage). Il met également en perspective les approches scientifiques employées par les producteurs pour évaluer les qualités médicinales des plantes. Dans ce chapitre, l'ethnobotanique apparaît tout à la fois comme une science, chargée de recueillir les usages traditionnels du végétal, et une ressource, mobilisée par les acteurs pour asseoir la légitimité de leurs pratiques. Le musée de Salagon et le syndicat professionnel de paysans-herboristes SIMPLES constituent des lieux de rencontre et de dialogue privilégiés pour l'ethnobotanique et l'herboristerie. Cet enrichissement réciproque des deux domaines d'activité permet de mettre en évidence le développement d'un plaidoyer épistémique consacré à la défense des savoirs naturalistes populaires liés aux usages médicaux des plantes. Enfin, le dernier chapitre évoque la relation sensible qui lie les paysans-herboristes au végétal. Il apparaît ici que des savoirs intuitifs et sensoriels complètent leur apprentissage théorique de la plante. Cette connaissance intime est corrélée à des représentations spécifiques du végétal car les paysans-herboristes affectent aux plantes une intentionnalité similaire à celle des êtres humains. Les producteurs initient avec le monde végétal des dialogues qui les conduisent à remettre en cause les assises ontologiques des sciences biochimiques.

Le recueil des données et les caractéristiques de l'enquête

1. Les sources bibliographiques

Cette thèse fait appel à différents domaines disciplinaires entrelacés. Elle s'inscrit dans le champ de l'anthropologie des relations humains/non-humains et mobilise à la fois les outils et travaux des ethnoécologues et des anthropologues de la nature. L'étude des savoirs et savoir-faire des paysans-herboristes ne va pas sans l'analyse de leurs pratiques agricoles. En cela, cette thèse s'inscrit également dans le champ de l'anthropologie des savoirs et, de façon plus marginale, dans celui de l'anthropologie des techniques et de l'anthropologie de la santé.

Plusieurs mémoires de master et thèses de doctorat ont été rédigés sur le thème de l'herboristerie. Dans sa thèse de pharmacie soutenue en 1993, Isabelle Aubry a étudié la formation des herboristes et les conditions d'exercice de leur activité depuis le Moyen Âge jusqu'aux années 1990 (Aubry, 1993). Cette recherche a le mérite de dresser un panorama élémentaire de l'état de l'activité à la veille des années 2000. Le mémoire de Master de Laurent Rébillard est également consacré à l'histoire de l'herboristerie (Rébillard, 2002). Concernant l'herboristerie contemporaine, la thèse publiée en 2007 par Raphaële Garreta constitue le travail le plus abouti sur la situation de l'herboristerie citadine. Dans sa recherche intitulée *Des simples à l'essentiel : de l'herboristerie à l'aromathérapie, pratiques et représentations des plantes médicinales*, l'ethnologue a choisi d'enquêter auprès des herboristes d'officine et étudiants en école d'herboristerie. C'est également l'angle d'approche adopté par Ida Bost qui a soutenu en janvier 2016 sa thèse d'anthropologie intitulée *Herbaria : Ethnologie des herboristeries en France, de l'instauration de la certification en 1803 à aujourd'hui*. Cette recherche, qui traite essentiellement de l'histoire de l'herboristerie, ne mentionne, pour la partie contemporaine, que très rapidement le rôle des producteurs-cueilleurs de plantes médicinales. Seul le mémoire de Master de Sophie-Anne Sauvegrain (Sauvegrain, 2002-2003) et les différentes contributions que l'ethnologue a publiées avec Yildiz Aumeeruddy-Thomas concernent spécifiquement l'herboristerie paysanne (Sauvegrain et Aumeeruddy-Thomas, 2004, 2006).

Parallèlement à ces travaux portant sur l'herboristerie au sens strict, d'autres recherches récentes ont été consacrées aux nouveaux acteurs de la médecine végétale française. La thèse de l'anthropologue Aline Mercan analyse l'essor des enseignements de phytothérapie en France (Mercan, 2012) tandis que les travaux de Claire Julliand portent sur les cueilleurs contemporains de plantes sauvages (Julliand, 2002, 2008 ; Pinton, Julliand, Lescure, 2015). Puisque la relance de l'herboristerie s'intègre tout à la fois dans l'histoire longue de la médecine végétale et dans le développement récent des médecines parallèles, les travaux consacrés à la médecine populaire européenne (Dos Santos, 1985, 1986, 1991, 1995 ; Laplantine, 1978 ; Loux, 1978, 1990 ; Perrin, 2013, 2014), à la transformation de l'industrie pharmaceutique (Gaudillière, 2013) et au développement des médecines parallèles (Benoist, 1990, 1993, 1998 ; Laplantine, 1989 ; Laplantine et Rabeyron, 1987 ; Mercan, 2012 ; Pordié et Gaudillière, 2012 ; Schmitz, 2006) ont permis de contextualiser la place de l'herboristerie paysanne dans le paysage médical. Les premières enquêtes réalisées sur la cueillette comme objet de recherche anthropologique (de la Soudière, 1982 ; Larrère et de la Soudière, 1985 ; Meilleur, 1982 ; Musset, 1983) et les divers travaux ethnologiques portant sur la sorcellerie (Bouteiller, 1966 ; Favret-Saada, 1977, 2009) ont également permis d'historiciser le redéploiement de la culture-cueillette de plantes médicinales et de la médecine végétale populaire.

En 1982, dans un numéro de la revue *Études rurales* consacré à la chasse et à la cueillette comme champ de recherche anthropologique, Christian Bromberger et Gérard Lenclud considéraient que très peu de travaux avaient été réalisés sur l'ethnologie de la cueillette : « on s'intéresse plus aux plantes ramassées et à leurs divers usages qu'à la procédure du ramassage » constataient les deux ethnologues (Bromberger et Lenclud, 1982 : 31). Pour analyser la matérialité technique et économique de l'herboristerie paysanne, plusieurs publications réalisées en ethnologie des techniques (Bromberger, 1979 ; Cresswell, 1975, 1996 ; Guille-Escuret, 2001, 2003 ; Lemonnier, 1980 ; Leroi-Gourhan, 1964), en anthropologie économique (Godelier, 1973, 2010) et en écologie politique (Gorz, 1988, 1997, 2008) ont été consultées. L'œuvre d'Henri Mendras a également permis de mieux appréhender l'histoire et les caractéristiques de la paysannerie française (Mendras, 1976, 1984). Les travaux qu'Élise Demeulenaere et

Christophe Bonneuil ont consacré au Réseau Semences Paysannes ont également été d'un secours précieux (Demeulenaere, 2013, 2014 ; Demeulenaere et Bonneuil, 2010, 2011 ; Demeulenaere et Goulet, 2012). Enfin, quatre thèses relatives au processus de relance d'une production agricole régionale (Dupré, 2000), aux engagements individuels et collectifs des agriculteurs biologiques (Vankeerberghen, 2011), à l'anthropologie politique du milieu agrobiologique (Leroux, 2011) et aux recompositions de l'identité paysanne (Pibou, 2016) ont été d'une grande aide pour penser les dimensions agricoles du métier de paysan-herboriste.

Le cœur de cette recherche est consacré à la relation que les paysans-herboristes tissent avec le végétal et aux savoirs qu'ils mobilisent pour en déceler les propriétés médicinales. Les livres écrits par les praticiens de la relation homme-plante, qu'il s'agisse d'ouvrages portant sur les techniques agricoles en culture de plantes médicinales (Gerbranda, 1991, 2004), sur les usages médicaux du végétal (Thévenin, 2012b) ou proposant un plaidoyer pour la reconnaissance du métier d'herboriste (Maison, 2015b ; Thévenin, 2008, 2012a, 2013), de même que ceux couramment utilisés par les paysans-herboristes dans leur apprentissage des vertus des plantes (Lieutaghi, 1966, 1969) ont été abondamment consultés. Ils m'ont notamment permis de constater que les savoirs mobilisés par les producteurs sont en grande partie produits et transmis par les ethnobotanistes. Les travaux de Pierre Lieutaghi consacrés aux usages médicaux du végétal (Lieutaghi, 1966, 1969, 1981, 1983b, 1986, 2009) constituent d'ailleurs le trait d'union le plus saillant entre l'ethnobotanique et la production de plantes médicinales.

Pourtant, l'ethnobotanique est loin d'être une discipline dévolue à l'étude des usages médicaux des plantes. Née d'une reconversion de la botanique coloniale, elle a été conceptualisée par des agronomes désireux de mieux comprendre les relations que tissaient sur les territoires exotiques les hommes et les plantes. La littérature scientifique relative à l'histoire et au champ de recherche de l'ethnobotanique en France (Bahuchet, 2011, 2012, 2014 ; Bahuchet et Lizet, 2003 ; Barrau, 1971, 1973, 1974, 1976, 1979, 1985 ; Bonneuil, 1996 ; Bromberger, 1986 ; Demeulenaere, 2017 ; Hoare, 2012 ; Portères, 1956, 1957a, 1957b, 1961, 1965, 1966, 1969 ; Roué, 2012) et à l'étranger

(Clément, 1998a, 1998b ; Hunn, 2007), de même que les œuvres des grands fondateurs (Harshberger, 1896a, 1896b ; Haudricourt, 1956, 1962, 1964 ; Haudricourt et Hédin, 1943), ont été consultées afin de dresser l’histoire et les modalités de l’ethnobotanique. Les recherches menées par les anthropologues du Laboratoire d’anthropologie sociale (Descola, 2004, 2005, 2006, 2011 ; Brunois, 2002, 2005, 2007) ont également permis d’appréhender les autres approches et catégories d’analyse de l’anthropologie des rapports flore-société. Pour caractériser la spécificité de l’ethnobotanique produite à Salagon, la lecture des actes du séminaire annuel organisé par l’institution (Lieutaghi et Musset, 2003, 2004, 2006, 2008, 2010, 2011, 2013, 2014, 2015a, 2015b) et des travaux publiés par les ethnobotanistes fondateurs (Lieutaghi, 1983a, 2003, 2008 ; Musset, 1999, 2003, 2008, 2012 ; Musset et Dore, 2006) a été étayée par l’analyse de publications relatives aux caractéristiques d’un lieu de savoir et d’une école de pensée (Bert, 2015 ; Jacob, 2007, 2014).

Pour les paysans-herboristes, l’ethnobotanique constitue tout à la fois une approche scientifique et une ressource politique qui s’articule avec leur profession. Plusieurs schèmes empruntés à l’histoire et à la sociologie des sciences (Haraway, 2007 ; Harding, 1996 ; Pestre, 2003) ont permis de conceptualiser les dynamiques et les tensions qui modélisent la façon dont les producteurs utilisent les savoirs ethnobotaniques. La reconnaissance patrimoniale des savoirs ethnobotaniques contribue à leur mobilisation au service de l’autonomie thérapeutique. Plusieurs travaux consacrés aux caractéristiques du processus de patrimonialisation ont été utilisés pour appréhender les différentes dynamiques engagées par les producteurs (Cormier-Salem et Roussel, 2002 ; Micoud, 2005 ; Rautenberg, 2003) et les enjeux nouveaux créés par la constitution de la catégorie du Patrimoine Culturel Immatériel (PCI) (Bortolotto, 2011 ; Bromberger, 2014 ; Fournier, 2011). Les notions de communauté épistémique (Haas, 1992), de plaidoyer épistémique (Hayden, 2003) et d’ontologie politique (Demeulenaere, 2014) ont également permis de préciser la façon dont les herboristes paysans mobilisent l’ethnobotanique comme un projet politique.

2. Les terrains consacrés à l'ethnobotanique et à l'herboristerie

Pour enquêter sur les acteurs de l'herboristerie paysanne et sur les liens entre l'herboristerie et l'ethnobotanique françaises, j'ai choisi de circuler sur différents terrains, chacun me semblant propice à l'analyse des interactions existant entre ces deux activités. Ce parti pris méthodologique repose sur les méthodes de l'ethnographie multi-située (Marcus, 2010) et de l'ethnographie combinatoire (Dodier et Baszanger, 1997). Cette façon d'aborder le terrain permet au chercheur de sortir de l'option monographique et implique de circuler dans le temps et l'espace au sein de différents collectifs d'appartenance. Les outils méthodologiques théorisés par les ethnobotanistes et par les anthropologues de la nature ont également été utilisés afin d'articuler mes différents terrains (Descola, 2005 ; Friedberg, 1968, 1974, 1986, 1990, 1992, 1997). Au total, de 2013 à 2015, trois terrains ont été réalisés auprès d'institutions de la recherche et du patrimoine (musée de Salagon, musée du quai Branly, Muséum national d'Histoire naturelle) et deux terrains multi-situés ont été entrepris auprès des structures d'accueil de l'herboristerie et des exploitations agricoles des paysans-herboristes.

2.1 « L'école » de Salagon

Mon premier terrain de recherche a été consacré à la réalisation d'une ethnographie du séminaire d'ethnobotanique organisé par le musée de Salagon. Dans un premier temps, j'ai travaillé sur les archives du séminaire⁵. Analyser ces documents et proposer une indexation des différentes boîtes d'archives m'a permis de prendre connaissance de la généalogie de la manifestation et des différents moments de bascule qui ont contribué à sa progressive académisation.

Un premier dispositif de recension a été établi à partir de l'analyse des programmes des treize éditions du séminaire données entre 2001 et 2013. Une base de données a été constituée pour identifier les caractéristiques principales des relations hommes-plantes dépistées dans les deux-cent-cinq conférences proposées. Ce répertoire a notamment permis d'identifier les aires géographiques (région française, France,

⁵ Le fonds d'archives de Salagon sera présenté un peu plus loin dans cette introduction.

Europe, zone méditerranéenne, Monde) et les périodes historiques concernées (histoire longue, histoire récente, temps présent), le type de populations impliquées (urbaines ou rurales), ainsi que les cinq registres thématiques abordés :

- Les usages matériels des végétaux,
- Les usages immatériels des végétaux,
- Les monographies de plante,
- Les conditions de la production et de la transmission des savoirs sur les plantes,
- L'épistémologie et la méthodologie de l'ethnobotanique.

À partir des fiches d'inscription remplies par les participants au séminaire, j'ai également pu réaliser deux bases de données comprenant différentes informations : nom, prénom, région d'origine, profession et motivations des participants dans le domaine de l'ethnobotanique.

- La première base de données répertorie le profil de la totalité des participants et des intervenants ayant participé, entre 1997 et 2013, à une édition du séminaire de Salagon : elle comprend mille-quatre-vingt-trois participants. De 2001 à 2006, les séminaires étaient organisés sur plusieurs sessions. Toutefois, sur chaque séminaire annuel, le public est calculé en personnes et non en participants.
- La seconde base de données a été établie en ne comptant plus qu'une fois chaque personne venue au séminaire : elle comptabilise cinq-cent-soixante-quatorze personnes. Pour construire cette seconde base de données, la règle a été de retenir la région, la profession et la catégorie professionnelle mentionnées le plus grand nombre de fois sur les fiches d'inscription. Lorsque l'application de cette consigne n'a pas permis de dégager une région et une profession uniques, j'ai choisi de conserver les renseignements les plus récents. Évaluer la fidélité des personnes à l'aide d'un gradient d'assiduité (une participation, deux participations, trois

participations, entre quatre et huit participations, entre neuf et quatorze participations) a permis d'identifier les membres les plus actifs du séminaire.

Durant l'été 2013, vingt-six entretiens semi-directifs, tous intégralement enregistrés et retranscrits, ont été réalisés auprès des organisateurs, des intervenants et des participants les plus assidus. Au cours de ces entretiens, de nombreux participants ont évoqué l'importance que revêtait pour eux la participation de l'ethnobotaniste Pierre Lieutaghi à l'événement. Tantôt qualifié de « *mentor* » ou de « *père spirituel* », sa présence occasionne la venue de nombreux participants et contribue au succès rencontré par la manifestation. Les filiations et héritages qu'elle implique sont conjugués à une forte reproductivité des savoirs. L'analyse des thématiques abordées au cours des différents séminaires a en effet permis de souligner l'existence d'une focale sur les aspects immatériels de la relation flore-société. Ces différents éléments m'ont donné le sentiment qu'au-delà du moment particulier que pouvait représenter le séminaire dans l'agenda de l'ethnobotanique, mon ethnographie devait se consacrer plus largement à l'analyse d'une véritable « école de Salagon ». Les extraits d'entretiens et observations relatifs à « l'école de Salagon » sont présentés dans le chapitre quatre.

En octobre 2013, le troisième séjour de recherche m'a donné l'occasion d'assister au douzième séminaire d'ethnobotanique de Salagon. Ce fut l'occasion d'observer les interactions entre les intervenants et les participants, de prendre des photographies de l'événement, de goûter à l'ambiance générale et de réaliser des entretiens ethnologiques plus informels. Les différents échanges entrepris sur place m'ont également permis de préciser l'intérêt des professionnels de l'herboristerie pour la manifestation. En effet, en 2013, le séminaire a donné la parole à un producteur de plantes médicinales corrézien. Dominique Lepage a présenté lors de son intervention une expérience jardinière imaginée par le botaniste Carl Von Linné. Cette rencontre a confirmé mon intuition d'une articulation particulière entre l'herboristerie et l'ethnobotanique. Mes recherches sur le séminaire de Salagon ont également bénéficié de ma participation renouvelée au séminaire de Salagon en 2014, 2015 et 2016.

2.2 Les structures d'accueil de l'herboristerie

Parallèlement à mon ethnographie de « l'école de Salagon », j'ai consacré l'année 2013 à la réalisation d'un terrain multi-sites relatif à l'herboristerie. En 2011-2012, un travail de pré-terrain m'avait déjà permis d'entrer en relation avec deux producteurs limousins de plantes médicinales : Jean Maison et Thierry Thévenin. Dès 2012, j'ai accompagné le producteur corrézien Jean Maison sur les salons Marjolaine et Vivre Autrement. Ces événements, à visée essentiellement commerciale, organisés à Paris sur le thème du bien-être et de la production écologique, brassent une dense population d'urbains aux profils sociographiques très hétérogènes. De 2012 à 2015, sur six salons différents, installée comme vendeuse sur le stand du producteur, j'ai pu étudier, en observation participante, les interactions herboristes-clients. Les observations conduites sur ces salons m'ont amenée à m'interroger sur une éventuelle institutionnalisation économique de l'herboristerie.

Les dimensions consensuelle et marchande de ces salons tranchent avec les caractéristiques tout à fait différentes de la fête des SIMPLES. Cette manifestation, en partie commerciale, consacrée à l'herboristerie, que l'on pourrait décrire comme plus authentique et plus politique, est organisée depuis 2006 par le syndicat SIMPLES. À l'occasion de la fête des SIMPLES de 2011, organisée en région Limousin, j'ai rencontré le producteur creusois Thierry Thévenin, qui est également porte-parole du syndicat. En 2012 et 2013, j'ai renouvelé ma participation à la manifestation, qui a lieu chaque année à proximité de la ferme d'un producteur du syndicat. En participant aux différentes activités organisées à l'occasion des fêtes (promenades botaniques, conférences, ateliers, marché de producteurs) j'ai pu rencontrer des paysans-herboristes et comprendre les spécificités de leur profession. Des entretiens informels, parfois enregistrés et toujours pris en note, ont été réalisés à chaque fête.



**Illustration 1. Fête des SIMPLES de La Palud sur Verdon (04), 06 octobre 2013.
Source photo : Carole Brousse**

En 2013, la fête des SIMPLES a eu lieu à La Palud sur Verdon (04), à quatre-vingts kilomètres de Mane, quatre jours avant le séminaire d'ethnobotanique de Salagon. Cette édition a accueilli trois des principaux organisateurs de l'événement : Pierre Lieutaghi, Danielle Musset et Élise Bain. Tous étaient invités à donner une conférence ou à participer à la table ronde finale, qui clôture chaque année la fête des SIMPLES. Participer à cette fête m'a permis de préciser les liens historiques qui unissent le syndicat SIMPLES et « l'école de Salagon », mais également ceux, épistémologiques, qui associent les deux arènes. C'est notamment autour du recueil et de l'analyse des savoirs naturalistes populaires que les savoirs produits par les ethnobotanistes et par les herboristes paysans deviennent complémentaires.

Enfin, en 2013, j'ai assisté au premier Congrès des herboristes qui a eu lieu à Paris le week-end du 13 avril. Cette manifestation, qui a été renouvelée en 2014 à Lyon, en 2015 à Toulouse et en 2016 à Paris, était organisée par l'Institut pour la Protection de la Santé Naturelle, le fabricant de compléments alimentaires Natura Mundi, l'Herboristerie du Palais Royal et l'École Lyonnaise des Plantes Médicinales (ELPM). À l'occasion de cet événement, j'ai obtenu un rôle de bénévole auprès des organisateurs. Cette position particulière m'a permis de bénéficier d'un angle

d'observation intéressant. Durant l'été, j'ai également participé aux deux foires annuelles organisées sur le thème de l'herboristerie : le marché de l'herboristerie de Milly-la-Forêt (91) en juin 2013 et la foire à l'herboristerie de Saint-Etienne-les-Orgues (04) en juillet 2013.

L'année 2013 a donc été consacrée à la poursuite de deux terrains : le premier, ancré sur le territoire de Mane (04), m'a amenée à réaliser une ethnographie du séminaire d'ethnobotanique organisé par le musée de Salagon et m'a permis de constater qu'une véritable école de pensée y avait émergé. Au sein de cette école, des ethnobotanistes et des paysans-herboristes produisent et échangent des connaissances en partie relatives au thème des savoirs naturalistes populaires. Le second terrain, multi-situé, a fourni un éclairage sur la place des producteurs de plantes médicinales dans la filière de l'herboristerie française. Les observations participantes réalisées sur les salons commerciaux, tout en me donnant le sentiment qu'un processus d'institutionnalisation était en marche, ont souligné le flou juridique qui entoure la profession. Le Congrès des herboristes accompagne ce processus d'institutionnalisation. Les herboristes paysans, qui ne prennent pas part à cette manifestation, développent dans des arènes différentes des processus de réflexion sur leurs pratiques et sur leurs savoirs et savoir-faire. Cette ethnographie combinatoire a permis de rendre plus nettes les relations et mises en réseau que les paysans-herboristes entretiennent avec les ethnobotanistes. L'analyse de ces relations constitue le propos du chapitre neuf de la thèse.

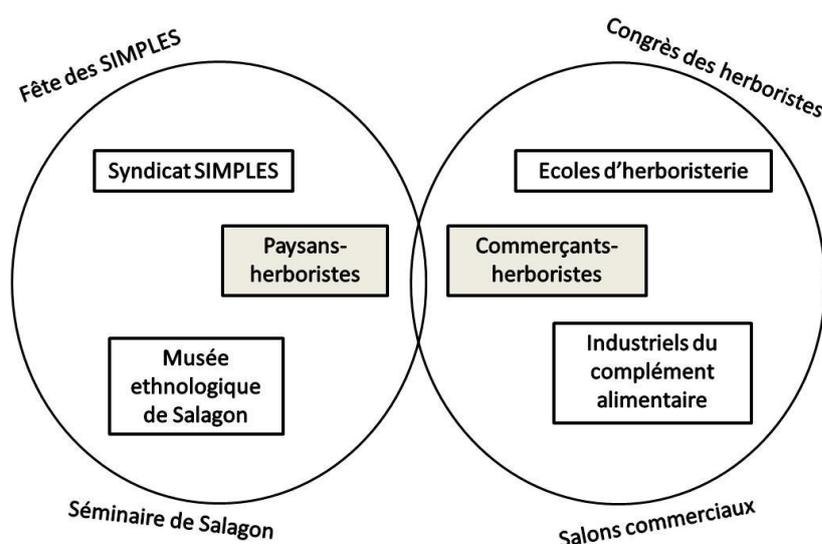


Figure 1. Schéma résumant les articulations entre les différents terrains entrepris en 2013

2.3 L'ethnobotanique de terrain

J'ai mené en 2014 deux recherches exploratoires consacrées aux caractéristiques de l'ethnobotanique de terrain. Le premier volet de cette recherche m'a amenée à travailler sur les cent-quatre-vingt-neuf échantillons de plantes médicinales conservés au musée du quai Branly. Dans un premier temps, manipuler la base de données TMS Objets du musée m'a permis de recueillir toutes les informations disponibles sur les items. Les plantes collectées par Marcel Griaule au Cameroun, Teresa Battesti en Iran et Louis Girault en Bolivie ont fait l'objet de recherches supplémentaires. Pour enrichir la documentation relative à ces trois corpus d'objets, j'ai travaillé, au service des archives et de la documentation des collections du musée du quai Branly, sur les dossiers constitués par les ethnologues. À la médiathèque du musée, j'ai également pu consulter les publications rédigées par ces ethnologues et constituer un large corpus bibliographique consacré aux différents managements, en anthropologie, de la thématique végétale.

Le second volet de cette recherche m'a amenée à explorer les collections de plantes médicinales conservées par quatre autres musées : MNHN, musée de Salagon, Musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (MuCEM) et Musée d'ethnographie de Genève. La mise en parallèle de ces différents ensembles d'informations devait me permettre de mieux saisir pourquoi et comment les plantes médicinales, items naturels, supports d'utilisations culturelles, laissent perplexes les ethnologues et trouvent difficilement leur place au sein des collections muséologiques. La collection ethnobotanique du Muséum a fait l'objet d'une recherche plus approfondie. J'ai notamment travaillé sur la collection de l'ethnologue Louis Girault, qui comprend sept-cent-soixante-douze parts d'herbier et trois-cents échantillons botaniques. Louis Girault a réalisé cette collection pour enrichir la documentation relative aux items ethnographiques qu'il collectait en parallèle. Travailler sur les correspondances existant entre les échantillons de plantes médicinales collectés par l'ethnologue, aujourd'hui conservés au musée du quai Branly, et le matériel botanique conservé au Muséum national d'Histoire naturelle, m'a guidée dans l'élaboration d'une

typologie des pratiques de collecte des objets à caractère végétal présentée dans le chapitre deux de la thèse.

2.4 Les projets abandonnés : les consommateurs, une approche comparative avec la Suisse

Au cours des salons commerciaux et à l'occasion des différentes initiatives, commerciales et festives, organisées autour de l'herboristerie (Congrès des herboristes, fête des SIMPLES, marché et foire de l'herboristerie), j'ai été amenée à rencontrer de nombreux consommateurs de plantes médicinales. Néanmoins, le projet d'étendre le terrain à une ethnographie des consommateurs de plantes médicinales, bien que séduisant, a dû être abandonné. Ethnographier les pratiques des consommateurs aurait nécessité des déploiements que le bordage du terrain ne permettait pas. Par exemple, sur les salons commerciaux, je côtoyais certes les consommateurs mais les échanges, nécessairement rapides du fait de l'affluence sur le salon, étaient également limités par mon statut de vendeuse. Autant il m'était difficile d'observer simultanément les pratiques et réactions des vendeurs et des consommateurs, autant était-il également compliqué pour les consommateurs de me considérer à la fois comme une vendeuse, c'est-à-dire comme une spécialiste de l'herboristerie, et en même temps comme une novice, en quête d'information sur leurs pratiques de consommation. Plusieurs entretiens informels ont néanmoins été réalisés auprès de la clientèle des salons commerciaux, mais ils n'ont pas été utilisés pour la rédaction de cette thèse. Ethnographier les comportements des consommateurs de plantes médicinales aurait également nécessité d'enquêter sur des terrains supplémentaires, au sein d'une école de formation en herboristerie par exemple.

De même, l'idée de comparer la situation de l'herboristerie française avec celle d'un autre pays européen a émergé au cours de cette thèse. En 2013, la rencontre avec des doctorantes travaillant, en Suisse, sur la médecine populaire et les problématiques de cueillettes commerciales de plantes sauvages, a mené à la réalisation d'un pré-terrain dans le canton du Valais. La situation de l'herboristerie suisse est très différente de la situation française puisque la profession de droguiste-herboriste est reconnue par la loi

fédérale. En plus des plantes médicinales, les droguistes-herboristes délivrent des médicaments allopathiques, phytothérapeutiques, ainsi que de l'homéopathie et des produits diététiques. Malgré ces écarts différentiels, il existe de nombreuses similitudes entre la situation de l'herboristerie paysanne française et suisse. Comme en France, des producteurs-cueilleurs de plantes médicinales distribuent en vente directe des plantes essentiellement auto-produites. Depuis 2006, la législation fédérale les contraint néanmoins à ne vendre qu'une liste réduite de plantes médicinales. Ce pré-terrain, qui m'a amenée à rencontrer un paysan-herboriste suisse, n'a finalement pas abouti. Travailler sur l'herboristerie suisse aurait nécessité d'entreprendre une nouvelle phase de terrains qui ne trouvait pas sa place dans mes axes de recherche prioritaires.

3. Les observations participantes chez les paysans-herboristes

Dix mois d'enquête, réalisée dans les conditions d'une observation participante, m'ont permis de rencontrer vingt producteurs de plantes médicinales installés essentiellement en région Limousin et Bretagne.

3.1 Les régions d'enquête : la Bretagne et le Limousin



Carte 1. Positions et altitudes des sept paysans-herboristes rencontrés en région Limousin



Carte 2. Positions et altitudes des dix paysans-herboristes rencontrés en région Bretagne

Le choix de ces deux régions d'enquête est lié à différents critères. La région Limousin s'est imposée par les rencontres effectuées entre 2011 et 2014. Thierry Thévenin, avec qui j'avais pu entrer en relation à l'occasion des différentes fêtes des SIMPLES, Jean Maison, qui m'avait invité à participer aux salons commerciaux Marjolaine et Vivre Autrement, et Dominique Lepage, que j'avais rencontré au séminaire d'ethnobotanique de Salagon en 2013, sont tous les trois installés en Limousin. Cette région, peu urbanisée et montagneuse, accueille d'ailleurs de nombreuses fermes de paysans-herboristes, pour la plupart proches du syndicat SIMPLES.

Jusqu'en 2012, à moins d'être installés sur le massif armoricain, les paysans-herboristes bretons n'avaient pas accès au syndicat SIMPLES. Un couple installé dans une région de plaine du Finistère, rencontré dans le cadre de cette ethnographie, a néanmoins réussi à faire bouger les lignes du syndicat et est désormais reconnu comme membre à part entière de la structure. Enquêter en région Bretagne et Limousin permettait donc d'interroger les représentations qui explicitent l'attrait d'une partie du monde de l'herboristerie pour les plantes de montagne. De plus, bien qu'elle soit peu montagneuse, la Bretagne attire depuis les années 2000 de nombreux projets

d'installation en production de plantes médicinales. En 2013, une école d'herboristerie a d'ailleurs été ouverte à Plounéour-Ménez (29). Cette année-là, un film documentaire intitulé *Anaïs s'en va-t-en guerre* a également été consacré au projet d'installation d'une jeune paysanne-herboriste bretonne.

3.2 Les séjours chez les producteurs

L'ethnographie de l'herboristerie paysanne a impliqué des séjours en observation participante réalisés sur les fermes des différents producteurs. Les observations réalisées lors de ces rencontres sont présentées dans les parties deux et trois de la thèse. Au cours de ces séjours, chaque producteur m'a accueillie sur son lieu de vie, invitée à sa table, éventuellement hébergée et m'a également permis de participer aux activités de la ferme. Ces activités sont principalement de cinq sortes. Elles concernent tout d'abord, pour une large part, la production de plantes médicinales, qu'il s'agisse de les cultiver ou de les cueillir. Les activités agricoles, qui sont fonction de la saison et de la météo, consistent, entre autres choses, à préparer le sol, à réaliser des semis en pépinière, à multiplier les plants par division de touffes, à transplanter les cultures, à désherber ou tailler les rangs de plantes déjà installées. Les activités de cueillette comprennent éventuellement des activités de repérage, essentiellement des moments de récolte : à la main, à la serpette ou à la faucille, sur le terrain du producteur ou en dehors de la ferme, avec un petit panier en osier ou de gros sacs selon le volume de plantes cueillies. La plupart des producteurs complètent leur stock de plantes cultivées et cueillies en commandant auprès de grossistes. Une partie des activités de production est donc également consacrée à la prise de contact avec des fournisseurs et à la préparation de commandes.

Viennent ensuite les activités de transformation des plantes médicinales. Au printemps, en été et à l'automne, il s'agit avant tout de déposer les plantes au séchoir ou de les porter à distillation, activités réalisées idéalement directement après la récolte. L'hiver est davantage consacré à des activités d'émondage⁶, d'ensachage, d'étiquetage et de préparation des mélanges. Toutes ces tâches permettent de préparer le stock des

⁶ L'émondage consiste à séparer la tige d'une plante de ses feuilles et de ses fleurs.

produits mis en vente. Il peut encore s'agir d'imaginer de nouveaux mélanges de plantes, de déguster les associations imaginées ou de réaliser des préparations destinées à la cuisine : sels aromatiques, pestos, sirops, vinaigres, etc.

Les plantes, une fois transformées en préparations thérapeutiques ou culinaires, sont vendues par les producteurs qui fonctionnent essentiellement en circuit court. La vente des plantes médicinales se déroule notamment par l'intermédiaire des Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP), des Ruches et grâce aux sites internet des paysans-herboristes⁷. La production est également écoulée à l'occasion des marchés, hebdomadaires ou occasionnels, auxquels ils participent. Une partie des plantes est encore distribuée à des boutiques chargées d'en assurer la revente.

À côté de leurs activités agricoles et commerciales, la plupart des producteurs consacrent une partie de leur temps de travail à la transmission de savoirs sur les plantes médicinales. À l'occasion de stages, d'ateliers et de promenades botaniques, qu'ils organisent directement ou en passant par des organismes de formation, les producteurs transmettent essentiellement deux types de connaissances : une compétence d'identification de la flore et une aptitude relative à la connaissance des usages de la flore.

Le dernier champ du travail des producteurs de plantes médicinales est relatif aux actions concernant la défense de l'herboristerie. Cette activité, inégalement investie par les producteurs, passe notamment par l'engagement syndical (essentiellement auprès du syndicat SIMPLES), par l'investissement au sein d'associations liées à des dispositifs de labellisation agroécologique⁸ (Nature et Progrès, Bio cohérence), par la participation, en tant qu'enseignant, aux cursus de formation proposés par les différentes écoles d'herboristerie, par l'implication au sein des différents organes de l'agriculture biologique (Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique,

⁷ Les AMAP sont des associations qui ont pour but d'établir des partenariats entre des groupes de consommateurs et des agriculteurs afin d'organiser des systèmes de partage régulier des récoltes. Les Ruches fonctionnent grâce à une plateforme internet sur laquelle les clients peuvent commander chaque semaine les produits, issus d'une agriculture locale, mis en vente par les différents paysans et artisans membres de leur ruche.

⁸ L'agroécologie est un mode de production où l'activité agricole est conçue en tenant compte des principes et des concepts de l'écologie.

Groupements Régionaux de l'Agriculture Biologique), par la participation à des associations de professionnels (Association Française des professionnels de la Cueillette de plantes sauvages [AFC], associations régionales de producteurs, Fédération des paysans-herboristes) ou encore par la rencontre avec des personnalités politiques.

3.3 Les dispositifs de recension : profils sociographiques et économiques des producteurs et inventaire des plantes

Différentes informations quantitatives ont été relevées au cours des séjours chez les producteurs. Le premier ensemble de données a permis de dresser le profil sociographique des vingt paysans-herboristes : année d'installation, âge et sexe du producteur, diplôme(s) obtenu(s), région d'origine. La compilation de ces informations a permis de faire apparaître deux générations de paysans-herboristes. Les données apparaissent dans l'ensemble des chapitres de la deuxième partie. Les informations relatives aux diplômes obtenus par les producteurs sont présentées dans le chapitre neuf.

Les vingt paysans-herboristes rencontrés sur le terrain travaillent au sein de quinze entreprises différentes. Le second ensemble d'information recense les données relatives aux structures : surface cultivée, nombre de plantes cueillies, nombre de plantes cultivées, kilos de plantes produites, kilos de plantes achetées à d'autres producteurs, machines employées pour la culture et la transformation des plantes, statut de l'entreprise, labels de la production. Ce dispositif de recension n'a été utilisé qu'auprès des producteurs actuellement en activité. La compilation de ces données a permis de produire les informations statistiques présentées dans le chapitre sept.

Le troisième dispositif de recension répertorie les listes de plantes commercialisées par une partie des producteurs rencontrés. Cette base de données a permis d'étudier le statut des plantes distribuées (en vente libre ou sous monopole pharmaceutique). Elle a également permis de révéler les plantes les plus couramment vendues par les paysans-herboristes. Les informations produites sont présentées dans le chapitre huit.

3.4 Les autres dispositifs de collecte de données : l'herbier et les photographies

À l'occasion des séjours réalisés chez les producteurs, une quinzaine de plantes médicinales ont été montées sur planches d'herbier. Ces planches sont venues enrichir l'herbier que j'avais initié en 2011, lors de mes premières enquêtes préliminaires. Au cours des sessions de cueillette ou lors des stages de transmission de savoirs organisés par les paysans-herboristes, les plantes cueillies ont parfois été seulement collées sur mon carnet de terrain, à côté des notes et des observations qui s'y rapportaient. Ces pratiques de collecte n'ont pas été investies comme un outil ethnographique proprement dit. Elles impliquaient davantage une attention aux couleurs et aux formes des plantes ; elles devaient m'aider à les mémoriser. De retour du terrain, contempler ces plantes a néanmoins impliqué de réfléchir aux modalités possibles de leurs utilisations dans le cadre de la thèse. Or si ce minuscule herbier remplissait certes une fonction personnelle, en évoquant une vision nostalgique et romantique du terrain, il semblait difficile de lui faire une place dans le manuscrit.

Il m'a donc fallu du temps pour réussir à interpréter ce matériau. Inutilisable pour l'analyse ethnologique proprement dite, il est en revanche révélateur de mon propre rapport au terrain et de ma relation au végétal comme objet observé. Ce travail m'a en effet impliqué différemment dans la recherche : il m'a permis de sortir de mon rôle de sujet observant en m'investissant personnellement dans l'apprentissage et dans la rencontre avec le végétal. Récolter ces plantes me les a rendues familières. Les isoler sur l'espace d'une feuille, les honorer d'une place sur mon carnet de terrain, les sacrifier en contemplant à l'envi mes planches d'herbier conservées comme autant de petits trésors : tout cela m'a permis d'ouvrir mon champ relationnel au végétal et de mieux comprendre la perception des paysans-herboristes.

Les photographies prises à l'occasion des différents terrains remplissent une autre fonction. Elles permettent d'évoquer une ambiance – celle du séminaire d'ethnobotanique de Salagon ou de la fête des SIMPLES par exemple. Elles donnent aussi un aperçu du processus d'esthétisation qu'implique la relation des hommes au

végétal – les objets évoquant l’herboristerie conservés par les producteurs, l’agencement du stand sur le marché, les affiches publicitaires par exemple. Les photographies des paysans-herboristes dans l’espace agricole, manipulant des outils, chevauchant un tracteur, permettent quant à elles d’illustrer l’éventail des techniques de production.

4. Les matériaux archivistiques

Différents fonds d’archives ont été explorés dans le cadre de cette thèse mais deux surtout méritent d’être ici présentés. Les inventaires de ces deux fonds d’archives figurent en annexe.

4.1 Les archives du séminaire d’ethnobotanique du musée de Salagon

En mars 2013, la première partie de mon travail de recherche sur « l’école de Salagon » a nécessité de travailler sur les archives du séminaire d’ethnobotanique, conservées dans les bâtiments du musée à Mane (04). Ce fonds d’archives, qui n’avait encore jamais été exploité, est constitué de dix boîtes, dont l’inventaire est présenté en annexe. Ces documents de diverses natures (rapport imprimé, pochette, cahier, cd-rom, disquette) contiennent :

- Les fiches d’inscription remplies par les participants au séminaire,
- Les différentes versions des programmes des séminaires,
- Les dossiers de demande de subvention,
- Les rapports intermédiaires envoyés aux financeurs,
- Des notes internes et des courriers,
- Les contributions des auteurs des actes du séminaire,
- Des documents relatifs à des projets complémentaires au séminaire annuel,
- Des documents divers : devis des imprimeurs, documentations, etc.

Une base de données compilant les informations signalées sur les fiches d’inscription a été réalisée. Ce dispositif de recension a permis d’extraire des données statistiques relatives au profil du public et des intervenants : sexe, région d’origine,

profession, discipline de rattachement, nombre de participations, etc. Ces informations sont présentées dans le chapitre trois de la thèse. Consulter et classer ces documents a également été utile pour mieux appréhender la généalogie du séminaire : l'histoire particulière de sa création, le rôle de Pierre Lieutaghi et de Danielle Musset dans son animation, les moments de bascule qui en structurent l'évolution. Ces archives ont également été une source précieuse d'information sur les liens que le musée entretient avec l'association Alpes de Lumière, avec le Conseil Général des Alpes-de-Haute-Provence, avec le Ministère de la Culture, et sur la place qu'occupent les jardins dans le projet ethnobotanique de l'institution.

4.2 Les archives du syndicat SIMPLES

Le second fonds d'archives rassemble les documents produits par le syndicat SIMPLES depuis sa création. Ce fonds est aujourd'hui hébergé dans le local du syndicat, situé à Millau (12). Il est constitué de trente-cinq boîtes dont la présentation figure en annexe. Ces boîtes réunissent différents types de documents :

- Treize boîtes contiennent des documents relatifs à la comptabilité du syndicat, non consultés pour cette recherche,
- Sept boîtes contiennent des documents portant sur l'administration du syndicat,
- Trois boîtes contiennent des dossiers relatifs à la mise en place des procédures de certification, dans le cadre de la labellisation agriculture biologique puis en tant que marque privée,
- Onze boîtes contiennent les dossiers de contrôle pour l'attribution de la marque SIMPLES des producteurs de la structure,
- Une boîte contient des documents sur les fêtes des SIMPLES organisées entre 2006 et 2014.

Les documents relatifs à l'administration du syndicat m'ont permis de retracer l'histoire de la structure, présentée dans le chapitre cinq. Ceux portant sur la mise en place de la certification ont été utiles lors de l'analyse des dynamiques qui ont contribué, dans les années 1990, à l'évolution du syndicat au sein des organes de

l'agriculture biologique et agroécologique française. Les listes des membres de la structure en 1987, 1997, 2007 et 2016, mises en annexe des procès-verbaux des assemblées générales, ont été intégrées dans une base de données afin de répertorier le profil des différents membres de la structure SIMPLES (sympathisants, producteurs postulants et producteurs) à trois fois dix ans d'intervalle. L'analyse de la base a permis de faire apparaître l'évolution des adhésions au syndicat, le rapport femme/homme au sein de la structure, l'activité professionnelle et la dispersion géographique des membres, l'évolution du cortège des sympathisants, etc. Une partie de ces données, présentée sous la forme de statistiques sociographiques et de documents cartographiques, est présentée dans le chapitre cinq.

5. Les parcours de vie des paysans-herboristes

Des extraits d'entretiens réalisés auprès des paysans-herboristes parcourent l'ensemble des chapitres de la thèse. Si les patronymes de certaines figures publiques de l'herboristerie sont signalés dans la thèse (c'est le cas de Thierry Thévenin, de Jean Maison et de Dominique Lepage), en accord avec eux, j'ai choisi de nommer les autres producteurs rencontrés par simple mention du prénom.

Bretagne	Dpt.	Limousin	Dpt.	Autres régions	Dpt.
Gérard	Finistère	Thierry Thévenin	Creuse	Monique	Alpes-de-Haute-Provence
Isabelle et Loïc	Finistère	Michèle	Haute-Vienne	Sylvie	Oise
Delphine	Finistère	Cindy	Haute-Vienne	Camille	Var
Maëlle, Frédérique et Pierre	Finistère	Jean Maison	Corrèze		
Julie	Finistère	Dominique Lepage	Corrèze		
Myriam	Morbihan	Audrey et Julien	Corrèze		
Alexandre	Morbihan				

Tableau 1. Prénoms et départements d'origine des paysans-herboristes rencontrés

5.1 En région Limousin

Thierry Thévenin, Creuse, 50 ans

Thierry Thévenin est installé en Creuse, sur une activité de production de plantes médicinales, depuis 1987. Il dispose d'un hectare de terrain cultivé. Il a suivi une formation agricole et a été étudiant auprès de l'Association pour le Renouveau de l'Herboristerie (ARH) avant de devenir lui-même enseignant au sein de cette école. De 2006 à 2011, il a été secrétaire du syndicat SIMPLES. Depuis 2012, il occupe le poste de porte-parole de la structure. Thierry Thévenin a également rédigé plusieurs publications sur l'herboristerie, notamment dans des ouvrages et revues scientifiques consacrés à l'ethnobotanique et à l'ethnopharmacologie⁹. Il a également été chroniqueur à la télévision et participe régulièrement à des émissions consacrées à l'herboristerie.

Michèle, Haute-Vienne, 62 ans

Michèle se décrit comme « *une enfant de mai 1968* ». Dans les années 1970, elle quitte la ville, s'installe dans une ferme de Haute-Vienne et apprend à jardiner. Elle suit la formation de l'ARH et décide en 2012 de cultiver sur ses terres (2 500 mètres carrés) des plantes médicinales qu'elle vend essentiellement sur le marché hebdomadaire de Limoges. Elle est productrice membre du syndicat SIMPLES et actuellement représentante du massif Limousin.

Cindy, Haute-Vienne, 34 ans

Après avoir commencé en 2012 son activité de production de plantes médicinales en Aveyron, Cindy s'installe en 2014 sur une ferme de Haute-Vienne. La jeune productrice dispose d'un diplôme agricole mais ne s'est pas formée en herboristerie. Aussi propose-t-elle essentiellement à la vente des préparations culinaires ou aromatiques. Cindy est par ailleurs productrice membre du syndicat SIMPLES et de l'AFC et sa production est labellisée Agriculture Biologique (AB).

⁹ L'ethnopharmacologie est un champ de la pharmacologie consacré à l'étude des pharmacopées populaires.

Jean Maison, Corrèze, 59 ans

Jean Maison quitte Paris pour s'installer en Corrèze en 1976, dans le village où était historiquement installée sa famille. Il commence par cueillir des plantes sauvages et vendre sur les marchés sa production avant de développer dans les années 1990 une activité parallèle de négociant-grossiste, qui représente aujourd'hui le cœur de son métier. Jean a également des fonctions au sein des structures de l'agriculture biologique et dans l'AFC. Sa production bénéficie de la labellisation AB et de la marque Nature et Progrès. Jean Maison a également une activité de poète et a publié une vingtaine de recueils dont les références figurent en bibliographie.

Dominique Lepage, Corrèze, 50 ans

Dominique, fils d'agriculteur, s'installe en Corrèze en 1996 pour cultiver et cueillir des plantes médicinales. Bien que très proche de son ami et voisin Thierry Thévenin, Dominique n'a pas rejoint le syndicat SIMPLES. Sa production bénéficie en revanche de la certification AB. Au sein de la ferme, un jardin botanique est le support d'animations et d'ateliers consacrés notamment aux usages populaires du végétal. L'agriculteur écrit également des livres relatifs à la mythologie végétale (Lepage, 2006, 2009). Enfin, Dominique est intervenu en 2013 au séminaire d'ethnobotanique de Salagon.

Audrey et Julien, Corrèze, 36 et 30 ans

Naturalistes de formation, Audrey et Julien se sont installés en 2013 sur leur ferme corrézienne après deux années de stages entrepris auprès de producteurs de la filière. Tous les deux disposent d'un diplôme agricole et Audrey a également suivi une formation par correspondance auprès de l'École européenne d'herboristerie. En plus de l'activité de production de plantes médicinales (plantes sèches et distillation), le couple cultive et vend des légumes. Julien exerce en parallèle une activité professionnelle de naturaliste et Audrey anime avec Dominique Lepage des formations consacrées à la

diffusion des savoirs sur l'herboristerie. La production de la ferme est certifiée AB. Le couple est également en passe d'obtenir la marque privée du syndicat SIMPLES.

5.2 En région Bretagne

Gérard, Finistère, 57 ans

Lorsqu'il s'installe dans le Finistère en 1983, diplôme agricole en poche, Gérard est sans doute le seul producteur de plantes médicinales de la région Bretagne. Sur un hectare de terrain, le producteur cultive une trentaine de plantes différentes. Gérard a formé de nombreux apprentis producteurs ayant effectué un stage sur sa ferme. Aujourd'hui encore, il reste pour beaucoup d'anciens stagiaires une personne ressource. Gérard n'est membre d'aucune association professionnelle et ne fait pas partie du syndicat SIMPLES. Sa production bénéficie néanmoins de la certification AB.

Isabelle et Loïc, Finistère, 53 et 54 ans

Isabelle fait partie des producteurs qui se sont formés chez Gérard. Après une carrière d'assistante sociale, elle s'installe en 2008 sur une ferme du Finistère. Isabelle a suivi une formation auprès de l'ARH et enseigne aujourd'hui au sein de l'École Bretonne d'Herboristerie. En 2012, son mari Loïc suit des modules d'enseignement consacrés aux aspects agricoles de la profession et la rejoint sur l'exploitation. Bien qu'installé sur une zone de plaine, le couple a récemment réussi à devenir producteur membre du syndicat SIMPLES. La production de la ferme est également labellisée par Bio cohérence et bénéficie de la certification AB.

Delphine, Finistère, 33 ans

Après avoir réalisé une thèse en géologie à l'Université de Bordeaux, Delphine décide de se former à l'agriculture. Elle passe un diplôme agricole et suit des stages chez des producteurs de plantes médicinales, chez Gérard notamment. En 2010, elle commence à produire mais change de lieu d'installation en 2013. Depuis, sur 5 000m², elle cultive et

cueille une trentaine de plantes médicinales. Delphine n'est membre d'aucune association ou syndicat professionnel mais sa production est certifiée AB.

Maëlle, Frédérique et Pierre, Finistère, 36, 33 et 28 ans

Maëlle, Frédérique et Pierre sont associés dans un Groupement d'Intérêt Économique (GIE) créé en 2009, au sein duquel les trois producteurs réunissent leur production (culture et cueillette). Chacun dispose d'une ferme indépendante, située sur les monts d'Arrée, et peut commercialiser par ses propres moyens une partie de la production. Les trois jeunes producteurs disposent d'un diplôme agricole mais seul Pierre a suivi une formation en herboristerie. Le GIE a été membre du syndicat SIMPLES mais ne l'est plus désormais. La production bénéficie néanmoins de la certification AB.

Julie, Finistère, 30 ans

Après un voyage en Amérique Latine, Julie décide de se former aux usages des plantes médicinales et s'inscrit à l'ARH. En 2013, elle s'installe sur une ferme du Finistère et s'associe avec Dorothée, qui cultive un autre lopin de terre à proximité. Les deux jeunes femmes mettent en commun leur production et commercialisent sous le même nom leurs préparations. Julie est membre sympathisante du syndicat SIMPLES et commercialise ses produits avec la mention Nature et Progrès.

Myriam, Morbihan, 43 ans

Après avoir exercé une activité de loueuse de bateaux, Myriam passe un diplôme agricole et suit une année d'enseignement à l'ARH avant de devenir productrice de plantes médicinales en 2012. Sur sa ferme du Morbihan, elle cultive, cueille, distille et vend l'intégralité de sa production. Myriam travaille en radiesthésie. C'est à l'aide de son pendule qu'elle conseille ses hydrolats à ses clients. Myriam est aujourd'hui productrice postulante au syndicat SIMPLES. Sa production bénéficie de la certification AB.

Alexandre, Morbihan, 40 ans

Après avoir obtenu en 2001-2002 une maîtrise d'ethnologie à la Faculté de Nanterre et un DESS à la Sorbonne intitulé « Pratiques sociales du Développement », Alexandre travaille dans le milieu associatif et crée une Organisation Non Gouvernementale (ONG) qui se consacre à la mise en place d'une unité de production d'huiles essentielles et de tisanes biologiques au Népal. Parallèlement à cette activité, Alexandre suit le diplôme universitaire d'ethnobotanique appliquée de la Faculté de pharmacie de Lille. En 2011, après avoir obtenu un diplôme agricole, il installe son activité de production de tisanes biologiques dans le Morbihan. Alexandre salarie Clotilde, qui l'aide sur les activités de culture et de transformation des plantes. En 2013, Alexandre participe avec Myriam à la mise en place d'une association destinée à rassembler les producteurs de plantes médicinales du Morbihan. Sa production est certifiée AB. Alexandre n'est pas membre du syndicat SIMPLES.

5.3 En Provence Alpes Côte d'Azur et en Picardie

Monique, Alpes-de-Haute-Provence, 75 ans

Au début des années 1970, Monique quitte Bruxelles et son poste dans la publicité pour s'installer dans les Alpes-de-Haute-Provence. Très vite, elle y rencontre par hasard Pierre Lieutaghi qui l'aide à acheter une ferme en ruine à proximité de Mane. Après une expérience de chevrrière, elle devient, en 1976, cueilleuse de plantes médicinales. Sur sa ferme, Monique accueille les groupes de stagiaires de Pierre Lieutaghi venus s'initier à la botanique de terrain. Elle contribue, au début des années 1980, à la création du syndicat SIMPLES et fait également partie de l'équipe fondatrice de la coopérative Biotope des Montagnes. Jusqu'en 2001, Monique vend avec son compagnon Rémi ses préparations herboristiques sur le marché de Forcalquier (04).

Sylvie, Oise, 53 ans

Après une première vie de formatrice en informatique, Sylvie suit une formation agricole et devient agricultrice en production laitière dans l'Oise en 2001. En 2007, la production s'arrête. Sylvie vend ses vaches, se forme auprès de l'ARH et commence à cultiver des plantes médicinales. Aujourd'hui, sur moins d'un hectare, elle cultive environ soixante-dix plantes médicinales et en cueille, à proximité de son lieu de vie, une bonne cinquantaine. Sa production est certifiée AB. Membre sympathisante du syndicat SIMPLES et de l'AFC, Sylvie rédige une « Feuille de l'herboristerie » qu'elle met à disposition de ses clients. Elle y publie parfois quelques extraits des poèmes qu'elle écrit au contact de la nature.

Camille, Var, 25 ans

Camille a installé son activité de production de plantes médicinales en 2013 sur la ferme familiale. À côté des chèvres de sa mère, elle cultive, sur 1 000 m², une petite trentaine de plantes médicinales. Elle cueille également une quinzaine de plantes sauvages. Camille produit pour l'instant seulement dix kilos de plantes sèches par an et n'est membre d'aucune association ou syndicat professionnel. Elle a suivi pendant deux ans le cursus de l'ELPM ainsi qu'une formation en aromathérapie énergétique.

Première partie
L'ethnobotanique – de laboratoire, de terrain et de Salagon
Le végétal médicinal comme objet muséal

Chapitre 1. L'ethnobotanique au laboratoire

Les rapports hommes-plantes sous le microscope

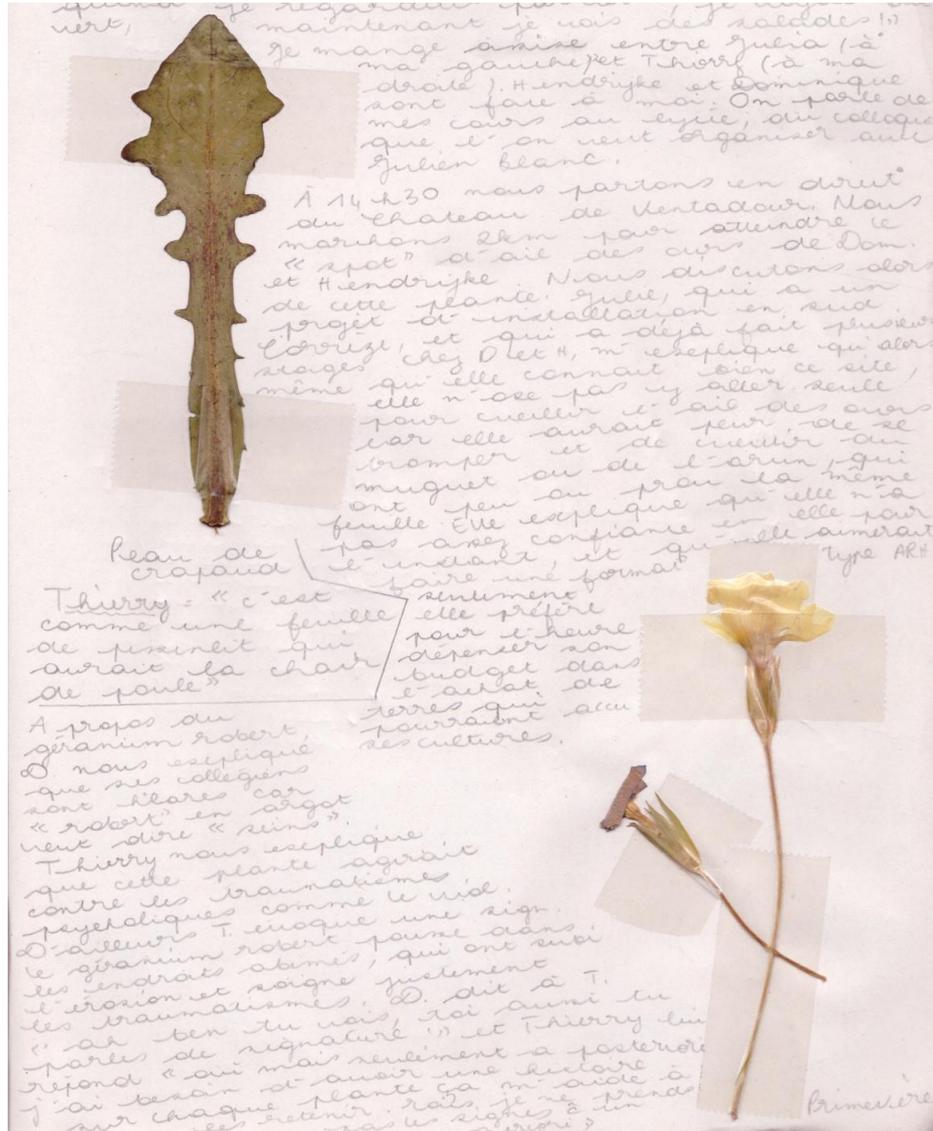


Illustration 2. Extrait du carnet de terrain faisant apparaître un spécimen de porcelle (ou peau de crapaud (*Hypochaeris radicata* L.) et deux spécimens de primevère officinale (*Primula veris* L.). Ces notes ont été prises à l'occasion d'une sortie botanique animée par Thierry et Dominique, en Corrèze, en avril 2015. Ce jour-là, j'assiste à la sortie avec d'autres participants. Je découvre la porcelle, une plante que les producteurs conseillent d'utiliser comme une « *salade sauvage* ». J'apprends à la reconnaître grâce à la technique infallible que nous livre Thierry : « *c'est comme une feuille de pissenlit qui aurait la chair de poule !* ». Source photo : Carole Brousse

La thèse porte sur la relation au végétal soignant des producteurs de plantes médicinales français et sur les savoirs ethnobotaniques créés et diffusés sur ces plantes par les institutions de la recherche et du patrimoine, savoirs qui sont utilisés par les paysans-herboristes. Ce chapitre propose de faire un état des lieux de la connaissance en ethnobotanique théorique. En étudiant l'histoire des grands fondateurs et des catégories d'analyse qu'ils ont contribué à forger, il s'agit de faire le point sur le statut de la discipline dans le monde universitaire. Ce travail bibliographique, et l'effort de structuration historique qu'il implique, doit permettre de présenter les caractéristiques des différents champs et acteurs de l'ethnobotanique contemporaine de façon à percevoir les spécificités de la discipline mobilisée par les paysans-herboristes. Il s'agit également de poser les contours d'un champ disciplinaire dans lequel cette thèse entend s'inscrire. Préciser les thématiques et les outils d'enquête utilisés par les anthropologues des relations flore-société permet de présenter une approche réflexive de mon propre travail.

Au Muséum national d'Histoire naturelle, l'ethnobotanique a été investie par des agronomes désireux de décolonialiser le champ de recherche de leur laboratoire. Le processus d'institutionnalisation de la discipline transparaît à la lecture des intitulés changeants des équipes de recherche : Laboratoire de biologie coloniale (1897-1911), d'agronomie coloniale (1911-1958), d'agronomie tropicale (1958-1963), d'ethnobotanique (1963-1966), d'ethnobotanique et d'ethnozoologie (1966-1983), d'ethnobiologie et de bio-géographie (1983-2002) puis Unité Mixte de Recherche (UMR) d'éco-anthropologie et d'ethnobiologie. En définitive, le laboratoire n'est resté d'ethnobotanique que de 1963 à 1966.

En parallèle, et parfois en lien avec les recherches poursuivies au Muséum national d'Histoire naturelle, plusieurs ethnologues ont contribué au développement et à la diffusion des travaux réalisés en anthropologie des rapports flore-société. C'est parce qu'il a suivi les cours de Marcel Mauss à l'Institut d'ethnologie de Paris que l'agronome André-Georges Haudricourt a entrepris, au début des années 1940, ses recherches sur l'origine des plantes cultivées. En diffusant les travaux du fondateur de l'ethnoscience américaine Harold Conklin, Claude Lévi-Strauss a également participé, au début des

années 1960, au développement de la recherche ethnobotanique française. Dans les années 1970, en tandem avec l'agronome Jacques Barrau, Maurice Godelier a animé plusieurs séminaires et journées d'étude qui ont contribué au tournant écologique de la discipline. Le champ de recherche et les méthodes de l'ethnobotanique théorique ont ainsi été conceptualisés par des agronomes et des anthropologues ayant choisi d'enquêter sur les relations flore-société. L'exposé des catégories et outils d'analyse autour desquels la discipline s'est progressivement structurée viendra clôturer ce chapitre bibliographique.

1. L'ethnobotanique, *terra incognita*

1.1 La création d'une science nouvelle : les agronomes à la conquête de l'ethnobotanique

La naissance de l'ethnobotanique au Muséum national d'Histoire naturelle est plus particulièrement liée aux recherches entreprises par quatre agronomes : Auguste Chevalier, André-Georges Haudricourt, Roland Portères et Jacques Barrau.

1.1.1 Auguste Chevalier (1873-1956) : une orientation vers l'ethnobotanique

Le Laboratoire de biologie coloniale est créé en 1897 pour permettre au Muséum national d'Histoire naturelle de produire des savoirs sur les ressources agricoles des pays colonisés. À sa création, il accueille des agronomes et des botanistes de terrain chargés d'identifier les plantes utiles des colonies. De 1911 à 1948, le botaniste Auguste Chevalier prend la direction du laboratoire, rebaptisé en 1911 Laboratoire d'agronomie coloniale. Si le chercheur n'a jamais utilisé le mot ethnobotanique pour caractériser ses recherches, Roland Portères considérait qu'il fut « le premier et le plus grand de ceux qui contribuèrent à édifier cette science moderne qu'est l'ethnobotanique » (Portères, 1956 : 218). En 1965, Roland Portères s'est exprimé de façon encore plus catégorique : « ethnobotaniste, Auguste Chevalier le fut, et c'est pourquoi le laboratoire s'est penché un peu plus sur cette discipline » (Portères, 1965 : 4). Auguste Chevalier tenait en effet à s'extraire de la botanique théorique, il préférait la recherche appliquée à laquelle il confiait la mission d'aider à l'amélioration des cultures et des conditions de vie des territoires colonisés (Bahuchet et Lizet, 2003 : 20-21). Tout en étant un savant colonial fervent défenseur des bienfaits de la colonisation, le botaniste était particulièrement à l'écoute des savoirs paysans. L'historien des sciences Christophe Bonneuil reconnaît à ce titre à Auguste Chevalier un rôle important dans l'institutionnalisation de la discipline. Parce qu'il ne s'intéressait pas seulement aux plantes en tant que telles mais qu'il cherchait à comprendre les caractéristiques des savoirs botaniques et agricoles indigènes, il aurait contribué à poser les jalons de ce qu'allait devenir l'ethnobotanique (Bonneuil, 1996 : 27).

Pour orienter les recherches entreprises par le laboratoire vers la botanique appliquée, Auguste Chevalier crée en 1921 la *Revue de Botanique Appliquée* dans laquelle il publie de très nombreux articles. Le botaniste a également préfacé *L'homme et les plantes cultivées*, première œuvre traitant explicitement d'ethnobotanique en France. Les deux auteurs, André-Georges Haudricourt et Louis Hédin, ont d'ailleurs entrepris ce projet collectif grâce à l'aide d'Auguste Chevalier. C'est sur les conseils de son professeur que Louis Hédin écrit le 25 mai 1941 à André-Georges Haudricourt. Dans sa lettre, Hédin demande à Haudricourt de l'aider à « se mettre au courant des techniques qui sont à la base de la génétique moderne ». En échange, il promet de se mettre à sa disposition pour l'assister dans le travail qu'il souhaite consacrer aux plantes cultivées et dont Auguste Chevalier lui a mentionné le projet¹⁰.

1.1.2 André-Georges Haudricourt (1911-1996) : l'invention de l'ethnobotanique

À la suite de ses études d'agronomie, qu'il termine en 1931, André-Georges Haudricourt s'inscrit à la Sorbonne pour suivre un enseignement de géographie, de phonétique et d'ethnologie. À la fin de l'année 1934, grâce à son professeur Marcel Mauss, il obtient une bourse pour effectuer un séjour de deux ans auprès du généticien russe Nikolaï Vavilov qui dirige à Leningrad l'Institut de l'Union Soviétique pour la production. Vavilov, spécialiste de la génétique mendélienne, travaille plus particulièrement sur la question des centres d'origines des plantes cultivées. Le 3 janvier 1935, Gaston Gallimard écrit à André-Georges Haudricourt pour lui proposer de rédiger une analyse géographique de l'origine des plantes cultivées. Haudricourt, qui espère contribuer à la diffusion des théories de Vavilov, est persuadé qu'il s'apprête à « pondre un chef d'œuvre ». L'agronome explique à sa mère que si son projet réussit, le livre lui apportera « gloire, honneurs, richesses etc. »¹¹. De retour en France en 1936, après un long séjour au sanatorium (1937-1938), il intègre le Laboratoire d'agronomie coloniale en 1940.

¹⁰ Lettre de Louis Hédin à André Georges Haudricourt, datée du 25 mai 1941, Fonds Haudricourt, IMEC.

¹¹ Lettre d'André Georges Haudricourt à sa mère, datée du 5 mai 1935, Fonds Haudricourt, IMEC.

Lorsque Louis Hédin écrit en 1941 à André-Georges Haudricourt, cela fait sept ans que Gallimard a contacté l'agronome. Haudricourt voit sans doute dans cette proposition une opportunité qui devrait lui permettre d'écrire enfin son livre. Les deux hommes vont rédiger l'intégralité du manuscrit de 1941 à 1943, par correspondance. André-Georges Haudricourt envoie de la documentation et des morceaux de textes à Louis Hédin qui est chargé de rédiger la structure et le manuscrit du texte final. Lorsque le livre est publié en 1943, il retient l'attention des chercheurs du Laboratoire d'agronomie coloniale. Il est tout à la fois considéré comme la première œuvre traitant explicitement d'ethnobotanique en France et comme un programme de travail pour les années à venir. En conclusion de leur ouvrage, les deux agronomes confiaient en effet à des ethnobotanistes dont ils espéraient avoir suscité la vocation, la charge de « réunir les travaux épars de cette œuvre collective en vue de leur critique et de leur synthèse » (Haudricourt et Hédin, 1943 : 202-203). À la suite de cette publication, André-Georges Haudricourt, qui s'oriente désormais vers d'autres sujets de recherche, continue de publier quelques articles fondateurs pour la discipline. En 1956, dans *Les cahiers rationalistes*, il annonce la naissance d'une discipline nouvelle : « l'ethno-botanique ». Dans son article, il oppose l'ethnobotanique américaine, qu'il juge statique et descriptive, à l'ethnobotanique française, qu'il souhaite dynamique et historique, sensible à l'approche de Vavilov (Haudricourt, 1956 : 294).

1.1.3 Roland Portères (1906-1974) : la conversion du laboratoire vers l'ethnobotanique

En 1948, à la suite du départ à la retraite d'Auguste Chevalier, Roland Portères prend la direction du laboratoire et accélère la conversion des recherches vers l'ethnobotanique. C'est notamment dans le *Journal d'Agriculture Tropicale et de Botanique Appliquée* (JATBA), publication qui se substitue à la *Revue de Botanique Appliquée* suite au départ de Chevalier, que Portères imprime sa marque (Hoare, 2012). La modification progressive de la ligne éditoriale du JATBA correspond à la nouvelle orientation des recherches entreprises au laboratoire. En 1957, Portères relève déjà « une tendance plus marquée en matière ethnobotanique » (Portères, 1957b : 109). La même année, décidé à accompagner ce tournant scientifique, il propose la création d'un

Centre d'Études et d'Informations Ethnobotaniques (Portères, 1957a : 103). En 1958, le Laboratoire d'agronomie coloniale devient un Laboratoire d'agronomie tropicale avant d'être rebaptisé en 1963 Laboratoire d'ethnobotanique.

Le tournant scientifique initié par Chevalier s'accomplit au début des années 1960. En 1961, Roland Portères publie dans le *JATBA* un article consacré à la définition de l'ethnobotanique : champs de recherche, position dans les sciences, sources et moyens de travail (Portères, 1961). En 1965, le directeur rédige un nouvel article destiné à justifier la conversion du laboratoire. L'ethnobotanique apparaît comme le prolongement logique de l'agronomie coloniale dans le contexte de la décolonisation (Portères, 1965 : 1). En 1966, le directeur présente l'ethnobotanique comme une « discipline scientifique affirmée » (Portères, 1966 : 704). L'institutionnalisation de la discipline est parachevée par la création de la Société d'Ethnozoologie et d'Ethnobotanique (SEZEB). Roland Portères, André-Georges Haudricourt et Jacqueline Thomas, cofondateurs de SEZEB, projettent de participer au développement des recherches et collectes ethnobotaniques en publiant des bulletins d'informations chargés de vulgariser les enseignements et les outils du laboratoire. En 1967, la société publie notamment un « Aide-mémoire pour établir une fiche de travail sur le terrain concernant les plantes d'intérêt alimentaire » et un « Questionnaire ethnobotanique » édités à l'intention du Cercle des jeunes anthropologues. Ces documents doivent aider les ethnologues de terrain à produire des informations ethnobotaniques en adoptant la méthodologie adaptée¹².

1.1.4 Jacques Barrau (1925-1997) : l'ethnobotanique dans son écosystème

Diplômé ingénieur agronome en 1946, Jacques Barrau passe dix ans en Océanie avant d'intégrer le Laboratoire d'agronomie tropicale en 1956. À partir de son expérience de terrain, il publie en 1957 sa thèse consacrée aux plantes alimentaires de l'Océanie. De 1957 à 1964, il travaille en Nouvelle-Calédonie. Il rencontre alors Harold Conklin, le fondateur de l'ethnoscience américaine. La thèse de l'anthropologue,

¹² *Bulletin de la société d'ethnozoologie et d'ethnobotanique*, mars 1968, 1 : 1.

soutenue en 1954, est consacrée aux relations que la société des Hanunoo des Philippines entretient avec le monde végétal. Pour la première fois, Conklin propose d'établir un système classificatoire fondé sur les seuls critères jugés pertinents par les acteurs étudiés. L'objectif est de mettre en évidence les catégories sémantiques qui font sens pour les sociétés. La thèse de Conklin, tout en étant axée prioritairement autour des faits de classification de la flore, ne néglige pas les catégories liées à l'animal (Conklin, 1954).

En 1964, Conklin confie à Jacques Barrau un poste de professeur d'ethnobiologie au département d'anthropologie et de biologie de l'université de Yale. De retour au Muséum en 1965, Barrau est nommé sous-directeur du Laboratoire d'ethnobotanique. Après cinq années de détachement dans le Pacifique, il reprend en 1971 ses fonctions au laboratoire (Peeters, 2000-2004). Chargé de ses nouvelles influences, le chercheur imprime sa marque sur les recherches entreprises au Muséum. Jacques Barrau recommande l'abolition des frontières entre les ethno-disciplines. Sous sa direction, le laboratoire intègre tout à la fois une partie des propositions théoriques des ethnobiologistes américains et aborde plus largement les relations société-environnement dans leur contexte écologique. Désormais, les chercheurs du laboratoire travaillent à partir des catégories vernaculaires mobilisées par les sociétés étudiées sans se limiter à l'étude du monde végétal. Si le travail sur les classifications nécessite d'utiliser les outils de l'anthropologie, Jacques Barrau affirme néanmoins que l'ethnobotanique se situe « au carrefour des sciences naturelles et des sciences humaines » (Barrau, 1971). L'agronome estime qu'une aptitude naturaliste facilite et éclaire la recherche en ethnobiologie (Barrau, 1985 : 9).

1.2 Les contributions des ethnologues : les relations flore-société comme objet d'étude anthropologique

Avant même la publication de *L'homme et les plantes cultivées* (1943) ou la création institutionnelle d'un laboratoire consacré à ce type de recherches (1963), différents ethnologues ont insisté, dans leurs cours et dans leurs publications, sur la nécessité de porter intérêt aux usages de la flore spécifiques aux sociétés étudiées. En parallèle et parfois en lien avec les recherches entreprises au Muséum national

d'Histoire naturelle, ils ont également élaboré des réflexions et des propositions théoriques qui ont contribué à la naissance et au développement de l'ethnobotanique théorique.

1.2.1 Paul Rivet (1876-1958), Marcel Mauss (1872-1950) et Jacques Roumain (1907-1944) : l'ethnobotanique des premiers ethnologues professionnels

En 1917, dans un article intitulé « Les récoltes d'échantillons botaniques, zoologiques et géologiques », Paul Rivet recommande de porter attention à toute plante rencontrée sur le terrain et d'en prélever de façon systématique des échantillons botaniques. En 1925, avec Marcel Mauss et Lucien Lévy-Bruhl, il fonde l'Institut d'ethnologie de Paris, implanté au Musée du Trocadéro. En 1928, Paul Rivet obtient le rattachement du Musée d'ethnographie du Trocadéro au Muséum national d'Histoire naturelle. Autour de ce musée-synthèse, l'ethnologue contribue au développement d'une ethnologie encyclopédique, attachée à la collecte méthodique et systématique des artefacts culturels (Bahuchet, 2002 : 73). En 1936, dans un texte intitulé « Ce qu'est l'ethnologie », publié dans le tome VII de l'*Encyclopédie française*, Paul Rivet conseille d'ailleurs aux ethnologues de s'intéresser aux travaux de Nikolai Vavilov. Pour parfaire sa connaissance exhaustive des sociétés, Paul Rivet estime que l'ethnologue peut recourir à la géographie botanique afin d'enquêter sur le sens des migrations humaines (Rivet, 1936 : 706-7).

Également intéressé par les travaux de Vavilov, Marcel Mauss aide André-Georges Haudricourt à entreprendre, en 1934, un séjour de recherche à l'Institut de l'Union Soviétique pour la production végétale. Durant son séjour, André-Georges Haudricourt entretient une riche correspondance avec son professeur, qu'il tient informé des théories du généticien¹³. Dans son manuel d'ethnographie, Marcel Mauss recommande d'ailleurs de se référer aux démonstrations de Vavilov (Mauss, 2002 : 94). L'ethnologue conseille aussi à ses étudiants de procéder à l'étude exhaustive des sociétés et de ne pas négliger l'analyse des plantes utilisées par les indigènes.

¹³ La correspondance Haudricourt/Mauss (1934-1935), présentée, éditée et annotée par Jean-François Bert, a été publiée dans le volume 27 de la revue *Le Portique* (Haudricourt, 2011).

L'ethnologue estime que « l'étude d'une société déterminée comprend obligatoirement l'étude des animaux et des plantes de cette société » (*ibid.*). Marcel Mauss conseille notamment de noter les noms populaires des plantes et de dresser l'idéologie, l'écologie et l'économie des plantes spécifiques aux sociétés étudiées (*ibid.* : 98-99).

Membre fondateur du parti communiste haïtien, poète et homme de lettres, Jacques Roumain intègre en 1938 l'Institut d'ethnologie de Paris¹⁴. Il y reçoit les enseignements de Paul Rivet et Marcel Mauss et fonde en 1941 le bureau d'ethnologie de la république d'Haïti. En 1942, il rédige un bulletin intitulé « Contribution à l'étude de l'ethnobotanique pré-colombienne des Grandes Antilles ». Dans son texte, une synthèse de travaux publiés par des historiens à la fin du XIX^e siècle, Jacques Roumain propose de présenter la société Taïno « à travers une analyse du monde végétal » (Roumain, 1942 : 4). L'auteur identifie une liste de plantes utilisées par les Indiens : les plantes dans la mythologie, les plantes dans les croyances religieuses, les éléments végétaux de la parure et de la plastique du corps, etc. Pour chaque plante, Jacques Roumain précise le ou les noms vernaculaires et le classement proposé dans la taxinomie linnéenne (ordre, famille, espèce). Le travail de Jacques Roumain restera sans suite puisqu'il décède deux ans plus tard en 1944.

1.2.2 Claude Lévi-Strauss (1908-2009) : l'ethnobotanique structuraliste

Pour Jacques Barrau, c'est aux fondateurs de l'ethnologie française que revient le mérite d'avoir abordé en premier les domaines ethnobiologiques. Jacques Barrau estime notamment que l'article précurseur d'Émile Durkheim et de Marcel Mauss (Durkheim et Mauss, 1903) et l'œuvre de Claude Lévi-Strauss ont permis aux ethno-disciplines de s'exprimer et de se développer (Barrau, 1974 : 7 ; Barrau, 1985 : 8-9). Claudine Friedberg, qui a contribué au développement de l'ethnobotanique au Muséum national d'Histoire naturelle, partage cet avis. En 1992, la chercheuse notait que les travaux de Lévi-Strauss avaient tout à la fois permis d'accélérer la diffusion des travaux d'Harold Conklin en France et de sensibiliser les étudiants en ethnologie à la nécessité

¹⁴ Sur l'œuvre de Jacques Roumain voir notamment (Laurière, 2005).

de prendre en compte les conditions écologiques des sociétés étudiées (Friedberg, 1992 : 155-156).

C'est plus particulièrement la dimension cognitive de l'ethnoscience américaine qui intéressait Claude Lévi-Strauss. Le projet initial des anthropologues de l'école de la *new ethnography* consistait à dresser une grammaire culturelle des sociétés fondée sur l'analyse des catégories vernaculaires. En cela, la démarche classificatoire entreprise par Conklin intéressait particulièrement l'anthropologue puisqu'elle lui permettait d'étayer son travail sur les classifications totémiques. Dans *La Pensée sauvage*, publiée en 1962, Claude Lévi-Strauss cite abondamment la thèse d'Harold Conklin (Lévi-Strauss, 1990 : 14, 18-19, 53, 73, 81, 167, 168, 185). De plus, pour accéder aux sens des mythes situés au cœur des classifications totémiques, Claude Lévi-Strauss estimait utile de connaître les caractéristiques biologiques des végétaux évoqués. À cet égard, l'anthropologue valorisait la superposition de l'approche botanique et ethnologique entreprise par Conklin. Lévi-Strauss affirmait que l'anthropologue devait pouvoir identifier avec précision les espèces énoncées dans les mythes tout en étant capable de repérer les rôles que leur attribuent les sociétés (*ibid.* : 71).

En 1972, dans l'ouvrage *Langues et techniques, nature et société*, édité en hommage à André-Georges Haudricourt pour son soixantième anniversaire, Claude Lévi-Strauss a publié un article dans lequel il s'exerce à l'approche ethnobotanique. Dans cet article, l'anthropologue dresse l'analyse d'un mythe propre aux Indiens Thompson relatif à la fougère-aigle. L'espèce, qu'il nomme aussi avec son nom botanique (*Pteridium aquilinum* (L.) Kuhn), apparaît dans plusieurs récits mythiques. L'anthropologue estime que les spécificités botaniques de la plante (une liane rampante) et le procédé de récolte associé (éventrer le sol avec un bâton à four) permettent de comprendre les points communs des différentes histoires répertoriées (la plante est associée à des femmes supposées provoquer des séismes). Claude Lévi-Strauss conclut son article en reconnaissant à André-Georges Haudricourt le mérite d'avoir ouvert en pionnier une recherche attachée au croisement des données de l'ethnographie, de la linguistique et de la botanique (Lévi-Strauss, 1972 : 369).

1.2.3 Maurice Godelier (1934) : la matérialité écologique des modes de production

Formé à l'anthropologie structurale par Claude Lévi-Strauss, Maurice Godelier est sensible aux enseignements de l'école américaine de l'écologie culturelle qui se consacre à l'analyse des rapports entre techniques productives et environnement. Pour développer ce champ de recherche en France, l'anthropologue anime dans les années 1970, avec Jacques Barrau et le géographe Olivier Dollfus, le groupe « Écologie et Sciences Humaines ». Jacques Barrau, qui a été initié à la pensée de Marx et Engels par André-Georges Haudricourt (Barrau, 1973 : 40), est marxiste comme Maurice Godelier. Le groupe, créé en 1973 à l'initiative de la Fondation Maison des Sciences de l'Homme, est divisé en cercles de travail composés en fonction des modes de production spécifiques aux terrains des chercheurs : agriculture, pasteurs nomades, chasseurs-cueilleurs (Demeulenaere, 2017 : 52). En 1973, le groupe organise deux colloques : « Écologie et sociétés en Mélanésie » en mai et « Méthode d'enquête ethnologique sur la conceptualisation et la classification des objets et phénomènes naturels » en juin. De 1972 à 1978, les trois chercheurs animent également à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS) un séminaire intitulé « Anthropologie et économie ». Cet enseignement proposait d'initier les étudiants aux méthodes d'enquête et aux concepts fondamentaux des diverses démarches écologiques de l'anthropologie française et étrangère.

Dans les années 1980, Maurice Godelier intègre l'administration du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) et abandonne progressivement ces questions de recherches. À partir de 1995, il se consacre au Centre de Recherche et de Documentation sur l'Océanie, une UMR associant à Marseille des chercheurs du CNRS et de l'EHESS (Demeulenaere, 2017 : 54). Aujourd'hui, l'anthropologue estime que sa pensée s'est développée autour du rêve que la culture matérielle et l'usage de l'environnement pourraient être utilisés comme des portes d'entrée dans l'étude de la vie sociale des populations (Mathieu, 2014 : 45). Maurice Godelier affirme également qu'il espérait compenser les années de structuralisme qui avaient donné le primat à l'étude de la religion et de la parenté. Dépister des domaines d'étude négligés par le

passé devait permettre à l'anthropologie de révéler une nouvelle puissance analytique (*ibid.*).

2. Les concepts et les outils de l'anthropologie des rapports flore-société

2.1 De la plante au non-humain : l'évolution des grilles de lecture

De 1963 à nos jours, l'approche mobilisée par les chercheurs en anthropologie des rapports flore-société s'est structurée autour de différentes écoles de pensée : ethnobotanique et ethnozoologie dans les années 1960, ethnobiologie et ethnoécologie à partir des années 1970, anthropologie de la nature depuis les années 2000. Préciser les caractéristiques de ces différentes écoles doit permettre de positionner la thèse au sein des champs thématiques et méthodologiques qu'elles circonscrivent.

2.1.1 Les ethnosciences et l'ethnoscience

En 1962, dans un article intitulé « Domestication des animaux, culture des plantes et traitement d'autrui », André-Georges Haudricourt propose de croiser l'étude des relations hommes-plantes avec celle des rapports hommes-animaux (Haudricourt, 1962). Au sein de la SEZEB, sans réellement articuler les deux approches, les chercheurs travaillent à cette époque à la diffusion des méthodes d'enquête propres aux deux champs de recherches. En 1966, les activités de la société savante aboutissent à la création d'une équipe de recherche CNRS baptisée « Centre de recherches d'études et d'informations ethnobotaniques et ethnozoologiques ». La même année, Roland Portères décide d'ouvrir un département d'ethnozoologie au sein du laboratoire qui est rebaptisé à l'occasion Laboratoire d'ethnobotanique et d'ethnozoologie. La direction de cette nouvelle équipe est confiée à l'agronome Raymond Pujol.

Étroitement articulée à l'ethnobotanique – Raymond Pujol fonde la notion d'ethnoécosystème pour caractériser l'interrelation homme-animal-plante, qu'il précise notamment autour de l'exemple de la trufficulture (Pujol, 1975) – l'ethnozoologie n'en constitue pas moins une discipline autonome, disposant de ses propres organes de réflexion : symposiums et sociétés savantes. La Société d'ethnozootechnie, créée en

1962, vise à produire des travaux sur les connaissances populaires relatives aux animaux domestiques en organisant des colloques et en diffusant des notes de lecture et des articles relatifs à son champ d'application dans la revue semestrielle *Ethnozootecnie*. L'Homme et l'Animal, Société de Recherche Interdisciplinaire, est une autre association fondée en 1984 par des chercheurs du Laboratoire d'archéozoologie et d'archéobotanique du Muséum pour développer les travaux scientifiques concernant les relations hommes-animaux. Consacrée à l'ethnozoologie, également appelée anthropozoologie, l'association publie une revue semestrielle intitulée *Anthropozoologica*, diffusée aujourd'hui par le service des publications scientifiques du Muséum.

À la fin des années 1960, l'enseignement de l'ethnobotanique et de l'ethnozoologie se développe dans les universités. En 1969, avec l'ethnologue Jean Guiard, Roland Portères propose à l'Université de Paris-Sorbonne, au sein des enseignements délivrés pour le certificat et la maîtrise spécialisé d'ethnologie, un cours intitulé « Introduction à l'Ethnobotanique et à l'Ethnozoologie ». Jean-François Leroy et Jacques Barrau assurent également des modules intitulés « Ethnobotanique spéciale ». Hubert Gillet et Raymond Pujol sont en charge des cours d'ethnozoologie. À la même période, des certificats et des crédits d'études en ethnobotanique et en ethnozoologie sont proposés à l'Université Paris V, Paris VII, Paris X, à l'École Pratique des Hautes Études et à l'université de Nice¹⁵.

Si l'ethnobotanique et l'ethnozoologie évoluent autour de dynamiques parallèles, hormis les interactions permises par la SEZEB, peu de chercheurs entreprennent des recherches associant les deux ethno-disciplines. À la même époque, aux États-Unis, l'ethnobotanique et l'ethnozoologie sont en revanche fondues dans l'ethnoscience, objet d'étude investi par les anthropologues de l'école de la *new ethnography*¹⁶. Dans cette approche, l'ethnoscience n'est pas une discipline mais un champ de recherche devant permettre de dépister les caractéristiques cognitives des différents systèmes de

¹⁵ Les différents enseignements proposés en ethnobotanique et ethnozoologie sont détaillés dans la rubrique « Vie de la Société d'Ethnozoologie d'Ethnobotanique (SEZEB) » publiée en décembre 1971 dans le volume 18, numéro 12, du *JATBA*.

¹⁶ Le terme ethnoscience apparaît pour la première fois dans la troisième édition du livre de Georges P. Murdock, 1950, *Outline of cultural materials*, New Haven, États-Unis, Behavior science outlines.

connaissance des sociétés (Sturtevant, 1964 : 99). Pour ces chercheurs, l'ethnobotanique constitue une catégorie de l'ethnoscience, qui recouvre les relations entre les sociétés et leur environnement naturel, les savoirs et savoir-faire populaires qu'impliquent ces relations et la diversité des modes humains d'insertion dans les écosystèmes (Barrau, 2002 : 925).

2.1.2 L'ethnobiologie et l'ethnoécologie

Si la plupart des ethnobotanistes français prennent leur distance avec l'approche américaine et notamment avec les travaux de Brent Berlin (Friedberg, 1968, 1974, 2005 ; Martin, 1975), ils sont en revanche sensibles à la démarche ethnographique du fondateur de la *new ethnography* Harold Conklin. Alors que Brent Berlin cherche à déceler des invariants dans les processus classificatoires, pour Harold Conklin, les classifications végétales et animales doivent être interprétées en fonction du contexte écologique dans lequel elles se développent. Jacques Barrau et Claudine Friedberg contribuent à la diffusion des travaux de Conklin au Muséum. Tandis que Jacques Barrau, qui s'inquiète du développement des spécialisations en « ethno-je-ne-sais-quoi », milite pour une reconversion sémantique du propos du laboratoire, de l'ethnobotanique vers l'histoire naturelle (Barrau, 1985 : 11), Claudine Friedberg anime avec Alice Peeters un séminaire d'ethnoscience. C'est finalement au sein de l'ethnobiologie que vont être réunies les ethno-disciplines naturalistes. Sur la proposition de Barrau, le laboratoire change de nom en 1983 pour être rebaptisé Laboratoire d'ethnobiologie et de biogéographie. Jacques Barrau estime que l'appellation réunit « l'ensemble formé par l'ethnobotanique et l'ethnozoologie » (Barrau, 1976 : 73).

À l'aube des années 2000, André-Georges Haudricourt et Jacques Barrau décèdent. En 2002, le laboratoire devient une UMR rebaptisée éco-anthropologie et ethnobiologie. Serge Bahuchet, qui consacre ses recherches à l'ethnologie et à l'ethnoécologie des pygmées Aka, en prend la direction. Bernadette Lizet contribue au développement de la recherche menée sur le territoire français. La chercheuse réalise l'essentiel de ses enquêtes en France et encadre plusieurs mémoires de master et thèses

de doctorat consacrés à des terrains métropolitains (Bergues, 2004 ; Frileux, 2008). Ces deux chercheurs contribuent à inscrire le tournant écologique de la discipline. Tous deux considèrent que l'approche de la plante doit s'intégrer dans l'étude des rapports société-écosystème. Serge Bahuchet et Bernadette Lizet affirment que « l'ethnobotanique se fonde dans l'ethnoécologie » (Bahuchet et Lizet, 2003 : 32). À la différence de l'ethnobiologie, qui s'intéresse essentiellement aux savoirs des populations sur leur environnement, l'ethnoécologie propose de les insérer dans leur contexte écologique et de travailler également sur les problèmes pratiques rencontrés par les sociétés locales (Toledo, 1992 : 8). Cette réorientation est en partie liée au contexte international. Suite à la signature, en 1992, de la Convention sur la Diversité Biologique, qui proposait d'associer la conservation de la biodiversité à la valorisation de la diversité culturelle, de nombreux projets ont été menés dans une perspective de recherche-action (Roué, 2012). En France, cette dynamique nouvelle a impliqué une réorientation des recherches vers l'ethnoécologie. En 2012, l'organe de diffusion du laboratoire a d'ailleurs changé de nom : le *JATBA* est devenue une *Revue d'ethnoécologie* (Bahuchet, 2012).

2.1.3 L'anthropologie de la nature

En 2001, Philippe Descola s'est vu confier la chaire d'anthropologie sociale du Collège de France, chaire qu'il a choisi d'intituler « Anthropologie de la nature ». L'approche de Philippe Descola est imprégnée des propositions méthodologiques de la sociologie des sciences. Dans son livre *Nous n'avons jamais été modernes : essai d'anthropologie symétrique*, publié en 1991, Bruno Latour proposait de remplacer la dichotomie nature/culture par un couple humain/non-humain. Dans la continuité des travaux de Bruno Latour, les anthropologues de la nature souhaitent proposer un vocabulaire et des méthodes d'enquête devant permettre de dépasser les oppositions nature/culture et sujet/objet. À ce titre, Philippe Descola estime que le domaine d'étude de l'ethnobotanique émane d'un point de vue qui n'est pas libéré de tout préjugé culturel. L'anthropologue affirme que l'ethnobotanique confectionne des taxonomies végétales qui procèdent d'un partitionnement du monde propre aux sociétés occidentales (Descola, 2011 : 53). Pour extraire les chercheurs d'une conception

dualiste de l'univers, l'anthropologie de la nature cherche à dépister les différents schèmes d'identification du monde qui lient les humains aux non-humains. Cette perspective a conduit Philippe Descola à formuler une typologie des ontologies. Les ontologies sont conçues comme des théories sur le monde que les sociétés développent en fonction des propriétés ontologiques qu'elles associent aux êtres vivants. L'anthropologue distingue quatre ontologies : animisme, totémisme, naturalisme et analogisme (Descola, 2005 : 183-337). Différents schèmes de relation (échange, prédation, don et production, protection et transmission) les modulent en permettant aux humains d'entrer en relation avec les non-humains (*ibid.* : 423-531).

Pour permettre aux chercheurs de travailler à partir de ces nouvelles catégories d'analyse, Florence Brunois propose une méthodologie d'enquête renouvelée. Elle recommande aux chercheurs d'aborder leur terrain ethnographique en s'astreignant à un « franc relativisme ontologique » (Brunois, 2005 : 35 ; 2007 : 8). La chercheuse estime que l'adoption de ce précepte permet d'éviter le « péché d'occidentisme » et implique de « définir l'univers singulier dans lequel les systèmes de connaissances des autres s'élaborent et prennent sens » (Brunois, 2007 : 10). Florence Brunois conseille notamment aux anthropologues de dessiner les plantes présentes sur leur terrain d'enquête. L'anthropologue affirme que le dessin ethnographique – une pratique qu'elle a initiée sur les conseils de Jacques Barrau – lui a permis de se rapprocher de la perception des Kasua. Florence Brunois estime que « l'outil graphique permet d'appréhender, de façon sensible, les logiques gouvernant l'interaction entre les deux règnes » (Brunois, 2002 : 28).

2.1.4 De l'absorption à la reconquête de l'ethnobotanique

Ces deux écoles de pensée, ethnoécologie d'une part, anthropologie de la nature d'autre part, évoluent, en France, autour d'arènes et d'angles thématiques différents. Tandis que les anthropologues du Laboratoire d'anthropologie sociale poursuivent des recherches axées sur les modes d'identification du non-humain, la démarche ethnoécologique, précisée par les chercheurs de l'UMR d'éco-anthropologie et

d'ethnobiologie, converge vers une approche très ethnographique qui comprend en particulier l'étude des formes locales de gestion de la nature¹⁷.

L'anthropologie des relations humains/non-humains se développe ainsi autour de deux grandes focales : l'étude des cosmologies indigènes d'une part, l'analyse des savoirs, savoir-faire et pratiques de gestion de l'environnement d'autre part. L'ethnobotanique, qui semble avoir disparue de ce nouveau lexique d'analyse, reste néanmoins investie par les deux écoles. Les anthropologues du Laboratoire d'anthropologie sociale et les ethnoécologistes de l'UMR d'éco-anthropologie et d'ethnobiologie participent en effet à des séminaires et à des journées d'étude impliquant les méthodologies et les champs thématiques de l'ethnobotanique (journée d'étude consacrée à l'ethnobotanique organisée au musée du quai Branly le 17 juin 2015 et séminaires annuels d'ethnobotanique de Salagon). En 2017, Florence Brunois animera également un Atelier d'ethnobotanique, accueilli par le Musée de Salagon, destiné aux étudiants de Master de l'EHESS. L'atelier promet de dispenser « une formation professionnalisante en ethnobotanique dans ses questionnements contemporains »¹⁸. Pour Florence Brunois, l'ethnobotanique présente l'intérêt d'appréhender les relations hommes-plantes dans leurs réciprocités, ce qui de fait contribue à conférer au végétal un rôle actif, de sujet, dans les relations flore-société (Brunois, 2002 : 27). De leurs côtés, les chercheurs du Muséum continuent de revendiquer l'usage du terme et l'héritage des grands fondateurs du laboratoire (Bahuchet, 2011 ; Bahuchet et Lizet, 2003 ; Lizet, 2008).

¹⁷ En 1969, dans son cours d'ethnobotanique, Portères relevait déjà l'existence de différentes mentalités des hommes sur la nature. Le professeur appelait ses étudiants à traiter les « relations humano-végétales » en les testant au travers des différentes conceptions du monde recensées (Portères, 1969 : 62-107). En 1979, Jacques Barrau affirmait que l'opposition nature/culture paralyse les tentatives de démarches ethnoécologiques (Barrau, 1979 : 225). Enfin, en 1997, Claudine Friedberg relevait elle aussi que dans certaines sociétés, la coupure nature/culture n'existe pas. L'anthropologue regrettait que toutes les recherches entreprises sur ce champ ne cherchent pas à rendre compte du point de vue de ces sociétés, où les relations avec les autres êtres vivants sont vécues à l'intérieur des relations sociales (Friedberg, 1997 : 5).

¹⁸ La présentation de l'atelier est disponible sur le site internet de l'EHESS (<https://enseignements-2016.ehess.fr/2016/ue/1733/> dernière consultation le 18/11/2016).

2.2 Les rapports flore-société sous le microscope : des catégories analytiques plurielles

Le point commun des différents champs de la recherche en anthropologie des relations flore-société est l'utilisation de l'outil classificatoire. La classification des savoirs que les sociétés développent sur leur environnement repose sur trois strates de catégorisation : les taxinomies hiérarchiques, les catégories opératoires et les cosmologies. Si le premier niveau classificatoire a fait l'objet de nombreuses recherches entreprises en majeure partie par l'école de la *new ethnography* américaine, les catégories opératoires sont essentiellement étudiées par les ethnobotanistes et les ethnoécologistes français. Les cosmologies, qui intéressent davantage les anthropologues de la nature, constituent l'étape ultime du processus classificatoire. Identifier les ressorts des classifications ethnobiologiques doit permettre de mettre en perspective les emplois qu'elles ont suscités dans cette recherche.

Dans la thèse, les trois niveaux du processus classificatoire mobilisés par les paysans-herboristes ont été analysés. Dresser le répertoire des termes d'appellation attribués aux espèces végétales a permis de faire apparaître les spécificités de la taxinomie populaire des producteurs de plantes médicinales. Dans un second temps, un travail sur les catégories opératoires a permis de faire rejaillir les critères conceptuels qu'ils mobilisent pour hiérarchiser les potentialités thérapeutiques des espèces végétales. Enfin, la grille de lecture des anthropologues de la nature a également permis d'interroger le schème d'identification qu'ils utilisent pour appréhender les plantes.

Taxinomies hiérarchiques	Catégories opératoires	Cosmologies
Identification des plantes, des noms des plantes et des familles des plantes	Classification des plantes dans des classes d'attributs	Insertion des plantes dans un système de références

Tableau 2. Utilisation de l'outil classificatoire en anthropologie des rapports flore-société

2.2.1 Les taxinomies hiérarchiques

Les taxinomies hiérarchiques sont un outil ethnographique qui doit permettre de faire apparaître les nomenclatures établies par les sociétés à partir des termes d'appellation attribués aux objets. Ce type d'approche ne s'intéresse pas uniquement aux nomenclatures végétales, il peut également s'agir de taxinomies de noms de couleurs (Berlin et Kay, 1969) ou de noms d'animaux (Bulmer, 1969 ; Berlin, 1992) par exemple. Pour dresser des taxinomies hiérarchiques à partir de la catégorie végétale, les ethnologues doivent identifier les plantes utilisées par le groupe étudié et répertorier leurs noms populaires. Ces appellations peuvent être constituées d'un terme de base seul, d'un terme de base accompagné d'un ou plusieurs déterminants ou d'un déterminant seul (Friedberg, 1986 : 28).

À partir du répertoire des termes recensés, l'enquêteur identifie les corrélations hiérarchiques et inclusives perçues entre les termes d'appellation. Dans les taxinomies hiérarchiques, la place qu'un objet obtient aux niveaux inférieurs est liée à la place obtenue aux niveaux précédents. Un double mouvement de différenciation vers le bas et de généralisation vers le haut permet de faire apparaître la forme de la taxinomie. En fonction du rôle des plantes dans la vie sociale et du type de rapports que les informateurs entretiennent avec le monde végétal, l'arborescence sera plus ou moins détaillée. Sous sa forme la plus complète, la taxinomie populaire peut comprendre cinq rangs selon Ralph Bulmer (Bulmer, 1970 : 1073-1074), six selon Brent Berlin (Berlin, 1992 : 22). Tandis que Brent Berlin a cherché à dresser des parallèles entre les taxinomies populaires et la botanique occidentale, pour Ralph Bulmer, il n'est pas utile de procéder à une telle approche. L'ethnoécologiste a d'ailleurs montré que sur son terrain, seulement 60 % des taxons terminaux attribués aux animaux par les Kalam de Nouvelle-Guinée coïncidaient avec des rangs de la taxinomie botanique (Bulmer, 1967 : 5).

Dans le cas des paysans-herboristes, les termes terminaux attribués aux plantes ne correspondent pas toujours aux rangs de la taxinomie scientifique. Certaines espèces sont en effet nommées avec un terme de base seul qui correspond dans la classification

botanique au rang du genre. Par exemple, s'il existe plusieurs espèces de millepertuis, lorsqu'ils utilisent le terme d'appellation millepertuis, les producteurs font référence au seul millepertuis perforé (*Hypericum perforatum* L.). Concernant cette appellation, il n'y a donc pas de correspondance entre le niveau de la classification populaire et celui de la classification scientifique. De même, lorsqu'ils utilisent le terme d'aubépine, les informateurs font souvent référence à deux espèces : *Crataegus laevigata* (Poir.) DC et *Crataegus monogyna* Jacq. Dans ce cas, le terme final attribué à l'espèce (aubépine) correspond dans la taxinomie scientifique au rang du genre (*Crataegus*).

Dans d'autres cas, les termes d'appellation utilisés par les producteurs rencontrés disposent d'un terme de base complété par un déterminant et correspondent au rang de l'espèce dans la taxinomie botanique. Par exemple, la verveine odorante (*Aloysia citriodora* (Cav.) Ortega ex Pers.) et la verveine officinale (*Verbena officinalis* L.) partagent un terme de base précisé par un déterminant. Cette différenciation des espèces par l'octroi d'un déterminant est sûrement liée au fait que les deux plantes disposent d'utilisations médicinales très différentes : tandis que la verveine odorante est utilisée pour ses qualités aromatiques et digestives, la verveine officinale est employée comme un antinévralgique. Par contraste, *Crataegus laevigata* (Poir.) DC et *Crataegus monogyna* Jacq. sont qualifiées avec le même terme d'appellation puisque les deux espèces partagent les mêmes qualités médicinales : l'usage ne nécessite pas de préciser l'appellation. De plus, tandis que les deux espèces d'aubépine font partie d'un même genre botanique (*Crataegus*), les deux verveines utilisées appartiennent à des genres botaniques différents : *Verbena* pour la verveine officinale et *Aloysia* pour la verveine odorante.

Un exemple relativement similaire à celui des verveines est celui des camomilles. Les informateurs attribuent trois termes d'appellation constitués à partir du terme de base camomille : la camomille matricaire (*Matricaria recutita* (L.) Rauschert), la camomille romaine (*Chamaemelum nobile* (L.) All.) et la grande camomille (*Tanacetum parthenium* (L.) Sch.Bip.). Ces trois termes terminaux correspondent au rang de l'espèce dans la taxinomie botanique. Néanmoins, les trois camomilles désignées par les producteurs appartiennent à trois genres botaniques différents

(*Matricaria*, *Chamaemelum*, *Tanacetum*). De plus, la camomille matricaire est souvent nommée avec son seul déterminant (matricaire).

Enfin, si certaines espèces botaniques, disposant d'usages relativement analogues, sont qualifiées avec un même terme d'appellation (les tilleuls ou les aubépines par exemple), à l'inverse, une même espèce dispose parfois de plusieurs termes d'appellation. Par exemple, l'espèce *Sisymbrium officinale* (L.) Scop. est alternativement appelée vélar ou herbe aux chantres par les paysans-herboristes rencontrés. Ces qualificatifs différents sont parfois fonction de la région d'installation des producteurs. En Aubrac par exemple, le calament à grandes fleurs (*Clinopodium grandiflorum* (L.) Kuntze) est couramment dénommé thé d'Aubrac¹⁹.

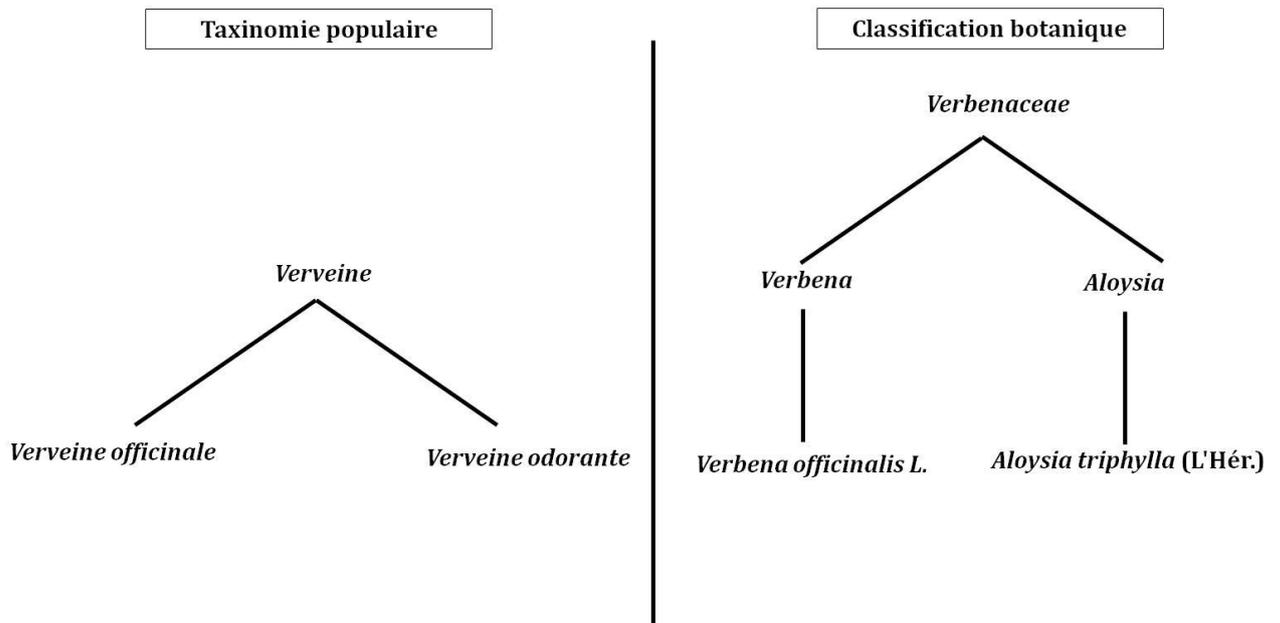


Figure 2. Les rangs taxinomiques de la classification populaire et de la classification botanique dans le cas des verveines identifiées par les paysans-herboristes

¹⁹ Un groupe de producteurs s'est notamment constitué pour commercialiser des préparations réalisées à partir de thé d'Aubrac et pour contribuer à la patrimonialisation de l'espèce sur le plateau. (www.lagrangeauthe.com/the-daubrac/le-projet-autour-du-the-daubrac dernière consultation le 18/11/2016).

2.2.2 Les catégories opératoires

Pour les anthropologues cognitifs comme Brent Berlin, les niveaux supérieurs des classifications populaires rassemblent les taxons au sein de catégories qui correspondent à des formes de vie : arbre, herbe, etc. (Berlin, 1992 ; 22). En revanche, pour les ethnoécologistes, les étages supérieurs des classifications populaires ne sont pas indépendants du contexte d'utilisation des êtres vivants. Au-dessus du niveau de base, ils estiment que les objets sont rassemblés dans des catégories qui sont liées à leurs attributions, qu'elles soient matérielles ou immatérielles. L'ethnoécologiste Ralph Bulmer a ainsi montré que le casoar, qui appartient dans notre taxinomie scientifique à la catégorie des oiseaux, n'est pas reconnu comme tel par les Kalam en raison de la relation très spécifique que les humains nouent avec cet être vivant (Bulmer, 1967 : 1). Travailler sur ces catégories implique donc de mener un travail d'enquête portant attention aux discours, aux registres sensoriels et aux usages que les sociétés attribuent aux plantes (Bromberger, 1986 : 4).

De plus, puisque ces catégories correspondent partiellement à des usages, les ethnoécologistes estiment qu'une même plante peut appartenir à plusieurs catégories en même temps. Par conséquent, les catégories qu'ils mettent en évidence ne sont pas structurellement hiérarchiques : la place qu'un objet obtient dans une classe d'attributs ne détermine pas la place qu'il obtiendra dans une autre classe d'attributs. Claudine Friedberg – qui qualifie ce type de classification de « catégories opératoires » (Friedberg, 1992 : 363) – explique que ces catégories sont fondées sur des critères perceptuels et conceptuels. Elles associent des caractéristiques morphologiques et écologiques propres au végétal avec des critères liés au rôle qu'il occupe dans la vie économique et socioculturelle des populations (Friedberg, 1992 : 363). Il peut notamment s'agir de l'usage de la plante (comestible, cosmétique, médicinale, etc.) ou de sa dimension organisationnelle de l'espace. Certaines catégories opératoires rassemblent des plantes disposant de termes de base identiques. Lorsque les catégories opératoires rassemblent des objets disposant de termes de base différents, Claudine Friedberg les qualifie de catégories englobantes et de catégories complexes.

Les catégories complexes concernent plus spécifiquement les groupes constitués à partir d'espèces disposant de plusieurs similarités conceptuelles. Ces catégories sont souvent organisatrices de l'espace (Friedberg, 1997 : 21). La catégorie des badasses, analysée par Pierre Lieutaghi, est un exemple de catégorie complexe. Elle rassemble des sous-arbrisseaux aromatiques en touffe appartenant au même milieu écologique (les pelouses pâturées) et disposant à la fois d'usages et de statut foncier analogue. Le site où poussent ces plantes est d'ailleurs qualifié de badassière (Lieutaghi, 1986 : 31). Les paysans-herboristes utilisent quant à eux différentes catégories opératoires englobantes pour classer les plantes qu'ils utilisent. Ces classifications seront étudiées dans la première partie du chapitre dix.

2.2.3 Les classifications cosmologiques

La dernière strate de l'analyse classificatoire consiste à étudier les formes des relations que les humains établissent avec les non-humains. L'étude de ce type de classifications, qualifiées de totémiques par Claude Lévi-Strauss (Lévi-Strauss, 1990 : 50-94), d'analogiques par Claudine Friedberg (Friedberg, 1992 : 366) et de cosmologiques par Philippe Descola (Descola, 2006 : 428-429), a fait l'objet de différentes stratégies d'interprétation. L'approche symbolique propose de dresser des parallèles entre les cosmologies végétales et l'organisation sociale propre à la société étudiée. Durkheim et Mauss, qui étaient partisans de cette démarche, distinguaient dans les classifications cosmologiques des représentations des hiérarchies sociales (Durkheim et Mauss, 1903). André-Georges Haudricourt opérait également des rapprochements entre l'organisation sociale des sociétés et le type d'agriculture pratiquée (Haudricourt, 1962, 1964). L'approche structuraliste présente plutôt les cosmologies comme des théories sur le monde. Claude Lévi-Strauss les qualifie de « science du concret » et de « pensée à l'état sauvage » (Lévi-Strauss, 1990 : 262). Selon l'anthropologue, elles témoignent d'une authentique volonté de donner ordre et sens au monde. Claude Lévi-Strauss appelait d'ailleurs les ethnologues du siècle prochain à entreprendre une « classification des classifications » (*ibid.* : 182).

Philippe Descola, qui s'est attelé à ce projet, distingue quatre schèmes d'identification du monde : naturaliste, animiste, totémique, analogique. Ces schèmes d'identification – ou ontologies – sont construits en considérant les existants sous l'angle de leur intériorité et de leur physicalité. Les intériorités sont définies par l'anthropologue comme « une gamme de propriétés reconnues par tous les humains et recouvrant en partie ce que nous appelons d'ordinaire l'esprit, l'âme ou la conscience – intentionnalité, subjectivité, réflexivité » (Descola, 2005 : 168). Les physicalités concernent « la forme extérieure, la substance, les processus physiologiques, perceptifs et sensori-moteurs, voire le tempérament ou la façon d'agir dans le monde » (*ibid.* : 169). L'articulation de ces deux critères permet de définir quatre modes d'identification du monde : le totémisme, l'animisme, le naturalisme et l'analogisme. Lorsque les intériorités et les physicalités des humains et des non-humains sont jugées très ressemblantes, les sociétés tissent un système totémique. D'autres sociétés, tout en jugeant les plantes ou les animaux très proches mentalement des humains, ne sont soumises à aucun tabou alimentaire qui laisserait supposer une forte porosité des physicalités : l'anthropologue parle alors d'ontologie animiste. Enfin, dans les schèmes d'identification analogiques, les humains et non-humains sont physiquement et mentalement très différents tandis que dans les sociétés naturalistes, les physicalités sont identiques et les mentalités différentes.

Cette typologie des schèmes d'identification du monde est très largement utilisée et discutée par la communauté anthropologique. Le succès de ce modèle est lié au « tournant ontologique » que connaît aujourd'hui l'anthropologie (Keck, Regehr et Walentowitz, 2015). Cette nouvelle orientation vise à requalifier le champ de recherche de la discipline : de l'*anthropos* à l'ensemble des relations que les humains tissent avec les non-humains. Des critiques sont néanmoins adressées au modèle. Claudine Friedberg doute notamment de la pertinence du couple intériorité/physicalité, chargé de remplacer la dichotomie nature/culture. L'anthropologue observe que ces critères n'existent pas réellement dans les sociétés totémistes, où les humains et les non-humains sont considérés en tout point semblables, pas plus qu'ils ne sont utiles pour décrire l'ontologie des sociétés analogiques, où la porosité des physicalités et des intériorités conduit à appréhender les humains et les non-humains comme des existants

à la fois très différents et très ressemblants dans un jeu de correspondances (Friedberg, 2007 : 173). Élise Demeulenaere s'interroge quant à elle sur la nécessité de créer une nouvelle grille de lecture qui conduit l'anthropologue à substituer « l'analyseur nature/culture par un autre (intérieurité/physicalité) » (Demeulenaere, 2017 : 66). Dans le cas des paysans-herboristes, caractériser l'intentionnalité qu'ils prêtent aux plantes a néanmoins permis de faire apparaître la relation de sujets à sujets qui singularise leur approche de l'herboristerie. L'étude du schème d'identification qu'ils mobilisent pour appréhender le végétal sera au cœur du chapitre dix.

Éléments conclusifs du chapitre

Le détour épistémologique initié dans ce chapitre a permis de situer la thèse dans le champ disciplinaire de l'anthropologie des relations flore-société. Cette recherche entend plus particulièrement s'inscrire à l'entrelacs de l'ethnoécologie et de l'anthropologie de la nature. En proposant une ethnographie du processus de production des paysans-herboristes (chapitre sept) et en s'intéressant aux savoirs et savoir-faire qu'ils mobilisent dans leurs pratiques agricoles (chapitre neuf), la thèse rejoint le champ disciplinaire de l'ethnoécologie. L'utilisation de l'outil classificatoire l'inscrit néanmoins dans les champs d'enquête et d'analyse des deux disciplines. L'étude du schème d'identification que mobilisent les herboristes paysans pour appréhender le végétal fait en effet appel aux outils et aux problématiques de l'anthropologie de la nature. L'intentionnalité qu'ils prêtent aux plantes et l'ontologie que cette caractérisation révèle seront étudiées dans le chapitre dix.

Différents travaux, réalisés par des praticiens de la discipline, ont été consacrés à l'histoire de l'ethnobiologie. La première périodisation, réalisée en 1998 par le canadien Daniel Clément, distingue trois phases : la période préclassique (1860-1899), qui confirme l'apparition de différentes appellations et branches de l'ethnobiologie (ethnobotanique et ethnozoologie), la période classique (1950-1980), qui consacre le développement des études centrées sur les classifications des savoirs locaux, et la période postclassique (années 1990), qui marque la coopération entre chercheurs et populations indigènes autour des concepts de diversité culturelle, de propriété intellectuelle et de gestion des ressources (Clément, 1998a et 1998b). En 2007, la périodisation réalisée par l'Américain Eugene Hunn reprend en partie les dates identifiées par Daniel Clément tout en proposant une segmentation en quatre grandes périodes : les recherches sur les usages des plantes (fin XIX^e-1950), l'étude des processus classificatoires (1950-1970), le développement de l'ethnoécologie (1970-1990) et la mobilisation des ethnobiologistes au service des peuples indigènes (depuis les années 1990) (Hunn, 2007).

Cette seconde périodisation, qui repose essentiellement sur l'histoire de la discipline aux États-Unis, correspond en partie à l'histoire française. La première phase pourrait rassembler les travaux entrepris par les précurseurs : Chevalier, Portères, Haudricourt, lorsque la phase deux serait ouverte en France par les travaux de Claudine Friedberg et Jacques Barrau. Dans les années 1990, Serge Bahuchet, Bernadette Lizet, Marie Roué et Pierre Grenand participent au tournant écologique de la discipline. Enfin, plus récemment, la mobilisation des chercheurs de l'UMR d'éco-anthropologie et ethnobiologie pour une anthropologie de la conservation, chargée de rassembler l'ethnoécologie et l'anthropologie de la nature autour de l'étude des relations entre biodiversité et diversité culturelle, en complémentarité avec la biologie de la conservation (Dumez, Roué et Bahuchet, 2014), pourrait correspondre à la quatrième phase identifiée par Eugene Hunn.

Néanmoins, cette périodisation n'intègre pas les dynamiques poursuivies par les autres acteurs de l'anthropologie des relations flore-société – les anthropologues de la nature et les ethnobotanistes gravitant autour de l'ethnopôle de Salagon notamment – de même qu'elle ne rend pas compte de l'histoire des méthodes de collecte et d'enquête initiées par un certain nombre d'ethnobotanistes de terrain. Si l'ethnobotanique théorique s'est développée, à Paris, autour du travail entrepris autour des outils classificatoires, une autre mobilisation du champ d'étude de la discipline a été imaginée par des ethnologues et des naturalistes soucieux d'intégrer l'étude des relations hommes-plantes dans leurs données ethnographiques. C'est à l'étude de cette ethnobotanique de terrain qu'est consacré le chapitre suivant.

Chapitre 2. L'ethnobotanique de terrain

Les collections et les pratiques de collecte d'objets à caractère végétal

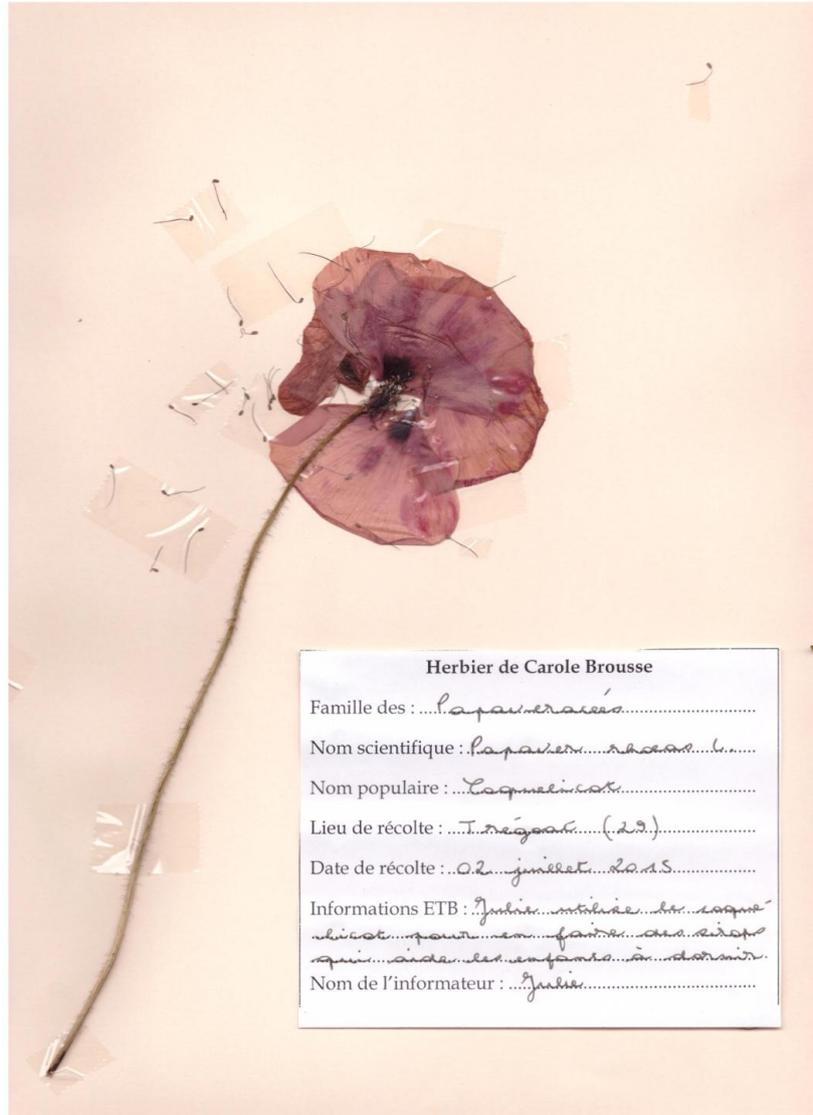


Illustration 3. Planche d'herbier présentant un spécimen de coquelicot (*Papaver rhoeas* L.). Je collecte ce spécimen le 2 juillet 2015. Ce jour-là, j'aide Julie à récolter des fleurs de coquelicot. La productrice les transforme en sirop, un sirop utilisé pour favoriser l'endormissement des enfants. Ce pré de coquelicot est un enchantement. Au loin, l'océan Atlantique irradie. De l'autre côté du champ, des vaches nous regardent cueillir. Je connaissais déjà cette plante mais je découvre aujourd'hui son éclat, les nuances possibles de son rouge pourpre et la douceur de sa texture qui me rappelle le velours. Source photo : Carole Brousse

La thèse entend proposer une analyse de la relation au végétal soignant qui singularise l'approche des paysans-herboristes. Il s'agit notamment de caractériser les savoirs ethnobotaniques qu'ils mobilisent pour évaluer les qualités médicinales des plantes. Pour contextualiser la définition qu'ils donnent de la discipline et les travaux auxquels ils entendent se raccrocher, un détour par l'épistémologie de l'ethnobotanique est nécessaire. Après avoir présenté dans le premier chapitre les spécificités de l'ethnobotanique universitaire, ce chapitre propose une autre histoire de l'ethnobotanique. La discipline prend ici sa source dans les pratiques de terrain des chercheurs. Le chapitre repose sur un terrain de recherche consacré aux collections de plantes de deux institutions de culture : d'un côté, les spécimens botaniques et les objets en plante conservés dans les collections ethnobotaniques du Muséum national d'Histoire naturelle, de l'autre, les échantillons de plantes médicinales collectés par des ethnologues du Musée de l'Homme, aujourd'hui conservés au musée du quai Branly²⁰. Ces deux corpus d'objets révèlent l'existence de pratiques de collecte, parfois antérieures à la création du Laboratoire d'ethnobotanique du Muséum national d'Histoire naturelle, consacrées à l'étude des relations flore-société.

L'intérêt personnel que les chercheurs pouvaient éprouver pour la flore indigène, les injonctions institutionnelles dont ils faisaient l'objet, la curiosité scientifique que suscitait la découverte de savoirs et de pratiques naturalistes originales sont autant de raisons qui permettent d'expliquer pourquoi certains d'entre eux ont choisi de collecter des échantillons de plantes. Plusieurs qualificatifs sont proposés pour distinguer les différents types d'objets collectés par ces ethnobotanistes de terrain. Les objets-plantes réfèrent aux artefacts végétaux peu transformés par la main de l'homme : plantes médicinales, graines, épis de maïs,alebasses gravées, etc. Les objets en plante sont les items fabriqués, en tout ou partie, en matière végétale : paniers en osier, couvertures en roseau, poupées en maïs, etc. Enfin, les spécimens botaniques permettent d'obtenir des déterminations taxinomiques. Il s'agit des planches d'herbier réalisées à la manière du botaniste. Après avoir présenté l'histoire et les modalités de ces collections, les caractéristiques de la collection ethnobotanique du Muséum national d'Histoire naturelle seront étudiées. L'analyse du corpus de plantes médicinales conservé au musée

²⁰ L'ethnographie des collections de plantes médicinales conservées au musée du quai Branly a fait l'objet d'un rapport de recherche (Brousse, 2014b).

du quai Branly permettra dans un second temps d'appréhender la façon dont les ethnologues de terrain ont travaillé sur les plantes qui soignent et sur leurs usagers et praticiens. En s'intéressant plus spécifiquement aux collections de trois ethnologues – Marcel Griaule, Louis Girault et Teresa Battesti – le chapitre propose de dresser une typologie des pratiques de collecte des objets à caractère végétal.

1. Les caractéristiques des collections ethnobotaniques

1.1 Des musées et des jardins pour conserver les plantes

Il existe différents types de collections permettant d'évoquer des rapports flore-société. D'une part, il peut s'agir de collections de plantes transformées par l'homme, collectées par des chercheurs à des fins de valorisations scientifiques et muséologiques. D'autre part, il peut s'agir de collections jardinées présentant *in situ* ou *ex situ* des exemplaires vivants de plantes ayant été utilisées par l'homme à des fins matérielles ou immatérielles.

1.1.1 Les collections muséologiques

Les collections ethnobotaniques conservées dans les musées sont composées de trois grands types d'objets. Il peut s'agir de spécimens botaniques (herbier, xylothèque, carpothèque, etc.), d'objets-plantes (spécimens peu transformés par la main de l'homme, comme les extraits végétaux utilisés à des fins médicinales) et d'objets en plante (artefacts ethnographiques réalisés en tout ou partie en matière végétale). Caroline Cornish et Mark Nesbitt, chercheurs aux jardins botaniques royaux de Kew, proposent un découpage en quatre phases de l'histoire des collections ethnobotaniques. Pour les deux chercheurs, l'histoire de ces collections commence au XVI^e siècle avec les premiers cabinets de pharmacopée. Jusqu'au XVII^e siècle, les collections de plantes médicinales constituent l'essentiel des collections ethnobotaniques. Au XVIII^e siècle, le développement de la botanique comme science à part entière, lié notamment aux travaux précurseurs de Linné, permet d'extraire la discipline d'un champ thématique alors restreint aux recherches sur les plantes médicinales. Les expéditions naturalistes aboutissent à la constitution de vastes collections de substances végétales. Au XIX^e siècle, la colonisation entraîne le développement de collections et de recherches conduites sur les usages industriels et commerciaux des ressources naturelles des territoires colonisés. Dans le même temps, le développement des Muséums et des jardins botaniques permet de conserver et de diffuser ces collections. Enfin, la décolonisation et la reconversion thématique de l'ethnobotanique entraînent, au XX^e siècle, le déclin des anciennes collections. Plus récemment, à l'initiative

d'ethnobotanistes mais également de groupes indigènes, de nouvelles collections sont entreprises. Elles sont cette fois-ci réalisées dans un souci de conservation et de communication autour de la biodiversité et des savoirs traditionnels (Cornish et Nesbitt, 2014).

Dans cette périodisation, Caroline Cornish et Mark Nesbitt dressent essentiellement l'histoire des collections de spécimens botaniques et d'objets-plantes collectés par des naturalistes. Pourtant, si les collections ethnobotaniques incluent les artefacts fabriqués à partir de matière végétale, l'histoire de ces collections doit également inclure les collectes réalisées par les ethnologues qui, avant même l'institutionnalisation de l'ethnobotanique, ont collecté des plantes et des objets en plante. En 1917, dans un article comportant des instructions ethnographiques, Paul Rivet invitait déjà les ethnologues à rapporter de leur terrain des échantillons botaniques, zoologiques et géologiques. L'ethnologue préconisait de préparer les plantes dans un herbier et de préciser pour chaque espèce le nom du collecteur, le lieu et la date de récolte, le port de la plante, la couleur de la fleur, son nom vernaculaire et ses usages locaux (Rivet, 1917). En 1928, Paul Rivet accède à la direction du Musée d'ethnographie du Trocadéro et obtient le rattachement de l'institution au Muséum national d'Histoire naturelle. Les ethnologues en mission sont alors chargés de collecter des objets intéressants pour les deux institutions. Les manuels de terrain rédigés par les ethnologues professionnels incluent d'ailleurs des conseils relatifs à l'herborisation et au prélèvement d'échantillons botaniques. En 1947, dans son *Manuel d'ethnographie*, Marcel Mauss enjoint les ethnologues à imiter les populations étudiées en « faisant collection de toutes les choses que recueillent les indigènes » (Mauss, 2002 : 85-86). Marcel Griaule considère lui aussi « qu'un herbier ou une collection de petits mammifères, si on les rattache à des usages humains, constituent des documents de même ordre qu'une collection d'objets fabriqués ou qu'un acte notarié » (Griaule, 1957 : 44). Le Muséum national d'Histoire naturelle conserve d'ailleurs plusieurs spécimens botaniques, zoologiques et entomologiques, prélevés par Marcel Griaule durant ses différentes missions en Afrique. Sur plusieurs échantillons botaniques collectés à Gondar, en Éthiopie, les ethnologues de la mission Dakar-Djibouti ont même relevé les indications d'usages associés aux végétaux (illustration 4).

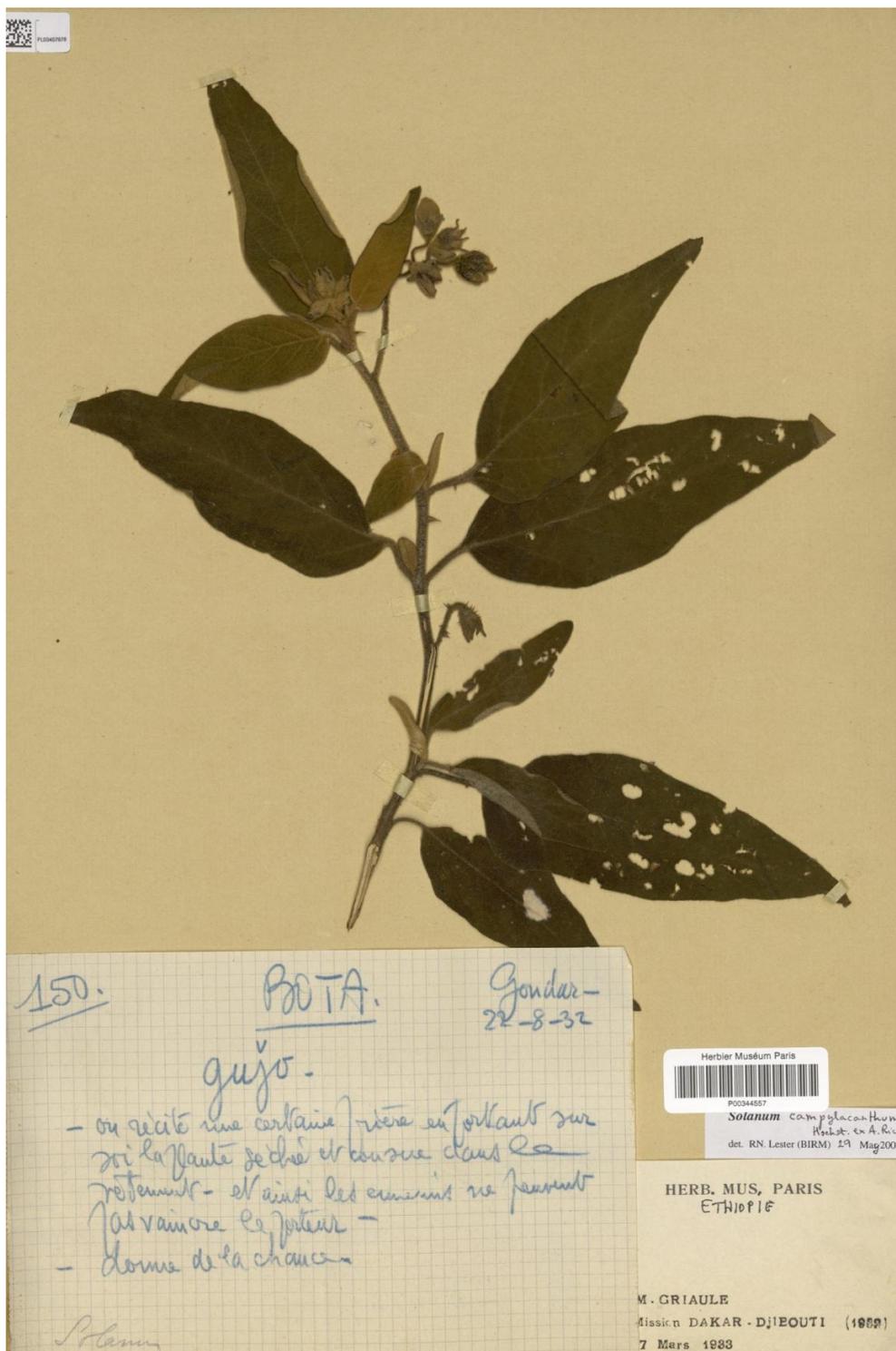


Illustration 4. Plante collectée le 22 août 1932 à Gondar, en Éthiopie, par Marcel Griaule.
Source photo : Muséum national d'Histoire naturelle (Herbier P) © Base SONNERAT :
Spécimen P00344557

En 1963, la création du Laboratoire d'ethnobotanique, structure rattachée au Muséum national d'Histoire naturelle, a permis d'équiper les ethnologues de méthodes de collecte et d'enquête appropriées au traitement de ce type d'items. La SEZEB publie notamment des notices et des questionnaires devant aider les ethnologues de terrain à produire des informations ethnobotaniques. En 1976, dans un article intitulé « Ethnobiologie » et publié dans un manuel d'enquête et d'analyse anthropologiques, Jacques Barrau expose également les outils d'enquête ethnobiologique et délivre des conseils relatifs à la récolte, à la préparation et à la conservation des spécimens botaniques (Barrau, 1976). Néanmoins, tous les ethnologues contemporains des travaux du Laboratoire d'ethnobotanique n'ont pas appliqué la méthodologie préconisée par ces chercheurs lors de la collecte de plantes ou d'objets en plantes²¹. Le fait que les ethnobotanistes publient la majeure partie de leurs recherches dans la revue du laboratoire (la *Revue de Botanique Appliquée* rebaptisée en 1954 *Journal d'Agriculture Tropicale et de Botanique Appliquée*) a sûrement contribué à en limiter l'impact sur le travail des ethnologues.

1.1.2 Les jardins ethnobotaniques

Un autre type de collections ethnobotaniques a été mis en avant par les fondateurs français et américain de la discipline. Le botaniste américain Harshberger, qui a fondé le terme ethno-botany à la fin du XIX^e siècle (Harshberger, 1896a), considérait que les Muséums devaient abriter des jardins ethnobotaniques afin de présenter, dans un souci éducatif, différentes espèces de plantes classées par parcelles thématiques : plantes cultivées, plantes tinctoriales, plantes à fibres textiles, plantes médicinales, plantes des mythes. Harshberger précisait encore que ces collections devaient permettre de fournir des plantes vivantes pour réaliser des études biologiques en rapport avec les objets d'origine végétale exposés dans les salles des musées (Harshberger, 1896b : 204). Le fondateur français de la discipline, André-Georges Haudricourt, appelait lui aussi à la création de jardins ethnobotaniques. Avec Louis Hédin, en conclusion de leur ouvrage consacré aux plantes cultivées, les deux auteurs

²¹ On peut notamment citer les collections de plantes rapportées d'Iran par Teresa Battesti, dont il sera question plus loin dans ce chapitre.

expliquaient que les sources de l'ethnobotanique comprennent : des éléments bibliographiques, des documents archéologiques et des collections de plantes vivantes « dans des jardins d'études où il soit possible d'examiner leur écologie et leur génétique » (Haudricourt et Hédin, 1942 : 203).

Plusieurs jardins ethnobotaniques ont été aménagés à proximité de musées consacrés en tout ou partie à la discipline, à commencer par les jardins botaniques royaux de Kew²². Le Musée de Botanique Économique de Kew a été fondé en 1847. La botanique économique peut être définie comme une branche de la botanique appliquée. Cette discipline émerge au début du XIX^e siècle, parallèlement au développement de nouvelles appellations (botanique aborigène, ethnographie botanique, etc.) qui traduisent une orientation des sciences vers l'ethnobotanique (Clément, 1998b : 119). Pour le premier directeur du Musée de Kew William Hooker, les collections du Musée devaient comporter « toutes sortes de produits végétaux utiles et curieux, qu'on ne trouverait ni dans les plantes vivantes du jardin, ni dans celles de l'herbier » (Hooker, 1855: 3, cité par Cornish et Nesbitt, 2014 : 279, traduction personnelle). Les trois collections – jardinées, botaniques et ethnographiques – étaient alors conçues dans le cadre d'un ensemble complémentaire. Aujourd'hui, la vocation des jardins ethnobotaniques a changé. De jardins-laboratoires, ils sont devenus des jardins-conservatoires, entretenus pour sauvegarder la flore locale utile et transmettre aux populations qui les parcourent la connaissance des végétaux et des savoirs qui y sont associés (Métailié, 2008 : 25).

1.2 Les collections ethnobotaniques du Muséum national d'Histoire naturelle

Les collections ethnobotaniques du Muséum national d'Histoire naturelle sont intégrées dans l'ensemble plus vaste que constituent les collections d'anthropologie culturelle. En leur sein, ces collections sont divisées entre un ensemble d'items constitués essentiellement d'objets-plantes, peu transformés par la main de l'homme, et un ensemble d'objets en plante, collectés comme des artefacts culturels. La division de

²² Les jardins ethnobotaniques du musée de Salagon seront étudiés dans le chapitre suivant.

ces collections est amplifiée par la dissociation des objets dans différents espaces géographiques.

1.2.1 L'intégration des collections ethnobotaniques dans les collections d'anthropologie culturelle

Au début des années 2000, les collections ethnologiques du Musée de l'Homme, qui est un département de diffusion du MNHN, ont été transférées au musée du quai Branly (trois-cent-mille objets environ pour les collections extra-européennes) et au MuCEM (trente-mille objets environ pour les collections européennes). Néanmoins, dès 2002-2003, le Muséum a décidé de poursuivre l'entretien d'une collection ethnologique. Aujourd'hui, le musée dispose d'une collection d'anthropologie culturelle qui rassemble une collection ethnologique (environ quatre-mille objets) et une collection ethnobiologique. La collection ethnobiologique a été constituée à partir de la création du Laboratoire de biologie coloniale, en 1897, et est aujourd'hui poursuivie par les différents chercheurs de l'UMR d'éco-anthropologie et d'ethnobiologie. Par ailleurs, des ethnologues de terrain ont également déposé au laboratoire des restes végétaux dont ils voulaient obtenir les déterminations.

La collection ethnobiologique comprend deux sous-ensembles : une catégorie ethnobotanique (environ cent-trois-mille items) et une catégorie ethnozoologique. La catégorie ethnobotanique est elle-même divisée en deux compartiments. Elle comprend des objets confectionnés à partir de plantes (environ trois-mille objets) et des items végétaux de différentes natures (environ cent-mille objets). Les objets en plante, qui étaient encore récemment conservés dans le préfabriqué du laboratoire au jardin des plantes, intègrent aujourd'hui les collections du Musée de l'Homme. Les autres items sont en revanche toujours conservés dans les bâtiments historiques de l'UMR d'éco-anthropologie et d'ethnobiologie, situés au 43 rue Cuvier.

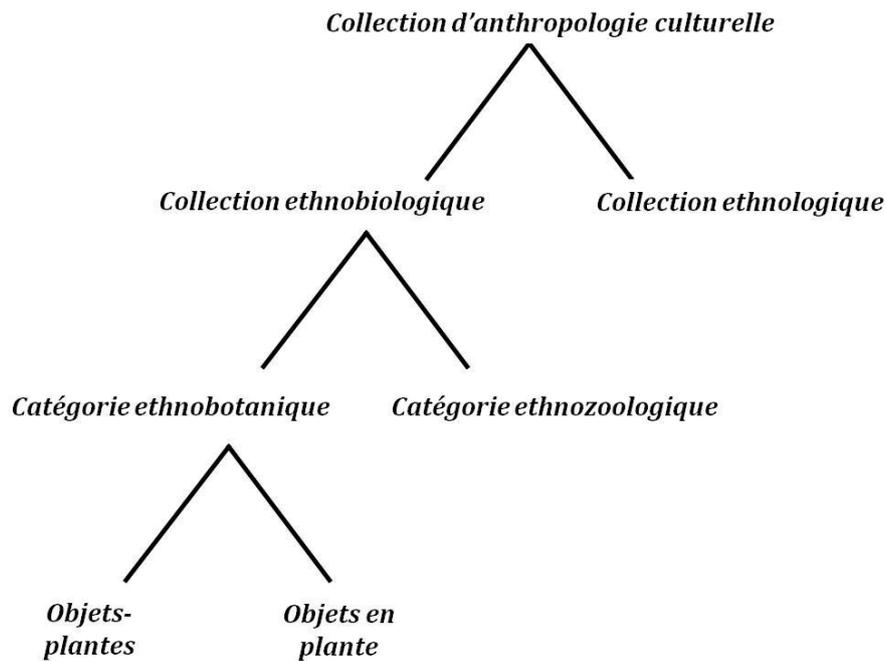


Figure 3. Schéma représentant l'arborescence des collections d'anthropologie culturelle du MNHN

1.2.2 La collection conservée dans les bâtiments historiques du laboratoire

Le premier ensemble de la collection ethnobotanique du Muséum national d'Histoire naturelle (objets-plantes) comprend différents types d'items :

- une collection d'herbiers (mille-trois-cent-quatre-vingts boîtes, ce qui représente un peu moins de cinquante-mille parts d'herbier)²³,

Il s'agit des herbiers des chercheurs du laboratoire et de ceux d'autres chercheurs, venus faire identifier leurs plantes au Muséum et qui y ont ensuite laissé leurs planches. Il s'agit de planches de plantes cultivées mais également de plantes sauvages.

²³ Paule Teres et Mounir Zeroual ont réalisé en 2011 un inventaire des différentes collections d'herbiers conservées au laboratoire (Teres et Zeroual, 2011).

- une xylothèque : collection comprenant des échantillons de différentes espèces de bois,



Illustration 5. Xylothèque, collections ethnobotaniques du MNHN.
Source photo : Carole Brousse

- des bocaux comprenant des fruits, des graines, des animaux et des produits transformés (environ deux-mille-cinq-cents),



Illustration 6. Bocaux, collections ethnobotaniques du MNHN. Source photo : Carole Brousse

- une carpothèque : collection de graines et de fruits séchés,



**Illustration 7. *Capsicum annuum* L. Piments séchés et fumés chipotle. Mexique.
Coll. F. Aubaile Source photo : Muséum national d'Histoire naturelle © JC Domenech**

- des aquarelles d'Eberhart sur les plantes d'Indochine (environ cinq-cents),
- des plaques photographiques, des photographies tirées sur papier et montées sur planches et des diapositives,
- des notes de terrain, carnets, revues.

La majeure partie des archives du laboratoire, et notamment celles des professeurs Chevalier et Portères, est désormais conservée à la bibliothèque centrale du Muséum. De même, les documents iconographiques regagnent actuellement les archives centrales du Muséum. À terme, la xylothèque et la carpothèque pourraient également intégrer les collections botaniques de l'institution.

1.2.3 La collection d'objets en plante

La collection d'objets en plante du Muséum national d'Histoire naturelle comporte différents types d'items relatifs aux activités de production (pêche, élevage, agriculture, cueillette, etc.), aux activités domestiques (cuisine, ameublement, etc.), aux activités sociales et culturelles (musique, croyances, etc.) ou encore à des activités liées au soin du corps (cosmétique et médecine). Il peut s'agir d'objets réalisés en tout ou partie à partir de substances végétales, d'artefacts utilisés dans le cadre de procédés de transformation du végétal ou d'objet associant les deux caractéristiques. À titre d'exemple, la collection d'objets en plante du MNHN comporte une tarière à igname, utilisée par les pygmées Aka de République Centrafricaine, collectée par Serge Bahuchet en 1975. Sur le terrain, l'ethnobotaniste a relevé les différentes espèces botaniques entrant dans la composition de l'objet. Serge Bahuchet s'est également intéressé à la façon dont l'outil est utilisé pour déterrer les tubercules. Par ses usages, l'objet révèle en effet une seconde relation homme-végétal. Serge Bahuchet a indiqué que cette tarière est utilisée pour déterrer une seule espèce d'igname, *Dioscorea semperflorens* Uline, un tubercule qui a la particularité de se développer très en profondeur dans les sols meubles. Tandis que les autres ignames sont déterrées avec une simple tige d'arbuste (bâton à fouir), l'ethnobotaniste a relevé que l'espèce *Dioscorea semperflorens* Uline nécessite d'utiliser un outil qui pourra piocher très profondément dans le sol (Bahuchet, 2000 : 239).

Serge Bahuchet a défini la méthodologie appropriée à la collecte des objets en plante. Le chercheur, qui divise les items des collections ethnobiologiques en deux catégories, les échantillons naturels (planches d'herbier notamment) et les artefacts culturels, considère que la collecte de l'un ne va pas sans la collecte de l'autre. Pour Serge Bahuchet, prélever des échantillons des espèces botaniques qui entrent dans la composition d'un objet est essentiel. De tels échantillons permettent de révéler l'identité botanique de la plante et, en se documentant sur son écologie, de comprendre les procédés de sélection culturelle qui en justifient l'usage. Par ailleurs, ces planches d'herbier peuvent également être utilisées par les botanistes pour détecter, décrire et classer de nouveaux taxons. L'ethnobotaniste ajoute que le travail de collecte

ethnobiologique doit s'accompagner d'un travail d'enquête. Ce travail de documentation est essentiel pour réussir à appréhender l'objet, que Serge Bahuchet situe à l'intersection de quatre systèmes : système de production, d'usage, de consommation et d'objets (Bahuchet, 2014 : 171).

1.2.4 La valorisation muséologique des items

Aujourd'hui, la plupart des objets en plante ont été transférés au Musée de l'Homme tandis que les autres items restent dans les bâtiments historiques du Laboratoire d'ethnobotanique. Cette vaste collection a donc perdu en cohérence au cours des différents transferts et déménagements occasionnés par l'ouverture du musée du quai Branly puis par la fermeture et la réouverture du Musée de l'Homme en 2009 et 2015. Plusieurs collections ont notamment été dispersées. La collection rapportée de Bolivie par Louis Girault est pour partie conservée au Muséum national d'Histoire naturelle (il s'agit des spécimens botaniques et des objets-plantes), pour partie conservée au musée du quai Branly (certains objets-plantes et les objets en plante). De plus, de nombreux documents d'archives (correspondances, carnets de terrain) sont aujourd'hui transmis à la bibliothèque centrale du Muséum, ce qui contribue à dissocier les objets collectés des éléments réflexifs s'y rapportant.

Néanmoins, un projet de valorisation muséologique des objets est en cours sur ces collections. Tout d'abord, les spécimens botaniques et les objets-plantes conservés dans les bâtiments historiques du laboratoire intègrent progressivement la base de données SONNERAT du Muséum national d'Histoire naturelle²⁴. Aujourd'hui, seuls 7,8 % des items des collections ethnobotaniques sont référencés sur le dispositif de recension informatisé du Muséum. Concernant les objets en plantes, une partie des artefacts est exposée dans les galeries permanentes du Musée de l'Homme, dans les vitrines évoquant les relations des sociétés avec leur environnement. Le projet du musée est de réussir à intégrer l'approche ethnoécologique dans son propos muséologique afin de présenter une analyse interdisciplinaire de la place de l'homme en société qui soit complémentaire à l'angle d'étude propre au musée du quai Branly (Bahuchet,

²⁴ La base de données SONNERAT est accessible en ligne sur le site du MNHN (science.mnhn.fr/institution/mnhn/collection/pat/search dernière consultation le 18/11/2016).

Kozlowski, Merlin et Parent, 2016). Une base de données chargée de répertorier ces objets est d'ailleurs en cours de création. Le dispositif contiendra à terme différents champs : collecteur, objet, composition, matériaux, usage, procédés, documentation associée (Bahuchet, 2014 : 180). Cette base de données devrait permettre d'explorer les collections à partir du nom d'un spécimen naturel (plante ou animal par exemple), ce qui permettra réellement de faire le lien entre l'aspect naturel de l'objet et son usage culturel.

2. Les pratiques de collecte des ethnologues de terrain

2.1 Les plantes médicinales comme corpus au musée du quai Branly

Les plantes médicinales conservées au musée du quai Branly ont toutes été collectées comme des objets thérapeutiques, en vertu des usages médicaux connus des informateurs. La plupart de ces plantes ont été achetées et non cueillies par leur collecteur. Il peut néanmoins s'agir d'items de natures différentes : racines, parties aériennes, fruits, colliers médicaux, etc. Une minorité dispose d'une dénomination botanique. En cela, ces échantillons doivent être appréhendés comme des objets-plantes et non comme des spécimens botaniques.

2.1.1 Les caractéristiques générales du corpus

Un travail exploratoire sur la base de données du musée du quai Branly fait apparaître qu'environ six-cent-quatre-vingt-sept échantillons de plantes (médicinales, magiques, cosmétiques, alimentaires, tinctoriales, etc.) sont conservés par le musée. Pour appréhender plus précisément les caractéristiques de ces items, j'ai choisi de restreindre mon corpus d'étude aux cent-quatre-vingt-neuf plantes médicinales conservées par l'institution. Ces plantes, qui sont réparties dans quinze collections et dans les différentes unités patrimoniales que compte le musée du quai Branly, ont été collectées par des ethnologues et des missionnaires rattachés au Musée de l'Homme. Les échantillons ont intégré la muséothèque de l'institution en 2003.

Collections/Collecteurs	Afrique	Amériques	Asie	Océanie	Total
71.1901.54 / Joseph Berthelot de Baye			1		1
71.1931.44 / Paul Coze		2			2
71.1931.54 / Elizabeth Dijour		15			15
71.1932.98 / Rubén Pérez Kantule		5			5
71.1934.188 / Patrick O'Reilly				3	3
71.1936.48 / Dina et Claude Lévi-Strauss		9			9
71.1938.114 / Idelette Dugast	14				14
71.1938.46 / Marcel Griaule	3				3
71.1958.39 / Louis Girault		44			44
71.1962.128 / Henri Lhote	17				17
71.1963.72 / Elie Vernier	15				15
71.1973.91 / Bernard Dupaigne			7		7
71.1978.56 / Teresa Battesti			52		52
71.1978.95 / Solange Thierry			1		1
71.1979.84 / Jean-François Le Mouël			1		1
Total	49	75	62	3	189

Tableau 3. Composition du corpus de plantes médicinales conservé au musée du quai Branly²⁵

2.1.2 Des objets-plantes impropres à l'analyse taxinomique

Les cent-quatre-vingt-neuf plantes médicinales conservées au musée du quai Branly sont de natures diverses. Il s'agit essentiellement de plantes séchées préparées

²⁵ La numérotation des collections conservées au musée du quai Branly est composée de trois numéros. Le premier ensemble se rapporte à l'origine des collections :

71 pour les collections héritées du musée de l'Homme (quel que soit le département d'origine),
72 pour les collections océaniques héritées du Musée national des Arts d'Afrique et d'Océanie,
73 pour les collections africaines héritées du Musée national des Arts d'Afrique et d'Océanie,
74 pour les collections du Maghreb héritées du Musée national des Arts d'Afrique et d'Océanie,
75 pour les collections historiques héritées du Musée national des Arts d'Afrique et d'Océanie,
70 pour les acquisitions faites par le musée du quai Branly.

Le second numéro indique l'année de collection. Enfin le troisième correspond au numéro attribué originellement à la collection, souvent un numéro séquentiel par rapport à l'ordre d'entrée de la collection dans l'année. La numérotation des objets reprend le numéro de collection, le quatrième numéro étant propre à l'objet. S'il s'agit d'un objet complexe, par exemple plusieurs morceaux de racines médicinales, le dernier numéro sera 1-2 ou 1-X pour décliner autant de numéros que de parties de l'objet.

pour être absorbées comme des boissons thérapeutiques : ces items représentent 51,3 % du corpus. Viennent ensuite les morceaux de bois, racine ou écorce (18,5 %), les fruits et les graines (12,2 %), les poudres de plantes (11,6 %) et enfin les cendres, les champignons et les gommés (6,3 %).

Nature	Nombre	Part
Plantes séchées, simples ou mélangées	97	51,3 %
Bois, racines et écorces	35	18,5 %
Fruits et graines	23	12,2 %
Poudres de plantes	22	11,6 %
Cendres, champignons et gommés	12	6,3 %
Total	189	100 %

Tableau 4. Nature des échantillons de plantes médicinales conservés au musée du quai Branly

Ces objets-plantes, puisqu'ils ne comportent pas l'ensemble des éléments floristiques du végétal (racines, feuilles, fleurs, fruits), ne permettent pas d'obtenir l'identification précise de la plante utilisée²⁶. Certains de ces items ne ressemblent d'ailleurs presque plus à des plantes. C'est notamment le cas des colliers de plantes médicinales collectés par Claude et Dina Lévi-Strauss au Brésil. Ces objets [71.1936.48.425, 71.1936.48.427, 71.1936.48.428, 71.1936.48.429, 71.1936.48.430, 71.1936.48.580, 71.1936.48.581], signalés sur leur fiche objet comme des graines, sont utilisés à des fins thérapeutiques, dans le cadre de pratiques où les aspects médicaux et magiques s'entrecroisent.

À la différence du botaniste, qui cueille lui-même le spécimen végétal qui l'intéresse, l'objet-plante est bien souvent acheté par l'ethnologue. Sa forme et son conditionnement dépendent de l'usage qui en est fait par la population étudiée et des conditions dans lesquelles le chercheur choisit d'acheter l'objet. Cette forme est souvent

²⁶ La botaniste Paule Teres m'a accompagnée à la muséothèque du quai Branly le 12 mars 2014 pour essayer de procéder à l'identification botanique des échantillons. Néanmoins, l'état de conservation des plantes n'a pas permis d'obtenir leur identification botanique. Seuls quatre échantillons ont été partiellement identifiés.

impropre à l'analyse taxinomique et ne permet pas d'obtenir l'identité botanique des végétaux. Néanmoins, certains ethnologues comme Louis Girault ont mis en place des méthodes de collecte leur permettant d'identifier les plantes collectées. Cette démarche reste minoritaire parmi les ethnologues du corpus puisque seuls 27,5 % des échantillons de plantes médicinales conservés au musée du quai Branly disposent d'une mention concernant la famille, le genre ou l'espèce botanique de la plante.

Noms vernaculaires	Nombre d'échantillons	Part des échantillons
Aucune mention	85	44,7 %
Mention	104	55,3 %
Total	189	100 %
Noms botaniques	Nombre d'échantillons	Part des échantillons
Aucune mention	137	72,5 %
Mention	52	27,5 %
Total	189	100 %

Tableau 5. L'identification botanique et vernaculaire des échantillons de plantes médicinales conservés au musée du quai Branly

2.1.3 Une collection ethnobotanique ?

Dans le livre *Curating Biocultural Collections*, dont la publication a été dirigée par des conservateurs de musées et de jardins ethnobiologiques, les auteurs intègrent les plantes médicinales, qu'il s'agisse de substances brutes, de compléments alimentaires ou de médicaments brevetés, au sein des collections ethnobiologiques (Salick, Konchar et Nesbitt, 2014 : 2). Néanmoins, les plantes médicinales du quai Branly, en plus d'être rarement identifiées, ne disposent pas de référencement particulier au sein de la base de données des collections du musée. Pourtant, lorsqu'ils collectaient des objets, les chercheurs du Musée de l'Homme étaient tenus de renseigner, pour chaque item, une fiche descriptive qui comprenait dix champs : lieu d'origine ; dénomination et nom ; description et matière ; fabrication, usage et typologie ; ethnographie, peuple ; par qui et quand l'objet a été recueilli ; conditions d'entrée au musée, don, achat, prêt, dépôt ; références photographiques et iconographiques ; références muséographiques ;

bibliographie, date et rédaction de la fiche. Ces fiches étaient ensuite conservées dans le département de référence du Musée de l'Homme dont dépendait la collection (Beltrame, 2012).

Aujourd'hui, à partir des informations, parfois parcellaires, renseignées sur ces fiches, le musée du quai Branly procède à une nouvelle indexation de l'ensemble des items. Cette indexation s'effectue sur la base de différentes catégories : matériaux, techniques, usages, etc. À terme, elle devrait permettre de mieux identifier les objets confectionnés à partir de matériaux d'origine végétale. L'indexation matériaux permettra de distinguer les objets réalisés à partir de matière organique ou inorganique. Au sein de la catégorie organique, la base de données prévoit encore une longue arborescence permettant de préciser si le matériau organique est d'origine végétale ou animale, s'il s'agit de feuilles, de racines, de tiges, de fruits etc. Cette indexation sera toutefois limitée puisque les fiches objets remplies par les collecteurs sont rarement complètes.

2.2 Les démarches de collecte mises en œuvre par trois ethnologues

Collectés comme des remèdes et non comme des spécimens botaniques, les échantillons de plantes médicinales rassemblés dans ce corpus ont rejoint le reste du matériel ethnographique de leur collecteur. Néanmoins, différentes démarches de collecte ont été entreprises sur le terrain et ont donné lieu à des valorisations différenciées des items. Étudier les pratiques de collecte de Marcel Griaule, Louis Girault et Teresa Battesti permet de révéler des appréhensions différentes de l'objet-plante. Trois qualificatifs sont proposés pour distinguer ces démarches : la collecte exhaustive, mise en pratique par Marcel Griaule, la collecte en double, employée par Louis Girault et la collecte élémentaire, appliquée par Teresa Battesti.

2.2.1 Marcel Griaule et la collecte exhaustive

Formé à l'ethnologie de terrain par Marcel Mauss et Marcel Cohen, Marcel Griaule a dirigé dans les années 1930 de nombreuses missions itinérantes et collectives

au cours desquelles il applique le principe maussien de la collecte exhaustive²⁷. À l'occasion de la mission Sahara-Cameroun (1936-1937), il rassemble avec Jean-Paul Lebeuf huit-cent-quatre items dont deux échantillons de plantes médicinales. Ces items sont aujourd'hui conservés au musée du quai Branly dans la collection [71.1938.46]. Le rapport remis par Jean-Paul Lebeuf à l'issue de la mission précise qu'un herbier de cent-cinquante plantes a également été constitué (Lebeuf, 1937 : 217). Une partie de cet herbier est aujourd'hui conservée dans le secteur d'Afrique Tropicale de l'Herbier du Muséum national d'Histoire naturelle²⁸. Parmi ces parts d'herbier, plusieurs ont été prélevées au Cameroun, dans la région de Bénoué, là-même où les deux échantillons de plantes médicinales conservés au quai Branly ont été collectés. Néanmoins, les notices des items (planches d'herbier et échantillons de plantes médicinales) ne laissent suggérer aucune correspondance entre les deux types d'échantillons. Les deux échantillons conservés au musée du quai Branly ne disposent d'aucune identification botanique. Inversement, les planches d'herbier conservées au Muséum ne font mention d'aucun relevé d'usages attribués aux végétaux.

À l'occasion de la mission Dakar-Djibouti (1931-1933), des indications d'usages avaient pourtant été notifiées sur les étiquettes des planches d'herbier montées par l'équipe (illustration 4). Les ethnologues de l'école Griaule avaient en effet entrepris de développer des pratiques de collecte et d'enquête spécialement adaptées au traitement des spécimens naturels. À ce titre, Julien Bondaz estime que ces ethnologues ont participé à l'invention des ethno-disciplines naturalistes (Bondaz, 2015). Si l'intérêt des ethnologues de l'école Griaule pour la faune et la flore indigènes ne peut pas être nuancé, il ne transparaît pas toujours dans les collections qu'ils ont contribué à rassembler puisqu'une forte division du travail était organisée au sein des missions. Au cours de la mission Dakar-Djibouti, le naturaliste Abel Faivre était plus particulièrement en charge de la récolte des échantillons botaniques. Lors de la mission Sahara-Cameroun, Jean-Paul Lebeuf s'est vraisemblablement occupé de la constitution de

²⁷ Dans son *Manuel d'ethnographie*, Marcel Mauss appelle à l'établissement des archives matérielles des sociétés (Mauss, 2002 : 31)

²⁸ Seules soixante-treize parts d'herbier ont intégré les collections botaniques du Muséum national d'Histoire naturelle. Les soixante-dix-sept parts restantes ont peut-être été confiées à l'Institut Français d'Afrique Noire (IFAN). À propos des liens que Marcel Griaule entretenait avec l'IFAN, voir (Bondaz, 2013).

l'herbier. Cela indique que le travail de collecte botanique et d'enquête ethnographique n'étaient pas toujours réalisés par la même personne. Il en va de même pour les collectes d'objets ethnographiques et d'échantillons botaniques, qui de fait n'ont pas toujours été conçues dans le cadre d'un travail interdisciplinaire. La bipartition des collections entre d'un côté le Musée du Trocadéro, qui récupérait les artefacts culturels, et le Muséum national d'Histoire naturelle, chargé de conserver les spécimens naturels, a accentué cette division entre les différentes démarches.

2.2.2 Louis Girault et la collecte en double

Céramiste de formation, c'est en tant qu'autodidacte du point de vue ethnologique que Louis Girault parcourt l'Amérique Latine de 1953 à 1965²⁹. Toutefois, grâce à Henri Lehmann et Paul Rivet, il obtient des subventions du CNRS et devient correspondant pour le Musée de l'Homme³⁰. Louis Girault confie au Trocadéro plusieurs collections comprenant notamment des enregistrements sonores, des instruments de musique, des céramiques et quarante-quatre échantillons de plantes médicinales aujourd'hui conservés au musée du quai Branly au sein de la collection [71.1958.39]. Cette collection comporte cent-quatre-vingt-douze objets rassemblés par Louis Girault auprès des Kallawayas, une population andine spécialisée dans la connaissance de la pharmacopée végétale, animale, minérale et dans la pratique de la médecine et de la magie. En plus des échantillons de plantes médicinales, la collection [71.1958.39] comprend des objets magiques (talismans, amulettes) et des offrandes rituelles et funéraires (figures zoomorphes et anthropomorphes).

Pour obtenir la détermination botanique des plantes utilisées par les médecins Kallawayas, Louis Girault a réalisé deux types de collecte. De 1955 à 1957, le chercheur a commencé par collecter différents types d'artefacts ethnographiques et

²⁹ De retour en France en 1965, Louis Girault obtient en 1969, sous la direction de Claude Lévi-Strauss et de Claudie Marcel-Dubois, le diplôme de l'École Pratique des Hautes Études. En 1972, il soutient sa thèse d'ethnologie sur le rituel populaire andin de Bolivie, sous la direction de Jacques Soustelle, et obtient en 1975 le titre de chef de travaux à l'École Pratique des Hautes Études. Il meurt la même année au cours d'un voyage de recherche en Bolivie.

³⁰ Ces informations figurent dans les correspondances que l'ethnologue a échangées avec Paul Rivet (Manuscrits et archives scientifiques du Muséum national d'histoire naturelle, boîte 2 AP 1 C8c) et Henri Lehmann (Archive du Musée de l'Homme, boîte 2 AM 1 K16a).

notamment quarante-quatre préparations thérapeutiques dont il relève systématiquement les noms vernaculaires. Les plantes collectées sont pilées, hachées, parfois mélangées : un état qui ne permet pas d'en obtenir l'identité botanique. Néanmoins, de par leurs utilisations thérapeutiques, ces objets présentent un certain intérêt ethnographique. L'ethnologue choisit donc de les intégrer dans sa collection d'artéfacts au même titre que les autres objets qu'il achète aux Kallawayas. En 1958, Louis Girault expédie sa collection au Musée de l'Homme.

Resté sur le terrain, il procède alors à la deuxième étape de sa collecte. Après avoir acheté aux Kallawayas des plantes médicinales conditionnées sous forme de préparations thérapeutiques, il les accompagne en cueillette afin de prélever dans la nature les espèces utilisées. Il monte les plantes sur planches d'herbier, leur attribue un numéro d'inventaire et indique dans son carnet de terrain toutes les informations signalées par les Kallawayas : noms vernaculaires, parties utilisées, usages thérapeutiques ou magiques. Louis Girault expédie ensuite ses planches d'herbier à Emma Cerrate, botaniste au Muséum de Lima, qui procède en 1961 à la plupart des déterminations botaniques³¹. La collection botanique de Louis Girault comprend au total neuf-cent-soixante-treize échantillons : sept-cent-soixante-douze planches d'herbier et trois-cents échantillons de parties de plantes (graines, racines, écorces). Cette collection a été transmise et intégrée dans la collection ethnobotanique du Muséum national d'Histoire naturelle à la mort de l'ethnologue.

Lors de son retour en France en 1965, Louis Girault procède à l'analyse de ses données de terrain. Il réalise tout d'abord un fichier dans lequel il associe les noms vernaculaires attribués aux espèces avec les identifications botaniques obtenues par Emma Cerrate. Pour chaque échantillon botanique collecté, le chercheur crée une fiche sur laquelle il mentionne le numéro d'inventaire attribué lors de la collecte, la détermination botanique obtenue et les différents noms vernaculaires : en quechua, l'appellation est alors suivie de la lettre (Q.), en aymara (A.), en espagnol (E.) ou en

³¹ Les informations concernant la démarche de collecte adoptée sont précisées par Louis Girault dans l'article qu'il a consacré à la taxonomie populaire des Kallawayas (Girault, 1984 : 59). Néanmoins, les carnets de terrain sur lesquels Louis Girault inscrivait, au fil de ses collectes, les indications d'usage mentionnées par les Kallawayas, n'ont pu être retrouvés.

kallawayaya (Ka). Les plantes indigènes portent essentiellement des noms quechua et les plantes introduites des noms espagnols. Certaines espèces disposent néanmoins de termes d'appellation dans les différentes langues.

Sur les fiches objets des échantillons de plantes médicinales livrés au Musée de l'Homme en 1958, qu'il avait jusqu'alors laissées vierges, en utilisant le nom vernaculaire attribué aux items, il retrouve dans son fichier la notice correspondant à la plante. En février et mars 1966, il note alors sur les fiches objets de trente-deux préparations thérapeutiques les dénominations botaniques des espèces entrant dans la composition des mélanges. Par exemple, l'échantillon conservé au musée du quai Branly sous le numéro [71.1958.39.78] est une préparation thérapeutique composée d'une seule plante disposant du nom vernaculaire quechua *Sacha paracai*. Cette dénomination apparaît sur la fiche de la plante inventoriée dans le fichier de Louis Girault sous le numéro 442 (illustration 8). La fiche précise que ce nom vernaculaire correspond à l'espèce botanique *Colignonia weberbaueri* Heimerl, identifiée par Emma Cerrate (illustration 9). Ces informations ont donc été retranscrites sur la fiche de l'échantillon [71.1958.39.78]. La notice comprend également les mentions d'usages de la plante relevées auprès des Kallawayas.

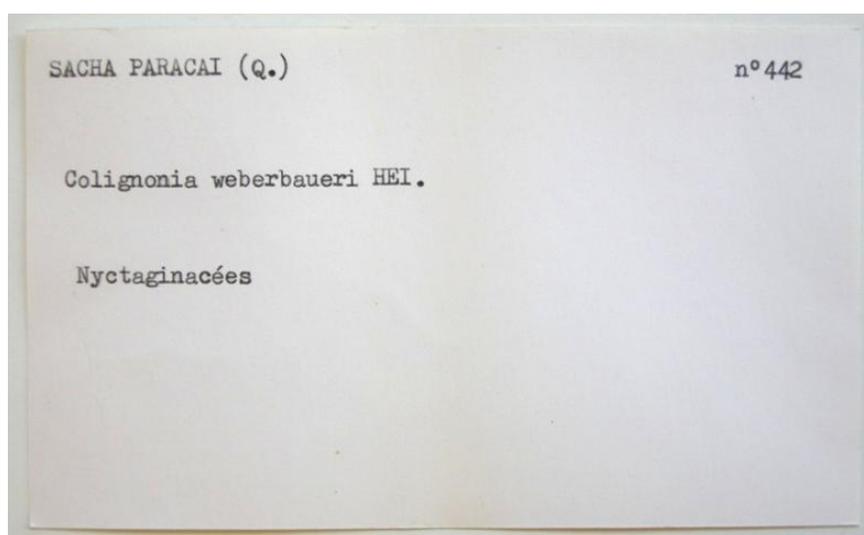


Illustration 8. Fiche réalisée par Louis Girault relative à l'espèce numéro 442. Muséum national d'Histoire naturelle (Herbier Ethnobiologie). Source photo : Simon Juraver



Illustration 9. *Colignonia weberbaueri* Hei. Plante collectée en Bolivie par Louis Girault, conservée dans les collections ethnobotaniques du Muséum. Spécimen non informatisé dans la base de données. Numéro d'inventaire 442. Source photo : Simon Juraver

2.2.3 Teresa Battesti et la collecte élémentaire

Après avoir réalisé sa thèse d'anthropologie en Iran et effectué, de 1958 à 1978, l'essentiel de ses terrains en Iran et en Afghanistan, Teresa Battesti devient assistante au Muséum national d'Histoire naturelle et chargée des collections d'Asie au Laboratoire d'ethnologie du Musée de l'Homme. En 1978, elle réalise un terrain de recherche consacré au sanctuaire et au pèlerinage chiite de Mashad, en Iran. L'ethnologue s'intéresse plus particulièrement aux pratiques religieuses féminines et enquête notamment sur les *sofre*, des repas votifs organisés par les Iraniennes. Au cours de ces repas, les femmes utilisent de nombreuses plantes auxquelles elles confèrent des vertus tout à la fois magiques et médicinales. À l'issue de son terrain, interrompu par la révolution iranienne, Teresa Battesti rapporte en France quatre-cent-quarante-sept objets : des images pieuses, des braseros, des amulettes mais aussi cinquante-deux échantillons de plantes médicinales. Sa collection, numérotée [71.1978.56], est conservée au musée du quai Branly.

Teresa Battesti se souvient très bien avoir acquis ces plantes médicinales « *chez les herboristes et au bazar* », sur la recommandation des femmes qu'elle rencontre au cours des *sofre*³². L'ethnologue explique avoir acheté ces échantillons sur l'initiative des personnes auprès desquelles elle enquêtait et non dans le cadre d'une recherche portant spécifiquement sur l'utilisation du végétal. Les usages des plantes ont été mentionnés sur les fiches objets des échantillons mais aucune identification vernaculaire ou botanique n'a été réalisée. Seules deux notices font état de quelques informations sur la nature des plantes prélevées. À la rubrique description, pour l'échantillon [71.1978.56.102], l'ethnologue a indiqué « peaux de pistaches ». À la même rubrique, pour l'objet [71.1978.56.129], l'ethnologue a indiqué « anis ? ». Teresa Battesti a donc intégré les plantes médicinales dans sa collection au même titre que les autres objets qu'elle collectait, sans entreprendre de démarches qui auraient permis d'en valoriser les caractéristiques intrinsèques.

³² Ces informations m'ont été précisées par l'ethnologue dans un courrier électronique reçu le 30 mai 2014. Teresa Battesti a consacré deux articles aux relations que les Iraniennes tissent avec le végétal, voir (Battesti, 1968-1969, 2009).

Éléments conclusifs du chapitre

L'ethnobotanique doit beaucoup aux agronomes et aux anthropologues qui ont contribué à donner un ancrage institutionnel à la discipline et à caractériser son champ d'étude et ses outils méthodologiques. Néanmoins, il apparaît qu'elle trouve aussi son origine dans les pratiques de terrain des ethnologues et des naturalistes qui ont très tôt cherché à dépister les usages et les représentations que les sociétés attribuent à la flore. Les plantes médicinales, compte tenu des valorisations industrielles et commerciales qu'elles recèlent, sont les premières à avoir suscité l'intérêt des voyageurs. Les cabinets de curiosité peuvent à ce titre être considérés comme les premières collections constituées en vue d'évoquer des rapports hommes-plantes. Les collectes de plantes, d'objets-plantes et d'objets en plante ont à cet égard contribué à la naissance et au développement de l'ethnobotanique de terrain.

Aujourd'hui, en France, la collection ethnobotanique du Muséum national d'Histoire naturelle est la seule collection initiée en vue d'étudier et de valoriser, d'un point de vue muséologique et ethnologique, les relations flore-société, sans perspective de valorisation commerciale des usages recensés. Les musées ethnologiques conservent également des échantillons de plantes et des objets fabriqués en tout ou partie en matière naturelle. Mais en fonction des pratiques de collecte entreprises sur le terrain, les caractéristiques naturelles de ces items, qui permettent d'expliquer les processus de sélection culturelle initiés au cours de leur fabrication, ne peuvent pas toujours être valorisées. En distinguant les pratiques de collecte de trois ethnologues, il apparaît en effet que les objets-plantes et les objets en plante peuvent être intégrés de façons différentes dans les collections ethnographiques. Tandis que le collecteur d'objets à caractère végétal apprécie l'objet comme n'importe quel autre item ethnographique, collecter un objet ethnobotanique implique la prise en compte des caractéristiques organiques de l'objet et suppose une méthode de collecte (réalisation de planches d'herbier) et d'enquête (relevé des noms populaires, des usages, des procédés de fabrication, etc.) particulières.

La spécialisation ethnobotanique du musée de Salagon est issue du travail de terrain entrepris par ses fondateurs. Ici, ce sont davantage des collectes de savoirs, développées dans le cadre d'un partenariat entre le secteur associatif et le monde de la recherche, qui ont donné naissance à un questionnement portant spécifiquement sur la thématique des rapports flore-société. Le corpus constitué à l'issue de ce travail de collecte a été valorisé avec la création, en 2001, d'un séminaire d'ethnobotanique accueilli annuellement par le musée. Les activités ethnobotaniques de Salagon s'articulent également autour de l'entretien de parcelles jardinées et grâce à l'organisation d'expositions muséologiques et d'ateliers pédagogiques. Étudier l'histoire et les caractéristiques du musée de Salagon permet de dresser une troisième histoire de l'ethnobotanique.

La thèse a pour objectif d'étudier la relation au végétal soignant des paysans-herboristes et d'identifier les savoirs ethnobotaniques qu'ils utilisent pour qualifier les qualités médicinales des plantes. Préciser les contours de l'ethnobotanique française et l'histoire des personnes et des institutions qui s'en réclament doit permettre de mettre en perspective ces champs de connaissances avec les pratiques contemporaines des producteurs. Après avoir présenté les caractéristiques de l'ethnobotanique de laboratoire et de terrain, ce chapitre propose de présenter l'histoire du musée de Salagon et du séminaire d'ethnobotanique que l'institution organise depuis 2001. Le chapitre s'appuie sur l'analyse des archives du musée de Salagon, sur une série d'entretiens semi-directifs réalisés auprès des organisateurs et des membres du comité scientifique du séminaire et sur l'analyse d'un questionnaire envoyé à dix membres du Collectif de réflexion autour de l'ethnobotanique de terrain – un groupe de jeunes ethnobotanistes qui s'est constitué en 2012 à Salagon à l'issue d'un séminaire d'ethnobotanique. À partir de l'analyse des programmes des treize séminaires d'ethnobotanique organisés entre 2001 et 2013, un dispositif de recension a également été établi afin de faire apparaître les aires géographiques et les thématiques prioritaires des conférences proposées par l'institution. L'ensemble de ces informations a permis de faire apparaître les caractéristiques spécifiques à ce lieu de savoir.

Un lieu de savoir peut être défini selon une double modalité. Il s'agit tout à la fois de l'espace où s'affirme la maîtrise particulière d'un sujet et du lieu où les savoirs s'objectivent et s'incorporent (Jacob, 2014 : 16). Si les savoirs produits à Salagon s'inscrivent surtout dans l'espace ouvert à l'occasion du séminaire annuel, ils se structurent aussi autour des lieux permanents abrités par le musée : jardins et collections ethnographiques notamment. De plus, les savoirs ethnobotaniques transmis au cours des séminaires reposent sur une pluralité d'approches. Salagon articule des recherches au caractère très appliqué avec des propositions cadrées autour de canevas plus scientifique. Néanmoins, c'est essentiellement autour de l'analyse des dimensions immatérielles des relations flore-société que se précise aujourd'hui l'unité thématique de l'ethnobotanique produite à Salagon.

1. Un lieu de savoir consacré aux relations flore-société

1.1 La production et la transmission des savoirs ethnobotaniques

Le conservatoire du patrimoine ethnologique de la Haute-Provence est créé en 1981 sur le site du prieuré médiéval de Salagon. L'amorce originelle impulsée par les fondateurs oriente le conservatoire, qui devient en 1999 un musée départemental, vers un intérêt prioritaire pour l'étude des rapports flore-société. Les différentes activités de l'institution, et notamment le séminaire qu'elle organise depuis 2001, prolongent cette spécialisation. Salagon est aujourd'hui un lieu de savoir consacré à la conservation et à l'exposition (jardins et collections), à la production (séminaires et journées d'étude, accueils de chercheurs) et à la transmission (jardins, séminaires, ateliers pédagogiques) de savoirs ethnobotaniques.

1.1.1 Les jardins ethnobotaniques

En 1981, la commune de Mane, dans les Alpes-de-Haute-Provence, achète le prieuré de Salagon et en attribue la gestion à l'association Alpes de Lumière. L'association est chargée d'y installer un conservatoire du patrimoine ethnologique de la Haute-Provence. À ses débuts, le conservatoire entreprend des activités de collecte, de conservation et de valorisation muséographique d'objets, des activités de recherche et d'enquête ethnographique et des activités de médiation culturelle. En 1982, Salagon propose notamment une exposition itinérante consacrée aux foulaisons et aux battages. Le projet consiste à installer l'exposition dans différents villages afin de réveiller les souvenirs des habitants et de les recueillir par la même occasion (Coste, 1983 : 44). En 1983, le département des Alpes-de-Haute-Provence devient propriétaire du conservatoire. En 1985, Danielle Musset est embauchée comme ethnologue départementale et Pierre Lieutaghi est missionné pour aménager, à proximité de l'édifice, un jardin évoquant les usages de la flore au Moyen Âge.

Suite à l'installation du jardin médiéval, d'autres jardins pousseront progressivement : jardin des simples et des plantes villageoises, jardin des temps modernes, jardin du chêne blanc (*Quercus pubescens* Willd.), collection de saules (*Salix*

spp.), jardin des senteurs. Le conservatoire, jusqu'ici intéressé par l'ensemble du patrimoine ethnologique régional, développe alors un intérêt prioritaire pour le champ des relations flore-société. La collaboration entre Pierre Lieutaghi et Danielle Musset se prolonge et se construit autour de leur intérêt commun pour la thématique des usages populaires du végétal. En effet, Danielle Musset et Pierre Lieutaghi ont tous les deux bénéficié des financements distribués par le Ministère de la Culture dans le cadre de l'appel à projets sur les savoirs naturalistes populaires³³. À ce titre, Pierre Lieutaghi estime que la spécialisation ethnobotanique de Salagon est issue d'un contexte fortuit : « *Salagon est né de la rencontre d'un ethnobotaniste et d'une ethnologue, dans un monument historique, ce qui a généré quelque chose qui avait à voir avec la nature* » commente l'ethnobotaniste.



Illustration 11. Jardin médiéval, musée de Salagon. Source photo : Cécile Brau

³³ Danielle Musset a rendu un rapport sur les plantes alimentaires de la vallée de la Roya (Musset, 1983). Pierre Lieutaghi et Dorothy Dore (jardinière puis médiatrice culturelle au Musée de 1985 à 2014) ont quant à eux rédigé un essai d'ethnopharmacologie comparative sur les plantes dépuratives de la pharmacopée populaire haut-provençale (Lieutaghi et Dore, 1984).

1.1.2 Les collections scientifiques

Salagon conserve une collection d'objets ethnographiques (quinze-mille objets) et une importante photothèque (trente-six-mille photographies). Une partie de ces items est présentée dans les deux expositions permanentes du musée. La première propose de découvrir les lavandes (*Lavandula* spp.) de Haute-Provence à travers une approche multisensorielle : du son, des odeurs, des objets et des photographies permettent d'appréhender les différentes utilisations de ce végétal. La seconde consiste en une présentation du monument qui abrite l'institution muséale. Deux expositions temporaires, présentées simultanément, complètent cette programmation. Ces dernières interrogent le patrimoine ethnologique de la région, qu'il soit ou non en lien avec le végétal. À titre d'exemple, voici les intitulés de plusieurs expositions accueillies à Salagon et orientées plus spécifiquement sur la question du rapport hommes-plantes : « Lavandes et plantes aromatiques : un itinéraire de découverte en Haute-Provence », « Espèces de courges : cultures et usages des Cucurbitacées », « Les Plantes à tresser, tordre, tisser »³⁴.

Le musée abrite également un centre de documentation constitué d'une bibliothèque et d'une sonothèque. La bibliothèque catalogue près de six-mille ouvrages consacrés à l'ethnologie, l'histoire, l'archéologie, la botanique, le patrimoine et plus généralement à la Haute-Provence. Il s'agit pour l'essentiel de livres et de travaux universitaires (mémoires et thèses). La sonothèque répertorie environ six-cents heures d'enregistrements en langue française ou occitane, réalisés au cours d'enquêtes ethnographiques mais aussi lors de stages, de conférences, etc. Ces enregistrements portent sur l'ethnologie, l'histoire orale, l'ethnomusicologie, ou la linguistique des Alpes-de-Haute-Provence. Danielle Musset, directrice du musée de Salagon jusqu'en octobre 2014, souhaitait également intégrer les espèces botaniques conservées dans les jardins au sein de la base de données des collections du musée. Celle-ci comprend à l'heure actuelle l'ensemble des objets ethnographiques ainsi que les documents iconographiques de la photothèque. L'objectif était de pouvoir intégrer de façon pleine et entière les plantes exposées dans les jardins au sein des collections du musée.

³⁴ En 2015, le musée de Salagon a publié un rapport intitulé *Musée de Salagon, les collections*, autoédité, consacré à l'histoire et aux caractéristiques des collections ethnographiques de Salagon.

1.1.3 Les activités relatives à la production et à la transmission des savoirs ethnobotaniques

Les médiateurs culturels de Salagon organisent régulièrement des visites guidées dans les jardins ethnobotaniques de l'institution. Ces visites doivent permettre de transmettre au public les savoirs populaires relatifs aux usages et aux représentations associés aux plantations. La majeure partie des informations diffusées ont été rassemblées lors des enquêtes ethnographiques initiées par l'ethnobotaniste Pierre Lieutaghi et par les autres membres de l'association Études Populaires et Initiatives (EPI)³⁵. Les médiateurs culturels organisent également des ateliers pédagogiques consacrés à différentes activités artisanales impliquant l'utilisation de végétaux : teinture végétale, vannerie, confection de jouets d'enfants, etc. Enfin, des sorties ethnobotaniques, programmées par le musée et animées par les ethnobotanistes gravitant autour de Salagon, permettent de compléter cette activité de transmission des savoirs populaires du végétal. Il s'agit généralement de promenades lentes, organisées aux alentours du musée, consacrées plus spécifiquement aux usages médicinaux ou comestibles de la flore. À l'occasion de nombreux arrêts, les ethnobotanistes identifient des plantes et présentent au public leurs usages populaires. Ces différentes activités, qui s'articulent avec les jardins et les espaces d'exposition du musée, permettent de valoriser le corpus de savoirs recueilli par les ethnobotanistes fondateurs.

Depuis 1983, un conseil scientifique est chargé de suivre les actions du musée et d'émettre des propositions relatives à sa programmation. Sous l'influence de ce comité scientifique – essentiellement composé de chercheurs (archéologue, ethnologue, historien, écologue, géographe) et de conservateurs de musée – l'institution s'est orientée vers une activité de recherche. À l'initiative de l'ethnologue Annie-Hélène Dufour, qui a présidé le conseil scientifique de Salagon de 1995 à 2002, une convention de partenariat avec l'IDEMEC a été signée en mai 2000 (Musset, 2008 : 207). En 1996, la cohérence du projet du conservatoire ethnologique a également valu au lieu d'être

³⁵ L'association EPI est fondée en 1979 par l'ethnobotaniste Pierre Lieutaghi. Son rôle dans la relance de l'herboristerie paysanne sera étudié dans le chapitre cinq. Une partie des résultats d'enquêtes de l'EPI a été publiée dans *L'Herbe qui renouvelle* (Lieutaghi, 1986) et dans *Badasson et compagnie* (Lieutaghi, 2009).

labellisé ethnopôle par le Ministère de la Culture. Cette labellisation a permis à Salagon d'obtenir des financements pour développer des activités de recherche scientifique orientées vers le thème des savoirs de la nature. Cette compétence implique l'accueil d'étudiants stagiaires, la coordination de recherches ethnologiques et l'organisation d'un séminaire annuel consacré à l'ethnobotanique. Le premier séminaire annuel d'ethnobotanique a été organisé en 2001, suite à la programmation en 1997 d'une première table ronde destinée à réunir les chercheurs travaillant dans le domaine de l'ethnobotanique. De 2001 à 2007, le séminaire était scindé en deux sessions durant chacune deux ou trois journées : la première session était organisée au printemps et la seconde à l'automne. En 2007, le séminaire a pris la forme d'un colloque consacré aux jardins ethnobotaniques. Depuis, 2008, le séminaire occupe sa forme actuelle : deux à trois journées de conférences organisées autour d'un thème unique, à la fin du mois de septembre ou au début du mois d'octobre. Depuis 2015, le musée organise également au printemps une journée d'étude annuelle consacrée au thème de l'ethnologie au musée.

1.2 Le dialogue avec Paris

Les ethnobotanistes de Salagon entretiennent des rapports particuliers avec les chercheurs du Laboratoire d'ethnobotanique du Muséum. La cartographie de leurs relations s'articule essentiellement autour de deux personnalités : Jacques Barrau et Bernadette Lizet. Des points communs caractérisent également les approches spécifiques à ces deux lieux de savoirs : mobilisation des chercheurs pour la défense des savoirs naturalistes populaires et anthropologisation de la discipline. En revanche, l'intérêt exclusif des intervenants du séminaire d'ethnobotanique pour les relations hommes-plantes distingue Salagon de l'approche parisienne, qui appréhende plus globalement l'ensemble des rapports société-environnement.

1.2.1 Jacques Barrau et Bernadette Lizet, ambassadeurs du Muséum à Salagon

Dans les années 1960, Pierre Lieutaghi travaille à Paris, dans la bibliothèque du Laboratoire d'ethnobotanique du Muséum national d'Histoire naturelle, à la rédaction

de ses deux premiers livres sur les plantes : *Le Livre des bonnes herbes*, publié en 1966, et *Le Livre des arbres, arbustes et arbrisseaux*, édité en 1969. Il y rencontre Jacques Barrau, qui est alors sous-directeur du Laboratoire d'ethnobotanique. Le chercheur accompagne Pierre Lieutaghi dans ses recherches et entreprend également plusieurs terrains en Haute-Provence. En 1970, avec d'autres chercheurs du Laboratoire d'ethnobotanique, il entame une série d'enquêtes sur la commune de Brantes (84) et aménage dans la chapelle du village une exposition consacrée à la flore du pays haut-provençal. Plus habitué à travailler sur l'ethnobotanique océanienne, Jacques Barrau n'en affirme pas moins que « la recherche ethnobotanique n'est pas nécessairement une entreprise exotique » (Barrau, 1970 : 342). En 1972 et 1973, il réalise à nouveau deux terrains sur la commune de Brantes. Avec sa femme, Alice Peeters, assistante de recherche au Laboratoire d'ethnobotanique, il organise deux autres expositions, la première portant sur les insectes et les hommes au Mont Ventoux, la seconde relative aux traditions populaires de l'élevage de la chèvre et du mouton en pays brantais (Barrau et Geistdœrfer, 1972).

En 1983, dans un article publié dans le premier numéro de la revue *Terrain*, Pierre Lieutaghi rend hommage au travail entrepris par Jacques Barrau. L'ethnobotaniste salue « l'accueil chaleureux et les leçons de Jacques Barrau » (Lieutaghi, 1983a : 9). Cette année-là, en réponse à l'appel à projets sur les savoirs naturalistes populaires, Pierre Lieutaghi et Dorothy Dore entreprennent, sous la responsabilité de Jacques Barrau, une enquête consacrée aux plantes médicinales de moyenne montagne (Lieutaghi et Dore, 1984). La collaboration entre Pierre Lieutaghi et Jacques Barrau se prolonge autour de la rédaction de *L'herbe qui renouvelle* – un ouvrage qui reprend une partie des données d'enquête répertoriées par l'EPI – que Pierre Lieutaghi ouvre par une dédicace « à Jacques Barrau, naturaliste ». Dans cette publication, Pierre Lieutaghi s'intéresse notamment à l'impact de la littérature de colportage sur la formation du savoir herboristique (Lieutaghi, 1986 : 213-230), un thème auquel Jacques Barrau a lui aussi consacré plusieurs terrains (Barrau, 1985 : 74).

Bernadette Lizet, qui a côtoyé les deux hommes, témoigne des échanges réguliers que le Laboratoire d'ethnobotanique entretenait avec Pierre *via* Jacques

Barrau. À la suite du décès de Jacques Barrau, survenu en 1997, c'est par son intermédiaire que les deux institutions continuent d'échanger. En 1999, le Conseil du Patrimoine Ethnologique du Ministère de la Culture lui confie pour mission la rédaction d'un état des lieux relatif au musée de Salagon, récemment labélisé ethnopôle. Dans son rapport, Bernadette Lizet relève le projet porté par l'institution de créer un séminaire consacré à l'ethnobotanique qui devrait permettre « de fédérer, à partir de Salagon, des compétences relativement marginales ou marginalisées, depuis les universités régionales (Aix-Marseille et Nice) jusqu'au Muséum national d'Histoire naturelle » (Lizet, 1999 : 10). En 2001, Bernadette Lizet intervient lors du premier séminaire de Salagon. Elle y présente, avec Serge Bahuchet, l'histoire de l'ethnobotanique au Muséum national d'Histoire naturelle. En 2004 et 2007, Bernadette Lizet participe à nouveau au séminaire. Elle présente différents axes de ses recherches consacrées à l'ethnobotanique du domaine français. Aujourd'hui, la chercheuse se souvient avoir été marquée par sa participation au séminaire : « *j'étais très intéressée par cet évènement en train de se produire, décodable, décryptable, la nébuleuse d'une ethnobotanique nouvelle* » commente Bernadette Lizet. La chercheuse évoque aussi « *le caractère incarné, palpable et manifestement passionné* » des échanges qui s'opèrent entre les participants au séminaire.

1.2.2 L'ethnobotanique au service des savoirs naturalistes populaires

La collaboration entre Jacques Barrau et Pierre Lieutaghi s'explique par l'intérêt commun que les deux chercheurs portaient au caractère appliqué de l'ethnobotanique. Tous deux souhaitaient que leurs recherches permettent de stimuler la circulation et la mise en pratique des savoirs naturalistes populaires. Cette mobilisation des chercheurs, identifiée par l'ethnobiologiste Eugene Hunn comme la quatrième phase de l'histoire de la discipline (Hunn, 2007 :7-8), se caractérise au Muséum national d'Histoire naturelle par l'engagement des ethnobotanistes pour souligner les droits des peuples indigènes à contrôler leur savoir traditionnel. Jacques Barrau considérait l'ethnobotanique comme « la seule voie conduisant à la sagesse et au renouveau social » (Peeters, 2000-2004 : 8). Dans cette perspective, l'ethnobotaniste a pris part aux débats ouverts par la Mission du patrimoine ethnologique autour de la thématique des savoirs naturalistes populaires. Au

cours du séminaire de Sommières, auquel Danielle Musset assistait également, les participants ont proposé de s'inscrire dans une forme d'ethnologie appliquée où le chercheur se verrait confier un rôle dans la réactivation et la revalorisation des savoirs naturalistes populaires (Bouillon et Piault, 1985 : 85). Dans les années 1990, Jacques Barrau et Bernadette Lizet ont également contribué à associer biodiversité et diversité culturelle (Barrau et Lizet, 1994).

De son côté, Pierre Lieutaghi a également participé à la diffusion des savoirs naturalistes populaires. Les deux livres que l'ethnobotaniste a consacré aux usages médicinaux des plantes (Lieutaghi, 1996, 2004) ont très largement contribué au développement de l'automédication végétale. L'exposition intitulée « Les simples entre nature et société », que l'ethnobotaniste a organisée en 1981-1982 à la suite d'une série d'enquêtes entreprises par l'association EPI, a accompagné ce processus de réactivation. En 1983, l'association a également édité un livre consacré à l'exposition dans lequel Pierre Lieutaghi expliquait le rôle attribué à l'ethnobotanique. L'ethnobotaniste y développait l'idée que la discipline devrait fournir une aide privilégiée à la recherche d'autonomie. Selon Pierre Lieutaghi, « à travers la recherche d'une médecine végétale populaire rénovée apparaît une évidence : ce sont d'abord les carences en liberté qu'il s'agit de guérir » (Lieutaghi, 1983b : 90). Au début des années 1980, l'ethnobotaniste organisait également des stages de botanique de terrain destinés à enseigner les emplois alimentaires et médicinaux de la flore et à initier les stagiaires à la fabrication de remèdes simples. Pierre Lieutaghi donnait un double but à cette entreprise : « affronter la tutelle chimico-pharmaceutique, inciter à la recherche d'autonomie thérapeutique » (Lieutaghi, 1983a : 6).

1.2.3 Le virage anthropologique

Au Muséum comme à Salagon, la démarche anthropologique prend une place de plus en plus importante dans les recherches entreprises par les ethnobotanistes. À Paris, le virage anthropologique a été opéré en 1985 lorsque Claudine Friedberg, sensible à l'enseignement de Claude Lévi-Strauss, a repris l'unité de recherche du CNRS hébergée par le Laboratoire d'ethnobotanique (Bahuchet et Lizet, 2003 : 30). À Salagon, Danielle

Musset – qui considère l’ethnobotanique comme un champ de l’ethnologie (Musset, 2003) – a également participé à l’intégration de la discipline dans le champ des sciences humaines. En appuyant, au cours des procédures de sélection des interventions, les propositions des ethnologues, l’ancienne directrice de Salagon a contribué à l’anthropologisation du séminaire. La création d’un comité scientifique du séminaire composé presque exclusivement d’anthropologues (quatre ethnologues, un ethnobotaniste et un chercheur en langues anciennes) et l’inscription de l’événement aux agendas de Calenda et de la Société d’ethnologie française accentuent aujourd’hui l’insertion de la manifestation dans les structures ethnologiques.

Néanmoins, une différence de taille continue de distinguer les deux écoles. Dans les années 1980, le Laboratoire du Muséum a réorienté ses recherches autour de l’ethnobiologie, démarche qui lui a permis d’associer les différentes ethno-disciplines naturalistes. Par contraste, à Salagon, peu de chercheurs étudient les relations que les hommes entretiennent avec les animaux : l’ethnobotanique continue d’être pensée comme une discipline à part entière. Bernadette Lizet, qui travaille au Muséum autant sur l’animal que sur le végétal, explique cette focalisation de Salagon sur les relations flore-société par le fait que l’ethnozoologie n’aurait pas la visibilité sociale de l’ethnobotanique. Au contraire, Pascal Luccioni, membre du comité scientifique du séminaire de Salagon, trouve ce phénomène paradoxal. Le professeur de langues anciennes estime que les associations environnementales soulèvent plus d’enthousiasme lorsqu’elles « *sauvent des baleines plutôt que des orchidées* ».

Différentes raisons ont été avancées par les intervenants du séminaire d’ethnobotanique pour expliquer l’intérêt exclusif de Salagon pour les plantes. Pascal Luccioni remarque que le monde végétal représente une variété immédiate plus perceptible que le monde animal. Vanessa estime elle aussi que les plantes sont plus facilement accessibles que les animaux. La chercheuse considère par ailleurs que l’homme occidental interagit essentiellement avec les animaux domestiques, ce qui restreint le champ d’étude de l’ethnozoologue du domaine européen. Enfin, la plupart des intervenants considèrent qu’ils se sont tournés vers l’ethnobotanique du fait d’une sensibilité exacerbée pour le monde végétal. Raphaële Garreta confie ainsi qu’elle était

« *moins branchée* » par les animaux que par les plantes. Vanessa estime quant à elle avoir souhaité mettre sa sensibilité pour le monde végétal au service d'une prise de conscience des interactions qui mobilisent le règne végétal. La chercheuse regrette que les plantes soient souvent perçues comme des objets inertes, à peine vivants.

2. L'ethnobotanique salagonnaise

2.1 Faire de l'ethnobotanique ou bien simplement « *acheter des tomates* »

Trois critères permettent d'esquisser une typologie de l'ethnobotanique produite et diffusée à Salagon. Inclusifs et hiérarchiques, ces éléments aboutissent à distinguer quatre catégories ou modalités de l'ethnobotanique. Le premier critère repose sur la réflexivité de l'activité. Doit-on nécessairement avoir conscience que l'on fait de l'ethnobotanique pour en faire ? Un premier type d'ethnobotanique non-réflexive est en effet pratiqué par une partie des participants au séminaire. Selon les modalités de l'expérience appliquées par les praticiens d'une ethnobotanique réflexive, un second type d'ethnobotanique réflexive non-scientifique peut encore être distingué. Enfin, l'inscription des résultats produits dans un champ disciplinaire institutionnellement reconnu permet de délimiter l'ethnobotanique scientifique académique de l'ethnobotanique scientifique non-académique.

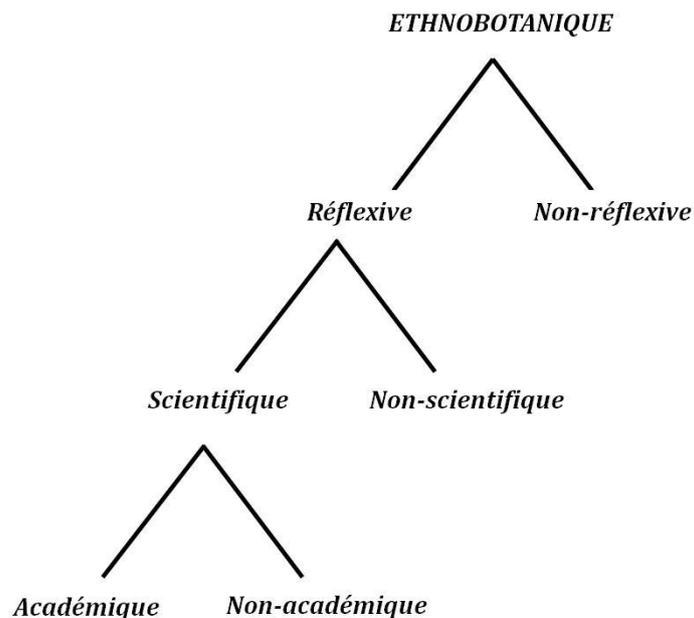


Figure 4. Schéma représentant les modalités de l'ethnobotanique telle que définie par les participants au séminaire de Salagon

2.1.1 L'ethnobotanique non-réflexive et l'ethnobotanique non-scientifique

Au cours des entretiens réalisés auprès des participants et des intervenants au séminaire, le critère de la réflexivité de la pratique est très vite apparu. Ce critère a conduit à délimiter deux types d'ethnobotanique : une ethnobotanique du quotidien, faite de recours pratiques aux plantes, et une ethnobotanique plus réflexive, constituée de discours intellectuels sur les usages et les représentations qui lient les hommes au végétal. L'ethnologue Jean-Yves Durand distingue ainsi deux compartiments dans l'ethnobotanique : les relations réciproques que les hommes tissent avec les plantes et l'étude de ces relations. Néanmoins, comme Magali, chercheuse indépendante en ethnobotanique, certains participants rejettent cette approche non-réflexive de la discipline. Magali considère « *qu'on ne fait pas de l'ethnobotanique quand on achète des tomates* ». Pour l'ethnobotaniste, le critère de la réflexivité est essentiel : « *pour faire de l'ethnobotanique il faut avoir conscience qu'on en fait !* » ajoute Magali.

De nombreux participants reconnaissent néanmoins à certains orateurs le don de rendre l'ethnobotanique plus concrète, plus expérimentale, moins intellectuelle. Les interventions de Dominique sont souvent citées par les participants qui cherchent à distinguer deux types d'approches dans l'ethnobotanique : l'une purement scientifique, la seconde plus sensible et intuitive. Lorsqu'elle prépare ses interventions, Dominique expérimente, essaye, pratique, goûte. Elle plante des mandragores (*Mandragora officinarum* L.) pour pouvoir analyser la forme anthropomorphique des racines et fabrique de l'huile de marmotte avec des prunes de Briançon (*Prunus brigantina* Vill.) pour déchiffrer l'acidité du fruit. Lorsqu'elle intervient à Salagon, Dominique explique qu'elle apporte toujours énormément d'outils et d'instruments pour animer ses communications : « *il faut que ça passe !* » ajoute l'ancienne éducatrice. Les interventions de Claude se démarquent par le même type d'investissement, axé sur les formes et les modalités de la restitution. Depuis 2010, l'ancien professeur de mathématiques propose régulièrement des communications théâtralisées qu'il qualifie « *d'anecdo-botaniques* ». Claude considère qu'il s'agit d'une sorte de « *mauvaise*

ethnobotanique » dont le but n'est pas de produire de la connaissance mais de susciter un intérêt pour les plantes.

Les représentants de cette ethnobotanique non-scientifique ne revendiquent pas le titre d'ethnobotaniste. Ils se présentent souvent comme des non-scientifiques et manifestent un vif respect pour ceux qu'ils considèrent comme les vrais tenants de l'ethnobotanique. Claude s'enthousiasme du sérieux des communications présentées à Salagon : « *ils font les choses dix fois mieux que moi !* » commente l'anecdo-botaniste. Dominique estime quant à elle que les ethnobotanistes de Salagon l'aident à améliorer ses savoirs et ses pratiques. L'ancienne éducatrice confesse d'ailleurs qu'il n'a pas été facile pour elle d'intervenir au séminaire, « *je pensais que je n'avais pas ma place, que je n'étais pas au niveau* » explique-t-elle. Éva, une habituée du séminaire, s'estime néanmoins fascinée par les communications de Dominique : « *quand elle parle, elle vit le truc !* » affirme la participante. Si les communications de Dominique sont souvent très appréciées, pour certains, le caractère expérimental de ses travaux nécessite tout de même de la classer dans un autre registre. Danielle Musset qualifie Dominique de « *praticienne* ». Élise Bain, qui coorganise le séminaire de Salagon, qualifie son champ de recherche « *d'ethnobotanique appliquée* ».

2.1.2 L'ethnobotanique scientifique académique et l'ethnobotanique scientifique non-académique

À l'occasion du premier séminaire de 2001, Pierre Lieutaghi a défini l'ethnobotanique scientifique comme « une ethnologie à vellétés globales qui choisit de considérer les sociétés dans la plus large étendue possible de leurs relations avec le végétal et les milieux végétaux, dans la prise en compte des méthodes des sciences humaines aussi bien que des données naturalistes » (Lieutaghi, 2003 : 42). Si elle nécessite de mobiliser deux portes d'entrée, Pierre Lieutaghi estime que « c'est sur l'arrière-plan naturaliste que l'ethnobotanique comme discipline semble susceptible de produire le plus d'interrogations spécifiques » (Lieutaghi, 2003 : 47). Par contraste, de nombreux informateurs valorisent plutôt l'aspect ethnologique de l'ethnobotanique. Élise Bain définit ainsi l'ethnobotanique comme un « *répertoire de discours* ». Vanessa,

doctorante en ethnoécologie au MNHN, considère également l'ethnobotanique comme une grille de lecture permettant d'approfondir l'étude d'une société. La doctorante appréhende le végétal comme un révélateur qui lui permet d'analyser le fonctionnement d'un groupe d'individus.

Deux démarches coexistent donc au sein de l'ethnobotanique scientifique produite à Salagon : les partisans d'une ethnobotanique naturaliste, telle que définie par Pierre Lieutaghi, cohabitent avec ceux qui se reconnaissent dans l'approche de Danielle Musset, pour qui le champ de l'ethnobotanique s'analyse davantage « au regard de l'ethnologie » (Musset, 2003). Ainsi, tandis que pour Éva la compétence naturaliste est secondaire pour faire de l'ethnobotanique – la jeune femme la décrit comme « *un élément qu'il faut avoir dans son sac* », pour Thierry, le terme d'ethnobotaniste est souvent dévoyé à cause du manque de compétence en botanique de certains chercheurs. Étudier la discipline de rattachement mentionnée par une partie des participants sur leur fiche d'inscription permet d'identifier une plus nette intégration de l'ethnobotanique dans le champ de l'anthropologie. Sur les trois-cent-cinquante-sept mentions répertoriées, 43,7 % témoignent d'un rattachement à l'anthropologie, 23,8 % font part d'une affiliation à l'ethnobotanique et 15,1 % d'un rattachement à la botanique, à la biologie ou à l'écologie.

Disciplines	Nombre	Part
Anthropologie	156	43,7 %
Ethnobotanique – Ethnoécologie	85	23,8 %
Botanique – Biologie – Écologie	54	15,1 %
Littérature	32	9,0 %
Histoire	9	2,5 %
Sociologie	7	2,0 %
Archéobotanique – Archéologie	9	2,5 %
Géographie	3	0,8 %
Pharmacie	2	0,6 %
Total	357	100%

Tableau 6. Disciplines de rattachement des participants ayant assisté au séminaire de Salagon entre 2001 et 2013

Néanmoins, les recherches menées dans le cadre de cette ethnobotanique scientifique ne sont pas toujours accueillies par une université. Selon que les résultats produits bénéficient ou non d'une reconnaissance universitaire on peut distinguer l'ethnobotanique scientifique académique (ou ethnobotanique comme discipline) et l'ethnobotanique scientifique non-académique (ou ethnobotanique comme posture). En effet, certains ethnologues, ethnoécologues et agronomes entreprennent des recherches ethnobotaniques dans le cadre de leur activité universitaire. D'autre part, des chercheurs indépendants entament également ce type de recherches en répondant à des appels à projets (émis par des parcs naturels régionaux, des collectivités territoriales, etc.) dans le cadre d'une structure associative. Au sein du Collectif de réflexion autour de l'ethnobotanique de terrain, un seul membre inscrit sa pratique de l'ethnobotanique dans le cadre d'une recherche universitaire. Les autres travaillent majoritairement dans le milieu associatif. Néanmoins, quel que soit leur activité professionnelle, aucun ne se définit comme ethnobotaniste. Grégory, qui exerce l'activité d'accompagnateur en montagne, refuse de se définir comme un spécialiste de l'ethnobotanique. Le jeune homme reconnaît tout de même qu'il est sûrement « *un peu plus ethnobotaniste que les autres* ». Julie, qui souhaiterait créer une association afin de devenir ethnobotaniste indépendante, hésite encore à employer le terme. La jeune femme doute de sa légitimité en tant qu'ethnobotaniste. Elle décrit comme un casse-tête les hésitations qui la tiraillent entre d'un côté l'envie de développer cette activité et, de l'autre, les difficultés qu'elle rencontre pour réussir à en vivre. Isabelle, qui travaille dans une association qui se consacre à des projets ethnobotaniques, considère pour sa part qu'elle fait de l'ethnobotanique mais que cela ne fait pas d'elle une ethnobotaniste. Enfin, Laurent préfère définir le champ de recherche de sa thèse en une phrase plutôt qu'en un mot : « *Suis-je ethnobotaniste ? Sans doute ! Mais je ne le revendiquerai pas. Par une périphrase, je dirais que j'étudie les savoirs naturalistes ayant trait à la flore par une approche ethnologique, socio-ethnolinguistique et historique !* ».

Élise Bain explique ce tabou par l'absence de formation en ethnobotanique. La coorganisatrice du séminaire estime que l'impossibilité de prouver sa fonction par un diplôme produit un effet inhibant sur les ethnobotanistes indépendants. Puisqu'elle n'avait pas de diplôme universitaire, Laurence, qui est salariée de l'association EPI, a

longtemps hésité avant de se définir comme une ethnobotaniste. La chercheuse considère néanmoins qu'elle est devenue ethnobotaniste lorsqu'elle a commencé à exercer cette activité à temps plein : « *comme je faisais de l'ethnobotanique, je suis devenue ethnobotaniste !* » affirme Laurence. Julie remarque néanmoins qu'elle n'a jamais vu une offre d'emploi signalant le recrutement d'un ethnobotaniste. Magali considère d'ailleurs que tout en étant un métier à part entière, il est très difficile de réussir à vivre de cette activité. Laurent se définit à cet égard comme un « *intermittent de l'ethnobotanique* ». C'est également le constat auquel est arrivé Laetitia Nicolas qui a réalisé en 2007 un rapport intitulé « Inventaire ethnobotanique ». La chercheuse constatait que le terme est souvent jugé connoté et impressionnant par les informateurs. Laetitia Nicolas remarquait aussi que peu d'enquêteurs vivent de l'ethnobotanique. Selon la chercheuse, la précarité de la profession induit une difficulté à se reconnaître comme compétent en ethnobotanique (Nicolas, 2007).

2.1.3 Esquisse d'une typologie des savoirs ethnobotaniques salagonnais

En fonction de leur mode de constitution, des vecteurs de la transmission utilisés, des moyens d'exposition employés et des finalités recherchées, Nicolas Adell distingue les savoirs pratiques des savoirs scientifiques. Tandis que les premiers reposent sur l'habitude et la répétition, les seconds mobilisent l'expérimentation et la mise à distance. Alors que les premiers sont transmis par la conquête des sens et sont exposés en mobilisant le corps, les seconds reposent sur l'enseignement, par le texte et la parole, et nécessitent l'emploi d'objets (textes, affiches, etc.). Enfin, les premiers recherchent l'efficacité, les seconds l'explication. *In fine*, l'anthropologue estime qu'à la différence de la transmission des savoirs pratiques, la circulation des savoirs scientifiques implique un processus de distanciation (Adell, 2011 : 137).

À Salagon, les savoirs constitutifs de l'ethnobotanique pratique ne sont pas mis en circulation dans l'espace des conférences. Ils sont en revanche transmis dans le cadre des sorties et ateliers ethnobotaniques que le musée organise. Néanmoins, à l'occasion du séminaire annuel, le mode de transmission du savoir est double, ce qui contribue à brouiller partiellement les frontières entre savoirs pratiques et savoirs scientifiques. Les

interventions des ethnobotanistes appliqués sont en effet marquées par la non-distanciation du savoir dans laquelle elles cherchent à s'inscrire. Il s'agit d'éprouver le savoir, de s'en rapprocher le plus possible. À l'inverse, les ethnobotanistes scientifiques mettent à distance les connaissances qu'ils discutent en procédant à leur critique et à leur analyse circonstanciée.

Concernant les vecteurs et les moyens de la transmission du savoir, les interventions des anecdo-botanistes se reconnaissent par une recherche pédagogique plus marquée, orientée vers la recherche de formes de restitution originales. En empruntant leurs pratiques aux registres du théâtre et surtout en animant leurs présentations par des dégustations et des initiations olfactives et sensorielles, les ethnobotanistes appliqués font appel aux sens des participants. Au cours de ces interventions, le végétal est tour à tour goûté, senti, touché, observé. Par contraste, les interventions des ethnobotanistes scientifiques reposent uniquement sur la réflexion de l'orateur, qui peut éventuellement s'appuyer sur un diaporama ou sur des extraits de textes distribués aux participants.

Seule la finalité semble similaire : même si leurs présentations sont axées sur les formes de la restitution, les anecdo-botanistes veulent expliquer un usage, caractériser son apparition, contextualiser une pratique. Ils ne donnent pas de recettes mais choisissent de recourir aux moyens et aux vecteurs de la transmission des savoirs pratiques pour transmettre un savoir dont le contenu et la finalité reste scientifique.

2.2 Transmettre des savoirs populaires relatifs au végétal médicinal ou bien évoquer les représentations et les symboles liés aux plantes

Si les intervenants n'utilisent pas tous les mêmes modalités de restitution – les ethnobotanistes non-scientifiques, ou anecdo-botanistes, réalisant un réel travail de mise en scène autour de leurs présentations – les mêmes thématiques les intéressent prioritairement. Il s'agit avant tout de travailler sur les représentations et les symboles que les sociétés rurales associent à la flore.

2.2.1 Valoriser le corpus des savoirs naturalistes populaires

La création du séminaire d'ethnobotanique s'est appuyée sur les premières enquêtes de terrain réalisées par Pierre Lieutaghi et Danielle Musset dans les années 1980. En 1999, dans le rapport consacré à Salagon qu'elle remet à la Mission du patrimoine ethnologique, Bernadette Lizet relevait ainsi que le futur séminaire d'ethnobotanique devrait permettre « d'évaluer et de valoriser le corpus d'informations recueilli en 1982-1983 lors de l'appel d'offre savoirs naturalistes populaires » (Lizet, 1999 : 10). Cette direction originelle continue de peser sur l'identité thématique du séminaire. L'essentiel des communications proposées porte en effet sur des relations flore-société du domaine rural ou traite de vestiges de savoirs populaires anciens. Magali estime que cette orientation thématique révèle les préoccupations prioritaires de Pierre Lieutaghi : « *son grand truc c'est les savoirs populaires, ruraux, anciens et traditionnels* » affirme l'ethnobotaniste indépendante. Bernadette Lizet impute aussi cet infléchissement au profil de Danielle Musset qu'elle juge très liée aux recherches menées sur les savoirs naturalistes populaires.

À plusieurs reprises, les organisateurs du séminaire ont néanmoins tenté de réorienter le propos des conférences vers l'analyse des relations flore-société urbaines. Par exemple, dans l'appel à contribution publié à l'occasion du séminaire de 2006, Pierre Lieutaghi appelait les intervenants à s'intéresser aux relations femmes-plantes qui se nouent en ville. L'ethnobotaniste relevait que « la prééminence de l'urbain dans nos sociétés est loin d'entraver l'évolution et l'enrichissement du rapport au végétal ». Pierre Lieutaghi souhaitait également que les communications s'enquière des « relations actuelles entre les femmes et les plantes, non moins riches et diverses qu'autrefois » et ne s'en tiennent pas au « "traditionnel" dans ses relations quasi-obligées avec le passé »³⁶. Danielle Musset reconnaît elle aussi qu'elle souhaiterait pouvoir proposer des thèmes moins attendus, ouverts sur les problématiques urbaines. L'ethnologue regrette que les thématiques évoquées touchent essentiellement au domaine rural. Danielle Musset estime néanmoins que cette patte est davantage liée aux propositions des intervenants qu'aux souhaits des organisateurs : « *en fait on n'a pas*

³⁶ Programme du séminaire de 2006, page 5. Archives de Salagon. Boîte B6.P4.

trouvé les intervenants capables de parler de cela » explique l'ethnologue. De fait, sur la totalité des interventions présentées entre 2001 et 2013, si 74,1 % ne relèvent pas précisément d'une ethnobotanique rurale ou urbaine, 21,5 % traitent spécifiquement des relations qui unissent les hommes à la nature à la campagne et à peine 3,9 % s'intéressent à celles qui se nouent en ville.

2.2.2 Occulter les usages médicaux de la flore

Les premiers ouvrages de Pierre Lieutaghi (Lieutaghi, 1996, 2004) et les enquêtes qu'il a réalisées dans les années 1980 avec l'association EPI (Lieutaghi, 1981, 1983b) étaient focalisés sur les usages médicaux des végétaux. Les publications de l'ethnobotaniste ont d'ailleurs contribué à relancer l'utilisation des plantes médicinales et à redéfinir les pratiques médicales des Bas-Alpins (Musset, 1999 : 26). Pourtant, Pierre Lieutaghi s'estime agacé par la confusion fréquente qui est faite entre l'ethnobotanique et la médecine populaire par les plantes. À la création du séminaire, pour éviter les amalgames et clarifier sa démarche, l'ethnobotaniste explique qu'il espérait démarquer Salagon d'une approche trop réductrice de l'ethnobotanique. Danielle Musset considère elle aussi qu'à l'époque de la création du séminaire, le terme d'ethnobotanique faisait l'objet de détournements et de valorisations commerciales avec lesquels Salagon voulait prendre ses distances. C'est donc pour dissocier le séminaire d'une approche pouvant alimenter une confusion sur l'étendue du champ thématique de l'ethnobotanique que Pierre Lieutaghi et Danielle Musset ont décidé d'occulter, dans leurs appels à contribution, les usages matériels et surtout médicaux de la flore.

Ce parti pris thématique devait également permettre à Salagon de distinguer son séminaire de la manifestation concurrente organisée par la Société Française d'Ethnopharmacologie (SFE)³⁷. En 1990, la SFE a en effet décidé d'initier une activité de formation consacrée à l'étude des relations flore-société en organisant un colloque annuel. Lors de la première manifestation, la société savante avait choisi de situer l'ethnopharmacologie dans la continuité des travaux entrepris en ethnobotanique

³⁷ La SFE a été créé à Metz en 1986. Elle est gérée par un conseil d'administration composé essentiellement de pharmaciens. Jusqu'à son décès en 2016, Jean-Marie Pelt en assurait la fonction de président d'honneur.

(Verain, 1991 ; Friedberg, 1991 ; Dos Santos³⁸, 1991). Depuis 1999, une formation de plusieurs jours intitulée « formation d'ethnopharmacologie appliquée » s'est substituée au colloque annuel et ancre davantage le projet de la SFE autour de l'étude pharmacologique des usages populaires des plantes. L'anthropologue Aline Mercan estime ainsi que l'objectif de la formation est « d'explorer les savoirs ancestraux à la lumière de la science, identifier les plantes fabuleuses des pharmacopées exotiques, en valider l'efficacité au laboratoire de pharmacologie et contribuer ainsi au progrès de la médecine et de l'humanité » (Mercan, 2012 : 23). Cette spécialisation des activités de la SFE autour de l'étude pharmacologique des usages des plantes soignantes contraste avec l'approche retenue par les organisateurs du séminaire de Salagon. Pierre Lieutaghi considère d'ailleurs que « *les problématiques débattues à Salagon ne sont débattues nulle part ailleurs* ». Occulter du séminaire l'étude des usages médicinaux des plantes a en effet permis aux organisateurs d'affirmer une spécialisation thématique originale qui va de paire avec la polarisation respective des projets de la SFE et du musée de Salagon.

En éclipsant, dans les appels à contribution du séminaire, les sujets évoquant la médecine végétale, les organisateurs espéraient donc freiner le tropisme herboristique qui risquait selon eux de sur-caractériser l'ethnobotanique afin de singulariser le propos du séminaire. Les intitulés des thèmes choisis pour aiguillier les propositions de présentations révèlent plus précisément l'orientation initiée par les organisateurs. Depuis sa création en 2001, seules deux sessions ont porté des titres clairement axés sur les usages matériels du végétal : « La plante : de l'aliment au remède » en juin 2002 et « Les plantes alimentaires : du ramassage au jardin » en octobre 2003. Hormis quelques sessions consacrées à la méthodologie de la discipline (juin 2003, mai 2005 et 2007), l'ensemble des intitulés des séminaires a été formulé autour de thématiques invitant à questionner l'imaginaire du végétal. Cette formulation a d'ailleurs précisément fait l'objet d'un séminaire (année 2008) et a également été réinvestie à l'occasion du séminaire de 2016.

³⁸ Comme les membres fondateurs du musée de Salagon, José Dos Santos a été lauréat d'une bourse délivrée dans le cadre de l'appel d'offres « savoirs naturalistes populaires ». Il a par la suite soutenu en 1995 une thèse d'anthropologie cognitive réalisée sous la direction d'Isac Chiva (Dos Santos, 1995). Les liens que José Dos Santos a entretenus avec les producteurs de plantes médicinales et la participation active qu'il a engagée aux côtés des différentes associations consacrées à la professionnalisation de l'activité de paysan-herboriste seront étudiés dans le chapitre cinq.

30 Mars 2001, 22 juin 2001, 28 septembre 2001, 16 novembre 2001	Premier séminaire d'ethnobotanique du domaine européen	
13 et 14 juin 2002, 10, 11, 12 octobre 2002	La plante, de l'aliment au remède	L'arbre dans l'usage et l'imaginaire du monde
12, 13, 14 juin 2003, 16, 17, 18 octobre 2003	Méthodologie de l'enquête orale appliquée à l'ethnobotanique	Les plantes alimentaires du ramassage au jardin
13, 14, 15 mai 2004, 7, 8, 9 octobre 2004	Du symbolique à l'ornemental	Du géranium au paysage
19, 20 mai 2005, 6, 7, 8 octobre 2005	Faire de l'ethnobotanique : de l'enquête de terrain à l'interprétation des données	La plante et l'animal
8, 9 juin 2006, 23, 24 et 25 novembre 2006	Les céréales : de Déméter aux OGM	Les plantes des femmes
27, 28 septembre 2007	Colloque : Jardins et médiation des savoirs en ethnobotanique. État des lieux, bilan des expériences, approches théoriques	
9, 10 octobre 2008	L'imaginaire contemporain du végétal	
22, 23 octobre 2009	Du lis à l'orchidée, d'Aphrodite à Saint Valentin : écologie végétale du territoire amoureux	
21, 22 octobre 2010	Les plantes et le feu	
13, 14, 15 octobre 2011	Les plantes et l'effroi	
11, 12 octobre 2012	Les fruits, nourritures ambiguës des corps et des pensées	
10, 11 octobre 2013	Temps des plantes, temps des humains	
9, 10 et 11 octobre 2014	Les racines <i>ou la métaphore des origines</i>	
8, 9 et 10 octobre 2015	Les plantes « manipulées » : morales du végétal ?	
6, 7 et 8 octobre 2016	Quand on fait parler les plantes	

Tableau 7. Dates et thèmes des séminaires d'ethnobotaniques de Salagon organisés de 2001 à 2016

Analyser les intitulés des deux-cent-cinq conférences données entre 2001 et 2013 révèle également que seules dix interventions portant sur la médecine végétale ont été données à Salagon. En moyenne, un tiers des présentations s'intéresse aux emplois que suscitent la flore dans les pratiques profanes, religieuses ou magiques – il peut s'agir par exemple de conférences portant sur des jeux populaires impliquant l'utilisation d'éléments végétaux (Feschet, 2015) – ou sur la place que peuvent occuper les plantes dans les mythes, les légendes et les discours des groupes humains – par exemple pour questionner la valeur symbolique des racines en Chine (Métailié, 2015). Un autre tiers des présentations s'intéresse aux dimensions matérielles des relations flore-société. Il peut s'agir d'interventions concernant les emplois médicaux, vétérinaires, alimentaires, domestiques, artisanaux, psychotropes et cosmétiques du végétal ou de conférences relatives aux aspects agricoles : domestication, culture, cueillette. Le reste des conférences porte sur des monographies de plantes (15,1 % des communications) ou sur les modalités de la production et de la transmission des savoirs ethnobotaniques (7,8 %)³⁹. Enfin, 14,6 % des interventions concernent l'épistémologie ou la méthodologie de la discipline.

2.2.3 Académiser les savoirs produits

En occultant du séminaire d'ethnobotanique l'étude des usages médicaux du végétal, Pierre Lieutaghi estime que les organisateurs espéraient également permettre à l'événement d'être identifié comme un véritable séminaire de recherche. Refuser de traiter de médecine végétale populaire impliquait en effet de décevoir les attentes exprimées par la majeure partie des participants potentiels au séminaire. Par contraste, en encourageant le développement de présentations axées sur les aspects immatériels des relations flore-société, les organisateurs espéraient susciter l'intérêt des chercheurs en sciences humaines. Aujourd'hui, Pierre Lieutaghi affirme qu'il y avait peut-être « un

³⁹ Il peut notamment s'agir de conférences traitant de la découverte de processus classificatoire. Cette thématique centrale dans la recherche ethnobotanique produite au Muséum national d'Histoire naturelle vise à déceler les différents registres classificatoires que les sociétés produisent pour appréhender et organiser leur environnement végétal. Entre 2001 et 2013, dix conférences ont été présentées sur ce thème. Bien que l'analyse des classifications populaires soit minoritaire au sein des interventions proposées au séminaire de Salagon, il est intéressant de noter que Pierre Lieutaghi a consacré plusieurs travaux à cet exercice. Les annexes de *L'herbe qui renouvelle* (Lieutaghi, 1986) présentent notamment deux propositions de classifications des propriétés des plantes médicinales.

côté un peu snob » dans la démarche : « *on était agacé quand des gens venaient nous dire qu'ils étaient ethnobotanistes car ils faisaient des tartes aux orties, on ne voulait pas être perçu comme répondant à cette dispersion-là* » explique l'ethnobotaniste.

Le souhait des organisateurs de participer à l'académisation des savoirs produits à Salagon les a également encouragés à procéder à la publication des actes du séminaire. Chaque année, les intervenants doivent en effet envoyer, après la manifestation, un papier synthétisant les éléments de leur communication. Les organisateurs et l'éditeur procèdent alors à la relecture des articles envoyés et peuvent décider de ne pas publier une communication. Pierre Coste, qui a édité les actes de tous les séminaires donnés entre 2001 et 2013, se souvient en effet que certains textes ont été refusés par les organisateurs du séminaire : « *c'est arrivé si le rendu écrit était trop mauvais, s'il était trop long, ou si la communication était audible mais pas publiable, plus de l'ordre du spectacle* » affirme l'éditeur. Claude se souvient d'ailleurs qu'en 2010, sa proposition d'article avait été retoquée par les organisateurs du séminaire qui n'en n'avaient pas apprécié la forme romanesque. L'anecdo-botaniste avait choisi de rédiger son texte à la manière d'une pièce de théâtre. Pour autant, le cadrage scientifique privilégié par les organisateurs ne suffit pas à faire des actes du séminaire une publication reconnue par l'institution universitaire. Jean-Yves Durand considère qu'en terme de carrière, « *publier dans des actes comme ceux du séminaire, aujourd'hui ça n'a plus d'importance* ». D'ailleurs, peu de bibliothèques universitaires possèdent les volumes des actes. Les trois publications disposant de la meilleure représentation dans les bibliothèques sont les actes du séminaire de 2002 (quatorze exemplaires), de 2001 (dix exemplaires) et de 2010 (onze exemplaires). La bibliothèque de recherche Yvonne Oddon du Musée de l'Homme, avec sept exemplaires, est celle qui accueille le plus grand nombre de volumes. La bibliothèque de la Fondation Maison des Sciences de l'Homme de Paris en possède quant à elle six exemplaires, tout comme la bibliothèque de la Faculté de Pharmacie de Marseille⁴⁰.

⁴⁰ Ces chiffres ont été obtenus en faisant une recherche sur le catalogue du Système Universitaire de Documentation SUDOC qui répertorie les notices bibliographiques des documents détenus par les bibliothèques et centres de documentation de l'enseignement supérieur et de la recherche.

En 2013, la création d'un comité scientifique chargé d'organiser et de représenter le séminaire a néanmoins permis de prolonger l'académisation souhaitée. Initialement, le comité était composé de l'ethnobotaniste Pierre Lieutaghi, des ethnologues Danielle Musset et Jean-Yves Durand, du chercheur en langues anciennes Pascal Luccioni et de la coorganisatrice du séminaire Élise Bain. En 2016, l'anthropologue Raphaële Garreta a rejoint le comité. Élise Bain estime que d'une certaine façon, la création de ce comité n'a fait qu'officialiser l'existence d'un groupe d'organisateur actifs qui existait déjà officieusement dans la pratique. Élise Bain affirme que la création officielle d'un comité scientifique devait néanmoins permettre d'augmenter la visibilité scientifique de l'événement ; « *l'enjeu c'était de faire vivre le séminaire en dehors du petit milieu de Salagon et de Lieutaghi* » commente la coorganisatrice du séminaire. L'existence d'un comité scientifique a notamment permis aux organisateurs de publier les appels à contribution du séminaire de Salagon sur les sites internet de différentes associations universitaires consacrées à l'anthropologie.

Dorothy, qui a assisté à la quasi-totalité des séminaires, a d'ailleurs remarqué une évolution dans la fréquentation de la manifestation. Selon elle, alors que les premières éditions du séminaire accueillait des cueilleurs et des herboristes qui voulaient apprendre des usages pratiques pour pouvoir vendre leurs plantes et donner des indications, aujourd'hui, elle note que ce sont surtout des scientifiques qui viennent grossir les rangs du public. Cette académisation de la fréquentation du séminaire n'apparaît pas réellement à l'analyse des informations statistiques obtenues à partir de la construction des procédés de recension. En effet, la participation des chercheurs semble constante (environ 30 % du public), tout comme celles des personnes issues du monde associatif⁴¹. L'académisation du séminaire apparaît néanmoins plus nettement à la lecture de la catégorie professionnelle des intervenants. Si les chercheurs ont toujours constitué l'essentiel du vivier des intervenants, alors qu'ils en constituaient environ 80 % durant la décennie 2000, le chiffre grimpe à 94,4 % lors du séminaire de 2013 et même à 100 % sur la session de 2009.

⁴¹ Cette catégorie a été obtenue en rassemblant les personnes issues des catégories professionnelles « éducation à l'environnement » et « nature ».

Séminaire	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Milieu associatif	17 %	13,6 %	28,6 %	31,3 %	32,2 %	20,4 %	23,2 %
Milieu universitaire	45,3 %	35,6 %	41,3 %	48,8 %	34,5 %	36,1 %	20,5 %
Séminaire	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Total
Milieu associatif	33,8 %	25,4 %	25,3 %	22,5 %	31,5 %	18,4 %	24,9 %
Milieu universitaire	44,1 %	31,3 %	36,7 %	31,5 %	33,7 %	38,8 %	35,9 %

Tableau 8. Classification des participants au séminaire de Salagon entre 2001 et 2013 en distinguant les personnes issues du milieu associatif et celles issues du monde de la recherche

Séminaire	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Milieu universitaire	81 %	78,3 %	77,8 %	81,8 %	88,2 %	94,7 %	31,3 %
Milieu Associatif	14,3 %	4,3 %	5,6 %	9 %	0 %	0 %	37,6 %
Autres	4,8 %	17,3 %	16,7 %	9,1 %	11,8 %	5,3 %	31,3 %
Séminaire	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Total
Milieu universitaire	93,3 %	100 %	64,3 %	82,4 %	70,6 %	94,4 %	80,1 %
Milieu Associatif	6,7 %	0 %	14,2 %	5,9 %	11,8 %	0 %	8,8 %
Autres	0 %	0 %	21,4 %	11,8 %	17,7 %	5,6 %	11,2 %

Tableau 9. Classification des intervenants au séminaire de Salagon entre 2001 et 2013 en distinguant les personnes issues du milieu associatif et celles issues du monde de la recherche

Éléments conclusifs du chapitre

L'histoire du musée de Salagon permet de comprendre comment s'est forgée la spécialisation ethnobotanique qui fait le caractère de ce lieu de savoir. Une périodisation en trois étapes amène à distinguer les moments de bascule importants pour l'évolution du musée. De 1981 à 1996, les quinze premières années d'existence de Salagon, alors conservatoire ethnologique de la Haute-Provence, aboutissent à l'émergence d'une compétence particulière sur le champ des relations flore-société. L'aménagement des premiers jardins ethnobotaniques (1985) et la labellisation en ethnopôle du conservatoire (1996) en constituent les principales étapes. En 1997, une table ronde consacrée à l'ethnobotanique permet d'imaginer le canevas du séminaire annuel, institué à partir de 2001. De 1997 à 2008, le conservatoire, devenu musée départemental (1999), organise les premières séances de son séminaire d'ethnobotanique. Deux sessions ont lieu chaque année et permettent d'aborder différents thèmes : l'histoire (2001) et la méthodologie (2003 et 2005) de la discipline, les plantes alimentaires et médicinales (2002), les plantes et les animaux (2005), etc. En 2007, le séminaire prend la forme d'un colloque consacré aux jardins ethnobotaniques. La troisième période commence en 2008 : le séminaire se structure désormais autour d'un nouveau format (une session annuelle organisée sur deux à trois journées) et affirme une spécialisation ethnobotanique originale, consacrée à l'analyse des relations flore-société immatérielles. Dans le même temps, le lieu et les connaissances qu'il contribue à produire s'institutionnalisent : la création d'un réseau de jeunes chercheurs (2012) et d'un comité scientifique (2013) permet d'accroître l'inscription du séminaire dans les structures de l'ethnologie française.

Le processus d'institutionnalisation de l'ethnobotanique, entamé en 1963 par des chercheurs du Muséum national d'Histoire naturelle, se prolonge aujourd'hui autour du musée de Salagon et des arènes qu'il a constituées. En effet, tandis que dans les années 1980, au Muséum, le décroisement des ethno-disciplines naturalistes a fondu l'ethnobotanique au sein de l'ethnobiologie, dans le même temps, différents acteurs évoluant autour du musée de Salagon ont investi le terme et le champ thématique qu'il recouvre afin de questionner, avec une dimension appliquée, les formes et les

caractéristiques des relations flore-société. Initialement financées par la Mission du patrimoine ethnologique, les recherches de ces acteurs, menées parfois en association avec des chercheurs du Muséum, se sont progressivement institutionnalisées et interpénètrent aujourd'hui le champ des travaux scientifiques entrepris sur cette thématique⁴². Christian Jacob, qui s'intéresse à l'anthropologie historique et comparée des savoirs, considère que l'institutionnalisation d'un lieu de savoir est identifiable lorsqu'un projet intellectuel s'inscrit dans un espace et donne corps à une communauté indépendante des individus qui la composent. Alors le lieu fait école et organise la communauté des participants autour d'un cercle et d'une lignée (Jacob, 2007 : 125-133). C'est précisément autour de ces différentes notions que s'organise le chapitre suivant.

⁴² À titre d'exemple, en juin 2015, au musée du quai Branly, à l'occasion d'une journée d'étude consacrée à l'ethnobotanique que j'organisais dans le cadre des quarante ans de l'EHESS, Élise Bain, coorganisatrice du séminaire d'ethnobotanique et Danielle Musset, ancienne directrice du musée de Salagon, sont intervenues à la suite des chercheurs du Muséum et du Laboratoire d'Anthropologie Sociale. Inversement, en octobre 2015, Florence Brunois, chercheuse au Laboratoire d'Anthropologie Sociale, et Valérie Boidron, chercheuse associée au Muséum, sont intervenues au séminaire de Salagon. De plus, en avril 2017, le musée de Salagon doit accueillir un enseignement d'ethnobotanique ouvert aux étudiants de l'EHESS.

Chapitre 4. L'entrelacs des savoirs et de la sociabilité

L'école de Salagon

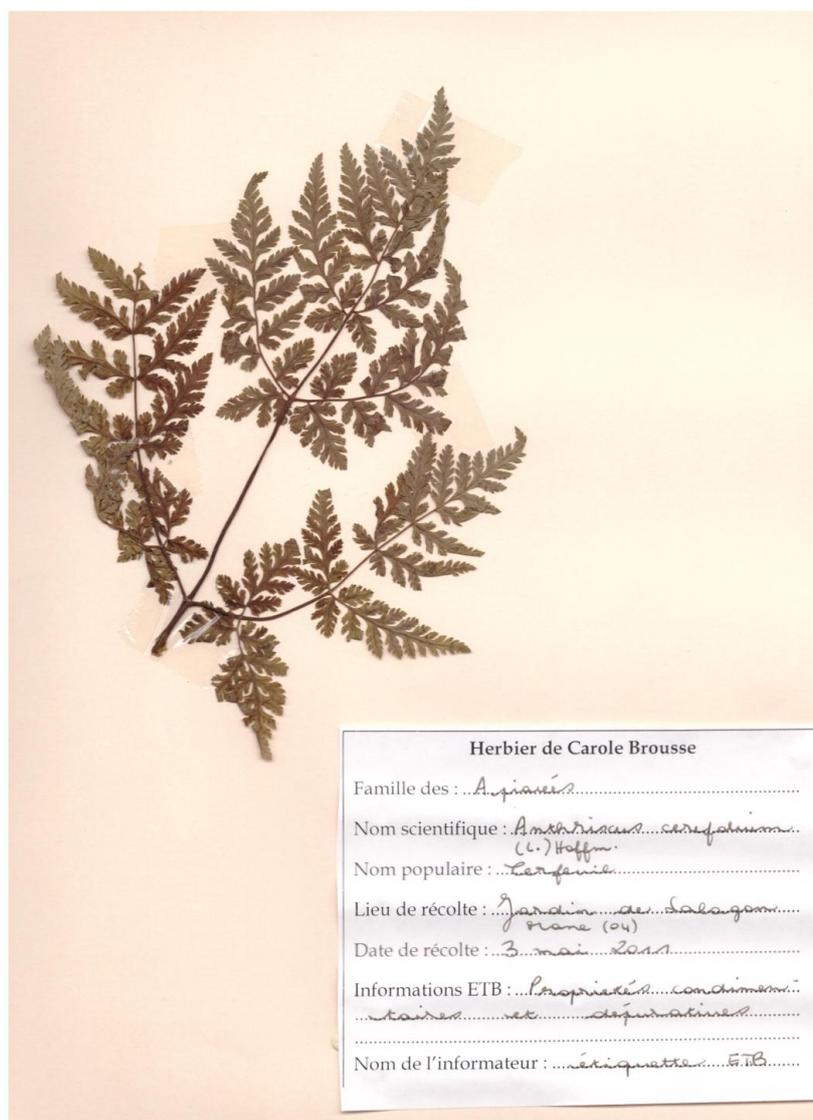


Illustration 12. Planche d'herbier présentant un spécimen de cerfeuil (*Anthriscus cerefolium* (L.) Hoffm.). En 2011, je découvre les jardins ethnobotaniques du musée de Salagon. Objet muséal, le cerfeuil est présenté dans cette parcelle comme une espèce disposant de propriétés condimentaires et dépuratives. L'espèce est ornée d'une étiquette qui permet d'évoquer ses usages. Elle me fait l'effet d'un petit trésor que j'aimerais moi aussi pouvoir conserver, contempler. Sa feuille, finement divisée, ressemble beaucoup à celle du persil plat et de la coriandre. Je décide d'en prélever une feuille pour éviter de la confondre à l'avenir avec d'autres espèces. Source photo : Carole Brousse

La communauté des participants et des intervenants au séminaire de Salagon et les différents usages, sociaux et intellectuels, que suscite la manifestation, constituent un aspect essentiel de la construction des savoirs ethnobotaniques. Les espaces d'interaction sociale qu'offre le séminaire sont notamment investis par les producteurs paysans qui peuvent à cette occasion dialoguer avec des ethnobotanistes et constituer un champ de vision et d'action pour leur métier. Ce chapitre s'appuie sur les résultats d'enquêtes ethnographiques et sur les informations sociographiques produites à l'occasion du terrain de recherche réalisé dans cette institution. Ces données comprennent notamment une trentaine d'entretiens semi-directifs, un dispositif de recension réalisé à partir des fiches d'inscription des participants et une série d'observations élaborées à l'occasion de ma participation à quatre éditions du séminaire (2013, 2014, 2015 et 2016). L'ensemble de ces informations a permis de faire apparaître l'hétérogénéité de la population qui participe au séminaire. Il s'agit pour un tiers de chercheurs issus pour partie du monde universitaire et pour deux tiers de praticiens de la relation hommes-plantes.

Les spécificités de l'ethnobotanique salagonnaise tiennent à la fois aux orientations thématiques des conférences mais également aux relations sociales qui se tissent au cours de la manifestation. Selon Jean-François Bert, une école désigne d'ailleurs, dans le cas des sciences humaines et sociales, ce qui rassemble des personnes et des travaux sous une référence commune à un père fondateur (Bert, 2015). L'anthropologue, reprenant les éléments de définition proposés par l'historien des sciences Christian Jacob, précise qu'une école de pensée peut être définie comme un cercle et une lignée. Le cercle permet l'établissement de relations horizontales entre les participants de l'école tandis que la lignée consiste en la permanence de relations hiérarchiques et verticales, ouvrant sur l'existence de filiations et d'héritages (Jacob, 2007 : 125-133). Ce chapitre présentera à la fois la dimension horizontale de l'école de Salagon⁴³, caractérisée par l'existence d'une communauté de participants au sein de laquelle se nouent de solides relations sociales, et sa dimension verticale, manifeste par l'élaboration de relations de filiations, tissées notamment entre des ethnobotanistes et des paysans-herboristes.

⁴³ Le sens donné à la notion « d'école de Salagon » ayant été explicité, la locution sera à partir de maintenant présentée sans guillemet.

1. La communauté des participants au séminaire

1.1 Cinq-cent-soixante-quatorze apprentis ethnobotanistes

L'étude sociographique du public du séminaire de Salagon repose sur l'utilisation d'un dispositif de recension élaboré à partir des fiches d'inscription remplies chaque année par les participants et les intervenants. Deux bases de données ont été construites. La première prend en compte la totalité des participants et des intervenants venus, entre 1997 et 2013, assister au séminaire de Salagon : elle comprend mille-quatre-vingt-trois participants⁴⁴. La seconde base de données a été établie en ne comptant plus qu'une fois chaque personne venue au séminaire : elle comptabilise cinq-cent-soixante-quatorze personnes.

1.1.1 Un public fidèle et féminin

Après un pic de participation obtenu en 2007 (cent-douze participants), la fréquentation du séminaire a diminué pour atteindre soixante-sept participants en 2009. Depuis, elle ne cesse de croître. Entre 2009 et 2013, la participation a augmenté de 53,7 %. Le public est néanmoins largement constitué de personnes venues entre deux et quatorze fois au séminaire. En fonction de l'assiduité de leur participation, une qualité a été attribuée aux personnes de la seconde base de données. Les personnes ayant assisté une seule fois au séminaire se sont vues attribuées la qualité de « nouveau » (66,2 % de l'effectif total). Les personnes s'étant rendues deux fois à Salagon reçoivent la qualité de « familier » (18,5 % de l'effectif). Les participants ayant assisté à trois séminaires sont qualifiés de « régulier » (4,9 % de l'effectif). Enfin, les personnes qui comptabilisent entre quatre et huit inscriptions reçoivent la qualité « d'habitué » (8,2 % de l'effectif) et celles qui en dénombrent entre neuf et quatorze acquièrent la qualité « d'assidu » (2,3 % de l'effectif).

À Salagon, deux participants sur trois sont des participantes. L'effet reste identique quand on analyse les statistiques de la base de données des personnes : les femmes représentent 65,7 % de cette population. Élise Bain a remarqué cet attrait

⁴⁴ Le terme de participant est utilisé pour désigner à la fois les intervenants et les auditeurs du séminaire.

féminin pour la plante. La coorganisatrice du séminaire estime que cet intérêt s'exprime plus particulièrement autour de l'usage des plantes médicinales puisque ce sont des activités qui entrent en lien avec la sphère domestique et médicale. La connaissance des usages des plantes nourricières et médicinales permettrait aux femmes de mettre en œuvre leurs compétences maternelles. L'aspect genré de cet intérêt serait lié au pouvoir protecteur de la femme. Céline, qui participe activement au séminaire de Salagon, estime elle aussi que les femmes disposent d'une sensibilité naturelle qui les oriente vers les plantes. La surreprésentation des femmes est toutefois moins marquée dans la population des intervenants. En étudiant la base de données des personnes, on constate que les femmes occupent 65,7 % de l'amphithéâtre et seulement 59,3 % de l'estrade. Ce déséquilibre peut générer un sentiment d'infériorité chez certaines participantes comme Éva, qui participe pourtant assidument au séminaire. La participante explique se sentir « *toute petite dans son fauteuil, comme transparente* ». Elle a le sentiment que cette situation est liée à son statut de femme, qui plus est étudiante⁴⁵.

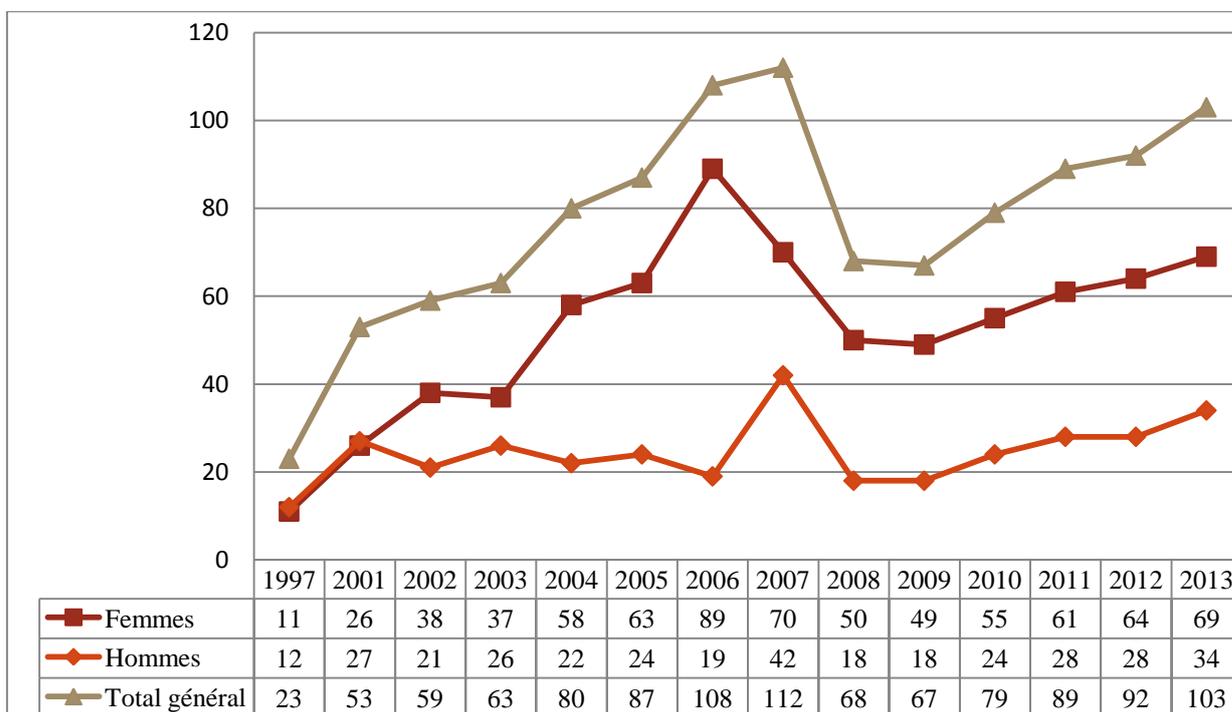


Figure 5. Graphique présentant l'évolution de la participation au séminaire de Salagon entre 1997 et 2013

⁴⁵ La dimension genrée de l'herboristerie sera abordée dans la conclusion générale de la thèse.

1.1.2 Un public de praticiens et de théoriciens de la relation hommes-plantes

À partir des éléments renseignés sur les fiches d'inscription, sept catégories professionnelles ont été constituées. Ces catégories représentent toutes moins d'un quart de l'auditoire du séminaire. Cette dispersion professionnelle est nettement moins marquée dans le public des intervenants qui est très majoritairement constitué de chercheurs.

Catégories professionnelles	Les auditeurs	Les intervenants	L'ensemble des participants
Recherche	24,3 %	80,2 %	36,3 %
Divers	21,9 %	0,9 %	17,4 %
Nature	14,7 %	4,3 %	12,5 %
Éducation à l'environnement	14,5 %	3,9 %	12,2 %
Culture	11,0 %	8,2 %	10,4 %
Herboristerie	8,2 %	0,9 %	6,6 %
Santé	3,8 %	0,9 %	3,1 %
Agriculture	1,6 %	0,9 %	1,5 %
Total	100 %	100 %	100 %

Tableau 10. Origine professionnelle des participants ayant assisté au séminaire de Salagon entre 1997 et 2013

La catégorie « recherche » rassemble des étudiants, des doctorants, des enseignants du secondaire, des chercheurs et professeurs d'université, des agronomes de l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) et des chercheurs indépendants. Il s'agit de la catégorie la plus représentée : elle rassemble 36,3 % des participants et 24,2 % des seuls auditeurs. Vient ensuite la catégorie « nature », avec 12,5 % de l'effectif total, qui regroupe des salariés des conservatoires botaniques et des parcs naturels régionaux, des accompagnateurs en montagne, des jardiniers, des forestiers et des paysagistes. La catégorie « éducation à l'environnement » rassemble 12,1 % des participants. Il s'agit d'animateurs nature, de personnes évoluant dans le milieu associatif, de formateurs et de consultants en environnement. La catégorie « culture », qui occupe 10,4 % de l'effectif total, réunit des salariés de Salagon, des artistes, des bibliothécaires, des journalistes et des conservateurs de musée. La catégorie

« agriculture » totalise seulement 1,5 % de l'effectif total. Il s'agit de bergers et d'agriculteurs. Les producteurs de plantes médicinales ont été intégrés à la catégorie « herboristerie », qui associe également des enseignants et étudiants des écoles d'herboristerie, des herboristes d'officine et différents types de phytothérapeutes. La catégorie totalise 6,6 % de l'effectif total. Enfin la catégorie « santé » rassemble des médecins, des infirmières, des pharmaciens, des psychologues, des vétérinaires, des sages-femmes et des personnes évoluant dans le paramédical. Cette catégorie totalise 3,1 % de l'effectif total. Les personnes qui n'ont pas renseigné leur profession ou qui évoluent dans des domaines d'activité qui n'ont pu être rassemblés dans des catégories professionnelles (informaticien, cuisinier ou hôtesse d'accueil par exemple) ont été réunies dans la catégorie « divers » qui totalise 17,4 % de l'effectif.

Contrairement aux manifestations scientifiques classiques, Salagon accueille donc un public très disparate. Jean-Yves Durand, membre du comité scientifique du séminaire, valorise ce mélange entre universitaires et non-universitaires. Pour l'ethnologue, Salagon offre aux chercheurs une occasion de s'ouvrir au grand public et de s'articuler avec la société. Vanessa apprécie elle aussi la démarche de vulgarisation entreprise par Salagon. La doctorante estime que la grande hétérogénéité du public de Salagon fait la force du séminaire. Vanessa différencie le séminaire d'ethnobotanique des colloques plus élitistes fréquentés par les seuls chercheurs. C'est également le sentiment de Raphaële Garreta qui apprécie le fait que le séminaire accueille à parts égales des chercheurs et des personnes non-universitaires : « *ce n'est pas un colloque !* » affirme l'ethnologue. Il est intéressant de noter que les informateurs opposent le terme séminaire, qui semble évoquer un événement accessible et convivial, au colloque, décrit comme générateur de stress, confidentiel et inaccessible. Pourtant, la session de 2007 du séminaire annuel, justement intitulée colloque, se démarquait des autres éditions prioritairement adressées aux « chercheurs évoluant dans le domaine de l'ethnobotanique »⁴⁶. Le programme de la manifestation organisée en 2007 mentionnait en effet que le colloque était « ouvert à tous : jardiniers amateurs ou professionnels,

⁴⁶ Lettre de présentation de la table ronde de 1997. Archives de Salagon, Boîte B1.P2.

étudiants, chercheurs, passionnés de jardins, guides, médiateurs, etc. »⁴⁷. Le colloque de 2007 a d'ailleurs attiré beaucoup plus de non-chercheurs que les autres éditions.

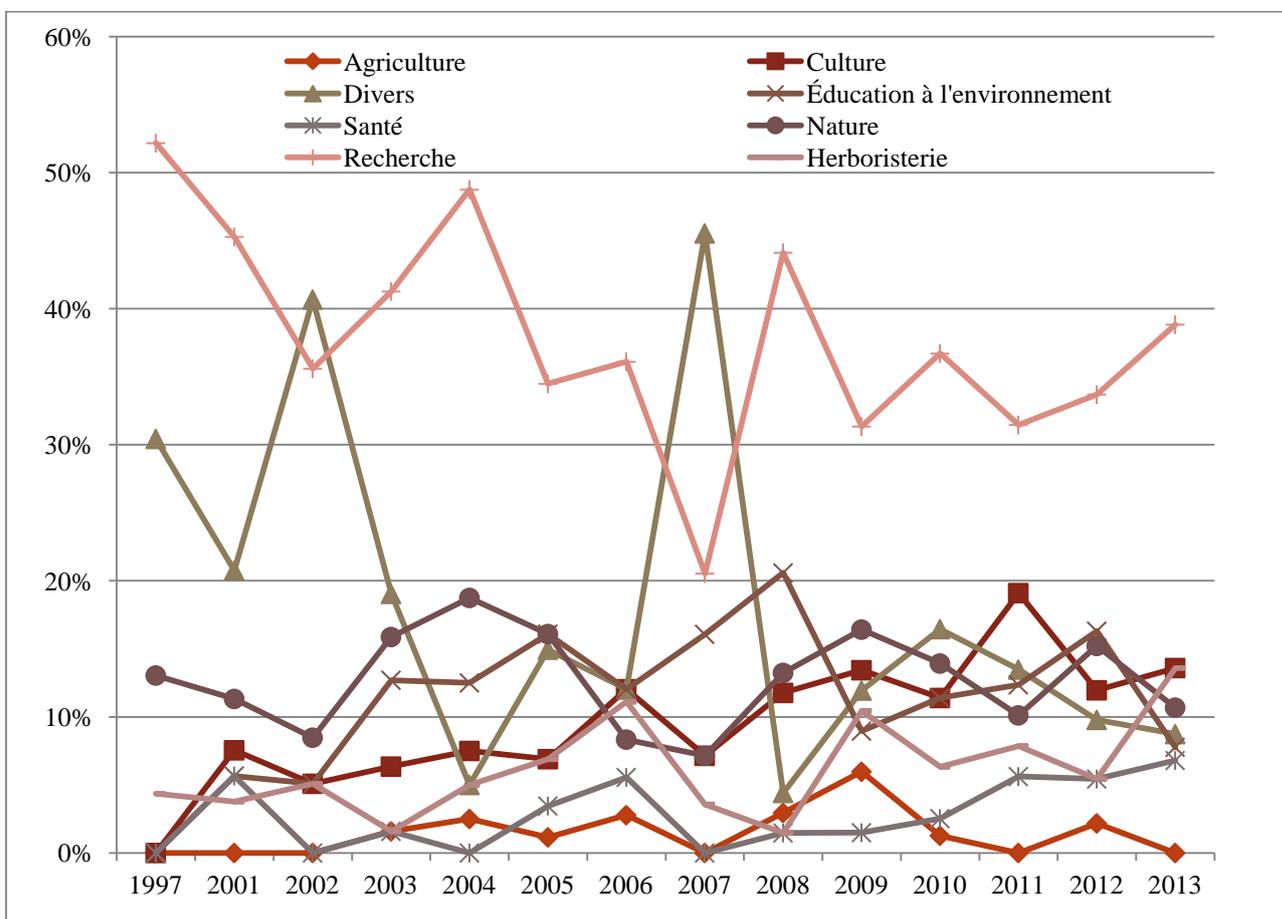


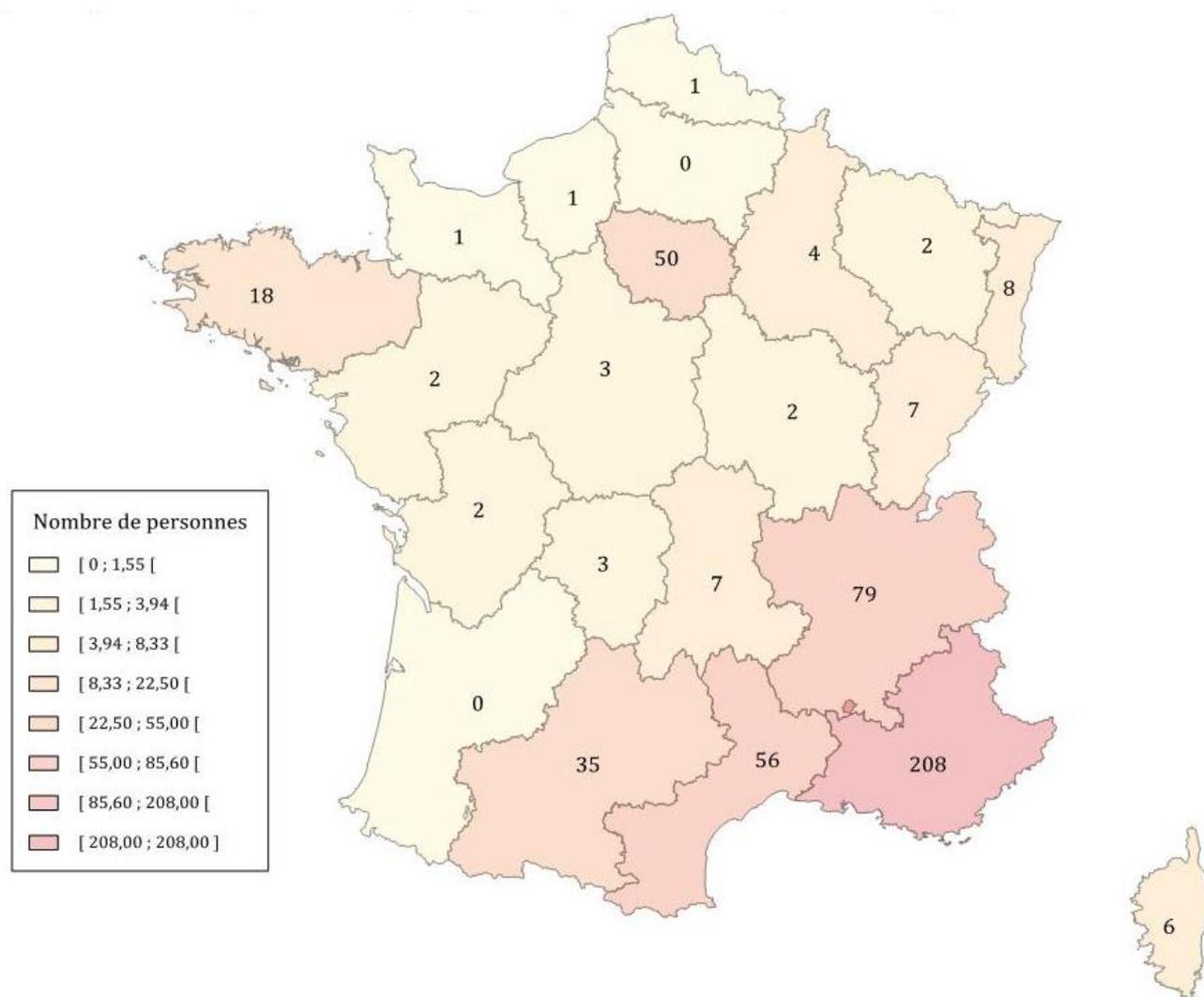
Figure 6. Graphique présentant l'évolution de la participation au séminaire de Salagon des différentes catégories professionnelles représentées en part des inscrits entre 1997 et 2013

1.1.3 Un public principalement mais non exclusivement provençal

Le musée de Salagon est relativement difficile d'accès. Il se situe à une centaine de kilomètres des gares d'Aix-en-Provence et d'Avignon. Bernadette Lizet considère que venir à Salagon nécessite une équipée : « *c'est beau mais c'est loin !* » conclut la chercheuse. Chaque séminaire accueille pourtant une majorité de participants non-régionaux. En effet, si la région Provence-Alpes-Côte-D'azur héberge 42 % des participants français, des personnes viennent également des régions Rhône-Alpes

⁴⁷ Programme du colloque organisé en 2007. Archives de Salagon, Boîte B7.P3

(16 %), Languedoc-Roussillon (11,3 %), Midi-Pyrénées (7,1 %) et de l'île de France (10,1 %). Par contraste, certaines régions peuvent être considérées comme des déserts ethnobotaniques : la Picardie et l'Aquitaine n'accueillent aucun participant au séminaire de Salagon.



Carte 3. Origine régionale des personnes venues de France métropolitaine ayant assisté au séminaire de Salagon entre 1997 et 2013

Sur le total des personnes venues assister au séminaire entre 1997 et 2013, 9,6 % sont venues de l'étranger ou d'un territoire ultramarin. Le séminaire a attiré trente-trois Suisses, sept Belges, sept Italiens, cinq Portugais, deux Réunionnais et un Sénégalais. Les critères permettant d'interpréter cette dispersion géographique originale sont

difficilement identifiables. L'éloignement géographique entre certes en jeu, puisque que les régionaux les plus représentés sont ceux habitant à la périphérie de la région méditerranéenne. De plus, parmi les participants étrangers et réunionnais, 41,8 % sont venus au séminaire pour donner une intervention et ont donc bénéficié d'un défraiement de leur frais de transport.

Pays	Nombre	Part
France métropolitaine	495	86,2 %
La Réunion	2	0,3 %
Sous-total France	497	86,6 %
Suisse	33	5,7 %
Belgique	7	1,2 %
Italie	7	1,2 %
Portugal	5	0,9 %
Sous-total Europe	52	9,1 %
Sénégal	1	0,2 %
Sous-total Afrique	1	0,2 %
Non renseigné	24	4,2 %
Total	574	100 %

Tableau 11. Origine des personnes ayant assisté au séminaire de Salagon entre 1997 et 2013

1.2 La participation régulière des membres actifs

L'étude ethnographique du séminaire d'ethnobotanique de Salagon a permis de faire apparaître l'existence d'une communauté de membres actifs. Au cours des entretiens semi-directifs réalisés auprès de ces participants, diverses motivations, justifiant leur visite chaque année renouvelée, ont été évoquées.

1.2.1 Intervenir : les chercheurs, cibles prioritaires du séminaire

Initialement, le séminaire d'ethnobotanique a été pensé par ses organisateurs comme un lieu de réflexion pour « les chercheurs travaillant dans le domaine de l'ethnobotanique »⁴⁸. Les chercheurs continuent d'ailleurs d'en constituer la cible prioritaire. Danielle Musset le concède : « *personnellement, c'est ce public-là que je veux toucher* » explique l'ethnologue⁴⁹. Pour attirer le monde universitaire, le conseil scientifique du séminaire valorise les propositions d'intervention des chercheurs. La composante « recherche » est en effet surreprésentée dans la population des intervenants. Tandis que dans l'auditoire du séminaire, 75,8 % du public ne fait pas partie de la composante « recherche », les chercheurs représentent 75,3 % de l'ensemble des orateurs de Salagon. Le rapport chercheur/société civile s'interventit donc complètement selon que l'on regarde la population qui parle ou celle qui écoute.

Les chercheurs sont également les participants les plus fidèles. Ils représentent 37,1 % des participants ayant assisté à plusieurs éditions du séminaire. Sur les treize participants assidus comptabilisés (c'est-à-dire ceux venus entre neuf et quatorze fois au séminaire), sept sont chercheurs. Jean-Yves Durand fait partie de ces chercheurs assidus. Il a participé à onze éditions du séminaire et à chacune de ses visites, l'ethnologue est monté sur l'estrade. Le chercheur considère toutefois que la récurrence de ses interventions ne doit pas être interprétée comme une stratégie. L'ethnologue estime d'ailleurs que ses publications dans les actes du séminaire de Salagon n'ont pas d'influence sur son évaluation en tant que chercheur. Jean-Yves Durand n'a pas le sentiment que ses interventions soient justifiées par un « *strict utilitarisme de carrière* ». Les chercheurs et maîtres de conférences de l'université représentent toutefois 46,6 % des personnes évoluant dans la recherche qui viennent au séminaire de Salagon et 66,4 % des membres de la composante ayant donné une intervention. À l'inverse, les étudiants forment 31,9 % de l'effectif total de la composante (19,6 % de licenciés et masterants et 12,3 % de doctorants) et seulement 17,7 % des membres ayant eu l'occasion d'intervenir. Enfin, les chercheurs indépendants composent 9,7 % de

⁴⁸ Lettre de présentation de la table ronde de 1997. Archives de Salagon, Boîte B1.P2.

⁴⁹ Depuis octobre 2014, Danielle Musset ne dirige plus le musée de Salagon. Néanmoins, l'ethnologue fait toujours partie du comité scientifique du séminaire.

l'effectif de la catégorie recherche et 10,6 % des membres de la composante ayant donné une intervention.

Catégorie professionnelle	Nombre	Part
Recherche	72	37,1 %
Nature	32	16,5 %
Éducation à l'environnement	30	15,5 %
Culture	22	11,3 %
Herboristerie	16	8,2 %
Divers	10	5,2 %
Santé	7	3,6 %
Agriculture	5	2,6 %
Total	194	100 %

Tableau 12. Catégorie professionnelle des participants ayant assisté à plus d'une session du séminaire 1997 et 2013

Statut	Part représentée dans la catégorie « recherche »	Part représentée dans la catégorie « recherche » ayant donné une intervention
Chercheur et maître de conférences	46,6 %	66,4 %
Étudiant (licence et master)	19,6 %	3,5 %
Doctorant	12,3 %	14,2 %
Chercheur indépendant	9,7 %	10,6 %
Enseignant	5,9 %	0 %
Statut non précisé	3,4 %	3,5 %
Agronome	2,5 %	1,8 %
Total	100 %	100 %

Tableau 13. Statuts de tous les membres de la catégorie « recherche » ayant participé au séminaire de Salagon entre 1997 et 2013 et des seuls membres de la catégorie « recherche » ayant eu l'occasion de donner une intervention entre 1997 et 2013

1.2.2 Rencontrer des ethnobotanistes professionnels ou amateurs : une nouvelle génération d'ethnobotanistes

Les chercheurs indépendants qui participent au séminaire de Salagon considèrent que leur statut professionnel est souvent synonyme de précarité et d'isolement. C'est précisément pour répondre à ce problème qu'à l'occasion du séminaire d'octobre 2012, un réseau de chercheurs professionnels et débutants en ethnobotanique s'est constitué. Le Collectif de réflexion autour de l'ethnobotanique de terrain est un groupe informel qui fonctionne par envoi d'emails et à l'occasion de rencontres annuelles. Le rapport produit à l'occasion de la première rencontre explique que le groupe, constitué à l'issue du séminaire de Salagon d'octobre 2012, rassemble « différents acteurs de terrain et coordinateurs de projets d'enquêtes ethnobotaniques locaux »⁵⁰. Le collectif propose de fournir un espace de réflexion qui devrait permettre aux chercheurs indépendants en ethnobotanique d'échanger autour de leurs pratiques.

Un questionnaire soumis à dix membres du collectif a permis de recueillir des informations sociographiques sur le profil des participants. Sur les dix personnes interrogées, une seule n'a assisté qu'à une session du séminaire. Les autres informateurs sont venus entre deux et onze fois à Salagon entre 2003 et 2014. Il s'agit avant tout d'ethnobotanistes installés en milieu rural (80 % de l'effectif) et travaillant dans un cadre associatif (70 % de l'effectif). Un seul membre poursuit une recherche à l'université. Par ailleurs, les membres du collectif sont de jeunes ethnobotanistes, la moyenne d'âge de l'effectif se situe autour de trente-trois ans. Émilie fait partie de ce collectif. La jeune femme apprécie le soutien des ethnobotanistes qu'elle croise à Salagon : « *ils ont de la bouteille !* » ajoute-t-elle. Mais Émilie souhaite surtout que le collectif reste indépendant et autogéré. Selon elle, les discussions entre jeunes et nouveaux ethnobotanistes permettent de soulever des questions que le séminaire de Salagon ne propose pas d'aborder. Interrogés sur les motivations qui les encouragent à renouveler leur participation au séminaire, les membres du collectif ont d'ailleurs fait la part belle aux usages sociaux du séminaire. C'est davantage pour rencontrer de

⁵⁰ Rapport établi suite aux rencontres ethnobotaniques de la Loire, organisées les 4-5 et 6 février 2013. Document non publié.

nouvelles personnes que pour entendre parler d'ethnobotanique qu'ils viennent régulièrement à Salagon.

Raisons motivant la présence au séminaire	Part
Rencontrer des ethnobotanistes amateurs et professionnels	50,7 %
La thématique du séminaire	13,4 %
Une connaissance générale en ethnobotanique	12,2 %
La méthodologie de l'ethnobotanique	11 %
La présence de Pierre Lieutaghi	8,2 %
Rencontrer des gens passionnés	2,2 %
Autres	2,2 %
Total	100 %

Tableau 14. Raisons invoquées par les dix membres du Collectif de réflexion autour de l'ethnobotanique de terrain interrogés concernant leur participation au séminaire de Salagon

1.2.3 Revenir aux sources : les pèlerins du séminaire

Le musée de Salagon est abrité dans un prieuré médiéval installé sur la petite commune de Mane, dans le département des Alpes-de-Haute-Provence. Le prieuré se compose d'une église construite au XII^e siècle et de logis prieuraux datant des XIII^e et XV^e siècles. À la fin du XV^e siècle, le prieuré a été abandonné par ses occupants et reconverti en ferme. Différents espaces destinés à accueillir des activités agricoles ont alors été aménagés autour du monument initial. Dans les années 1980, suite à la création du conservatoire ethnologique, le bâtiment a été restauré. En 2011, des vitraux réalisés par l'artiste contemporaine Aurélie Nemours ont été installés dans l'église romane. Aujourd'hui, les collections ethnographiques sont exposées dans les différentes salles du bâtiment et les jardins ethnobotaniques circonscrivent et clôturent le lieu. Le séminaire d'ethnobotanique est généralement accueilli dans une salle municipale de la ville voisine de Forcalquier.



Illustration 13. Musée de Salagon, 11 octobre 2014. Source photo : Carole Brousse

Le musée de Salagon doit une partie de ses propriétés intrinsèques à l'emplacement et à l'histoire du lieu qui l'abrite. Le cadre architectural, le caractère monacal et la situation géographique du bâtiment inspirent la solennité à laquelle s'astreignent les participants. Éva, qui a participé à sept reprises au séminaire, considère Salagon comme un lieu saisissant. Elle a le sentiment qu'un esprit et une force habitent l'espace. La participante décrit comme un coup de foudre sa rencontre avec le musée de Salagon. Elle affirme que c'est un lieu qui lui parle, où elle aime venir se ressourcer. Comme elle, Raphaële Garreta manifeste un attachement fort pour l'institution. L'ethnologue décrit ses séjours annuels au séminaire comme un pèlerinage : « *je viens faire ma cure à Salagon !* » affirme-t-elle. Thierry compare quant à lui les moments d'interférence sociale à des rituels, « *ça fait un peu messe !* » ajoute-t-il.

De nombreux fidèles expriment aussi leur investissement dans le séminaire comme une allégeance à Pierre Lieutaghi. Comme le constate Clotilde, ancienne

directrice d'une école d'herboristerie, le midi, c'est souvent « *la guerre* » pour être assis à côté de Pierre Lieutaghi. La notoriété de l'ethnobotaniste ne se dément pas dans les rangs du séminaire. Émilie regrette même le dévouement et l'admiration un peu exagérée de certains participants. Thierry pense néanmoins que sa participation au comité scientifique donne de la crédibilité à l'événement. Le producteur a le sentiment que son nom fait office de caution, « *il donne du vent dans les voiles* » affirme Thierry. L'ethnobotaniste a d'ailleurs contribué à la réorientation professionnelle de plusieurs participants au séminaire. Magali, qui a assisté à toutes les éditions du séminaire, affirme qu'elle a commencé à faire des enquêtes ethnobotaniques dans le Parc du Luberon sur les conseils de Pierre Lieutaghi. C'est également le cas d'Élise Bain. La coorganisatrice du séminaire se souvient qu'elle s'est orientée vers l'ethnobotanique suite aux incitations de Pierre Lieutaghi. Enfin, Caroline, une participante assidue, a quant à elle décidé de s'installer dans la région de Forcalquier après avoir assisté, en 2001, au premier séminaire de Salagon. La participante se rappelle avoir été complètement prise par le lieu : « *je me suis dit : enfin je suis à la maison !* » explique-t-elle.

2. Le cercle et la lignée

2.1 Le cercle des fidèles

Le séminaire d'ethnobotanique de Salagon s'articule autour de conférences et de moments de sociabilité. Les interactions sociales qui se tissent au cours des séminaires participent à l'établissement de différents réseaux. La stabilisation d'un noyau dur de fidèles fragilise néanmoins l'intégration des nouveaux arrivants.

2.1.1 Les usages sociaux du séminaire

Le premier jour du séminaire, chaque participant récupère un badge mentionnant ses nom et prénom ainsi qu'un dossier contenant le programme des interventions et un tableau indiquant les coordonnées de tous les participants et intervenants. Pour Élise Bain, les participants tiennent à ce dossier car le séminaire est un lieu de sociabilité autour de la discipline. La coorganisatrice du séminaire a noté que les participants sont

très friands des moments d'interférences sociales : « *on vient là pour entendre parler d'ethnobotanique mais aussi pour rencontrer des gens qui gravitent autour de l'ethnobotanique* » ajoute Élise Bain. C'est également l'avis de Dominique pour qui « *tout ce qui se passe à côté du séminaire est au moins aussi important que le séminaire* ». Dorothy considère elle aussi que les participants ne viennent pas à Salagon pour absorber un discours mais pour participer activement à la réflexion qui est faite. L'ancienne médiatrice culturelle de Salagon estime que tout ce qu'il y a autour du séminaire est certainement plus important que la somme des conférences produites. Le professeur de langues anciennes et membre du comité scientifique du séminaire Pascal Luccioni estime pour sa part que le séminaire se structure autour d'aspects intellectuels et amicaux.

L'ambiance est néanmoins studieuse dans les rangs du séminaire. Crayon à la main, la plupart des participants prennent de nombreuses notes. Certains enregistrent également les présentations. Ce sont durant les temps de pause que les langues se délient. Cécile, qui participe au séminaire depuis 2003, estime que « *tout se passe lors des pauses !* ». Éva, qui comptabilise sept participations, trouve quant à elle que les pauses sont trop courtes et furtives. Pour la jardinière, c'est davantage lors des déjeuners que les choses se jouent : « *c'est là que tu peux rencontrer les gens !* » affirme Éva. C'est également l'avis de Laurent qui apprécie les échanges moins feutrés des temps de repas : « *on peut palper la densité de la passion qui anime les participants dans la vraie vie !* » affirme-t-il. Lors des moments de sociabilité, les relations sociales se tissent sur la base de différents critères : intérêt spécifique pour un type de plante (médicinale, tinctoriale, comestible, magique, etc.), forme d'investissement dans l'ethnobotanique (recherche universitaire, activité associative, pratique de l'herboristerie, loisir), attitude adoptée au cours du séminaire (participation aux repas du midi au restaurant, participation aux soirées organisées avec les intervenants, prise de parole au cours des conférences). Les rencontres sont également liées à des critères plus généraux faisant par exemple intervenir la classe d'âge, la région d'origine ou le milieu social. L'articulation de ces différents facteurs permet de dessiner plusieurs zones de densité des liens entre participants : les relations sociales contractées par les personnes discrètes, qui participent uniquement aux conférences et éventuellement aux déjeuners

du midi et les réseaux sociaux dans lesquels s'impliquent les participants plus investis, qui prennent part à tous les repas collectifs et qui participent aux discussions entamées à l'issue des présentations.

2.1.2 La superposition de différents réseaux sociaux

Les relations sociales que le séminaire amène à contracter s'articulent autour d'aspects amicaux mais également professionnels. De nombreux participants demandent d'ailleurs une facture lorsqu'ils règlent leur frais de participation, sans doute pour obtenir un remboursement de leur employeur ou pour pouvoir enregistrer les coûts du séminaire dans les frais de leur structure professionnelle. Ces personnes viennent à Salagon pour se former, pour développer leur réseau professionnel, pour dénicher des idées et découvrir des auteurs : autant d'informations qui enrichiront par la suite le travail du quotidien. L'espace de sociabilité ouvert à l'occasion du séminaire constitue à cet égard, pour de nombreux participants, un rendez-vous à ne pas manquer pour développer son carnet d'adresse et son réseau professionnel.

Le Collectif de réflexion autour de l'ethnobotanique de terrain est un des réseaux issus des séminaires de Salagon. Le groupe s'est formé pour prolonger les réflexions entreprises sur place. Il s'agit surtout d'entretenir des échanges consacrés à la méthodologie de l'ethnobotanique et d'ouvrir sur un temps d'échange que ne permet pas d'avoir le séminaire. Si les temps de pause et les repas permettent de prolonger les réflexions qui émergent pendant les conférences, pour les membres du collectif, ces temps de discussion sont insuffisants. Émilie considère d'ailleurs que le choix de ne faire que des conférences rend le séminaire « *un peu statique* », « *sans réelle effusion d'idées* ». Laurent estime lui aussi que la succession de conférences implique une approche trop superficielle des sujets évoqués : « *je suis toujours frustré du peu d'approfondissement que suscite chaque intervention* » explique l'ethnobotaniste en herbe. Isabelle regrette quant à elle que les participants ne soient pas davantage associés aux réflexions produites lors des conférences. Les membres du Collectif de réflexion autour de l'ethnobotanique de terrain souhaiteraient qu'une nouvelle formule (table-

ronde, atelier ou groupe de travail) soit proposée pour permettre aux participants de contribuer plus activement à la création de savoirs.

D'autres réseaux d'échanges se sont également mis en place à Salagon et notamment des systèmes de trocs entre universitaires et praticiens de la relation flore-société. Pascal Luccioni s'est ainsi fait rémunérer en semences de plantes lorsqu'il a relu une année le texte d'une participante. Le professeur de langues anciennes a remarqué que des recettes, des pâtes de coing, des graines et des astuces s'échangent lors des séminaires. Jean-Yves Durand participe à ces réseaux d'échanges : il apporte chaque année des graines à une participante qui lui offre en échange des fruits confits. L'anthropologue estime qu'à Salagon, les participants ne sont pas simplement assis côte à côte. Selon Jean-Yves Durand, le mélange entre universitaires et non-universitaires se réalise de façon très étroite, autour d'un dialogue où chacun s'enrichit.

Si l'on vient à Salagon pour rencontrer des ethnobotanistes amateurs et professionnels, on espère également y retrouver les amis que l'on s'y est fait les années précédentes. Céline avoue qu'elle renouvelle chaque année sa participation car elle tient avant tout à retrouver les amis qu'elle s'est faite sur place. La jeune femme fait partie d'un groupe d'une dizaine de personnes, passionnées par les usages médicinaux des plantes, qui s'est constitué à l'occasion du séminaire de 2011. Prioritairement tournés vers des activités liées à l'herboristerie, les membres du groupe partagent une passion commune pour les plantes médicinales. Ils ne se fréquentent pas nécessairement le reste de l'année mais entament à l'occasion du séminaire des discussions qu'ils poursuivent souvent le soir, autour d'un dîner partagé chez l'un ou chez l'autre. Si les participants côtoient les intervenants lors des déjeuners, les repas du soir réunissent en effet en comité plus restreint les organisateurs, les intervenants et éventuellement les participants qui le demandent. Thierry a participé à plusieurs de ces dîners dont il apprécie les aspects conviviaux et chaleureux : « *c'est un peu comme une famille* » affirme le producteur.



Illustration 14. Une partie des participants au séminaire d'ethnobotanique, lors de l'édition de 2014. Photo prise dans les jardins du musée de Salagon. Source photo : François Tessari

Le séminaire de Salagon constitue donc un lieu fort de sociabilité. Mais pour les participants de la première heure, cet aspect était encore plus présent lors des premières manifestations. Caroline, qui participe au séminaire depuis 2001, se souvient de la familiarité qui caractérisait l'ambiance des premières éditions. Elle note qu'il est sûrement plus difficile pour les nouveaux participants d'intégrer aujourd'hui le séminaire puisque le public s'est scindé autour de différents groupes. Caroline a remarqué que de nombreux participants se connaissent et communiquent surtout entre eux. Bernadette Lizet soulève également le problème de renouvellement qui guette Salagon. L'ethnologue craint que le séminaire finisse par fonctionner dans l'entre-soi.

2.2 La lignée des disciples

La lignée d'une école de pensée se manifeste par l'inscription volontaire des membres dans une forme reproductive de savoirs. Au cours des séminaires de Salagon, les échanges entre Pierre Lieutaghi et les participants aboutissent à la constitution de plusieurs réseaux de filiations.

2.2.1 Pierre Lieutaghi : le père fondateur

Selon Danielle Musset, la place de Pierre Lieutaghi est majeure dans le succès du séminaire. L'ethnologue est persuadée que de nombreux participants viennent à Salagon car l'ethnobotaniste est associé à l'organisation : « *c'est son nom, son savoir* » ajoute Danielle Musset. Céline, qui fait partie des habitués du séminaire, reconnaît qu'elle consulte rarement le programme avant de s'inscrire. Puisqu'elle affine Pierre Lieutaghi à l'événement, elle admet y aller volontiers les yeux fermés : « *il a toujours beaucoup de choses à nous apprendre !* » commente Céline. L'ethnologue Rachel Reckinger, qui a coorganisé le séminaire en 2001 et 2002, se souvient que de nombreux participants s'inscrivaient dans une relation de maître à élèves avec Pierre Lieutaghi. Selon l'ethnologue, ces relations de filiation étaient alimentées par une « *espèce de fascination charismatique* ». Éva confie notamment qu'à l'occasion de sa première rencontre avec Pierre Lieutaghi elle a vécu « *une sorte de transe* ». Céline estime pour sa part faire partie du « *fan club* » de Pierre Lieutaghi. L'anthropologue Nicolas Adell estime d'ailleurs que l'existence de relations de filiations électives est une caractéristique des communautés de savoir. Dans le cas des compagnons, il évoque l'existence de relations de lignages conçues sous l'angle de la fraternité (Adell, 2011 : 181). À Salagon, ces filiations électives impliquent davantage le sentiment d'une paternité ethnobotanique. Claude considère ainsi Pierre Lieutaghi comme « *la référence, la figure du commandeur, du père* ».

La plupart des participants au séminaire sont également de grands lecteurs de l'œuvre de Pierre Lieutaghi. Pierre considère les livres de l'ethnobotaniste « *comme la cerise sur le gâteau* ». L'ouvrier forestier confesse qu'il les dévore comme des romans. À l'inverse, Éva et Cécile les utilisent davantage comme des dictionnaires, lorsqu'elles recherchent des informations précises sur une plante ou une recette. Éva explique qu'elle les mobilise comme des manuels pour apprendre. Les livres de l'ethnobotaniste, qu'elle ne lit jamais entièrement, sont néanmoins vite devenus « *ses bibles* ». Cécile aussi confie qu'elle lit rarement de A à Z les livres de l'ethnobotaniste. Mais elle les collectionne comme des trésors, « *ça m'accompagne sans que j'aie les lire* » explique Cécile. Vanessa, doctorante en anthropologie, utilise quant à elle les livres de Pierre

Lieutaghi pour son travail de recherche. La jeune chercheuse estime que l'œuvre de l'ethnobotaniste est vite devenue une référence dans son travail.

Au sein de l'école de Salagon, deux lignées d'ethnobotanistes apparaissent plus particulièrement à partir de l'étude des relations de maître à disciples qui s'établissent entre Pierre Lieutaghi et les séminaristes. D'un côté, la lignée établie par les membres du Collectif de réflexion autour de l'ethnobotanique de terrain, de l'autre celle tissée par les producteurs participants. Les premiers entendent poursuivre le projet d'écologie des savoirs défini par Pierre Lieutaghi. Le collectif souhaite en effet proposer une analyse comparative des savoirs vernaculaires relatifs au végétal. Cette approche de l'ethnobotanique consiste à étudier la distribution des connaissances relatives aux plantes afin d'expliquer les liens entre les aires botaniques et les aires de savoirs (Lieutaghi, 2008 : 344-346). Pour ce faire, les membres du Collectif de réflexion autour de l'ethnobotanique de terrain projettent de mener, autour d'une méthodologie commune, sur leur territoire de recherche respectif, des enquêtes consacrées au recueil des savoirs populaires relatifs à la flore. Les usages recensés doivent témoigner de l'étendue du champ d'action du végétal dans la société : utilisation rituelle, symbolique, artisanale et non seulement médicinale.

Par contraste, les seconds s'intéressent plus exclusivement aux savoirs populaires relatifs au végétal soignant. Les paysans-herboristes rencontrés utilisent en effet les recueils que Pierre Lieutaghi a consacrés à la médecine végétale pour apprendre les vertus thérapeutiques des plantes. Cette utilisation donne aussi lieu à la transmission d'une forme reproductive de savoirs. En effet, les activités et les publications que Thierry Thévenin consacrent à l'herboristerie se nourrissent des savoirs produits par Pierre Lieutaghi. Le paysan-herboriste avoue avoir été frappé par sa rencontre avec l'ethnobotaniste. Thierry estime que « *son immense savoir, son talent d'écrivain et ses qualités humaines* » font de lui un véritable « *guide* ». Le producteur se reconnaît dans la pensée et la posture de l'ethnobotaniste. Il estime suivre le « *chemin balisé* » par Pierre Lieutaghi. Aline Mercan note d'ailleurs que Thierry Thévenin est souvent présenté « *comme celui qui reprendra le flambeau de Pierre Lieutaghi dans*

l'engagement en faveur d'une médecine populaire par les plantes » (Mercan, 2012 : 507).

Pour l'anthropologue Jean-François Bert, un des éléments de définition des écoles de pensée est d'ailleurs qu'au sein de l'interaction maître-élève, l'élève est bien souvent en passe de devenir maître à son tour (Bert, 2015). Parmi les producteurs de plantes médicinales rencontrés, plusieurs ont évoqué la place déterminante occupée par Thierry Thévenin dans leur parcours. C'est le cas de Michèle qui se souvient que lorsqu'elle a rencontré son voisin creusois, elle a très vite découvert en même temps l'œuvre de Pierre Lieutaghi : « *quand j'ai rencontré Thierry, j'ai eu accès à sa bibliothèque et très vite, sur ses conseils, j'ai acheté les livres de Pierre Lieutaghi car je les ai trouvés passionnants* » explique Michèle. L'influence et l'accompagnement exercés par Thierry Thévenin auprès des paysans-herboristes contribuent ainsi à la diffusion des travaux de Pierre Lieutaghi. Le livre *Les Plantes sauvages*, publié par Thierry Thévenin en 2012, concourt également à la transmission de l'œuvre de l'ethnobotaniste. Les usages médicaux répertoriés dans ce livre sont en grande partie puisés dans le travail de recension réalisé par Pierre Lieutaghi. Dans l'introduction de son livre, l'auteur justifie les emprunts effectués à Pierre Lieutaghi et aux docteurs Cazin et Leclerc et exprime au passage sa reconnaissance aux initiateurs : « leur œuvre de quête et de partage des savoirs constitue, pour des générations "d'herborisants", une source inépuisable d'inspiration et d'espoir » (Thévenin, 2012b : 21).

Comme Thierry, Laurence, ancienne productrice de plantes médicinales, aujourd'hui ethnobotaniste indépendante et salariée de l'association EPI, tisse et construit les liens qui précisent l'articulation entre un certain cercle de l'herboristerie et un certain cercle de l'ethnobotanique. Laurence a assisté à toutes les éditions du séminaire de Salagon. Elle estime que l'ethnobotanique et l'herboristerie sont deux milieux qui se nourrissent l'un l'autre tout en étant orientés autour de préoccupations très différentes. L'ethnobotaniste a remarqué que plusieurs personnes se situent, comme elle, à la charnière entre les deux domaines. Elle considère que la discipline se nourrit du travail des producteurs de plantes médicinales de même que les paysans-herboristes

trouvent une partie de leur justification dans les travaux des ethnobotanistes. Laurence parle d'une « *interférence évidente* ».

2.2.2 L'interaction maître-élèves

Telle que réinvestie par les élèves de l'école de Salagon, l'ethnobotanique apparaît comme une démarche méthodologique orientée vers le recueil des savoirs populaires relatifs au végétal. Cette ethnobotanique est également investie d'un projet politique puisqu'une partie des paysans-herboristes et des ethnobotanistes de terrain souhaitent participer à la mise en circulation de ces savoirs. En apprenant aux individus les usages alimentaires, condimentaires, artisanaux, cosmétiques et médicinaux des plantes, ils s'inscrivent dans une démarche politique et pédagogique favorable à l'autonomie. Les paysans-herboristes rencontrés entendent d'ailleurs asseoir la légitimité de leurs pratiques sur l'utilisation des recueils produits par les ethnobotanistes. Ils veulent que leur connaissance des qualités médicinales des plantes s'appuie sur les usages populaires du végétal dont témoignent les travaux des ethnobotanistes⁵¹.

Cette vision de l'ethnobotanique peut néanmoins sembler contradictoire avec celle présentée par les membres du comité scientifique du séminaire qui axent plutôt le propos de la manifestation autour d'une réflexion sur les aspects symboliques des relations flore-société. D'ailleurs, pour l'ethnologue Danielle Musset, « *le but du séminaire ce n'est pas de donner des recettes* ». Plusieurs participants viennent pourtant au séminaire en quête de conférences abordant plus spécifiquement les usages matériels de la flore. Pierre explique par exemple qu'il espère trouver à Salagon des idées et des astuces qu'il pourrait utiliser dans la nature : « *je suis toujours à l'affût de recettes, de méthodes, de choses comme ça !* » explique l'ouvrier forestier. Le séminaire de Salagon confronte en ce sens deux approches de la relation hommes-plantes. D'un côté, il accueille des chercheurs décidés à en dépister les abords immatériels. De l'autre, il attire des ethnobotanistes de terrain et des praticiens davantage intéressés par les usages matériels du végétal.

⁵¹ Les utilisations de l'ethnobotanique que développent les paysans-herboristes seront analysées davantage dans le chapitre neuf.

Ces deux types de public se caractérisent également par des engagements différenciés dans les à-côtés du séminaire : investissement dans le comité scientifique et rédaction dans les actes d'une part, participation à des projets associatifs reliés à l'herboristerie d'autre part. De plus, tandis que les premiers montent volontiers sur l'estrade (75,3 % des intervenants sont des chercheurs) c'est nettement moins le cas pour les seconds (0,7 % des intervenants sont associés à la catégorie des herboristes). À certains égards, cette cohabitation est génératrice de tensions puisqu'elle met en parallèle des personnes qui d'un côté espèrent académiser le séminaire et dissocier l'ethnobotanique de la médecine végétale populaire, et de l'autre, des praticiens parfois déçus de voir leurs attentes vis-à-vis de ces sujets-là insatisfaites. Ces participants ressentent d'ailleurs un décalage entre la définition initiale donnée à l'ethnobotanique par Pierre Lieutaghi dans ses premiers ouvrages – orientée vers la défense de la médecine végétale populaire – et le projet scientifique mis en avant par l'institution.

Néanmoins, telle qu'elle se pratique à Salagon, l'ethnobotanique requiert un amour des plantes qui cimente les objectifs des uns et des autres⁵². Bernadette Lizet l'a constaté, le public de Salagon se caractérise par une passion et un investissement de toute la personne : « *ça remplit l'existence l'ethnobotanique, c'est une vision du monde, une vocation !* » affirme l'ethnobotaniste. Cet investissement émotionnel, qui déborde largement du strict cadre professionnel, est décrit tout à la fois par les ethnobotanistes indépendants – Magali se définit comme « *amoureuse de son sujet de recherche* » – par les anthropologues – Vanessa explique qu'elle a choisi de travailler sur un sujet en lien avec le végétal afin d'être « *passionnée* » et « *animée* » par sa thèse – mais également par les paysans-herboristes comme Thierry Thévenin, qui, tout en ne se considérant pas lui-même comme ethnobotaniste, se reconnaît volontiers intéressé voire passionné par le sujet. Le producteur considère d'ailleurs « *qu'il y a un espèce d'amour des gens et des plantes qui transparait à Salagon* ».

⁵² L'amour que les paysans-herboristes portent au végétal et les implications que recouvrent l'emploi de cette notion seront analysées dans la seconde partie du chapitre dix.

Éléments conclusifs du chapitre

Le séminaire de Salagon produit et diffuse un décryptage particulier de la relation flore-société. Les savoirs qu'il crée et met en circulation s'inscrivent et s'objectivent dans le lieu. Si le propos est essentiellement axé autour de l'analyse des caractéristiques immatérielles des rapports hommes-plantes, une plus grande marge de manœuvre est laissée quant au format des communications. La cohabitation de différentes formes d'ethnobotanique (ethnobotanique non-réflexive, non-scientifique, scientifique académique et scientifique non-académique) permet de créer des complémentarités entre les chercheurs universitaires et les autres participants au séminaire. C'est néanmoins autour de l'œuvre de Pierre Lieutaghi que les séminaristes se solidarisent plus nettement. Comme au Muséum national d'Histoire naturelle, les modalités de l'ethnobotanique produite à Salagon sont fortement liées au projet des grands fondateurs. À bien des égards, l'approche d'André-Georges Haudricourt et de Pierre Lieutaghi sont d'ailleurs très comparables. Bernadette Lizet, qui a côtoyé les deux hommes, a remarqué cette analogie. La chercheuse considère que les ethnobotanistes disposent d'une même passion pour les plantes. Bernadette Lizet estime aussi que leurs approches se ressemblent puisqu'elles font preuve d'un même sens historique et d'un égal investissement côté sciences dures et côté sciences humaines.

À Salagon, l'œuvre de Pierre Lieutaghi, tantôt décrit comme un mentor ou un guide, fait école et permet de réunir les pluralités d'approches et de parcours des participants. Elle aboutit également à la formation d'un cercle de fidèles et d'une lignée de disciples. Au sein du cercle, les participants établissent entre eux des relations horizontales, de sociabilité et de travail. La lignée assure la reproductivité des savoirs et se développe autour de relations de maître à élèves : des anthropologues ayant développé une compétence en ethnobotanique, des praticiens de la relation flore-société mais aussi des paysans-herboristes se retrouvent derrière l'œuvre de Pierre Lieutaghi. La façon dont les producteurs de plantes médicinales rencontrés mobilisent les travaux produits par l'école de Salagon sera étudiée dans la troisième partie de cette thèse. Avant cela, la seconde partie de cette recherche propose de détailler l'histoire et les aspects économiques et techniques constitutifs du métier de paysan-herboriste.

Éléments conclusifs de la première partie

La thèse porte sur la relation au végétal soignant des paysans-herboristes et sur les savoirs ethnobotaniques qu'ils mobilisent pour appréhender les qualités des plantes médicinales. Ces savoirs constituent tout à la fois le socle de leurs pratiques professionnelles et également le support de leurs revendications politiques. En choisissant de s'appuyer sur les savoirs ethnobotaniques, plutôt que sur les savoirs produits par la pharmacologie par exemple, les paysans-producteurs singularisent leur approche de l'herboristerie et témoignent d'un rapport particulier au végétal. Néanmoins, le type de savoirs ethnobotaniques qu'ils mobilisent est tout à fait particulier et n'englobe pas l'ensemble des productions scientifiques associées à ce champ disciplinaire.

Identifier les acteurs et les thématiques de l'ethnobotanique a en effet permis de distinguer trois histoires de la discipline : l'ethnobotanique de laboratoire, issue des recherches menées par les chercheurs du Muséum national d'Histoire naturelle et par les théoriciens de l'anthropologie des rapports flore-société, l'ethnobotanique de terrain, pratiquée par des naturalistes et des ethnographes soucieux d'intégrer dans leur collection des objets à caractère végétal, et l'ethnobotanique de Salagon, qui s'appuie, autant sur la forme (ethnobotanique pratique, appliquée, scientifique) que sur le fond (usages matériels et immatériels du végétal) sur un large éventail de pratiques.

Les savoirs ethnobotaniques mobilisés par les paysans-herboristes seront étudiés dans la troisième partie de la thèse. Avant cela, la deuxième partie de cette recherche entend présenter les caractéristiques du métier de paysan-herboriste : son histoire et le processus mémoriel qu'elle suscite ainsi que les différents modèles technique et économique qu'il recouvre. Cette ethnographie fine du métier de paysan-herboriste doit permettre de comprendre pourquoi et comment les savoirs ethnobotaniques que les producteurs souhaitent utiliser s'articulent à leurs pratiques professionnelles et à leurs revendications politiques.

Deuxième partie
L'herboristerie paysanne
Le végétal médicinal comme partenaire de production

Chapitre 5. Un siècle d'herboristerie paysanne.

De l'agonie à la relance

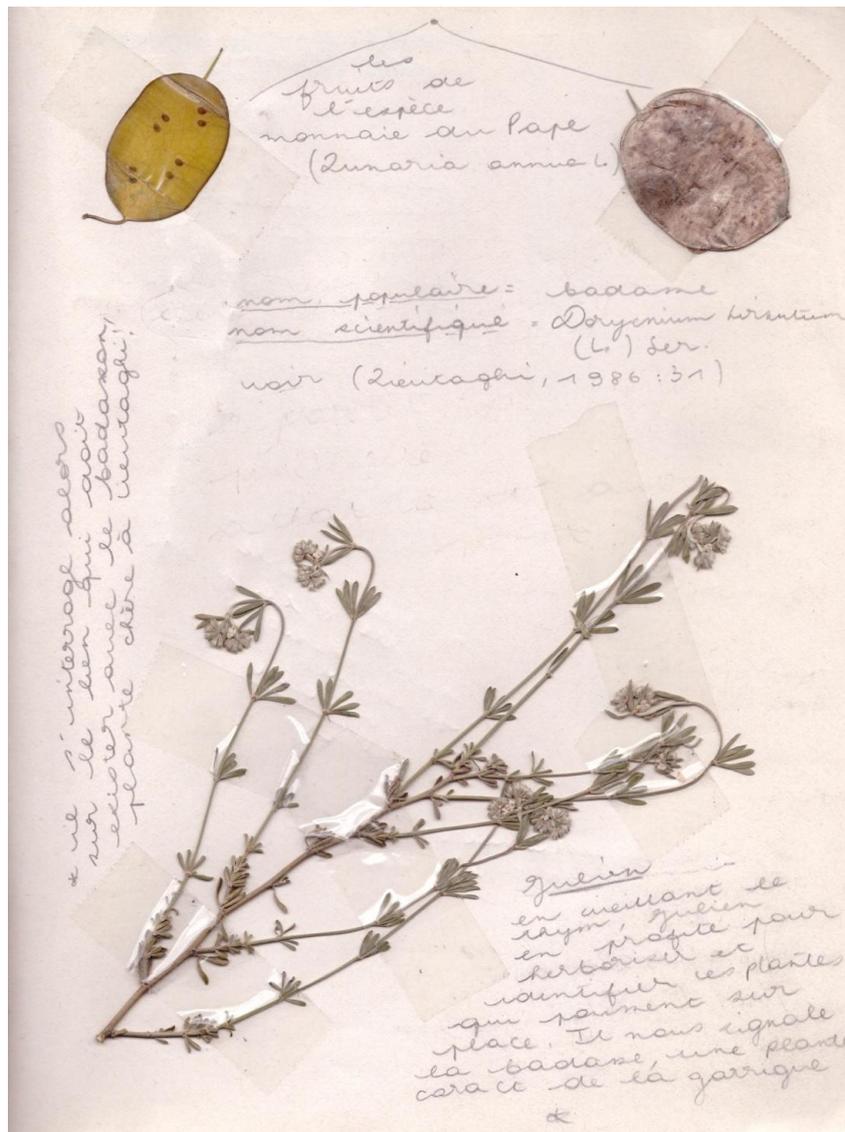


Illustration 15. Extrait du carnet de terrain faisant apparaître un spécimen de badasse (*Dorycnium hirsutum* (L.) Ser.) et deux fruits de la plante nommée monnaie du pape (*Lunaria annua* L.). Les plantes ont été prélevées en mai 2015. Ce jour-là, j'aide Julien à cueillir différentes espèces de plantes caractéristiques de l'espace méditerranéen sur un site situé du côté de Brive. Les plantes s'y sont reproduites spontanément après avoir été initialement introduites par l'homme pour aménager l'espace. Julien attire mon attention sur un plant de badasse. Il m'explique que cette espèce est sûrement une cousine du badasson, une plante qui a beaucoup intéressé Pierre Lieutaghi. Je décide d'en cueillir un échantillon pour obtenir son identité botanique. Cette cueillette fut l'occasion d'entamer une réflexion sur la différence entre les noms populaires et les noms scientifiques des plantes. Source photo : Carole Brousse

L'histoire des producteurs-cueilleurs de plantes médicinales est très peu connue. Il est pourtant important d'en préciser les contours, notamment car les paysans-herboristes rencontrés construisent leur identité collective autour du sentiment qu'un déni de légitimité a toujours pesé sur la profession. Les sentiments de filiation qu'ils perçoivent dans leur histoire impliquent également des préférences pour certains registres de savoirs. Deux périodes se distinguent nettement et seront abordées successivement : la première, marquée par le déclin des herboristes certifiés, correspond à la première moitié du XX^e siècle. La seconde se caractérise par la relance de l'herboristerie : elle commence dans les années 1960 et se poursuit jusqu'à nos jours. La première période, marquée en 1941 par la suppression du diplôme d'herboriste, est contextuellement peu propice au développement de la médecine végétale populaire. Les Trente Glorieuses et l'imaginaire moderne qu'elles colportent tendent à remplacer les plantes par des molécules synthétiques. En 1970, le vieillissement des herboristes diplômés et le rajeunissement de la clientèle conduisent à la relance d'une nouvelle forme d'herboristerie. L'évolution est d'autant plus significative qu'en 1960, 1979 et 2008, cinq, trente-quatre puis cent-quarante-huit plantes médicinales sont sorties du monopole pharmaceutique et peuvent désormais être vendues par des personnes autres que les herboristes certifiés et les pharmaciens.

Au cours de cette seconde période, les producteurs-cueilleurs de plantes médicinales prennent conscience de leur communauté d'intérêts et mettent en commun leur force en constituant un syndicat professionnel : le syndicat SIMPLES. L'analyse historique et sociologique de ce syndicat permet de faire apparaître le développement significatif du nombre de paysans-herboristes installés sur le territoire et l'amplification des activités de la structure. L'apparition de nouveaux projets et plans d'action se traduit notamment par une conscientisation politique accrue des herboristes paysans. Depuis les années 2000, le syndicat s'implique en effet dans des initiatives devant conduire à la reconnaissance du métier et à l'évolution des droits qui y sont associés. Les prises de position du syndicat, et les revendications dont il se fait le porte-parole, permettent d'introduire les difficultés juridiques que rencontrent les producteurs et les réponses politiques qu'ils formulent et qui impliquent notamment la mobilisation des savoirs ethnobotaniques.

1. L'herboristerie paysanne au XX^e siècle

1.1 Trente années d'agonie (1940-1970)

Jusqu'aux années 1970, l'herboristerie est dominée par la figure de l'herboriste certifié. La suppression du certificat d'herboriste, prévue par la loi n°3890 du 11 septembre 1941, permet en effet aux herboristes ayant obtenu leur diplôme avant cette date de continuer à exercer leur vie durant⁵³. Puisque la plupart des herboristes certifiés ne produisent pas eux-mêmes les plantes vendues, ils se fournissent auprès de coopératives de cueilleurs et de cultivateurs dont les activités évoluent parallèlement au déclin de l'herboristerie.

1.1.1 La suppression du certificat d'herboriste

La suppression du certificat d'herboriste est entérinée par la loi du 11 septembre 1941. Néanmoins, seul le titre VII de l'article 59 de la loi est consacré à l'herboristerie. Le texte porte plus globalement sur la profession de pharmacien et sur la définition du médicament. Il initie une profonde refonte du système pharmaceutique dont le fonctionnement a, dans la pratique, déjà beaucoup évolué. Pour l'historien des sciences Jean-Paul Gaudillière, la suppression du diplôme d'herboriste doit d'ailleurs être considérée comme une concession accordée à la profession pharmaceutique. Profondément affectée par les perspectives pro-industrielles, modernistes et technocratiques de la loi du 11 septembre 1941, la profession devait pouvoir conserver une compétence artisanale en obtenant le monopole de la préparation et de la vente des plantes médicinales (Gaudillière, 2013 : 66).

Pour Ida Bost, la suppression de 1941 était d'ailleurs en germe depuis la création du certificat d'herboriste. L'ethnologue note que dès sa création, le certificat avait fait l'objet de nombreuses attaques émanant de l'ordre des pharmaciens. En 1879, l'Association Générale des Pharmaciens de France avait notamment proposé au Conseil d'État un projet de loi contenant un article destiné à supprimer les herboristes (Bost,

⁵³ Bien qu'il s'agisse en réalité d'un certificat d'herboriste, qui sanctionne seulement un niveau de connaissance, sans être en même temps la conclusion d'une formation, les mots certificat et diplôme sont ici utilisés comme des synonymes.

2016 : 156). Ces attaques étaient amplifiées par l'incomplétude de la loi de 1803. Le statut mal défini des plantes médicinales que les herboristes pouvaient vendre – l'herboriste peut-il vendre des plantes exotiques ? – la question irrésolue du mélange – l'herboriste peut-il vendre ses plantes mélangées entre elles ? – ont freiné le développement de l'herboristerie et facilité *a contrario* l'émergence de critiques relatives au mauvais encadrement de la profession. Les tentatives de suppression de la profession ont d'ailleurs été tellement nombreuses aux XIX^e et XX^e siècles que, pour Ida Bost, « la question n'est peut-être pas tant de savoir pourquoi les herboristes ont été supprimés en 1941, que de savoir pourquoi ils n'ont été supprimés qu'en 1941 » (*ibid.*).

Enfin, un autre élément d'explication est avancé par Laurent Rébillard pour rendre compte du déclin des herboristes. L'historien suggère que le développement de la sécurité sociale aurait contribué à la disparition de l'herboristerie. Selon Laurent Rébillard, le système des ordonnances, qui devient obligatoire en 1945 pour permettre le remboursement des médicaments prescrits, se serait développé au détriment des herboristes. Même si ces derniers étaient habilités à exécuter des prescriptions médicales, nombre d'entre eux reprochaient aux ordonnances de ne contenir qu'un seul feuillet. Les herboristes avaient noté qu'en conséquence, les patients remettaient souvent leur ordonnance aux pharmaciens qui se chargeaient alors de délivrer l'intégralité de la prescription (Rébillard, 2002 : 103).

La suppression du diplôme d'herboriste peut néanmoins sembler surprenante, notamment au regard de l'Allemagne nazie qui, en 1939, confère à l'inverse un statut légal au *heilpraktiker* (Gaudillière, 2013 : 67). Ce praticien de santé, que Thierry Thévenin présente comme l'équivalent de l'herboriste français (Thévenin, 2013 : 134), obtient le droit de prescrire et vendre des remèdes homéopathiques, des plantes médicinales et des préparations de plantes. Aujourd'hui, l'événement est néanmoins rarement présenté comme étonnant : le fait que le diplôme d'herboriste ait été supprimé par le régime de Vichy contribue au contraire à justifier l'illicéité de cette loi. La mise en cause de la loi du 11 septembre 1941 et de son instigateur désigné, le maréchal Pétain, permet de dépeindre l'herboristerie comme une activité « persécutée par un ennemi implacable, catalogué comme l'archétype de ce que le XX^e siècle a pu avoir de

plus préjudiciable, un ennemi mondialement dénoncé » (Garreta, 2007 : 135). La violence de cette loi est pourtant confirmée à la libération : l'ordonnance n°45-1014 du 23 mai 1945 modifiant la loi provisoirement applicable du 11 septembre 1941 valide la suppression du certificat. Par ailleurs, l'ordonnance n° 45-1976 du 1^{er} septembre 1945 porte application de la loi du 11 septembre 1941 et de l'ordonnance du 23 mai 1945 aux départements du Haut-Rhin, Bas-Rhin et Moselle.

La violence intrinsèque de Vichy, souvent convoquée pour contextualiser la suppression du diplôme d'herboriste, ne permet pas d'expliquer la loi du 11 septembre 1941. En revanche, l'industrialisation du secteur pharmaceutique et les transformations que ce processus implique au niveau des pratiques de santé contribuent à l'évincement de l'herboriste. La suppression du certificat d'herboriste et le déclin programmé de l'activité doivent être entendus dans le cadre d'un contexte (les Trente Glorieuses) propice à une culture modernisatrice qui promet de faire entrer l'humanité dans un mode de rationalité scientifique censé développer le bien-être. Cet imaginaire, qui n'était pas entièrement consensuel, a contribué à faire de la médecine végétale et de ses praticiens herboristes des icônes poussiéreuses balayées par le rêve du progrès et de la modernisation. D'ailleurs, questionner les motivations qui expliquent la suppression du certificat d'herboriste en 1941 amène à s'interroger sur celles justifiant son non-rétablissement au sortir de la guerre. Ida Bost montre que si les herboristes ont entamé, de 1946 à 1948, de nombreuses initiatives auprès des pouvoirs politiques pour rétablir le certificat, le découragement a fini par gagner la profession au début des années 1950. En effet, ne pouvant léguer et donc vendre leurs fonds de commerce, les herboristes se sont trouvés fragilisés par de nombreuses difficultés matérielles et ont dès lors abandonné la lutte syndicale (Bost, 2016 : 252).

1.1.2 Les cueilleurs de plantes médicinales

Il existe peu d'information sur les cueilleurs de plantes médicinales qui fournissaient les herboristeries d'officine. En Haute-Provence, sur la montagne de Lure, des documents d'archives montrent qu'à partir de 1540 une partie de la population des villages situés au pied du massif se consacre à la cueillette puis à la vente itinérante des

herbes cueillies sur la montagne (Lieutaghi, 1986 : 43). Mais pour l'historienne Gisèle Roche-Galopini, les cueilleurs de plantes médicinales de la montagne de Lure n'étaient que des intermédiaires de la filière de l'herboristerie, des « marchands-droguistes » qui ne disposaient pas réellement de savoirs sur les propriétés médicinales des plantes cueillies (Roche-Galopini, 1998, citée par Musset, 2012 : 6). L'histoire des marchands-droguistes de la montagne de Lure, qui commence au XVI^e siècle, semble de plus s'éteindre au XIX^e siècle (Musset, 2012 : 6).

Au début du XX^e siècle, la Première Guerre mondiale conduit à l'arrêt des importations de plantes médicinales mais alimente la demande. Les plantes sont utilisées pour élaborer de nombreuses préparations pharmaceutiques. Cette situation conduit le gouvernement à créer en avril 1918 un Comité interministériel des plantes médicinales et des plantes à essences chargé de développer la production française. Le comité est placé sous la présidence du pharmacien et savant colonial Émile Perrot (Bonnemain, 2008 : 320). Le comité propose notamment de relancer la production française en prenant appui sur l'empire colonial et en mettant les enfants scolarisés à contribution en leur faisant ramasser les plantes locales (Bost, 2016 : 163).

Raphaël Larrère et Martin de la Soudière ont étudié les cueillettes de plantes médicinales des habitants de la région de Margeride, située au nord de la Lozère, et distinguent trois périodes dans l'évolution de cette pratique. Jusqu'en 1945, les cueillettes concernent un grand nombre de végétaux et sont avant tout destinées à la consommation personnelle des familles. Elles fournissent également un revenu d'appoint aux paysans les plus pauvres. Après la Seconde Guerre mondiale, elles sont essentiellement commandées par le marché de l'industrie pharmaceutique et herboristique et planifiées autour des saisons. Les cueilleurs de plantes vendent leurs récoltes à des collecteurs qui sont salariés par des entreprises de grossiste en plantes. À partir de 1960, le déclin de l'herboristerie citadine, le développement des molécules de synthèse, les progrès de la mise en culture et l'augmentation des importations conduisent à la raréfaction des cueillettes de plantes médicinales. Désormais réduites à quelques plantes comme le lichen du pin sylvestre (*Parmelia furfuracea* (L.) Ach.) et le

narcisse (*Narcissus poeticus* L.), les cueillettes deviennent tout à la fois plus intensives et plus lucratives (Larrère et de la Soudière, 1985, 2010).

Bien que les cueillettes de plantes médicinales, destinées à alimenter les herboristeries et pharmacies d'officine, diminuent très fortement à partir des années 1960 – ce qui suggère une transformation des pratiques médicales des populations urbaines – à la campagne, les ruraux continuent de cueillir les végétaux nécessaires à la constitution de leur pharmacie. Martin de la Soudière relève d'ailleurs qu'il ne faut pas opposer trop fortement les anciennes cueillettes aux nouvelles cueillettes. Pour l'ethnologue, même si les années d'après-guerre conduisent à l'apparition de cueillettes exclusivement commerciales, il n'en reste pas moins que les cueilleurs connaissent les savoir-faire et usages de la médecine végétale et continuent de ramasser des plantes médicinales comme la camomille romaine (*Chamaemelum nobile* (L.) All.) – que les habitants appellent le thé des prés – et le calament à grandes fleurs (*Calamintha grandiflora* (L.) Moench) – nommé localement thé d'Aubrac (de la Soudière, 1982 : 181). Les enquêtes réalisées par Pierre Lieutaghi révèlent également une persistance des pratiques de cueillette et d'automédication en Haute-Provence dans les années 1960-1980 (Lieutaghi, 2009 : 21-26).

1.1.3 Les cultivateurs de plantes médicinales

Durant la période où le certificat d'herboriste était délivré (1803-1941) et jusqu'à l'extinction des dernières herboristeries, la plupart des officines se fournissaient auprès de grossistes et de coopératives de cultivateurs installés sur toute la France : à Paris, Lyon, Marseille, Vaison-la-romaine (Vaucluse), Milly-la-Forêt (Essonne), Chemillé (Maine-et-Loire), Decine (Isère), Dunkerque (Nord) et Sainte-Foy-l'Argentière (Rhône). Les herboristes d'officine pouvaient également acheter leurs plantes directement auprès des producteurs, notamment à Paris, sur le marché installé rue de la Poterie, le long de la Halle aux Draps (Bost, 2016 : 106-107). Les coopératives de cultivateurs de plantes médicinales étaient donc réparties sur l'ensemble du territoire national mais c'est en Anjou, dans le village de Chemillé, et dans le bassin parisien, autour de Milly-la-Forêt, qu'étaient implantées les structures les plus importantes. À

Chemillé, les frères Vincent, fondateurs de la maison Cailleau, seraient les premiers à avoir développé, en 1868, des cultures de camomille romaine (*Chamaemelum nobile* (L.) All.) (Hérisset, 1959 : 151). En 1959, la région compte environ cent-soixante hectares de parcelles cultivées comprenant essentiellement des cultures de camomille romaine (*Chamaemelum nobile* (L.) All.), de menthe poivrée (*Mentha × piperita* L.), de mélisse (*Melissa officinalis* L.), d'hysope (*Hyssopus officinalis* L.), de belladone (*Atropa belladonna* L.), d'absinthe officinale (*Artemisia absinthium* L.) et de rose de Provins (*Rosa gallica* L.) (*ibid.* : 155-160). Aujourd'hui, l'entreprise fournit toujours en gros les herboristeries d'officine et les pharmacies.



Illustration 16. Carte postale présentant les cultures de camomille romaine (*Chamaemelum nobile* (L.) All.) à Chemillé vers 1908.

Source photo : Archives départementales du Maine-et-Loire. Cote 6FI9800

Dans l'Essonne, depuis 1996, la ville de Milly-la-Forêt organise chaque premier week-end du mois de juin un « marché de l'herboriste », perpétuant ainsi une tradition initiée dans les années 1920. L'histoire des cultivateurs-herboristes de la région a été

racontée dans un ouvrage publié en 2013 (Le Chaudelec, Moreau, Estrade, 2013)⁵⁴. Ce livre présente l'évolution des structures et des techniques de production mises en place par plusieurs familles de Milly-la-Forêt qui, dès la fin du XIX^e siècle, vivent de la cueillette puis de la culture de plantes médicinales. En 1888, ces familles créent le Syndicat des cultivateurs-herboristes de Milly qui a pour objet l'étude et la défense de leurs intérêts agricoles. En 1890, la ville compte vingt cultivateurs et trente-cinq hectares de culture de plantes médicinales. Progressivement, les cultivateurs-herboristes modernisent leurs techniques de séchage et mettent en culture de nouvelles espèces de plantes, notamment le cultivar de menthe poivrée Mitcham (*Mentha × piperita* L. cv. Mitcham), originaire d'Angleterre, qui fera la renommée de la région.



Illustration 17. Affiche publicitaire sur la menthe de Milly-la-Forêt, années 1920.
Source photo : Archives départementales de l'Essonne - cote 18 Fi/3987

L'apogée de la production est atteinte dans les années 1920-1950. Les deux guerres mondiales conduisent à l'augmentation des besoins en plantes médicinales. En 1923, les cultivateurs-herboristes fondent l'Office des plantes médicinales de Milly dont

⁵⁴ Les données présentées dans les paragraphes suivants, jusqu'à la fin de cette sous-partie, sont toutes issues de cet ouvrage.

le but est de servir de liaison avec le Comité interministériel des plantes médicinales et des plantes à essences d'Émile Perrot. À l'époque, deux familles de cultivateurs fournissent la majeure partie des plantes. Le reste de la production est assuré par des paysans installés sur des petites surfaces agricoles (moins de deux hectares) et par des cueilleurs de plantes sauvages : ouvriers agricoles, vieillards, écoliers. En 1940, la coopérative agricole des cultivateurs-herboristes de la région de Milly est créée, notamment pour permettre à l'armée d'acheter plus facilement l'ensemble des stocks de menthe poivrée (*Mentha × piperita* L.). En 1940, la coopérative compte vingt-sept cultivateurs. Ils sont soixante-sept en 1941, quatre-vingts en 1942. La production passe de cent-vingt-sept tonnes en 1941 à cent-cinquante-huit en 1943. En 1945, de nombreux agriculteurs, qui avaient cessé la culture de plantes médicinales pour produire des légumes pendant la guerre, rejoignent la coopérative.

Après trente années d'âge d'or (1920-1950), les années 1960 signent le déclin de la production. La création du marché commun européen entraîne la suppression des systèmes de protection douanière dont bénéficiaient les producteurs de plantes médicinales et conduit à l'augmentation des importations. Le développement des médicaments de synthèse et la disparition progressive des herboristes certifiés freinent en parallèle la demande intérieure. En 1959, la coopérative est approvisionnée par seulement soixante cultivateurs, l'exode rural ayant également entamé les activités de la région. Aujourd'hui, on ne compte plus qu'un seul producteur de plantes médicinales dans la commune. La création en 1952 du Centre national d'expérimentation et de vulgarisation de cultures de plantes médicinales, devenu en 1980 un organisme professionnel de recherche (Institut Technique Interprofessionnel des Plantes à Parfum, Médicinales et Aromatiques) et l'ouverture en 1987 du Conservatoire National des plantes à Parfum, Médicinales, Aromatiques et Industrielles ont néanmoins permis de prolonger la tradition herboristique de la région.

1.2 Les néo-herboristes (1970-1990)

La thèse d'Ida Bost, consacrée à l'histoire de l'herboristerie de 1803 à nos jours, présente les différents aspects de l'activité de 1803 à 1970 (parties I et II) puis de 1970 à nos jours (partie III). Ce découpage chronologique traduit la bascule que constituent les années 1970 : après trente années d'agonie (1941-1970), l'herboristerie connaît une période de renouveau (Bost, 2016). Ces bornes temporelles sont en partie contestables et reposent avant tout sur l'apparition de nombreuses structures associatives consacrées à la promotion et à la défense de l'herboristerie.

1.2.1 La délimitation présumée d'un processus de relance

L'ethnologue Lucie Dupré a consacré sa thèse de doctorat à la relance de la châtaigne. Elle caractérise la relance comme un mouvement – dont les bornes temporelles sont difficiles à délimiter – qui se manifeste par un ensemble d'initiatives de différentes natures – entreprises par une multitude d'acteurs – le tout à différentes échelles administratives. Le développement du processus aboutit à la construction d'une entité collective virtuelle (Dupré, 2000 : 19). En ce sens, relance signifie tout à la fois cassure et en même temps co-création d'un nouvel ordre de pratiques. Ce renouvellement, et la périodisation qu'il suppose, émerge, dans le cas de l'herboristerie, avant tout de la bouche des acteurs : « *nous, avec le syndicat Simples et Pierre Lieutaghi, on a relancé toute la tradition de cueillette qui existe encore aujourd'hui et qui est repartie à partir de la fin des années 1970* » explique ainsi Monique.

La relance commencerait ainsi dans les années 1970, borne qui contribue à faire de 1968 une date charnière. Pourtant, des travaux récents montrent que les nouveaux mouvements sociaux s'enracinent davantage dans une histoire plus profonde. Le développement de l'agroécologie, impulsé en France par Michèle et Pierre Rabhi, commence en Ardèche en 1960 (Rouvière, 2011, citée par Bonneuil, Pessis et Topçu, 2013 : 9-10). Dans la même région, Raphaël Larrère et Martin de la Soudière ont montré que la relance des pratiques de cueillette commerciale émerge directement après la Seconde Guerre mondiale (Larrère et de la Soudière, 1985, 2010). *Le Livre des*

bonnes herbes de Pierre Lieutaghi, qui accompagne les herboristes dans leur activité de préparation et de conseil en plantes médicinales, a également été publié pour la première fois en 1966⁵⁵. Dans son *Plaidoyer pour l'herboristerie*, Thierry Thévenin relève d'ailleurs l'existence de précurseurs à la relance : Henri Leclerc et Maurice Mességué. Mais l'auteur note que « tous les deux restent dans le système, ils ne le remettent pas encore en cause comme les "néo-herboristes" d'après 1968 le feront dans un positionnement politique plus général, en s'opposant de manière radicale aux choix idéologiques de l'époque » (Thévenin, 2013 : 55).

Si cette borne temporelle est partiellement critiquable, elle est néanmoins utilisée dans plusieurs productions scientifiques. Tout d'abord, Raphaële Garreta et Ida Bost, qui ont toutes deux consacré leur thèse d'ethnologie aux herboristes d'officine, utilisent ce jalon pour caractériser les transformations que connaît l'activité après la suppression du certificat en 1941. Après avoir présenté la situation des derniers herboristes diplômés, dans son chapitre intitulé « L'herboristerie aujourd'hui », Raphaële Garreta commence le récit en 1979 (Garreta, 2007 : 139). Pour Ida Bost, c'est également dans les années 1970 que s'amorce la relance puisque dans le résumé de sa thèse, l'ethnologue note que « depuis les années 1970, on observe un renouveau d'intérêt pour l'herboristerie, qui s'accompagne de profonds changements dans les pratiques des herboristes d'aujourd'hui » (Bost, 2016 : 4). La thèse de la pharmacienne Isabelle Aubry confirme encore cette périodisation. Dans les quelques pages qu'elle consacre à l'herboristerie contemporaine, la chercheuse découpe son chapitre en deux périodes. La première, intitulée « Désaffection pour les plantes médicinales », s'étend de 1942 à 1970 tandis que la seconde, « Regain d'intérêt concernant les plantes médicinales », s'échelonne de 1971 à 1993 (Aubry, 1993). Enfin, pour les anthropologues de la santé François Laplantine et Paul-Louis Rabeyron, la naissance d'une nouvelle culture médicale date également des années 1965-1970. Tout en estimant que « cette sensibilité, qui apparaît en France dans les années 1965, n'avait à vrai dire jamais été absente de notre société », les chercheurs relèvent que de marginale, elle devient diffuse et de plus en plus organisée (Laplantine et Rabeyron, 1987 : 31).

⁵⁵ La place occupée par les recueils d'ethnobotanistes et plus particulièrement par ceux de Pierre Lieutaghi dans la formation et la pratique des producteurs de plantes médicinales sera étudiée dans le chapitre neuf de la thèse.

1.2.2 L'apparition de nouveaux acteurs

Durant les décennies 1970 et 1980, la relance de l'herboristerie se traduit par l'apparition de nouveaux acteurs mobilisés pour relancer la production et la consommation de plantes médicinales. Tout d'abord, la libéralisation de cinq plantes⁵⁶, accordée en 1960 par le décret n°60-679, est étendue en 1979 par le décret n°79-480. Désormais, trente-quatre plantes médicinales sont sorties du monopole pharmaceutique et peuvent être vendues par des personnes autres que les pharmaciens et les herboristes certifiés⁵⁷. De nouveaux acteurs s'implantent alors sur ce secteur d'activité et notamment des producteurs de plantes médicinales, encouragés et soutenus par différentes associations. Plusieurs stages et journées de formation sont en effet organisés par des associations créées à la même période pour diffuser les savoirs sur les plantes médicinales et accompagner les projets d'installation agricole : l'association EPI en Haute-Provence (illustration 18), l'association La Pensée Sauvage en Cévennes, l'Atelier d'Étude et d'Information sur l'Environnement (AEIE) à Toulouse.

Au début des années 1980, les membres de ces associations décident de créer une nouvelle structure : le syndicat SIMPLES. Le syndicat est destiné à accueillir des producteurs de plantes médicinales installés en zone de montagne, sur des petites surfaces agricoles, travaillant dans le respect d'un cahier des charges agroécologique. En 1985, une Fédération nationale des plantes à parfum, aromatiques et médicinales, renommée en 2009 Union des professionnels des plantes à parfum aromatiques et médicinales, est également créée pour représenter les intérêts des producteurs-distillateurs installés sur de plus grosses surfaces agricoles. Enfin, en 1987, des professionnels de la filière installent à Milly-la-Forêt le Conservatoire National des plantes à Parfum, Médicinales, Aromatiques et Industrielles afin de valoriser et de conserver les ressources génétiques.

⁵⁶ Dans le texte du décret, les plantes sont nommées avec leur nom populaire sans déterminant : camomille, menthe, oranger, tilleul, verveine. Il existe pourtant plusieurs espèces de camomilles, de menthes, de tilleuls et de verveines. Le décret précise que les plantes peuvent être mélangées entre elles.

⁵⁷ Ici encore, les espèces concernées ne sont pas nommées avec leur nom scientifique. Le décret précise que les trente-quatre plantes ne peuvent être vendues mélangées entre elles à l'exception du tilleul, de la verveine, de la camomille, de la menthe, de l'oranger, du cynorrhodon et de l'hibiscus qui peuvent être vendus mélangés.



Illustration 18. Stage de botanique organisé dans les années 1970 par l'association EPI, à Saint Lambert (04). Source photo : Archives personnelles de Monique

Différents organismes professionnels sont également créés pour coordonner les activités de production de plantes médicinales. En 1969, l'Office national interprofessionnel des plantes à parfum, aromatiques et médicinales, rebaptisé en 2009 Comité des plantes aromatiques et médicinales, est constitué pour coordonner les organisations de producteurs. En 1985, le Ministère de l'Agriculture confie à l'Institut Technique Interprofessionnel des Plantes à Parfum Médicinales et Aromatiques une mission de recherche appliquée visant notamment à créer de nouvelles variétés à destination de la filière. Par ailleurs, la loi d'orientation et de programme sur la formation professionnelle du 3 décembre 1966 aboutit à la création des Centres de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole (CFPPA). Rapidement, certains centres développent des spécialisations autour de la culture des plantes médicinales et proposent des formations sur la production et la transformation des plantes à parfum, aromatiques et médicinales.

Quatre associations, qui se présentent comme des écoles d'herboristerie, se constituent également durant ces deux décennies : l'Institut Méditerranéen de Documentation d'Enseignement et de Recherche sur les Plantes Médicinales (IMDERPLAM) en 1974, l'Association pour le Renouveau de l'Herboristerie (ARH) en 1982 (rebaptisée au 1er décembre 2013 Institut Français d'Herboristerie - Association pour le Renouveau de l'Herboristerie), l'École Lyonnaise des Plantes Médicinales (ELPM) en 1983 et l'École des Plantes de Paris en 1984. À côté de leurs activités d'enseignement – essentiellement réalisées par correspondance – ces écoles essaient d'influencer les politiques en soutenant des projets ayant pour but la reconnaissance du métier d'herboriste. Les statuts de l'ARH précisent ainsi que l'association a pour objet principal « toutes actions contribuant au rétablissement de la profession d'herboriste, concrétisé par la délivrance d'un diplôme reconnu par l'État »⁵⁸. Les bulletins de liaison envoyés aux membres de l'association enjoignent également les adhérents à solliciter les parlementaires et détaillent même la marche à suivre pour contacter les députés (Bost, 2016 : 275). Les activités de ces différentes associations ont contribué à inscrire à l'agenda politique la question de la reconnaissance du métier d'herboriste. De 1978 à 2013, le sujet a d'ailleurs fait l'objet de quatorze questions au Sénat, de trente-trois questions à l'Assemblée Nationale, de deux propositions de loi au Sénat (en 1980 et 2011) et de trois propositions de loi à l'Assemblée nationale (en 1960, 1977 et 1978).

1.3 Les néo-néo herboristes (1990-2010)

Après une période de regain, la médecine végétale connaît dans les années 1990 des transformations brutales, industrialisation et déremboursement en tête. Les années 2000 ouvrent néanmoins sur une seconde période de renouveau pour l'activité, qui se structure désormais autour de différentes manifestations annuelles. Ces arènes, et les associations qui les organisent, facilitent la diffusion des préoccupations des acteurs de la filière auprès du grand public et des personnalités politiques.

⁵⁸ Article 2 des statuts de l'Institut Français d'Herboristerie - Association pour le Renouveau de l'Herboristerie ; version modifiée du 1^{er} décembre 2013. Archives de la sous-préfecture de La Tour du Pin (38).

1.3.1 Une petite traversée du désert (années 1990)

En 1987, Pierre Lieutaghi relève dans un article publié dans le journal *Le Monde* une métamorphose de la médecine végétale. L'ethnobotaniste constate qu'après « avoir sacrifié quelque temps à la vogue des tisanes, la pharmacie tend à convertir la plante en remède mieux adapté à la société urbaine ». Dans son article, Pierre Lieutaghi s'inquiète du développement des « gélules d'herbes » qui donnent au végétal « l'allure du remède classique » (Lieutaghi, 1987 : 9). En 1986, José Dos Santos considère également qu'en substituant la gélule à la tisane, l'industrialisation du remède végétal risque d'accélérer le développement d'un nouveau type de pratiques médicales. Dans son article, l'anthropologue distingue les médecines populaires des médecines parallèles. Selon lui, alors que les médecines parallèles sont systématiques et théoriques, urbaines et institutionnalisées, les médecines populaires ont pour particularité de s'appuyer sur des savoirs oraux et ruraux, peu institutionnalisés et faiblement théorisés (Dos Santos, 1986 : 28-29).

L'industrialisation du remède végétal, et le développement corollaire des différentes médecines parallèles, engagent, dans les années 1990, une réelle métamorphose de l'herboristerie. Elle intègre désormais le champ plus vaste de la phytothérapie qui comprend toutes les thérapies ayant pour point commun d'utiliser des produits à base de végétaux (Mercan, 2012 : 101). Cette somme de thérapies est subdivisée en différents courants, si bien qu'en définitive, pour l'anthropologue Aline Mercan, il n'existe pas une phytothérapie mais plutôt de multiples « courants, écoles et chapelles, au sein d'un agrégat "phytothérapique", plus hétéroclite que les acteurs ne le présentent » (*ibid.* : 113). L'anthropologue distingue l'aromathérapie, la phytothérapie spagirique, la gemmothérapie, les phytothérapies exotiques, les élixirs divers, l'endobiogénie, la phytothérapie anthroposophique, l'homéopathie, les teintures mères, l'oligothérapie et la phytothérapie scientifique. Au sein de cet agrégat, l'herboristerie ne constitue pas une thérapie, c'est-à-dire, une « conception particulière de la santé et de la maladie » (*ibid.*), mais une activité commerciale consacrée à la distribution des remèdes phytothérapeutiques.

L'industrialisation des médecines végétales est encore renforcée, en décembre 1989, par deux arrêtés supprimant le remboursement des préparations magistrales à base de plantes médicinales. Ces textes, relatifs à la loi n°89-496 du 12 juillet 1989 modifiant le code de la sécurité sociale, provoquent une chute brutale de la vente de plantes sèches. Thierry Thévenin note qu'une baisse des ventes de 24,8 % sur les infusions en vrac et de 27,3 % sur les infusions instantanées auraient été relevées cette année-là (Thévenin, 2013 : 61). Pour l'ethnopharmacologue Jean-Marie Pelt, ces arrêtés constituent également un coup sévère pour la filière puisqu'en déremboursant les préparations préparées extemporanément par les herboristes certifiés et les pharmaciens, ils conduisent implicitement à réorienter les patients vers les préparations finies et remboursables proposées par les laboratoires pharmaceutiques de phytothérapie (Pelt, 1991 : 23). L'anthropologue de la santé Jean Benoist note quant à lui que le souci de faire coïncider l'utilisation des végétaux avec les pratiques issues de la science moderne a conduit, dans les années 1990, à une convergence des remèdes phytothérapeutiques vers des formes propres à la médecine chimique (Benoist, 1990 : 56).

1.3.2 Une nouvelle décennie de relance (années 2000)

Une nouvelle décennie de relance, caractérisée par le déploiement d'un cartel d'initiatives visant à requalifier la profession, s'amorce depuis le milieu des années 2000. En 2008, le décret n°2008-841 (modifiant l'article D. 4211-11 du code de la santé publique) a acté la libéralisation de cent-quatorze nouvelles plantes, étendant à cent-quarante-huit le nombre d'espèces médicinales en vente libre⁵⁹. Par ailleurs, en 2011, une proposition de loi du sénateur Jean-Luc Fichet, ayant pour enjeu de recréer le diplôme d'herboriste, a relancé le débat concernant le statut des savoirs sur les plantes médicinales. Enfin, deux pétitions ont été diffusées en 2014 et 2016 sur le réseau social Change.org et adressées au ministre de la santé. La première, clôturée en août 2014 avec quatre-vingt-un-mille-trois signatures, avait pour objectif de défendre le renouveau du métier d'herboriste⁶⁰. La seconde, diffusée à la suite de la condamnation de l'herboriste

⁵⁹ Dans le texte du décret, les plantes sont nommées par leur nom populaire et par leur nom scientifique. Le décret ne spécifie pas si les plantes peuvent ou non être vendues mélangées entre elles. Le texte du décret n°2008-841 est présenté en annexe.

⁶⁰ Pétition publiée en juin 2014 sur le site internet www.change.org (www.change.org/p/ministère-de-la-santé-recréez-le-métier-d-herboriste dernière consultation le 27/12/2016).

Jean-Pierre Raveneau pour exercice illégal de la pharmacie le 17 février 2016, et destinée à obtenir l'annulation des différentes condamnations dont il fait l'objet, a obtenu vingt-cinq-mille signatures en moins d'une semaine⁶¹. Ces différents évènements, qui témoignent de l'inscription de la question de l'herboristerie à l'agenda des politiques publiques, se doublent d'une série d'initiatives visant à offrir aux producteurs de plantes médicinales et aux herboristes d'officine des arènes leur permettant de communiquer auprès du grand public et des décideurs politiques. Tandis que l'édition annuelle de la fête des SIMPLES, organisée par le syndicat SIMPLES à partir de 2006, offre chaque année une vitrine aux producteurs de plantes médicinales, depuis 2013, un Congrès des herboristes est également organisé annuellement par des acteurs représentant les laboratoires pharmaceutiques de phytothérapie et les herboristes d'officine.

De nouvelles structures de formation et de représentation sont également créées. En octobre 2015, un projet de Fédération des paysans-herboristes est porté par des producteurs de plantes médicinales. En décembre 2015, les herboristes d'officine créent quant à eux le syndicat SYNAPLANTE. L'offre de formation en herboristerie est également en passe de devenir pléthorique. Alors que les quatre écoles associatives constituées sur la décennie de relance précédente sont toujours en activité, en 2013 et 2014, deux nouvelles écoles d'herboristerie (l'École Bretonne d'Herboristerie et l'École Française d'Herboristerie) sont inaugurées. Une Fédération française des écoles d'herboristerie est d'ailleurs constituée en 2014 à l'occasion du deuxième Congrès des herboristes. Parallèlement à ces formations partiellement institutionnalisées, le secteur des formations populaires est également en expansion. De nombreux particuliers – des anciens étudiants des écoles d'herboristerie mais également des producteurs de plantes médicinales – proposent des stages et des formations courtes, destinées à enseigner les usages pratiques des plantes médicinales.

La Fédération française des écoles d'herboristerie et le SYNAPLANTE ont en commun leur position vis-à-vis du diplôme d'herboriste, qu'ils souhaitent rendre

⁶¹⁶¹ Pétition publiée en février 2016 sur le site internet www.change.org (www.change.org/p/marisol-touraine-protégeons-une-des-plus-vieilles-herboristerie-de-paris dernière consultation le 27/12/2016).

indispensable pour pouvoir vendre et conseiller des plantes médicinales. La Fédération française des écoles d'herboristerie œuvre plus spécifiquement pour « la reconnaissance des formations en herboristerie qui sont dispensées par les écoles adhérentes » et entend « réfléchir à l'élaboration d'un tronc commun de compétences, en vue d'une homologation et/ou du rétablissement d'un diplôme d'herboriste en France ». La fédération veut aussi « devenir l'interlocuteur institutionnel représentant la profession auprès des pouvoirs publics et des élus pour faire évoluer la législation »⁶². C'est également l'objet du SYNAPLANTE qui souhaite « représenter les magasins et boutiques exerçant l'activité d'herboristerie » et « fédérer les professionnels de la filière »⁶³. Par contraste, le syndicat SIMPLES et la Fédération des paysans-herboristes entendent davantage défendre les intérêts des producteurs de plantes médicinales. L'objet de la fédération est de « promouvoir la reconnaissance de la profession de Paysan-herboriste et de lui permettre d'avoir les moyens d'exercer pleinement son métier »⁶⁴. La fédération aimerait que les futures formations d'herboriste intègrent les aspects agricoles de la profession et s'appuient en partie sur la connaissance des usages populaires du végétal. Elle souhaiterait également que le diplôme délivré ne soit pas nécessaire pour vendre les plantes médicinales actuellement en vente libre. Sa possession pourrait en revanche être assortie de la possibilité de donner des conseils sur les utilisations thérapeutiques des plantes.

2. Un syndicat pour les producteurs-cueilleurs de plantes médicinales

2.1 L'action certificatrice et syndicale

Le syndicat SIMPLES est né de la rencontre, au début des années 1980, entre différentes associations mêlant des ethnobotanistes et des producteurs de plantes médicinales. Les premières années d'existence de la structure ont été consacrées à la rédaction d'un cahier des charges et à la mise en place d'une procédure de contrôle permettant l'attribution de la marque SIMPLES. Les années 1990 et 2000 ont été marquées par l'extension des activités du syndicat à des thématiques plus politiques,

⁶² Annexe au Journal officiel du samedi 14 février 2015, annonce n° 1307, page 742.

⁶³ Article 2 des statuts du SYNAPLANTE (version du 8 décembre 2015). Document communiqué par la mairie de Paris, numéro 21245.

⁶⁴ Annexe au Journal officiel du samedi 26 mars 2016, annonce n° 430, page 29.

visant notamment à affirmer la place des producteurs de plantes médicinales dans la filière de l'herboristerie.

2.1.1 La création du syndicat SIMPLES

Dans les années 1970, plusieurs associations proposant un ensemble d'activités pédagogiques, contemplatives, ludiques et également économiques, associées à la connaissance du monde floristique, se constituent pour sensibiliser la population au respect de l'environnement végétal. L'Association pour l'étude et la production des plantes médicinales en Cévennes est créée en décembre 1978. Présidée par l'anthropologue José Dos Santos, elle se donne pour objectif « la promotion en Cévennes de la cueillette et de la culture de plantes médicinales ainsi que toutes activités connexes à ce but principal »⁶⁵. À ses débuts, l'association constitue un groupe de producteurs de plantes médicinales nommé La Pensée Sauvage qui compte alors une dizaine de membres (Dos Santos, 1983 : 17). En 1985, le groupe devient une coopérative agricole nommée Biotope des Montagnes et en 1999, l'association reprend le nom La Pensée Sauvage⁶⁶. À côté des activités relatives à la production de plantes médicinales, l'association porte également des projets de recherche-action consacrés au recueil de savoirs naturalistes populaires. En introduction de sa thèse d'anthropologie, José Dos Santos explique que le projet de La Pensée Sauvage, nommée ainsi en référence à l'œuvre de Claude Lévi-Strauss, consiste à allier culture et agriculture en établissant des liens entre les intellectuels récemment installés dans la région et les descendants de la culture locale (Dos Santos, 1995 : 1).

Dans les Alpes-de-Haute-Provence, une équipe constituée autour de Pierre Lieutaghi fonde en mars 1979 l'association EPI dans le but de contribuer à l'enrichissement des rapports que les hommes nouent avec leur milieu de vie. L'objet de l'association précise que cet enrichissement peut être obtenu grâce à des pratiques populaires développant l'autonomie de pensée, l'esprit critique, l'indépendance

⁶⁵ L'objet de l'association est précisé sur le récépissé de déclaration à la sous-préfecture du Vigan n°525, daté du 29 décembre 1978. Archives de la sous-préfecture du Vigan (30).

⁶⁶ Cette information apparaît sur le récépissé de déclaration de changement de nom à la sous-préfecture du Vigan n°T99153, daté du 17 septembre 1999. Dans la suite du texte, l'association sera désignée avec le nom de sa seconde appellation : La Pensée Sauvage.

technologique et par la rencontre entre non-spécialistes et spécialistes menant des recherches communes⁶⁷. En 1979, la Fédération des Foyers Ruraux commande à l'EPI une enquête sur la médecine populaire par les plantes. Outre la Haute-Provence où l'EPI avait déjà une activité d'investigation, des enquêtes sont conduites dans les Cévennes, la Saône-et-Loire et le sud-ouest pyrénéen (Lieutaghi, 1981 : 10). En 1981, les enquêtes permettent la réalisation d'une exposition intitulée « Des Simples et des Hommes ». En 1982, La Pensée Sauvage accueille l'exposition conçue par l'EPI. La même année, l'exposition est également reçue à Toulouse par l'AEIE. L'AEIE est une association toulousaine fondée le 16 avril 1981 avec pour objet « d'étudier et d'informer sur l'environnement naturel et les préjudices qui peuvent y être portés, ceci dans l'optique de promouvoir toute action qui tend à y rétablir les liens entre les hommes et le dit environnement »⁶⁸.

Ces événements permettent de mettre en relation les trois associations et aboutissent à la constitution d'un réseau de producteurs de plantes médicinales et d'ethnobotanistes impliqués dans la relance de la médecine végétale populaire. Le 7 décembre 1982, l'AEIE organise une table ronde réunissant différentes personnalités du monde agricole et associatif. Cette concertation a pour enjeu de générer des informations sur les problèmes techniques et économiques auxquels les producteurs de plantes médicinales sont confrontés. C'est également l'occasion pour ces personnes de se rassembler « pour créer des structures nouvelles qui permettent une évolution de l'organisation du marché »⁶⁹. Deux autres réunions ont lieu le 23 février 1983 à Foix et le 9 mai 1983 en Haute-Loire à l'initiative de l'AEIE et de l'association La Pensée Sauvage⁷⁰. Le syndicat SIMPLES a donc été créé par un groupe comprenant à la fois des producteurs de plantes médicinales et des chercheurs engagés dans une dynamique de recherche-action⁷¹. Pour Monique, qui est devenue productrice-cueilleuse de plantes

⁶⁷ Article 2 des statuts de l'association EPI ; version du 27 mars 1979. Archives de la sous-préfecture de Forcalquier (04).

⁶⁸ Journal officiel du 2 mai 1981, page 4253.

⁶⁹ Lettre datée du 22 novembre 1982, expédiée par l'AEIE, annonçant l'organisation d'un colloque sur le thème de la culture des plantes médicinales dans la région pyrénéenne. Archives du syndicat SIMPLES, boîte B1.P6.

⁷⁰ Les programmes de ces manifestations sont conservés dans les archives du syndicat SIMPLES, boîte B1.P6.

⁷¹ La date précise de création du syndicat SIMPLES n'a pu être retrouvée, ni dans les archives du syndicat, ni auprès des différents services associatifs des sous-préfectures contactés.

en Haute-Provence au contact de Pierre Lieutaghi, c'est réellement de l'émulation produite par les activités associatives de l'EPI qu'est né le syndicat SIMPLES. La productrice affirme que le syndicat s'est constitué à l'occasion de la rencontre entre « *les gens des Cévennes et les stagiaires de Pierre Lieutaghi* ». Dans un article publié dans la revue *Terrain* en 1983, Pierre Lieutaghi fait d'ailleurs référence au rôle d'accompagnement joué par l'EPI et La Pensée Sauvage : « l'attention à la perception du rapport de la plante au terroir et au corps valide la notion de qualité défendue par des groupes de producteurs (que La Pensée Sauvage et l'EPI soutiennent par des rencontres et des formations) » (Lieutaghi, 1983a : 8). De plus, l'ethnobotaniste a préfacé plusieurs ouvrages consacrés à la cueillette (Thévenin, 2012b) et à la culture des plantes médicinales (Gerbranda, 1991 et 2004).

2.1.2 La mise en place d'un cahier des charges et d'une procédure de certification

Dans les années 1980, les activités du syndicat SIMPLES consistent essentiellement en l'organisation de journées de formation consacrées à la botanique et aux techniques de production des plantes médicinales. Le syndicat met également les producteurs en réseau et accompagne les démarches d'installations collectives. Plusieurs groupements de producteurs sont alors créés : le GIE Calistyl en 1984, la Société d'Intérêt Collectif Agricole Biotope des Montagnes en 1985, l'association Sèves d'Ariège en 1986, la Société d'Intérêt Collectif Agricole Pollen en 1987, le GIE Plante Infuse en 1988. En 1986, le syndicat se dote également d'un logo que les producteurs membres doivent pouvoir apposer sur leurs produits à l'issue d'une procédure de contrôle. Le cahier des charges rédigé par les producteurs est homologué par les pouvoirs publics en 1988. Le dispositif de contrôle est alors assuré par l'Association des Conseillers indépendants en Agriculture Biologique (ACAB). Pour attribuer la certification, l'association charge des Commissions Mixtes d'Agrément et de Contrôle (COMAC), rassemblant des représentants des producteurs et des consommateurs de l'agriculture biologique, d'évaluer les pratiques des producteurs et d'attribuer après contrôle la marque SIMPLES.

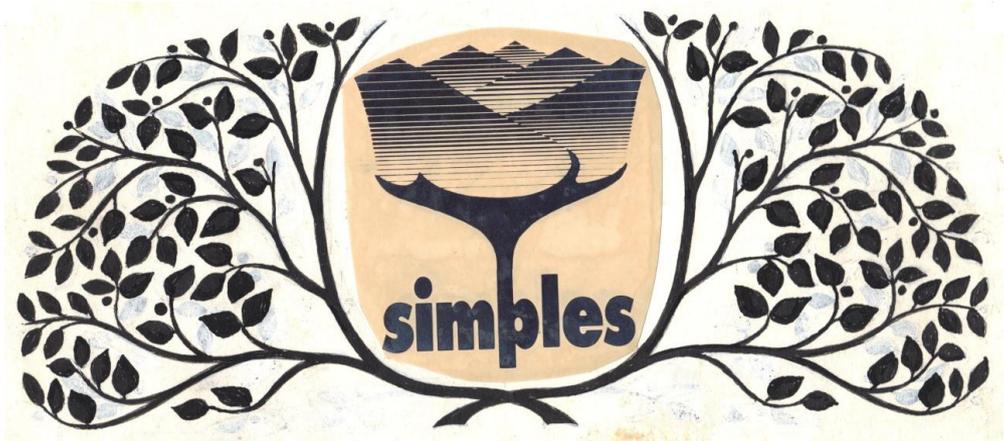


Illustration 19. Première maquette du logo SIMPLES, 1986.
Source photo : Archives du syndicat SIMPLES. Boîte B1.P5

Cette procédure de certification change considérablement en 1992 lorsque la Communauté Économique Européenne vote un texte (CEE 2092/91) qui donne un cadre réglementaire à l'agriculture biologique. La reconnaissance politique des spécificités de l'agriculture biologique implique une dépossession des outils et des moyens de contrôle construits par les acteurs de terrain. Pour attribuer le label de l'agriculture biologique, un nouveau dispositif de certification est en effet mis en place, assuré par des organismes de contrôle privés. Les coûts de contrôle et de certification n'étant pas pris en charge par l'État, ils sont intégralement imputés aux producteurs. Au syndicat, cette situation entraîne une scission : d'un côté certains producteurs abandonnent la marque SIMPLES pour ne pas cumuler le coût de la certification AB avec les frais liés à la cotisation associative, de l'autre, un boycott de la certification AB est mis en place par une partie des producteurs.

Le désaccord éclate lors de l'assemblée générale de 1993 et conduit à la mise en place d'une commission intitulée « Mention AB », chargée d'établir un bilan des opinions exprimées. Les membres de la commission éditent un bulletin de liaison (trois numéros sont diffusés aux membres du syndicat en juillet, octobre et novembre 1994) où sont reproduites les lettres envoyées par les personnes souhaitant intervenir sur le sujet. En définitive, deux tendances s'y expriment. Certains producteurs prônent la dissociation des deux labels et souhaitent que le syndicat puisse attribuer aux producteurs membres, qu'ils soient ou non certifiés AB, la marque SIMPLES. Marie

estime par exemple qu'il est inutile de « mouiller sa culotte » : les producteurs ayant « besoin de l'AB continueront à demander le label et ceux à petite économie ou connus de leurs clients pourront témoigner de l'esprit de SIMPLES s'il existe encore ». À l'inverse, d'autres producteurs sont favorables à l'exclusion des producteurs non certifiés AB. Annie considère par exemple que séparer les deux marques risque de confiner le syndicat à des marchés locaux réduits. La productrice souligne que la marque SIMPLES n'est pas une marque connue. Annie affirme que dissocier le cahier des charges du syndicat de la certification officielle risque de « l'empêcher de prendre l'ampleur qu'il PEUT avoir ». La productrice craint aussi que cette situation n'entretienne « la confusion auprès des consommateurs »⁷².

Finalement, lors de l'assemblée générale de mars 1995, sur trente-sept votants, trente-trois membres votent pour la dissociation complète entre SIMPLES et la certification AB. Le syndicat récupère alors sa marque et se charge d'organiser le contrôle interne de ses membres. Cette décision provoque le départ de nombreux adhérents : de 1987 à 1997, le nombre de producteurs disposant de la marque SIMPLES chute de 37,9 %. Le syndicat entreprend dès lors de justifier son choix en imprimant des autocollants estampillés de différents slogans : « Les Plantes BIO c'est simples », « C'est pas simples d'être AB », « L'AB ne fait pas le Moine », « Restons simples » (illustration 20). L'argumentaire retenu consiste à exprimer l'idée que SIMPLES refuse de fusionner avec l'agriculture biologique pour permettre aux producteurs membres de s'opposer à une évolution préjudiciable des pratiques agricoles. Le syndicat affirme que l'institutionnalisation de l'agriculture biologique implique une modification des modes de production qui obligerait les agriculteurs à emprunter des caractéristiques techniques, sociales et économiques propres à l'agriculture conventionnelle.

⁷² Les prénoms des deux productrices ont été changés. Ces citations sont extraites des lettres envoyées par les productrices, publiées dans les bulletins n°1 et n°3 de l'année 1994. Archives du syndicat SIMPLES, boîte B1.P5.

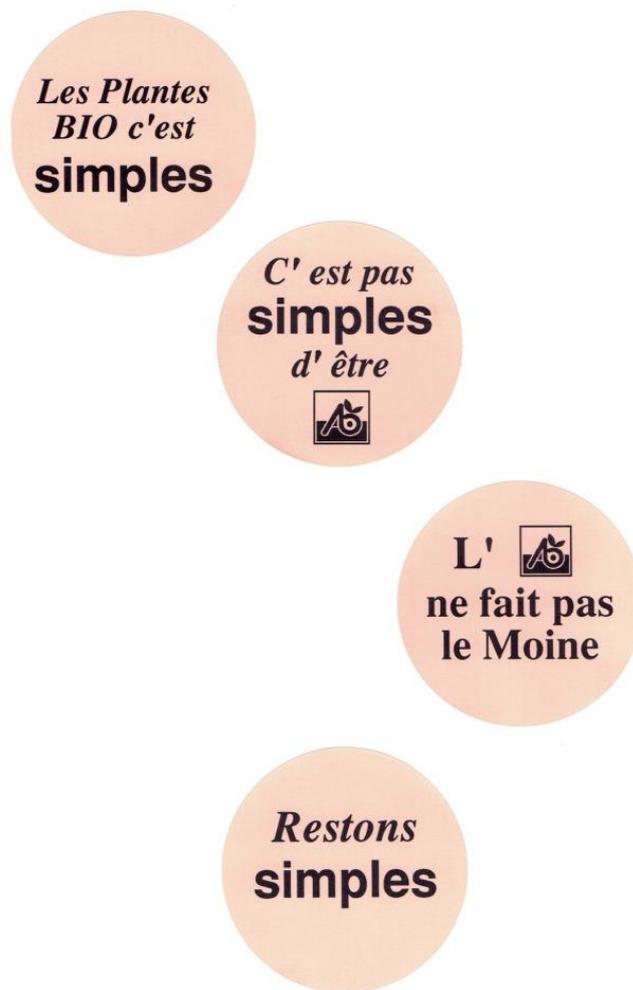


Illustration 20. Autocollants réalisés par le syndicat SIMPLES. Source photo : Archives du syndicat SIMPLES. Boîte B1.P3

Le syndicat poursuit aujourd'hui cette campagne de sensibilisation en rédigeant des communiqués de presse destinés à promouvoir la valeur des marques privées. En 2008, le syndicat cosigne ainsi avec l'association Nature et Progrès⁷³ un communiqué de presse qui affirme que le terme d'agriculture biologique est « détourné » par les organismes certificateurs « à des fins mercantiles »⁷⁴. En 2014, un nouveau communiqué de presse intitulé « L'agroécologie ne peut être que paysanne ! », signé par

⁷³ Nature et Progrès est une fédération de producteurs et de consommateurs qui s'est constituée en 1964. En 1972, Nature et Progrès a rédigé le premier cahier des charges de l'agriculture biologique. En 1976, la fédération a été à l'initiative de la création du salon de l'agriculture biologique Marjolaine, qui a lieu chaque année à Paris depuis cette année-là. Depuis 1982, elle délivre à des producteurs qui respectent son cahier des charges la marque privée Nature et Progrès.

⁷⁴ Communiqué publié le 11 février 2008 sur le site internet de l'association Nature et Progrès (www.natureetprogres.org/communiques/actu89.pdf dernière consultation le 18/11/2016).

un collectif rassemblant le syndicat SIMPLES et d'autres acteurs de l'agroécologie, exprime l'idée que le terme d'agroécologie est lui aussi en train d'être détourné. Dans son communiqué de presse, le collectif affirme que « le Ministère de l'Agriculture brandit le drapeau de l'agroécologie dans le seul but de mieux camoufler la fuite en avant de l'agriculture industrielle vers la marchandisation du vivant et la bioéconomie »⁷⁵. Enfin, en 2016, un dernier communiqué intitulé « Qui veut la peau de l'agriculture biologique ? » exprime à nouveau le sentiment que les pouvoirs publics vident la certification AB de ses « exigences écologiques et des finalités globales et citoyennes ». Le syndicat SIMPLES et les autres organisations signataires (Demeter⁷⁶, Nature et Progrès et Bio cohérence⁷⁷) expriment la crainte que les termes d'agriculture biologique et d'agroécologie soient progressivement réduits à un « simple contenu technique »⁷⁸.

2.1.3 Un plaidoyer pour l'herboristerie

Dans les années 1990 et 2000, le syndicat initie une nouvelle série d'engagements consacrée à la défense de la place des producteurs-cueilleurs de plantes médicinales dans la filière de l'herboristerie. Cette réflexion conduit la structure à s'impliquer dans des initiatives ayant pour objet la reconnaissance officielle du statut agricole de producteur-cueilleur professionnel. En 1989 et 1997, le syndicat participe notamment à deux séminaires consacrés à la professionnalisation du métier de cueilleur⁷⁹. À la même période, le syndicat entame une réflexion sur la réhabilitation de l'herboristerie. En 1997, il participe aux côtés de l'ARH à la diffusion d'une enquête sur

⁷⁵ Communiqué publié le 17 septembre 2014 sur le site internet du syndicat SIMPLES (www.syndicat-simples.org/fr/L-agroecologie-ne-peut-etre-que.html) dernière consultation le 18/11/2016).

⁷⁶ Demeter est une marque privée qui labellise les productions biodynamiques. La biodynamie est une méthode de culture inspirée des travaux de l'anthroposophe Rudolf Steiner qui consiste notamment à favoriser la biodiversité des sols.

⁷⁷ Bio cohérence est une marque privée. Son cahier des charges est proche de celui permettant la certification AB mais il se distingue notamment sur la question de la tolérance à la contamination aux OGM.

⁷⁸ Communiqué publié le 17 février 2016 sur le site internet du syndicat SIMPLES (www.syndicat-simples.org/fr/Qui-veut-la-peau-de-l-agriculture.html) dernière consultation le 18/11/2016).

⁷⁹ Le séminaire sur la cueillette de plantes sauvages s'est tenu à Toulouse les 12 et 13 décembre 1989. La table ronde intitulée « Les cueillettes en Margeride » a eu lieu le 11 octobre 1997 à l'écomusée de Margeride en Haute Auvergne. Archives du syndicat, boîte B1.P9. L'élaboration d'un statut agricole adapté aux activités de cueillette commerciale est aujourd'hui plus spécifiquement le propos de l'AFC qui comprend d'ailleurs un grand nombre de producteurs-cueilleurs de plantes médicinales adhérents au syndicat SIMPLES (Pinton, Julliard, Lescure, 2015).

la profession d'herboriste. Rédigée sous la forme d'un questionnaire, l'enquête est diffusée dans la presse spécialisée et par certains magasins d'alimentation biologique. L'objectif poursuivi est de réunir des éléments de réflexion susceptibles d'alimenter un projet de loi relatif à l'herboristerie que le syndicat pourrait proposer aux pouvoirs publics⁸⁰.

En 2005, le procès intenté à la coopérative de producteurs Biotope des Montagnes et à son dirigeant Jean-Louis Fine, à qui il est reproché d'avoir commercialisé de la prêle des champs (*Equisetum arvense* L.), une plante sous monopole pharmaceutique, encourage les producteurs du syndicat à entamer un travail de communication sur leurs pratiques. En 2006, ils fondent à l'occasion d'une réunion organisée au musée de Salagon le collectif POPULUS. Le collectif réunit des ethnobotanistes, des pharmacologues et des producteurs de plantes médicinales souhaitant contribuer à la professionnalisation et à la reconnaissance officielle de la médecine traditionnelle par les simples en France⁸¹. Le groupe se donne pour projet de collecter des informations sur les usages, les savoirs et les pratiques autour des plantes médicinales (Mercan, 2012 : 406-407). Pour mettre en lumière le travail de POPULUS et des producteurs du syndicat, une « fête des SIMPLES » est également organisée à Nant, dans l'Aveyron, en octobre 2006.

La fête accueille des conférences, un marché de producteurs, des ateliers d'initiation à la cuisine sauvage, des sorties botaniques et deux expositions photographiques. La manifestation remporte un tel succès qu'elle est reconduite chaque année par le syndicat jusqu'en 2014⁸². Toujours organisée le dernier week-end de septembre, la fête change en revanche de lieu à chaque édition : dans l'Aveyron en 2006, les Hautes-Alpes en 2007, le Jura en 2008, l'Essonne en 2009, le Finistère en 2010, etc. En général, elle est organisée à proximité du lieu de vie du producteur qui prend en charge l'organisation de la manifestation.

⁸⁰ Enquête sur la profession d'herboriste, ARH et SIMPLES. Archives du syndicat, boîte B1.P8.

⁸¹ Le travail initié par le collectif sera exposé plus en détail dans la troisième partie du chapitre neuf.

⁸² En 2015 et 2016, aucun producteur n'ayant réussi à mobiliser, dans son massif, un comité d'organisation, la fête n'a pas eu lieu. La prochaine édition devrait avoir lieu en 2017 à Rosans (05).

La fête des Simples

« Entre thym et romarin »

Rencontre nationale des producteurs
de plantes médicinales.



Marché
Conférences
Expositions
Livres
Sorties
botaniques
Concert

7 et 8 octobre 2006

NANT (Aveyron)

*Deux journées exceptionnelles où seront rassemblés producteurs, cueil-
leurs, enseignants, botanistes, ethnobotanistes, herboristes, pharmacolo-
gues, photographes, écrivains, venus de France, de Suisse, du Québec et de
Belgique pour partager et échanger leur passion des simples, et leur convic-
tion de l'intérêt de la défense, de la promotion d'une filière de production et
d'une médecine traditionnelle populaire de qualité dans notre pays.*



Syndicat Inter-Massifs pour la Production et L'Economie des Simples

Illustration 21. Affiche de la fête des SIMPLES 2006.
Source photo : Archive du syndicat SIMPLES, boîte D1.P1

Le week-end de festivités se termine toujours par une table-ronde, dont le thème annuel permet d'évaluer les préoccupations et chantiers en cours du syndicat : le statut juridique de l'herboristerie (2006, 2009, 2010), les pratiques de cueillette et la protection de la ressource sauvage (2007, 2012), la transmission des savoirs de l'herboristerie (2008, 2011, 2013), les plantes médicinales et la santé (2010, 2014).

Sujet de la table-ronde de la fête des SIMPLES	Année
Usage, éthique et réglementation des plantes.	2006
La flore spontanée, un patrimoine commun fragile et convoité.	2007
Savoirs d'herboriste, un héritage à partager ?	2008
Producteur-herboriste : produire et délivrer les simples, un métier à réhabiliter ?	2009
La santé et les simples, état des lieux, enjeux et perspectives.	2010
Des plantes et des femmes.	2011
Les cueillettes : pratiques, enjeux et ressource.	2012
La transmission des savoirs du végétal, entre hommes et plantes.	2013
De la plante au remède, cultiver la santé.	2014

Tableau 15. Sujet des tables-ronde organisées au cours des fêtes des SIMPLES (2006-2014)

Après avoir été condamnés en première instance en novembre 2005, la coopérative Biotope des Montagnes et son responsable sont libérés de tout soupçon de délit par le verdict de la cour d'appel prononcé en février 2007. Le signal positif envoyé par l'évènement est confirmé en 2008 par le décret n°2008-841 qui étend la liste des plantes en vente libre. Bien que l'application de ce décret soit bénéfique aux producteurs de plantes médicinales, le syndicat SIMPLES profite de la fenêtre d'opportunité ouverte par l'initiative pour publier sur son site internet un communiqué invitant à réhabiliter plus franchement le métier d'herboriste. Le communiqué explique que « même si ce décret est un progrès indéniable après la situation de monopole quasi exclusif dont jouissaient les pharmaciens depuis 1941, (...) nous n'avons toujours pas le droit de dispenser de conseils ou d'informations sur les usages médicaux des plantes ». Le communiqué conteste également le fait que certaines plantes d'usage courant comme le souci (*Calendula officinalis* L.), le bleuet (*Centaurea cyanus* L.), le bouquet fleuri des aubépines (*Crataegus laevigata* (Poir.) DC., *Crataegus monogyna* Jacq.) ou la feuille d'artichaut (*Cynara scolymus* L.) soient toujours sous monopole pharmaceutique⁸³.

⁸³ Dans le texte du communiqué, les plantes sont uniquement désignées par leur nom populaire. Communiqué publié le 19 octobre 2008 sur le site internet du syndicat (www.syndicat-simples.org/fr/La-Nouvelle-Liste-des-Plantes.html dernière consultation le 18/11/2016).

Le syndicat est désormais fermement engagé pour contribuer à la reconnaissance juridique du métier de producteur-herboriste, récemment requalifié en paysan-herboriste⁸⁴. Cette ligne est notamment impulsée par le producteur creusois Thierry Thévenin, qui a été secrétaire général du syndicat de 2006 à 2011 avant d'en devenir porte-parole en 2012⁸⁵. En 2011, le syndicat prend notamment part aux discussions entamées par le sénateur Jean-Luc Fichet visant à proposer une loi qui pourrait créer un nouveau diplôme d'herboriste et réorganiser la profession. La proposition, déposée au Parlement le 12 juillet 2011 par le sénateur breton, est finalement rejetée par les producteurs SIMPLES. Le 19 novembre 2011, Thierry Thévenin publie sur le site internet du syndicat une « Lettre ouverte aux parlementaires » où deux points de la loi sont plus particulièrement contestés. Le communiqué reproche à la proposition de loi de créer un nouveau monopole qui accorderait aux seuls futurs herboristes diplômés et producteurs de plantes médicinales le droit de commercialiser les espèces libérées par le décret n°841-2008. Le communiqué rejette également la tutelle de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Produits de Santé prévue dans la proposition de loi du sénateur Jean-Luc Fichet⁸⁶. La loi n'a finalement jamais été soumise aux sénateurs et en 2017, le projet semble définitivement caduc.

C'est désormais avec la Fédération des paysans-herboristes – qui réunit des producteurs SIMPLES et des agriculteurs travaillant selon les méthodes de l'agroécologie – que le syndicat participe à l'élaboration d'une réflexion sur la place des producteurs de plantes médicinales dans la filière de l'herboristerie. Cette fédération s'est constituée en octobre 2015 et entend représenter les producteurs-cueilleurs de plantes médicinales auprès du législateur et des autres organisations de l'herboristerie⁸⁷. Le syndicat et la fédération souhaitent réussir à réitérer l'évolution juridique de 2008 afin d'allonger la liste des plantes libérées. Les deux structures aimeraient également qu'une loi permette aux producteurs de délivrer des conseils sur l'utilisation des plantes médicinales. De plus, pour accompagner le travail d'un parlementaire souhaitant initier

⁸⁴ L'histoire de ces mots et les revendications associées seront étudiées dans le chapitre huit.

⁸⁵ En 2013, Thierry Thévenin a publié un livre intitulé *Plaidoyer pour l'herboristerie* voir (Thévenin, 2013).

⁸⁶ Communiqué publié le 19 novembre 2011 sur le site internet du syndicat (www.syndicat-simples.org/fr/lettre-ouverte-aux-parlementaires.html dernière consultation le 18/11/2016).

⁸⁷ Les statuts de l'association intitulée « Fédération des Paysan-ne-s Herboristes » ont été déposés à la sous-préfecture d'Aubusson le samedi 26 mars 2016.

une nouvelle proposition de loi relative à l'herboristerie, le syndicat SIMPLES et la Fédération des paysans-herboristes diffusent depuis juin 2016 une enquête publique autour de l'herboristerie⁸⁸. Les questions posées dans l'enquête, destinées à préciser les pratiques des consommateurs de plantes médicinales, reprennent les problématiques initiées par le collectif POPULUS, dont le travail n'a finalement jamais abouti.

2.2 Les différents collèges d'adhérents

Comprendre le rôle joué par le syndicat SIMPLES dans le processus de relance de l'herboristerie paysanne nécessite d'étudier le profil sociographique de ses adhérents. Il s'agit également d'esquisser l'évolution qu'a connue la structure depuis sa création, autant au niveau du nombre d'inscrits qu'au niveau de la répartition géographique et professionnelle des adhérents. Pour ce faire, à l'occasion d'un séjour de recherche consacré au dépouillement et à l'organisation des archives du syndicat, quatre bases de données ont été réalisées afin de recenser les informations notées par les adhérents sur leur fiche d'inscription⁸⁹ :

- les membres sympathisants du syndicat au 22 janvier 2016,
- les producteurs postulants du syndicat au 22 janvier 2016,
- les producteurs du syndicat disposant de la marque SIMPLES au 22 janvier 2016,
- les membres du syndicat en 1987, 1997, 2007 et 2016.

2.2.1 Les membres sympathisants

La première base de données répertorie le profil des membres sympathisants du syndicat. Au 22 janvier 2016, jour de la saisie informatique des informations, deux-cent-six sympathisants étaient à jour de leur cotisation. Le règlement intérieur du syndicat précise que le collège des sympathisants accueille « toute personne adhérente

⁸⁸ L'enquête a été mise en ligne sur le site internet de la Fédération des paysans-herboristes en juin 2016 (www.paysans-herboristes.org dernière consultation le 18/11/2016).

⁸⁹ L'aide d'Armelle Tricot, secrétaire du syndicat, a été particulièrement précieuse lors de ce séjour et notamment lors de la réalisation du travail statistique.

au syndicat qui ne produit, ni ne vend de plantes ; produit des plantes sous une autre marque ; ou postule à la production de plantes aromatiques et médicinales (PAM) suivant le cahier des charges SIMPLES et est suivi par un parrain désigné par le syndicat sur une période d'un an »⁹⁰. La troisième catégorie de sympathisants réfère aux producteurs postulants : il s'agit des producteurs qui souhaitent demander la marque SIMPLES. Puisqu'il s'agit d'un statut transitoire, détenu avant de devenir réellement producteur SIMPLES, les producteurs postulants n'ont pas été intégrés dans cette première base de données.

Activité professionnelle	Nombre	Part
Production de plantes médicinales	102	49,5 %
Projet d'installation en plantes médicinales	34	16,5 %
Retraité de la production de plantes médicinales	3	1,5 %
Sous-total production de plantes médicinales	139	67,5 %
Herboristerie d'officine	6	2,9 %
Projet d'installation en herboristerie ou cosmétique	4	1,9 %
École d'herboristerie	2	1 %
Sous-total herboristerie	12	5,8 %
Divers	25	12,1 %
Animation botanique	15	7,3 %
Non renseigné	9	4,4 %
Chercheurs universitaires et experts scientifiques	6	2,9 %
Total	206	100 %

Tableau 16. Activité professionnelle des deux-cent-six sympathisants du syndicat SIMPLES au 22 janvier 2016

L'étude de ce dispositif de recension révèle que 67,5 % des deux-cent-six sympathisants produisent des plantes médicinales, sont retraités de l'activité ou ont le

⁹⁰ Règlement intérieur du syndicat SIMPLES, rédigé le 20 décembre 1995, page 9. Archives numériques du syndicat SIMPLES.

projet de s'installer en production de plantes médicinales⁹¹. De plus, 5,8 % des adhérents travaillent dans une herboristerie citadine, dans une école d'herboristerie, ou ont un projet d'installation en herboristerie d'officine. Ainsi, près de 75 % des sympathisants travaillent dans l'herboristerie, qu'elle soit des villes ou des champs. Les sympathisants du syndicat SIMPLES sont donc essentiellement des personnes très concernées, d'un point de vue professionnel, par la relance de l'herboristerie. Lors de l'assemblée générale de novembre 2014, les activités de l'association Les simples – qui réunissait jusqu'à maintenant le collège des sympathisants – ont d'ailleurs été suspendues. À cette occasion, le collège des sympathisants a été intégré dans le syndicat. Cette décision révèle qu'il n'y a plus de réelles différences de profil ou d'implication entre les producteurs (adhérents ou postulants) et les sympathisants. Néanmoins, lors des assemblées générales, les sympathisants ne disposent que d'une voix consultative. Seul le vote des producteurs est réellement déterminant.

2.2.2 Les producteurs postulants et les producteurs disposant de la marque SIMPLES

La deuxième base de données répertorie le profil des onze producteurs postulants au syndicat SIMPLES au 22 janvier 2016. Il s'agit de six femmes, trois hommes et deux couples. Il est intéressant de constater que 72,7 % des producteurs postulants étaient membres sympathisants en 2014/2015. On peut faire l'hypothèse que pour une partie des membres du syndicat, l'adhésion en tant que sympathisant constitue une primo-adhésion qui permet de rencontrer les producteurs membres et de mûrir le projet d'installation agricole avant de demander à bénéficier de la marque SIMPLES.

L'étude de la troisième base de données révèle la même information : si la plupart des producteurs disposant de la marque SIMPLES au 22 janvier 2016 étaient déjà producteurs SIMPLES ou producteurs postulants l'année précédente (97,4 %), ils étaient également plus nombreux à être sympathisants (6,6 %) que non-adhérents au

⁹¹ La fiche d'inscription que doivent remplir les membres sympathisants du syndicat SIMPLES comprend un encadré intitulé « bref descriptif de mes activités et mes motivations à rejoindre l'association ». C'est cet encart qui a permis d'identifier l'activité professionnelle des sympathisants.

syndicat (1,3 %) en 2013/2014⁹². En revanche, en 2012/2013, les producteurs bénéficiant de la marque SIMPLES en 2016 étaient plus fréquemment non-adhérents (13,2 %) que sympathisants (5,3 %) au syndicat. Cela semble indiquer que les sympathisants souhaitant disposer de la marque SIMPLES attendent rarement plus d'un an avant de devenir producteurs postulants. Enfin, la base de données répertoriant le profil des soixante-seize producteurs disposant de la marque SIMPLES au 22 janvier 2016 permet également de constater que les adhérents au syndicat sont majoritairement des adhérentes. Le fichier comptabilise quarante-et-une productrices (53,9 %), vingt-et-un producteurs (27,6 %) et quatorze couples (18,4 %).

Statut en 2014/2015	Nombre	Part
Sympathisant	8	72,7 %
Non-adhérent	2	18,2 %
Producteur-postulant	1	9,1 %
Total	11	100 %

Tableau 17. Statuts des producteurs postulants au syndicat SIMPLES au 22 janvier 2016 sur l'année 2014/2015

Statut en 2014/2015	Nombre	Part
Producteur adhérent ou postulant	74	97,4 %
Sympathisant	1	1,3 %
Non-adhérent	1	1,3 %
Total	76	100 %

Tableau 18. Statuts des producteurs bénéficiant de la marque SIMPLES au 22 janvier 2016 sur l'année 2014/2015

Statut en 2013/2014	Nombre	Part
Producteur adhérent ou postulant	70	92,1 %
Sympathisant	5	6,6 %
Non-adhérent	1	1,3 %
Total	76	100 %

Tableau 19. Statuts des producteurs bénéficiant de la marque SIMPLES au 22 janvier 2016 sur l'année 2013/2014

⁹² Les informations notées sur les fiches d'inscription n'ont pas permis de distinguer, parmi les producteurs disposant de la marque SIMPLES en 2016, ceux qui étaient déjà producteurs SIMPLES de ceux qui étaient producteurs postulants les années précédentes.

Statut en 2012/2013	Nombre	Part
Producteur adhérent ou postulant	62	81,6 %
Non-adhérent	10	13,2 %
Sympathisant	4	5,3 %
Total	76	100 %

Tableau 20. Statuts des producteurs bénéficiant de la marque SIMPLES au 22 janvier 2016 sur l'année 2012/2013

2.2.3 L'évolution des adhésions entre 1987 et 2016

La quatrième base de données répertorie le profil des membres du syndicat en 1987, 1997, 2007 et 2016. Elle révèle que si les membres sympathisants représentaient initialement une part minoritaire des adhérents à la structure, ils en constituent plus des deux tiers aujourd'hui. On assiste ainsi à une véritable inversion de l'effectif du syndicat. Historiquement composé de producteurs disposant de la marque SIMPLES – ils étaient 93,5 % en 1987 – il accueille aujourd'hui essentiellement des membres sympathisants – 73 % de l'effectif de la structure en 2016. Cette année-là, un tiers seulement des membres du syndicat sont des producteurs disposant ou souhaitant disposer de la marque SIMPLES.

Année	Producteurs membres ou postulants	Part de producteurs membres ou postulants	Sympathisants	Part de sympathisants	Total
1987	87	93,5 %	6	6,5 %	93
1997	54	65,1 %	29	34,9 %	83
2007	62	41,6 %	87	58,4 %	149
2016	76	27 %	206	73 %	282

Tableau 21. Statuts des membres du syndicat SIMPLES en 1987, 1997, 2007 et 2016

Cette base de données permet également de constater la très forte augmentation des adhésions : l'effectif total des membres de la structure a augmenté de plus de 200 % entre 1987 et 2016. Il apparaît par ailleurs que la population des membres du syndicat

connaît un fort renouvellement. En effet, seules sept personnes, membres du syndicat en 2016, étaient déjà adhérentes à SIMPLES en 1987. Par contraste, sur les quatre-cent-quatre-vingt-quinze noms d'adhérents que totalisent les quatre listes de membres, quatre-cent-vingt (84,8 %) n'apparaissent que sur une seule liste de membres entre 1987 et 2016. Ces membres sont donc restés moins de dix ans au sein de la structure.

Ancienneté des membres	Nombre	Part
Membre pendant plus de vingt-neuf ans	7	1,4 %
Membre pendant au moins vingt ans	23	4,6 %
Membre pendant au moins dix ans	45	9,1 %
Membre pendant moins de dix ans	420	84,8 %
Total	495	100 %

Tableau 22. Renouvellement des membres du syndicat SIMPLES entre 1987 et 2016

2.3 La répartition géographique des membres du syndicat

Historiquement, le syndicat était destiné à n'accueillir que des producteurs montagnards – l'acronyme SIMPLES signifiant d'ailleurs Syndicat Inter-Massifs pour la Production et L'Économie des Simples. Néanmoins, depuis l'assemblée générale de 2012, la structure a décidé de s'ouvrir aux producteurs installés en zone de plaine. L'appellation massif n'a toutefois pas été abandonnée et témoigne de l'attachement historique du syndicat à la montagne.

2.3.1 La dispersion géographique des sympathisants et des producteurs disposant de la marque SIMPLES

La dispersion géographique des membres sympathisants du syndicat SIMPLES est relativement équilibrée (carte 4). En 2016, ce sont l'Ardèche et la Drôme, avec respectivement quinze et neuf adhérents, qui accueillent le plus de membres sympathisants. La région Auvergne Rhône-Alpes concentre à elle seule 28,6 % des sympathisants. Au-delà de ces zones de densification, les sympathisants sont

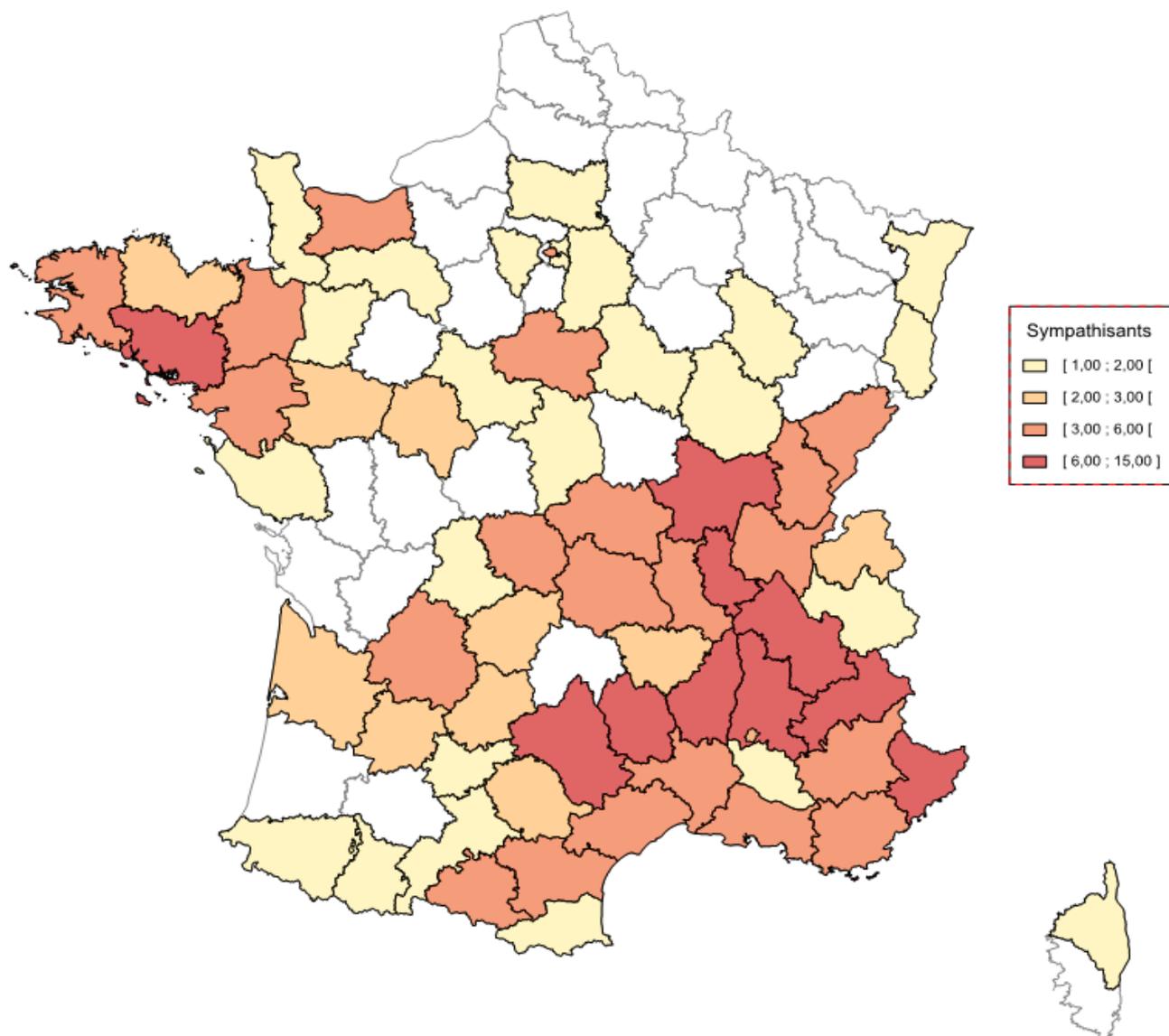
relativement bien répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain. Seuls le nord (Nord, Pas-de-Calais, Somme, Seine-Maritime, Eure, Eure et Loire, Aisne), l'est (Ardennes, Marne, Aube, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Vosges, Territoire-de-Belfort, Haute-Saône) et la façade atlantique (Charente, Charente-Maritime, Landes, Deux-Sèvres, Vienne, Gers) n'accueillent aucun sympathisant. De plus, certains départements plus dispersés sur le territoire (Cantal, Indre, Nièvre, Sarthe, Corse du Sud, Essonne, Hauts-de-Seine, Val-d'Oise) ne sont pas référencés dans la base de données. La répartition géographique des producteurs disposant de la marque SIMPLES est moins homogène. En 2016, seules sept régions accueillent des producteurs et 38,2 % d'entre eux sont installés en région Occitanie (tableau 23). C'est d'ailleurs le département de l'Ariège, avec onze producteurs, qui héberge le plus grand nombre d'installés.

Région	Nombre	Part
Occitanie	29	38,2 %
Auvergne-Rhône-Alpes	23	30,3 %
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	10	13,2 %
Nouvelle-Aquitaine	7	9,2 %
Bourgogne-Franche-Comté	4	5,3 %
Grand-Est	2	2,6 %
Bretagne	1	1,3 %
Total	76	100 %

Tableau 23. Région d'installation des producteurs disposant de la marque SIMPLES au 22 janvier 2016

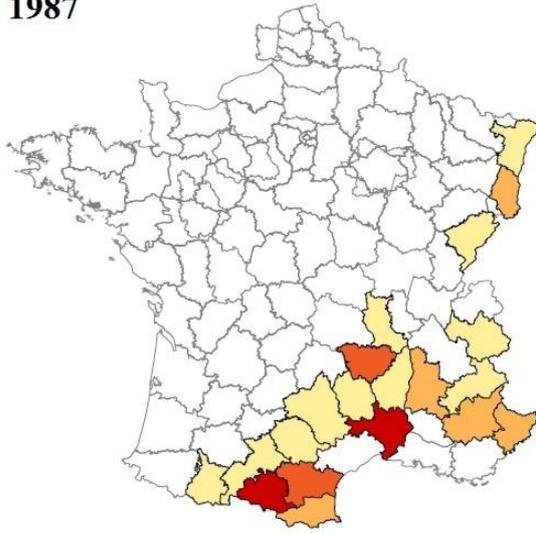
Par ailleurs, la comparaison des quatre cartes représentant la répartition géographique des producteurs du syndicat SIMPLES en 1987, 1997, 2007 et 2016 (carte 5) révèle un progressif déploiement des membres de la structure. Répartis en 1987 et 1997 sur vingt-deux puis dix-sept départements, ils sont présents en 2007 et 2016 sur vingt-trois puis trente départements. Néanmoins, quatre régions de plaine, qui accueillent actuellement des membres sympathisants (la Normandie, le Centre-Val de Loire, les Pays-de-la-Loire et l'Île-de-France), n'hébergent toujours aucun producteur

disposant de la marque SIMPLES. Cette spécificité est liée à l'attrait historique des producteurs de plantes médicinales pour les régions de montagne.

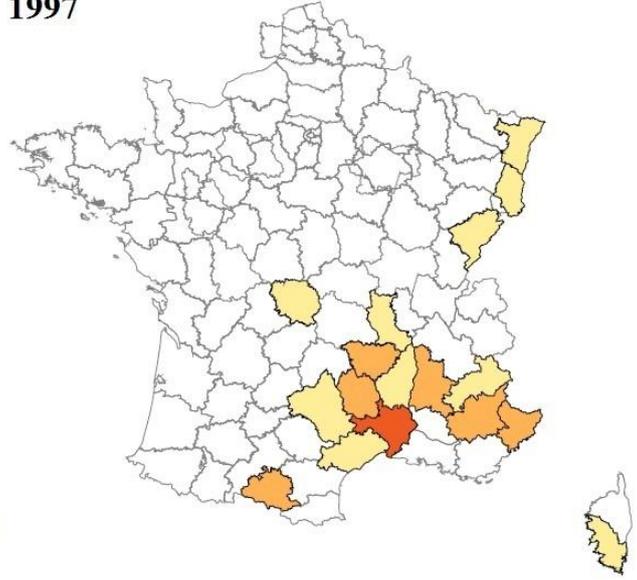


Carte 4. Répartition géographique des membres sympathisants du syndicat SIMPLES au 22 janvier 2016

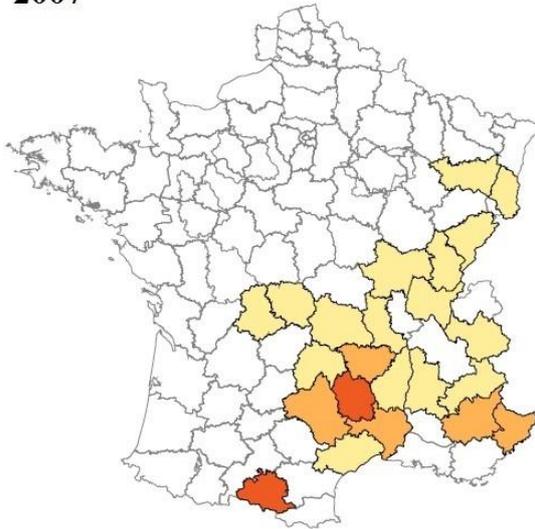
1987



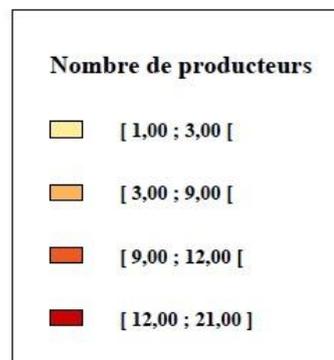
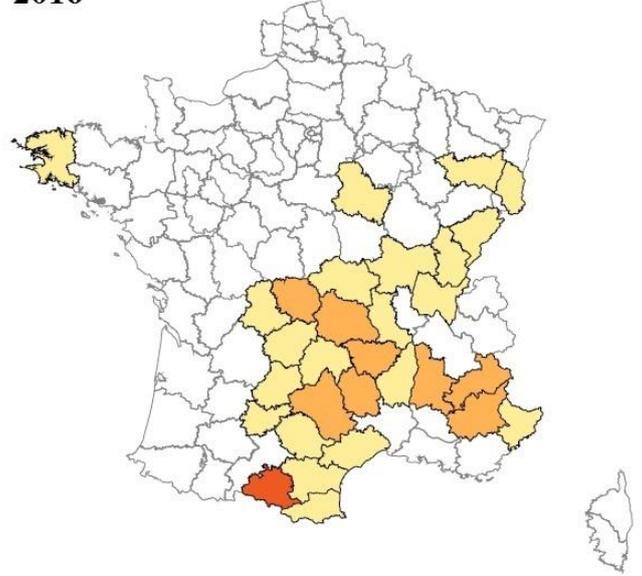
1997



2007



2016



Carte 5. Répartition géographique des producteurs du syndicat SIMPLES en 1987, 1997, 2007 et 2016

2.3.2 La montagne et la plaine

Dans les années 1970, parce qu'elles offrent des terres peu onéreuses, les régions montagneuses accueillent de nombreux néo-ruraux venus repeupler les campagnes. En prenant le maquis, les néo-ruraux font également le choix de s'extraire géographiquement et idéologiquement d'une société rejetée. Mais sur les terres escarpées des zones de montagne, les pratiques de l'agriculture trouvent difficilement leur place. Les néo-ruraux développent alors des activités agricoles impliquant de valoriser les ressources végétales disponibles à l'état sauvage : châtaignes, petits fruits et plantes médicinales notamment. Sophie-Anne Sauvegrain considère en effet que la pratique d'activités agricoles est une condition primordiale pour se faire accepter dans les sociétés rurales. L'ethnologue parle d'une sorte « d'initiation par la terre » nécessaire à la bonne intégration des néo-ruraux (Sauvegrain, 2002-2003 : 22). Compte tenu de cette situation, à sa création, le syndicat SIMPLES n'accueille que des producteurs installés en région montagneuse. La situation de la ferme sur une zone de montagne est alors un critère à part entière, nécessaire pour prétendre à une adhésion comme producteur pouvant disposer de la marque SIMPLES. L'article cinq des statuts du syndicat indique en effet que « les exploitations seront situées en zones de montagne » et l'article sept précise que l'objet du syndicat est « de procéder à l'étude et à la défense des intérêts économiques, matériels et moraux de la profession de producteurs et ramasseurs de plantes médicinales en agrobiologie en zones de montagne »⁹³.

Depuis la deuxième période de relance de l'herboristerie, de plus en plus de producteurs s'installent également en zones de plaine, parfois au milieu de champs cultivés en conventionnel. Ces installations sont en partie motivées par les tarifs plus attractifs des terres agricoles. Mais elles sont également alimentées par le souhait des producteurs de participer à un processus de reconquête du territoire. Isabelle affirme d'ailleurs que le « *militantisme s'est déplacé depuis les années 1980* ». Si le premier projet politique des producteurs de plantes médicinales impliquait de faire vivre des territoires touchés par la désertification agricole, elle estime qu'aujourd'hui les paysans-

⁹³ Article cinq et sept des statuts du syndicat, version du 1^{er} avril 1990. Archives du syndicat SIMPLES, boîte B1.P7.

herboristes doivent réussir à se réappropriier des terres malmenées par l'agriculture conventionnelle. En installant sa ferme dans les campagnes agricoles du Léon, au cœur d'une région connue pour être très polluée par les activités agricoles, Isabelle espère participer à la diffusion des pratiques de l'agroécologie. À l'inverse, elle reproche aux producteurs montagnards de s'isoler du reste de la société en constituant dans leur massif des « *ilots d'agriculture écologique* » déconnectés du reste du monde : « *il ne faut pas faire des réserves, des endroits où tout serait bien et condamner le reste du territoire !* » affirme-t-elle. Alexandre, qui s'est installé dans le Morbihan au début des années 2000, estime lui aussi avoir entrepris une démarche militante en choisissant de s'installer sur des territoires peu familiers des pratiques de l'agriculture biologique : « *quand tu t'installes au milieu de champs en conventionnel et que tu vas discuter avec les paysans, pour leur expliquer ce que tu vas faire, pourquoi et comment, c'est militant !* » explique-t-il.

Compte tenu de l'afflux d'installations en zones de plaine et notamment en Bretagne, à l'occasion de l'assemblée générale de 2012, les membres du syndicat ont voté pour ouvrir les adhésions aux producteurs installés dans ces régions. Le compte-rendu de l'assemblée générale note qu'il s'agit de « créer de nouvelles "oasis" dans des zones *a priori* plus exposées aux problèmes de pollution ». En accompagnant les installations en zones de plaine, le syndicat espère contribuer à la réappropriation de terres dévolues à l'agriculture conventionnelle. Ce faisant, le syndicat entreprend d'étendre son champ d'action : ayant initialement pour objectif « la guérison des personnes et des animaux », la structure vise aujourd'hui « la guérison de la terre »⁹⁴. Pour faire entrer des producteurs installés en zones de plaine, dans des régions parfois exposées aux problèmes de pollution atmosphérique, le syndicat a mis au point un outil devant permettre d'évaluer la qualité écologique des sites de cueillette des nouveaux postulants. Cet outil propose de remplacer le couple dichotomique plaine/montagne par une grille de lecture consistant à distinguer les sites protégés des sites dégradés. Le « diagnostic écologique des sols » repose sur l'analyse des plantes bio-indicatrices

⁹⁴ Ces éléments sont extraits du compte rendu de l'assemblée générale de 2012, page 12. Archives du syndicat SIMPLES, boîte B1.P21.

présentes sur les lieux de production⁹⁵. Le syndicat affirme que cet outil sert à « indiquer des présences de pollutions sur un terrain, à déceler leur origine et leur type (chimique, organique), et à mesurer les dégradations d'un biotope »⁹⁶. Tandis que la présence de certaines plantes signifierait que le biotope est protégé, l'abondance d'autres espèces est à l'inverse interprétée comme révélatrice de pollutions devant conduire à l'éviction d'une parcelle.

Isabelle et Loïc font partie des producteurs de plaine qui ont pu rejoindre le syndicat grâce à l'évolution impulsée en 2012. Néanmoins, bien que l'ouverture à la plaine ait été votée en 2012, ce n'est qu'en 2014 que le couple a été officiellement inscrit comme producteur postulant. L'article cinq des statuts du syndicat a en effet été réécrit cette année-là : « Les fermes et lieux de production seront situés prioritairement en zone de montagne défavorisée, de coteaux, ou dans des îlots, en plaine, protégés ou aménagés »⁹⁷. Si la situation de la ferme sur une zone de montagne n'est plus aujourd'hui une condition déterminante pour être reconnu producteur SIMPLES, les avis restent très divergents entre partisans et opposants de l'ouverture. Thierry, qui a toujours défendu l'abandon de ce critère, regrette que dans les actes les producteurs de plaine soient reçus comme des « *pestiférés* ». Le producteur a l'impression que le syndicat fait tout pour décourager les adhésions : « *on est dans le flip total* » ajoute-t-il. Thierry considère pourtant le diagnostic écologique des sols comme un « *garde-fou* ». En faisant parler les plantes présentes sur les sites de cueillette des producteurs, le paysan-herboriste affirme qu'il s'agit de déterminer la qualité écologique de la terre et d'identifier les « *lieux pathogènes* ». Selon lui, cet outil permet d'évacuer un critère péremptoire (la situation des fermes en zone de montagne) et valorise une approche reposant sur une meilleure connaissance de l'environnement végétal. Par contraste, d'autres producteurs rejettent cette nouvelle façon d'évaluer les candidats producteurs. Rémi considère l'utilisation de cet outil comme un « *égarement* ». Le producteur ne se reconnaît pas dans cette approche qu'il juge « *trop ésotérique, trop complexe, absconse,*

⁹⁵ Cet outil a été élaboré avec l'aide du botaniste Gérard Ducerf, qui a théorisé ces différents concepts dans plusieurs livres, voir notamment (Ducerf, 2010).

⁹⁶ Extrait du préambule au document intitulé « Diagnostic écologique d'une parcelle de culture ou d'un site de cueillette par les plantes éco-indicatrices dans le cadre de la labellisation SIMPLES », page 1. Archives du syndicat SIMPLES, boîte C1.

⁹⁷ Article cinq des statuts du syndicat, version du 13 novembre 2014, page 3. Archives numériques du syndicat SIMPLES.

trop fouillée ». L'utilisation de cet outil révèle selon lui une évolution technique du syndicat, qui se ferait au détriment des idéaux plus politiques qui l'ont vu naître. Frédérique, qui est installée dans les Monts d'Arrée, a elle quitté le syndicat notamment lorsqu'il fut question d'accepter des producteurs installés en zones de plaine. La productrice explique qu'elle ne comprend pas les motivations qui justifient l'ouverture du syndicat aux producteurs de plaine. Frédérique trouve dommage que les contraintes qu'elle s'était posée pour réussir à travailler sur des terres difficiles à cultiver, dans des endroits préservés de la pollution, ne soient plus valorisées par le syndicat. En ouvrant les adhésions à la plaine, elle considère que le cahier des charges du syndicat a baissé en qualité et ressemble désormais à celui de l'agriculture biologique⁹⁸.

2.3.3 L'évolution des massifs

Dans les années 1980, les membres fondateurs du syndicat étaient installés sur trois chaînes montagneuses : Alpes, Pyrénées et Massif Central. Progressivement, la structure a accueilli des producteurs installés sur des régions – de montagne puis de plaine – de plus en plus dispersées. Pour faire face à l'éparpillement de ses membres, en 1993, le syndicat a décidé de se régionaliser. Les producteurs ont été réunis au sein de zones géographiques qualifiées de massifs, représentés lors des conseils d'administration du syndicat par un délégué élu⁹⁹. Initialement destinée à en décentraliser le fonctionnement, cette organisation a contribué à amplifier le clivage plaine-montagne. En effet, le terme de massif, utilisé pour qualifier les zones administratives créées, renvoie explicitement au critère de l'altitude puisqu'un massif peut être défini comme un ensemble de montagnes formant un bloc continu. Six massifs existent depuis 1997 : Jura-Vosges, Cévennes, Alpes, Auvergne, Limousin et Pyrénées. Néanmoins, contrairement à ce que semble indiquer l'emploi du terme massif, la délimitation de ces zones ne repose pas uniquement sur l'identification d'une chaîne montagneuse. Les frontières choisies pour circonscrire les espaces et les noms utilisés pour les identifier ne correspondent pas à des ensembles géologiques précis. Tandis que

⁹⁸ La question de l'attachement des producteurs de plantes médicinales à la montagne, traitée ici au seul prisme du syndicat SIMPLES, concerne plus largement l'ensemble des paysans-herboristes. Sur l'attrait des producteurs de plantes médicinales pour la montagne, voir (Sauvegrain, 2002-2003).

⁹⁹ Sur la régionalisation du syndicat : archives du syndicat SIMPLES, boîte B1.P3.

les massifs Jura-Vosges, Cévennes, Alpes et Pyrénées portent des noms évoquant des chaînes montagneuses, ce n'est pas le cas des massifs Auvergne et Limousin. Ces appellations réfèrent à des zones administratives qui s'étendent d'ailleurs toutes deux sur les reliefs du Massif Central. Dans les années 2010, le syndicat SIMPLES a créé deux autres massifs : le massif Bretagne et le massif Bourgogne¹⁰⁰. Ici encore, les appellations et les zones qu'elles délimitent ne correspondent pas réellement à des chaînes montagneuses. Tandis que les frontières de la Bretagne ne recoupent pas celles du massif Armoricaïn, seule une partie de la Bourgogne est installée sur le massif du Morvan.

	Nombre de producteurs		
	1997	2007	2016
Jura-Vosges	4	8	5
Cévennes	13	10	7
Grands-Causse	-	-	9
Rouergue	2	-	-
Ardèche	-	1	-
Lozère	4	7	-
Alpes	15	14	17
Auvergne	8	9	12
Limousin	1	3	8
Pyrénées	7	9	14
Bourgogne	-	-	3
Bretagne	-	-	1
Producteur itinérant	-	1	-
Total	54	62	76

Tableau 24. Évolution des massifs constitués par le syndicat SIMPLES en 1997, 2007 et 2016¹⁰¹

¹⁰⁰ Avant l'ouverture à la plaine, des producteurs bretons installés sur les Monts d'Arrée ont été pendant un temps membres de la structure.

¹⁰¹ Les informations relatives à l'année 2016 ont été rassemblées en janvier, avant la création du massif Normandie qui a eu lieu en novembre.

Si des massifs sont créés, d'autres sont également supprimés. À proximité des Cévennes, trois massifs ont été successivement créés puis retirés ou remplacés : le massif Rouergue et Quercy apparaît sur la liste de 1997 mais a disparu les décennies suivantes, de même pour le massif Lozère qui apparaît en 1997 et 2007 mais qui a été supprimé en 2016. Enfin, le massif Ardèche apparaît seulement sur la liste de 2007 et Grands-Causse n'est présent que sur la liste de 2016 (tableau 21). En réalité, ces cinq massifs (Cévennes, Rouergue et Quercy, Lozère, Ardèche et Grands-Causse) recensent des producteurs installés sur des zones très frontalières. Ainsi, les producteurs installés sur le département de la Lozère étaient tous membres du massif Lozère lorsque celui-ci existait, entre 1997 et 2007, et ils sont aujourd'hui répartis entre le massif Grands-Causse (un producteur) et le massif Cévennes (cinq producteurs). Le remplacement fréquent des appellations données aux massifs révèle la relative souplesse de l'acception donnée au terme. Il s'agit davantage de secteurs administratifs – dont les frontières peuvent varier en fonction des arrivées et des départs, de façon à accueillir un nombre relativement constant de producteurs – que de zones géographiques et géologiques précises, dont les contours ne pourraient alors être aussi mouvants.

Malgré l'ouverture à la plaine votée en 2012, le terme de massif n'a pas été abandonné. À l'occasion de l'assemblée générale de novembre 2016, le syndicat a ainsi validé la création d'une nouvelle zone administrative : le massif Normandie. Le projet de création de ce nouveau massif, porté par un groupe d'une quinzaine de producteurs installés essentiellement en Basse-Normandie, était à l'étude depuis 2014. Pour motiver leur projet, les producteurs avaient choisi d'envoyer un dossier de présentation de leur collectif au syndicat. Ce document retrace leurs motivations pour rejoindre la structure mais consiste surtout en une présentation des caractéristiques écologiques et géologiques de la région. Si la Normandie n'est pas montagneuse, les producteurs justifient l'utilisation de l'appellation massif par la présence proche de la région armoricaine : « la Basse-Normandie se situe à la transition du bassin parisien, grande région géologique sédimentaire, et du massif armoricain, région qualifiable de montagneuse en raison de la nature de ses roches et des reliefs » explique le

document¹⁰². Les paysans-herboristes normands pondèrent par ailleurs le relief modeste de leur région en faisant état de l'originalité des paysages et de l'existence de différents écosystèmes et sites remarquables. La mise en avant de ces arguments géologiques témoigne de l'état d'esprit du syndicat. Pour pouvoir disposer de la marque SIMPLES, les producteurs installés en zone de plaine doivent faire montre de leur volonté mais ils doivent surtout présenter les caractéristiques écologiques de leur région. Si la situation géographique de la ferme n'est plus un critère discriminant, les représentations associées à la montagne continuent de peser sur le fonctionnement de la structure et sur les processus de recrutement de ses membres.

¹⁰² Citation extraite du « Pré-dossier de candidature du Massif Normand », rédigé en novembre 2014. Document communiqué par un producteur du collectif.

Éléments conclusifs du chapitre

Dresser à grands traits l'histoire contemporaine de l'herboristerie paysanne permet de différencier deux grandes périodes : l'époque de l'herboristerie certifiée, dominée par la figure de l'herboriste d'officine, et la période de renouveau que connaît l'activité à partir des années 1970. En libéralisant la vente de trente-quatre espèces médicinales, le décret de 1979 a ouvert la voie à un nouveau type de pratiques. De simples fournisseurs de plantes médicinales, les producteurs ont pu intégrer un nouvel univers professionnel puisqu'ils ont obtenu le droit de vendre eux-mêmes les plantes médicinales cueillies et cultivées. La libéralisation en 2008 de cent-quatorze nouvelles espèces a prolongé les perspectives ouvertes trente ans plus tôt. Deux décennies de relance (années 1970 et années 2000) peuvent ainsi être identifiées.

Depuis la première période de relance, le syndicat SIMPLES accompagne les producteurs de plantes médicinales dans l'évolution de leur métier. En rédigeant un cahier des charges assorti d'une procédure de certification, il a tout d'abord ancré les pratiques agricoles des producteurs autour d'un mode de production agroécologique. Depuis les années 2000, la structure intervient également auprès du législateur afin de faire évoluer la formation et la reconnaissance du métier de producteur de plantes médicinales, ce qui traduit une conscientisation politique des paysans-herboristes. La récente ouverture du syndicat aux producteurs de plaine témoigne d'ailleurs de l'amplification de ses activités. Ce processus est en partie lié au développement du collège d'adhérents. Entre 1987 et 2016, le nombre total de membres (sympathisants et producteurs) a été multiplié par trois.

L'histoire des paysans-herboristes est finalement relativement récente. Pourtant, c'est à des événements plus anciens que font parfois référence les producteurs rencontrés pour légitimer leurs pratiques. C'est autour des figures médiévales de l'herbier et de la sorcière que semblent se cristalliser les représentations qu'ils évoquent pour caractériser leur activité. Mobilisée comme une ressource, l'histoire longue de l'herboristerie paysanne, avec son cortège de mythes et de légendes, participe à cet égard au processus de construction d'une identité collective.

Chapitre 6. Mille ans d'herboristerie paysanne

L'appropriation du passé

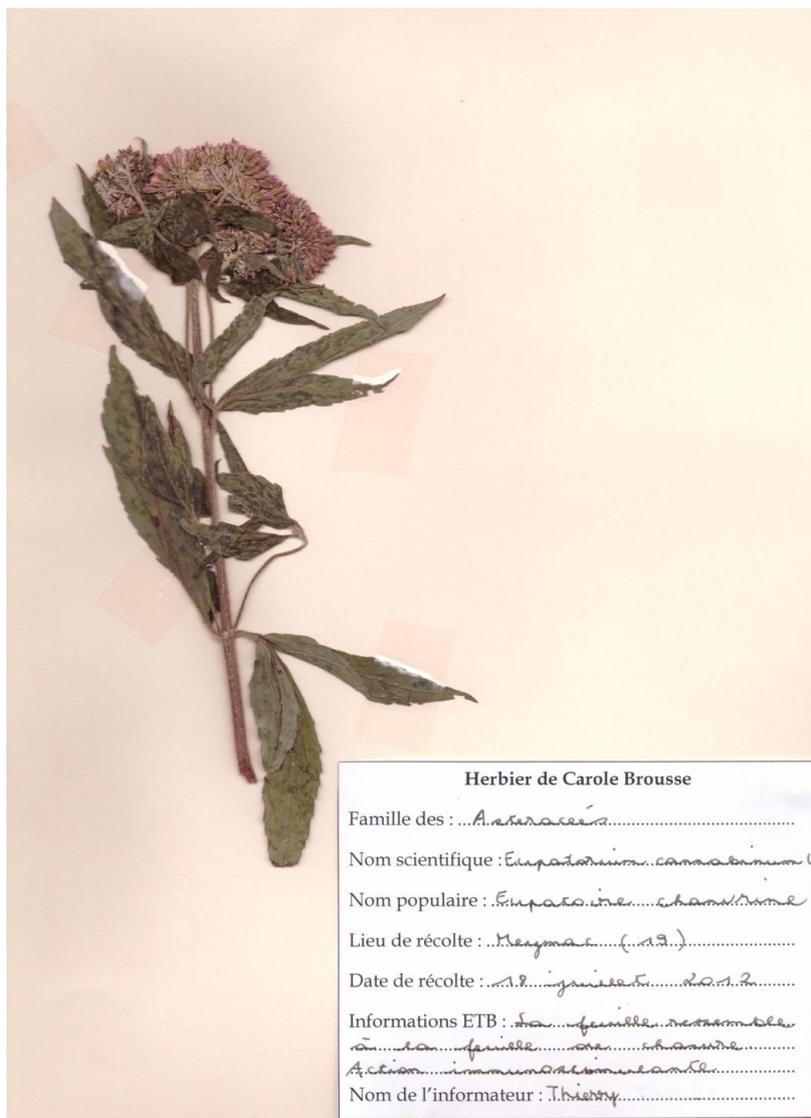


Illustration 22. Planche d'herbier présentant un spécimen d'eupatoire chanvrine (*Eupatorium cannabinum* L.). Cette plante a été collectée en juillet 2012, à l'occasion d'un stage de botanique animé par Thierry Thévenin, du côté de Meymac. Au cours de ce stage, les participants étaient invités à cueillir différentes espèces de plantes sauvages pour apprendre à les déterminer en laboratoire, à l'aide d'un microscope et d'une flore. Cette plante est sûrement l'une des premières que j'ai eu l'occasion de regarder d'aussi près. Source photo : Carole Brousse

La mémoire des paysans-herboristes n'est pas une reproduction parfaite de leur histoire. Le processus mémoriel nécessite de s'approprier le passé, démarche qui implique son lot d'oublis et de réécritures. Si la figure de l'herboriste certifié est investie par certains producteurs, qui voient en lui le dernier représentant légitime de la profession, il est rarement convoqué sous les traits d'un aïeul, dont le paysan-herboriste serait l'héritier. En fait, deux lignées apparaissent lorsque les évocations des producteurs permettent d'esquisser une généalogie de l'herboristerie. D'un côté, l'herboriste certifié est présenté comme une figure importante mais étrangère à l'histoire des producteurs de plantes, dont les commerçants-herboristes contemporains seraient davantage les héritiers. Le souvenir de cette période ne suscite pas réellement de processus d'identification. Sur l'autre branche de l'arbre, les paysans-herboristes cherchent plutôt leurs racines du côté de l'histoire longue de la médecine végétale. En allant puiser au plus profond de leur patrimoine généalogique, ils réveillent des figures lointaines, dissociées de repères chronologiques précis, qui prolongent le réseau de filiations. L'herbier, le tisanier ou encore la sorcière sont invoqués comme des ancêtres, témoins de la longue hérédité dans laquelle les producteurs cherchent à s'inscrire.

Ces évocations renvoient davantage à une cohorte de représentations qu'à une histoire longue semée d'événements et de référentiels précis. Elles permettent néanmoins d'activer le processus mémoriel. En ajustant le passé aux représentations contemporaines et en se remémorant la tradition de l'herboristerie populaire, les paysans-herboristes s'approprient leur histoire et construisent leur identité. Les producteurs cherchent également des repères dans la pharmacopée locale, c'est-à-dire dans l'ensemble des remèdes propres à une aire géographique et sociétale. En s'inscrivant dans un espace culturel et écologique précis, ils circonscrivent le champ des possibles et délimitent leurs pratiques. Ces différents jalons, historiques et géographiques, participent au processus de construction de l'identité sociale du paysan-herboriste.

1. Herboriste certifié et thérapeute populaire : la construction généalogique

1.1 L'herboriste certifié

La figure de l'herboriste certifié de la période 1803-1941 évoque chez les paysans-herboristes rencontrés un ensemble de représentations qui le situent tantôt comme un héros historique, dernier représentant légitime de la profession, tantôt comme un concurrent en blouse blanche, aïeul sans parenté.

1.1.1 Le mythe des anciens

L'herboriste certifié est parfois évoqué par les producteurs dans des termes nostalgiques, comme le témoin d'un temps où le métier avait droit de cité en société. Cette mise en valeur est accentuée par le sentiment que l'herboriste est une victime du régime de Vichy, la profession ayant été supprimée en 1941 par un décret du maréchal Pétain. Cet héritage malheureux consterne certains producteurs qui mobilisent parfois le souvenir de la date lorsqu'ils définissent leur profession : « *je ne suis pas herboriste, le métier a été supprimé en 1941, sous le régime de Vichy, donc ce métier n'existe plus, je suis productrice-herboriste !* » observe ainsi Isabelle. Dans son étude des herboristes d'officine, Raphaële Garreta constate également que les herboristes parisiens sont prompts à commémorer cette date. Selon l'ethnologue, l'histoire de l'herboristerie sacrifiée par Pétain et la mise en récit de la disparition des derniers diplômés provoque chez les herboristes contemporains des velléités d'héritages et de filiations. Le décret de 1941 participerait *in fine* à la constitution d'un « mythe des derniers » (Garreta, 2007 : 128). Aujourd'hui, tous les herboristes certifiés d'avant 1941 sont à la retraite ou décédés. Marie-Antoinette Mulot, qui se définissait comme la dernière herboriste diplômée de France, est morte en 1999. Au mythe des derniers succède alors le mythe des anciens. Isabelle, qui a eu l'occasion de rencontrer des herboristes certifiés, en commémore la mémoire. La productrice se souvient que les anciens herboristes, qu'elle décrit comme des fortes têtes, l'avaient encouragé à « *continuer la bataille !* ». Isabelle confie avoir été marquée par leurs propos. Elle estime que cette rencontre a concouru à son envie de devenir paysanne-herboriste.

La mémoire du mythe des anciens est néanmoins surtout alimentée par les herboristes d'officine. Ida Bost, qui a retracé l'histoire de l'herboristerie sur la période allant de 1803 à nos jours, a remarqué que les herboristes d'officine contemporains survalorisent parfois le savoir des herboristes certifiés et effectuent quelques distorsions historiques lorsqu'ils font mention du diplôme d'herboriste puisqu'il ne s'agissait en réalité que d'un certificat (Bost, 2016 : 283). Selon l'ethnologue, ces procédés de réécriture ont pour objectif de valoriser la figure de l'herboriste en accentuant les injustices qui entourent la suppression de 1941. Cela doit également permettre de faire rejaillir le prestige des anciens herboristes sur les commerçants-herboristes contemporains. L'ethnologue estime que l'histoire des herboristes certifiés est devenue un enjeu identitaire essentiel qui fédère aujourd'hui les différents acteurs de l'herboristerie d'officine (*ibid.* : 282).

Cette mobilisation de l'histoire de l'herboristerie certifiée apparaît plus particulièrement sur les documents de communication utilisés par les herboristeries d'officine. L'herboristerie du Père Blaize a ouvert à Marseille en 1815. Jusqu'en 2013, le commerce a été transmis de génération en génération aux différents héritiers du fondateur. La boutique est aujourd'hui devenue une pharmacie-herboristerie, tenue par un pharmacien diplômé qui a racheté l'officine à la famille Blaize. Néanmoins, sur son site internet, le nouveau gérant assure prolonger la « mission de transmission de savoirs ancestraux hérités de la famille Blaize ». En 2015, la boutique a même célébré le bicentenaire de la création de l'herboristerie. Les différentes affiches réalisées à l'occasion célébraient tout à la fois la pérennité de l'herboristerie – « 200 ans à perpétuer les savoirs ancestraux des bienfaits des plantes ! » – et l'ingéniosité du créateur – « Merci d'avoir soulagé tous les maux des Marseillais durant toutes ces années; Merci d'avoir su protéger ce patrimoine et le transmettre aux générations futures; Merci Toussaint Blaize ». Les célébrations organisées prévoyaient de « revisiter dans une ambiance d'antan l'univers des plantes et des bienfaits qu'elles procurent »¹⁰³.

¹⁰³ Ces citations sont extraites du site internet de la boutique (www.pereblaize.fr/histoire et www.pereblaize.fr/le-pere-blaize-fete-son-bicentenaire dernières consultations le 18/11/2016).



Illustration 23. Affiche célébrant le bicentenaire de l'herboristerie du Père Blaize, 1815-2015, Marseille. Source photo : Herboristerie du Père Blaize (www.pereblaize.fr)

1.1.2 L'herboriste des villes et l'herboriste des champs

La profession d'herboriste certifié a été créée par la loi du 11 avril 1803. L'article trente-sept de cette loi créait le certificat d'herboriste, un titre que les candidats devaient obligatoirement obtenir pour pouvoir ouvrir une herboristerie. L'article trente-six interdisait quant à lui la vente de plantes médicinales sur les places publiques, les

foires et les marchés. L'herboriste certifié ne pouvait donc vendre ses plantes que dans une boutique. Selon Raphaële Garreta, la création de ces officines a joué un rôle important dans l'histoire de la profession. L'ethnologue affirme que le statut de vendeur, qui tranche avec l'aspect itinérant et désintéressé du rebouteux de campagne, a permis à l'herboriste de se situer dans le monde médical. En devenant des commerçants sédentaires, les herboristes certifiés ont pu se dissocier des praticiens de la médecine populaire et entreprendre de gagner en légitimité (Garreta, 2007 : 66). Cette démarche les a également conduits à procéder à un désenchantement du matériau thérapeutique. Pour affirmer le caractère savant de leur profession, Raphaële Garreta a notamment relevé que les herboristes certifiés utilisaient souvent un vocabulaire spécifique, allant de la maîtrise du nom scientifique des plantes jusqu'à l'emploi des noms des composants biochimiques qu'elles recèlent (*ibid.* : 94).

À l'inverse, les producteurs rencontrés mentionnent toujours les plantes en utilisant leurs noms populaires. L'emploi d'un vocabulaire simple leur permet de dialoguer plus facilement avec les clients. Adopter un champ lexical débarrassé de termes savants correspond d'ailleurs à la vision populaire de l'herboristerie qu'ils souhaitent défendre. La valorisation qu'ils opèrent des savoirs et savoir-faire populaires issus du monde rural tranche avec le processus de délimitation savante des savoirs herboristiques opéré par les anciens herboristes certifiés¹⁰⁴. De plus, par contraste avec le caractère sédentaire des herboristes certifiés, les herboristes paysans sont aujourd'hui volontiers nomades. Si certains disposent d'une boutique sur leur ferme, c'est essentiellement à l'occasion des marchés que la production est écoulée. Faire le choix de vendre sa production sur un lieu ambulant est souvent justifié par le sentiment de liberté que cette mobilité procure¹⁰⁵. Enfin, les producteurs rencontrés différencient leurs pratiques de celles des anciens herboristes certifiés compte tenu de la démarche agricole qui les caractérisent. Cette nuance est importante pour Thierry qui distingue clairement les pratiques et les savoir-faire de ces deux types d'herboriste : « *on ne fait pas le même métier !* » affirme le producteur.

¹⁰⁴ Les savoirs des paysans-herboristes seront étudiés dans le chapitre neuf.

¹⁰⁵ Sur les commerçants alimentaires des marchés de plein vent, voir (Navarro, 2017).

Les caractéristiques singulières de leurs lieux de vente (boutique ou stand sur le marché), de l'origine des plantes vendues (autoproduites ou achetées), du vocabulaire employé pour évoquer les plantes (noms scientifiques ou noms populaires) mais aussi des vêtements portés devant les clients (blouse blanche pour les anciens herboristes ou tenue décontractée pour les producteurs) génèrent des comportements relationnels différents qui parachèvent la distinction entre l'herboriste des villes et l'herboriste des champs. Les producteurs rencontrés opposent d'ailleurs l'attitude magistrale des herboristes certifiés à la démarche considérée comme plus humble des producteurs. À cause des représentations qu'elle se fait des savoir-être des anciens herboristes, Maëlle préfère se définir comme une « *productrice-cueilleuse qui aide les autres* » plutôt que comme une herboriste. La productrice cherche à s'inscrire dans une approche populaire de l'herboristerie. Elle reproche aux herboristes certifiés d'avoir diffusé une vision bourgeoise de la médecine végétale. Maëlle a le sentiment que par son attitude solennelle, l'herboriste d'officine entretenait l'illusion qu'il était le dépositaire d'une expertise indispensable. À l'inverse, elle valorise l'automédication et souhaite que ses clients s'approprient les savoirs dont elle dispose.

1.2 L'herboriste, thérapeute populaire

Pour consolider les racines identitaires de leur métier et *a fortiori* la légitimité de leur activité, les producteurs imaginent la figure de leurs ancêtres. Ces évocations sont rarement mises en récit. Il s'agit avant tout d'illustrations qui étoffent les représentations et l'imaginaire associés à l'activité. Elles doivent permettre de faire émerger une représentation du passé qui enracine la mémoire collective des paysans-herboristes. En ce sens, la mobilisation de l'histoire participe au processus de construction des identités individuelles et collectives qu'ils initient. La « fabrique du passé » leur permet d'ajuster l'histoire aux représentations du temps présent (Boursier, 2010).

1.2.1 L'herboriste nostalgique

Les paysans-herboristes rencontrés entendent inscrire leurs pratiques dans l'histoire longue de la médecine végétale populaire. À ce titre, Thierry estime que les travaux des ethnobotanistes fournissent une légitimation et des racines à son activité. Ils lui apportent des preuves que la médecine végétale populaire a toujours existé. Le producteur souhaite utiliser les recueils des ethnobotanistes pour recontextualiser ses pratiques dans une histoire¹⁰⁶. Si les recherches des ethnobotanistes attestent de l'existence d'usages anciens de médecine végétale populaire, peu de travaux ont été consacrés à l'histoire des professionnels de la culture et de la cueillette des plantes médicinales. La thèse d'Ida Bost complète surtout le désert scientifique que représente le champ de l'herboristerie d'officine des XIX^e et XX^e siècle (Bost, 2016). Hormis les travaux relatifs plus largement à l'ensemble des thérapeutes populaires (Bouteiller, 1966 ; Laplantine, 1978 ; Loux, 1978, 1990) et les quelques publications ayant trait aux colporteurs de la montagne de Lure (Musset, 2012) et aux cultivateurs de Milly-la-Forêt (Le Chaudolec, Moreau, Estrade, 2013), aucun ouvrage ne retrace l'histoire longue des professionnels de la médecine végétale populaire française.

Le récit de l'histoire de l'herboristerie paysanne est donc rarement assorti de repères chronologiques précis. Le passé lointain de la médecine végétale populaire est évoqué à l'aide de jalons abstraits : « *ça fait très très très longtemps* », « *histoire multiséculaire* ». Michèle affirme que les plantes participent au processus civilisateur « *depuis des temps préhistoriques* ». La productrice considère les plantes comme une compagnie obligatoire qui a permis à l'humanité de se perpétuer. Dans un article qu'il a consacré au « patrimoine immatériel de l'herboriste », Jean situe l'herboriste contemporain dans la « longue tradition des cueilleurs, des chamans, des épiciers et des apothicaires » (Maison, 2015b : 18). Thierry estime quant à lui que « depuis les temps les plus immémoriaux, les producteurs herboristes font partie des sociétés humaines » (Thévenin, 2012a : 24). Le producteur explique que ses pratiques de cueillette lui font l'effet d'un voyage dans le temps. Ce qu'il décrit comme « *l'impression de faire un bond de milliers d'années en arrière* » le relie à l'histoire longue de la médecine

¹⁰⁶ Le livre *La Plante compagne*, publié par Pierre Lieutaghi en 1991 et réédité en 1998, entreprend notamment de retracer les multiples enracinements de l'histoire des hommes dans le végétal.

végétale populaire. Le producteur considère les paysans-herboristes contemporains comme les « héritiers modernes des herbiers », des cueilleurs qui vendaient au XIII^e siècle, sur les marchés, leurs récoltes de plantes sauvages (Thévenin, 2008 : 545). Cette identification est renforcée par le sentiment que le déni de légitimité qui pesait sur les herbiers s'est perpétué à travers les générations. Thierry mobilise le passé de l'herboristerie comme une ressource dans le processus de construction de l'identité du paysan-herboriste. En se situant dans le prolongement des conflits qui opposèrent, du XIII^e au XVIII^e siècle, les herbiers aux apothicaires, le producteur se fait le porte-parole du passé et réinjecte les événements historiques dans les débats contemporains.

Le recours à la tradition permet également d'évoquer l'histoire longue de l'herboristerie. La tradition peut-être définie comme les traces du passé qui persistent dans le présent, traces qui sont tout à la fois agissantes et acceptées par ceux qui la reçoivent puis, à leur tour, la retransmettent (Pouillon, 2010 : 710). En actualisant une certaine représentation de la médecine végétale et de l'herboristerie dans le temps présent, les producteurs opèrent un tri qui leur permet de transférer dans un contexte neuf les éléments du passé qu'ils ont sélectionnés. Jean affirme ainsi qu'il a choisi de produire des tisanes car il considère que c'est le produit « *le plus traditionnel* » ; « *c'est ce qui me rappelle le plus le rapport essentiel que l'on doit avoir avec la tradition française de l'herboristerie* » complète-t-il. En choisissant de vendre des plantes sèches, plutôt que des gélules par exemple, le producteur entend s'inscrire dans la continuité de ce qu'il appréhende comme « *la tradition multiséculaire de l'herboristerie française* ».

Cette mobilisation du passé implique également l'utilisation nostalgique d'objets chargés d'évoquer les anciennes pratiques de l'herboristerie¹⁰⁷. Thierry a par exemple accroché dans son espace de vente, situé dans une grange attenante à sa maison, des anciennes affiches de la maison Deyrolle illustrant les grandes familles du règne végétal. Des paniers, des tamis et des faucilles sont également suspendus sur les murs pour rappeler l'aspect agricole de l'activité. Jean conserve quant à lui dans son bureau plusieurs bibelots figurant l'histoire longue de la médecine végétale : vieux paquets de tisanes, boîtes métalliques de pastilles Vichy, théières, bocal d'herboriste en verre

¹⁰⁷ Sur les usages nostalgiques de l'histoire dans le processus de construction des identités, voir (Adell, 2013).

ambré et en verre bleu, balance à poids, pots en porcelaine, serpettes, etc. Le producteur enrichit sa collection en fréquentant des brocantes et à l'occasion de voyages.



Illustration 24. Divers objets évoquant l'herboristerie exposés dans le bureau de Jean, Saint-Augustin (19), 24 février 2015. Source photo : Carole Brousse

Ce souci du décor est constant chez les paysans-herboristes rencontrés. Dans sa boutique des herbes, Sylvie a aménagé son espace autour d'une belle cheminée et d'une grosse cuisinière. Sur les murs, plusieurs planches d'herbier sont accrochées. Aux étagères, des bouquets de fleurs séchées, des théières de tous gabarits et des bougies complètent la décoration, volontairement désuète. Le stand sur le marché est lui aussi toujours aménagé avec soin. La plupart des producteurs l'égayent en apportant un

élément de décoration, souvent l’affiche intitulée « Flore médicinale de base » réalisée à partir des textes de Pierre Lieutaghi et des dessins de Dorothy Dore, parfois un album présentant des photos de la ferme. Les plantes sont généralement vendues en vrac et présentées sur l’étal dans de gros sacs, en toile de jute, en kraft ou en coton.



**Illustration 25. La boutique de Sylvie, Saint-Germer-de-Fly (60), 9 mars 2015.
Source photo : Carole Brousse**



**Illustration 26. Les sacs de plantes de Gérard, sur le marché de Quimper (29), 27 juin 2015.
Source photo : Carole Brousse**

Ces partis pris décoratifs permettent de mettre en relief la présence du végétal sur le lieu de vente. Mais ils ont surtout pour enjeu de proposer une évocation paysanne et nostalgique de l'activité. Ils permettent en cela aux herboristes paysans de se démarquer des herboristes commerçants, qui aménagent souvent leurs boutiques comme des répliques des anciennes herboristeries du XIX^e siècle. Dans ces commerces plutôt austères, les plantes sont rarement visibles puisqu'elles sont communément rangées dans de grandes armoires en bois. En évoquant une vision bucolique et nostalgique de la campagne, les lieux de vente des producteurs les rapprochent par contraste des thérapeutes populaires et accompagnent en ce sens le processus de construction identitaire qu'ils entreprennent.

1.2.2 La recherche de l'aïeul

La recherche de l'aïeul conduit certains producteurs à puiser dans la mythologie. Thierry a choisi un visage représentant Cernos le Cornu, dieu Gaulois de la prospérité et des animaux, pour illustrer ses différents supports de communication et ses paquets de remèdes. Dominique a lui choisi de nommer son entreprise en faisant référence au centaure de la mythologie Kiron, qui aurait enseigné au dieu de la médecine grecque Asclépios la connaissance des herbes médicinales. Dominique est particulièrement sensible à l'articulation de l'herboristerie avec la mythologie. En s'intéressant à l'origine étymologique du nom des plantes, le producteur a découvert que plusieurs genres botaniques ont été baptisés en hommage à des icônes de la mythologie grecque : *Achillea* est dédié au héros Achille, *Artemisia* tient son nom de la déesse Artémis, *Atropa* porte le nom de la Moire Atropos. Dominique estime que ces noms agissent comme des signatures puisqu'ils permettent d'évoquer les usages des plantes. Ainsi, les plantes du genre *Achillea*, qui auraient été utilisées par Achille pour soulager sa blessure au talon, disposent de propriétés hémostatiques. Dominique a créé le mot mythobotanique pour caractériser l'étude des liens entre les mythes et les plantes. Le producteur a écrit et autoédité deux livres, *Promenades mythologiques* et *Mémoires végétales*, consacrés à ces aspects de la relation hommes-plantes (Lepage, 2006, 2009).

Alexandre a lui choisi de s'identifier aux anciens tisaniers. Le producteur a découvert ce métier sur internet. Les tisaniers, appelés aussi marchands de coco, étaient des commerçants ambulants qui vendaient dans le petit Paris du XVIII^e siècle une eau de réglisse aromatisée bon marché. L'eau de réglisse, réalisée avec une poudre de racines de réglisse séchées (*Glycyrrhiza glabra* L.), était parfois nommée coco ou tisane. Le Musée Carnavalet détient ainsi une enseigne de marchand de coco estampillée « À la renommée de la bonne tisane »¹⁰⁸. Ce métier ressemble finalement assez peu à l'activité du producteur de plantes médicinales contemporain. Mobilisée comme une illustration, la figure du tisanier permet néanmoins au producteur de donner un cadre historique à son activité. Alexandre admet qu'il n'est pas certain de l'origine du mot tisanier. Le producteur a choisi de reprendre cette appellation car il a le sentiment que c'est le terme qui décrit au plus juste son activité : « *Je fais des tisanes donc je suis tisanier !* » affirme Alexandre.

Alors que je m'attendais à rencontrer en Bretagne des producteurs attachés à la figure du druide, je fus surprise de constater qu'il n'existe pas réellement d'évocation magique masculine des représentants historiques de la profession. Alexandre préfère se définir comme tisanier plutôt que comme druide ou sorcier : « *ce n'est pas la représentation que je veux donner de moi-même* » explique le producteur. En revanche, en allant puiser au plus profond de leur patrimoine généalogique, plusieurs productrices évoquent des filiations avec les praticiennes magiques des plantes médicinales. Cindy fait référence aux fées pour évoquer l'univers surnaturel et bienveillant auquel elle s'identifie. La productrice souhaite rendre hommage aux premières cueilleuses qui avaient un savoir autour des plantes, « *un savoir qui était un peu magique* » explique-t-elle. Camille a quant à elle choisi d'illustrer son nom d'entreprise avec un corbeau, animal souvent associé à la sorcière.

Sylvie, qui a baptisé un de ses mélanges « la tisane des sorcières », ne se reconnaît pas dans l'ensemble des représentations sociales associées aux sorcières : « *elles ont des bons et des mauvais côtés mais quand on raconte des histoires aux*

¹⁰⁸ Cette enseigne est exposée dans la salle des enseignes et des vitraux du musée Carnavalet (www.carnavalet.paris.fr/fr/collections/enseigne-la-renommee-de-la-bonne-tisane dernière consultation le 18/11/2016).

enfants elles font peur ! » explique la productrice. Sylvie a néanmoins constaté qu'elle était souvent identifiée comme telle par les enfants à cause de ses tisanes qui ressemblent un peu à des potions. Lorsqu'elle utilise son pendule, Myriam aussi se fait interpellé par les enfants : « *ils passent devant mon stand et ils m'appellent la sorcière !* » raconte la productrice. Enfin, Clotilde, la salariée d'Alexandre, s'est également habituée à ce que les enfants la surnomment la sorcière. D'ailleurs, la jeune femme confie se reconnaître dans les représentations associées aux sorcières. Clotilde valorise la connexion avec le vivant qui caractérisait selon elle leur pouvoir. Puisqu'elles avaient le pouvoir de la naissance et la maîtrise des événements principaux de la vie, la productrice estime que les hommes ont cherché à confisquer leurs savoirs. Clotilde souhaite se situer dans le prolongement des querelles qui ont opposé les sorcières aux médecins.

Ces bonnes sorcières, parfois suggérées sous les traits d'une fée, n'ont pas les attributs péjoratifs traditionnellement mobilisés pour les décrire. Clotilde, qui situe ses pratiques en filiation avec celles des anciennes sorcières, estime ne pas correspondre à l'image classique de la sorcière : « *j'ai de belles dents !* » ironise-t-elle. Camille aussi préfère parler de « *sorcière de la nature* » ou de « *sorcière-fée* » pour éviter les poncifs associés aux sorcières. Bien que ces évocations ne soient jamais assorties de dates ou de références à des événements historiques précis, c'est au Moyen Âge que semblent se fixer les représentations des productrices : « *on a passé l'Inquisition, des sorcières ont été brûlées, des savoirs immenses sont partis en fumée dans cette période-là* » explique ainsi Michèle. La figure de la sorcière évoquée par les productrices, tout en étant rarement convoquée dans un cadre historique précis, fait alors référence à un type bien particulier de praticiennes. Il ne s'agit pas des sorciers ou désorceleurs contemporains étudiés par Jeanne Favret-Saada, qui sont d'ailleurs autant hommes que femmes¹⁰⁹, mais des sorcières guérisseuses, dont les activités sont corrélées à un imaginaire médiéval et à la remémoration de la chasse aux sorcières dont elles furent les victimes.

¹⁰⁹ Jeanne Favret-Saada a consacré plusieurs publications à ses recherches sur les sorciers et les désorceleurs, voir notamment (Favret-Saada, 1977 et 2009). Dans un article publié en 1991, l'ethnologue a analysé la différence des rôles sexuels dans le travail de désensorcellement. Elle montrait notamment qu'au sein d'une famille souhaitant entreprendre une cure thérapeutique, c'était à l'épouse qu'incombait le travail de la prendre en charge, au même titre que les autres productions domestiques (Contreras et Favret-Saada, 1991).

2. Pharmacopée locale et plantes exotiques : la construction géographique

2.1 La tradition médicale régionale

En inscrivant leurs pratiques herboristiques dans une tradition médicale régionale, les paysans-herboristes rencontrés créent des repères géographiques qui accompagnent le processus de construction d'identité collective. Lorsqu'elle s'imprime sur un territoire, la tradition devient terroir.

2.1.1 La pharmacopée locale

Cindy valorise l'aspect local de ses cueillettes. Elle affirme travailler avec « *les plantes du coin* » : « *mon plaisir c'est de partir avec un panier de la maison, marcher cinq-cents mètres et cueillir !* » explique la productrice. Audrey et Julien utilisent eux aussi en priorité les plantes qui poussent à proximité de leur lieu de vie. Le couple de producteurs récolte sur leur commune de Corrèze la majorité des plantes commercialisées. Julien rejette la mode des plantes exotiques qu'il juge en partie responsable de la déforestation. Pour lui, travailler avec les plantes disponibles localement permet de préserver la ressource mondiale. Camille considère quant à elle que ce serait céder à la facilité que de proposer des plantes exotiques prisées par les consommateurs dont les effets sont vantés tous les jours par la publicité. La productrice préfère essayer de trouver dans son jardin des plantes moins connues mais disposant de propriétés thérapeutiques analogues.

En fonction de leur lieu d'installation, les informateurs ne proposent pas toujours les mêmes plantes. Leur démarche s'inscrit dans la valorisation du biotope, c'est-à-dire de l'habitat des plantes. Le milieu est considéré dans ses aspects physico-chimiques : nature du sol, climat, altitude, exposition, etc. Thierry, qui est installé en Creuse, à sept-cents mètres d'altitude, propose de la gentiane (*Gentiana lutea* L.), une plante spécifique aux massifs montagneux que tous les paysans-herboristes ne peuvent pas trouver dans leur région. Camille, qui vit dans le Var, cueille quant à elle de nombreuses espèces spécifiques à la région méditerranéenne qu'elle a réunies dans une tisane

baptisée « le chant des cigales ». À l'autre bout de la France, sur le marché de Quimper, Gérard commercialise un « mélange bigouden ».

Monique, qui était paysanne-herboriste dans les Alpes-de-Haute-Provence jusqu'au début des années 2000, s'est appuyée sur les enquêtes de Pierre Lieutaghi pour trouver des recettes mettant en valeur les plantes spécifiques à sa région. En distribuant des baumes de badasson (*Plantago sempervirens* Crantz), un plantain dont les enquêtes de Pierre Lieutaghi ont révélé les nombreux usages comme remède vulnéraire dans la société haute-provençale, Monique a contribué à développer les usages de cette panacée chez les nouveaux habitants de la région. La paysanne-herboriste a également participé à la découverte de nouveaux usages en fabriquant des sirops réalisés à partir de baies disponibles à l'état sauvage. Lorsqu'elle a commencé à cueillir les fruits de l'argousier (*Hippophae rhamnoides* L.), un arbrisseau très épineux, Monique se souvient de l'étonnement des populations locales. À force de la voir cueillir les argouses, les habitants ont finalement commencé à consommer ces fruits, qu'ils considéraient jusqu'alors comme toxiques. Aujourd'hui, de nombreuses préparations médicinales et culinaires sont commercialisées en Haute-Provence à partir des baies d'argouse (confitures, jus et même calissons). Monique considère que les néo-ruraux ont également créé en Haute-Provence de nouvelles pratiques de cueillette autour des cornouilles, fruits du cornouiller sauvage (*Cornus mas* L.).

À l'inverse, certaines espèces bénéficiant d'un statut particulier dans la médecine populaire locale ne sont pas toujours employées par les producteurs. C'est le cas, en Bretagne, du nombril de vénus (*Umbilicus rupestris* (Salisb.) Dandy). Les ethnobotanistes de l'association Flora Armorica considèrent qu'il s'agit d'une espèce emblématique de la pharmacopée régionale (Carlier, Creachcadec, Gall, Le Gall, 2011 : 97). Pourtant, aucun des paysans-herboristes bretons rencontrés ne la commercialisent. Delphine justifie son absence par le fait que la plante est surtout employée à l'état frais, ce qui rend compliquée sa commercialisation. Elle relève de plus que ses clients ne lui ont jamais demandé d'en cueillir. La productrice préfère distribuer des plantes plus classiques, qui bénéficient d'usage courant, plutôt que de valoriser les plantes spécifiques voire endémiques à sa région.



Illustration 27. Monique et sa cueillette de cornouilles (*Cornus mas* L.). Saint Lambert (04), 1995. Source photo : Archives personnelles de Monique

2.1.2 Le fonds commun thérapeutique

En comparant les gammes de plantes distribuées par trois producteurs, j'ai constaté que quel que soit le type de gamme proposée, petite (vingt-trois plantes), moyenne (cinquante-deux plantes), ou grande (cent-seize plantes), et quelle que soit la région d'installation des producteurs (Bretagne, Limousin ou Picardie), dix-neuf plantes sont communément proposées. Cette liste de plantes a été comparée avec celle établie par Pierre Lieutaghi dans le cadre de son étude sur l'écologie des savoirs. L'ethnobotaniste a en effet initié une étude de la diversité des pharmacopées européennes dont l'objectif était d'identifier un « fonds commun thérapeutique » – regroupant les espèces médicinales les plus communément utilisées – et les « niches thérapeutiques » – réunissant les remèdes propres aux différentes aires socio-géographiques (Lieutaghi, 2009 : 567-594). En comparant les résultats de sept enquêtes ethnobotaniques menées dans différentes régions d'Europe, l'ethnobotaniste a identifié douze espèces médicinales apparaissant dans les différentes aires géographiques et disposant de nombreuses attributions médicinales (*ibid.* : 583).

Nom populaire	Nom botanique
Aubépine	<i>Crataegus</i> spp.
Camomille romaine	<i>Chamaemelum nobile</i> (L.) All
Cassissier	<i>Ribes nigrum</i> L.
Frêne	<i>Fraxinus excelsior</i> L.
Hysope	<i>Hyssopus officinalis</i> L.
Laurier sauce	<i>Laurus nobilis</i> L.
Mauve sylvestre	<i>Malva sylvestris</i> L.
Mélicie	<i>Melissa officinalis</i> L.
Menthe poivrée	<i>Mentha</i> × <i>piperita</i> L.
Origan	<i>Origanum vulgare</i> L.
Ortie	<i>Urtica dioica</i> L.
Reine-des-prés	<i>Filipendula ulmaria</i> (L.) Maxim.
Romarin	<i>Rosmarinus officinalis</i> L.
Ronce	<i>Rubus fruticosus</i> L.
Sauge officinale	<i>Salvia officinalis</i> L.
Sureau	<i>Sambucus nigra</i> L.
Thym	<i>Thymus vulgaris</i> L.
Tilleul	<i>Tilia</i> spp.
Verveine odorante	<i>Aloysia citriodora</i> (Cav.) Ortega ex Pers.

Tableau 25. Dix-neuf plantes proposées par trois producteurs installés sur des régions différentes

Nom populaire	Nom botanique
Ail cultivé	<i>Allium sativum</i> L.
Bardane	<i>Arctium minus</i> L.
Bourrache	<i>Borago officinalis</i> L.
Chiendent	<i>Cynodon dactylon</i> (L.) Pers.
Églantier	<i>Rosa canina</i> L.
Mauve sylvestre	<i>Malva sylvestris</i> L.
Millepertuis	<i>Hypericum perforatum</i> L.
Noyer	<i>Juglans regia</i> L.
Ortie	<i>Urtica dioica</i> L.
Plantains communs	<i>Plantago lanceolata</i> L.
	<i>Plantago major</i> L.
	<i>Plantago media</i> L.
Prêles	<i>Equisetum arvense</i> L.
	<i>Equisetum telmateia</i> Ehrh.
	<i>Equisetum ramosissimum</i> Desf.
Sureau	<i>Sambucus nigra</i> L.

Tableau 26. Liste des douze espèces du fonds commun européen (Lieutaghi, 2009 : 584)

La confrontation de ces deux listes d'espèces fait apparaître que trois plantes, identifiées par Pierre Lieutaghi comme appartenant au fonds commun européen, sont distribuées par les trois producteurs. Il s'agit de la mauve sylvestre (*Malva sylvestris* L.), de l'ortie (*Urtica dioica* L.) et du sureau (*Sambucus nigra* L.). La non-distribution de certaines espèces comme le millepertuis (*Hypericum perforatum* L.) et la prêle des champs (*Equisetum arvense* L.) s'explique sûrement par le fait qu'elles sont interdites à la vente libre. Il s'agit d'espèces qui ne peuvent être vendues que par les pharmaciens¹¹⁰. Par ailleurs, l'aubépine (*Crataegus* spp.) et la ronce (*Rubus fruticosus* L.), des espèces distribuées par les trois paysans-herboristes, se retrouvent également fréquemment dans les enquêtes des ethnobotanistes. Les deux plantes disposent de seize attributions d'usages dans les différentes enquêtes menées par l'EPI (Lieutaghi, 2009 : 584). Enfin, le cassissier (*Ribes nigrum* L.), le frêne (*Fraxinus excelsior* L.), la mélisse (*Melissa officinalis* L.), l'origan (*Origanum vulgare* L.) et le tilleul (*Tilia* spp.) disposent également d'une répartition large sur l'ensemble du territoire et détiennent des emplois courants recensés par les enquêtes des ethnobotanistes de l'EPI (*ibid.* : 142, 233, 332, 369, 541). En définitive, sur les dix-neuf espèces vendues par les trois paysans-herboristes, dix peuvent être considérées comme communes aux diverses pharmacopées locales.

2.2 L'intégration des plantes exotiques

Si les producteurs souhaitent construire leur identité professionnelle autour de la valorisation des plantes locales spécifiques à leur région, la comparaison des listes d'espèces distribuées met néanmoins en avant la relative homogénéité des plantes commercialisées. L'enracinement du paysan-herboriste dans son biotope est également nuancé par l'importation de plantes exotiques.

2.2.1 Les plantes exotiques

Parmi les dix-neuf plantes vendues par les trois paysans-herboristes, cinq sont des espèces spécifiques à la région méditerranéenne. Il s'agit de l'hysope (*Hyssopus*

¹¹⁰ Les listes de plantes en vente libre et sous monopole pharmaceutique seront étudiées dans la première partie du chapitre huit.

officinalis L.), du laurier sauce (*Laurus nobilis* L.), du romarin (*Rosmarinus officinalis* L.), de la sauge officinale (*Salvia officinalis* L.) et du thym (*Thymus vulgaris* L.). À l'inverse, la reine-des-prés (*Filipendula ulmaria* (L.) Maxim.) et la camomille romaine (*Chamaemelum nobile* (L.) All.) sont rares à l'état sauvage en région méditerranéenne. Enfin, certaines espèces sont introuvables à l'état sauvage sur l'ensemble du territoire métropolitain, soit parce qu'il s'agit de cultivars, c'est-à-dire de variétés horticoles créées par l'homme comme la menthe poivrée Mitcham (*Mentha × piperita* L. cv. Mitcham), soient parce qu'elles sont originaires d'autres continents, comme la verveine odorante (*Aloysia citriodora* (Cav.) Ortega ex Pers.). Ces neuf plantes apparaissent pourtant dans les gammes des trois producteurs et sont plus largement commercialisées par la grande majorité des paysans-herboristes rencontrés.

En Bretagne, Isabelle a installé sur ses parcelles des cultures de thym (*Thymus vulgaris* L.), de romarin (*Rosmarinus officinalis* L.), de sauge officinale (*Salvia officinalis* L.) et de lavande (*Lavandula* sp.). La productrice a conscience que ces sous-arbrisseaux de la famille des Lamiacées développent sûrement des arômes différents lorsqu'ils poussent sous leur forme spontanée dans les garrigues du sud de la France. Dès lors qu'ils acceptent malgré tout de pousser sur son terrain, Isabelle considère qu'ils se sont acclimatés au terroir breton. Puisque le biotope local, comme les habitants, sont caractérisés par « une interpénétration de la mer et de la terre », la productrice affirme même qu'en poussant sur son terrain, ces plantes deviennent sûrement mieux adaptées aux habitants de la région. C'est également l'avis de Delphine, installée elle aussi dans le Finistère. La productrice explique vouloir garder « ce truc de terroir ». Elle estime que même si le thym (*Thymus vulgaris* L.) n'existe pas à l'état sauvage en Bretagne, il fait partie du terroir breton puisqu'il peut facilement être introduit dans les cultures. Tous les producteurs ne sont pas d'accord avec cette vision. En cultivant les plantes hors de leur biotope d'origine, certains paysans-herboristes considèrent qu'ils nuisent à l'expression de leur potentiel thérapeutique. Thierry affirme par exemple que le thym (*Thymus vulgaris* L.) qu'il cultive dans son jardin creusois est dépourvu de propriétés médicinales puisqu'il ne bénéficie pas des influences écologiques spécifiques à la

région méditerranéenne¹¹¹. Si Thierry affecte aux plantes étrangères à son biotope moins de propriétés médicinales, c'est avant tout pour répondre à la demande des clients qu'il a choisi d'en commercialiser.

La diffusion des plantes hors de leur biotope d'origine est aussi liée aux échanges qui s'opèrent au sein des réseaux de producteurs. Thierry participe par exemple à la diffusion de la monarde (*Monarda didyma* L.) – une plante commune en région Limousin qu'il cultive dans son jardin – puisqu'il lui arrive de donner des souches de la plante à ses collègues producteurs. Isabelle a ainsi installé ses premières cultures de monarde à partir de plants offerts par Thierry. La productrice a remarqué que la plupart des producteurs SIMPLES cultivaient cette Lamiacée alors qu'elle reste méconnue des producteurs bretons qui ne sont pas membres du syndicat. Les échanges de savoirs et de plantes qui s'opèrent dans les arènes de la structure contribuent ainsi à la diffusion des espèces hors de leur biotope d'origine et à un lissage des particularités herboristiques régionales.



Illustration 28. Les rangs de monarde (*Monarda didyma* L.) d'Isabelle (à gauche), à côté de la sauge officinale (*Salvia officinalis* L.). Source photo : Carole Brousse

¹¹¹ Les critères conceptuels que les paysans-herboristes mobilisent pour classer les plantes selon leur biotope d'origine seront étudiées dans la première partie du chapitre dix.

Lorsqu'ils installent dans leurs cultures des plantes qui ne font pas partie de la pharmacopée régionale, les pratiques des producteurs peuvent avoir des incidences sur les habitudes médicales de leurs clients. Ces influences impliquent des usages thérapeutiques nouveaux mais également des processus d'appropriation originaux. La plupart des paysans-herboristes rencontrés ne valorisent pas le caractère exotique des plantes originaires d'Amérique qu'ils cultivent : monarde (*Monarda didyma* L.) mais aussi échinacée (*Echinacea purpurea* Moench), pavot de Californie (*Eschscholzia californica* Cham.). Au contraire, il est parfois gommé lorsque les plantes sont rebaptisées avec des noms locaux. Thierry a notamment remarqué que la monarde (*Monarda didyma* L.) est devenue un remède considéré comme local voire identitaire par les habitants de l'est du Massif Central. La plante est parfois qualifiée de « thé rouge d'Auvergne ».

2.2.2 L'exotisme géographique et temporel des préparations thérapeutiques

Parmi les producteurs rencontrés, seule Camille n'entend pas gommer le caractère exotique de ses préparations. La jeune Varoise affirme avoir conscience de l'attraction qu'exerce chez ses clients l'appropriation de formes médicales appartenant à des pays étrangers et lointains. Camille souhaite reformuler les pratiques de la médecine chinoise afin de les adapter aux plantes spécifiques à la région méditerranéenne. La jeune productrice a en effet suivi une formation sur la médecine chinoise et souhaite aujourd'hui appliquer les principes de cette médecine en utilisant les plantes disponibles dans son jardin. Camille propose également des encens de sauge officinale (*Salvia officinalis* L.) qu'elle fabrique en adaptant une recette amérindienne d'encens de sauge blanche (*Salvia apiana* L.) Elle espère que cette proposition thérapeutique originale lui permettra de toucher une nouvelle gamme d'acheteurs.

Le sociologue Francis Zimmermann estime en effet que l'évocation de l'ethnicité des remèdes contribue, en occident, au développement des médecines asiatiques. L'identité ethnique des remèdes agirait tout à la fois comme un argument commercial et comme un gage d'efficacité (Zimmermann, 1995 : 1). Jacques Barrau

parle également de « magie d'exotisme » pour expliquer l'attrait des consommateurs occidentaux pour les savons et potions fabriqués à partir de plantes allochtones. L'ethnobotaniste observe que les textes « pseudo-ethnographiques » qui accompagnent la vente de ces produits renforcent l'intérêt des consommateurs (Barrau, 1994 : 92). L'exportation des médecines exotiques s'accompagne donc souvent d'une véritable folklorisation visant à ne garder et transposer que les éléments jugés recevables et adaptables dans la culture occidentale. Laurent Pordié et Jean-Paul Gaudillière, qui ont étudié les processus d'exportation des pratiques ayurvédiques en Europe, ont d'ailleurs montré que le développement de cette médecine ne suit pas un modèle monodimensionnel et linéaire. Les éléments traditionnels de l'ayurveda sont combinés avec des éléments propres aux médecines occidentales. Pour qualifier les processus de dilution et d'hybridation que doivent subir les compositions médicamenteuses avant d'être exportées, Laurent Pordié et Jean-Paul Gaudillière parle de « régime de reformulation de l'industrie ayurvédique » (Pordié et Gaudillière, 2012 : 125).

Si l'exotisme des arguments thérapeutiques invoqués et des plantes médicinales utilisées contribuent indéniablement au succès des médecines chinoises ou indiennes, l'attrait de l'autochtonie constitue également un élément de séduction par l'origine. L'aspect extrêmement localisé d'une pratique, d'un type de savoirs ou d'une plante médicinale singularise de la même manière la marque ethnique d'un remède. De plus, l'exotisme du remède ne s'évalue pas seulement en kilomètres : il s'apprécie aussi en nombre d'années. Pour évoquer l'ailleurs, la préparation médicale peut transporter le consommateur en suggérant un voyage dans le temps, à destination d'une société traditionnelle. En distribuant des plantes essentiellement autoproduites et en caractérisant leurs pratiques à l'aide d'évocations d'anciennes figures de l'histoire, les producteurs valorisent l'endémisme géographique (médecine végétale locale) et l'exotisme temporel (médecine végétale traditionnelle) de leur activité. Ce discours interpelle les consommateurs de remèdes herboristiques qui cherchent dans l'herboristerie paysanne des repères et des prises pouvant les aider à s'orienter dans un territoire dont la vertigineuse étendue déboussole.

Éléments conclusifs du chapitre

La construction de l'arbre généalogique du paysan-herboriste amène à identifier différents réseaux de filiations. Parce qu'ils se présentent comme les héritiers des thérapeutes populaires, les producteurs mobilisent surtout des figures qu'ils empruntent à l'histoire longue de la médecine végétale. Le processus mémoriel amène les paysans-herboristes rencontrés à se situer dans le prolongement d'une tradition herboristique jugée pluriséculaire. La remémoration de la tradition permet d'établir des repères stables qui confèrent au passé une autorité transcendante. Sur l'autre branche de l'arbre généalogique, l'herboriste certifié des XIX^e et XX^e siècles est perçu comme un cousin éloigné, qui développe sa propre descendance.

C'est également autour de traces géographiques que le producteur poursuit sa quête mémorielle. En s'inscrivant dans une tradition médicale locale, il délimite son territoire et circonscrit son périmètre thérapeutique. Étudier les gammes de plantes commercialisées par plusieurs paysans-herboristes installés sur des régions différentes révèle pourtant une relative homogénéité des préparations thérapeutiques proposées. La flore spécifique au biotope des producteurs est peu voire pas représentée dans les plantes distribuées. L'existence d'un fonds commun de savoirs thérapeutiques permet de comprendre la récurrence de certaines plantes. En définitive, les spécificités botaniques des régions d'installation des producteurs ont peu d'incidences sur les savoirs qu'ils développent.

La tradition et le territoire sont utilisés comme des repères par les producteurs pour construire leur identité collective. L'inscription dans l'histoire longue de l'herboristerie populaire et l'utilisation de la pharmacopée locale permettent de définir une identité spécifique à la profession. Le déni de légitimité qui pesait sur les herbiers du Moyen Âge est notamment fréquemment réinvesti dans les débats contemporains. L'identité du paysan-herboriste est néanmoins éclatée puisque les différentes compétences, agricoles et médicales, nécessaires pour exercer le métier, sont inégalement investies par les producteurs. De plus, deux démarches de production

caractérisent le modèle technique et économique mis en place par les producteurs de plantes médicinales.

L'analyse de la matérialité des processus productifs des herboristes paysans permet de comprendre les caractéristiques économiques et techniques de leur métier. Cette analyse repose sur les entretiens et les observations réalisés lors de mon ethnographie de l'herboristerie paysanne. Au cours de ce terrain, pour ne pas analyser les récits de vie à travers la seule question du « pourquoi », il m'a semblé pertinent de conduire mes entretiens à partir de la question du « comment » : comment produire, comment gagner sa vie avec les plantes, comment développer l'activité. Deux procès de travail, deux « relations des hommes entre eux dans leurs rapports matériels avec un environnement déterminé, sur la base d'une technologie déterminée » ont alors émergés (Godelier, 1973 : 27). Le premier procès repose sur l'accumulation du facteur travail, le second sur l'accumulation du capital technique. L'identification de ces deux profils m'a amenée à classer les paysans-herboristes rencontrés en deux catégories : les producteurs-cueilleurs et les producteurs-négociants. Ces catégories reposent sur la part des plantes auto-produites dans le stock de plantes vendues : les producteurs-cueilleurs produisent plus de 70 % des plantes commercialisées lorsque les producteurs-négociants cultivent ou cueillent moins de 70 % de leur stock de plantes sèches. Si ces appellations ne sont pas utilisées par les acteurs pour qualifier les caractéristiques économiques et techniques de leur modèle, elles matérialisent une scission des pratiques professionnelles qui est bel et bien perçue.

La préférence pour l'un ou l'autre de ces procès de travail est liée à des représentations idéologiques. Différentes valeurs cristallisent les projets des producteurs. Parmi elles, la liberté, associée au souhait d'être libéré du modèle salarial, fait l'unanimité. Chez les producteurs-cueilleurs, la liberté est synonyme d'autonomie de la structure. Pour les producteurs-négociants, la valeur rime davantage avec liberté d'entreprendre. Cette acception conduit au développement capitalistique de l'entreprise et implique un certain type de processus technique. Les valeurs défendues par les producteurs s'articulent donc avec les choix techniques qu'ils opèrent. La technique apparaît dès lors comme intimement imbriquée dans un système de valeurs. De ces choix techniques et idéologiques émergent également différents types de relations sociales. Elles mettent en relation les producteurs avec les autres dépositaires de la force de travail (conjoint, stagiaire, ou salarié) et avec les collègues paysans-herboristes.

1. L'appropriation matérielle de la nature

1.1 Les procès de travail des producteurs-cueilleurs et des producteurs-négociants

Le travail peut être défini comme « une activité individuelle ou collective, intentionnelle et non instinctive, s'exerçant sur la nature à travers une succession d'opérations ayant pour but d'en disjoindre certains éléments matériels pour les faire servir à des besoins humains soit dans leur état naturel, soit après des transformations d'état ou de forme imposées par l'homme » (Godelier, 2010 : 718). Différentes successions d'opérations particularisent les modalités des forces productives mises en place par les herboristes des champs. Tandis que les producteurs-cueilleurs cultivent sur leur exploitation ou cueillent à l'état sauvage la majorité des plantes qu'ils commercialisent, les producteurs-négociants développent l'achat-revente de plantes sèches. Le choix de ces procès de travail concurrents est lié aux représentations idéologiques des producteurs.

1.1.1 Des procès de travail complexes et concurrents

Le procès de travail désigne le mode d'appropriation matérielle de la nature par l'homme et les relations des hommes entre eux qui sont issues de ce mode d'appropriation. À un niveau plus englobant, le procès de production inclut un ou plusieurs procès de travail ainsi que le rapport de production qui oppose les producteurs et les non-producteurs dans l'appropriation et le contrôle des moyens de production (Godelier, 1973 : 27). Le procès de travail peut aussi être analysé comme une équation où la force de travail (FT), combinée à un instrument de production (IP), permet de transformer de la matière première (MP) en vue de donner un produit (P) (Cresswell, 1975 : 523). Le procès de travail des paysans-herboristes est complexe puisqu'il se décompose en différentes séries de procès simples. Trois grandes séries d'opérations le structurent : la production des plantes, la transformation des plantes en préparations thérapeutiques et la vente des préparations. Concernant les seules opérations relatives à la production et à la transformation des plantes, différentes équations $(FT) + (IP) \rightarrow (MP) = (P)$ peuvent être identifiées.

Production des plantes	
Préparation du sol	Mise en place d'engrais vert et ameublissement du sol.
Ensemencement	Préparation des semis, multiplication des plants, transplantation des cultures.
Soin des cultures	Désherbage, sarclage, amendement et fertilisation, traitement éventuel des maladies, paillage des cultures, protection hivernale, taille, irrigation.
Identification des sites de cueillette	Repérage de nouveaux sites de cueillette, évaluation de la qualité des sites, demande d'autorisation auprès des propriétaires des sites.
Récolte	Récolte à la main ou à l'aide d'outils non mécanisés.
Commande	Recherche de fournisseurs, prise de commande, réception des commandes.
Transformation des plantes	
Séchage	Étalage des plantes sur des claies de séchage.
Tri	Tronçonnage éventuel (à frais ou à sec) des parties aériennes ou des racines, effeuillage des grandes feuilles, mondage des petites feuilles et des fleurs, battage des espèces peu fragiles, tri manuel ou à l'aide d'outils, ensachage, stockage.
Préparation des infusions	Préparation éventuelle des mélanges, pesée, ensachage, étiquetage.
Autres transformations	Distillation des plantes en alambic. Fabrication de macérats huileux ou glycélinés, de teintures, d'alcoolatures, de macérations dans le vinaigre, de sirops, de baumes et de gélules.

Tableau 27. Chronologie des opérations de production du procès de travail des paysans-herboristes

La succession de ces multiples opérations de production met en concurrence plusieurs combinaisons de procès de travail. Les procès de travail des paysans-herboristes entrent en concurrence au niveau de la première étape du procès de travail, c'est-à-dire lors de la production des plantes médicinales. Si tous les paysans-herboristes cultivent ou cueillent une partie des plantes qu'ils vendent, tous n'en achètent pas. Certains cultivent ou cueillent une part minoritaire de leur production et en achètent à l'extérieur la majeure partie. Deux profils ont été identifiés : les producteurs-négociants, qui produisent moins de 70 % de leur stock de plantes sèches (avec une moyenne de 33,8 % de plantes autoproduites), et les producteurs-cueilleurs, qui cultivent ou cueillent plus de 70 % des plantes commercialisées (avec une moyenne de 92,1 % de plantes autoproduites).

Producteurs-négociants	Moyenne	Producteurs-cueilleurs	Moyenne
Part des plantes cultivées	19,2 %	Part des plantes cultivées	55,4 %
Part des plantes cueillies	14,6 %	Part des plantes cueillies	36,7 %
Part des plantes achetées	66,2 %	Part des plantes achetées	7,9 %

Tableau 28. Moyenne du stock de plantes cultivées, cueillies et achetées dans le stock total des paysans-herboristes

1.1.2 L'efficacité sociale du procès : sobriété ou prospérité économique ?

L'efficacité d'un procès de travail n'est pas seulement liée aux qualités techniques du modèle. La sélection d'un procès de travail est conditionnée à l'acceptation de ses implications sociales. Les aspirations intimes des travailleurs peuvent en effet susciter des réticences vis-à-vis d'une technique. Puisqu'ils suscitent des interprétations symboliques, les procès de travail doivent être appréhendés comme des processus en partie idéologiques. Dans le cas des paysans-herboristes rencontrés,

l'évaluation de « l'efficacité sociale » de leurs procès de travail – notion qui permet de révéler l'influence de la superstructure idéologique sur l'infrastructure économique (Guille-Escuret, 2003) – est conditionnée à la réalisation de deux objectifs différents. Tandis que les producteurs-cueilleurs attendent de leur travail qu'il fournisse un revenu permettant de faire décemment vivre le foyer (objectif de sobriété économique), les producteurs-négociants espèrent développer l'activité économique au-delà de ce seuil de subsistance (objectif de prospérité économique).

Pour ce faire, les producteurs-négociants achètent à des grossistes et à des cueilleurs professionnels de grandes quantités de plantes. Augmenter leur volume de production doit permettre de réaliser des économies d'échelle et de gagner plus d'argent. Alexandre reconnaît qu'il est à la recherche d'un « *effet volume* ». Pour produire plus de tisanes, le producteur a choisi d'acheter à l'extérieur la majeure partie des plantes qu'il transforme et d'investir dans des machines devant lui permettre de conditionner plus rapidement ses préparations. S'il admet qu'il gagnerait certainement mieux sa vie en arrêtant totalement l'activité agricole, Alexandre affecte à l'agriculture une autre fonction. Il veut pouvoir passer du temps dans son champ pour « *se ressourcer avec les plantes* ». Jean, qui ne produit que 3 % des plantes qu'il vend, admet lui aussi qu'il gagnerait mieux sa vie s'il supprimait son exploitation agricole. Pourtant, le paysan-herboriste refuse de se recentrer totalement sur le commerce, il souhaite conserver son exploitation agricole comme un « *boulet au pied* ». Le producteur considère son activité agricole comme un ancrage, quelque chose qui lui parle. Jean n'en a pas moins délibérément choisi de développer son entreprise. Son souhait était d'obtenir une évolution technique devant lui permettre de progresser vers la « *prospérité économique* ». Il explique avoir voulu passer d'une « *économie de subsistance à une économie écologique* ». Jean valorise cette prospérité qui lui a permis d'avoir plus de poids et d'influence dans les institutions chargées de représenter la filière.

À l'inverse, Gérard affirme avoir peur des changements que nécessiterait le développement de sa production. Il craint de voir son métier évoluer au détriment des activités agricoles. Pour alimenter la demande croissante émanant des consommateurs

de l'herboristerie, le producteur-cueilleur préfère que de nouvelles fermes contribuent avec lui à l'approvisionnement en plantes médicinales. Comme Gérard, Isabelle explique ne pas avoir envie de devenir une grosse entreprise : « *je préfère imaginer plusieurs petites structures paysannes* » affirme la productrice. L'inquiétude que suscitent les évolutions techniques impliquées par le développement de la production est un élément structurant du discours des producteurs-cueilleurs. L'essor de l'entreprise est associé à une perte de liberté. Dominique a fait le calcul : s'il voulait se développer, il faudrait qu'il embauche quelqu'un et que sa ferme produise deux fois plus pour pouvoir dégager un salaire supplémentaire. Il faudrait également trouver de nouveaux clients, agrandir le terrain : autant d'activités qu'il considère comme une perte de temps. Camille arrive au même constat, si elle développe sa production, elle sera contrainte de passer plus temps à faire des activités qu'elle n'aime pas : « *je veux continuer à vendre mes plantes tranquillement !* » explique la productrice. Les réticences idéologiques des producteurs-cueilleurs – ou « verrous idéologiques » (Cresswell, 1996 : 80-83, 2003) – permettent donc d'expliquer leur refus de développer la production.

1.2 La chaîne opératoire des paysans-herboristes

Les travaux d'André Leroi-Gourhan m'ont été particulièrement utiles pour analyser la matérialité du mode de production des paysans-herboristes. L'ethnologue définit la technique comme une chaîne opératoire intégrant un ensemble de gestes, d'outils et de connaissances, organisée en véritable syntaxe, qui permet de transformer la matière en produit (Leroi-Gourhan, 1964 : 164). Pour transformer une plante (la matière) en tisane (le produit), la chaîne opératoire du paysan-herboriste est constituée de plusieurs opérations (cultiver, cueillir, sécher, trier, mélanger, ensacher) et de différents outils¹¹².

¹¹² J'ai choisi de ne présenter ici que la chaîne opératoire de la tisane puisqu'il s'agit d'un produit réalisé par tous les paysans-herboristes. Seule Myriam, qui s'est spécialisée dans la production d'hydrolats, ne distribue pas de plantes sèches.

1.2.1 La culture et la cueillette des plantes : des opérations peu mécanisées

En ce qui concerne les activités agricoles, les producteurs-cueilleurs et les producteurs-négociants utilisent à peu près les mêmes outils. Ils cultivent d'ailleurs tous de petites surfaces agricoles, très souvent moins d'un hectare. Pour entretenir leur champ, la plupart utilisent des tracteurs ou des motoculteurs qui retournent la terre avant l'installation des cultures. Cette opération permet également de consacrer moins de temps aux activités de désherbage. À l'exception de ces deux machines agricoles, dont la possession n'est pas systématique, le travail est essentiellement manuel. Pour préparer le sol avant l'installation des cultures, les paysans-herboristes rencontrés utilisent des outils simples comme la bêche ou la grelinette¹¹³. Le sarcloir et la binette sont utilisés pour éliminer les mauvaises herbes. L'utilisation d'un cordeau (un fil tendu entre deux piquets) et d'un semoir à roulettes peut faciliter l'installation des plantations. Le sécateur et la cisaille permettent de tailler les cultures. Enfin, pour cueillir les plantes, les paysans-herboristes utilisent différents types de faucilles, des serpettes, des sécateurs, des cisailles ou des peignes. Certaines cueillettes se font uniquement à la main, notamment les cueillettes de fleurs.



**Illustration 30. Myriam sur son tracteur, Pluvigner (56), 9 juillet 2015.
Source photo : Carole Brousse**

¹¹³ La grelinette est un outil manuel muni de dents qui permet d'aérer et d'ameublir le sol en retournant la partie la plus superficielle du sol.



Illustration 31. Julien cueillant le thym (*Thymus vulgaris* L.) à la faucille, Brive-la-Gaillarde (19), 13 mai 2015. Source photo : Carole Brousse



Illustration 32. Myriam cueillant le millepertuis (*Hypericum perforatum* L.) à la faucille, Pluvigner (56), 8 juillet 2015. Source photo : Carole Brousse



Illustration 33. Sylvie taillant sa sauge officinale (*Salvia officinalis* L.) à la cisaille, Senantes (60), 10 mars 2015. Source photo : Carole Brousse



Illustration 34. Julie cueillant des coquelicots (*Papaver rhoeas* L.) à la main, Trégoat (29), 2 juillet 2015. Source photo : Carole Brousse

Sur leurs parcelles agricoles, les paysans producteurs rencontrés travaillent tous dans les conditions de l'agriculture écologique. Ils n'utilisent pas d'engrais ou de pesticides, ne cultivent pas hors sol et fabriquent souvent eux-mêmes leurs semences ou leurs plants¹¹⁴. Au cours des sessions de cueillette, ils sont également particulièrement attentifs aux questions de gestion de la ressource. Aussi prennent-ils soin de ne pas cueillir deux années de suite une plante au même endroit, de laisser toujours sur le site des spécimens de la plante cueillie et de ne pas ramasser des plantes rares ou protégées. Le préambule du cahier des charges du syndicat SIMPLES précise ainsi que la terre n'est pas considérée comme un outil de production mais comme un « partenaire vivant »¹¹⁵. La question du rôle du paysan-herboriste dans la gestion des ressources naturelles est prolongée aujourd'hui par l'AFC qui entreprend de rédiger une charte professionnelle de la cueillette et un guide des bonnes pratiques à destination des cueilleurs.

Outils	Gestes associés
Tracteur, motoculteur	Retourner la terre
Bêche, grelinette	Ameublir la partie superficielle du sol
Sarcoir, binette	Éliminer les mauvaises herbes
Cordeau, semoir à roulettes	Installer les plantes
Sécateur, cisaille	Tailler les plantes
Faucille, serpette, sécateur, cisaille, peigne	Récolter les plantes

Tableau 29. Liste partielle des outils et des gestes associés utilisés par les paysans-herboristes pour la culture et la cueillette des plantes

1.2.2 La transformation des plantes : l'herboriste *low-tech* ou *high-tech*

À l'exception de Myriam, qui produit des hydrolats, tous les paysans-herboristes rencontrés disposent d'un séchoir. Le séchoir est un espace consacré à la dessiccation

¹¹⁴ La démarche agroécologique des paysans-herboristes, et les certifications que ces pratiques impliquent, seront abordées dans le chapitre huit.

¹¹⁵ Cahier des charges du syndicat SIMPLES, version d'octobre 2013, page 4. Archives numériques du syndicat SIMPLES.

des plantes. Il est souvent aménagé dans un local spécifique mais il peut aussi s'agir d'une pièce de la maison ou d'un grenier. Dans le séchoir, des claies de séchage – des cadres de bois sur lesquels sont étendus un filet ou une toile – souvent autoproduites par les paysans-herboristes, sont fixées sur des échelles en bois. Le séchoir est maintenu dans l'obscurité, autour d'une température idéale de trente degrés. Parfois, un déshumidificateur est installé pour accélérer la dessiccation des matières. Isabelle et Loïc ont eux choisi d'utiliser l'énergie du soleil : leur séchoir solaire, intégralement auto-construit, fonctionne sans aucune consommation énergétique. Cet invariant technique symbolise et résume à lui seul le métier : il incarne la tâche stratégique de la chaîne opératoire consacrée à la production de tisane. Il s'agit du « moment du processus technique dont la réalisation met en jeu tout ou partie de l'action engagée » (Lemonnier, 1980 : 9). De plus, le séchoir constitue souvent la pièce préférée des producteurs. Sylvie adore passer du temps dans son séchoir. La productrice aime brasser, sentir, toucher ses récoltes tout en s'imprégnant des vapeurs des plantes.



Illustration 35. Sylvie dans son séchoir. Source photo : Archives personnelles de Sylvie

Les opérations de transformation des plantes montrent néanmoins que de nombreuses variations sont possibles entre la chaîne opératoire des producteurs-

cueilleurs et celle des producteurs-négociants. Le modèle productif mis en place par les producteurs-cueilleurs est très peu capitalistique. Pour transformer leurs plantes, les producteurs-cueilleurs utilisent seulement trois machines : un hache-paille, un tarare et un sasseur. Le hache-paille fonctionne manuellement. Cet outil était anciennement utilisé en agriculture pour couper la paille destinée à l'alimentation des animaux. Il permet aujourd'hui aux paysans-herboristes de couper les plantes : en déposant l'intégralité des parties aériennes dans la machine, le producteur récupère des petits bouts comprenant pêle-mêle les tiges, les feuilles et éventuellement les fleurs. Le tarare est une machine agricole qui a également été détournée de son usage premier. Avant le développement des moissonneuses-batteuses, il permettait de séparer les grains de céréales des impuretés plus légères. Cette machine fonctionne parfois manuellement, à l'aide d'une manivelle, ou bien dispose-t-elle d'un moteur. Elle permet de séparer les parties les plus fines des végétaux (feuilles et fleurs) des parties plus épaisses (tiges). C'est également la fonction du sasseur. L'outil mécanique est constitué de tamis superposés dont les vibrations permettent d'éliminer la poussière et les fragments les plus fins.

À défaut de tarare ou de sasseur, l'utilisation de différents types de tamis peut également accélérer les opérations de tri. D'ailleurs, certains producteurs-cueilleurs n'ont ni hache-paille, ni tarare, ni sasseur. C'est le cas de Michèle qui souhaite rester dans un mode de fabrication simple, « *à l'ancienne !* » affirme-t-elle. Travailler à la main constitue l'aboutissement de son modèle économique qu'elle souhaite en prise directe avec le végétal. Sylvie aussi préfère monder et trier ses plantes à la main. La productrice se définit comme une « *fanatique manuelle* ». Elle veut sentir ses plantes, toucher leur texture, voir leurs couleurs. Michèle et Sylvie tiennent à ne pas devenir dépendantes des outils. Elles décrivent le travail manuel comme un choix lié à leur mode de vie. Leur chaîne opératoire doit être la plus simple possible afin de préserver la dimension artisanale de l'activité. Tout doit pouvoir être fait à l'œil et à la main.

Des variations techniques sont perceptibles entre les pratiques des paysans-herboristes installés en Bretagne et celles des producteurs installés en région Limousin. Ces différences sont liées aux conditions écologiques locales. Néanmoins, la chaîne

opérateur des producteurs-cueilleurs reste relativement semblable tout en se différenciant nettement de celle établie par les producteurs-négociants. À l'inverse des producteurs-cueilleurs, les producteurs-négociants utilisent en effet des machines de transformation perfectionnées qui leur permettent de produire de plus gros volumes de plantes. À la place du hache-paille, Alexandre utilise un broyeur électrique qui coupe les plantes en menus morceaux. Le producteur effectue l'émondage à la main, en utilisant de simples tamis. Pour gagner du temps sur les opérations de conditionnement, Alexandre a en revanche investi dans une ensacheuse et dans une étiqueteuse, deux machines qui fonctionnent avec un moteur électrique. Jean utilise quant à lui une coupeuse-concasseuse, qui lui permet de trancher les plantes en menus morceaux, un sasseur, pour éliminer les parties les plus fines et une mélangeuse, pour accélérer la transformation des plantes en tisanes. Le producteur dispose de plusieurs exemplaires de certaines de ces machines, qui fonctionnent par ailleurs toutes à l'énergie électrique. Jean a également sous-traité une partie des activités d'ensachage.

Outils des producteurs-cueilleurs	Outils des producteurs-négociants	Gestes associés
Séchoir	Séchoir	Sécher les plantes
Hache-paille	Broyeur électrique, Coupeuse-concasseuse	Couper les plantes
Tarare, sasseur, tamis	Sasseur, tamis	Trier les plantes
Bassine	Mélangeuse	Mélanger les plantes
-	Ensacheuse, étiqueteuse	Conditionner les plantes

Tableau 30. Liste partielle des outils et des gestes associés utilisés par les paysans-herboristes pour la transformation des plantes

Le choix de ces différents outils (hache-paille ou broyeur par exemple), dont le statut est avant tout hautement pragmatique, est également imbriqué dans un système de valeurs. La technique incorpore en effet des signes et permet d'exprimer ou de soutenir des valeurs culturelles et des identités (Guille-Escuret, 2001 : 106). Les anciennes machines agricoles utilisées par les producteurs-cueilleurs, qui fonctionnent souvent manuellement, présentent des analogies avec les normes suivantes : recyclage,

économie, écologie. Le travail manuel est également synonyme d'autonomie. En revanche, les mélangeuses, ensacheuses et étiqueteuses évoquent et symbolisent la technologie et la mentalité capitaliste des producteurs-négociants. La balance, autre outil communément détenu par les producteurs, reflète également les symboles associés à l'activité. Tandis que Gérard utilise une balance à poids, qui laisse place à une marge d'erreur relativement élevée, l'ensacheuse d'Alexandre pèse les mélanges à la décimale près. L'emploi d'une machine extrêmement précise correspond bien entendu à une solution technique liée aux avantages fonctionnels du produit. Mais l'utilisation d'une balance à poids peut également être considérée comme une « consommation par opposition » (Bromberger, 1979 : 119). Elle permet à Gérard de confirmer son identification à la catégorie des producteurs-cueilleurs peu mécanisés en se distinguant des producteurs-négociants. Gérard utilise d'ailleurs cette balance sur le marché de Quimper, lorsqu'il pèse devant ses clients les tisanes exposées en vrac sur son stand. Lorsqu'il ensache chez lui les sachets qu'il vend en magasin, il utilise une balance homologuée, qui lui permet de peser très précisément le poids de ses sachets.



**Illustration 36. La balance de Gérard sur le marché, Quimper (29), 27 juin 2015.
Source photo : Carole Brousse**

1.2.3 La chaîne opératoire d'une tisane de mauve sylvestre (*Malva sylvestris* L.)

Culture	Cueillette	Séchage
La plante se ressème toute seule dans les cultures et demande très peu d'entretien. Les feuilles sortent en rosette au début du printemps.	À partir du mois de juin, les fleurs de mauve sylvestre peuvent être récoltées. La cueillette se fait à la main ou à l'aide d'un outil, de préférence le matin, après dissipation de la rosée. Le producteur ne cueille pas les sommités fleuries les plus épanouies, pour permettre à la plante de se reproduire.	Les fleurs fraîchement cueillies sont placées au séchoir directement après la récolte, en couches minces sur les claies de séchage. La qualité du séchage s'apprécie en mobilisant les sens : couleur, toucher, et odeur de la fleur.
Automne –Hiver –Printemps	Été	Été

Préparation des mélanges	Ensachage	Vente
Directement après le séchage ou plus tard dans l'année, le paysan-herboriste prépare ses mélanges. En fonction de sa recette, les fleurs de mauve sont pesées et mélangées avec d'autres espèces végétales. Le mélange est brassé avec une pelle ou à la main.	La tisane ainsi préparée est soit ensachée dans de gros sacs en kraft, pour être vendue en vrac aux clients, soit conditionnée dans des sachets individuels. Les producteurs-cueilleurs réalisent cette opération manuellement, en remplissant chaque sachet à l'aide d'une pelle.	La tisane est soit vendue en vente directe : à la boutique du producteur, sur son site internet, à l'occasion des marchés ou bien par l'intermédiaire des circuits-courts : AMAP, Ruches.
Automne – Hiver – Printemps	Toute l'année	Toute l'année

Tableau 31. La chaîne opératoire d'une tisane de mauve sylvestre



**Illustration 37. La mauve sylvestre (*Malva sylvestris* L.) dans le champ, dans le séchoir, dans la bassine de transformation.
Source photo : Carole Brousse**

1.3 L'étal du paysan-herboriste

Les paysans-herboristes rencontrés produisent et distribuent de nombreuses préparations galéniques fabriquées à partir de plantes. Au cœur de leur gamme, les tisanes côtoient d'autres produits simples à réaliser et administrables dans le cadre d'un processus d'automédication. Les producteurs refusent de fabriquer les préparations galéniques plus complexes (gélules, poudres, huiles essentielles) qui ont pourtant la préférence des consommateurs et des phytothérapeutes.

1.3.1 Les tisanes

Dans la boutique des herbes qu'elle a aménagée dans la cour de sa maison, Sylvie distribue plus de cent plantes. C'est beaucoup, presque le double de ce que proposent en moyenne les autres producteurs. Pourtant, la productrice souhaiterait en cueillir encore tant d'autres. Elle justifie cette abondance par la richesse de la nature elle-même et par son souhait de répondre au mieux aux attentes de ses clients : « *je crois que je suis une herboriste de cœur !* » dit-elle. Tous les ans, elle ajoute de nouvelles espèces à sa collection, des plantes qu'elle introduit elle-même dans ses cultures ou qu'elle découvre dans son jardin en désherbant. Sylvie ne vend ses plantes sèches que sous forme de mélanges. D'autres paysans-herboristes proposent aussi des sachets de plantes simples. Certaines espèces, notamment les médicinales du genre *Tilia*, sont souvent bues isolément. Cette forme galénique permet également au client de réaliser lui-même son mélange à partir des sachets de plantes simples.

Les sachets de plantes sèches, simples ou mélangées, permettent de réaliser des tisanes. La tisane est une préparation liquide buvable obtenue en versant de l'eau sur une plante ou un mélange de plantes. On distingue la macération (la plante ou le mélange de plantes est mis en contact prolongé avec de l'eau à température ambiante), l'infusion (la plante ou le mélange de plantes est mis en contact avec de l'eau portée à ébullition) et la décoction (la plante ou le mélange de plantes est maintenu dans de l'eau à ébullition de manière prolongée). Il n'existe toutefois pas de règles absolues décrivant la préparation de l'infusion. Certains paysans-herboristes conseillent de la préparer

comme un thé, en versant de l'eau frémissante sur la plante sèche. D'autres prescrivent de plonger les plantes dans de l'eau froide et de porter rapidement le mélange à ébullition. Ce mode de préparation se rapproche de celui préconisé pour la décoction, qui se prépare en faisant bouillir la plante une dizaine de minutes.

La posologie des préparations est elle aussi très flexible. Tandis qu'Alexandre recommande sur ses paquets de tisane de plonger deux cuillères – à café ou à soupe, l'information n'est pas précisée – de plantes par tasse d'eau bouillante, Jean conseille plutôt de prévoir une cuillère à café par tasse. Aucune prescription déterminante ne semble présider à la préparation des tisanes. Cette absence de règles peut surprendre mais pour les producteurs, il s'agit de laisser le patient s'autonomiser du conseil médical. L'imprécision permet l'appropriation du remède. Pour laisser au malade la possibilité d'adapter sa préparation, plusieurs paysans-herboristes refusent aussi d'imposer des posologies trop strictes. C'est notamment le cas de Delphine qui, lorsqu'elle prépare des mélanges comprenant pêle-mêle des feuilles et des racines, ne précise pas à ses clients qu'il faudrait faire une infusion avec les parties les plus fragiles, et une décoction avec les parties plus dures. La productrice ne veut pas contraindre ses clients avec des dosages ou des protocoles de préparation trop précis.

1.3.2 Les macérations, les baumes et les préparations alimentaires

En plus des plantes sèches, les paysans-herboristes proposent la plupart du temps différents types de préparations galéniques simples comme des macérations de plantes et des baumes. La macération est un mode d'extraction des propriétés des plantes qui repose sur la mise en présence d'une matière première à froid dans un solvant de façon prolongée. Il peut s'agir de faire tremper la plante ou le mélange de plantes dans de l'eau, dans de l'huile végétale (macération huileuse), dans du vinaigre (macération dans le vinaigre), dans de l'alcool (alcoolature si la plante est mise à macérer fraîche, teinture si la plante est mise à macérer sèche). Le macérat glyciné est une macération de plantes (parfois de bourgeons de plantes) trempés dans un mélange d'eau, d'alcool éthylique et de glycérine. Enfin, le baume est une préparation solide applicable en

externe, fabriqué généralement à partir d'huile de macération végétale et de cire d'abeille.

La tisane est néanmoins souvent leur produit préféré, tout en étant celui sur lequel ils dégagent le moins de valeur ajoutée. Sylvie l'admet, elle vend ses tisanes « *pour la beauté du geste* ». Puisqu'elle n'arrive pas à couvrir ses frais de production seulement grâce aux infusions, la productrice a choisi de développer une gamme de préparations galéniques simples qui lui permet de gagner de l'argent : « *en fait, je fais les autres produits pour continuer à faire des tisanes !* » explique-t-elle. Dominique aime quant à lui autant les tisanes que les baumes. Le producteur avoue être fasciné par le « *pouvoir extraordinaire* » de ses pommades.

Il est aussi courant de trouver, sur l'étal du paysan-herboriste, des préparations alimentaires telles que des sirops, des pestos, des confitures, des vinaigrettes ou des fleurs comestibles. Le sirop est une préparation confectionnée à partir d'une infusion, d'une décoction ou d'une macération à froid de plantes à laquelle est ajoutée du sucre. Le pesto est une préparation alimentaire fabriquée à partir d'un mélange d'huile végétale, de plantes et de sel. La plupart des herboristes paysans vendent également des mélanges condimentaires : boîtes aromatiques, sels et sucres de plantes, bouquets de plantes fraîches.



Illustration 38. La fabrication des pestos d'ail des ours (*Allium ursinum* L.), 15 avril 2015, Chanteix (19). Après avoir cueilli à quelques kilomètres de leur ferme de gros sacs de feuilles d'ail des ours, Julien et Audrey procèdent à la fabrication des pestos : les feuilles sont mixées avec de l'huile d'olive, de la fleur de sel et des graines de tournesol. La préparation est ensuite conditionnée dans de petits pots en verre. Source photo : Carole Brousse



Illustration 39. Étal d'un paysan-herboriste, marché de Brest, le 7 juillet 2015. Sur la première photo apparaissent, au centre de l'étal, les plantes sèches, simples et mélangées, présentées dans de petits sacs en cotons et dans des boîtes en fer. Sur la droite, quelques pots de pestos de plantes sauvages. Sur la seconde photo apparaît la partie gauche du stand : des plants de plantes aromatiques et des bouquets frais sont proposés à la vente. Derrière, une petite étagère de sirops de plantes. Source photo : Carole Brousse

Préparations galéniques	Nombre de producteurs
Plantes sèches en mélanges	14
Plantes sèches en simples	9
Macérations dans l'huile	8
Macérations dans le vinaigre	4
Sirops de plantes	4
Sels et sucres de plantes	4
Bouquets frais ou plants	4
Baumes	3
Macérats glycélinés	3
Confitures ou gelées	3
Macérations dans l'alcool (teintures ou alcoolatures)	2
Hydrolats	2
Boîtes aromatiques	2
Pestos	2
Gélules	1

Tableau 32. Préparations galéniques distribuées par les paysans-herboristes

1.3.3 Les compléments alimentaires et les produits de la distillation

L'herboristerie s'insère aujourd'hui dans un marché en pleine expansion. Le fleurissement de nouvelles phytothérapies (naturopathie, aromathérapie, phytothérapie, gemmothérapie, etc.) crée et alimente des besoins nouveaux : tisanes, pommades mais aussi huiles essentielles, hydrolats et compléments alimentaires sont autant de médicaments prescrits par ces nouveaux thérapeutes. Toutes ces thérapies forment un ensemble hétérogène de pratiques médicales que l'on qualifie parfois de « douces » (Benoist, 1998 ; Saillant, 1989), de « parallèles » (Dos Santos, 1986 ; Laplantine et Rabeyron, 1987 ; Schmitz, 2006), de « non-conventionnelles » (OMS), ou encore de « médecines complémentaires et alternatives » (Mercan, 2012).

Dans cet ensemble de pratiques médicales, Jean Benoist différencie trois secteurs de soin : le secteur familial et populaire, le secteur où opèrent les spécialistes traditionnels et le secteur de la médecine moderne. L'anthropologue insiste sur l'importance du premier secteur : « d'inspiration traditionnelle ou moderne, tisane ou aspirine, l'automédication précède les choix sur la nécessité ou non de consulter, et sur qui l'on consultera. Tout commence à ce niveau » (Benoist, 1993 : 86). L'activité des paysans-herboristes se situe justement dans le secteur des pratiques familiales et populaires. Si leurs clients sont parfois envoyés par un thérapeute, une majorité s'inscrit dans une démarche d'automédication. C'est plutôt auprès des pharmacies et des herboristeries d'officine que les clients des thérapeutes parallèles se pourvoient en remèdes. En effet, parce qu'ils tiennent à ne pas trop transformer leurs plantes et qu'ils disposent généralement d'un outillage simple, les producteurs rencontrés ne distribuent pas les préparations galéniques dont ces thérapeutes sont friands : compléments alimentaires et huiles essentielles notamment.

Les compléments alimentaires se présentent sous forme de doses : gélules ou ampoules par exemple. Cette forme galénique implique d'avoir recours à des procédés de fabrication complexes et généralement industrialisés. L'alambic permet de distiller les plantes aromatiques afin de produire des hydrolats, aussi appelés eaux florales, et des huiles essentielles. Au cours du processus de distillation, les essences les plus volatiles des plantes se transforment en vapeurs puis se condensent sous l'effet du refroidissement. L'hydrolat, également appelé eau florale, correspond à la partie aqueuse obtenue au cours du processus de distillation. Si Myriam, Audrey et Julien produisent des hydrolats, ils refusent de distiller les plantes uniquement pour leurs huiles essentielles. En effet, de grosses quantités de plantes sont nécessaires pour fabriquer les huiles essentielles – approximativement une centaine de kilogrammes de plante pour un kilogramme d'huiles essentielles. Audrey considère d'ailleurs l'huile essentielle comme un « *produit de l'agriculture intensive* ».



Illustration 40. Sylvie coupant des racines d'ortie (*Urtica dioica* L.), Saint-Germer-de-Fly (60), 11 mars 2015. Malgré la complexité du processus de production, Sylvie a choisi de fabriquer, à la demande, des gélules contenant de la poudre de racines d'ortie (*Urtica dioica* L.). Sylvie considère que pour être efficace, cette plante doit être entièrement absorbée et non infusée dans l'eau. Après avoir cueilli des racines d'ortie dans son jardin, Sylvie les lave et les brosse dans l'évier de sa cuisine avant de les découper avec un ciseau. Les petits morceaux sont alors placés au séchoir. Une fois secs, Sylvie les mixe en utilisant un moulin à café électrique. Elle trie ensuite la poudre obtenue en utilisant une passoire. À l'aide d'un gélulier, elle insère manuellement la poudre dans ses gélules. Source photo : Carole Brousse



Illustration 41. L'alambic de Myriam, Pluvigner (56), 8 juillet 2015. Myriam a fait le choix de distiller ses plantes puisqu'elle n'aimait pas l'idée de les sécher : elle considère les plantes sèches comme des plantes mortes. Myriam commercialise uniquement les hydrolats, elle conserve les quelques flacons d'huiles essentielles obtenus au cours du processus de distillation pour son utilisation personnelle. Source photo : Carole Brousse

2. L'appropriation sociale des rapports de production

2.1 Les rapports sociaux dans l'entreprise

Le souhait de s'extraire du modèle salarial est un élément récurrent du discours des paysans-herboristes rencontrés, qu'ils soient producteurs-cueilleurs ou producteurs-négociants. Pourtant, si les premiers refusent d'inverser cette relation en salariant des personnes sur l'exploitation, ce n'est pas le cas des seconds, qui ont souvent recours à l'embauche de personnels extérieurs. Les relations sociales inhérentes à la profession sont appréhendées différemment par les uns et par les autres, par l'intermédiaire de termes, rapports salariaux ou relations de vie, qui ne sont pas neutres idéologiquement.

2.1.1 Sortir du salariat

Cindy est installée en production de plantes médicinales depuis 2012 et depuis quatre ans, elle travaille à temps plein sans dégager le moindre revenu. C'est également le cas de Delphine, qui travaille depuis cinq ans comme paysanne-herboriste sans pouvoir se rémunérer. Comme elles, la plupart des paysans-herboristes récemment installés n'arrivent pas à vivre de leur activité. Aussi ont-ils souvent recours aux aides sociales (allocation chômage et revenu de solidarité active notamment) ou bien cumulent-ils parfois un ou plusieurs emplois salariés qui leur permettent d'avoir un revenu fixe le temps que l'activité se développe. Les emplois occupés n'ont, la plupart du temps, rien à voir avec la culture des plantes médicinales. Julie, installée en production de plantes médicinales dans le Finistère depuis 2012, est par exemple surveillante dans un collège à temps partiel. Cette situation est bien entendu difficile à vivre pour les jeunes installés, qui s'inquiètent de la viabilité économique de leur projet et du sens que revêtent de tels sacrifices. Cindy confie qu'il lui arrive parfois de ne plus avoir le moral et de trouver sa vie trop dure. Alors, elle se dit qu'elle devrait arrêter son activité et prendre un emploi à l'usine : « *au moins, à 17 heures quand tu rentres chez toi, les problèmes ils ne rentrent pas avec toi* » explique la productrice.

Le confort de la relation salariale évoqué par Cindy constitue néanmoins un motif central dans la rupture de la trajectoire biographique. La reconversion

professionnelle vers la culture de plantes médicinales est associée au souhait de devenir maître de sa vie. Elle permet de s'extraire de la dépendance économique qui caractérise le salariat. Pour Sylvie, qui a occupé plusieurs postes salariés avant de devenir agricultrice laitière puis productrice de plantes médicinales en 2007, les rapports sociaux induits par le salariat constituent le motif principal de sa réorientation vers l'agriculture. Sylvie affirme que lorsqu'elle était salariée, elle avait l'impression d'être en prison. À la fin de sa journée de travail, elle recouvrait une « *liberté provisoire* », comme s'il lui fallait « *payer sa dette* » pour pouvoir vivre. Michèle aussi rejette l'hétéronomie induite par le salariat. La productrice décrit le travail salarié comme « *un travail que l'on vous commande de l'extérieur, où quelqu'un décide de vos horaires, de votre salaire, de votre manière de travailler !* ». À l'inverse, dans son jardin, Michèle s'impose avec plaisir un travail d'écoute et d'observation issu de sa propre discipline. Même s'ils ont sélectionné des procès de travail concurrents, les producteurs-négociants justifient avec les mêmes arguments leur conversion vers l'agriculture. Alexandre estime que le choix de devenir son propre patron était associé au souhait d'être libre et indépendant : « *le maître mot pour moi c'est la liberté* » explique le producteur-négociant. C'était également le projet de Jean qui valorise la liberté d'entreprendre et la liberté de conscience. Le producteur décrit la liberté comme « *un oiseau à l'intérieur de soi* ». Le gain d'autonomie transmis par le métier de paysan-herboriste est d'ailleurs plus largement le propre du travail de paysan. En 1967, Hendri Mendras constatait déjà que « "ne pas obéir à un patron" ou "ne pas avoir quelqu'un sur son dos" faisait la fierté des agriculteurs » (Mendras, 1984 : 217).

2.1.2 Le patron ou le maître de stage

Pour pouvoir se consacrer au développement capitalistique de leur entreprise, les producteurs-négociants emploient des salariés à qui ils délèguent les activités de culture et de transformation des plantes. Les producteurs-négociants travaillent à la direction générale de l'entreprise, au démarchage de nouveaux clients, à la gestion des aspects administratifs et commerciaux. L'activité agricole est alors secondaire pour l'entreprise. Les producteurs-négociants disposent d'ailleurs de statuts commerciaux (SA ou SARL) lorsque les producteurs-cueilleurs ont tous le statut d'exploitant agricole. À l'inverse, si

les producteurs-cueilleurs travaillent parfois avec leur conjoint sur l'exploitation, le recours à l'embauche de personnels extérieurs est très exceptionnel. Plutôt que de salarier quelqu'un dans son entreprise, Julien préférerait s'installer avec d'autres personnes sur une structure collective. De même, puisque Sylvie n'accepte pas de devoir obéir à un patron sous prétexte qu'elle reçoit un salaire, la productrice refuse d'inverser la relation en salariant quelqu'un à son tour. Selon elle, la recherche de profit monétaire corrompt les relations, empêche l'honnêteté et le respect. Sylvie aimerait réussir à s'extraire du salariat afin de composer avec ses semblables une « *relation de vie* » où l'objectif ne serait pas purement comptable. Pour ne pas salarier quelqu'un sur sa ferme, Sylvie préfère travailler en troc et échanger des « *heures de vie* » avec ses partenaires de production : confrères producteurs ou stagiaires.

Tous les paysans-herboristes rencontrés accueillent et forment de nombreux stagiaires qui sont souvent hébergés et nourris à défaut d'être rémunérés. La plupart de ces apprentis paysans-herboristes suivent une formation agricole ou une école d'herboristerie et restent chez les producteurs une quinzaine de jours, parfois beaucoup plus. Pour les producteurs, recevoir des stagiaires ne permet pas seulement de bénéficier d'une main-d'œuvre gratuite. L'aide apportée par les stagiaires ne compense d'ailleurs pas toujours le temps et l'énergie déployés pour les former. Beaucoup perçoivent néanmoins cette activité de formation comme une mission inhérente à leur activité. Si le refus de salarier des personnes sur l'activité s'explique en partie par la forte contrainte économique qui pèse sur le modèle des producteurs-cueilleurs, il est aussi lié au souhait qu'ils manifestent de privilégier une logique de don à une logique marchande. Comme l'avaient noté Élise Demeulenaere et Christophe Bonneuil à propos des agriculteurs du Réseau Semences Paysannes, en refusant de se plier à la règle des échanges marchands, les paysans affirment « leur préférence pour des transactions socialement contraintes, par opposition au caractère anonyme, obligatoire et éphémère des relations engagées dans l'échange marchand tel qu'idéalisé par la théorie économique » (Demeulenaere et Bonneuil, 2011 : 212).

L'implication des producteurs dans cette logique du don les amène également à aider les stagiaires à s'installer sur leur propre ferme en leur transmettant des semences

ou des boutures de plantes. En Bretagne, Julie, Isabelle et Delphine se souviennent avoir récupéré de nombreux plants à l'issue de leur stage chez Gérard. Alors que j'aidais Julien à transplanter ses rangs de menthe poivrée (*Mentha × piperita* L.), j'en fis moi aussi l'expérience, rentrant ce soir-là avec une dizaine de petits pieds de menthe. J'appris plus tard que Julien avait obtenu ses pieds de menthe de la main de Dominique, qui transmet lui aussi des plants et des boutures à tous ses stagiaires. La transmission de ces plantes, que l'on reçoit puis repartage, crée des filiations importantes dans les itinéraires professionnels des paysans-herboristes. Le fait de cultiver des plantes issues des mêmes souches ou des mêmes graines densifie les liens sociaux entre paysans-herboristes. Ces échanges fertilisent les relations qui se tissent entre maître et stagiaire et ensemencent les rapports futurs. Julie, qui a installé sa ferme à quelques kilomètres de celle de Gérard, reconnaît être fascinée par le « *pouvoir d'attraction* » qu'exerce sur elle son ancien maître de stage. De plus, après avoir reçus de leur maître de stage leurs premiers plants, les nouveaux installés perpétuent la coutume en la reproduisant auprès de leurs propres stagiaires. Michèle explique qu'elle participe à la transmission de cette pratique : la productrice offre à chaque printemps des plants issus de ses cultures à des jeunes producteurs en installation, « *comme les anciens l'avaient fait pour moi !* » affirme-t-elle.

2.2 Les concurrences et les complémentarités entre producteurs

La concurrence entre les procès de travail des producteurs-cueilleurs et des producteurs-négociants ne va pas sans créer quelques crispations. Néanmoins, ces différences n'entachent pas la spécificité des paysans-herboristes rencontrés qui souhaitent tous travailler de la graine jusqu'à la tisane. Les relations entre producteurs ne sont d'ailleurs pas envisagées sous l'angle de la concurrence mais de la complémentarité.

2.2.1 Les *businessmen* de la tisane et les « *décroissants* »

Les relations entre les producteurs-cueilleurs et les producteurs-négociants sont parfois compliquées, les premiers reprochant aux seconds d'entretenir une certaine

confusion des genres sur le marché de l'herboristerie paysanne. Gérard a en effet constaté que dans les boutiques où il vend ses plantes, ses sachets de tisane côtoient des mélanges qui ont parfois seulement été ensachés par les producteurs-négociants. Le producteur-cueilleur considère qu'il y a une ambiguïté sur le statut des préparations vendues par les revendeurs. Il considère que les producteurs-négociants trompent les consommateurs en vendant leurs tisanes comme des spécialités locales. Gérard considère les producteurs-négociants comme des vendeurs d'illusions : « *on ne peut pas vendre de l'anis étoilé¹¹⁶ de Bretagne !* » conteste-t-il. Alexandre, qui achète hors de Bretagne 66,7 % des plantes qu'il commercialise, n'a pourtant pas le sentiment de tromper ses clients lorsqu'il estampille ses sachets « *made in Bretagne* ». Puisqu'il ne travaille plus réellement selon les modalités de l'agriculture paysanne, le producteur a choisi de préciser son mode de fonctionnement sur les étiquettes de ses sachets. Au dos de ses paquets, Alexandre indique : « Je cultive, cueille et sèche une vingtaine de plantes en Bretagne. Elles sont saines et épanouies par une terre riche de la force des éléments et par le respect que je leur porte. Je sélectionne d'autres plantes en France et à l'étranger avec le même soin ». Selon le producteur, ce texte lui permet d'être franc avec ses clients et de ne pas leur faire croire qu'il travaille comme un « *petit producteur* ».

Si les producteurs-cueilleurs contestent parfois le procès de travail des producteurs-négociants, inversement, la démarche des premiers ne convainc pas toujours les seconds. Jean reproche aux producteurs-cueilleurs du syndicat SIMPLES d'être « *décroissants* » : « *ils répondent à leur propre demande, ils sont en vase clos* » complète-t-il. Le paysan-herboriste considère que les récoltes des producteurs-cueilleurs ne permettent pas d'approvisionner la consommation française. Certains producteurs-cueilleurs reprochent à l'inverse aux producteurs-négociants de « *faire du business* » et d'inonder le marché en étant surreprésentés dans les boutiques commercialisant les produits de l'herboristerie. D'autres comme Delphine estiment néanmoins que les producteurs-cueilleurs ne sont pas en mesure d'alimenter l'intégralité de la demande. La productrice affirme que tant qu'il n'y aura pas un producteur-cueilleur par commune, l'herboristerie aura besoin des grossistes. Delphine considère d'ailleurs que les tisanes

¹¹⁶ L'anis étoilé désigne le fruit du badianier de Chine (*Illicium verum* Hook f.), une variété d'anis importée de Chine.

des producteurs-négociants sont de meilleure qualité que celles distribuées par les gros groupes industriels dans les supermarchés.

De plus, malgré les différences techniques et économiques qui caractérisent leur procès de travail, tous les paysans-herboristes rencontrés ont en commun de travailler autour d'une vision « homme-filière » de leur activité. L'ethnologue Lucie Dupré avait utilisé ce terme pour désigner les producteurs de châtaignes qui produisent, transforment et commercialisent leurs récoltes afin de contrôler toutes les étapes de la filière de production (Dupré, 2000 : 229). En travaillant la plante depuis la graine jusqu'à la tisane, les producteurs entendent eux-aussi maîtriser toutes les étapes de leur chaîne de production. Cette dimension est plus forte chez les producteurs-cueilleurs puisqu'ils refusent de déléguer une partie du travail agricole. Camille confie ainsi qu'elle ne pourrait pas vendre des plantes qu'elle n'aurait pas elle-même cultivées. Le travail de la terre lui permet d'avoir un autre contact avec la plante, « *on la connaît toute entière* » explique la productrice. Les producteurs-négociants veillent néanmoins attentivement à la qualité des plantes que leur vendent les fournisseurs. Frédérique affirme qu'elle n'achète que des « *supers plantes* ». De plus, les producteurs-négociants valorisent particulièrement leurs activités agricoles. Puisqu'il n'est agriculteur qu'à mi-temps, Alexandre a conscience d'être perçu par ses collègues comme un « *extraterrestre du milieu agricole* ». Néanmoins, le producteur-négociant est déterminé à ne pas déléguer entièrement ses activités agricoles. Même s'il considère que la diversification de son champ de compétence nuit au développement de l'entreprise, Alexandre tient à consacrer du temps à la production de plantes.

2.2.2 Chacun son créneau

Pour réussir à gagner leur vie, les paysans-herboristes peuvent choisir de combiner différents procès de travail complexes. S'ils arrivent à vendre de gros volumes de plantes, ils peuvent concentrer leur activité sur la production d'un seul produit (tisanes ou hydrolats par exemple). Ils peuvent également diversifier leur production et choisir de vendre plusieurs préparations galéniques simples (macérats huileux, baumes, préparations alimentaires, etc.), qui présentent l'avantage de dégager plus de valeur

ajoutée que la tisane. Enfin, certains producteurs adoptent une activité économique complémentaire. Il peut notamment s'agir d'animer des ateliers ou des stages relatifs aux usages médicinaux des plantes. Mais avant de choisir leur spécialisation, les nouveaux installés commencent généralement par regarder ce que proposent les voisins. Lorsqu'ils se sont installés en Corrèze, Julien et Audrey ont très vite fait la connaissance de Dominique, établi à soixante kilomètres de leur ferme. Puisque Dominique commercialisait déjà beaucoup de plantes sèches, le couple a choisi de se concentrer sur une production d'hydrolats et de macérats de bourgeons, « *on n'a pas voulu marcher sur les plates bandes de Dominique* » explique Audrey. Aujourd'hui, Julien aimerait que ses futurs voisins développent à leur tour leur spécificité, leur créneau. Une fois cette précaution prise, les relations ne sont plus envisagées sous l'angle de la concurrence mais de la complémentarité. En Bretagne, Alexandre aussi tient à faire de ses collègues bretons des partenaires, il dit vouloir entretenir des rapports de coopération avec ses voisins. Le producteur-négociant pense que chaque paysan-herboriste doit pouvoir trouver sa place en optant pour un produit original : « *il faut savoir se distinguer* » affirme-t-il. Pour développer des relations amicales avec ses collègues, Alexandre s'implique d'ailleurs dans une association rassemblant les producteurs de plantes médicinales du Morbihan. Le producteur estime que ce réseau d'échange est cimenté par « *l'amour du végétal* ».

En transmettant des plants à leurs stagiaires, les paysans-herboristes facilitent d'ailleurs leur installation et créent *de facto* des bataillons de concurrents potentiels. Delphine le reconnaît, s'il y a autant d'installations dans le Finistère, c'est grâce à Gérard, « *il aide les gens et il les valorise* » ajoute la productrice. Pourtant, Gérard confie ne pas avoir peur de la concurrence que représentent les nouveaux installés. Au contraire, en facilitant le démarrage de leur activité, le producteur est satisfait de ne pas être contraint de développer sa propre production. Plusieurs paysans-herboristes considèrent d'ailleurs que l'arrivée de nouveaux installés peut même être favorable à leur propre activité. En contribuant à rendre les plantes médicinales plus visibles, les nouveaux installés alimenteraient la demande. Michèle encourage ainsi les jeunes à s'installer près de sa ferme. Elle considère que tous les producteurs se soutiennent

mutuellement : « *plus on sera nombreux et plus les plantes reprendront droit de cité !* »
affirme la productrice.

Éléments conclusifs du chapitre

Le modèle technique et économique des producteurs-négociants repose sur le développement d'outils perfectionnés, nécessitant des investissements capitalistes importants. Par contraste, privilégiant l'huile de coude à l'huile moteur, les producteurs-cueilleurs construisent des chaînes opératoires pauvres en outil (capital) mais riches en geste (travail). L'assise idéologique de ce modèle est liée à la défense d'un certain nombre de valeurs. La recherche d'autonomie, de liberté et de simplicité prime sur la rentabilité économique ou sur la modernité technique du modèle. Cette émancipation est également perçue comme une résistance au système capitaliste. Michèle associe son mode de production à un combat qui l'oppose à la « *société industrielle et capitaliste* ». Isabelle a quant à elle le sentiment d'être « *déconnectée du système capitaliste* ». Si la plupart des producteurs-cueilleurs rejettent le fonctionnement capitaliste de l'économie (saliariat et accumulation du capital) et refusent à ce titre de salarier des personnes sur leur ferme, ils y accueillent, comme les producteurs-négociants, de très nombreux stagiaires. Ces apprentis paysans-herboristes travaillent gratuitement – en échange parfois du gîte et du couvert – et cumulent souvent de longues périodes de stages avant de démarrer leur propre activité. Les paysans-herboristes négligent la précarité économique de ce statut puisqu'ils estiment que les stages permettent de démonétariser les relations sociales et encouragent le développement d'une forme d'apprentissage proche du compagnonnage.

Dans sa thèse consacrée aux agriculteurs biologiques, le sociologue Benoît Leroux distinguait « l'agriculteur entrepreneur », qui privilégie les dimensions techniques et surtout économiques de son activité, de « l'agriculteur alternatif », qui adopte une approche davantage liée à une conception sociale et écologique du métier. Les « médians » rassemblent les agriculteurs situés aux frontières de ces deux logiques (Leroux, 2011 : 174-207). Cette lecture est en partie pertinente pour analyser le profil des paysans-herboristes, puisque la démarche du producteur-cueilleur et du producteur-négociant s'inscrivent dans des logiques techniques et économiques très différentes. L'analyse de Benoît Leroux aboutit néanmoins à différencier les profils des agriculteurs en fonction des convictions qu'ils portent dans les valeurs de l'agriculture biologique.

Le sociologue associe en effet les entrepreneurs à des agriculteurs opérant dans un système très similaire à celui de l'agriculture conventionnelle et de fait moins engagés dans les valeurs liées à l'agriculture biologique. D'autres auteurs parlent de « conventionnalisation de l'agriculture biologique » pour signaler l'acculturation dont feraient preuve certains agriculteurs biologiques dont les pratiques agricoles tendraient à se rapprocher de celles mises en œuvre dans le cadre de l'agriculture conventionnelle (Buck, Getz, et Guthman, 1997, cité par Vankeerberghen, 2011 : 99).

Cette lecture ne permet pas de rendre compte de l'engagement des paysans-herboristes rencontrés, qui dépasse en outre le strict cadre de la défense de l'agriculture biologique. Malgré l'hétérogénéité de leurs pratiques, les producteurs partagent une vision homme-filière de leur activité. Les relations entre collègues sont d'ailleurs envisagées sous l'angle de la complémentarité, plutôt que sous l'angle de la concurrence. Cette conscience du collectif s'inscrit aussi dans le projet politique que portent les producteurs. La plupart sont engagés dans des associations, des syndicats et des procédures de certification de leur production. Ces différents types de militantisme permettent de rassembler les paysans-herboristes autour d'une cause commune : la défense de l'herboristerie paysanne.

Éléments conclusifs de la deuxième partie

Cette recherche porte sur les savoirs et les savoir-faire des paysans-herboristes et sur la relation qu'ils tissent avec le végétal soignant. Après avoir présenté dans la première partie de la thèse les acteurs et les champs de la connaissance ethnobotanique, cette partie a permis de faire apparaître l'histoire, le processus mémoriel et les pratiques contemporaines des producteurs de plantes médicinales. Il apparaît que leur conception généalogique et géographique du métier participe à la construction d'une identité collective. En s'inscrivant dans la lignée des thérapeutes populaires et en cherchant à développer une vision traditionnelle de l'herboristerie, les paysans-herboristes singularisent leur approche et se distinguent des autres acteurs de l'herboristerie contemporaine.

Pourtant, au sein de la profession, plusieurs modes d'appropriation de la nature et des relations sociales ont été distingués. Le modèle capitalistique des producteurs-négociants tranche avec le modèle riche en facteur travail des producteurs-cueilleurs. L'ethnographie fine de ces différents procès de travail a permis de mettre en relief leurs implications sociales et idéologiques. Le souhait que les herboristes paysans manifestent de travailler selon une vision homme-filière de l'activité permet néanmoins de rassembler leurs attentes et de produire une mobilisation politique commune.

La façon dont les producteurs définissent leur métier et se définissent eux-mêmes dans le paysage de l'herboristerie française se stabilisent aujourd'hui autour d'une vision commune. Les registres de savoirs qu'ils utilisent, et le souhait qu'ils manifestent de s'associer aux recherches entreprises par une partie des acteurs de l'ethnobotanique française, contribuent également à singulariser leur approche. Cette mobilisation politique et épistémologique originale contribue en effet à les distinguer des herboristes d'officine.

Troisième partie

Pouvoirs des plantes, savoirs sur les plantes

Le végétal médicinal comme sujet intentionnel

Chapitre 8. Les usages et mésusages de la réglementation

L'herboriste engagé



Illustration 42. Extrait du carnet de terrain faisant apparaître une feuille d'ail des ours (*Allium ursinum* L.), de pulmonaire (*Pulmonaria officinalis* L.), de myosotis (*Myosotis* sp.) et de plantain lancéolé (*Plantago lanceolata* L.). Cette page date d'avril 2015. Elle contient les notes prises à l'occasion d'une sortie botanique organisée par Thierry et Dominique en Corrèze. Ce jour-là, j'ai appris à identifier l'ail des ours non seulement grâce à la forme de sa feuille, qui évoque celle du muguet, mais aussi grâce à son odeur très forte d'ail. Source photo : Carole Brousse

Au cours des observations participantes réalisées chez les producteurs, je me suis aperçue qu'ils exerçaient la majeure partie de leur travail à la marge de la légalité. En effet, depuis 2008, cent-quarante-huit parties de plantes peuvent être vendues librement sous la forme de tisane. Si les paysans-herboristes rencontrés en vendent en moyenne seulement une cinquantaine, certaines espèces interdites à la vente libre comme les fleurs de bleuet (*Centaurea cyanus* L.), des aubépines (*Crataegus laevigata* (Poir.) DC., *Crataegus monogyna* Jacq.) et de souci (*Calendula officinalis* L.) se retrouvent fréquemment sur leurs étals. En distribuant des plantes sous monopole pharmaceutique, les producteurs s'exposent pourtant à des poursuites judiciaires. De même, lorsqu'ils conseillent leurs clients sur les propriétés des plantes médicinales, ils encourent le risque d'être condamnés pour exercice illégal de la pharmacie.

Bien qu'ils choisissent souvent d'outrepasser la loi pour pouvoir vendre certaines espèces de plantes, la plupart des paysans-herboristes rencontrés se définissent avant tout comme des agriculteurs et ne revendiquent pas le terme d'herboriste. Plusieurs éléments expliquent que le mot herboriste puisse correspondre à l'activité exercée par les producteurs sans créer dans le même temps un sentiment d'appartenance. Néanmoins, parce qu'ils sont perçus par leurs clients comme des herboristes et qu'il leur appartient de revendiquer leur place dans la filière, les termes de producteur-herboriste et de paysan-herboriste doivent aujourd'hui leur permettre d'être identifiés, aux côtés des herboristes des villes, comme des herboristes des champs. Les procédures de certification dans lesquelles ils s'engagent concourent également à la reconnaissance sociale et économique de leur production.

En plus de l'engagement dont ils témoignent en enfreignant la loi, certains paysans-herboristes prennent activement part à la défense de l'herboristerie. Cet engagement peut s'inscrire dans le cadre d'activités associatives ou syndicales qui ont pour enjeu d'interpeller les politiques sur l'avenir de l'herboristerie professionnelle. Il peut également être révélé par les valeurs que les producteurs défendent en développant des activités de transmission de savoirs. Ces formations permettent aux producteurs de dégager un revenu supplémentaire mais elles ont surtout pour enjeu de défendre un projet sociétal valorisant l'autonomie. En effet, qu'ils soient producteurs-cueilleurs ou

producteurs-négociants, les vingt producteurs que j'ai rencontrés ont tous le sentiment que leur activité de production de plantes médicinales n'est pas seulement motivée par la volonté d'obtenir une rémunération matérielle. Si l'accumulation d'un profit monétaire individuel apparaît comme la forme de rationalité économique propre au fonctionnement capitaliste, d'autres motivations guident le travail des paysans-herboristes. Ces motivations sont imbriquées dans un système de pensée qui établit des correspondances entre la production de plantes, les relations sociales et le rapport à l'environnement.

1. Le paysan-herboriste hors-la-loi

1.1 Les plantes libres

Les plantes que vendent les paysans-herboristes rencontrés sont soumises à des réglementations qui diffèrent selon le type de préparations galéniques : décret n°2008-841 pour les plantes sèches et les préparations alimentaires, décret n°2006-352 pour les compléments alimentaires et règlement européen n°1223/2009 pour les préparations cosmétiques. Ces réglementations sont parfois associées à des listes d'espèces qui distinguent les plantes en vente libre des plantes soumises au monopole pharmaceutique.

1.1.1 Les différentes réglementations

Le décret n°2008-841, modifiant l'article D. 4211-11 du code de la santé publique, a sorti cent-quarante-huit plantes du monopole pharmaceutique. Il s'applique pour la vente de préparations à visée alimentaire ce qui comprend à la fois les tisanes et les petites transformations comme les sirops ou les pestos. Le décret fait suite à celui prononcé en 1979 qui avait déjà permis de rendre légale la vente de trente-quatre espèces médicinales. Aujourd'hui, tout le monde peut vendre des tisanes comprenant les plantes, ou plutôt les parties de plantes, mentionnées dans le décret de 2008. Le texte a notamment sorti du monopole pharmaceutique la sommité fleurie de l'achillée millefeuille (*Achillea millefolium* L.), les parties aériennes de l'alchémille (*Alchemilla vulgaris* L.) et les fruits des aubépines (*Crataegus laevigata* (Poir.) DC., *Crataegus monogyna* Jacq.)¹¹⁷. Ces cent-quarante-huit parties de plantes sont inscrites sur la liste A de la Pharmacopée française, qui comprend au total trois-cent-soixante-cinq plantes médicinales. La Pharmacopée française comprend encore cent-vingt-trois plantes, inscrites sur la liste B, placées sous monopole exclusif de la pharmacie¹¹⁸. Par ailleurs,

¹¹⁷ Le texte du décret n°2008-841 et la liste des parties de plantes sorties du monopole pharmaceutique qui l'accompagne sont reproduits en annexe.

¹¹⁸ La Pharmacopée française est un ouvrage réglementaire destiné aux professionnels de santé qui définit les critères de pureté des matières premières et des préparations entrant dans la fabrication des médicaments. Le texte comprend des listes de monographies relatives aux diverses formes pharmaceutiques, aux préparations homéopathiques et aux substances d'origine végétale, chimique ou autres. La Pharmacopée française précise également les méthodes analytiques à utiliser pour assurer le contrôle des préparations de même que les matériaux et contenants devant être utilisés.

certaines plantes comme la monarde (*Monarda didyma* L.), la ciboulette (*Allium schoenoprasum* L.) ou la pâquerette (*Bellis perennis* L.) sont en vente libre. Il s'agit de plantes jugées non médicinales par la Pharmacopée française. En 2012, lors de la publication de la onzième édition de la Pharmacopée française, quatre-vingt-seize plantes ont d'ailleurs été sorties de la liste des plantes médicinales. Le texte justifie ainsi leur suppression : « soit leur usage médicinal était reconnu comme désuet ; soit elles ne possédaient que des usages cosmétiques ou alimentaires, soit elles entraient dans la fabrication de médicaments dans un but autre que thérapeutique (excipient, colorant, aromatisant...) »¹¹⁹.

La législation européenne (directive du 10 juin 2002) définit les compléments alimentaires comme des préparations commercialisées sous forme de doses : il peut notamment s'agir de gélules, de pastilles, de comprimés, de pilules, de sachets ou d'ampoules. La directive européenne a été transposée dans le droit français par le décret n°2006-352 du 20 mars 2006 modifié par le décret n°2011-329 du 25 mars 2011 et par le décret n°2011-385 du 11 avril 2011. Cette réglementation est associée à une liste d'espèces relativement étendue : l'arrêté du 24 juin 2014 définit une liste de cinq-cent-quarante-six plantes pouvant être vendues sous la forme du complément alimentaire¹²⁰. Si les paysans-herboristes peuvent commercialiser leurs préparations, à l'exception des plantes vendues en vrac, en vertu de cette législation, la plupart renonce à le faire. La procédure requise pour l'enregistrement des préparations en tant que compléments alimentaires, à réaliser auprès de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, est jugée trop compliquée et inadaptée au fonctionnement artisanal des fermes des paysans-herboristes. Parmi les producteurs rencontrés, aucun n'a choisi de vendre ses préparations selon la législation du complément alimentaire.

¹¹⁹ Citation extraite de la préface à la liste des plantes médicinales de la XI^{ème} édition de la Pharmacopée française publiée le 19 avril 2012 sur le site internet de l'ANSM (<http://ansm.sante.fr/Mediatheque/Publications/Pharmacopée-française-Substances-d'origine-végétale> dernière consultation le 18/11/2016).

¹²⁰ Le projet BelFrIt, mené par un groupe de trois scientifiques belges, français et italiens pourrait prochainement conduire à l'extension de cette liste. Le comité d'experts à l'initiative de ce projet informel a produit une liste de mille-vingt-cinq plantes, obtenu en harmonisant les listes de plantes autorisées dans les compléments alimentaires par les arrêtés nationaux de ces trois pays. (www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/dgccrf/imgs/breve/2014/documents/explanatory_memorandum.pdf dernière consultation le 18/11/2016).

Enfin, depuis 2013, la distribution de plantes sous forme de préparations cosmétiques est soumise à l'application du règlement européen n°1223/2009. Ce règlement ne prévoit aucune liste d'espèces : toutes les plantes inscrites à la Pharmacopée française peuvent être distribuées sous la réglementation cosmétique, c'est-à-dire sous forme de baumes mais aussi d'huiles essentielles¹²¹. Néanmoins, pour pouvoir distribuer des produits cosmétiques, les paysans-herboristes doivent notifier leurs produits au niveau de la Commission européenne, se déclarer établissement cosmétique au niveau de l'ANSM et rédiger pour chaque produit un dossier d'information produit qui comprend notamment le rapport de sécurité du produit pour la santé humaine établi sur la base des profils toxicologiques des ingrédients. Cette procédure, coûteuse et complexe, a découragé de nombreux producteurs. Sur le panel des quinze herboristeries paysannes rencontrées, trois ont arrêté de confectionner des baumes depuis 2013 et seulement trois continuent d'en distribuer, sans respecter la procédure fixée par le règlement européen.

1.1.2 Le choix de désobéir

Inévitablement contraints par ces différentes réglementations, les producteurs choisissent souvent d'outrepasser la loi. Chacun pose ses limites en fonction du climat propre à son périmètre de vente, des contacts, bons ou mauvais, qu'il a avec les pharmacies avoisinantes, du zèle connu de l'inspecteur des fraudes, mais aussi de la réaction personnelle qu'il choisit d'adopter face à une législation dont tous contestent le bien-fondé. Camille l'admet, elle n'entend pas se plier aux contraintes imposées par ces lois. La productrice considère que ces réglementations n'ont pas pour but de défendre les consommateurs mais permettent en revanche de protéger le monopole des pharmaciens : « *parce que les plantes marchent, du coup, ils nous interdisent de les cueillir !* » affirme Camille. Sylvie avoue elle aussi qu'elle ne comprend pas la logique de ce classement : « *pourquoi garder pour soi une plante qui fait du bien ?* » se demande la productrice. Elle estime que les plantes ne doivent pas être « *soumises à l'entrave, prisonnières du monopole de la pharmacie* ». Isabelle considère pour sa part

¹²¹ Seules quinze huiles essentielles sont soumises au monopole pharmaceutique. La liste des huiles essentielles sous monopole pharmaceutique est fixée dans l'article D4211-13 du code de la santé publique.

qu'aucune raison médicale ne justifie le maintien du monopole pharmaceutique sur certaines préparations alimentaires confectionnées à partir de plantes d'usages courants comme le bleuet (*Centaurea cyanus* L.) ou le souci (*Calendula officinalis* L.). La productrice affirme néanmoins que le statut de certaines plantes comme le millepertuis (*Hypericum perforatum* L.) est davantage litigieux. Les producteurs rencontrés reprochent également à ces différentes réglementations de ne pas prendre en compte l'aspect multi-usages de leurs préparations. Ils considèrent par exemple qu'un hydrolat peut très bien être utilisé en cuisine, en cosmétique ou en thérapeutique et qu'il est donc contestable et souvent compliqué de faire entrer les préparations dans une seule catégorie d'emploi et donc de réglementation.

Pour décider selon quelle réglementation ils vont choisir de distribuer leurs préparations, les paysans-herboristes étudient essentiellement la complexité des différentes procédures. En définitive, ils choisissent souvent de vendre leurs produits en vertu du décret n°2008-841 puisque ce texte est considéré comme relativement simple d'emploi. Néanmoins, la plupart des producteurs rencontrés vendent des plantes et parties de plantes qui n'ont pas été libéralisées par ce décret. En effet, pour déterminer quelles espèces de plantes ils vont choisir de commercialiser, plutôt que de consulter la liste jointe au texte de loi, les paysans-herboristes se fient généralement à ce que vendent leurs collègues. Isabelle reconnaît ainsi qu'elle ne s'interdit pas de commercialiser certaines tisanes de plantes puisqu'elle a constaté que les paysans-herboristes les vendaient depuis des années sans jamais avoir été inquiétés. C'est aussi le sentiment de Cindy qui se réfère davantage à ce que font les autres producteurs plutôt qu'à la réglementation. La productrice admet qu'elle n'est pas allée vérifier si le bleuet (*Centaurea cyanus* L.) ou la mauve sylvestre (*Malva sylvestris* L.) qu'elle commercialise faisaient partie des plantes libérées : « *ce sont des plantes tellement classiques que je ne vérifie pas !* » confie la productrice. En cherchant quel était le statut des préparations alimentaires distribuées par trois producteurs, j'ai ainsi constaté que, quel que soit le type de gamme proposée (petite, moyenne ou grande), on retrouve systématiquement des plantes sous monopole pharmaceutique (liste A ou B) dans les plantes sèches mises en vente. Il s'agit essentiellement, pour les plantes sur liste A, des fleurs des aubépines (*Crataegus laevigata* (Poir.) DC., *Crataegus monogyna* Jacq.), de

bleuet (*Centaurea cyanus* L.), ou de souci (*Calendula officinalis* L.), des parties aériennes de l'hysope (*Hyssopus officinalis* L.) et de l'échinacée (*Echinacea purpurea* Moench). Les plantes sur liste B sont plus rarement commercialisées. Dans le cas du troisième producteur, il s'agit de la berce (*Heracleum sphondylium* L.), de la tanaïs (*Tanacetum vulgare* L.) et du liseron des haies (*Convolvulus sepium* L.).

	Hors Pharmacopée	Libérée	Liste A	Liste B	Total
Producteur 1	1	20	2	0	23
Producteur 2	1	31	5	0	37
Producteur 3	18	45	50	3	116

Tableau 33. Statuts des plantes vendues dans les gammes de tisanes de trois paysans-herboristes en application du décret n°2008-841

1.2 Le conseil thérapeutique

Même lorsqu'ils choisissent de ne pas vendre des plantes placées sous monopole pharmaceutique, les producteurs peuvent se retrouver dans l'illégalité s'ils inscrivent sur les sachets de leurs préparations des informations concernant leurs qualités thérapeutiques. Les propriétés des plantes ne peuvent pas non plus être mentionnées à l'oral puisque les paysans-herboristes s'exposent alors à des poursuites pour exercice illégal de la pharmacie (article L4211-1 du code de la santé publique) et exercice illégal de la médecine (article L4161-1 du code de la santé publique)¹²².

1.2.1 Évoquer sans indiquer

Les producteurs ne peuvent pas inscrire sur les emballages de leurs préparations les effets médicaux attendus. De tels renseignements sont considérés comme des allégations thérapeutiques et sont réservées aux emballages des produits vendus sous la réglementation du médicament. La législation européenne définit l'allégation comme « tout message ou toute représentation, non obligatoire en vertu de la législation

¹²² Les formations que suivent les paysans-herboristes et les approches scientifiques qu'ils mobilisent pour apprendre à utiliser les qualités thérapeutiques des plantes seront étudiées dans le chapitre neuf.

communautaire ou nationale, y compris une représentation sous la forme d'images, d'éléments graphiques ou de symboles, quelle qu'en soit la forme, qui affirme, suggère ou implique qu'une denrée alimentaire possède des caractéristiques particulières » (règlement n°1924/2006 du Parlement Européen et du Conseil du 20 décembre 2006). Une allégation thérapeutique est définie comme une mention d'étiquetage indiquant un lien entre la consommation d'une préparation et la prévention ou la guérison d'une pathologie. Contrairement à l'allégation thérapeutique, l'allégation nutritionnelle et de santé n'implique pas de lien entre un aliment et une maladie, elle se contente d'affirmer l'existence d'une relation entre une denrée alimentaire et la santé. Par exemple, la mention « le thym soigne le rhume » est une allégation thérapeutique tandis que la mention « le thym favorise la santé respiratoire » est une allégation de santé. Si l'inscription d'allégation thérapeutique est interdite sur les emballages des denrées alimentaires, des allégations de santé peuvent en revanche y figurer. Néanmoins, seules les allégations nutritionnelles et de santé listées par la Commission européenne de même que les allégations en attente d'évaluation peuvent être utilisées.

L'utilisation de ces allégations de santé ne correspond toutefois pas aux attentes des paysans-herboristes rencontrés. Selon eux, les personnes s'intéressent avant tout aux plantes médicinales en curatif, pour soigner des maladies. Cindy, qui ne valorise pas l'aspect thérapeutique de ses produits, a observé que même lorsqu'elle vend des préparations alimentaires comme des sirops ou des huiles, ce sont les bienfaits médicaux qui intéressent avant tout les clients. Michèle aussi l'a remarqué : elle ne peut pas vendre ses tisanes comme s'il s'agissait de simples boissons. La productrice considère que ses clients expriment une grande demande thérapeutique. De plus, les producteurs connaissent souvent mal la réglementation sur les allégations de santé. Aussi sont-ils très peu nombreux à les utiliser. La plupart emploient donc plutôt des codes chargés d'évoquer les effets bénéfiques attendus. Le bleu est par exemple souvent associé aux maladies respiratoires, le vert aux troubles digestifs, le rouge aux problèmes menstruels. Pour aider les malades à identifier les produits qui correspondent à leur demande thérapeutique, les paysans-herboristes rencontrés donnent également des noms évocateurs à leurs préparations. Une infusion destinée à soigner le rhume est tantôt appelée « atchoum », « enrubé » ou « p'tits mouchoirs » tandis que les tisanes soignant

l'insomnie seront appelées « nuit paisible », « doux rêves », « boisson de Morphée », « douce nuit » ou « thé du soir »¹²³.

1.2.2 Dialoguer sans diagnostiquer

Lorsqu'ils vendent leurs produits en vente directe, les producteurs peuvent être amenés à préciser à l'oral la composition de leurs mélanges et les bénéfices attendus des préparations. Il est aussi courant que les clients demandent une infusion préparée sur-mesure. Mais si les paysans-herboristes ne peuvent pas mentionner les propriétés médicinales de leurs préparations, ils ont encore moins le droit de poser des diagnostics. Le diagnostic peut être décrit comme le temps de l'acte médical consistant à établir des liens entre les symptômes et la maladie dont le patient est atteint. L'article L4161-1 du code de la santé publique rend passible d'une condamnation pour exercice illégal de la médecine le comportement d'une personne « qui prend part habituellement ou par direction suivie, même en présence d'un médecin, à l'établissement d'un diagnostic ou au traitement de maladies, congénitales ou acquises, réelles ou supposées, par actes personnels, consultations verbales ou écrites ou par tous autres procédés quels qu'ils soient ». Si certains paysans-herboristes acceptent néanmoins de préparer des infusions sur-mesure à leurs clients, ils refusent toujours de poser des diagnostics. Gérard, qui compose fréquemment des mélanges personnalisés pour ses clients, affirme ne pas vouloir se substituer au médecin : « *il faut que les gens viennent avec un diagnostic avéré !* » explique-t-il. L'infusion sur-mesure est alors préparée en vertu du diagnostic posé par le médecin ou en tenant compte des seuls symptômes évoqués par le client.

Plusieurs producteurs entreprennent cependant de dépasser le constat de syndromes en projetant d'inverser le rapport thérapeutique. En effet, s'ils ne peuvent pas établir eux-mêmes de diagnostic, c'est-à-dire tracer le chemin partant de la cause jusqu'aux signes fonctionnels de la maladie, ils peuvent encourager les clients à le faire eux-mêmes. Cette technique les amène à dialoguer avec les clients afin de les accompagner dans un processus introspectif devant leur permettre d'identifier la nature

¹²³ La Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes est l'administration en charge de contrôler l'emploi des allégations de santé pour la France. En l'occurrence, l'appellation « atchoum » a été considérée par un inspecteur des fraudes comme une allégation de santé.

et l'origine de l'affection dont ils souffrent. Thierry a recours à cette technique. Le producteur explique qu'il refuse de poser des diagnostics mais qu'il lui arrive de « mener une recherche » en association avec la personne qui vient le voir. Le producteur considère qu'il s'agit d'un échange qui lui permet de se connecter étroitement avec la personne souffrante. Jean décrit cette recherche comme un « dialogue sur le bien-être ». En discutant avec son client, le paysan-herboriste doit l'aider à identifier les vraies raisons de son affection. Jean précise que ce dialogue commence généralement par un ensemble d'interrogations qui doit permettre au client d'identifier l'origine de sa pathologie : « on va leur dire : "Est-ce que vous vous hydratez assez dans la journée ?", "Est-ce que vous travaillez ?". Et là ils vont par exemple nous répondre : "Oui mais je suis tout le temps debout" ou "J'ai un enfant qui dort mal". Et finalement on va parler d'autre chose, qui n'a rien à voir avec sa santé, mais qui a tout à voir avec sa santé. La personne arrive parce qu'elle a mal à l'estomac et elle va repartir avec un sachet de tilleul pour son fils, qui dort mal le soir, car en fait le fond du problème est là : elle a mal à l'estomac car son fils dort mal et ça la rend malade » explique-t-il. Isabelle, qui était assistance sociale avant de devenir paysanne-herboriste, a d'ailleurs constaté que lorsqu'elle discute avec les personnes, elles finissent souvent par se déshabiller, au sens propre, en montrant leurs cicatrices, mais aussi au sens figuré, en dévoilant leurs blessures les plus profondes. Cette conception de l'approche médicale comme une recherche personnalisée sur les causes endogènes de la pathologie est une des caractéristiques des médecines parallèles. Pour François Laplantine et Paul-Louis Rabeyron, ces médecines s'inscrivent toutes dans une préoccupation de la totalité : il s'agit de réaliser une analyse holistique de la pathologie, plutôt que de dissocier les symptômes. La maladie est perçue dans une approche idiosyncrasique, comme une réaction spécifique du malade à un trouble (Laplantine et Rabeyron, 1987 : 39).

2. La reconnaissance par l'étiquette

2.1 La construction de l'identité professionnelle

Les producteurs utilisent plusieurs termes associés au monde agricole pour définir leur activité professionnelle : ils se disent producteurs de plantes, paysans ou

agriculteurs. Par contraste, leurs clients les identifient souvent comme des herboristes. Le terme de producteur-herboriste a été proposé en 2012 pour réunir le sentiment d'appartenance interne des producteurs et le processus d'identification externe exercé par les clients. En 2015, c'est finalement autour du terme de paysan-herboriste que les producteurs ont décidé de se réunir pour prendre place dans la filière de l'herboristerie.

2.1.1 Producteur, agriculteur ou paysan : l'autodéfinition agricole du métier

Lorsqu'on leur demande de qualifier leur métier, la plupart des producteurs mettent en avant la dimension agricole de l'activité. Myriam se définit ainsi comme une productrice même si elle avoue qu'elle n'aime pas vraiment ce mot : « *on produit des produits industriels, mais produire des plantes ce n'est pas très joyeux !* » affirme-t-elle. Faut de mieux, Myriam emploie quand même le terme. En réalité, la productrice a plutôt le sentiment d'être une accompagnatrice, « *la plante elle sait pousser toute seule* » relève-t-elle. Elle précise parfois qu'elle produit des plantes « *en co-création avec la nature* ». Dominique préfère quant à lui le terme d'agriculteur : « *dans agriculteur, il y a culte et culturel. Je tiens vraiment à ce terme !* » affirme-t-il. Jean, pour sa part, ne se considère pas comme un agriculteur et préfère employer le terme de paysan : « *je ne suis pas agriculteur mais j'ai une vie de paysan au sens où je suis passionné par le territoire et la terre en tant que culture, agriculture, transmission et valeurs* » explique-t-il. Deux grilles de lecture permettent de comprendre les représentations différentielles associées aux termes de paysan et d'agriculteur.

La première caractérisation implique un rapport spécifique au foncier et s'inscrit dans l'histoire longue de la paysannerie. Au XIX^e siècle, les termes d'agriculteur et de paysan renvoyaient en effet à des métiers différents : tandis que l'agriculteur était prospère économiquement, car propriétaire de ses terres et de son capital, le paysan ne disposait que de sa seule force de travail (Agulhon, 1970). L'usage qui en est fait aujourd'hui renvoie partiellement à cette réalité foncière. Elsa Pibou montre notamment que le développement du statut locatif des terres agricoles implique une recomposition des identités paysannes au prisme d'un rapport désindividualisé à la terre. Cette

nouvelle gestion du foncier implique également une remise en cause de la fonction patrimoniale traditionnellement associée au métier : par opposition au statut héréditaire d'agriculteur, la sociologue note que l'on peut devenir « paysan de passage » (Pibou, 2016). La seconde grille de lecture implique un rapport à l'autonomie et fait référence aux transformations survenues au XX^e siècle avec la modernisation des pratiques agricoles. Henri Mendras distingue ainsi le métier d'agriculteur et la condition de paysan car plus qu'un métier caractérisé par une dimension agricole, le terme de paysan renverrait à des valeurs (autonomie) et à un rapport patrimonial à la terre (territoire) (Mendras, 1984 : 212). Selon Mendras, être paysan implique également d'appartenir à une société paysanne. Le sociologue définit les sociétés paysannes selon cinq critères : l'autonomie relative du groupe vis-à-vis de la société englobante, le caractère structurant de la vie domestique, l'autarcie économique orientée vers la consommation familiale, les rapports d'interconnaissance au sein du groupe et le rôle de médiation opéré par les notables (Mendras, 1976 : 12).

Ces deux éléments de caractérisation permettent de comprendre la préférence des acteurs pour le terme de paysan et le moindre investissement qu'ils font du terme agriculteur. Dominique, qui utilise plutôt cette appellation, estime d'ailleurs que son attachement pour le mot est lié à son statut de fils d'agriculteur : « *je suis agriculteur car je suis membre d'une lignée agricole* » affirme-t-il. Par contraste, la plupart des paysans-herboristes sont venus à la profession dans le cadre de reconversion professionnelle et tous ne sont pas propriétaires de leurs terres agricoles. Audrey, Julien et Cindy louent par exemple leur habitation et une partie de leurs champs à leur municipalité. Le terme de paysan, et le rapport à l'autonomie et à la société qu'il sous-entend, correspondent également à la vision homme-filière que les producteurs défendent. Jean affirme qu'il se reconnaît dans ce terme car il ne le définit pas seulement en référence aux tâches agricoles : « *un paysan ce n'est pas seulement un gars qui pioche la terre, un paysan raconte une histoire patrimoniale* » affirme-t-il. Dans ses représentations, le statut de paysan implique un rôle dans la société et un

rapport au territoire très spécifiques. Cette définition englobante contribue à distinguer, à la manière de Mendras, le métier d'agriculteur et la condition de paysan¹²⁴.

2.1.2 De l'herboriste au paysan-herboriste

Si Isabelle aimerait utiliser les termes de paysanne ou d'agricultrice pour définir son métier, elle doute parfois de sa légitimité à les utiliser car elle a le sentiment que pour ses collègues mais aussi pour ses clients, ce sont des mots qui sont associés à la production maraîchère : « *mes voisins ils ne sont pas agriculteurs ou paysans de la même manière que moi ! Du coup, si j'utilise ces mots, ils pensent que je fais des choux fleurs, enfin ça colle pas quoi ! Alors, j'ai l'impression d'usurper un peu les termes...* » explique-t-elle. En revanche, les producteurs ont le sentiment qu'ils sont souvent identifiés comme des herboristes par leurs clients. Dominique a constaté que lorsque les gens viennent dans sa boutique, ils ont le sentiment d'entrer dans une herboristerie. Michèle estime également être devenue herboriste « *par la force des choses* », en raison des attentes exprimées par ses clients. Néanmoins, si l'herboristerie correspond au domaine d'activité de l'entreprise et aux représentations des clients, les producteurs n'opèrent pas toujours une appropriation de ces identifications. Les processus d'identification et d'appartenance peuvent en effet impliquer des « *identités contrariées* » (Avanza et Laferté, 2005 : 138). Par exemple, Jean distingue clairement son identification externe, herboriste de métier, et son appartenance interne, paysan.

De plus, certains producteurs ne s'intéressent pas à la dimension thérapeutique de leur activité et préfèrent travailler sur le goût des plantes. C'est le cas de Cindy qui propose une gamme diversifiée de produits qu'elle valorise pour leurs qualités alimentaire et condimentaire : tisanes, sirops, huiles et vinaigres aromatisés, gelées de plantes, sels aromatisés, sorbets. La productrice admet qu'elle n'est pas intéressée par l'aspect thérapeutique de ses préparations. C'est également l'avis d'Alexandre qui ne produit pourtant que des mélanges de plantes sèches. Le producteur se préoccupe essentiellement de la saveur de ses infusions, il veut proposer des « *tisanes plaisirs* ». À l'inverse, d'autres producteurs sont fortement intéressés par la dimension thérapeutique

¹²⁴ Le rapport à l'autonomie des paysans-herboristes sera étudié dans la troisième partie de ce chapitre. Leur rapport à l'aspect patrimonial de l'herboristerie sera analysé dans le chapitre neuf.

de leur activité. C'est notamment le cas de Myriam qui, pourtant, ne se définit pas comme une herboriste. La productrice-distillatrice considère que le terme ne correspond pas à son activité. Myriam a le sentiment qu'un herboriste doit vendre des plantes sèches plutôt que des hydrolats.

Comme elle, plusieurs producteurs hésitent à employer le mot herboriste parce qu'ils ont le sentiment de ne pas correspondre à la représentation traditionnelle qui est faite du métier. Par exemple, Camille ne se présente jamais comme une herboriste puisque dans son imaginaire, l'herboriste n'est pas un cultivateur mais un commerçant qui vend des plantes dans une boutique. Audrey rejette quant à elle l'histoire conflictuelle de l'herboristerie. La productrice ne veut pas s'inscrire dans le prolongement des guerres de corporations qui ont opposé les apothicaires aux herboristes. À cause de cette histoire qu'elle n'arrive pas à s'approprier, Audrey ne souhaite pas utiliser le terme d'herboriste. La productrice se trouve aussi trop débutante pour revendiquer l'appellation, « *Julien et moi on est des apprentis herboristes !* » explique-t-elle. C'est également l'avis de Frédérique qui s'estime trop peu formée pour employer le mot d'herboriste. Cette crainte de ne pas être à la hauteur est souvent liée à celle d'avoir des ennuis avec la justice. Thierry admet qu'il a longtemps eu peur de se qualifier d'herboriste. Le producteur redoutait d'attirer l'attention des pouvoirs publics et ne voulait pas se mettre en danger. Aujourd'hui, Thierry a décidé d'assumer l'emploi du terme : « *finalement il faut appeler un chat un chat !* » explique-t-il.

Pour essayer de conjuguer le sentiment d'appartenance des producteurs avec leur identification externe, Thierry Thévenin propose et défend depuis 2012 l'utilisation du terme de producteur-herboriste. Selon le porte-parole du syndicat SIMPLES, ce mot devrait permettre de produire une identité de groupe qui ferait coïncider les représentations des clients et les autodéfinitions des producteurs. La création en octobre 2015 de la Fédération des paysans-herboristes a conduit à l'abandon du terme de producteur-herboriste et à la stabilisation d'une définition précise du métier. La fédération le définit comme comprenant l'ensemble des activités suivantes : « la culture, la cueillette et la transformation des plantes alimentaires, aromatiques, médicinales, tinctoriales et à parfum, la commercialisation en vente directe ou circuit-court des

produits élaborés à la ferme, l'information et éventuellement le conseil aux utilisateurs sur les propriétés et usages traditionnels, comprenant les précautions d'emploi de ces plantes et produits transformés à base de plantes »¹²⁵. Le choix du terme de paysan-herboriste peut également être interprété comme une conscientisation politique des producteurs. La référence à la paysannerie, déjà initiée par les paysans-boulangers¹²⁶ et par les agriculteurs du Réseau Semences Paysannes, traduit en effet chez ces acteurs un rejet du modèle productiviste et la valorisation par contraste de l'autonomie semencière (Demeulenaere et Bonneuil, 2010 ; Demeulenaere, 2014).

Les actions entreprises pour donner une existence sociale au groupe des producteurs-herboristes, récemment requalifiés en paysans-herboristes, implique la reconnaissance des représentants du groupe. Comme l'explique Pierre Bourdieu, « c'est parce que le représentant existe, parce qu'il représente (action symbolique), que le groupe représenté, symbolisé, existe et qu'il fait exister en retour son représentant comme représentant d'un groupe » (Bourdieu, 1984 : 49). L'émergence de ces différents collectifs (producteur-herboriste et paysan-herboriste) suppose donc la reconnaissance d'un représentant. Thierry Thévenin, porte-parole du syndicat SIMPLES et président de la Fédération des paysans-herboristes, assure cette fonction de traduction des attentes du groupe. Sylvie suit de près les projets entrepris par Thierry. La productrice estime que son collègue « *se débat et se démène pour faire reconnaître le métier* ». Julien considère quant à lui Thierry comme la « *personne référente pour l'herboristerie* »¹²⁷. Le producteur creusois est en effet une personnalité connue par la plupart des acteurs du monde herboristique. Tandis que certains le côtoient fréquemment dans le cadre des réunions internes au syndicat SIMPLES, d'autres le connaissent parce qu'ils utilisent, dans le cadre de leur activité, son livre *Le Chemin des herbes*, qui répertorie les savoirs relatifs à quatre-vingt-trois plantes communément utilisées en herboristerie (Thévenin, 2012b). Le producteur est également fréquemment invité sur des événements consacrés à l'herboristerie et sur des plateaux de télévision.

¹²⁵ Annexe au Journal officiel du samedi 26 mars 2016, annonce n° 430, page 29.

¹²⁶ Comme le paysan-herboriste, le paysan-boulangier s'inscrit dans une vision homme-filière de son activité et fabrique son pain à partir d'une farine autoproduite, issue de blé cultivé sur ses champs.

¹²⁷ Au sein du corpus réunissant l'ensemble des entretiens retranscrits réalisés auprès des paysans-herboristes, Thierry est évoqué cent-douze fois.

2.2 La forêt des labels

Pour que le soin qu'ils accordent à leur travail soit inscrit sur les étiquettes des produits qu'ils commercialisent, les producteurs s'engagent dans des procédures de certification associées au respect de cahiers des charges. Ces procédures doivent permettre aux consommateurs d'identifier, grâce aux logos présents sur les produits, les pratiques de culture et de transformation mises en œuvre. Au-delà de l'aspect commercial, le choix d'une marque privée, en complément ou en substitution du label AB, est souvent révélateur du projet politique que les producteurs associent à leur activité de paysan-herboriste.

2.2.1 La certification AB et les marques privées

Plusieurs organismes certificateurs désignés par l'État peuvent délivrer le label AB : Écocert, Qualité France, Agrocet, etc. En revanche, les logos SIMPLES, Demeter, Nature et Progrès et Bio cohérence sont considérés comme des marques privées puisque leur attribution n'est pas mise en place par ces organismes. Pour vérifier la conformité des pratiques des producteurs avec les cahiers des charges institués, ces marques utilisent des Systèmes Participatifs de Garantie (SPG). Par contraste avec la certification AB, qui est attribuée par un acteur ne prenant pas part à l'échange – on parle de certification par tierce partie – dans les SPG, les procédures de contrôle sont assurées par les producteurs et/ou les usagers. Ce type de certification est reconnue par la Fédération Internationale des Mouvements de l'Agriculture Biologique (IFOAM) qui les définit comme des « systèmes d'assurance qualité orientés localement. Ils certifient les producteurs sur la base d'une participation active des acteurs concernés et sont construits sur une base de confiance, de réseaux et d'échanges de connaissances » (May, 2008 : v).

Le développement des marques privées repose, entre autres choses, sur le sentiment que la certification par tierce partie concourrait à la conventionnalisation de l'agriculture biologique, c'est-à-dire au développement de caractéristiques techniques empruntées à l'agriculture conventionnelle. Compte tenu des coûts de la certification

par tierce partie, intégralement imputés aux producteurs, et des investissements importants qu'impliquent le respect du cahier des charges de l'AB, ce type de certification conduirait également à amplifier les inégalités sociales entre petits et grands producteurs (Mundler et Bellon, 2011 : 59-60). L'opposition entre le label officiel et les marques privées se superpose ainsi à la représentation binaire qui circule dans le milieu de l'agriculture biologique qui consiste à opposer les pratiques des agriculteurs évoluant autour d'une « représentation bio-industrielle de l'agriculture » à celles des « petits producteurs » (Vankeerberghen, 2011 : 30).

La grande majorité des paysans-herboristes rencontrés (73,3 %) est certifiée Agriculture Biologique (AB). Mais comme Sylvie, plusieurs producteurs considèrent le label bio comme une certification temporaire. Elle doit leur permettre, dans les premières années d'activité de l'entreprise, de familiariser le consommateur avec les pratiques de la ferme. Sylvie affirme que cette certification lui permet de se faire connaître le temps que sa clientèle se forme. Une fois qu'elle aura suffisamment de clients, la productrice projette d'arrêter de demander le label AB. Sylvie ne comprend pas qu'il lui faille payer pour être contrôlée par un organisme certificateur, « *l'AB permet de prouver à mes clients que je travaille bien, mais ça n'a pas de sens pour moi, vraiment pas de sens* » affirme la productrice. Delphine, qui dispose également de la certification, considère elle aussi comme une absurdité de devoir acheter son droit au logo AB. C'est avant tout car la certification lui permet de bénéficier d'un crédit d'impôt qu'elle demande le label.

Les producteurs reprochent également à la certification officielle ses aspects institutionnels et administratifs. Ils la jugent peu révélatrice du rapport à la nature qui caractérise non seulement leur métier mais aussi leur mode de vie. Camille a ainsi renoncé à demander la certification AB puisqu'après avoir discuté avec une personne chargée d'assurer les contrôles, la jeune productrice a eu le sentiment que les organismes certificateurs n'étaient pas sensibles à l'intégralité des problématiques écologiques : « *ils n'ont pas de combat !* » affirme-t-elle. C'est également l'avis de Cindy qui a l'impression « *de n'être qu'un numéro* » lorsqu'elle reçoit les contrôleurs chargés d'accorder la certification.

Enfin, les critiques adressées à la certification AB tiennent également au contenu de son cahier des charges. Michèle s'est ainsi désengagée de l'agriculture biologique puisqu'elle considère que la réglementation ne cesse de baisser ses critères. La productrice ne comprend pas que l'agriculture biologique puisse accepter les Organismes Génétiquement Modifiés (OGM) : « *pour moi c'est inacceptable* » explique Michèle. En effet, depuis le 1^{er} janvier 2009, le cahier des charges permettant la certification AB a été remodelé afin d'harmoniser le label bio national avec le label bio européen. Le cahier des charges de l'agriculture biologique nationale tolère désormais la présence de traces accidentelles d'OGM à hauteur de 0,9 % des produits transformés. En réponse à cette évolution du cahier des charges, la marque privée Bio cohérence a été créée. Pour obtenir cette marque, le seuil maximum de contamination par les OGM est limité à 0,1 %. Parmi les paysans-herboristes rencontrés, seuls Isabelle et Loïc disposent du label Bio cohérence. Néanmoins, plusieurs producteurs considèrent le cahier des charges de l'agriculture biologique comme peu exigeant. Myriam, qui dispose de la certification AB, affirme par exemple qu'elle va au-delà du cahier des charges de l'agriculture biologique : « *c'est plus que du bio ce que je fais !* » commente-t-elle.

Abandonner la certification AB témoigne d'un engagement fort du producteur, que celui-ci devra justifier et défendre auprès des consommateurs qui utilisent le label bio comme un marqueur de confiance. Pour ne pas se dissocier complètement de l'agriculture biologique, certains producteurs choisissent de cumuler le label AB avec une ou plusieurs marques privées. Parmi les onze producteurs rencontrés disposant de la certification AB, cinq seulement ne bénéficient d'aucune marque privée. Sylvie, qui est certifiée AB, dispose par exemple de la marque Made in 60, mise en place par le conseil général de l'Oise comme une identification géographique. La production de Jean est certifiée AB et bénéficie également de la marque Nature et Progrès. Enfin, six producteurs détiennent la marque SIMPLES ou sont en situation de l'obtenir (producteurs-postulants) et deux d'entre eux ne la cumulent d'ailleurs avec aucune autre labellisation. Cette situation est liée à l'histoire du syndicat. Après avoir contribué à rédiger le cahier des charges de l'agriculture biologique dans les années 1980,

SIMPLES s'est vu retirer en 1992 la possibilité d'homologuer et de contrôler les produits bio. La marque SIMPLES s'est finalement dissociée du label AB en 1995¹²⁸.

	SIMPLES¹²⁹	Biocoherence et SIMPLES	Nature et Progrès	Made in 60	Aucune marque privée	Total
AB	3	1	1	1	5	11
Non AB	2	0	1	0	1	4
Total	6	2	1	1	5	15

Tableau 34. Marques et labels dont bénéficient les productions des quinze herboristeries paysannes rencontrées

2.2.2 La marque de son identité

Le cahier des charges du syndicat SIMPLES ressemble beaucoup à celui de Nature et Progrès mais parmi les producteurs rencontrés, aucun ne dispose des deux labellisations. Bien sûr, les deux cahiers des charges ne sont pas tout à fait identiques. Sylvie, qui souhaiterait un jour obtenir la labellisation SIMPLES, n'a pas entrepris la même démarche auprès de Nature et Progrès car elle estime que le matériel demandé pour obtenir la marque est trop coûteux. De plus, le cahier des charges associé à la marque SIMPLES contient une contrainte de taille : les paysans-herboristes doivent autoproduire au minimum 70 % des plantes qu'ils commercialisent. Sur les 30 % de plantes achetées à l'extérieur, le cahier des charges précise également qu'au moins 20 % doivent provenir de productions labélisées SIMPLES. Seules 10 % des plantes achetées peuvent être obtenues auprès de producteurs en agrobiologie (AB, Nature et Progrès ou Demeter par exemple)¹³⁰. Aussi, un producteur-négociant ne peut pas disposer de la marque SIMPLES mais il peut obtenir la marque Nature et Progrès.

¹²⁸ Sur ce sujet, voir la partie deux du chapitre cinq.

¹²⁹ Sont ici comptabilisés à la fois les producteurs disposant de la marque SIMPLES et les producteurs postulants.

¹³⁰ Les informations concernant les seuils de plantes auto-produites et achetées à respecter pour disposer de la marque SIMPLES sont précisées dans le cahier des charges du syndicat SIMPLES, version d'avril 2015, « feuillet n°1 - Production, Cueillette », page 8. Archives numériques du syndicat SIMPLES.

Au-delà des différences de cahiers des charges, choisir de demander la marque SIMPLES ou la marque Nature et Progrès tient également au type d'investissement que le producteur souhaite engager et qui est fonction des sujets mis en débat au sein de la structure. Tandis que le syndicat SIMPLES regroupe uniquement des producteurs-cueilleurs de plantes médicinales, l'association Nature et Progrès accueille des agriculteurs, des éleveurs, des transformateurs, des distributeurs et des consommateurs¹³¹. Julie reconnaît que les cahiers des charges des deux structures sont très ressemblants et qu'elle pourrait sûrement demander à bénéficier de la marque SIMPLES puisqu'elle respecte déjà le cahier des charges de Nature et Progrès. Mais la productrice ne tient pas à intégrer le groupe des producteurs SIMPLES, elle reproche au syndicat de fonctionner dans l'entre-soi. La productrice valorise en revanche les échanges qui se tissent entre les agriculteurs installés sur des productions différentes. À l'inverse, Cindy souhaite obtenir la marque SIMPLES pour pouvoir rejoindre le réseau des producteurs de plantes médicinales : « *je me suis tout de suite sentie bien avec eux* » confie la productrice. Cindy est rassurée par le soutien que peuvent lui apporter ses collègues.

Dès lors, si le métier constitue un espace d'identification revendiqué comme un mode de définition de soi (Osty, 2003 : 97), le choix du logo signale plus qu'un mode de production, il agit comme un marqueur de l'identité de son détenteur. Adopter un cahier des charges ne se résume d'ailleurs pas à une simple démarche marketing. Pour le paysan-herboriste, cela implique, dans le cas d'une labellisation SIMPLES ou Nature et Progrès, de signer la charte de l'association qui précise les enjeux sociaux et environnementaux défendus. S'engager dans un processus de certification nécessite également de s'investir dans la structure associée au logo : Fédération Nationale d'Agriculture Biologique, Groupement Régional d'Agriculteurs Biologiques et parfois Groupement d'Agriculteurs Biologiques (structure départementale) pour le label AB, syndicat SIMPLES pour la marque SIMPLES, association Nature et Progrès pour la marque Nature et Progrès. Ces moments de rencontres et de réflexions embarrassent

¹³¹ En 1999, l'association Les Simples est créée pour accueillir les membres sympathisants de la structure, qui ne sont pas nécessairement installés en production de plantes, mais qui souhaitent apporter leur soutien aux activités du syndicat. À l'assemblée générale de 2014, l'association Les Simples est mise en veilleuse, les membres et activités de celle-ci sont désormais intégrés dans le syndicat. Sur ce sujet, voir la partie deux du chapitre cinq.

certains producteurs comme Gérard qui se définit volontiers comme « *un peu asocial* ». Le producteur breton confie ne pas avoir confiance dans les structures : « *je les trouve pernicieuses, je suis assez rétif à cela* » ajoute-t-il. Néanmoins, pour la plupart des producteurs, ces espaces de réflexion constituent au contraire les moteurs principaux de l'adhésion à la marque. Isabelle confie que la marque SIMPLES ne l'intéresse pas réellement. Ce qui lui tient à cœur c'est avant tout de poursuivre une réflexion collective consacrée aux plantes médicinales. Les enquêtes réalisées en 2010 par Claire Julliand, Jean-Paul Lescure et Florence Pinton ont d'ailleurs permis de montrer que les producteurs SIMPLES choisissent d'adhérer au syndicat avant tout du fait des valeurs et pratiques auxquelles la structure est associée (48 % des citations) et en second lieu à cause du lien social qu'elle invite à créer entre ses membres (27 % des citations). Seules 16 % des citations évoquent des motivations liées aux aspects strictement professionnels portés par le syndicat (Pinton, Julliand, Lescure, 2015).

3. Les différentes formes d'engagement

3.1 La dimension militante de l'activité

Si pour certains producteurs, défendre la reconnaissance de l'herboristerie passe par l'action politique entreprise auprès des pouvoirs publics, pour d'autres, cet engagement peut s'affirmer auprès de la clientèle, en enseignant aux personnes les vertus de l'automédication végétale. Ces démarches peuvent être analysées comme des formes différentes d'engagement : tandis que la première implique de défendre les intérêts et les spécificités de la profession, la seconde s'adresse aux clients et s'inscrit autour de la promotion de l'usage des plantes médicinales.

3.1.1 Un plaidoyer pour l'herboristerie paysanne

Parmi les producteurs rencontrés, certains souhaitent contribuer à la reconnaissance politique et juridique de l'herboristerie paysanne. Pour défendre leur profession devant les pouvoirs publics, ils choisissent de se mobiliser à l'échelle locale ou nationale en prenant contact avec le Ministère de l'Agriculture, de la Santé, ou de l'Économie, en organisant des rencontres avec les parlementaires, ou en mobilisant les

médias par exemple. Cet investissement est généralement lié aux positions que les producteurs occupent dans les structures associatives et syndicales de l'herboristerie. Par exemple, depuis 2012, Thierry détient le poste de porte-parole du syndicat SIMPLES. Il utilise ce statut pour défendre le métier de paysan-herboriste. Le producteur est également président et membre fondateur de la Fédération des paysans-herboristes. Thierry espère que la fédération pourra permettre aux producteurs de participer plus activement à ce processus d'interpellation des politiques. Le manifeste publié par la fédération précise en effet que l'objectif poursuivi consiste à aider les paysans-herboristes à se faire connaître des législateurs afin qu'une proposition de loi vienne à terme reconnaître le métier¹³². Jean est quant à lui vice-président de l'AFC. Le producteur entend contribuer à l'inscription de la question de l'herboristerie paysanne à l'agenda des politiques publiques.

Cette catégorisation sous la forme d'un militantisme n'est toutefois pas systématiquement perçue par les producteurs. Jean estime que le mot militant recouvre une « *connotation négative et déspiritualisée* ». Le producteur préfère parler d'un engagement pour l'herboristerie. Dominique aussi ne se considère pas comme un militant : « *dans militant il y a militaire !* » explique le producteur. S'ils ne se définissent pas eux-mêmes comme militants, plusieurs paysans-herboristes constatent néanmoins que leur activité est, parfois à leur insu, militante. C'est le cas de Julie qui affirme ne pas chercher à convaincre les gens. Quand elle se compare aux militants associatifs et syndicaux, la productrice n'a pas l'impression d'être engagée. Toutefois, en ayant choisi de travailler dans le milieu de l'agriculture écologique et de la médecine végétale, Julie estime qu'elle exprime une « *forme de militantisme* ». En fait, la plupart des paysans-herboristes n'ont pas le sentiment d'être intrinsèquement militants. Ils estiment en revanche que la pratique du métier de paysan-herboriste leur impose de contester le monopole pharmaceutique et le système de santé actuel, tout en les positionnant dans des situations technique et économique difficilement compatibles avec le modèle dominant. Leur engagement pour la défense de l'herboristerie est donc postérieur à la découverte du métier – et non le moteur de leur orientation vers celui-ci.

¹³² Le manifeste intitulé « Pour une reconnaissance du métier de paysan-herboriste » est publié sur le site internet de la fédération (www.paysans-herboristes.org/images/manifeste_FPH.pdf dernière consultation le 18/11/2016).

Il naît des situations contraignantes que leur impose la pratique de leur activité professionnelle.

3.1.2 La défense de l'autonomie thérapeutique

Si tous les producteurs ne participent pas aux actions engagées auprès des médias et des pouvoirs publics pour défendre l'herboristerie professionnelle, la plupart affirment s'investir pour promouvoir l'autonomie thérapeutique. En exerçant son métier, Clotilde a le sentiment de « *militer pour que les gens se réapproprient des savoirs et une certaine autonomie* ». De même, Audrey souhaite que ses clients apprennent à « *se réapproprier les usages des plantes pour la santé au quotidien* ». Monique et Rémi, qui ont arrêté leur activité de production de plantes médicinales au début des années 2000, affirment eux aussi avoir cherché à transmettre à leur clientèle le goût de l'automédication. Grâce à leur activité commerciale, ils souhaitaient participer à la promotion des plantes médicinales : « *on voulait faire connaître les plantes pour que les gens s'emparent de cette connaissance et fassent leur récolte, pour faire de l'automédication* » explique Rémi. Thierry estime quant à lui que l'utilisation des plantes médicinales ouvre sur quelque chose qui est du domaine de la liberté, « *ça, pour moi, c'est de la militance* » conclut le producteur. Dans leurs discours, les paysans-herboristes articulent étroitement l'idée d'autonomie thérapeutique à celle de réappropriation. Ils affirment vouloir aider les personnes à s'emparer d'un registre de savoirs qui leur aurait été injustement confisqué par le corps médical.

Défendre l'autonomie thérapeutique peut néanmoins générer des doutes sur le bien-fondé de l'activité commerciale. En vendant à leurs clients des préparations et des conseils sur leurs utilisations, certains producteurs redoutent de nuire à l'autonomie des personnes. Thierry admet s'être demandé si son activité d'herboriste ne pouvait pas desservir son projet : « *en leur proposant un truc tout fait, finalement, tu empêches les gens de faire par eux-mêmes* » explique le producteur. Gérard aussi le reconnaît : le seul problème avec son métier, c'est qu'il faut vendre les tisanes, « *je rêverais de donner mes plantes...* » confie le producteur. Pour participer plus activement au processus de réappropriation de l'autonomie thérapeutique, plusieurs paysans-herboristes ont décidé,

en parallèle de leur activité commerciale, de proposer des formations consacrées à la transmission des savoirs herboristiques. Les ateliers et les stages qu'ils organisent sont consacrés aux rudiments de la médecine végétale populaire : reconnaissance botanique des espèces et apprentissage des propriétés des plantes et des méthodes de fabrication des préparations thérapeutiques. Ces activités doivent participer à la diffusion des connaissances nécessaires au développement de l'autonomie thérapeutique. Dominique a également aménagé un jardin botanique sur sa ferme qui est le support de différentes activités pédagogiques. Le paysan-herboriste organise ces animations car il a l'impression que la connaissance populaire des usages médicinaux des plantes est menacée. Pour le producteur, transmettre ces connaissances à l'oral et par la pratique est la meilleure façon de les protéger. Dominique estime que fixer à l'écrit des savoirs est souvent générateur de conflits : « *quand on fixe, on fige et du coup, on engendre des querelles car il faut choisir* » affirme-t-il. Ces différentes activités consacrées au développement de l'autonomie thérapeutique contribuent également à donner un caractère patrimonial à l'herboristerie populaire. Au sens du sociologue André Micoud, la patrimonialisation se résume en effet à « l'activité sociale consistant à faire être quelque chose qui prend nom et valeur de patrimoine » (Micoud, 2005 : 81).

Si ces formations génèrent des compléments de revenu pour les producteurs, à terme, elles remettent néanmoins en jeu l'avenir de leur profession. En apprenant à tout un chacun les bases du métier, les producteurs-formateurs prennent en effet le risque de perdre des clients qui, devenus autonomes, se passeront plus tard de l'aide d'intermédiaires. Dominique l'a constaté : il serait sûrement plus logique, d'un point de vue économique, de bloquer l'apprentissage de la médecine végétale populaire. Pourtant, le producteur veut participer à la diffusion de ces connaissances pour aider les personnes à prendre en main leur santé : « *si tu donnes un poisson à quelqu'un qui est affamé c'est bien, mais si tu lui apprends à pêcher c'est mieux !* » conclut Dominique. C'est également le sentiment de Gérard qui souhaite inciter les gens à redevenir acteurs de leur santé, quitte à perdre des clients : « *souvent, quand j'encourage les gens à retrouver la connaissance des plantes pour se soigner, ils me disent : "si vous nous dites cela, vous n'allez plus gagner votre croûte !" Mais je veux leur montrer que ça leur*

appartient, c'est une sorte d'autonomie par rapport à leur santé » explique le producteur.

La perte économique que peut occasionner la transmission de savoirs est d'ailleurs contestée par plusieurs producteurs qui considèrent être gagnants économiquement lorsqu'ils enseignent l'automédication végétale. Julie a notamment remarqué que les clients qui viennent se former chez elle parlent à leurs connaissances de l'herboristerie et l'aident en définitive à élargir sa clientèle. La productrice s'est aussi aperçue que si les personnes qu'elle reçoit en formation souhaitent apprendre à fabriquer elles-mêmes des remèdes, par manque de temps, elles continuent de lui acheter des plantes de temps en temps. C'est également l'avis de Julien qui a constaté que ses clients ne deviennent pas complètement autonomes après avoir suivi une formation puisqu'ils continuent généralement à s'approvisionner chez lui. Le producteur estime qu'apprendre aux personnes à utiliser les plantes décuple leur envie d'avoir recours à l'herboristerie : *« ils vont commencer à ramasser des plantes dans leur jardin et ça va leur donner envie d'aller plus loin ; du coup ils vont venir nous acheter un flacon d'huile essentielle car ils n'ont pas d'alambic pour la faire eux-mêmes »* observe le producteur. Gérard estime lui aussi que son activité commerciale doit permettre aux personnes qui suivent des formations de compléter à l'occasion leur armoire à pharmacie : *« moi je suis là pour apporter aux gens ce qu'ils ne peuvent pas cultiver tous seuls, ou ce qu'ils ont oublié de cultiver »* affirme le producteur.

3.2 La construction d'un projet alternatif de société

L'engagement des paysans-herboristes s'incarne dans un projet de société qu'ils conçoivent comme une alternative à la société actuelle. Les producteurs alimentent ce projet grâce à une réflexion personnelle sur la question du sens du travail et du sens de la vie. *In fine*, le modèle sociétal s'incarne à l'échelle de l'individu au sein de son projet de vie.

3.2.1 L'autonomie collective : vers l'interdépendance revisitée

C'est pour pouvoir maîtriser son processus de production du début à la fin, « *de la petite graine jusqu'à la plante que l'on va mettre dans le sachet de tisane* », qu'Isabelle a choisi de devenir paysanne-herboriste – plutôt qu'herboriste d'officine – à l'issue de sa formation à l'ARH. Ce besoin de contrôler toutes les étapes du processus productif a également conduit Isabelle et son mari Loïc à utiliser très peu d'outils. Par exemple, pour retourner la terre, Loïc travaille avec des chevaux de trait plutôt qu'avec un tracteur. Isabelle effectue quant à elle la majeure partie de ses cueillettes à la main. En choisissant de ne pas mécaniser la production, le couple entend s'affranchir de toute dépendance technique et énergétique¹³³. Cette vision traduit un rejet de l'hétéronomie du travail : l'organisation du procès de travail et l'objet de la production ne doivent pas échapper au paysan-herboriste¹³⁴. La recherche d'autonomie qu'initient les paysans-herboristes ne se limite d'ailleurs pas au seul champ du travail. Elle constitue plus largement le socle de leur projet de vie. Michèle considère ainsi que la recherche d'autonomie a toujours orienté ses choix de vie. La productrice estime que le souhait de devenir paysanne-herboriste s'est inscrit en continuité avec son état d'esprit et sa manière d'être dans le monde. Après avoir appris à produire elle-même sa nourriture, c'est pour être plus autonome par rapport à sa santé qu'elle a décidé de suivre une formation d'herboriste et qu'elle est finalement devenue paysanne-herboriste.

Aujourd'hui, Michèle affirme qu'elle souhaite s'émanciper des liens de dépendance que crée la société contemporaine : « *une société que je rejette, dans laquelle je ne me sens pas du tout à l'aise, une société que je combats* » ajoute Michèle. Thierry récuse lui aussi le fonctionnement actuel de la société puisqu'il observe que rien n'est fait pour encourager le développement de l'autonomie des individus. Le paysan-herboriste a le sentiment d'être considéré comme un simple « *rouage du système : un tube digestif ou un porte-monnaie ambulante !* ». Thierry estime qu'en déposédant les individus de leurs capacités d'action sur le monde, la société recèle un « *totalitarisme en puissance* ». L'attrance de Michèle et Thierry pour l'autonomie les conduit finalement

¹³³ Ce choix est plus largement spécifique au processus technique mis en place par les producteurs-cueilleurs (voir chapitre sept).

¹³⁴ Sur les caractéristiques de l'hétéronomie du travail, voir (Gorz, 1988 : 103).

à rejeter le fonctionnement économique et politique du système actuel qui repose sur le développement de relations de dépendance mutuelle. Poussée à son maximum, l'autonomie paraît d'ailleurs incompatible avec le maintien d'une activité économique ou avec le recours aux aides sociales.

Pourtant, les producteurs rencontrés entreprennent de gagner en autonomie grâce à leur activité de paysan-herboriste et acceptent pour cela de percevoir des revenus. Plutôt qu'à une émancipation totale de la société, c'est donc davantage à une forme d'interdépendance revisitée qu'ils aspirent. L'autonomie qu'ils défendent ne doit pas les rendre totalement indépendants du reste de la société, elle implique plutôt de les doter d'une capacité d'action devant leur permettre de s'affranchir des contraintes imposées par la société industrielle. *In fine*, le projet de société qu'ils défendent vise à faire émerger des activités très autonomes d'un point de vue technique mais dépendantes économiquement les unes des autres. Thierry définit d'ailleurs l'herboristerie paysanne comme la composante d'une « *société alternative* » qu'il souhaite participer à créer aux côtés d'autres professionnels très autonomes techniquement comme les paysans-boulangers, les éco-constructeurs, les forgerons et les maraîchers.

La défense de ce projet passe par la participation à des projets locaux d'économie de partage de la connaissance orientés vers le développement de l'autonomie semencière et technique du paysan¹³⁵. Agir pour le développement d'un autre projet de société nécessite également d'alimenter le tissu social local, de façon à constituer un réseau d'échanges et d'entraides bien maillé. Maëlle qualifie de « *cryptoengagement* » son action politique ciblée sur l'échelon local. Tout en étant relativement invisible au niveau national, son action contribue à animer la vie quotidienne des habitants de son quartier. Comme Maëlle, la plupart des paysans-herboristes rencontrés sont très actifs dans le tissu associatif de leur commune, que ce soit pour permettre la création d'une école Montessori (Alexandre), pour lutter contre le projet d'installation d'une centrale à gaz (Isabelle et Loïc), ou pour organiser un festival de musique (Audrey et Julien, Maëlle, Frédérique et Pierre). L'enquête réalisée en 2010 par Claire Julliand, Jean-Paul Lescure et Florence Pinton révélait d'ailleurs que

¹³⁵ Les dynamiques d'apprentissage mutuel mises en place par les paysans-herboristes seront étudiées dans le chapitre neuf.

les producteurs du syndicat SIMPLES appartiennent en moyenne à 3,4 réseaux associatifs. Moins de 4 % d'entre eux ne sont adhérents à aucune association (Pinton, Julliand, Lescure, 2015).

3.2.2 L'autonomie personnelle : la révolution intérieure

Pour Cornelius Castoriadis, la recherche d'autonomie collective implique un processus psychanalytique personnel qui doit donner à l'individu la possibilité de mieux comprendre son inconscient (Castoriadis, 1998). En cela, pour le philosophe, l'autonomie n'est pas tant le fait d'être affranchi de toute autorité extérieure qu'une capacité qui permet de se doter de ses propres lois. Transposée au niveau individuel, la quête d'autonomie peut alors être comprise comme une révolution intérieure. Elle amène l'individu à s'affranchir de ses passions et de ses préjugés afin de gagner en capacité réflexive. Chez les paysans-herboristes rencontrés, ce processus introspectif les conduit souvent à faire le choix d'une vie simple, orientée vers la contemplation et l'autolimitation. Dominique estime ainsi qu'il n'est pas ambitieux et qu'il ne souhaite pas gagner beaucoup d'argent. Le producteur considère que ses choix sont animés par une philosophie du bonheur inspirée d'Épicure : « *c'est la pauvreté joyeuse que Pierre Rabhi a transformé en sobriété heureuse !* » explique Dominique. Isabelle aussi ne souhaite pas devenir « *riche d'argent* ». La productrice a le sentiment d'être riche quand son séchoir est rempli de plantes. Pour Isabelle, le « *comble de la richesse* » consiste à passer les mains dans les fruits séchés de l'angélique (*Angelica sylvestris* L.) : « *on dirait des pépites, c'est mon or, c'est jouissif !* » ajoute la productrice. Isabelle estime que la recherche du bonheur n'implique pas des besoins de consommation mais plutôt l'acquisition de savoirs et savoir-faire vecteurs d'autonomie.

L'activité professionnelle est dès lors conçue comme une source d'épanouissement personnel puisqu'elle est décrite comme agréable et vectrice d'autonomie. Thierry oppose son travail qu'il définit comme accueillant à la définition étymologique du mot : « *ce n'est pas le travail dans le sens de la torture* » explique le producteur. Sylvie différencie quant à elle le travail salarié de son travail actuel : « *mon travail est un travail qui me réalise* » affirme la productrice. Jean considère pour sa part

que le travail humanise l'homme : « *l'homme, c'est le travail* » ajoute le producteur. Toutes ces affirmations rejoignent la vision d'André Gorz qui distinguait « le véritable travail », c'est-à-dire le « travail qu'on *fait* », du « travail social », c'est-à-dire « le travail qu'on *a* » (Gorz, 1997 : 13).



Illustration 43. Isabelle pesant son tilleul (*Tilia* sp.), Guiclan (29), 24 juin 2015. Source photo : Carole Brousse

Les moments de cueillette sont souvent évoqués pour signifier le caractère appréciable de l'activité. Gérard confie qu'il lui arrive de contempler son champ et de se laisser envahir par le bonheur : « *c'est presque orgasmique !* » ajoute le producteur. Sylvie affirme qu'elle ne sépare pas sa vie privée de sa vie de paysanne-herboriste, « *c'est tout mélangé* » commente-t-elle. Jean aussi ne compte pas ses heures et souhaite consacrer tout son temps et toute sa vie à l'herboristerie : « *je travaille à mi-temps puisque je ne travaille que douze heures par jour !* » ironise le producteur. S'ils ne distinguent pas les heures travaillées des heures de repos, les producteurs ont également du mal à concevoir la vie en terme de temps de travail et temps de vacances. À nouveau, l'activité est conçue comme un mouvement perpétuel de vie qu'on ne saurait interrompre. Michèle estime ne pas avoir besoin de se mettre en vacances de son jardin : « *il a besoin de moi et j'ai besoin de lui* » explique la productrice. Michèle n'a d'ailleurs pas le sentiment de travailler et considère plutôt être en vacances permanentes. Julie

partage ce sentiment. Elle affirme que la formule « *vie, vacances, travail, total* » constitue sa maxime de vie. Camille aussi remet en question l'intérêt des vacances. Elle estime qu'elle n'a pas besoin de jours de congés qui la soulageraient de son travail puisqu'elle s'accomplit en le réalisant. Ces constatations rejoignent à nouveau celles d'André Gorz qui définissait les vacances comme un « temps de pure consommation, qui ne s'intègre pas dans la vie de tous les jours, ne l'enrichit pas de dimensions nouvelles, ne lui confère pas une autonomie accrue ni un autre contenu que celui du rôle professionnel » (Gorz, 2008 : 64-65).

Éléments conclusifs du chapitre

Si la réglementation a récemment libéralisé cent-quarante-huit espèces, *a priori* bien plus que n'en utilisent les paysans-herboristes rencontrés, de nombreuses parties de plantes interdites à la vente libre comme les fleurs de bleuet (*Centaurea cyanus* L.), des aubépines (*Crataegus laevigata* (Poir.) DC., *Crataegus monogyna* Jacq.) et de souci (*Calendula officinalis* L.), les parties aériennes de l'armoise (*Artemisia vulgaris* L.), de l'échinacée (*Echinacea purpurea* Moench), et de l'hysopé (*Hyssopus officinalis* L.) ou encore les feuilles de ginkgo biloba (*Ginkgo biloba* L.) et la racine de valériane (*Valeriana officinalis* L.) se retrouvent fréquemment sur leurs étals¹³⁶. Puisque ces plantes sont d'usages courants et abondamment disponibles dans notre flore – citons encore, parmi les plantes sur liste A, le plantain lancéolé (*Plantago lanceolata* L.) – les paysans-herboristes choisissent souvent d'enfreindre la loi. De plus, s'ils imaginent parfois des parades pour ne pas avoir à conseiller leurs clients sur les vertus des plantes, ils transgressent également la réglementation lorsqu'ils indiquent, à l'écrit ou à l'oral, les usages médicinaux de leurs préparations.

L'engagement des producteurs se prolonge autour des différents processus de fédération et de certification auxquels ils participent. L'obtention de ces étiquettes (qu'il s'agisse d'un nom commun pour définir la profession ou d'une marque à apposer sur les produits) leur permet d'exister socialement et d'être reconnus en vertu des valeurs qu'ils défendent. Pour faire leurs choix dans la forêt des labels, les paysans-herboristes rencontrés conjuguent des objectifs matériels avec des préoccupations plus politiques. Le choix du label AB est toujours justifié par le premier type de motivations : il permet

¹³⁶ Il faut bien comprendre que les plantes sorties du monopole pharmaceutique sont l'exception et non la règle. L'ANSM considère que toutes les plantes inscrites à la pharmacopée française doivent être considérées comme des substances disposant d'usages pharmaceutiques relevant de fait du monopole du pharmacien. La sortie du monopole pharmaceutique de cent-quarante-huit parties de plantes prévue par le décret n°2008-841 est liée à la distinction qui a été effectuée entre les drogues d'un usage médical exclusif de celles pouvant avoir un autre usage, notamment alimentaire, cosmétique ou comme complément alimentaire. L'ANSM a estimé « qu'un certain nombre de drogues végétales, bien que possédant des vertus médicinales, est utilisé quotidiennement dans des produits cosmétiques, alimentaires ou en tant que condiments. Il était donc nécessaire de les distinguer et de les identifier afin de ne pas les restreindre dans un circuit de distribution sous monopole pharmaceutique exclusif ». Citation extraite de la préface à la liste des plantes médicinales de la XI^{ème} édition de la Pharmacopée française publiée le 19 avril 2012 sur le site internet de l'ANSM (<http://ansm.sante.fr/Mediatheque/Publications/Pharmacopée-française-Substances-d-origine-vegetale> dernière consultation le 18/11/2016).

de disposer d'un crédit d'impôt, d'envoyer un signal positif à la clientèle, d'avoir la possibilité de vendre ses produits dans les magasins d'alimentation biologique. En revanche, ce sont surtout des motivations politiques qui encouragent les producteurs à demander les marques privées. Puisqu'elles sont associées au respect de cahiers des charges plus restrictifs, elles les engagent à aller plus loin que l'AB. Elles offrent également des espaces de réflexion collectifs où les paysans-herboristes peuvent centraliser leurs problématiques et leurs inquiétudes tout en bénéficiant des conseils des collègues.

Pour alerter les pouvoirs publics sur leur situation, certains paysans-herboristes s'engagent également dans des syndicats et des associations qui ont pour projet de défendre l'herboristerie professionnelle. De plus, lorsqu'ils informent leur clientèle sur les vertus de l'automédication végétale, l'engagement des producteurs apparaît comme un investissement pluridimensionnel, orienté plus largement vers la défense de l'autonomie. Il s'inscrit dans un projet de société jugé alternatif au modèle dominant. Le métier est alors imaginé dans un cadre plus vaste, en complémentarité avec d'autres initiatives ayant pour enjeu de proposer une alternative à l'évolution de la société. Il s'agit de promouvoir un affranchissement des liens de dépendance que créé et alimente la société industrielle. Cette recherche d'autonomie collective passe notamment par le développement d'un modèle d'économie de la connaissance partiellement démonétarisé. Les paysans-herboristes alimentent également ce projet par leurs réflexions personnelles sur le sens du travail et sur le sens de la vie. Parce qu'il est considéré comme source d'épanouissement personnel et vecteur d'autonomie, le temps consacré au travail n'est pas distingué du temps consacré au loisir.

Chapitre 9. Les savoirs sur le végétal soignant

L'herboriste en herbe

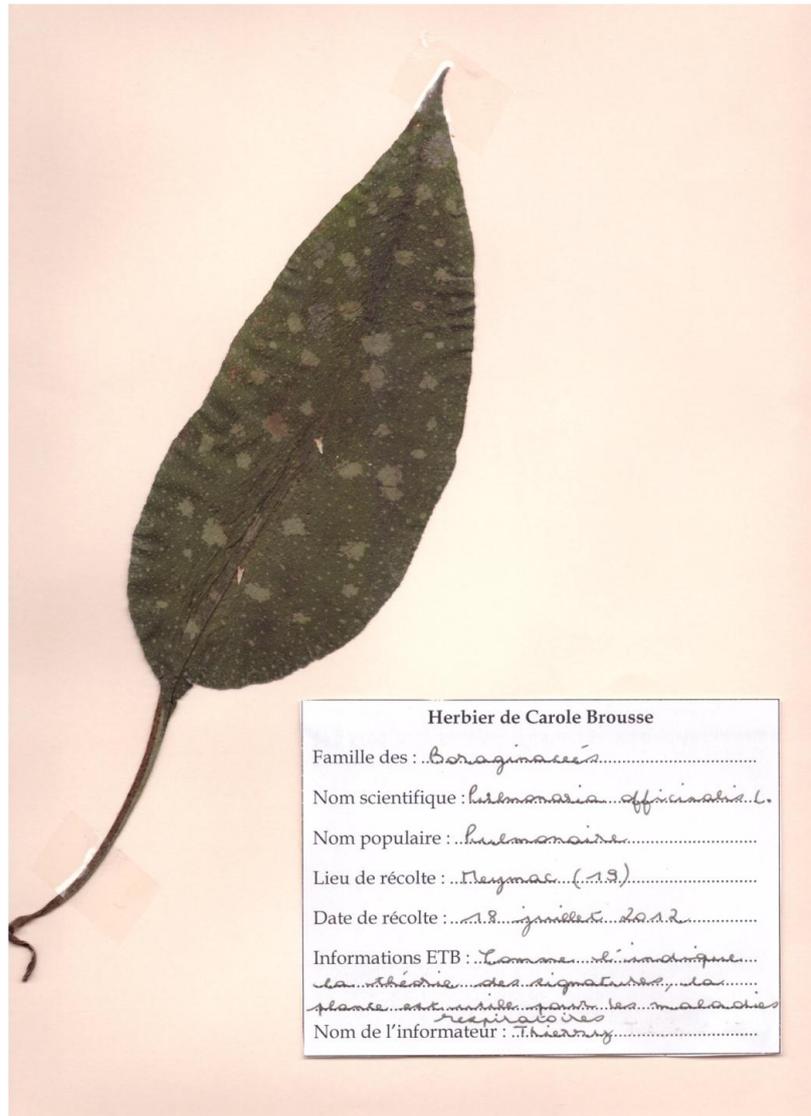


Illustration 44. Planche d'herbier présentant un spécimen de pulmonaire (*Pulmonaria officinalis* L.). Cette espèce a été collectée à l'occasion d'un stage de botanique animé par Thierry Thévenin en juillet 2012 en Corrèze. Je suis frappée par l'esthétique de cette feuille : la forme et la régularité des points évoquent effectivement les alvéoles d'un poumon. Selon la théorie des signatures, cette ressemblance indique l'usage de la plante : elle est utile pour soigner les maladies respiratoires. Source photo : Carole Brousse

Devenir paysan-herboriste nécessite d'acquérir une double compétence : une compétence agricole et une compétence liée à l'utilisation des plantes médicinales. Mais à l'heure actuelle, aucun cursus diplômant ne prépare à l'exercice de ce métier. Pour apprendre les aspects agricoles liés à la profession, de nombreux paysans-herboristes suivent un Brevet Professionnel de Responsable d'Exploitation Agricole (BPREA) ou un Certificat de Spécialisation consacrés à la culture des plantes aromatiques et médicinales. Ces diplômes sont proposés par plusieurs CFPPA et notamment par les établissements de Nyons (26), de Marmilhat (63) et de Montmorot (39). Des formations proposées par des associations – qui s'auto-qualifient d'écoles d'herboristerie – délivrent également des certificats, non reconnus par l'État, qui permettent d'obtenir des savoirs liés à l'utilisation de la pharmacopée végétale. Les producteurs rencontrés suivent souvent ces formations dans le cadre d'une reconversion professionnelle. Après quoi, l'apprentissage des plantes est considéré comme une autoformation au long cours, c'est-à-dire comme un mode d'auto-développement des connaissances et des compétences. Les lectures et échanges avec les autres producteurs et avec les clients interviennent ici comme des vecteurs à part entière de la transmission de savoirs.

Les connaissances qu'acquèrent les paysans-herboristes reposent sur deux registres de savoirs : tandis que les écoles d'herboristerie professent des connaissances d'ordre analytique, transmises dans le cadre d'enseignement de chimie, de physiologie et de pharmacognosie, les lectures et les stages fournissent des savoirs et des savoir-faire fondés sur l'empirisme et la pratique. De plus, les producteurs rencontrés entreprennent de transmettre à leur tour leur connaissance du végétal en aménageant des jardins et en organisant des formations à destination du grand public. Au cours de ces activités, les paysans-herboristes procèdent à la mise en patrimoine de leurs savoirs. Des acteurs institutionnels contribuent également à la patrimonialisation exogène des usages populaires du végétal, notamment dans le cadre des dispositifs visant à établir une liste du Patrimoine Culturel Immatériel (PCI). La conjugaison de ces différents processus patrimoniaux et l'hybridation de l'ethnobotanique et de l'herboristerie qu'elle révèle se cristallisent autour de la notion d'autonomie et semble faire émerger une communauté épistémique consacrée à la production collective de connaissances relatives à l'autonomie thérapeutique.

1. Apprendre les usages médicaux des plantes

1.1 Les diplômes du paysan-herboriste

Sur les vingt producteurs rencontrés, deux n'ont suivi ni formation en herboristerie, ni formation agricole. Tous les autres ont suivi soit l'une ou l'autre des formations, soit les deux enseignements. Au total, douze producteurs ont obtenu un diplôme agricole et neuf ont suivi une formation longue au sein d'une école de plantes médicinales.

1.1.1 Les formations agricoles et les écoles de plantes médicinales

Pour apprendre à cultiver et cueillir les plantes médicinales, la plupart des paysans-herboristes obtiennent un diplôme agricole. Parmi les producteurs rencontrés, neuf disposent d'un diplôme de niveau quatre : baccalauréat agricole (formation initiale) ou BPREA (formation continue). L'obtention d'un diplôme supérieur (niveau trois) est plus rare : trois producteurs disposent d'un brevet de technicien supérieur agricole. Enfin, deux paysans-herboristes sont fils d'agriculteur.

Formation agricole	Nombre
Aucune formation	6
Brevet de technicien supérieur agricole	3
BPREA Plantes aromatiques et médicinales	3
BPREA Horticulture	2
BPREA Maraîchage biologique	2
Baccalauréat agricole	2
Fils d'agriculteur	2
Total	20

Tableau 35. Formations agricoles suivies par les paysans-herboristes rencontrés

En complément des formations agricoles proposées par les lycées agricoles et par les CFPPA, neuf associations proposent des enseignements – en présentiel ou par correspondance – et délivrent des attestations – non reconnues par l'État – ayant pour

objectif d'enseigner les usages médicinaux des plantes. Cinq de ces associations (celles grisées dans le tableau ci-dessous) se sont récemment associées au sein de la Fédération française des écoles d'herboristerie.

Les écoles de plantes médicinales	Année de création	Dépt.	Durée cycle
Institut méditerranéen de documentation, d'enseignement et de recherche sur les plantes médicinales (IMDERPLAM)	1974	34	3 ans
Association pour le Renouveau de l'Herboristerie (ARH)	1982	38	2 ans
École Lyonnaise des Plantes Médicinales (ELPM)	1983	69	3 ans
École des Plantes de Paris	1984	75	1, 2 ou 3 ans
École Bretonne d'Herboristerie	2013	29	2 ans
École Française d'Herboristerie	2014	09	8 mois
École des Plantes de Bailleul	1991	59	2 ans
École Européenne d'Herboristerie	2001	Belgique	2 ans
École Plantasanté	2009	67	2 ans

Tableau 36. Formations en herboristerie proposées en France et en Belgique en 2015. En gris, les écoles appartenant à la Fédération française des écoles d'herboristerie

Si l'anthropologue Aline Mercan confère à l'ELPM le rôle de pivot central des formations en herboristerie (Mercan, 2012 : 76), sur les neuf paysans-herboristes rencontrés ayant suivi une formation en école de plantes, un seul a suivi le cursus proposé par cette école lorsque sept se sont formés auprès de l'ARH. Une productrice a également reçu les cours de l'École Européenne d'Herboristerie. La formation proposée par l'ARH se déroule sur deux années et comprend l'envoi de cinq à huit fascicules de cours par matière. Huit matières sont enseignées la première année. Parmi elles, cinq sont relatives à la botanique : morphologie et anatomie des plantes, écologie, systématique, physiologie végétale, latin botanique. La formation comprend également un enseignement de médecine (anatomie et physiologie humaine), une initiation à la chimie et un module consacré à la culture et la cueillette de plantes médicinales. La

deuxième année, la formation dispense un enseignement de pharmacognosie (étude des drogues fournies par la nature), un enseignement relatif à la chimie des plantes médicinales et un module consacré à l'étude des principes actifs de cent plantes médicinales. Enfin, un fascicule de cours porte sur les aspects juridiques et économiques de la profession. Un dernier module d'enseignement intitulé « Herboristerie pratique » propose, entre autres choses, un cours d'histoire sur la profession et une cartographie des organismes de santé et des acteurs de la filière française.

Plusieurs éléments peuvent expliquer l'attrait particulier des producteurs de plantes médicinales pour la formation proposée par l'ARH. Tout d'abord, l'école est membre sympathisante du syndicat SIMPLES¹³⁷. À ce titre, l'ARH a accès à l'espace adhérent du site internet du syndicat qui permet notamment de consulter le carnet d'adresses des membres (producteurs et sympathisants), les documents officiels du syndicat (cahier des charges, comptes rendus de réunions, etc.) mais aussi l'agenda et les petites annonces postées par les producteurs. L'école transmet d'ailleurs une partie de ces informations à ses étudiants, notamment pour les aider à trouver des structures pouvant les accueillir en stage. De plus, la présidente de l'école, Ferny Crouvisier, contribue à tisser les liens qui relient l'ARH avec les structures chargées de représenter les producteurs de plantes médicinales. Dans une interview donnée au journal *La Croix* en 2012, la directrice de l'école affirmait défendre la recreation du métier de producteur-herboriste¹³⁸. Par contraste, les autres écoles ne prennent pas part à la défense de ce métier et sont davantage orientées vers la reconnaissance du métier d'herboriste d'officine. La formation proposée par l'ELPM forme ainsi des « herbalistes », terme calqué sur la dénomination anglaise *herbalist*. L'herbaliste est défini comme « un conseiller de santé spécialisé dans les techniques de soins naturels et de prévention ». Seule une option facultative intitulée « jardinage » est proposée aux

¹³⁷ En mai 2015, l'ARH et l'École des Plantes de Paris figurent sur le carnet d'adresses des adhérents diffusé par le syndicat à ses membres.

¹³⁸ Ferny Crouvisier, « Faut-il rétablir le métier d'herboriste ? », *La Croix*, 6 février 2012.

élèves souhaitant acquérir une « expérience pratique de jardin de plantes médicinales »¹³⁹.

1.1.2 Les attentes des étudiants paysans-herboristes

La plupart des producteurs deviennent paysans-herboristes après avoir exercé une autre activité professionnelle. Avant de devenir productrices de plantes médicinales, Isabelle était assistante sociale, Myriam loueuse de bateaux et Delphine doctorante en sédimentologie marine. Déjà très diplômés, les paysans-herboristes attendent avant tout des formations suivies qu'elles transmettent des informations pratiques, immédiatement utilisables pour construire le projet professionnel. Parce qu'elles enseignent les dimensions techniques mais également économiques du métier de paysan-herboriste, les formations agricoles obtiennent la faveur des apprentis producteurs. De plus, l'obtention d'un diplôme agricole est obligatoire pour obtenir la capacité professionnelle agricole qui permet d'accéder au foncier et à des subventions¹⁴⁰. Si sept producteurs ont suivi un enseignement agricole sans entreprendre en parallèle de formation en herboristerie, seules trois productrices ont fait le choix inverse.

Dans la majorité des cas, les producteurs qui suivent un enseignement en herboristerie le font après avoir terminé leur formation agricole, pour enrichir une pratique d'utilisation des plantes médicinales déjà existante. C'est le cas de Thierry, qui s'est inscrit dans une école de plantes médicinales au bout de quelques années d'exercice, pour perfectionner sa connaissance des usages thérapeutiques des plantes. Avant de s'inscrire à l'ARH, le producteur s'était auto-formé en se constituant une impressionnante bibliothèque. Il estime d'ailleurs que la formation ne lui a pas réellement permis de dépasser le socle de savoirs qu'il avait emmagasiné au fil de ses lectures : *« j'avais déjà trop appris tout seul, donc j'ai pas appris grand-chose »* explique-t-il. Après avoir obtenu son BPREA, Frédérique a quant à elle fait le choix de

¹³⁹ Ces deux citations sont extraites du programme de la formation d'herbaliste, disponible sur le site internet de l'ELPM (www.ecoledeplantesmedicinales.com/assets/Ressources/Brochures/2016-2017/Herbaliste.pdf dernière consultation le 18/11/2016).

¹⁴⁰ L'article D.343-4 du code rural et de la pêche maritime précise que la capacité professionnelle agricole est attestée par la possession cumulée d'un diplôme, titre, ou certificat agricoles (ceux-ci sont définis par l'arrêté du 29 octobre 2012) et d'un plan de professionnalisation personnalisé mentionné à l'article D.343-22 validé par le préfet de département.

ne participer qu'à quelques journées de formation proposées par l'École Bretonne d'Herboristerie. La productrice estime que ces modules d'enseignement lui ont néanmoins permis d'aiguiser ses savoirs sur les propriétés médicinales des plantes. Sylvie considère pour sa part que l'ARH lui a surtout permis de structurer les connaissances qu'elle avait commencé à emmagasiner depuis l'enfance.

L'inscription dans une école d'herboristerie permet aux producteurs d'enrichir leurs connaissances des propriétés médicinales des plantes. Elle implique le souhait de répondre à la demande thérapeutique exprimée par les clients. Cindy, qui souhaiterait pouvoir vendre ses tisanes comme des préparations alimentaires, ne tient pas s'inscrire dans une école de plantes médicinales. En revanche, Michèle estime que la formation qu'elle a suivie à l'ARH lui a permis de se sentir en mesure de répondre à la demande thérapeutique de ses clients : *« on est forcément confrontés à cela et il faut pouvoir y répondre sans dire n'importe quoi, sans induire les gens en erreur »* explique-t-elle. Suivre un cursus de formation en herboristerie permet de plus de certifier la qualité de ses connaissances. Le diplôme, même s'il n'est pas reconnu par l'État, atteste du caractère honnête et savant du métier. Thierry explique avoir souhaité se former à l'ARH pour voir ses connaissances authentifiées par une institution : *« l'idée c'était aussi d'avoir un certificat qui pourrait m'offrir une certaine sécurité »* affirme le paysan-herboriste. Plusieurs producteurs accrochent d'ailleurs dans leur boutique le certificat d'herboriste que leur délivrent les écoles de plantes. Cette pratique permet de signaler aux malades le sérieux avec lequel le guérisseur traite la pathologie. Mais elle rassure aussi le producteur qui peut prendre son école à partie lorsqu'il conseille une préparation. Isabelle choisit souvent d'invoquer son passage à l'ARH pour légitimer son expertise : *« je leur dis que j'ai appris cela à l'ARH, que ça repose sur des études »* explique la productrice bretonne.

1.2 Les lectures du paysan-herboriste

En complément ou en remplacement des formations d'herboristerie, les producteurs rencontrés perfectionnent leur apprentissage théorique de la plante par

d'abondantes lectures. Certains auteurs comme Pierre Lieutaghi apparaissent de façon très récurrente dans leur bibliothèque.

1.2.1 Traditions d'usages et esthétisation des savoirs

Les livres utilisés par les paysans-herboristes les accompagnent souvent sur leurs lieux de vente. Delphine, Michèle et Audrey le reconnaissent : elles n'hésitent pas à les consulter avant de proposer une plante à leurs clients. Mais puisque les producteurs ne peuvent apporter sur les marchés toute leur bibliothèque, ce sont les livres préférés, les plus consultés, qu'ils vont choisir d'amener avec eux. Sur le marché de Limoges, Michèle n'apporte que *Le Livre des bonnes herbes* de Pierre Lieutaghi. Elle affirme que c'est le seul ouvrage à même de lui fournir tous les renseignements dont elle a besoin pour conseiller ses clients. Assurément, les livres de Pierre Lieutaghi, et plus particulièrement *Le Livre des bonnes herbes* et *Le Livre des arbres, arbustes et arbrisseaux* sont, d'entre tous, ceux que les producteurs consultent le plus volontiers. Ces deux ouvrages contiennent énormément d'informations sur les usages des plantes. Ils sont organisés par espèce et disposent d'un répertoire thérapeutique en fin d'ouvrage qui facilite leur utilisation. Cet index propose une liste de pathologies et indique pour chacune d'entre elles les plantes les plus intéressantes. Néanmoins, ces deux ouvrages ne peuvent être confondus avec des guides de phytothérapie. Si chaque plante dispose d'une illustration botanique, d'un texte apportant des indications botaniques et écologiques et d'un paragraphe relatif à ses usages médicaux, les livres ne mentionnent pas les principes actifs qu'elles contiennent.

Les producteurs distinguent d'ailleurs Pierre Lieutaghi des autres auteurs de livres sur les usages des plantes médicinales en vertu de sa qualité d'ethnobotaniste. Ils estiment que les livres de l'ethnobotaniste s'appuient sur des traditions validées par le recul d'usage à l'inverse des guides de phytothérapie qui ne stipulent pas si les usages répertoriés ont été éprouvés avec succès sur des malades. La collecte d'usages véritablement mis en pratique par des populations est considérée comme une approche opérante pour signaler l'efficacité d'une plante. Dominique affirme ainsi que c'est le « *travail de recension* » qui distingue Pierre Lieutaghi des autres auteurs. Michèle

apprécie également le « *travail de recherche et de récolte de renseignements* ». Quant à Julie, elle considère *Le Livre des bonnes herbes* comme sa « bible » car elle affirme avoir l'impression que le livre est le « *fruit d'un gros travail* ». La confiance que les producteurs expriment pour l'œuvre de Pierre Lieutaghi s'appuie aussi sur l'ancienneté de ses ouvrages¹⁴¹. Sylvie, qui consulte abondamment les ouvrages de Pierre Lieutaghi, précise qu'elle apprécie de façon générale tous les « *vieux livres* ». Delphine a également un avis très tranché sur les nouveaux livres : « *ils sont nuls, ils font de la bibliographie, il n'y a aucune pratique derrière, ils mettent n'importe quoi* » explique la productrice. Les paysans-herboristes reconnaissent aux livres anciens une originalité qui les distingue des livres récents sur les plantes médicinales. Ils ont le sentiment que les premiers contiennent des usages qui ont été expérimentés par leurs auteurs à l'inverse des seconds, qui recenseraient des informations qui n'ont pas réellement été éprouvées.

L'engouement des herboristes paysans pour *Le Livre des bonnes herbes* hérisse pourtant Pierre Lieutaghi. L'embarras de l'auteur est lié au fait que les savoirs répertoriés dans ce livre n'ont pas été récoltés dans le cadre d'une enquête ethnobotanique. Pierre Lieutaghi qualifie à ce titre son livre de « *livre anté-ethnobotanique* ». À la différence de l'ouvrage *Badasson et compagnie*, publié en 2009, qui est construit comme un corpus d'usages répertoriés à l'occasion d'une série d'enquêtes ethnobotaniques menées dans les années 1980 dans les Alpes-de-Haute-Provence, *Le Livre des bonnes herbes* et *Le Livre des arbres, arbustes et arbrisseaux*, publiés pour la première fois dans les années 1960, recensent en effet des savoirs qui ont été éprouvés par des médecins et publiés dans des manuels. En cela, il s'agit davantage de livres bibliographiques que de recueils d'ethnobotanique. La confiance que les producteurs témoignent dans l'œuvre de Pierre Lieutaghi est donc davantage construite sur un imaginaire plutôt que sur la certitude que ses livres ont été rédigés selon la méthodologie de l'ethnobotanique. Cette confiance est partiellement alimentée par les sentiments affectifs qui relient les producteurs à l'auteur. Julie, qui n'a jamais rencontré Pierre Lieutaghi, le décrit comme une « *figure tutélaire très bienveillante, très douce, très humaine* ». La productrice apprécie aussi l'humilité de l'ethnobotaniste et le style littéraire de ses ouvrages : « *j'adore son écriture !* » complète-t-elle. Jean affirme

¹⁴¹ *Le Livre des bonnes herbes* a été publié pour la première fois en 1966 et *Le Livre des arbres, arbustes et arbrisseaux* en 1969.

lui aussi avoir été charmé par les compétences rédactionnelles de l'ethnobotaniste : « *il est doué de qualités exceptionnelles, c'est un homme de plume, il écrit remarquablement bien* » relève le paysan-poète. Michèle, qui apprécie l'esthétique littéraire de l'écrivain – « *sa façon d'écrire est magnifique !* » – admire également la proximité et la familiarité avec les plantes qu'elle voit transparaître dans les livres de l'ethnobotaniste : « *on a l'impression qu'il connaît les plantes personnellement* » explique la productrice. Ainsi, les livres de Pierre Lieutaghi inspirent confiance aux producteurs et confirment, voire provoquent, l'envie d'en découdre avec les plantes. Julien considère d'ailleurs que c'est la lecture du *Livre des bonnes herbes* qui lui a donné envie de devenir producteur de plantes. Pour Sylvie, les livres de l'ethnobotaniste ont balisé et enraciné son chemin vers les plantes : « *je lisais Pierre Lieutaghi et j'avais l'impression qu'il venait vers moi* » explique la productrice picarde.

1.2.2 La bibliothèque idéale

En plus des recueils de Pierre Lieutaghi, détenus par l'ensemble des paysans-herboristes, certains ouvrages écrits par François Couplan, un auteur qui se définit lui aussi comme un ethnobotaniste, sont parfois consultés par les producteurs. François Couplan présente les qualités nutritionnelles et médicinales des plantes en mettant en avant leurs usages traditionnels et leurs teneurs en principes actifs. Dans l'introduction de son livre intitulé *Le Régal végétal* (Couplan, 2009), l'auteur explique que les nombreux usages répertoriés sont issus de plusieurs sources : « vérifications des affirmations des auteurs de différents ouvrages (...) ; recueil d'informations par l'auteur sur les cinq continents, dans diverses cultures ; compilation de plusieurs centaines d'ouvrages publiés dans de nombreux pays sur les emplois traditionnels des plantes » (Couplan, 2009 : 22)¹⁴². Les usages recensés ne sont donc que partiellement issus des enquêtes de terrain menées par l'auteur. Ce n'est pas le cas des savoirs répertoriés dans le livre *Le Savoir en herbe*, un ouvrage issu de la thèse de doctorat d'Alain Renaux (Renaux, 2011). Dans ce livre, plus rarement consulté par les paysans-herboristes, Alain Renaux – qui se définit comme un ethnobotaniste – transcrit les usages de médecine

¹⁴² François Couplan exerce son activité d'ethnobotaniste sans entretenir de lien avec le musée de Salagon et avec les instances universitaires. Sur l'approche ethnobotanique de François Couplan, voir (Brousse, 2014a : 8-11).

végétale populaire qu'il a récoltés au cours d'une série d'entretiens réalisés dans les Cévennes. En compléments des livres rédigés par des ethnobotanistes, les paysans-herboristes utilisent également des ouvrages anciens publiés par des médecins (Cazin, Leclerc) et des botanistes (Coste et Fournier), ceux-là mêmes que Pierre Lieutaghi a utilisé pour rédiger *Le Livre des bonnes herbes* et *Le Livre des arbres, arbustes et arbrisseaux*. Des livres plus récents relatifs à l'herboristerie (Thévenin, Mulot), à la phytothérapie (Valnet, Morel) et à la botanique (Ducerf, Hallé, Pelt) sont également fréquemment mentionnés. Enfin, des encyclopédies et des ouvrages plus techniques relatifs à la production de plantes médicinales (cueillette et culture) sont abondamment consultés. En définitive, la bibliothèque idéale du paysan-herboriste est composée de cinq types d'ouvrages.



Illustration 45. À gauche, une partie de la bibliothèque de Thierry ; à droite, une partie de la bibliothèque de Jean. Source photo : Carole Brousse

Les livres d'ethnobotanistes :

COUPLAN François, 2009 [1984], *Le Régal végétal : reconnaître et cuisiner les plantes comestibles*, Paris, France, Sang de la Terre.
LIEUTAGHI Pierre, 1996 [1966], *Le Livre des bonnes herbes*, Arles, France, Actes Sud.
LIEUTAGHI Pierre, 2004 [1969], *Le Livre des arbres, arbustes et arbrisseaux*, Arles, France, Actes Sud.
RENAUX Alain, 1998, *Le Savoir en herbe : autrefois, la plante et l'enfant*, Montpellier, France, Les Presses du Languedoc.

Les livres de praticiens de la médecine végétale :

Les livres anciens

CAZIN François-Joseph, 1850, *Traité pratique et raisonné de l'emploi des plantes médicinales indigènes*, Boulogne-sur-mer, France, impr. Berger.
LECLERC Henri, 1922, *Précis de phytothérapie : essais de thérapeutique par les plantes françaises*, Paris, France, Masson.

Les livres récents

MOREL Jean-Michel et PELT Jean-Marie, 2015, *Traité pratique de phytothérapie : remèdes d'hier pour médecine de demain*, Paris, France, Grancher.
MULOT Marie-Antoinette, 2015 [1985], *Secrets d'une herboriste : 315 plantes médicinales, 100 maladies courantes, conseils de beauté, adresses utiles*, Paris, France, Éditions du Dauphin.
THÉVENIN Thierry, 2012, *Les Plantes sauvages : connaître, cueillir et utiliser*, La Geneytouse, France, Lucien Souny.
VALNET Jean, 1971, *Docteur Nature*, Paris, France, Fayard.

Les livres de botanistes :

Les livres anciens

COSTE Hippolyte, 1901-1906, *Flore descriptive et illustrée de la France, de la Corse et des contrées limitrophes*, Paris, France, P. Klincksieck.
FOURNIER Paul-Victor, 1947-1948, *Le Livre des plantes médicinales et vénéneuses de France*, Paris, France, P. Lechevalier.

Les livres récents

DUCERF Gérard, 2010, *L'Encyclopédie des plantes bio-indicatrices alimentaires et médicinales : guide de diagnostic des sols*, Briant, France, Promonature.
HALLÉ Francis, 2014, *Éloge de la plante : pour une nouvelle biologie*, Paris, France, Éd. Points.
PELT Jean-Marie, 2014, *Les Plantes qui guérissent, qui nourrissent, qui décoorent*, Paris, France, Chêne.

Les encyclopédies :

SÉLECTION DU READER'S DIGEST, 1977, *Secrets et vertus des plantes médicinales*, Paris, France.

Les ouvrages techniques consacrés à la production de plantes médicinales :

GERBRANDA Wicki, 1991, *Simple cultures : Les plantes médicinales en agrobiologie*, Soudorgues, France, Ed. de La Pensée Sauvage/Terradou.
GERBRANDA Wicki, 2004, *La Culture des plantes aromatiques et médicinales en bio*, Monclar-de-Quercy, France, Ed. du Fraysse.
PELIKAN Wilhelm, 1962, *L'Homme et les plantes médicinales*, Paris, France, E. Triades.

1.3 L'apprentissage sur le terrain : les stages et les rencontres entre producteurs

L'apprentissage sur le terrain est un temps structurant de la formation des paysans-herboristes. Les stages, les expérimentations personnelles et les rencontres formelles ou informelles avec les producteurs sont considérés comme des processus d'acquisition à part entière. L'assimilation de ces savoirs et la dimension sociale inhérente à leur diffusion viennent en contraste avec un modèle économique concurrentiel basé sur la non-divulgateion des savoirs.

1.3.1 Apprendre à faire en faisant : l'apprentissage des savoir-faire

Temps d'apprentissage privilégié, le stage professionnel constitue pour beaucoup de producteurs le point de bascule de l'enseignement : le passage de la théorie à la pratique. Il est l'occasion de vérifier les techniques agricoles apprises en classe et de les compléter par des données expérimentables et immédiatement perceptibles. Il délivre aussi une photographie plus juste de la réalité du métier puisqu'il rappelle qu'il faut accepter de passer des heures à désherber son champ, que certaines plantes sont plus difficiles à cueillir que d'autres, qu'il faut être attentif à la météo, à l'épanouissement des fleurs. Il aide aussi les apprentis producteurs à gérer les ravageurs, leur enseigne l'équilibre entre le temps passé à produire et le temps consacré à la vente. Au cours du stage, l'apprenant n'est plus un réceptacle passif de connaissances, il active les enseignements théoriques en les appliquant à des situations concrètes. Cette nécessité d'expérimenter, d'apprendre à faire en faisant, conduit certains producteurs à cumuler de nombreuses périodes de stage avant de se lancer sur leur propre activité. Sarah, que j'ai rencontrée stagiaire chez Alexandre, a par exemple consacré son été 2015 à la poursuite de plusieurs périodes d'immersion chez différents producteurs bretons. Elle estime que la formation qu'elle a suivie au CFPPA de Montmorront ne lui a pas suffi pour « *apprendre à faire !* ».

Les producteurs rencontrés prolongent ces périodes d'apprentissage en initiant sur leurs fermes des expérimentations personnelles : il s'agit par exemple de tester le

conseil d'un collègue, d'essayer une recette lue dans un livre, de corriger la saveur d'une préparation. La succession de ces temps d'apprentissage permet aux producteurs d'accéder à des savoirs complémentaires à ceux véhiculés dans les livres et les formations. Les stages et les expériences personnelles enseignent l'habileté, révèlent les astuces, les tours de mains. Ces savoirs – que l'on pourrait qualifier de savoir-faire ou de « savoirs pratiques » (Adell, 2011 : 23) – ne peuvent d'ailleurs être acquis dans les livres puisqu'ils nécessitent d'être mis en pratique et incorporés par l'apprenti. Dans le cas des herboristes paysans, les savoir-faire acquis au cours des périodes d'apprentissage permettent de perfectionner les techniques de séchage et de production, d'ajuster le geste à l'outil, voire de développer des stratégies de production inédites. C'est grâce à son expérience de terrain que Thierry a par exemple appris qu'il vaut mieux éviter de cueillir les fleurs les plus épanouies, les plus belles, pour permettre à la plante de se reproduire : une fleur en bon état ayant plus de chance d'arriver à maturité.

Ces processus d'apprentissage par la pratique révèlent également une remise en cause des procédés traditionnels d'acquisition des connaissances. Sylvie, qui considère qu'apprendre « *ce n'est pas simplement ingurgiter des choses que d'autres ont apprises* », dit devoir en permanence tester, goûter, pour pouvoir assimiler et valider les informations qu'elle découvre dans les livres. Elle ne veut pas prendre pour argent comptant des savoirs qu'elle n'a pas expérimentés elle-même. Sylvie appréhende sa technique d'apprentissage comme un moyen de résister aux dynamiques d'enseignement valorisées par la société contemporaine. La productrice s'inquiète de vivre dans une « *société où tout le monde court vite et personne réfléchit, une société qui lobotomise les cerveaux* ». Sylvie estime que les savoirs valorisés par la société contemporaine sont désincarnés et privent l'individu d'un pouvoir d'action réel sur son environnement. Par contraste, la productrice a le sentiment que les savoir-faire qu'elle incorpore au cours de ses expérimentations personnelles sont partiellement ignorés par la société, qui valoriserait et attribuerait aux seuls savoirs académiques le statut de savoirs scientifiques¹⁴³.

¹⁴³ La distinction que Sylvie effectue entre les savoir-faire acquis au cours des stages et des expérimentations personnelles et les savoirs valorisés par la société contemporaine correspond en partie à la typologie établie par Nicolas Adell qui distingue les savoirs exposés des savoirs ignorés (Adell, 2011).

1.3.2 La dimension sociale des savoirs : partager la connaissance

Après s'être formé au contact des paysans-herboristes en activité, le nouveau producteur accueille lui-même ses propres stagiaires. Sylvie, qui est installée en production de plantes médicinales depuis 2007, a très vite reçu de nombreux apprentis sur sa ferme. Elle leur transmet toutes ses techniques et ses recettes : « *je ne cache rien de ce que j'ai appris, ce que je sais faire, autant que ça ne profite pas qu'à moi !* » affirme la paysanne-herboriste. La plupart des producteurs complètent ainsi leur apprentissage théorique au contact des mêmes informations, transmises tour à tour par les différentes générations de paysans-herboristes. Ces échanges de savoirs, intergénérationnels, dépassent aussi les frontières régionales. Isabelle, installée en Bretagne, s'est pour partie formée auprès de Thierry, producteur en Limousin. Elle a expérimenté chez elle les expériences et les conseils de son formateur. Ainsi a-t-elle introduit dans son jardin des plants de monarde (*Monarda didyma* L.), une herbacée courante en région Auvergne et Limousin, qu'elle contribue aujourd'hui à faire connaître en Bretagne. Dominique aussi s'est beaucoup formé au contact de son voisin creusois. Pour l'aider à démarrer son exploitation, Thierry lui a transmis des conseils et des plantes : « *il nous a dit "venez, je vais vous expliquer plein de choses, je vous épaulerai, je vous éviterai de faire les erreurs que moi j'ai faites !"* » raconte Dominique. La dimension sociale des échanges de savoirs occasionne en ce sens une homogénéisation des pratiques des paysans-herboristes ; chacun adoptant les plantes et les recettes des producteurs les plus expérimentés. Ce processus est amplifié par la transmission de ces savoirs à l'écrit. Le livre publié en 2012 par Thierry Thévenin, intitulé *Les Plantes sauvages*, contient en effet de nombreux conseils relatifs à la production, à la transformation et à l'utilisation des plantes médicinales dont les producteurs rencontrés sont souvent friands. En fixant à l'écrit des méthodes et des savoir-faire, le processus de partage et de diffusion large de la connaissance initié par le paysan-herboriste a donc partiellement contribué à figer les pratiques des collègues¹⁴⁴.

¹⁴⁴ Cette conséquence est plus largement le propre de l'introduction de l'écrit dans la conservation des traditions. L'utilisation de l'écriture implique en effet la diminution de la part de créativité dans la transmission de la tradition puisqu'elle conduit « à faire prévaloir la remémoration exacte sur la reconstruction créatrice » (Pouillon, 1975, cité par Lenclud, 1987 : 123).

Pour enrichir leurs connaissances, la plupart des paysans-herboristes participent également à des réseaux d'échanges et d'entraides, formels et formels, institués entre producteurs. Cette dimension sociale des savoirs est particulièrement visible au sein du syndicat SIMPLES où de nombreux temps de partage sont prévus pour permettre aux producteurs d'échanger sur leurs pratiques. En ce sens, la structure peut être analysée comme une « communauté de pratiques », c'est-à-dire comme un espace d'échanges où se mettent en œuvre des dynamiques d'apprentissage mutuel (Wenger, 2005 cité par Demeulenaere et Bonneuil, 2011 : 203). À l'occasion des assemblées générales annuelles du syndicat, les participants sont notamment invités à participer à des commissions consacrées à différents champs de savoir-faire : pratiques de la distillation, pratiques agricoles, préparations cosmétiques, etc. Ces séances permettent de valoriser les connaissances complémentaires des paysans-herboristes. Elles doivent également aboutir à la transcription des savoirs créés au sein de dossiers documentaires que le syndicat qualifie de « mallettes ». Ces documents, également définis comme des « *vademecum* simples et lisibles de ce qui caractérisent les devoirs du producteur et du postulant »¹⁴⁵, constituent les corpus de savoirs revendiqués par le syndicat. Ils peuvent être achetés par les producteurs membres et par les sympathisants et sont également à l'origine des sessions de formation que la structure organise chaque année. En janvier 2015, le syndicat a en effet acquis la qualité d'organisme de formation. Lors de l'assemblée générale de 2015, l'accession à ce statut a été décrite comme le prélude à ce qui pourrait constituer le « projet phare » de la structure : « la création d'une "école des Simples", véritable lieu d'enseignement et de transmission SIMPLES des savoirs et savoir-faire autour des plantes »¹⁴⁶.

Cette évolution du syndicat peut de fait être interprétée comme révélatrice d'une double orientation. D'une part, cette action de formation doit permettre au syndicat de promouvoir les savoir-faire propres au métier de paysan-herboriste afin de les faire passer d'ignorés à exposés (Adell, 2011). Diffuser les savoirs implique alors de les homogénéiser et de les structurer. D'autre part, cette dynamique d'apprentissage mutuel

¹⁴⁵ Définition extraite du compte-rendu de l'assemblée générale à Locquirec (29), 16-18 novembre 2016, page 6. Archives numériques du syndicat SIMPLES.

¹⁴⁶ Citation extraite du compte-rendu de l'assemblée générale à Biabaux (04), 11-13 novembre 2015, page 6. Archives numériques du syndicat SIMPLES.

indique le souhait de la structure de participer au développement d'une forme alternative d'enseignement. En invitant les producteurs membres à partager leurs savoirs et leurs savoir-faire, le syndicat s'inscrit en effet dans un processus plus large de réappropriation de la connaissance. Les actions entreprises par la structure (création des mallettes, développement des formations professionnelles à destination des producteurs) s'articulent avec les dynamiques personnelles initiées par les herboristes paysans (accueil d'apprentis producteurs, organisation d'ateliers destinés aux clients). Toutes ces initiatives, partiellement démonétarisées, s'inscrivent dans un même processus de partage et d'ouverture de la connaissance qui vient à rebours des processus de captation des savoirs et de rétention savante.

2. Prouver les usages médicinaux des plantes

2.1 Les registres de preuves : principe actif et recul d'usage

Pour identifier les qualités médicinales des plantes qu'ils utilisent, les producteurs ont rarement recours aux approches scientifiques classiques. Parce qu'elle transforme le végétal en principes actifs, la biochimie est critiquée par les paysans-herboristes. C'est davantage à un certain type d'ethnobotanique qu'ils ont recours pour valider les usages du végétal soignant.

2.1.1 La preuve par les principes actifs

Plusieurs approches scientifiques, que l'on peut plus largement intégrer dans le spectre des sciences biologiques et chimiques, ont pour objectif de prouver les propriétés thérapeutiques des plantes. On peut notamment citer la pharmacognosie, qui étudie les substances naturelles d'intérêt thérapeutique, la biochimie, qui est chargée d'étudier les réactions chimiques qui se produisent dans les organismes vivants, et la pharmacologie, qui se consacre à l'étude du mode d'action des principes actifs sur l'organisme. Ces approches évaluent les propriétés médicinales des plantes en établissant une liste des principes actifs qu'elles contiennent. Mais pour les producteurs, quantifier les réactions biochimiques produites par les principes actifs des plantes ne révèle pas réellement leur pouvoir thérapeutique. En effet, ils considèrent que des effets

de synergie entre l'ensemble des principes actifs contenus dans la plante contribuent à développer son potentiel thérapeutique. Le pouvoir médicinal d'une plante prise dans son intégralité serait supérieur à celui obtenu en faisant la somme des propriétés individuelles des principes actifs contenus dans la plante. Delphine justifie cette approche en expliquant que la tisane présente l'avantage de contenir les antidotes de la plante : « *une molécule va toujours avoir un effet et dans la plante entière tu as souvent les contre effets en même temps* » affirme la productrice. Sylvie considère pour sa part qu'il est dommage de séparer les molécules du végétal en les synthétisant car « *une plante entière est une pharmacie à elle toute seule* ». Le terme de *totum* est souvent employé pour désigner cette conception d'une action groupée et synergique des molécules végétales. Il exprime l'idée qu'au sein de la plante, la synthèse des molécules active le potentiel thérapeutique du végétal. Pour les paysans-herboriste, la non-prise en compte du *totum* des plantes est l'un des obstacles principaux que rencontre la démarche biochimique pour évaluer l'action du végétal médicinal.

De plus, les producteurs rencontrés estiment qu'évaluer les qualités thérapeutiques des plantes en fonction des molécules qu'elles contiennent implique de manipuler un vocabulaire complexe et obscur. Ils rejoignent en cela Pierre Lieutaghi qui reproche aux approches biochimiques de crypter les plantes afin de les rendre insaisissables pour le grand public. L'ethnobotaniste note par exemple que la chimie transforme le saule blanc (*Salix alba* L.) en acide salicylique tandis qu'en phytochimie on ne parle pas de pigments de peaux d'oranges mais d'hétérosides d'épicarpes de Rutacées (Lieutaghi, 2012 : 9). Pierre Lieutaghi estime que l'utilisation de ces périphrases permet « *de fabriquer des petites marionnettes qui vont montrer le savoir savant sans rien en dire sur le fond* ». Selon l'ethnobotaniste, décrire des concepts simples en utilisant des abstractions permet aux scientifiques d'encoder leur discours, de délimiter le savant du populaire, afin de conserver une distance entre ceux qui ont la connaissance et ceux qui souhaiteraient l'avoir. Pierre Lieutaghi décrit cette attitude comme un « *refus de partage des savoirs* », une « *rétenion savante* » : « *il est intolérable à la science qu'il y ait un domaine de l'accessibilité aux offres du monde et d'autre part une forme de compréhension de ce que l'on éprouve soit même dans l'ordre du corps qui ne soit pas sous observation savante* » affirme l'ethnobotaniste.

Cette appréciation rejoint celle des producteurs rencontrés qui perçoivent dans l'opacité des discours scientifiques une tentative de confiscation des savoirs qui s'oppose au processus de réappropriation des connaissances auquel ils entendent participer.

Les producteurs rencontrés rejettent enfin l'approche scientifique classique lorsqu'érigée au rang de technique, la science ordonne de respecter des procédés d'extraction et de fabrication qui leur semblent tout à la fois contraignants et infondés. Ces dispositifs doivent pourtant, supposément, améliorer la qualité des produits de l'herboristerie en permettant d'accéder à un meilleur rendement d'extraction des principes actifs des plantes, en garantissant la traçabilité des produits utilisés et en améliorant les conditions d'hygiène. Les informateurs rejettent la technicisation des processus de production en invoquant l'absence de neutralité idéologique du modèle. En effet, ils sont plusieurs à associer ces dispositifs à des rituels. Pour Thierry, ce qu'il qualifie de « *religion de la science* » n'a pas plus de valeur à ses yeux qu'une autre approche. Les méthodes d'extraction que valorisent la science moderne ne sont pour lui que des « *emballages* ». De même, sans en rejeter la pertinence, Dominique relègue les nouveaux dispositifs scientifiques au rang de mythes : « *ce sont une explication du monde, mais il y en a d'autres* » affirme-t-il.

2.1.2 La preuve par le recul d'usage

Tout en rejetant en partie les discours produits par la science biochimique, les herboristes paysans projettent d'obtenir une autre explication scientifique des propriétés thérapeutiques du végétal. Les producteurs rencontrés veulent identifier les qualités thérapeutiques des plantes en ayant recours à des savoirs débarrassés de terminologies opaques et de formulations abstraites. Ils estiment que de telles explications peuvent s'appuyer sur la connaissance des pratiques de médecine populaire et sur la justification qu'apporte le recul d'usage. Selon les informateurs, le caractère empirique de la médecine populaire permet en effet d'être certain de l'efficacité des pratiques qu'elle véhicule : les résultats fournis par l'expérience sont à l'origine de la connaissance des qualités médicinales des plantes. Les producteurs estiment que si les savoirs sont conservés et transmis de génération en génération, c'est parce qu'ils ont été éprouvés par la pratique. La longue hérédité dans laquelle ils s'inscrivent permet de fournir la

preuve des vertus thérapeutiques des plantes. Ce projet de construction d'un corpus d'usages de la médecine végétale populaire s'appuie sur une appréciation particulière de l'ethnobotanique comme méthode de recueil de savoirs.

Pour connaître les usages populaires du végétal médicinal, les paysans-herboristes souhaitent en effet s'appuyer sur des recueils rédigés par des ethnobotanistes. L'ethnobotanique leur apparaît comme une activité réflexive exercée intentionnellement par des spécialistes de la discipline. Isabelle définit l'ethnobotanique comme une science consacrée à l'étude du lien entre la santé, le peuple et l'environnement. Jean estime quant à lui que la discipline ne se réduit pas à l'analyse des pharmacopées populaires : « *l'ethnobotanique est une science dont l'objectif est de traiter, de par le monde, tout ce qui relève de la connaissance des savoirs populaires ayant trait à l'usage des plantes sous toutes leurs formes* » explique le producteur. Thierry caractérise l'ethnobotanique comme un champ de l'ethnologie : « *il faut avoir les qualités d'un ethnologue – pas forcément être diplômé, mais il faut avoir du recul, du temps, pour écrire, rédiger, voir les choses – et une compétence en botanique, ça j'en suis certain* » affirme le paysan-herboriste. Ces différentes définitions de l'ethnobotanique reprennent les éléments utilisés dans le chapitre trois pour caractériser l'ethnobotanique réflexive scientifique : il s'agit de définir l'ethnobotanique comme un champ autonome de connaissances et de pratiques disposant de méthodes d'analyses spécifiques. Par contraste avec la biochimie, qui fonde ses connaissances sur l'analyse microscopique des plantes, l'ethnobotanique mobilise les outils de l'ethnologie (enquête, transcription et analyse des discours) et de la botanique (description des caractéristiques floristiques et écologiques du végétal, identification précise des espèces utilisées) pour travailler à partir de l'objet plante. Les registres de preuves fournis par ces deux sciences sont également différents : tandis que la biochimie justifie les vertus thérapeutiques des plantes en isolant les molécules actives, l'ethnobotanique recueille des usages populaires qui agissent comme des témoignages des propriétés médicinales des espèces.

Néanmoins, les recueils d'ethnobotanique consacrés aux usages populaires du végétal médicinal français sont rares. Aussi, la plupart des livres que les paysans-

herboristes consultent n'ont pas été rédigés selon la méthodologie de l'ethnobotanique¹⁴⁷. C'est le cas du *Livre des bonnes herbes*, écrit par Pierre Lieutaghi en 1966, et de son complément *Le Livre des arbres, arbustes et arbrisseaux*, publié pour la première fois en 1969. Ces deux livres ne compilent pas des savoirs expérimentés par des populations locales mais des usages publiés par des phytothérapeutes comme Cazin, Leclerc et Valnet. De même, le livre *Les Plantes sauvages*, publié par Thierry Thévenin en 2012, abondamment consulté par les paysans-herboristes, répertorie des usages empruntés aux ouvrages de Pierre Lieutaghi et à des textes anciens¹⁴⁸. Les informations d'usages sur lesquelles s'appuient les producteurs sont donc essentiellement issues de textes anciens, originellement publiés par des médecins et retransmises ensuite par Pierre Lieutaghi et Thierry Thévenin.

Si les usages répertoriés dans ces livres ne sont pas les témoignages de savoirs expérimentés par des populations locales, ils ont toutefois été éprouvés par des médecins qui les ont mis en pratique sur leurs patients. À propos des usages fébrifuges de la camomille romaine (*Chamaemelum nobile* (L.) All.), Pierre Lieutaghi indique par exemple que « les anciens médecins ont souvent prescrit avec succès la camomille dans le traitement du paludisme et des fièvres périodiques en général. Cazin, qui exerça pendant plus de vingt ans dans les régions déshéritées des Flandres maritimes, où les marais entretenaient des maladies infectieuses de toutes sortes, n'a prescrit que les fébrifuges indigènes qu'il avait sous la main et la camomille lui a toujours donné de bons résultats (il l'associait fréquemment à des plantes douées de propriétés voisines) » (Lieutaghi, 1996, 142). Les producteurs rencontrés valorisent ces informations puisqu'elles témoignent du caractère empirique des savoirs recensés mais aussi car ils ont le sentiment que ces renseignements agissent comme des marqueurs. Audrey affirme que les usages d'une plante ne peuvent être séparés de la situation où ils sont apparus. Elle refuse de réduire le végétal à ses propriétés médicinales : « ça ne peut pas

¹⁴⁷ Nous avons vu dans le premier chapitre de la thèse que les recherches conduites par les chercheurs du laboratoire d'ethnobotanique, aujourd'hui UMR d'éco-anthropologie et d'ethnobiologie, portent essentiellement sur des terrains exotiques. Dans la partie précédente de ce chapitre intitulée « Les lectures du paysan-herboriste », nous avons également vu que les livres écrits par des auteurs qui se définissent comme des ethnobotanistes que consultent les producteurs ne sont pas toujours écrits selon la méthode d'enquête propre à la discipline.

¹⁴⁸ Dans l'introduction de l'ouvrage, l'auteur explique l'origine des savoirs recensés : « les informations que je vous donne sont largement empruntées à quelques auteurs qui ont marqué et éclairé ma propre expérience » (Thévenin, 2012b : 21).

être telle plante égale telle propriété » commente la productrice. Audrey considère que les histoires humaines racontées par les ethnobotanistes enrichissent l'usage et en améliorent l'apprentissage. Gérard apprécie lui aussi « *le point de vue de l'ethnologue qui permet de replacer les plantes dans leur histoire* ». Thierry affirme quant à lui que l'ethnobotanique présente l'avantage de recontextualiser les pratiques dans une histoire et dans des sources. Le producteur estime que les recueils d'ethnobotanique lui permettent de comprendre « *d'où viennent les savoirs et pourquoi on y croit* ».

En complément des recueils de savoirs qu'ils consultent, plusieurs paysans-herboristes récoltent également les traditions d'usages que leur révèlent leurs clients, leurs amis ou leurs voisins. Dominique demande ainsi à ses clients de noter leurs « *souvenirs d'usages* » : « *je dis aux gens : "rappelez-vous et notez ! Et ensuite dites le moi ou écrivez-moi par internet !"* » explique le producteur. Camille a quant à elle réalisé des enquêtes destinées à recenser les recettes de médecine populaire employées par les habitants de son village. La productrice a commencé ses enquêtes pour faire plaisir à ses grands-mères puis elle s'est prise au jeu et a en définitive recueilli de nombreux usages : « *des trucs d'un autre monde !* » commente-t-elle. Néanmoins, parce qu'elle estime qu'elle ne dispose pas d'assez de réflexivité sur sa pratique, Camille ne se considère pas comme une ethnobotaniste : « *j'ai fait de l'ethnobotanique sans m'en rendre compte* » explique-t-elle. Par contraste, Alexandre a suivi le diplôme universitaire d'ethnobotanique appliquée proposé par la Faculté de pharmacie de Lille. Le producteur a également réalisé un module d'ethnobotanique et d'ethnomédecine lorsqu'il étudiait l'ethnologie à la Faculté de Nanterre. Pourtant, il n'utilise pas cette compétence pour l'articuler à sa profession de paysan-herboriste : « *je ne suis pas dans la collecte de savoirs* » explique Alexandre.

2.2 À l'entrelacs de l'ethnobotanique et de la biochimie

En rejetant les sciences biochimiques et en valorisant à l'inverse les savoirs transmis par les ethnobotanistes, les producteurs choisissent de situer leur discours scientifique autour d'un point d'ancrage différent. Mais si dans la théorie ils contestent les schèmes des sciences classiques, dans leurs pratiques, ils ont souvent recours à des

notions et à des connaissances qui en sont issues. Ils s'inscrivent alors autour d'une perspective métissée, qui entremêlent ethnobotanique et biochimie.

2.2.1 Des savoirs situés : l'ethnobotanique comme géographie des savoirs

Le rejet d'une expertise des plantes par les principes actifs et la mobilisation de l'ethnobotanique contribuent à définir une vision spécifique de l'herboristerie, de la plante et de ses propriétés. Pour les paysans-herboristes rencontrés, cette construction intellectuelle n'est pas moins objective que celle prônée par les biologistes ou les chimistes. Les chercheurs en *sciences studies* soulignent d'ailleurs que les pratiques scientifiques sont intimement liées aux contextes qui les portent, aux postulats et valeurs propres aux différents temps de la recherche. La notion de « régime de savoirs » permet de définir un « assemblage d'institutions et de croyances, de pratiques et de régulations politiques et économiques qui délimitent la place et le mode d'être des sciences » (Pestre, 2003 : 36). Les différents régimes de savoirs constituent des modes interprétatifs guidés par des relations, des valeurs et des pratiques qui s'articulent avec le social et le politique. Susan Harding a ainsi montré que la délimitation entre sciences et ethnosciences est fictive puisqu'aucune pratique scientifique ne peut se prévaloir d'être neutre de toute valeur : « les processus scientifiques ne sont pas transparents ; leurs traits culturels régionaux contribuent au cadre conceptuel de nos descriptions et explications de la nature, et parfois même le constituent » (Harding, 1996 : 242). Chaque savoir étant situé, l'important est de positionner sa partialité et de localiser son point de vue. Comme le relevait Donna Haraway, la partialité est le vecteur de l'incorporation de la vision et de l'apprentissage. Selon la chercheuse, « le positionnement implique la responsabilité de nos pratiques pour agir » (Haraway, 2007 : 123).

En rejetant l'approche biochimique, les paysans-herboristes savent qu'ils opèrent un ancrage différent de leur point de vue. Thierry estime que la biochimie n'est qu'une des entrées possibles pour expliquer les qualités thérapeutiques du végétal : « *pour moi c'est une lunette, une façon d'expliquer, un discours comme un autre. Ce que je trouve*

génial c'est quand les discours se recourent. Mais pour moi ça n'a pas plus de réalité, c'est tout aussi provisoire que les croyances judéo-chrétiennes ou chamaniques qu'on a pu avoir à d'autres époques. C'est juste une façon d'expliquer les phénomènes » affirme le producteur. Évaluer les plantes selon les traditions d'usages recueillies par les ethnobotanistes plutôt que selon les propriétés biochimiques révélées par l'approche microscopique n'est pas considéré comme plus rationnel ou plus neutre : il s'agit seulement d'une perspective différente, le point de départ du récit scientifique étant forcément partial. Privilégier une approche plutôt qu'une autre implique toutefois de choisir une focale, une perspective. Avoir en tête le souci de cette localisation du savoir constitue pour Jean le socle du discernement : « *il faut savoir d'où on parle quand on parle ! Il ne suffit pas de parler, il faut savoir d'où on parle, et ce que l'on dit, d'où on le dit, pour pouvoir faire ce que l'on appelle un discernement. Alors on peut dire : cette pratique, je sais pourquoi je l'entérine* » explique le paysan-herboriste.

En mobilisant l'ethnobotanique, les producteurs choisissent d'appuyer leurs pratiques sur des savoirs qu'ils ne jugent pas moins scientifiques ou moins rigoureux que ceux fournis par la biochimie. Choisir cette perspective scientifique présente en revanche l'avantage d'opérer un tri dans les savoirs. Elle implique de situer les savoirs au sein d'un périmètre régional et de baliser les pratiques par des repères spatiaux. Si une plante dispose de plusieurs emplois et si plusieurs plantes peuvent servir à un même emploi, quel savoir retenir ? Quand la nature offre mille-et-une propositions, comment déterminer, et selon quels critères, quelle plante utiliser ? Thierry se souvient que lorsqu'il a commencé à s'intéresser aux plantes, il a découvert dans les livres une multitude d'informations parfois très différentes, voire contradictoires, sur les utilisations des plantes. Le producteur, circonspect, s'est alors tourné vers l'ethnobotanique pour mieux comprendre la source de ces contradictions et l'origine des différents savoirs. Thierry explique qu'il a alors remis en cause les croyances qu'il avait sur les usages des plantes, notamment sur l'ortie (*Urtica dioica* L.) : « *pourquoi est-ce que je crois que cette plante est reminéralisante, fortifiante, et nettoie le sang ? Ça vient d'où, ça vient de quoi ?* » s'est demandé le producteur. Aujourd'hui, Thierry considère que l'ethnobotanique lui a apporté des réponses qui lui ont permis de situer ses pratiques dans une histoire et une géographie des savoirs.

2.2.2 Des savoirs métissés : l'herboristerie comme pratique syncrétique

L'anthropologue de la santé François Laplantine qualifie les thérapeutes des médecines parallèles de « praticiens syncrétiques » disposant d'une culture médicale éclectique (Laplantine, 1989 : 21). Olivier Schmitz parle quant à lui de « combinatoire thérapeutique » pour évoquer les métissages de savoirs que les guérisseurs modernes mobilisent dans leur pratique médicale (Schmitz, 2005 : 313). Dans leur recherche consacrée aux producteurs de plantes médicinales cévenoles, Anne-Sophie Sauvegrain et Yildiz Aumeeruddy-Thomas ont également constaté que les savoirs mobilisés par ces professionnels transcendent les barrières entre tradition et modernité, entre pensée naturaliste et pensée scientifique. Puisqu'il est élaboré au travers de nombreuses sources d'apprentissage, les anthropologues considèrent le savoir des producteurs de plantes comme un « assemblage syncrétique » (Sauvegrain et Aumeeruddy-Thomas, 2004 : 216). Enfin, dans sa thèse consacrée aux enseignements de phytothérapie en France, Aline Mercan relève également le « syncrétisme médical » dont témoignent les médecines alternatives et complémentaires (Mercan, 2012 : 19). Si le mot syncrétisme était initialement employé, en anthropologie, pour désigner les religions qui rassemblent plusieurs éléments appartenant à des cultes différents, il est aujourd'hui utilisé plus largement pour décrire toute construction hétéroclite de savoirs.

Le terme émane également de la bouche des acteurs. Thierry utilise le mot syncrétisme pour définir l'hétérogénéité des arguments scientifiques mobilisés par les herboristes : *« les gens qui n'ont pas de formation scientifique se l'approprient assez volontiers, ils en parlent et utilisent la chimie dans leur discours, et ceux qui ont une formation purement scientifique vont souvent mettre un petit peu de la plante, de l'esprit, de l'énergie. Tout le monde fait un peu de syncrétisme »* explique le producteur. Dans ses propres pratiques, Thierry dit s'appuyer sur tout ce qu'il sait : sa connaissance des plantes est un puzzle de savoirs scientifiques et empiriques. Le paysan-herboriste estime que toutes ces informations s'interpénètrent et se nourrissent, *« ce n'est pas du tout antinomique pour moi »* commente le producteur. Camille affirme également réaliser un métissage des deux ordres de savoirs : *« moi je ne suis ni trop scientifique, ni trop dans la croyance : je mélange les deux, je prends ce qui m'intéresse ! »* explique-t-

elle. Julie estime quant à elle que sa pratique nécessite d'opérer des allers-retours constants entre les différents registres de savoirs. Même si elle reconnaît à l'ethnobotanique une plus grande valeur humaine, la productrice bretonne affirme avoir besoin des deux approches. Julie espère trouver dans les livres de phytothérapie la confirmation des savoirs populaires : « *là on est tranquille !* » explique-t-elle. Sylvie procède de la même façon. Elle met en parallèle les usages qu'elle découvre dans les livres anciens avec les informations répertoriées dans les ouvrages précisant les propriétés chimiques des plantes. L'objectif est de trouver dans la biochimie une preuve des informations transmises par les savoirs populaires. Finalement, il apparaît que s'ils refusent d'évaluer les plantes selon leur teneur en principes actifs, les informateurs considèrent la biochimie comme une source d'informations complémentaires, mobilisables pour préciser les qualités d'une espèce. Indiquer à son client la teneur en principes actifs d'une plante est considéré comme un argument qui va permettre de valider les informations dont témoignent les savoirs populaires. Cette mobilisation relève également d'une recherche plus ou moins consciente de crédibilisation des producteurs vis-à-vis de leurs clients et des autres praticiens de l'herboristerie.

Le syncrétisme scientifique dont font preuve les paysans-herboristes désigne la fusion de deux registres de savoirs (ethnobotaniques et biochimiques) donnant lieu à une forme culturelle nouvelle. Ce système original repose aussi sur une dégénérescence d'anciens savoirs savants. Plusieurs théories anciennes sont en effet particulièrement mobilisées par les producteurs. Soumises à l'expérimentation, ces théories sont abandonnées ou conservées selon les enseignements pratiques qu'ils en retirent. La théorie des humeurs, popularisée par les corpus hippocratiques, enseigne que le corps humain est régulé par quatre humeurs (le chaud, le froid, le sec et l'humide) dont l'équilibre est censé garantir la santé de l'individu (Lieutaghi, 1986 : 151-152). Aujourd'hui, les paysans-herboristes réinterprètent cette théorie puisqu'ils parlent davantage de terrains que de tempéraments. L'idée reste néanmoins la même : il s'agit d'expliquer les maladies par un déséquilibre des fonctions organiques du corps qui se matérialise autour de différents terrains propices à une même série de symptômes physiologiques. La théorie des signatures, conceptualisée sous l'Antiquité et reprise à la Renaissance par Paracelse, considère quant à elle que des signes plus ou moins

apparents, exprimés par les plantes, peuvent nous permettre d'en détecter les usages, notamment médicaux. Par exemple, selon cette théorie, le fait que les marbrures de la feuille de pulmonaire (*Pulmonaria officinalis* L.) ressemblent aux alvéoles des poumons (illustration 44) indique que la plante peut être utilisée pour soigner les affections respiratoires. Cette théorie, transmise et valorisée par les différents enseignements de phytothérapie (Mercan, 2012 : 300), est en partie utilisée par les paysans-herboristes. Thierry explique par exemple qu'il a adapté la théorie des signatures à ses pratiques. Le producteur estime qu'il n'interprète jamais les signes *a priori*, il les retient seulement lorsque l'usage est confirmé par la tradition populaire, afin de pouvoir associer à chaque plante une histoire : « ça aide à les retenir ! » affirme le producteur. Enfin, la théorie du *totum*, énoncée par le médecin perse Avicenne et couramment utilisée aujourd'hui en phytothérapie (*ibid.* : 71), est également reprise par les paysans-herboristes. Le terme de *totum* s'applique à la plante, qui est considérée comme un tout, contrairement au principe actif isolé en laboratoire, qui n'est qu'une partie de la plante. La théorie du *totum*, telle qu'énoncée par les producteurs rencontrés, consiste à dire que des effets de synergie se produisent entre les molécules contenues dans une plante ce qui contribue à densifier son potentiel thérapeutique.

3. Mobiliser les savoirs sur les usages médicaux des plantes

3.1 La mobilisation patrimoniale des savoirs de la médecine végétale

Bien qu'éminemment évolutive, l'approche syncrétique des producteurs est aujourd'hui fixée à l'écrit dans le cadre de différents processus de mise en patrimoine. Il existe deux dynamiques de patrimonialisation : la patrimonialisation exogène (perspective descendante), qui intervient à l'initiative de personnes extérieures, et la patrimonialisation endogène (perspective ascendante), qui s'appuie sur la conscience patrimoniale d'un groupe social jugé fin connaisseur de son territoire (Cormier-Salem et Roussel, 2002 : 133). On parle également de patrimonialisation par désignation institutionnelle (exogène) et de patrimonialisation par appropriation sociale (endogène) (Rautenberg, 2004).

3.1.1 La patrimonialisation exogène des savoirs naturalistes populaires

Au sens strict, la patrimonialisation désigne le « processus de transfert d'un objet x, en vue de sa conservation et sa mise en valeur au titre de sa représentativité d'une culture locale, dans le champ de compétence des institutions de l'administration culturelle » (Isnart, 2014 : 132). Concernant la médecine végétale populaire, la patrimonialisation exogène est intervenue, en France, à l'initiative de plusieurs acteurs institutionnels. Un premier mouvement de mise en patrimoine a tout d'abord eu lieu à l'initiative du Ministère de la Culture. En avril 1980, la création de la Mission du patrimoine ethnologique, devenue par la suite Mission à l'ethnologie et récemment fondue dans le Département du pilotage de la recherche et de la politique scientifique de la Direction générale des patrimoines, a permis au ministère de participer au processus de mise en patrimoine des objets culturels, souvent immatériels, désignés par la société civile. L'objectif était de sauver des éléments représentatifs de la diversité socioculturelle française, menacés d'extinction, en leur donnant le statut d'objets patrimoniaux (Tornatore, 2004 : 151). La Mission du patrimoine ethnologique a notamment participé au pilotage de la recherche en ethnologie de la France. En 1981, elle a ainsi lancé deux appels à projet. Le premier portait sur l'ethnologie en milieu urbain et le second sur les savoirs naturalistes populaires. La mise en relation des chercheurs ayant répondu à l'appel d'offres sur les savoirs naturalistes populaires a accompagné la création du conservatoire (puis Musée) ethnologique de Salagon¹⁴⁹.

Dix ans plus tard, en 1992, grâce à l'action entreprise par la Société Internationale d'Ethnobiologie, fondée par Darrell Posey en 1988, la protection des savoirs naturalistes populaires a été inscrite dans le texte de la Convention sur la Diversité Biologique. La Convention, adoptée suite au Sommet de la terre de Rio, préconise de prendre en compte « les savoirs, innovations et pratiques des communautés autochtones et locales » (article 8). Ce deuxième mouvement de mise en patrimoine des connaissances naturalistes a contribué à renforcer l'intérêt des chercheurs pour ces savoirs. D'outils de gestion et de conservation de la biodiversité, ils sont progressivement devenus des objets à part entière du patrimoine (Cormier-Salem et

¹⁴⁹ Ce sujet a été évoqué dans le chapitre trois.

Roussel, 2002 : 232). Monique, qui était productrice-cueilleuse de plantes médicinales dans la région de Forcalquier dans les années 1990, se souvient qu'à l'époque, plusieurs historiens ont travaillé sur les herboristes de la montagne de Lure. Mais dans leurs livres, Monique regrette que ces chercheurs aient passé sous silence le rôle des personnes qui, comme elle, avaient repris le métier d'herboriste. En se focalisant sur les anciennes pratiques traditionnelles, la productrice considère que les historiens ont nié le rôle des acteurs contemporains qui sont pourtant l'incarnation vivante de cette tradition. L'ethnologue Danielle Musset pointe quant à elle le lien entre l'exploitation patrimoniale de la montagne de Lure – tantôt décrite comme « la montagne magique des anciens », « le grenier des plantes médicinales de l'Europe », « une immense apothicaire », « le pays de l'ethnobotanie » ou encore « le Paradis des herboristes » – et le développement d'activités cosmétiques, d'aromathérapie ou d'herboristerie autour de la région de Forcalquier (Musset, 2012 : 4-5).

En 2003, c'est à l'initiative de l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO) qu'a commencé le troisième temps de la patrimonialisation des savoirs naturalistes. La Convention internationale pour la sauvegarde du Patrimoine Culturel Immatériel, adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO le 17 octobre 2003 et entrée en application en 2006, a conduit à créer une nouvelle catégorie de patrimoine : le Patrimoine Culturel Immatériel (PCI). Le PCI comprend les pratiques et les savoir-faire que les groupes reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel (article 2). Ces pratiques doivent être inventoriées à l'échelle nationale par les États signataires de la Convention. Une fois inventoriés, les divers éléments du PCI national peuvent être inscrits sur la liste représentative du PCI de l'humanité (article 16) et bénéficier d'une reconnaissance symbolique internationale, ou obtenir une inscription sur la liste du PCI nécessitant une sauvegarde urgente (article 17) et disposer de soutiens effectifs, humains et financiers. En France, le Département du pilotage de la recherche et de la politique scientifique de la Direction générale des patrimoines, en charge du patrimoine ethnologique au sein du Ministère de la Culture, veille à la mise en œuvre de la Convention internationale pour la sauvegarde du Patrimoine Culturel Immatériel. En ce sens, le Ministère de la Culture poursuit et prolonge l'action entreprise dans les années 1980 puisqu'il participe à l'identification et

à la mise en patrimoine des savoirs et savoir-faire immatériels, parfois relatifs à la connaissance et à l'utilisation de la nature. La Convention précise en effet que le PCI comprend notamment les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers (article 2).

3.1.2 L'inscription de l'herboristerie au PCI

En 2013, à l'initiative de Léna Le Roux et Marion Rochard – deux chercheuses associées à l'université de Bretagne occidentale ayant répondu à un appel à projets initié par le Ministère de la Culture – la pratique du ramassage des simples en Bretagne a été inscrite à l'inventaire français du PCI. La fiche d'identification de l'activité présentée sur le site du Ministère de la Culture valorise tout à la fois l'ancienneté de la pratique (attestée sur le document par les témoignages des ethnobotanistes) et son caractère vivant et opératoire (la fiche précise que cette pratique est revivifiée aujourd'hui par des cueilleurs amateurs et par des herboristes)¹⁵⁰. L'inscription au PCI des usages populaires des plantes médicinales a également été initiée à l'étranger à la fois par des acteurs de l'herboristerie et par des représentants de l'État. Au Québec, la Guilde des herboristes et l'école d'herboristerie Herbothèque ont rédigé une pétition ayant pour enjeu la reconnaissance patrimoniale des savoir-faire, connaissances et usages des plantes médicinales. Ces deux acteurs de l'herboristerie canadienne souhaitent aujourd'hui obtenir l'inscription de ces savoirs sur l'inventaire national canadien du PCI. La patrimonialisation leur apparaît comme un outil de valorisation mais aussi de préservation des pratiques liées à la médecine végétale populaire¹⁵¹. En Suisse, c'est à l'initiative de l'État que la cueillette des plantes sauvages en Valais a été inscrite sur la liste des traditions vivantes, équivalent de l'inventaire national français.

Cette nouvelle catégorie patrimoniale est en partie critiquée par les anthropologues. Julie Perrin note par exemple que l'inscription de la cueillette des

¹⁵⁰ Ces éléments sont extraits de la fiche présentant la pratique intitulée « Le ramassage des simples », inventoriée en 2013 au PCI français, publiée sur le site du Ministère de la Culture (www.culturecommunication.gouv.fr/content/download/86086/647074/version/1/file/Fiche%20Ramassage%20des%20simples%20.pdf dernière consultation le 18/11/2016).

¹⁵¹ Le projet de reconnaissance patrimoniale des savoir-faire, des connaissances et des usages des plantes médicinales défendu par les herboristes canadiens est décrit sur le site suivant (www.herbotheque.com/a-propos-de-nous/reconnaissance-patrimoniale dernière consultation le 18/11/2016).

plantes sauvages en Valais au PCI national a été motivée par la volonté étatique de légitimer la politique agricole et industrielle mise en œuvre dans la région (Perrin, 2014 : 42). Ce qu'elle décrit comme un « mécanisme de légitimation » des politiques économiques (*ibid.*) est lié à la procédure prévue par la Convention : si les communautés peuvent proposer la patrimonialisation d'éléments culturels aux inventaires nationaux, les États valident seuls l'inscription des pratiques sur les inventaires et sur les listes représentatives¹⁵². Certains chercheurs estiment d'ailleurs que cette procédure d'incorporation des objets patrimoniaux à la culture officielle implique également un « effet de normalisation édulcorant » (Bortolotto, 2011 : 30) voire une « aseptisation, une chloroformisation des pratiques culturelles » (Bromberger, 2014 : 146). Laurent-Sébastien Fournier parle quant à lui d'un processus « d'institutionnalisation de la culture immatérielle » concernant l'inscription au PCI de la fête de la Tarasque à Tarascon (Fournier, 2011 : 160). Ce rite festif provençal a été inscrit en 2005 sur la liste représentative du PCI aux côtés d'autres manifestations rituelles françaises et belges consacrées aux géants et aux dragons processionnels. Selon l'anthropologue, la reconnaissance par l'UNESCO du rite l'a finalement transformé en spectacle (*ibid.* : 153-154).

Dans le cas de la pratique professionnelle de l'herboristerie paysanne, c'est à la demande des acteurs de terrain que les savoirs et savoir-faire associés pourraient être intégrés au PCI français. En effet, en 2014, le syndicat SIMPLES a appelé dans un communiqué de presse à ce que la profession de producteur de plantes médicinales soit inscrite au PCI. Dans le communiqué, le syndicat revendiquait tout à la fois la mise en place de dispositifs permettant la protection de la profession « au titre de garante et promotrice des savoir-faire populaires et traditionnels spécifiques aux plantes aromatiques et médicinales » et son classement à l'inventaire du PCI « compte tenu des pratiques et usages ancestraux que nous perpétons et réactualisons à travers notre

¹⁵² Concernant l'inventaire du PCI français, les propositions de fiches d'inventaire sont soumises au Comité pour le patrimoine ethnologique et immatériel du Ministère de la Culture qui propose et recommande au ministre leur inclusion ou non au sein de l'inventaire national. Pour être inscrites sur les listes du PCI de l'UNESCO, les pratiques doivent déjà être inscrites à l'inventaire national. Ce sont les États qui soumettent alors les candidatures à l'UNESCO.

métier »¹⁵³. En mettant en avant l'aspect patrimonial de l'herboristerie paysanne et en réclamant son inscription au PCI, le syndicat SIMPLES a entrepris de s'approprier le vocabulaire institutionnel de l'UNESCO et est de fait devenu utilisateur des mécanismes prescrits par l'institution. Pour Cyril Isnart, ces usages ordinaires du PCI renforcent l'aspect bipolaire du processus patrimonial puisque les institutions prescrivent des manières de faire que les acteurs de terrains se contentent d'appliquer (Isnart, 2012). D'un autre côté, ces dynamiques d'appropriation suscitent des bricolages et des réemplois qui ouvrent sur de nouveaux espaces sociaux de négociation et d'expression collective. En utilisant les mécanismes prescrits par l'UNESCO, les acteurs de terrain adoptent en effet les postures et les stratégies des dominants et peuvent de fait les retourner et les utiliser comme des « armes de revendication » (Bondaz, Isnart et Leblon, 2012 : 13). C'est bien dans ce sens que doit d'ailleurs être entendue la proposition – pour l'heure sans suite – émanant du syndicat SIMPLES. En effet, la demande de classement de la profession au PCI a été proposée dans un communiqué où le syndicat entendait plus largement réclamer une évolution de la réglementation relative à la commercialisation des plantes médicinales qui tiendrait compte des spécificités du métier de paysan-herboriste. Pour les SIMPLES, la reconnaissance patrimoniale de l'herboristerie devrait permettre aux producteurs de plantes médicinales de bénéficier d'une réglementation assouplie.

3.2 La mobilisation politique des savoirs de la médecine végétale

Les producteurs rencontrés souhaitent asseoir la légitimité de leurs pratiques sur les savoirs de la médecine végétale populaire. Ces savoirs sont en partie recueillis par des ethnobotanistes. Cette articulation entre l'ethnobotanique et l'herboristerie paysanne se matérialise plus particulièrement autour du musée de Salagon qui accueille chaque année, à l'occasion de son séminaire d'ethnobotanique, plusieurs professionnels de l'herboristerie. La connexion entre ces maniements et espaces de réflexion relatifs aux

¹⁵³ Communiqué publié le 8 février 2014 sur le site internet du syndicat SIMPLES (www.syndicat-simples.org/fr/Positionnement-du-Syndicat-SIMPLES.html dernière consultation le 18/11/2016). Thierry Thévenin a également réclamé l'inscription de l'herboristerie populaire au PCI dans un article publié en 2012 : « La France, qui a déjà fait inscrire auprès de l'UNESCO l'équitation, la tapisserie d'Aubusson ou le repas gastronomique, vient même d'inscrire en 2011 la tauromachie à son propre patrimoine immatériel par le biais du Ministère de la culture. Quid des savoirs populaires médicaux ? » (Thévenin, 2012a : 23).

usages populaires des plantes médicinales aboutit à la formation d'une communauté épistémique consacrée à la défense de l'autonomie thérapeutique.

3.2.1 Salagon, « antichambre de l'herboristerie »

Le séminaire d'ethnobotanique du musée de Salagon constitue un espace particulier de rencontre pour les personnes intéressées par les usages populaires du végétal médicinal. Cet intérêt est particulièrement manifeste chez les participants travaillant dans le domaine de l'herboristerie professionnelle et chez ceux ayant fait de l'ethnobotanique académique ou non-académique leur métier. Au-delà de cette population hétérogène d'herboristes et d'ethnobotanistes professionnels, il est entendu qu'une part plus importante de l'assistance pratique l'herboristerie familiale. Les herboristes professionnels sont d'ailleurs relativement peu nombreux dans le public du séminaire : ils ne représentent que 6,6 % des participants ayant assisté, entre 1997 et 2013, à une édition du séminaire. En termes de personnes, ils sont quarante-deux, ce qui constitue 7,3 % de l'effectif total. L'analyse de leurs fiches d'inscription montre que les producteurs de plantes médicinales sont les professionnels les plus représentés dans cette population : ils constituent 42,9 % de l'effectif.

Membres de la catégorie professionnelle Herboristerie	Nombre	Part
Producteurs de plantes médicinales	18	42,9 %
Étudiants ou enseignants en école de plantes	11	26,2 %
Phytothérapeutes	7	16,7 %
Herboristes d'officine	6	14,3 %
Total	42	100 %

Tableau 37. Professions des personnes de la catégorie professionnelle « herboristerie » ayant participé au séminaire de Salagon entre 1997 et 2013

Concernant la population des ethnobotanistes professionnels, une lecture fine des fiches d'inscription a permis d'identifier une population de quarante-sept personnes ayant orienté leur activité professionnelle autour de l'ethnobotanique académique ou non-académique. Parmi eux, quinze sont chercheurs (six le sont à l'université, cinq sont chercheurs indépendants et quatre sont étudiants) et treize travaillent dans la catégorie

« éducation à l'environnement ». Les ethnobotanistes appliqués – ou « anecdotanistes » – sont par exemple tous intégrés à cette portion des ethnobotanistes professionnels. Une partie de cette population est également constituée d'accompagnateurs en montagne, des professionnels membres de la catégorie « nature ». Une informatrice précise par exemple sur sa fiche d'inscription qu'elle articule sa profession d'accompagnatrice en montagne à une activité de « phytologue herboriste ». Elle précise également qu'elle est diplômée de l'ARH et qu'elle encadre des sorties ethnobotaniques sur les savoirs populaires hauts alpins. Parmi les ethnobotanistes professionnels intégrés à la catégorie « santé », une infirmière indique qu'elle suit une formation en anthropologie et qu'elle a entrepris depuis sept ans une étude consacrée à l'utilisation des plantes médicinales dans le Briançonnais.

Professionnels de l'ethnobotanique	Nombre	Part
Recherche	15	31,9 %
Éducation à l'environnement	13	27,7 %
Nature	6	12,8 %
Divers	5	10,6 %
Culture	4	8,5 %
Santé	4	8,5 %
Total	47	100 %

Tableau 38. Catégories professionnelles des personnes identifiées comme des professionnels de l'ethnobotanique ayant participé au séminaire de Salagon entre 1997 et 2013

La présence de cette population de professionnels de l'herboristerie et de l'ethnobotanique n'est pas seulement motivée par les thématiques abordées lors des conférences. Seules 4,9 % des interventions proposées à Salagon entre 2001 et 2013 ont en effet été consacrées à la médecine populaire végétale. En revanche, les usages sociaux mais aussi politiques du séminaire amènent souvent les participants à évoquer leur rapport personnel et professionnel à l'herboristerie. L'émulation produite lors des moments de sociabilité aboutit parfois à la naissance de projets articulant l'ethnobotanique et l'herboristerie. Par exemple, en avril 2006, c'est à la suite d'une réunion organisée au musée de Salagon que s'est constitué le collectif POPULUS. Thierry, qui s'est impliqué dans ce collectif, se souvient également que c'est à

l'occasion d'un séminaire d'ethnobotanique qu'il a imaginé, avec Raphaële Garreta, la création de l'AFC. L'ethnologue affirme d'ailleurs qu'il y a « *un aspect un peu politique à Salagon* », une caractéristique qu'elle distingue en « *fil rouge* » dans l'ensemble de l'œuvre de Pierre Lieutaghi. Thierry estime quant à lui que le séminaire assure la fonction « *d'antichambre de l'herboristerie* ». Laurent, qui participe au Collectif de réflexion autour de l'ethnobotanique de terrain, qualifie l'herboristerie de « *branche armée de l'ethnobotanique* ». Enfin, Clotilde, qui a créé et présidé une école d'herboristerie (École des Plantes de Paris), propose une articulation directe : « *c'est très simple : l'ethnobotanique c'est l'étude des plantes, l'herboristerie c'est la vente des plantes !* » affirme-t-elle. Les membres du conseil scientifique du séminaire, bien qu'ils ne soient pas à l'initiative des usages herboristiques qu'occasionnent les rencontres qui ont lieu à Salagon, ont eux aussi conscience des attitudes militantes exprimées par une partie des participants. Danielle Musset, qui était ethnologue départementale à Salagon avant d'en assumer la direction de 2000 à 2014, reconnaît d'ailleurs que le musée a un peu fonction de « *vitrine* ». Elle estime que les interrelations historiques qui associent Salagon au syndicat SIMPLES et l'intérêt commun que les deux structures manifestent pour les plantes les amènent à attirer « *les mêmes clients* ».

3.2.2 Un plaidoyer épistémique consacré à la défense des usages populaires du végétal médicinal

Cette articulation entre l'herboristerie et l'ethnobotanique, qui transparait au niveau des projets et des espaces de réflexion ouverts à l'occasion du séminaire annuel de Salagon, permet de supposer la formation d'une communauté épistémique consacrée à la promotion et à la diffusion des usages populaires du végétal médicinal. Une communauté épistémique est un réseau de professionnels qui produisent de la connaissance dans un domaine particulier tout en essayant d'intervenir dans les politiques publiques du domaine en question (Haas, 1992 : 3). La constitution d'une communauté épistémique implique tout à la fois une dimension cognitive et une dimension politique (Millerand, Heaton, Proulx, 2011 : 265). L'anthropologue Nicolas Adell note également que le sentiment de partager un savoir peut jouer le rôle « *d'opérateur de la différence* » et contribuer à forger l'identité collective d'une

communauté (Adell, 2011 : 153). La notion de plaidoyer épistémique évoque plus largement la mobilisation d'un groupe de scientifiques au service d'un registre de savoirs. Cory Hayden a illustré ce concept en prenant pour exemple l'action des ethnobotanistes qui souhaitent utiliser leurs recherches pour aider les populations locales à accéder à la reconnaissance politique et scientifique de leurs savoirs. Cory Hayden note « qu'avec de nombreuses différences, des légions d'ethnobotanistes et d'ethnologues des sciences se sont servis de leurs études de terrain et de leur laboratoire exactement comme s'ils s'agissaient de tribunaux. Ils en ont fait le théâtre de démonstrations visant à légitimer les savoirs locaux, pour ensuite mettre ces démonstrations au service d'une défense et d'un plaidoyer en faveur des communautés auprès desquelles ils travaillent » (Hayden, 2003 : 31, traduction personnelle).

Le plaidoyer épistémique des herboristes paysans et des ethnobotanistes de l'école de Salagon consiste à défendre la validité scientifique des savoirs populaires relatifs au végétal médicinal pour les mobiliser au service de deux projets politiques : le développement de l'autonomie thérapeutique et la reconnaissance de l'herboristerie professionnelle. Le premier projet part du sentiment que le savoir médical aurait été confisqué par les professionnels de santé. En 1983, Pierre Lieutaghi attribuait déjà à l'herboristerie populaire cette tâche militante : « à travers la recherche d'une médecine végétale populaire rénovée apparaît une évidence : ce sont d'abord les carences en liberté qu'il s'agit de guérir » (Lieutaghi, 1983b : 90). Ce projet est également au cœur de l'engagement des paysans-herboristes puisqu'ils entendent tous participer à ce qu'ils conçoivent comme un processus de « *réappropriation des savoirs populaires* ». Ce projet, qui constitue le noyau de leur engagement, est parfois complété par une action plus corporatiste ayant pour objet la défense du statut d'herboriste. Les producteurs présentent souvent ce projet comme un combat complémentaire au premier. L'herboriste est alors présenté comme un thérapeute militant, chargé d'aider les personnes à se soigner en automédication¹⁵⁴.

Le travail initié par le collectif POPULUS est révélateur des différents échelons du projet politique porté collectivement par les paysans-herboristes et les

¹⁵⁴ Les deux volets de l'engagement des paysans-herboristes ont été présentés dans la troisième partie du chapitre huit.

ethnobotanistes gravitant autour du musée de Salagon. L'anthropologue et médecin Aline Mercan, qui a participé au travail initié par le collectif, explique comment le second projet (défense d'un projet de loi consacré aux herboristes) s'est néanmoins développé au détriment du premier (défense de l'autonomie thérapeutique). Dans sa thèse, elle note que le projet initial du collectif était de produire une expertise sur les qualités médicinales des plantes qui devait être issue de la confrontation de savoirs populaires et de données scientifiques dans le but de proposer au législateur une liste de remèdes simples pouvant être utilisés dans le cadre d'une automédication de type familial (Mercan, 2012 : 406). Avec le temps, elle relève que « l'idée de documenter les usages populaires en France semble s'évanouir au profit d'urgences professionnelles liées à la libération de plantes du monopole pharmaceutique » (*ibid.* : 407). Ce qu'elle décrit comme une « dérive militante » a conduit POPULUS à se recentrer, avant de périlcliter, autour de la défense de l'herboristerie professionnelle (*ibid.*).

En 2016, le travail initié par le collectif POPULUS a été réinvesti par la Fédération des paysans-herboristes. Une enquête intitulée « Usages, savoirs et pratiques autour des plantes médicinales en France », diffusée par le collectif en octobre 2006, a en effet servi de trame pour la création d'une nouvelle enquête-questionnaire consacrée à l'herboristerie que la fédération a mise en ligne sur son site internet. Le processus d'interpellation des politiques qu'initie la fédération s'articule néanmoins plus clairement autour du seul projet de reconnaissance du statut de paysan-herboriste. Le site internet de la fédération explique en effet que son rôle est de porter la voix des paysans-herboristes dans le cadre du travail parlementaire initié par le sénateur Joël Labbé qui pourrait déboucher sur la reconnaissance des métiers de l'herboristerie¹⁵⁵.

¹⁵⁵ La présentation de l'enquête et l'enquête ont été mises en ligne sur le site internet de la Fédération des paysans-herboristes (www.paysans-herboristes.org dernière consultation le 18/11/2016).

Éléments conclusifs du chapitre

Les paysans-herboristes rencontrés suivent, dans leur grande majorité, des formations agricoles et les cursus par correspondance proposés par les écoles d'herboristerie. Ce socle initial de formation est enrichi au cours des stages et grâce aux différentes dynamiques d'apprentissage mutuel qu'ils initient. Ces espaces d'échanges consacrés à l'expérimentation permettent l'acquisition de savoir-faire fondés sur l'empirisme et la pratique. La bibliothèque du paysan-herboriste est également un outil de formation très important. Mobile, le livre accompagne souvent le producteur sur les marchés ou lors des sessions de cueillette. Véritable compagnon de travail, il devient parfois « bible » ou livre de chevet. Il est également un témoin de l'attachement particulier que les paysans-herboristes accordent à leur métier et à leur relation avec le végétal. En définitive, le socle de connaissances des paysans-herboristes est constitué d'un panachage de savoirs théoriques et pratiques puisés dans des lectures, des fascicules de cours, des conseils de professionnels, des expérimentations personnelles ; corpus que le producteur brasse, combine et enrichit continuellement grâce à sa pratique quotidienne.

Parce qu'elles cryptent le végétal en le réduisant à une somme de principes actifs, qu'elles encodent leur vocabulaire en utilisant des termes énigmatiques et qu'elles imposent des dispositifs techniques jugés inadaptés au fonctionnement d'une ferme paysanne, les sciences biochimiques sont considérées comme opaques et abstraites par les paysans-herboristes rencontrés. Pour les producteurs, ces approches établissent une distance entre une pratique simple (la médecine végétale populaire) et les savoirs et savoir-faire nécessaires pour la pratiquer. À l'inverse, les savoirs transmis par l'ethnobotanique leur fournissent des preuves intelligibles des qualités thérapeutiques du végétal. Aussi souhaitent-ils fonder leurs savoirs sur les traditions d'usages recueillies par les ethnobotanistes. En complément de cette approche, ils utilisent parfois des données issues de la biochimie. La mobilisation de termes connotés comme savants – principes actifs, molécules – leur permet de consolider la pertinence des savoirs populaires et de crédibiliser leur discours vis-à-vis des clients. Cette hybridation de différents registres de connaissances construit *in fine* une approche

syncrétique où savoirs ethnobotaniques et biochimiques se répondent, dans une dialectique adaptative et personnelle qui permet à chaque producteur d'enrichir sa connaissance selon les savoirs qui font sens à ses yeux.

Les systèmes d'appréhension des plantes médicinales mis en place par les paysans-herboristes évoluent entre survivance de savoirs anciens et emprunts de savoirs modernes, sélectionnés au gré des pratiques de chacun. Ce processus traduit un rapport particulier au temps, que les paysans-herboristes prolongent en se mobilisant pour la reconnaissance patrimoniale de leurs pratiques. En parallèle des dynamiques de patrimonialisation certificatrices entreprises par les institutions du patrimoine et par les acteurs de terrain, les producteurs participent à la conservation, et donc à la mise en patrimoine, des pratiques de l'herboristerie. Dans leurs discours, ils confèrent d'ailleurs à l'herboristerie un ensemble de valeurs et de propriétés qui reposent sur la légitimité historique des pratiques de médecine populaire et sur leur aspect héréditaire. En cherchant à préserver leurs savoirs et savoir-faire, les paysans-herboristes opèrent également une critique politique de la société contemporaine, accusée d'entamer l'autonomie de santé des individus. À cet égard, la création d'une herboristerie populaire permet de critiquer la plongée vers le futur propre à la modernité. À la fois utilisateur et producteur de données consacrées à la médecine végétale populaire, les paysans-herboristes construisent avec les ethnobotanistes qui participent au séminaire de Salagon un plaidoyer épistémique consacré à la défense des usages populaires du végétal médicinal.

Chapitre 10. Le dialogue avec le végétal

Les plantes soignantes comme êtres relationnels



Illustration 46. Planche d'herbier présentant un spécimen d'origan (*Origanum vulgare* L.). J'ai cueilli cet échantillon le 1^{er} juillet 2015 sur l'espace agricole cultivé par Isabelle. Ce jour-là, la productrice m'avoue sa préférence pour la marjolaine, une espèce qu'elle m'invite à ne pas confondre avec l'origan. Ces deux espèces du genre *Origanum* font en effet l'objet de confusions fréquentes. Pour apprendre à bien distinguer les deux espèces, je décide de monter un échantillon de chacune d'elles sur planches d'herbier. Source photo : Carole Brousse

Si une masse de savoirs, théoriques et pratiques, circonscrits et institutionnalisés, devrait, à terme, permettre de former des paysans-herboristes professionnels, la rencontre avec les producteurs m'a également permis de constater à quel point l'approche sensorielle et intuitive qu'ils développent est importante dans leur appréhension des plantes. Cette approche est liée aux caractéristiques ontologiques que certains d'entre eux confèrent aux plantes. Lorsqu'ils dotent le monde végétal d'une intentionnalité similaire à la leur, ces herboristes paysans cherchent à se mettre à l'écoute de la volonté des plantes. Cela les amène à mettre en retrait leur intentionnalité pour permettre à celles des plantes de s'exprimer. Pour imaginer les recettes de leurs mélanges et pour réussir à associer les plantes aux femmes et aux hommes qu'elles doivent soigner, ils s'appuient alors sur leurs sensations et sur leur intuition. Cette démarche les amène aussi à distinguer, sur la base de critères perceptuels et conceptuels, les plantes considérées comme les plus efficaces.

Doter les plantes d'une intentionnalité similaire à celle des êtres humains implique de les considérer comme des sujets avec qui il est possible d'entrer en relation. Une partie des producteurs rencontrés profitent des contacts prolongés que provoquent les activités de cueillette pour ouvrir un espace de dialogue. La poésie et la peinture sont parfois utilisées pour transcrire le contenu de ces conversations. Ces interactions sont aussi considérées comme l'expérience d'une transcendance qui peut aboutir à la mise en place de rituels. La densité des relations qui relie les paysans-herboristes rencontrés au végétal exprime également un véritable amour des plantes. Les préférences qu'ils révèlent pour certaines espèces permettent d'interroger les ressorts de cet attachement. Différents critères sont mobilisés par les producteurs pour expliquer les affections particulières dont ils témoignent. Les souvenirs évoqués pour historiciser la rencontre avec le végétal sont également de bons révélateurs des caractéristiques de la passion. Des itinéraires personnels impliquant des filiations alimentent le sentiment que la rencontre avec les plantes est un élément de leur destinée.

1. Les plantes, êtres intentionnels

1.1 La superposition du monde des plantes et du monde des hommes

Parmi les paysans-herboristes rencontrés, certains estiment qu'une force intentionnelle émane du végétal. Pour se mettre à l'écoute de la capacité d'action des plantes, ces producteurs choisissent de mobiliser leurs perceptions sensorielles. En prêtant attention à leurs sensations, ils ont le sentiment de mettre en retrait leur intentionnalité et de se laisser guider par celle des plantes.

1.1.1 La volonté des plantes

Une partie des paysans-herboristes rencontrés appréhende les plantes comme des êtres animés et subjectifs. Ils leur octroient la capacité d'être sujet – ou agent – d'une action et les dotent d'un mode intentionnel similaire à celui des êtres humains¹⁵⁶. C'est le cas de Sylvie qui considère que les plantes manifestent une volonté, peuvent être heureuses ou ressentir de la gratitude. Thierry perçoit lui aussi les plantes comme des êtres similaires aux humains : « *quand je vois une fleur ou une plante, je vois un être, un individu. Je les considère vraiment comme des individus, comme toi, comme moi* » explique le producteur. La reconnaissance de cette intentionnalité implique de ne pas circonscrire les pouvoirs médicaux des espèces aux usages recueillis par les ethnobotanistes ou aux propriétés révélées par la biochimie. Selon ces producteurs, les capacités d'action des plantes peuvent être annulées ou amplifiées par l'intention qu'elles expriment et qui est notamment fonction des actions qu'entreprennent les humains pour les utiliser. Par exemple, puisque Delphine affecte aux plantes une conscience qui les rend capable d'entrer en connexion avec les pensées des hommes, elle refuse d'aller cueillir lorsqu'elle se sent préoccupée par des pensées négatives. La productrice estime qu'elle risquerait de transmettre aux plantes des « *mauvaises ondes* ».

¹⁵⁶ Tim Ingold utilise le couple agent/patient, plutôt que le couple sujet/objet, et désigne l'agentivité comme la capacité d'une entité à orienter, de façon intentionnelle ou non, une action (Demeulenaere, 2017 : 64).

Cette façon d’appréhender le monde végétal peut être analysée comme une forme ontologique particulière. En effet, ces paysans-herboristes n’opposent pas les humains aux non-humains sur le principe d’une similarité des physicalités (faites de cellules, d’atomes) et d’une dissemblance des intériorités (l’homme est doué d’intention à la différence de la nature). Myriam estime ainsi que les plantes sont tout à la fois différentes des humains, puisqu’elles n’ont pas de « *visages physiques* » et en même temps très similaires : « *certains les entendent parler, d’autres pas, mais c’est vraiment un être vivant et il faut en prendre soin comme on prend soin des hommes* » ajoute la productrice. Sylvie considère quant à elle que l’attitude qu’elle adopte quand elle s’adresse aux plantes n’est pas réellement différente de celle qui prévaut à ses rapports avec les êtres humains. D’ailleurs, Sylvie affirme ne pas faire de distinction entre le monde végétal, le monde animal et le monde des hommes : « *ce sont des êtres vivants, capables de dialogue, capables de relation ; donc c’est pareil* » affirme-t-elle. Delphine considère également les existants comme un tout : « *je n’aime pas séparer le minéral, le végétal, l’animal, pour moi c’est un tout, il y a une unité* » explique-t-elle.

1.1.2 Les harmonies sensorielles

Les caractéristiques ontologiques que ces paysans-herboristes confèrent aux plantes rejaillissent sur la façon dont ils les utilisent au quotidien. Pour se mettre à l’écoute des capacités intentionnelles des espèces végétales, ils entreprennent de se laisser guider par leurs perceptions. En prêtant attention aux indications que leur donnent leurs sens, ils considèrent qu’ils mettent en retrait leur propre intentionnalité pour permettre à celle des plantes de s’exprimer. Cette disposition implique d’évaluer les qualités thérapeutiques des mélanges herboristiques qu’ils fabriquent en ayant recours à leurs perceptions sensorielles. Sylvie, qui a adopté cette démarche, considère qu’elle ne peut pas composer les recettes de ses tisanes en tenant seulement compte des propriétés médicinales des plantes révélées par la biochimie ou l’ethnobotanique. Elle estime en revanche que l’odeur des plantes est un bon indicateur. Ainsi a-t-elle appris à conjuguer les plantes en fonction de leurs parfums. Dans ses tisanes, elle associe souvent la reine-des-prés (*Filipendula ulmaria* (L.) Maxim.) et le saule blanc (*Salix alba* L.) puisqu’elle a remarqué que leurs odeurs s’accommodaient bien : « *j’arrive à*

reconnaître l'odeur des plantes, leur sang, et j'essaye de les associer en fonction de cette odeur » explique Sylvie. La plupart des paysans-herboristes veillent également au goût de leurs infusions. Si l'amertume est souvent considérée comme un signe d'efficacité, elle peut être corrigée en associant les plantes amères avec des plantes aromatiques. À cet effet, Maëlle ajoute souvent dans ses mélanges une plante parfumée comme la verveine odorante (*Aloysia citriodora* (Cav.) Ortega ex Pers.). La productrice s'intéresse aussi au visuel de ses mélanges. Lorsqu'elle trouve qu'une tisane est trop transparente, elle la corrige en ajoutant quelques pétales de fleurs. Cette attention aux harmonies des odeurs, des saveurs et des couleurs doit permettre d'associer les plantes complémentaires et de ne pas commettre d'impairs qui, en contrariant l'intentionnalité du végétal, pourraient compromettre la qualité thérapeutique des remèdes.

Pour concevoir leurs mélanges, certains paysans-herboristes tiennent donc compte de l'intentionnalité des plantes et des associations privilégiées que révèle l'approche sensorielle. La recherche de cet équilibre implique parfois d'avoir recours à des méthodes devant permettre au producteur de mieux interpréter les informations révélées par l'approche sensorielle. Pour Sylvie, la recherche de ces harmonies sensorielles implique de conjuguer un nombre bien précis de plante. Dans ses mélanges, la productrice associe toujours sept espèces. Sylvie se dit sensible au chiffre sept : « *c'est épidermique !* » explique-t-elle. Elle estime que cette combinaison permet d'harmoniser les effets des plantes et est le gage d'une composition réussie. Jean ne partage pas ce penchant pour l'imparité. En revanche, le producteur dit rechercher la « *synergie pratique et théorique* » de la tisane. Pour le producteur, la « *synergie pratique* » du mélange est révélée par l'équilibre entre les qualités olfactives, visuelles et gustatives des espèces. La « *synergie théorique* » implique de prendre en compte les complicités existant entre les propriétés médicinales des plantes. Jean estime que les qualités d'une espèce peuvent être révélées ou amplifiées grâce à l'association avec d'autres médicinales. Dans ses mélanges, certaines plantes n'ont pas de propriétés orientées vers l'usage particulier de la tisane, elles sont utilisées comme des vecteurs : elles doivent permettre à une autre plante d'être active, elles en favorisent l'intentionnalité.

Michèle est quant à elle attirée par l'approche sensible des plantes, une démarche inspirée de l'observation des phénomènes naturels qu'elle attribue à Johann Wolfgang von Goethe¹⁵⁷. La productrice estime que la méthode goethéenne est plus proche de sa « *manière d'appréhender les plantes* ». Cette méthode, qui a donné naissance à la pensée anthroposophique de Rudolf Steiner, est aujourd'hui au cœur de publications rédigées par des auteurs biodynamistes comme Wilhelm Pelikan et Christian Escriva¹⁵⁸. Christian Escriva – qui est par ailleurs producteur de plantes médicinales dans les Alpes-Maritimes – décrit cette approche comme une « méthode active sensible ». Selon lui, la méthode goethéenne – qui implique de regarder attentivement les plantes à tous les stades de leur développement afin de prêter attention à leurs odeurs, à leurs couleurs, à la nature du sol dans lequel elles poussent – permet d'accéder à la « source » et à « l'être » de la plante¹⁵⁹. La regarder mais aussi la toucher, la sentir, la goûter, l'écouter doit permettre à l'observateur d'identifier les caractéristiques sensibles de la plante qui lui confèrent son identité. Concernant l'achillée millefeuille (*Achillea millefolium* L.), Jean-Michel Florin, formateur à la méthode goethéenne au sein du Mouvement de l'Agriculture Biodynamique, explique par exemple qu'il s'agit de procéder à l'étude de la plante de bas en haut : depuis les racines – peu profondes, qui forment un épais tapis – en passant par les feuilles – toutes de formes différentes – jusqu'aux inflorescences. En rassemblant toutes ces informations, l'observateur doit pouvoir accéder au « geste de la plante ». Jean-Michel Florin précise encore que cette approche présente l'avantage de « créer un lien précis avec la plante qui n'est plus un objet – avec un objet on a toujours une relation uniquement utilitaire, on s'en sert et on le jette quand on n'en a plus besoin – mais bien un être avec lequel on peut se sentir relié »¹⁶⁰.

¹⁵⁷ La philosophie biologique goethéenne est exposée dans le livre *La Métamorphose des plantes*, voir (Goethe, 1975).

¹⁵⁸ L'anthroposophie est un courant de pensée initié au début du XX^e siècle par Rudolf Steiner. L'objectif des anthroposophes est de dépasser l'approche scientifique classique. Ils souhaitent accéder à la connaissance et à la compréhension des entités humaines et non-humaines en prenant en compte leurs qualités sensibles, psychiques et spirituelles. Les principes de l'anthroposophie ont été appliqués dans le domaine de l'agriculture, ce qui a donné naissance à la biodynamie, mais ils sont également au cœur d'une certaine vision de la médecine et de la pédagogie.

¹⁵⁹ Ces citations sont extraites d'un entretien réalisé auprès de Christian Escriva inséré dans le film documentaire intitulé « Dialogues autour des plantes », réalisé en 2011 par l'association Pour l'Émergence d'une Université du Vivant et par le Mouvement de l'agriculture biodynamique.

¹⁶⁰ Ces citations sont extraites d'une fiche, rédigée par Jean-Michel Florin, consacrée à l'analyse de l'achillée millefeuille (*Achillea millefolium* L.) selon la méthode goethéenne. La fiche est publiée sur le

Comme Michèle, Camille et Myriam sont sensibles à l'approche biodynamique et respectent à ce titre le calendrier des semis. Ce calendrier indique pour chaque jour de l'année les influences des astres sur les plantes et donne des indications de culture qui sont différentes selon que le végétal est cultivé pour sa racine, pour sa feuille, pour sa fleur ou pour son fruit. Néanmoins, parmi les paysans-herboristes rencontrés, si certains respectent le calendrier des semis, aucun ne dispose de la marque Demeter, une marque attribuée aux producteurs respectant le cahier des charges de l'agriculture biodynamique. Thierry estime pour sa part que les principes issus de cette approche sont avant tout des constructions intellectuelles. Le producteur préfère se fier à ses intuitions immédiates et à ses sensations personnelles plutôt que d'avoir recours à une méthode qui devrait l'aider à les interpréter : *« je suis en quête d'une espèce de vérité un peu immédiate, que tu reconnais, tu sens que c'est juste ! »* affirme-t-il.

1.1.3 L'appariement des hommes et des plantes

Les paysans-herboristes qui dotent les plantes d'une intentionnalité disposent également d'une approche spécifique leur permettant de concevoir les tisanes réalisées sur mesure pour les clients. Ces producteurs projettent d'utiliser leurs perceptions pour accorder les hommes aux plantes. Thierry explique ainsi que lorsqu'il personnalise ses mélanges, il compose ses recettes comme des accords de musique. En prêtant attention à la mélodie des plantes, le paysan-herboriste veille à harmoniser les *« notes des plantes avec les notes du malade »* : *« Je compose mes mélanges comme des accords de musique, même si je ne suis pas musicien, je le vois exactement comme cela. Tu as des basses, des aigues, et tu peux faire des accords ou parfois des dissonances mais voulues. Et je crois que ça s'apparente vraiment à la musique. Quand je fais un mélange, souvent c'est comme si j'écoutais la plante. C'est un peu bizarre à dire mais c'est un peu cela. Ce qu'elle dégage. Ce n'est pas "do, ré, mi". Mais elles ont chacune leur musique et je vais essayer de les accorder avec la musique de la personne. C'est un peu comme cela que ça fonctionne quand je veux faire un mélange pour quelqu'un : j'essaye d'écouter les notes de la personne et je cherche des notes qui font écho avec les plantes »* explique Thierry. Maëlle présente cet appariement des hommes et des plantes

site internet du Mouvement de l'Agriculture Biodynamique (www.bio-dynamie.org/wp-content/uploads/2012/08/achillee-millefeuille.pdf dernière consultation le 18/11/2016).

comme une palette de couleurs : elle dit accorder les teintes de ses plantes avec celles de ses clients. La productrice n'a pas l'impression d'être l'auteure des compositions de ses mélanges. Les espèces qu'elle choisit d'associer lui apparaissent à l'esprit spontanément, comme si les plantes elles-mêmes lui avaient soufflé la recette : « *je vois le mélange dans ma tête et après j'essaye de distinguer de quoi il est composé* » explique-t-elle.

L'appariement des personnes malades avec les espèces médicinales appropriées implique parfois l'utilisation de différents outils. Pour réussir à constituer des couples plantes-hommes, Myriam utilise par exemple un pendule qui doit lui permettre de détecter les espèces auxquelles seront sensibles ses clients. La paysanne-herboriste travaille en radiesthésie, elle dit s'appuyer sur les radiations qu'émettent les êtres vivants. Lorsqu'elle procède à ce qu'elle nomme la « *détermination* », la productrice demande à ses clients de ne pas évoquer les symptômes qui les dérangent. Myriam estime que ces symptômes ne sont pas révélateurs des problèmes réels qui les rendent malades. Pour réussir à identifier la plante qui soulagera réellement leur pathologie, la productrice s'adresse mentalement au corps de son client et lui demande quelle est la plante dont il a besoin. Elle fait alors osciller son pendule au-dessus d'un diagramme sur lequel elle a représenté toutes les plantes qu'elle commercialise. En fonction des réactions magnétiques qu'elle perçoit, Myriam oriente ses clients vers une première plante. Pour compléter l'action thérapeutique de cette première plante, la productrice conseille généralement de procéder à une deuxième cure. La plante de la seconde cure doit permettre de faciliter le travail de la première en purifiant le corps, c'est-à-dire en s'attaquant aux symptômes que présente la personne. Sylvie, qui ne travaille pas en radiesthésie, considère elle aussi qu'il est souvent nécessaire de nettoyer le corps des symptômes qu'il manifeste afin que puisse être révélées les causes réelles des pathologies. Avant de composer des remèdes personnalisés à ses clients, elle leur demande de se nettoyer le corps en buvant pendant plusieurs jours la tisane dépurative qu'elle distribue sous le nom de « grand ménage »¹⁶¹.

¹⁶¹ La cure dépurative – aujourd'hui on parle plutôt de *detox* – doit permettre de nettoyer le corps afin de rétablir l'équilibre des fonctions organiques. Cette conception du remède dépuratif s'articule autour de la triade nature-corps-maladie qui a été théorisée dès l'Antiquité par Hippocrate dans la théorie des humeurs. Le corps de l'homme serait perturbé par des causes externes, pour la plupart venues du milieu naturel (saisons, climats, alimentation, etc.), qui font le siège des maladies (Lieutaghi, 1986 : 151-152).

1.2 L'évaluation des qualités médicinales des espèces

La description des choix sélectifs opérés par les producteurs pour distinguer, parmi les espèces botaniques employées pour des usages identiques, celles auxquelles ils confèrent le plus de qualités médicinales, permet de caractériser le pouvoir d'action qu'ils leurs attribuent. La prise en compte de l'intentionnalité des plantes les amène en effet à construire des catégories qui impliquent une hiérarchisation des potentialités thérapeutiques. Si les plantes sont rarement décrites comme intrinsèquement médicinales, les paysans-herboristes rencontrés estiment en revanche que la spontanéité de leur croissance et leur proximité géographique avec la personne à soigner peuvent être les révélateurs d'une capacité d'action amplifiée.

1.2.1 Les plantes aromatiques et médicinales

Les informateurs se définissent souvent comme des producteurs de plantes aromatiques et médicinales. Ce terme laisse suggérer l'existence de deux catégories utilisées pour classer le végétal : les plantes aromatiques et les plantes médicinales. Claudine Friedberg a montré que les catégories populaires associent en règle générale les caractéristiques morphologiques et écologiques propres au végétal (critère perceptuel) avec les critères liés au rôle qu'il occupe dans la vie économique et socioculturelle des populations (critère conceptuel). Il peut notamment s'agir de l'usage de la plante (comestible, cosmétique, médicinale, etc.) ou de sa dimension organisationnelle de l'espace (Friedberg, 1990, 1992, 1997). Dans le cas des plantes aromatiques et médicinales, interrogés sur la façon dont ils distinguent ces appellations, les paysans-herboristes rencontrés ont évoqué différents critères. Audrey explique par exemple qu'elle utilise ces appellations pour être identifiée par l'ensemble de la filière mais qu'elle ne les associe pas à des groupes de plantes : « *c'est un terme qui est utilisé par tout le monde, dans toute la filière on dit toujours PAM* » explique la productrice. Pour Audrey, les PAM, pour plantes aromatiques et médicinales, ne sont donc pas des catégories classificatoires mais un lexique propre à son métier qu'elle utilise comme un outil de communication. C'est également le sentiment de Delphine qui ne classe pas ses plantes dans ces catégories mais qui utilise les termes pour s'exprimer sur son activité.

Alexandre a également observé que l'appellation lui permet de donner des repères à ses interlocuteurs. Le producteur considère que ses clients associent souvent les plantes médicinales aux infusions thérapeutiques et les plantes aromatiques aux « *plantes de la ratatouille* ». Chez d'autres producteurs, l'appellation plante aromatique est en revanche associée à une catégorie précise de plantes, construite sur la base de critères perceptuels (les plantes ont des attributions particulières qui permettent de les différencier) et conceptuels (liés à l'usage ou au rôle de la plante en société). Le critère perceptuel repose sur les caractéristiques biochimiques de la plante : une plante aromatique se reconnaît à son odeur très parfumée, qui indique qu'elle contient des essences aromatiques qui permettent d'obtenir, après distillation, des huiles essentielles. Le critère conceptuel s'appuie sur l'usage de plante : les plantes aromatiques sont avant tout utilisées en cuisine. Par contraste, il n'existe pas de critère perceptuel permettant de réunir les plantes médicinales. Seul un critère conceptuel existe : les plantes médicinales sont utilisées pour leurs propriétés thérapeutiques¹⁶².

Les classifications que les paysans-herboristes opèrent à partir de ces deux appellations peuvent être différentes. Alexandre affirme que « *toutes les aromatiques sont médicinales* » mais que « *toutes les médicinales ne sont pas aromatiques* ». Pour ce producteur, le fait qu'une plante soit aromatique la place *de facto* dans le groupe des plantes médicinales. La classification qu'il propose est hiérarchique et inclusive : une plante aromatique est forcément médicinale, une plante qui n'est pas aromatique ne peut pas être médicinale. En règle générale, les classifications populaires ne sont pas structurellement hiérarchiques : la place qu'obtient une plante dans une classe d'attributs ne détermine pas automatiquement le classement qu'elle obtiendra dans une autre classe d'attributs. Pour Delphine et Isabelle, la distinction entre plantes médicinales et plantes non médicinales peut d'ailleurs être croisée avec une distinction entre plantes aromatiques et plantes non aromatiques si bien qu'une plante peut tout à fait être médicinale et aromatique à la fois, seulement médicinale, seulement aromatique ou ni aromatique ni médicinale.

¹⁶² Les enquêtes entreprises par l'association La Pensée Sauvage dans les Cévennes ont également conduit José Dos Santos à relever qu'une plante n'est jamais définie comme intrinsèquement médicinale. C'est toujours l'usage qui en est fait qui permet de la classer dans la catégorie des médicinales (Dos Santos, 1985 : 65).

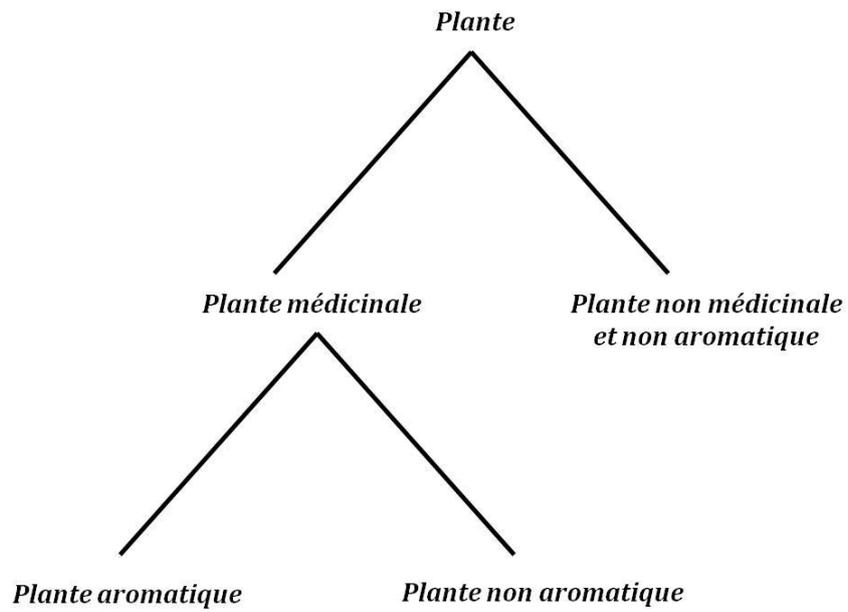


Figure 7. Schéma représentant le système classificatoire proposé par Alexandre à partir des appellations plantes aromatiques et plantes médicinales

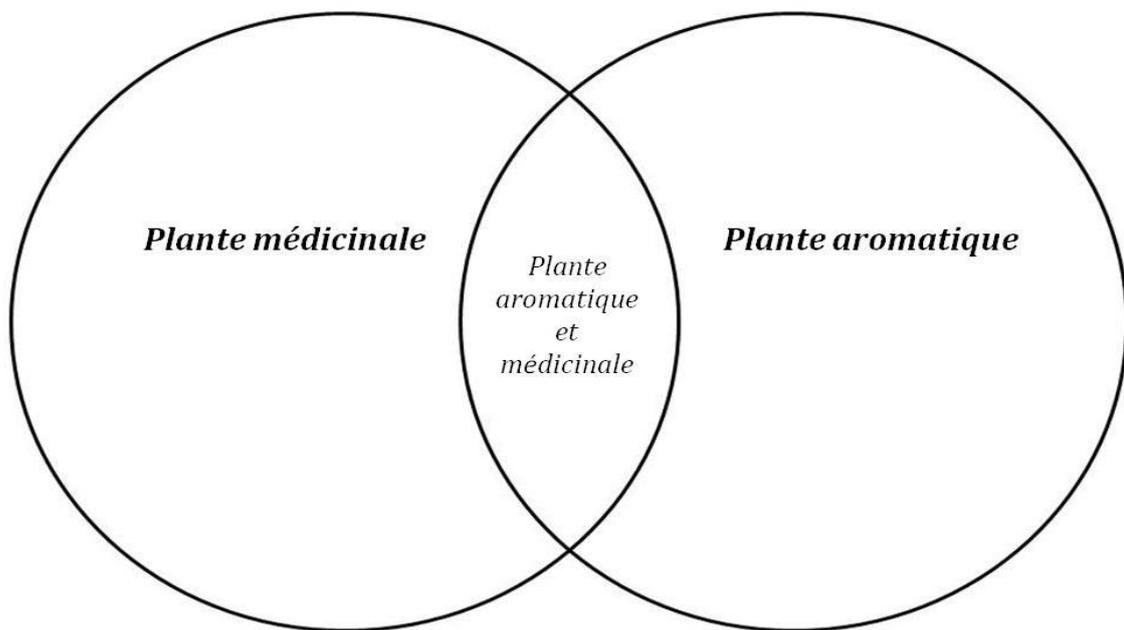


Figure 8. Schéma représentant les classifications opérées par Delphine et Isabelle à partir des appellations plantes aromatiques et plantes médicinales

1.2.2 Les plantes spontanées

La plupart des paysans-herboristes rencontrés dissocient les plantes qu'ils cueillent en dehors de leur exploitation de celles qu'ils y cultivent. Les producteurs fondent cette distinction sur le degré d'assistance humaine que les plantes reçoivent pour se développer. Contrairement aux espèces mises en culture dans les parcelles, celles cueillies à l'extérieur de l'espace agricole poussent sans être manipulées par l'homme : leur croissance est spontanée. Au sein de ces deux classes contrastives (plantes cultivées et plantes spontanées), les informateurs reconnaissent un autre critère qui nuance la dichotomie apparente du couple. Les producteurs distinguent les plantes qu'ils ont introduites dans leurs cultures après les avoir prélevées d'un endroit où elles croissaient spontanément de celles qui sont issues de graines ou de plants qui n'ont pas été collectés dans un espace naturel. Le couple sauvage/domestique est donc atténué par les informateurs qui reconnaissent plutôt trois grands groupes de plantes : les plantes cultivées, les plantes introduites et les plantes spontanées. Ces groupes s'appuient sur l'articulation de deux critères : la spontanéité de la croissance et la spontanéité de l'apparition¹⁶³.

Pour les paysans-herboristes rencontrés, la spontanéité de la croissance et de l'apparition des plantes sont des critères perceptuels qui ont un sens sur le plan conceptuel. Ils estiment que plus la plante est spontanée, plus elle va pouvoir développer de propriétés thérapeutiques. Les producteurs considèrent que l'assistance que l'homme fournit aux plantes en les cultivant freine le développement des qualités médicinales. Delphine estime par exemple que l'achillée millefeuille (*Achillea millefolium* L.) qu'elle cultive est moins puissante que celle qu'elle cueille hors de son champ : « *je pense qu'elle est moins forte car elle n'a pas poussé spontanément* » affirme la productrice. *In fine*, les plantes spontanées sont considérées comme plus efficaces : « *j'ai l'impression qu'elles ont plus de forces* » ajoute Cindy.

¹⁶³ Philippe Descola a d'ailleurs montré que le binôme dichotomique sauvage/domestique est davantage une construction historique qu'une grille de lecture opératoire pour comprendre la façon dont les populations appréhendent leur environnement (Descola, 2004).

Si les plantes spontanées sont considérées comme davantage chargées en propriétés thérapeutiques que les plantes cultivées, les espèces introduites sont également considérées comme supérieures aux plantes cultivées. Si leur croissance n'est pas spontanée, elles conservent le critère de spontanéité de l'apparition. L'expression de leur capacité d'action est néanmoins freinée par l'assistance que l'homme leur fournit en les cultivant. Les producteurs affirment que l'arrosage, le désherbage et les différentes opérations d'amendement aident la plante à pousser mais nuisent en même temps au développement de son potentiel thérapeutique : « *comme elle en bave un peu moins, il y a des choses qu'elle fait moins, ce n'est pas exactement la qualité sauvage, mais ce n'est pas très loin non plus* » explique Thierry. Ils estiment qu'en accompagnant les plantes dans les différentes étapes de leur développement, ils nuisent au final à l'expression de leur potentiel thérapeutique : « *je pense qu'une plante qui pousse dans un environnement où elle a un peu lutté développe plus de propriétés* » commente Julie. Cela les amène à accorder plus de valeur à l'intentionnalité du végétal qu'à la leur et à accepter de mettre en retrait les capacités d'action qu'ils auraient pu mettre en œuvre en domestiquant les espèces végétales¹⁶⁴. D'ailleurs, parmi les paysans-herboristes rencontrés, tous ont fait le choix de continuer à récolter à l'état sauvage une partie des plantes commercialisées (14,6 % de plantes cueillies pour les producteurs-négociants et 36,7 % pour les producteurs-cueilleurs.). En refusant d'introduire dans leurs parcelles agricoles toutes les espèces qu'ils veulent distribuer, ils entendent privilégier la force intentionnelle des plantes.

1.2.3 Les plantes locales

Thierry estime que si les plantes introduites n'ont pas la « *qualité du sauvage* », elles sont néanmoins supérieures aux plantes cultivées hors de leur biotope. Le producteur considère qu'une plante cultivée dans un milieu trop différent de sa région d'origine ne développe pas de qualités thérapeutiques. Le paysan-herboriste affirme ainsi que la lavande (*Lavandula* sp.), l'hélichryse (*Helichrysum stoechas* (L.) Moench)

¹⁶⁴ Élise Demeulenaere a également montré que les agriculteurs du Réseau Semences Paysannes valorisent la spontanéité du végétal et ont tendance à mettre en retrait leur intentionnalité puisque les processus de sélection variétale qu'ils initient les amènent plutôt à valoriser les capacités d'adaptation des espèces (Demeulenaere, 2013).

ou la santoline (*Santolina chamaecyparissus* L.) qu'il cultive dans son jardin creusois ont peu de propriétés médicinales : « *elles ne sont pas légitimes ici naturellement* » commente Thierry. Pour classer les plantes qu'il utilise, le producteur valorise l'autochtonie des espèces. Par contraste, Isabelle affirme que pour être locale, une plante doit seulement avoir été récoltée dans sa région de vie. Selon la productrice, même si elles ne font pas partie de la flore indigène, les espèces qui acceptent de pousser sur son terrain sont locales puisqu'elles se sont acclimatées à l'environnement régional. Ces deux définitions différenciées des plantes locales sont partagées par l'ensemble des paysans-herboristes rencontrés. Tandis que certains évaluent l'aspect local des plantes en tenant compte de leur existence à l'état spontané dans un biotope, d'autres estiment qu'une plante est locale à partir du moment où elle a été récoltée (cueillie ou cultivée) dans la région de vie de la personne à soigner.

Dans les deux cas, ce critère perceptuel (la plante pousse, à l'état spontané ou à l'état cultivé, sur la région de vie du malade) implique des usages conceptuels : la plante locale est considérée comme plus efficace pour soulager les maux de la personne à soigner. Pour les informateurs, le déplacement de la plante hors de son lieu de récolte porte atteinte à son potentiel thérapeutique. Ils considèrent que les plantes disponibles dans la région du malade sont les plus à même d'apaiser ses maux. Cet appariement des hommes et des plantes par le truchement du territoire de vie peut être interprété comme une manifestation de la prise en compte de la subjectivité des espèces. Pour les paysans-herboristes rencontrés, vivre dans le même environnement qu'une plante crée les conditions d'une correspondance susceptible d'amplifier l'efficacité médicinale attendue. Ils estiment qu'en s'adaptant à leurs lieux de vie, les hommes et les espèces végétales développent des traits communs qui les rendent semblables. Camille affirme ainsi que les plantes qui poussent dans son « *milieu de vie* » sont les plus à même de la soigner. Elle considère les espèces qu'elle cultive comme des cousines végétales, qu'elle comprend et connaît mieux que les espèces exotiques qui poussent sur d'autres « *milieux de vie* » : « *elles sont là-bas pour soigner d'autres personnes* » affirme la productrice. Puisque Camille a le sentiment qu'elle reçoit « *les mêmes énergies de la terre et du ciel* » que ses plantes, elle estime qu'elle partage avec elles des marqueurs analogiques qui fluidifient les conditions du dialogue thérapeutique.

Pour les mêmes raisons, Maëlle, qui vit en Bretagne, préconise, pour soulager des problèmes articulaires, d'utiliser le frêne (*Fraxinus excelsior* L.), un arbre commun sur l'ensemble du territoire français, et non l'harpagophytum (*Harpagophytum procumbens* (Burch.) DC. ex Meisn.), une plante disponible à l'état sauvage en Afrique australe. Puisque le frêne (*Fraxinus excelsior* L.) pousse en Bretagne, la productrice estime qu'il est sûrement plus adapté à la physiologie d'un Breton qu'une plante venue d'un autre continent. Comme elle conjugue le critère du local au critère de la spontanéité du végétal, Maëlle considère également qu'un Breton se trouverait davantage apaisé par une infusion d'aubépine (*Crataegus* sp.) que par une tisane de lavande (*Lavandula* sp.). L'arbuste épineux est en effet disponible à l'état sauvage en Bretagne ce qui n'est pas le cas de la Lamiacée. La productrice considère en outre qu'une lavande ayant poussée spontanément sur les Causses est davantage médicinale qu'une lavande cultivée en Bretagne. Sur le plan conceptuel, elle considère que la plante spontanée locale est davantage chargée en potentiel thérapeutique que la plante spontanée exotique, elle-même étant tout de fois plus puissante qu'une plante cultivée locale. Par contraste, Isabelle affirme que les plantes locales, qu'elles soient cueillies ou cultivées, sont toujours supérieures aux plantes exotiques. Elle estime que les espèces qu'elle cueille à l'état spontané ou qu'elle récolte dans son champ sont les plus adaptées pour soigner des personnes qui vivent également en Bretagne. Contrairement à Maëlle, Isabelle fait primer le critère du local sur le critère de la spontanéité du végétal. Selon elle, une plante cultivée locale est supérieure, d'un point de vue thérapeutique, à une espèce spontanée exotique.

Puisqu'ils valorisent le caractère local des plantes médicinales, la plupart des paysans-herboristes rejettent l'idée que les plantes de montagne seraient plus efficaces que les plantes de plaine. Qu'elles soient de plaine ou de massif, les plantes indigènes soigneraient toujours plus précisément les maux du malade originaire de cette région. Néanmoins, pour certains paysans-herboristes, les plantes de montagne constituent une catégorie spécifique. Les espèces poussant en altitude (critère perceptuel) sont considérées comme plus chargées en principes actifs, plus pures et moins polluées (critères conceptuels). Maëlle, qui a installé sa ferme sur les Monts d'Arrée, reconnaît avoir du mal à concevoir que des plantes médicinales efficaces puissent pousser en zone

de plaine. En raison de l'agriculture intensive, la productrice les juge « *bombardées* » par la pollution. L'ethnologue Raphaële Garreta relevait d'ailleurs que pour les herboristes d'officine et les étudiants en école d'herboristerie, les plantes considérées comme les plus actives viennent nécessairement des milieux élevés. À un critère écologique (la qualité de l'air, de l'eau, les conditions d'exposition au soleil), ces groupes associent un critère conceptuel : la montagne transmettrait aux plantes la possibilité d'acquérir plus de propriétés médicinales (Garreta, 1998 : 79)¹⁶⁵.

2. Les plantes, êtres relationnels

2.1 La reconfiguration relationnelle

Les conversations que les producteurs entament avec les plantes ont souvent lieu lors des moments de cueillette. À cette occasion, le contact sensible avec le végétal favorise l'initiation de différents types d'interactions. L'expression artistique, qu'elle soit écriture, peinture ou poésie, permet de transcrire le contenu de ces dialogues. La mise en place de démarches ritualisées reste parfois nécessaire pour réussir à entrer en relation avec les plantes.

2.1.1 Les interactions expérientielles avec les plantes

« La cueillette amène à se fréquenter de si près, entre créatures, que s'opère une sorte de friction des identités ; et tandis qu'on est saisi de se découvrir étrangement le même, on souhaite avancer plus loin dans la forêt de l'indéterminé. »

« Récoltes sauvages », *Constellations, trajectoires révolutionnaires du jeune XXI^e siècle*.¹⁶⁶

¹⁶⁵ Les enquêtes ethnobotaniques menées par Denise Delcour dans les Hautes-Alpes ont également montré que les plantes sauvages de montagne sont souvent décrites comme plus puissantes : « le sauvage, associé au haut, focalise toutes les attentions, tous les espoirs thérapeutiques. Immanquablement, la plante sauvage est décrite comme beaucoup plus puissante, plus forte, plus concentrée, plus efficace, plus propre aussi » (Delcour, 2004 : 61). Denise Delcour note toutefois que si les plantes de montagne sont considérées comme plus puissantes et plus pures sur le plan thérapeutique, elles sont relativement peu utilisées par les adeptes de l'automédication végétale : seul un quart des plantes consommées par ses informateurs proviennent de la montagne (*ibid*).

¹⁶⁶ *Constellations* est un livre écrit par le collectif Mauvaise Troupe. Il rassemble des témoignages rédigés par une quarantaine de contributeurs différents. Le chapitre intitulé « Récoltes sauvages » est le récit d'une cueilleuse, installée en région cévenole, qui fait partie d'un groupement de cueilleurs de plantes sauvages membre du syndicat SIMPLES.

Ce sont sûrement lors des moments de cueillette que les paysans-herboristes expérimentent au plus près, comme cette cueilleuse anonyme, la connexion intime qui les relie au végétal. Cette friction des identités est une œuvre des sens : la vue, l'ouïe, l'odorat, le goût et le toucher sont tour à tour utilisés pour repérer la plante et vérifier son identité. Les yeux découvrent la forme et la couleur des plantes, les oreilles reconnaissent le craquement des feuilles, la bouche apprécie la saveur des fruits, le nez détermine l'odeur du végétal et les mains apprécient les qualités tactiles et kinesthésiques des fleurs, feuilles, racines. Les relations que les producteurs tissent avec les plantes sont avant tout issues de ces séances de contacts physiques et sensoriels. Dans ces moments d'intimité, les odeurs, les couleurs et les saveurs qu'ils sentent, perçoivent ou goûtent en manipulant les plantes leur permettent de vivre des interactions expérientielles. Ces échanges peuvent être définis comme des frottements sensoriels donnant naissance à l'intuition d'un dialogue rendu possible.

Les actions réciproques qu'exercent les plantes sur les hommes sont tout à la fois considérées comme des moments d'intimité personnelle et comme des enrichissements de l'activité professionnelle. En effet, les producteurs utilisent leurs sens pour identifier et sélectionner les espèces qu'ils utilisent. Claire Julliand et Lucie Dupré estiment d'ailleurs qu'au-delà des différences sémantiques, ce sont des perceptions et des savoir-faire qui nuancent l'utilisation des verbes cueillir, collecter, ramasser, récolter, prélever, ou encore grappiller et glaner (Julliand, 2008 : 506 ; Dupré, 2012 : 51-52)¹⁶⁷. De plus, si les interactions expérientielles ont souvent lieu lors des moments de cueillette, elles peuvent également survenir lors des activités agricoles. Thierry affirme par exemple que le désherbage constitue « *la meilleure école de botanique* ». Le producteur estime que c'est en les touchant, en les cueillant et en les désherbant qu'il a appris à reconnaître les plantes. À force de les manipuler et de les voir de si près, son cerveau a imprimé leurs nuances, leurs couleurs et leurs formes. Les plantes ont fini par lui devenir familières. Pour apprécier la qualité d'un séchage, le paysan-herboriste recommande aussi de toucher les plantes : si elles se brisent au contact de la main, le séchage est réussi. Jean

¹⁶⁷ Pour Brian Meilleur, ces mots renvoient également à des pratiques différentes : le ramassage, ou la collecte, serait une activité économique propre à l'économie traditionnelle d'avant-guerre, alors que la cueillette est un terme plus récent, qui évoque davantage une activité de loisir (Meilleur, 1982). Pour le lien entre les perceptions sensorielles et les savoirs écologiques, voir aussi (Garineaud, 2015).

va également regarder la couleur, l'odeur, le goût : ce qu'il désigne comme les « *caractères organoleptiques du végétal* ». Ces éléments susceptibles de déclencher un récepteur sensoriel révèlent selon lui « *l'énergie intrinsèque de la plante* ». Alexandre aussi est attentif à la couleur, à l'odeur et à la saveur des plantes : « *les propriétés organoleptiques sont de bons indicateurs* » affirme le producteur.

2.1.2 La transcription artistique d'un dialogue

Certains producteurs ressentent le besoin de transcrire les dialogues entamés au cours des interactions expérientielles et ont recours à l'expression artistique, qu'elle soit peinture, écriture ou poésie. Cet exercice artistique est jugé complémentaire à l'activité d'herboriste. Pour Camille : lire, écouter de la musique, peindre, dessiner et travailler dans son jardin constituent des activités complémentaires et d'égale importance. La jeune varoise souhaite conjuguer son métier de productrice de plantes avec une activité d'artiste peintre. Thierry partage quant à lui sa vie entre son métier de producteur et son activité d'écrivain-enseignant. Avant d'écrire des essais, Thierry a étudié l'histoire de l'art et s'est exercé à la peinture. Aujourd'hui, le producteur retrouve dans l'écriture ce qu'il appréciait dans le dessin : il dispose à nouveau d'un moyen d'expression qui lui permet de révéler les enseignements qu'il acquiert au contact des plantes. Le paysan-herboriste utilise l'écriture pour exprimer et partager ses émotions : « *les mots, c'est un peu comme des couleurs, des traits, des lignes* » remarque Thierry. Dominique complète lui aussi son métier d'agriculteur par une activité d'auteur. Le producteur rédige et autoédite des livres qu'il consacre à la mythologie végétale.

Si les activités de paysan-herboriste et d'artiste peuvent ainsi être considérées comme complémentaires, les dialogues entamés au contact des plantes rejaillissent souvent dans les émotions et les pensées que les producteurs couchent sur le papier. Sylvie, Michèle et Jean écrivent des textes poétiques qui évoquent, entre autres choses, les sensations et découvertes qu'ils perçoivent au gré de leurs entretiens avec les plantes. Ces dialogues sont injectés dans l'écriture, qui devient le vecteur du trop-plein sensitif qui accompagne l'exercice de l'activité d'herboriste. Lorsqu'elle part cueillir des plantes, Sylvie apporte toujours un stylo pour pouvoir transcrire le contenu des

différentes entrevues qui sillonnent son itinéraire de cueillette. Lorsque ses sens sont en éveil, elle revient avec un panier et un cahier bien remplis. Sylvie a le sentiment que ce qu'elle écrit arrive comme un jaillissement : « *c'est toujours assez fulgurant* » explique la productrice. Ce sont ses sensations qui guident son crayon : « *ça arrive comme cela, ça coule, ça coule du ciel ! Je n'ai pas l'impression que ça vient de moi, je pense que ça vient d'ailleurs* » commente-t-elle. Sylvie ne publie pas ses poésies mais elle intègre parfois des extraits de texte dans la « Feuille de l'herboriste » qu'elle distribue chaque mois à ses clients. Jean a quant à lui publié quinze recueils de poésie et s'est vu décerner en 2014 le Prix Charles Vildrac pour son recueil intitulé *Le Boulier cosmique* (Maison 2013)¹⁶⁸. Le paysan-herboriste a commencé cette activité dans les années 1980, en adressant ses premiers poèmes à René Char. Le surréaliste et le paysan-herboriste sont alors devenus amis. Jean se souvient que René Char lui avait confié une mission : « *il m'a dit : "tu dois bâtir une maison de mots"* » raconte le producteur. Pour Jean, l'écriture est aujourd'hui tout autant une construction qu'un témoignage. Cette expérience, qu'il définit comme un travail complémentaire à son activité d'herboriste, représente le point essentiel de son existence : « *on n'a pas le choix !* » commente-t-il.

Notre monde est profondément injuste. J'en subis les conséquences, comme toi, comme elle, comme l'autre.
 Notre monde est dirigé par le pouvoir et l'argent. C'est ma misère !
 J'ai choisi ma richesse : le temps ; et pour le constater, il me faut combattre la dictature de la Peur, à chaque instant.
 Comme vous le savez sûrement, et comme je le répète sans cesse... la plante médicinale est un trésor en lien avec l'humanité, le monde animal. En tous les cas, la plante m'inspire...
 Mon poumon est « végétal » : et oui, je ne fabrique pas d'oxygène, je le prends des plantes...
 Je ne fabrique pas de « principes actifs » mais plutôt des déchets que je ne sais pas recycler...
 Et en plus, je ne suis pas solidaire, je pense le mot dévoyé. Je suis contaminée par l'argent qui suppose que le temps en est... Mais c'est faux. Le temps n'est pas de l'argent : l'ouvrier a une vie à bas prix – Pourquoi ? Son temps serait-il de l'argent pour un autre ? Le travail manuel demande du temps mais personne ne le paie, le paysan disparaît.
 L'échange de temps qui suppose l'homme égal à l'homme est loin d'être monnaie utilisable dans la société dans laquelle je vis. J'essaie de réfléchir en remontant le torrent d'avril ; vous êtes témoin ... La pente est raide !

Figure 9. Texte poétique écrit par Sylvie, publié dans sa « Feuille de l'herboristerie », numéro 4, avril 2015

¹⁶⁸ Les références des recueils publiés par Jean Maison sont présentées dans la bibliographie.

2.1.3 Le végétal, être sacré, être magique : la mise en place de démarches ritualisées

Parmi les paysans-herboristes rencontrés, certains attribuent au monde végétal une intentionnalité qu'ils définissent comme magique. Audrey décrit son séchoir comme un « *espace magique* ». Pour Camille, ce sont les plantes elles-mêmes qui sont magiques : « *je trouve cela magique de savoir qu'il y a des petites plantes, on dirait qu'elles sont juste là pour elles-mêmes et en fait elles ont plein de trucs à offrir !* » explique Camille. Dominique estime lui aussi qu'il y a quelque chose de réconfortant et de magique dans l'offre thérapeutique fournie gratuitement par des plantes si communes. L'utilisation de cet adjectif conduit les producteurs à caractériser les plantes comme des êtres disposant d'une force surnaturelle caractéristique des entités sacrées. Michèle décrit d'ailleurs le monde végétal comme un monde sacré : « *je considère comme sacré tout ce qui touche à la nature* » explique-t-elle. Le caractère sacré des entités surnaturelles implique une distanciation avec les choses profanes (Casajus, 2010 : 641). La reconnaissance de cette caractéristique peut également nécessiter la mise en place de rituels. En effet, les rituels permettent à ceux qui les pratiquent d'éprouver la force transcendante des choses sacrées. En cela, une des définitions du rituel consiste à mettre en avant le caractère performatif de l'accomplissement de certaines tâches qui ont pour effet de capturer la pensée (Smith, 2010 : 630)¹⁶⁹.

Parmi les producteurs rencontrés, seules Cindy et Myriam ont adopté des pratiques rituelles. Les autres paysans-herboristes estiment qu'ils ne ressentent pas le besoin de structurer intellectuellement leur démarche. La connexion intime qu'ils ressentent avec les plantes, qui s'articule parfois avec le sentiment qu'une force sacrée émane du végétal, n'est pas vécue comme un dogme mais comme une expérience sensible. Ces producteurs affirment éprouver la force du végétal au quotidien, à travers tous leurs gestes. En revanche, dans le cas de Cindy et Myriam, les rites permettent de modifier la personne en étendant le champ social au non-humain. Les pratiques qu'elles initient donnent lieu à l'ouverture d'un espace de dialogue. Cindy a simplement pris l'habitude de remercier oralement la nature lorsqu'elle cueille des plantes qui poussent à

¹⁶⁹ Il ne convient pas ici de discuter des multiples définitions données en anthropologie au terme de rite. Au sujet des différentes caractérisations possibles du concept, voir (Piette, 1997).

l'état spontané, hors de son espace de culture. Les pratiques rituelles de Myriam se déroulent en revanche sur l'espace agricole. La productrice a installé dans son jardin trois pierres : une améthyste, une shungite et un cristal de roche. La productrice confie à l'améthyste le rôle de transmettre de l'énergie aux plantes. La shungite doit les aider à s'enraciner et à être plus résistantes face aux limaces. Le cristal de roche lui permet de communiquer avec son champ avant les périodes de récolte ou de désherbage. Les rites qu'elle met en place lui permettent tout à la fois de signifier le caractère sacré des plantes et d'étendre son champ social au non-humain. En accomplissant certaines tâches qui impliquent de connecter l'humain, l'animal et le végétal par l'intermédiaire du minéral, la productrice cherche à entrer en communication avec le non-humain. Pour faire passer un message aux plantes et aux animaux qui vivent dans son jardin, la productrice explique qu'elle doit « programmer » son cristal de roche. Pour ce faire, Myriam nettoie la pierre et la place à proximité des espèces végétales ou animales avec qui elle souhaite entrer en contact. Ensuite, elle parle à son cristal en s'adressant à une photographie de la pierre qu'elle a affichée dans sa maison. La productrice demande souvent au cristal de prévenir les plantes que les opérations de cueillette ou de désherbage vont commencer. Elle l'utilise également pour communiquer avec les limaces qui vivent dans son champ. La productrice explique qu'elle programme son cristal pour qu'il demande aux limaces d'épargner ses cultures : « *je dis au cristal : "la programmation est la suivante : protéger la sauge sclérée des limaces !". Ensuite, je laisse le cristal devant le rang, dans un saladier avec de l'eau. La première fois que j'ai fait cela, dans la semaine qui a suivie, les plants ont commencé à pousser, ils n'étaient plus mangés. Par contre, les limaces étaient allées sur les rangs d'à côté. Du coup, maintenant, dès que je mets en terre des plants, je programme un cristal pour que les limaces ne les mangent pas. Et depuis je n'ai plus de limaces ! Elles ont compris que ces plantes étaient pour nous les hommes. Je leur dis par contre qu'elles peuvent aller manger dans les bois ou bien elles peuvent manger le plant quand il est devenu plus gros* ». Myriam utilise donc son cristal de roche comme un outil de communication. Le minéral – avec qui le dialogue est, par contraste, directement possible – lui permet de se connecter avec le règne animal et végétal. L'utilisation très codifiée de la pierre ouvre son champ relationnel à l'ensemble du non-humain.

2.2 Des relations d'amour

Les rapports que les producteurs entretiennent avec les plantes sont à bien des égards des relations affectueuses et amicales. La passion pour le monde végétal qu'ils expriment est d'ailleurs antérieure à la découverte du métier de paysan-herboriste. Interrogés sur leur rencontre avec la flore, plusieurs producteurs mentionnent des souvenirs d'enfance, des images précises de rencontre avec une plante. Cet attachement est également alimenté par le sentiment d'être à sa place aux côtés du végétal. Les paysans-herboristes entretiennent également des relations d'affection plus particulières avec les plantes pour lesquelles ils avouent une préférence.

2.2.1 La découverte d'une passion

Audrey distingue deux étapes dans sa découverte du monde végétal. C'est à la faculté, alors qu'elle suit un master consacré à la gestion des espaces naturels, qu'elle apprend la botanique et la détermination des plantes. Son stage de fin d'études, qu'elle réalise dans un conservatoire botanique, prolonge l'exaltation que lui avait procuré cette première rencontre : « *j'en ai pris plein les mirettes, c'était fantastique, c'était un choc !* » affirme Audrey. Delphine aussi a appris à aimer les plantes arrivée à l'âge adulte. Mais contrairement à Audrey, elle estime que son regard sur le végétal s'est affiné progressivement, « *je ne crois pas qu'il y ait eu un jour spécial, ça s'est fait petit à petit* » explique Delphine. C'est également le sentiment de Dominique qui a été élevé dans une ferme par des parents agriculteurs. Sa rencontre avec les plantes ne peut être résumée à une date spéciale, il s'agit d'avantage d'une immersion lente : « *il n'y a pas eu de déclic* » affirme Dominique. En grandissant avec les plantes, le producteur s'est habitué à leur contact. La familiarité qui l'unit aujourd'hui au végétal s'est développée graduellement.

Par contraste, plusieurs producteurs évoquent des souvenirs précis de leur enfance. Thierry par exemple se souvient de sa rencontre, enfant, avec l'asphodèle (*Asphodelus* sp.) – une plante au port spectaculaire qui pousse dans les allées forestières. En vacances chez ses grands-parents paysans, lorsqu'il participe à la

fenaison, il découvre également une rangée d'herbacées qui n'a pas été fauchée : la reine-des-prés (*Filipendula ulmaria* (L.) Maxim.). La plante, au port très haut, dépasse l'enfant et l'impressionne : « *une vraie présence* » se souvient Thierry. Jean évoque lui aussi des espèces associées à la fenaison : l'odeur du foin et la flore messicole locale ont marqué son enfance. Le producteur associe sa rencontre avec les plantes aux souvenirs qu'il s'est fait en assistant aux activités agricoles de ses grands-parents. Sylvie a également commencé à aimer les plantes et à les utiliser très jeune. En forêt avec son père, elle découvre enfant le sceau de Salomon (*Polygonatum* sp.) : « *une vraie révélation* » raconte la productrice. Dès l'âge de cinq ans, elle commence à faire des macérations aqueuses de plantes qu'elle cache sous son lit. Progressivement, ce qui était un jeu devient une passion. Aujourd'hui, Sylvie considère que le végétal l'a appelé : « *il m'a dit : "toi, tu t'occupes de nous !"* » explique la productrice. Refusant les termes à connotation trop religieuse (don, mission), Sylvie parle de sa relation au végétal comme d'une vocation : « *je pense que les gens ont chacun un talent. Ils naissent avec un talent et il faut le découvrir, c'est notre boulot. Et moi je pense que mon talent, c'est les plantes* » explique la productrice. Alexandre considère lui aussi que sa réorientation vers le métier de paysan-herboriste s'est exprimée comme une vibration, quelque chose qu'il a dû « *sortir de ses tripes* ». Myriam arrive au même constat, après avoir quitté son travail de loueuse de bateaux, elle a trouvé grâce aux plantes quelque chose qui tient de l'ordre du destin : « *les plantes, c'est ce que je suis venue faire sur terre !* » affirme la productrice.

2.2.2 La filiation d'une passion

Dans ces moments de rencontre avec les plantes, l'aïeul est souvent à l'origine de l'initiation. Alors, l'amour pour le végétal devient atavisme, succession, héritage. Thierry se souvient des premières cueillettes de plantes qu'il a réalisées, enfant, avec son grand-père qui était guérisseur dans le village. Dans la forêt, la silhouette du grand-père se transformait en magicien : « *je le voyais devenir quelqu'un d'autre* » raconte le producteur. Thierry s'est d'ailleurs installé comme paysan-herboriste sur la terre de ses grands-parents. Dans son parcours de vie, l'héritage des ancêtres occupe une place très importante. Lorsqu'il emménage dans le village familial, il travaille tout d'abord

comme jardinier chez des particuliers. Quand il récupère dans le jardin du vétérinaire des plants de mélisse (*Melissa officinalis* L.) qui appartenaient originellement à son arrière-grand-mère, ce sentiment d'une filiation par le végétal donne envie à Thierry de reprendre l'activité du grand-père. Si le producteur ne revendique pas réellement cette filiation, elle lui confère néanmoins de la certitude, de l'assurance et une certaine légitimité : « *ça m'appartient* » explique Thierry.

Ces éléments de filiation par le végétal sont récurrents dans les récits de vie des paysans-herboristes, qu'ils s'incarnent dans le sentiment d'une filiation familiale ou dans une transmission magistrale. Chez Jean, c'est à la fois le grand-père et le rebouteux traditionnel qui ont concouru à la formation de son parcours de vie. Si le producteur associe à la filiation familiale l'atavisme paysan, il reconnaît à son maître Albert Gazier un rôle particulier sur le plan de l'apprentissage des plantes médicinales : « *ce fût une rencontre décisive avec le végétal* » commente le paysan-herboriste. Jean rencontre son maître, un rebouteux traditionnel, lorsqu'il est enfant, pour être soigné de l'asthme qu'il développe depuis qu'il vit à Paris. Le guérisseur lui prescrit des tisanes qui finissent par le soigner : « *il m'a guéri à vie !* » raconte le producteur. Les deux hommes commencent alors un dialogue, une véritable initiation du maître à l'élève. Jean n'est encore qu'un enfant mais le thérapeute l'aide à construire son projet professionnel autour des plantes. Le paysan-herboriste parle d'un éveil à la sensibilité du végétal qui accompagne la réflexion spirituelle que lui a léguée son grand-père.

2.2.3 À chacun sa plante

Les relations intimes que les paysans-herboristes tissent avec le végétal les amènent parfois à interagir plus particulièrement avec une ou plusieurs plantes. La plupart des producteurs rencontrés reconnaissent en effet avoir développé une affection particulière pour certaines espèces.

Nom populaire	Nom botanique	Occurrences
Monarde	<i>Monarda didyma</i> L.	4
Mauve sylvestre	<i>Malva sylvestris</i> L.	3
Angélique	<i>Angelica sylvestris</i> L.	2
Aspérule odorante	<i>Asperula odorata</i> L.	2
Aubépine	<i>Crataegus</i> sp.	2
Marjolaine	<i>Origanum majorana</i> L.	2
Reine-des-prés	<i>Filipendula ulmaria</i> (L.) Maxim.	2
Achillée millefeuille	<i>Achillea millefolium</i> L.	1
Basilic	<i>Ocimum basilicum</i> L.	1
Berce	<i>Heracleum sphondylium</i> L.	1
Bleuet	<i>Centaurea cyanus</i> L.	1
Bouillon blanc	<i>Verbascum</i> sp.	1
Bruyère callune	<i>Calluna vulgaris</i> (L.) Hull	1
Souci	<i>Calendula officinalis</i> L.	1
Cassissier	<i>Ribes nigrum</i> L.	1
Lavande	<i>Lavandula</i> sp.	1
Millepertuis	<i>Hypericum perforatum</i> L.	1
Ortie	<i>Urtica dioica</i> L.	1
Pensée sauvage	<i>Viola tricolor</i> L.	1
Rose de Provins	<i>Rosa gallica</i> L.	1
Sauge officinale	<i>Salvia officinalis</i> L.	1
Sureau	<i>Sambucus nigra</i> L.	1
Thym	<i>Thymus vulgaris</i> L.	1
Tilleul	<i>Tilia</i> sp.	1
Total	24	34

Tableau 39. Plantes préférées des paysans-herboristes, classées par le nombre d'occurrences

Ces inclinations sont rarement exclusives : il s'agit principalement de préférences collectives ou temporaires, jugées sans conséquence au regard de l'amour prioritaire accordé à l'ensemble du règne végétal. Après m'avoir avoué sa préférence pour l'achillée millefeuille (*Achillea millefolium* L.), la bruyère callune (*Calluna vulgaris* (L.) Hull) et le tilleul (*Tilia* sp.), Jean s'est ainsi corrigé en estimant finalement qu'il y avait une bonne vingtaine de plantes qu'il « classait très haut ». Thierry estime quant à lui que ses préférences évoluent par période, comme des « lubies ». Après s'être particulièrement attaché à la monarde (*Monarda didyma* L.) et à la reine-des-prés (*Filipendula ulmaria* (L.) Maxim.), le producteur estime aujourd'hui qu'il n'a plus de « marotte » : « dès que tu commences à les regarder un peu attentivement, elles sont toutes dignes d'être la préférée ! » explique Thierry. Camille et Sylvie arrivent à peu près au même constat : tout en mentionnant plusieurs espèces de plantes, elles

conçoivent apprécier de façon égale toutes les plantes qu'elles utilisent : « *je les aime toutes !* » concluent-elles toutes les deux. Admettre une préférence particulière pour une plante peut aussi provoquer hésitations et embarras : « *j'aime pas le dire devant les autres plantes !* » explique Dominique. Seuls trois producteurs ont d'ailleurs réellement fait état d'une préférence particulière pour une ou deux espèces. C'est le cas de Gérard, qui affirme sans hésitation son attirance pour la marjolaine (*Origanum majorana* L.) et le basilic (*Ocimum basilicum* L.). Une inclination qu'il partage avec Isabelle : « *celle que j'aime vraiment beaucoup, c'est la marjolaine* » me confie la productrice. Au total, trente-quatre occurrences ont été répertoriées pour vingt-quatre plantes différentes (tableau 39). Seuls deux producteurs n'ont indiqué aucun nom de plante.

Ces préférences avouées pour une ou plusieurs espèces impliquent la reconnaissance de la singularité du végétal. Puisque les plantes sont appréhendées comme des individus, disposant d'une personnalité, d'un caractère et d'un tempérament qui leur sont propres, les relations que les paysans-herboristes tissent avec chacune d'entre elles sont différenciées¹⁷⁰. Les producteurs convoquent différents types de critères pour expliquer la façon dont ils singularisent les individus végétaux. Un premier ensemble de réponses réfère aux aspects esthétiques de la plante : sa beauté, ses couleurs, son odeur. Comme l'insecte pollinisateur, le paysan-herboriste est subjugué par l'aspect extérieur de la plante. Maëlle reconnaît par exemple qu'elle adore la délicatesse des fleurs d'aubépine (*Crataegus* sp.) qui lui évoquent le charme d'une robe de mariée. Pourtant, la productrice n'aime ni le goût ni l'odeur de la plante. Dominique adore quant à lui l'odeur capiteuse et l'élégance des ombelles de l'angélique (*Angelica sylvestris* L.). Un second ensemble de réponses fait plutôt état de préoccupations professionnelles : la plante est jugée agréable à cueillir, efficace sur le plan médicinal, intéressante en cuisine. Cindy explique sa préférence pour l'ortie (*Urtica dioica* L.) en raison des nombreux usages alimentaires et médicinaux de la plante. Pour Frédérique, c'est avant tout l'aspect agréable de la cueillette du sureau (*Sambucus nigra* L.) qui crée son attachement particulier pour l'arbuste. En plus, ajoute la productrice, « *on peut faire des tas de choses avec le sureau* ». Le dernier critère semble davantage lié à

¹⁷⁰ Élise Demeulenaere et Frédéric Goulet ont également montré que les relations que les agriculteurs du Réseau Semences Paysannes tissent avec les espèces végétales qu'ils cultivent sont singularisées au sein de couples hommes-plantes (Demeulenaere et Goulet, 2012 : 125-128).

l'histoire personnelle des producteurs : leur rencontre intime avec une plante, le bien-être qu'elle a pu leur procurer, les représentations qu'ils en ont. Parce que la pensée sauvage (*Viola tricolor* L.) évoque à Dominique la figure d'un chat et à sa femme Hendrijke l'allure de petits soldats, le couple avoue avoir une préférence pour cette Violacée. Alexandre, installé en Bretagne mais drômois d'origine, ressent quant à lui une connexion intrinsèque avec le thym (*Thymus vulgaris* L.) et la lavande (*Lavandula* sp.), « *je dois les porter un peu dans mon sang* » explique le producteur. Ce n'est pas le cas parmi les producteurs rencontrés mais il est d'ailleurs assez courant que les herboristes paysans choisissent de baptiser leur entreprise du nom de leur plante-totem. Cette relation particulière, mélange d'accompagnement amical et de fascination amoureuse, témoigne d'une véritable passion pour le monde végétal.

Éléments conclusifs du chapitre

En complément des savoirs populaires et biochimiques qu'ils mobilisent pour adapter leurs remèdes aux pathologies, les paysans-herboristes cherchent à détecter l'intentionnalité des plantes en prêtant attention à leurs sensations. En étant à l'écoute de leurs perceptions sensorielles, ils projettent de mettre en retrait leur capacité d'action pour permettre à celle des plantes de s'exprimer. Les producteurs estiment que leur intuition est modulée par l'intentionnalité des plantes. Cette approche sensorielle implique de prendre en compte les qualités olfactive, gustative et visuelle des mélanges thérapeutiques et de déterminer des couples plantes-hommes. En valorisant les plantes spontanées et les espèces locales, les paysans-herboristes entendent également tenir compte de la volonté et de la subjectivité du végétal.

Reconnaître aux plantes une intentionnalité joue sur les relations que les paysans-herboristes sont amenés à tisser avec elles. Cette reconfiguration relationnelle s'exprime surtout lors des moments de cueillette. À l'occasion de ces moments de friction des identités – définis comme des interactions expérientielles – les producteurs se sentent happés par le végétal. Ce sentiment d'une transcendance peut impliquer la mise en œuvre de rituels devant permettre de communiquer avec le monde des plantes. Le frottement des identités que procure le contact prolongé avec la flore peut aussi s'exprimer *via* l'expérience artistique. Cette reconfiguration relationnelle implique enfin un ensemble d'interactions intimes qui font de la plante un être choyé et chéri. Différents réseaux de filiation, essentiellement familiale, sont souvent à l'origine de la passion. L'amour du végétal est dès lors vécu comme un atavisme. La rencontre avec les producteurs a également permis d'identifier l'existence de préférences spécifiques pour une ou plusieurs espèces. Des critères perceptifs (couleur, odeur) les amènent souvent à être éblouis par la beauté d'une plante. Des critères professionnels, liés à la réalité technique et économique du métier, peuvent également créer des attaches particulières sur une cueillette et sur la plante associée ou sur une boisson et sur la plante qui la compose. Enfin, des représentations personnelles créent parfois le sentiment d'une intimité particulière envers une plante. Ces préférences s'intègrent néanmoins dans une véritable passion plus générale pour l'ensemble du règne végétal.

Éléments conclusifs de la troisième partie

La thèse porte sur les ethnobotanistes, les paysans-herboristes et sur les registres de savoirs que ces acteurs mobilisent pour à la fois appréhender et utiliser le végétal soignant. La première partie de la thèse a permis de faire émerger une typologie de l'ethnobotanique. Il est apparu que l'ethnobotanique académique, l'ethnobotanique de terrain et l'ethnobotanique de l'école de Salagon se distinguent à la fois par leurs champs d'enquête, par leurs objectifs et par leurs méthodologies. À Salagon, en parallèle du processus d'académisation souhaité par les organisateurs du séminaire, des mobilisations plus politiques de l'ethnobotanique et de son champ d'action sont initiées par une partie des participants. La deuxième partie de la thèse s'est intéressée au métier de paysan-herboriste. Analyser l'histoire de la profession, le processus mémoriel initié par les acteurs et les modalités techniques et économiques qui les distinguent a permis de dresser un portrait contrasté de ce professionnel du végétal soignant. La troisième partie de la thèse s'est consacrée à l'analyse des savoirs et savoir-faire des paysans-herboristes qui s'entremêlent avec leurs postures scientifiques et politiques et avec leurs manières d'être au végétal.

Les deux répertoires de la mobilisation des paysans-herboristes (défense de l'herboristerie professionnelle et de l'autonomie thérapeutique) s'articulent avec les différents registres de connaissances qu'ils mobilisent (savoirs biochimiques et ethnobotaniques). Tandis que le plaidoyer qu'ils mènent pour accéder à un nouveau statut juridique nécessite d'utiliser les savoirs produits par les sciences biochimiques, les usages de la médecine populaire transmis par les ethnobotanistes sont au cœur des initiatives qu'ils engagent pour promouvoir l'autonomie thérapeutique. Les caractéristiques ontologiques que certains d'entre eux confèrent au végétal, qui impliquent de doter les plantes d'une intentionnalité similaire à celle des êtres humains, jouent également sur la façon dont ils appréhendent leurs qualités médicinales. Enfin, les interactions expérientielles, moments de friction des identités, transforment les plantes en êtres relationnels. Au cours de ces têtes-à-têtes intimes, le végétal devient bien plus qu'un objet de travail : il est alors sujet de relations amicales, ce qui implique une reconfiguration du champ social.

Conclusion

Au terme de ce travail d'anthropologie consacré aux acteurs de l'ethnobotanique et aux relations d'affection et de travail que les herboristes paysans tissent avec les plantes médicinales, six points saillants de l'analyse semblent devoir être retenus en ce qu'ils permettent de mieux comprendre les registres de savoirs et les manières de penser et d'identifier le végétal de ces différents acteurs.

1. Un plaidoyer épistémique consacré à la réhabilitation des usages populaires du végétal médicinal

La thèse propose une contribution à l'étude anthropologique des relations que tissent différents acteurs humains, institutions de la recherche et du patrimoine d'une part, ethnobotanistes et paysans-herboristes d'autre part, avec le végétal soignant. Elle montre que l'intérêt de certains ethnologues et ethnobotanistes qui collectent des plantes médicinales et les savoirs populaires qui leur sont associés s'articulent avec les motivations des acteurs de terrain qui cultivent et cueillent ces mêmes espèces. La relation entre ces acteurs et leurs champs d'actions respectifs s'exprime dans un plaidoyer épistémique consacré à la réhabilitation des usages populaires du végétal soignant. Les acteurs de ce plaidoyer estiment que l'ancienneté des pratiques de médecine végétale populaire est une preuve de leur efficacité et de leur relative innocuité. Ils souhaitent tout à la fois défendre la reconnaissance de l'herboristerie professionnelle et le développement de l'automédication végétale. Ce plaidoyer est porté par des paysans-herboristes et des ethnobotanistes mais aussi par différents types de structures parties prenantes des échanges de savoirs consacrés à la médecine végétale : associations, syndicats et musées.

Les liens qui se tissent entre les paysans-herboristes du syndicat SIMPLES et les ethnobotanistes qui gravitent autour du musée de Salagon sont au cœur de cette réflexion partagée consacrée à la construction et à la transmission des savoirs de la médecine végétale populaire. La participation de plusieurs paysans-herboristes au séminaire d'ethnobotanique organisé par le musée de Salagon leur permet tout à la fois

de contextualiser leurs pratiques dans l'histoire longue de la médecine végétale et de rencontrer des ethnobotanistes avec qui ils peuvent créer un champ de vision et d'action autour de leur métier. La création en 2006 du collectif POPULUS est un exemple particulièrement saillant des interférences qui s'opèrent, autour du musée de Salagon, entre ces deux cercles professionnels. L'attrait des paysans-herboristes pour l'œuvre de Pierre Lieutaghi en est un autre. Les nombreux usages qu'ils font du *Livre des bonnes herbes* et l'affection particulière qu'ils expriment pour son auteur rejoint la haute considération dont témoignent les participants au séminaire de Salagon envers celui qui est parfois qualifié par certains de « *guide* » ou de « *père spirituel* ». Cette relation ne va pas sans sa réciproque. Pierre Lieutaghi semble reconnaître dans le travail des paysans-herboristes la prolongation de la réflexion qu'il a contribué à engager dans les années 1970. C'est ainsi que dans la préface qu'il a rédigée pour le livre *Les Plantes sauvages*, publié en 2012 par Thierry Thévenin, l'ethnobotaniste décrit l'œuvre du producteur comme « une introduction à la phytothérapie libertaire que médecins, herboristes, ethnobotanistes, usagers du monde végétal s'emploient à construire en France, sans tapage, dans le souci d'un partage non élitiste des connaissances sur le corps et la santé » (Lieutaghi, 2012 : 13). Les relations de filiations qui se tissent entre Pierre Lieutaghi et les herboristes paysans contribuent à densifier les propositions du plaidoyer épistémique qu'ils portent collectivement en faveur de la médecine végétale populaire.

Les paysans-herboristes et les ethnobotanistes rencontrés dans le cadre de cette recherche souhaitent donner une existence sociale aux pratiques de médecine végétale populaire. Leur démarche implique de procéder au recueil des savoirs naturalistes populaires et à leur retransmission. Néanmoins, en investissant le champ scientifique consacré à l'étude des plantes médicinales, les ethnobotanistes et les paysans-herboristes – acteurs hors-champ – entrent en concurrence avec les experts scientifiques reconnus comme les détenteurs légitimes des connaissances sur le sujet. Cette mise en concurrence entre discours experts et propositions profanes a conduit le musée de Salagon à procéder à une académisation des savoirs produits dans ses arènes. Pour être reconnus comme des acteurs scientifiques légitimes, les organisateurs du séminaire d'ethnobotanique de Salagon ont mis en place un processus d'institutionnalisation des savoirs produits qui a impliqué d'occulter les savoirs naturalistes relatifs aux usages

médicinaux du végétal. L'académisation initiée a finalement engendré une dématérialisation des thématiques abordées.

Ce processus est mal compris par une partie des participants. Il génère des inquiétudes et des processus introspectifs qui rejaillissent au cours du séminaire. À l'occasion de la manifestation de 2016, une table-ronde invitait les séminaristes à réfléchir sur la situation actuelle de l'ethnobotanique française¹⁷¹. Ce besoin de définir l'ethnobotanique et de circonscrire son champ d'action a généré des doutes dans l'assistance : « *suis-je ethnobotaniste ?* », « *qu'est-ce au juste que l'ethnobotanique ?* », demandait la salle aux intervenants. Ces interpellations et les doutes qui les façonnent résonnent encore plus dans les moments d'interaction sociale. Tandis que les participants évoluant autour de la recherche ethnobotanique et ethnologique universitaire apprécient de pouvoir valoriser, d'un point de vue académique, leur participation à l'événement, d'autres participants s'avouent frustrés du peu d'approfondissement que suscitent les aspects plus pratiques de la relation hommes-plantes médicinales. *In fine*, ces participants relèvent une contradiction entre le projet politique considéré comme sous-jacent à la manifestation – orienté vers la défense de la médecine végétale populaire – et le projet scientifique mis en avant par l'institution.

2. Une attention aux vulnérabilités humaines et végétales

Cette recherche m'a amenée à présenter l'évolution des herboristes et la multiplication des arènes et des structures chargées de les représenter auprès du grand public et des personnalités politiques. Il me semble important de préciser ici que les différents porte-paroles qui émergent de ces processus (représentants des paysans-herboristes, des herboristes d'officine et des écoles d'herboristerie) sont tous des hommes. Pourtant, dans chacun de ces milieux, ce sont les femmes qui assurent la majeure partie de la pratique. À l'époque de l'herboristerie certifiée, Ida Bost avait relevé le même décalage : tandis que tous les représentants syndicaux de la profession étaient des hommes, les herboristeries d'officine étaient en majeure partie tenues par des

¹⁷¹ J'ai été invitée à participer à cette table ronde intitulée « État des lieux des recherches actuelles en ethnobotanique et perspectives ». Déjà, en 2015, les organisateurs du séminaire m'avaient demandé d'exposer mes travaux relatifs à l'ethnographie de l'école de Salagon (Brousse, 2015b).

femmes. L'ethnologue estimait que la place du travail domestique et le caractère pluriel du métier d'herboriste certifié – parfois conjugué avec une activité de sage-femme – permettaient d'expliquer le non-investissement des femmes herboristes dans les arènes syndicales (Bost, 2016 : 210).

Aujourd'hui, la partition des engagements entre d'un côté, la défense de l'herboristerie professionnelle, de l'autre, l'investissement au service de l'autonomie thérapeutique, permet, à mon sens, d'expliquer le relatif désintérêt exprimé par les paysannes-herboristes pour les rôles de porte-parole de la cause herboristique. Les productrices que j'ai rencontrées font primer leur plaidoyer pour l'autonomie thérapeutique – et les engagements que la cause implique – sur l'investissement plus politique et médiatique que nécessite la défense de l'herboristerie professionnelle. De plus, si les femmes ne briguent pas les postes de représentation offerts par les syndicats et associations de l'herboristerie, elles sont très actives dans le fonctionnement administratif des structures. Au sein du syndicat SIMPLES par exemple, en 2016/2017, les femmes sont plus nombreuses que les hommes dans les trois instances dirigeantes : le bureau compte trois femmes et trois hommes, le conseil d'administration onze femmes et quatre hommes et les postes de délégués de massif sont tenus par six femmes et trois hommes.

À l'époque du certificat d'herboriste, les femmes étaient majoritaires dans les écoles et dans les officines d'herboristerie. À titre d'exemple, Ida Bost relève qu'en 1935, plus de 85 % des postulants au certificat d'herboriste à Paris étaient des postulantes (Bost, 2016 : 69). L'ethnologue explique cette surreprésentation des femmes par une hiérarchie et une partition genrées du monde du soin. Elle affirme que si les hommes étaient encouragés à devenir médecins, chirurgiens ou pharmaciens, les femmes étaient orientées vers des métiers considérés comme féminins, censés nécessiter des compétences moindres et attribuant de fait une place moins valorisée dans la société et donc plus acceptable pour la femme dans un univers patriarcal (*ibid.* : 72). Cette explication n'est pas transposable dans le contexte actuel. La surreprésentation des femmes est d'ailleurs moins marquée aujourd'hui chez les paysans-herboristes. Au syndicat SIMPLES, au sein du collège des producteurs, au 22 janvier 2016, on

dénombrait 53,9 % de femmes, 27,6 % d'hommes et 18,4 % de couples. De plus, les paysannes-herboristes que j'ai rencontrées sont souvent très diplômées et se tournent vers la production de plantes médicinales dans le cadre de reconversions professionnelles qui impliquent davantage un déclassement social qu'un réajustement vers une position jugée socialement acceptable.

Si la partition genrée des pratiques médicales permet d'expliquer le recrutement féminin au sein du métier d'herboriste certifié, c'est davantage la plus grande expérience des femmes dans le domaine de l'attention au bien-être, qui résulte de ce partage patriarcal des compétences, qui permet de comprendre leur surreprésentation actuelle dans ces domaines d'activité. À mon sens, leur implication dans les séminaires d'ethnobotanique organisés par le musée de Salagon – 68,3 % des participants au séminaire sont des participantes – et leur souhait de devenir paysanne-herboriste doivent être entendus comme des conséquences de cette répartition des pratiques médicales mais aussi domestiques. À ce titre, le fait qu'il y ait plus de femmes que d'hommes dans les métiers de l'ethnobotanique et de l'herboristerie professionnelles ne serait pas lié à l'existence d'une compétence pour le soin par essence féminine, mais la conséquence d'un partage des rôles qui a donné aux femmes l'occasion de développer une expérience sur ces sujets-là. Chez les paysans et les paysannes herboristes, l'attention aux plantes et le souci des autres, que requiert et implique la profession, traduisent à mon sens une double sollicitude orientée vers les vulnérabilités à la fois humaine et végétale.

3. Un répertoire hétéroclite et syncrétique de savoirs

En se structurant, les groupes chargés de représenter les intérêts des différents herboristes professionnels mettent en avant tout à la fois les traits communs qui les caractérisent mais également les points de clivage qui les distinguent des autres groupes. Cette atomisation de la figure de l'herboriste se cristallise autour d'un couple dichotomique herboriste des villes – herboriste des champs. D'un côté, les herboristes citadins se présentent comme les héritiers des anciens herboristes certifiés : officine parfois rachetée à des herboristes certifiés et aménagée à la manière des anciennes herboristeries, port de la blouse blanche, utilisation des noms scientifiques des plantes et

des principes actifs qu'elles contiennent, distribution de très nombreuses espèces de plantes. De l'autre, les paysans-herboristes se présentent davantage comme les héritiers des thérapeutes populaires : commerce itinérant, rapport agricole au végétal, mention des plantes par leurs noms populaires.

Ces deux catégories d'herboristes s'opposent notamment sur la question du rétablissement du diplôme. Tandis que les premiers semblent favorables à la création d'un diplôme d'état, dont la possession serait nécessaire pour à la fois vendre les plantes médicinales et conseiller la clientèle, les seconds estiment que seule la délivrance de conseils devrait être associée à la possession d'un diplôme. De plus, les producteurs de plantes médicinales aimeraient que les savoirs issus de la médecine végétale populaire soient transmis dans ces nouveaux cursus de formation. Ils souhaitent faire reposer une partie de leur connaissance des qualités médicinales des plantes sur les témoignages d'usages recueillis par les ethnobotanistes. Selon eux, l'ancienneté des savoirs de la médecine végétale est une garantie de leur efficacité. Ils estiment que la tradition opère un tri dans les usages afin de ne conserver que ceux qui fonctionnent réellement. Aussi, le recul d'usage agirait comme une preuve des qualités médicinales des plantes. Les producteurs rencontrés reprochent à l'inverse aux sciences biochimiques d'utiliser un jargon qui conduit à rendre l'herboristerie insaisissable pour le grand public. Les appellations complexes formulées par ces sciences pour décrire des concepts simples auraient pour objectif de distinguer le savoir savant du savoir populaire. Parce qu'elles réduisent les plantes à leurs principes actifs, ils estiment également que les sciences biochimiques ne rendent pas compte de l'effet *totum*, c'est-à-dire des synergies qui s'opèrent entre les principes actifs contenus dans les plantes, synergies qui contribuent à en décupler les effets thérapeutiques.

Les herboristes paysans ne rejettent toutefois que partiellement les sciences biochimiques puisqu'ils utilisent dans leur discours des termes propres à ces mêmes sciences. S'ils qualifient les plantes en employant leur nom populaire, plutôt que leur nom scientifique, les mots qu'ils utilisent pour identifier les maladies et les effets des plantes sont propres au vocabulaire biomédical. Les plantes sont ainsi pourvues de propriétés dites analgésiques, expectorantes, carminatives, émoullientes, sudorifiques,

vulnérables, etc. Dans son livre *Les Plantes sauvages*, Thierry Thévenin a même inséré un « index thérapeutique » en fin d'ouvrage qui répertorie les pathologies mentionnées. Des termes simples empruntés à la médecine populaire comme « croûtes de lait » – on parle de dermite séborrhéique en dermatologie – cohabitent avec des appellations empruntées aux sciences médicales : « arythmie cardiaque », « atonie digestive », « coliques hépatiques », « dyspepsie », « hydropisie », « leucorrhée », etc. (Thévenin, 2012b : 317-324). De même, dans l'ouvrage, pour décrire les utilisations des plantes, l'auteur mobilise les deux registres de savoir. Par exemple, à propos du chénopode blanc (*Chenopodium album* L.) – appelé également chou gras, chou farineux, blé blanc – le producteur relève que « les noms populaires du chénopode témoignent de ses qualités nutritives ». Plus loin, il précise que ces herbes « sont très riches en sels minéraux (calcium, potasse, fer), en protéines, en vitamine A. Elles contiennent aussi des vitamines B1, B2, PP et C ! » (*ibid.* : 85). Comme Thierry Thévenin, les producteurs rencontrés mobilisent ce vocabulaire scientifique afin d'enrichir leur argumentation. Adapter les pratiques du passé au temps présent doit également leur permettre de crédibiliser leur discours afin de le rendre plus convaincant du point de vue des consommateurs et des autres praticiens de la médecine végétale.

4. La prise en compte de l'intentionnalité des plantes

En complément de ces deux registres de savoirs – savoirs issus de la médecine populaire et savoirs biochimiques – les paysans-herboristes appréhendent également les vertus médicinales des plantes en faisant appel à leur sensibilité. Les producteurs rencontrés ont le sentiment qu'en se laissant guider par leurs intuitions, ils mettent en retrait leur intentionnalité pour laisser aux plantes la capacité d'orienter l'action thérapeutique. Cette approche est liée au schème d'identification qu'ils mobilisent pour appréhender les non-humains. Les informateurs considèrent les plantes comme des êtres intentionnels, disposant d'une volonté et d'une réflexivité qui leur permet d'entrer en relation avec les humains. L'approche intuitive qu'ils mobilisent pour se laisser guider par l'intentionnalité des plantes rejait sur la façon dont ils composent leurs mélanges thérapeutiques et sur les classifications qu'ils opèrent pour hiérarchiser les vertus médicinales des plantes connues pour produire les mêmes effets. Cela les amène

également à dialoguer avec le végétal, parfois par l'intermédiaire de démarches ritualisées, essentiellement lors des moments de cueillette.

Lorsqu'ils imaginent les recettes de leurs préparations thérapeutiques, les herboristes paysans prennent en considération les qualités sensorielles des plantes (parfum, arôme, texture) et les synergies qui peuvent s'activer lorsque différentes espèces sont réunies dans un mélange. L'équilibre des odeurs, des couleurs et des saveurs est conçu comme le révélateur d'une tisane réussie, permettant aux espèces de mettre en œuvre leur capacité d'action. La composition des infusions réalisées sur mesure pour les clients les amènent également à appairer les malades et les espèces médicinales. Puisque les plantes sont considérées comme des êtres – et non comme des objets – les producteurs rencontrés considèrent tous, à quelques variantes près, qu'ils doivent prendre en compte les affinités particulières qui les relient au monde des hommes. En réfléchissant aux analogies qu'ils perçoivent entre les espèces végétales et les personnes qu'elles doivent soigner, ils imaginent, dans un jeu de ressemblances et de dissemblances, des couples plantes-hommes. Cette personnification du végétal n'a pas fonction de métaphore, elle exprime le rapport de sujet à sujet qu'ils mettent en œuvre pour interagir avec les plantes.

Lorsqu'ils cultivent leurs plantes dans l'espace domestiqué que constitue la parcelle agricole, les informateurs ont le sentiment de ne pas être à l'écoute de la volonté du végétal. Celle-ci s'exprime en revanche lorsque, cueillies à l'état sauvage, les plantes poussent de manière spontanée. Les producteurs estiment que domestiquer les plantes implique de les assujettir, ce qui nuit au développement de leur potentiel thérapeutique. Par contraste, les plantes les plus spontanées sont considérées comme plus volontaires, plus fortes, plus chargées en intentionnalité et donc en qualités médicinales. *In fine*, les paysans-herboristes rencontrés considèrent que les hommes doivent se laisser domestiquer et apprivoiser par les plantes. Les processus de sélection variétale qu'ils mettent en place en introduisant dans leurs parcelles des souches de plantes prélevées à l'état sauvage révèlent également les efforts qu'ils engagent pour se mettre à l'écoute de l'intentionnalité du végétal. De même, en affirmant que les plantes locales s'adaptent mieux aux individus que les plantes exotiques, les herboristes

paysans attribuent au végétal soignant un pouvoir d'action thérapeutique étroitement lié à sa subjectivité. En définitive, les choix sélectifs qu'ils opèrent pour hiérarchiser les potentialités médicinales des plantes les amènent à mettre en retrait leur intentionnalité afin de valoriser la force qui émane des plantes dont la volonté aura été respectée.

5. Une ontologie politique

Le registre de savoirs intuitifs qu'élaborent les producteurs découle des propriétés ontologiques qu'ils confèrent au végétal – les plantes sont considérées comme des êtres intentionnels. Ce schème d'identification les amène à remettre en cause les grilles de lecture utilisées classiquement pour évaluer les propriétés des plantes médicinales. Puisqu'il est conjugué à un plaidoyer relatif à la reconnaissance politique de l'herboristerie paysanne et au développement de l'autonomie thérapeutique, ce positionnement peut être interprété comme une forme d'ontologie politique. Élise Demeuleanere utilise cette expression, précédemment employée par Mario Blaser (Blaser, 2009, 2013), pour décrire la relation au végétal des agriculteurs membres du Réseau Semences Paysannes. L'ethnobiologiste estime que leur schème d'identification du monde s'articule étroitement avec leur projet politique. Élise Demeuleanere montre que les agriculteurs du réseau ne contestent pas seulement les aspects politiques des réglementations sur les semences, ils remettent en question de façon plus radicale les hypothèses ontologiques sur lesquelles elles s'appuient (Demeulenaere, 2014 : 57). De la même façon, le plaidoyer politique des paysans-herboristes ne vise pas uniquement à critiquer les contraintes matérielles qu'impliquent les lois actuelles, il intègre une remise en cause ontologique de leurs assises. En choisissant de prendre en compte l'intentionnalité des plantes, les producteurs contestent les hypothèses retenues par la biochimie pour évaluer les propriétés des espèces. Leur plaidoyer implique de ne pas appréhender la plante comme une banque de molécules, dont les seuls aspects physiques et chimiques mériteraient d'être pris en compte. Il propose à l'inverse de valoriser l'intentionnalité de la plante et les dialogues qu'ils peuvent initier avec elle. Cette proposition correspond tout à la fois à une remise en cause des approches scientifiques actuellement utilisées pour appréhender les plantes (dimension ontologique) et à une critique du système de santé actuel (dimension politique).

L'ontologie politique des paysans-herboristes rencontrés paraît néanmoins davantage souterraine qu'explicite puisque c'est dans l'intimité que s'articulent plus étroitement le schème d'identification et le discours politique. En effet, lorsqu'ils défendent la reconnaissance de l'herboristerie professionnelle, les producteurs ne mettent pas en avant les pratiques intuitives qu'ils développent pour valoriser l'intentionnalité du végétal. La démarche sensorielle qu'ils mettent en place et les dialogues qu'ils initient pour communiquer avec les plantes ne forment pas l'armature de leur discours politique. Les propriétés ontologiques dont ils dotent les plantes ne sont pas révélées lors de leurs prises de positions publiques. Elles ne font pas non plus l'objet de dispositifs d'apprentissage mutuel. Néanmoins, cette euphémisation du schème d'identification ne remet pas en cause sa robustesse ontologique, elle traduit seulement leur souhait de ne pas être discrédités sous prétexte que leur grille de lecture serait incompatible avec l'ontologie dominante. En public, c'est davantage la non-prise en compte du *totum* des plantes et le souhait de pouvoir valider les qualités médicinales des plantes par les preuves qu'apporte le recul d'usage que les informateurs mettent en avant pour justifier leur rejet des sciences biochimiques. Cette prise de position les amène à valoriser l'ethnobotanique – puisque la démarche d'enquête propre à la discipline permet d'entreprendre le recueil des savoirs populaires – mais également parce que les ethnobotanistes témoignent dans leurs travaux d'un attachement particulier au végétal. En qualifiant la flore de « plante compagne » (Lieutaghi, 1998), Pierre Lieutaghi soutient l'existence d'une amitié possible, de sujet à sujet, entre le monde des hommes et le monde végétal. On retrouve également cette analogie hommes-plantes dans les publications de l'ethnopharmacologue Jean-Marie Pelt, tantôt consacrées aux amours, aux problèmes et aux civilisations des plantes (Pelt, 1981), à la vie sociale des plantes (Pelt, 1984), aux langages secrets de la nature (Pelt, 1996), ou à l'écoute des arbres (Pelt, 2000).

6. Un engagement pour l'autonomie

Le plaidoyer politique des paysans-herboristes rencontrés ne vise pas uniquement à obtenir la création d'un véritable statut d'herboriste, il intègre aussi la défense d'une certaine vision de l'autonomie thérapeutique. Les dispositifs

d'apprentissage mutuel que les producteurs initient au sein des arènes de l'herboristerie paysanne et les formations qu'ils proposent à leurs clients impliquent en effet de faire circuler les savoirs et les savoir-faire de l'herboristerie. Ce partage de la connaissance vient à rebours des dynamiques actuelles de non-divulgateion des savoirs. D'ailleurs, s'ils souhaitent que leurs clients deviennent plus autonomes dans la gestion de leur santé, les herboristes paysans veulent également, dans leur travail, pouvoir contrôler toutes les étapes du processus de production. Pour les producteurs-cueilleurs, s'affranchir des liens de dépendance que tisse et alimente la société contemporaine implique en effet de se réapproprier une certaine autonomie technique. En travaillant essentiellement à la main ou à l'aide d'outils simples, ces producteurs projettent de s'émanciper des contraintes techniques et énergétiques qu'imposent les processus de production très capitalistiques. Leur rejet de l'hétéronomie du travail les amène à critiquer la technicisation accrue des processus de production. Par contraste, leur plaidoyer implique de se réapproprier le temps libéré du travail et les savoirs et savoir-faire vecteurs d'autonomie.

La notion d'autonomie résume à elle seule le rapport au monde des producteurs rencontrés, balisé très nettement par des refus et des aspirations qui s'articulent, autant au niveau individuel que collectif, par une quête presque insatiable d'indépendance. Au niveau individuel, cette recherche implique un processus introspectif qui doit permettre d'abolir les passions et les préjugés qui entravent la capacité réflexive. Elle aboutit à une véritable révolution intérieure où les lois, les normes et les objectifs de vie sont redéfinis. Cette démarche les conduit à faire prévaloir l'autolimitation des besoins et la contemplation de l'environnement. Au niveau collectif, les herboristes paysans définissent l'autonomie comme une tentative d'émancipation de la société industrielle et des nombreux liens de dépendance qui forment l'assise de son système. Néanmoins, les producteurs ne rejettent pas l'intégralité des liens de dépendance qu'elle amène à contracter puisqu'ils acceptent de se rendre eux-mêmes tributaires de leurs clients et des aides sociales auxquelles ils ont souvent recours. Leur quête d'autonomie nécessite même une densification des liens sociaux entre partenaires de l'échange et membres de la société. Elle implique de recréer du collectif, de tisser différemment le lien social, notamment à partir de relations sous contraintes sociales, instituées sur des échanges

non-monétarisés. L'autonomie que les paysans-herboristes défendent ne doit pas rendre les individus résolument indépendants les uns des autres, mais plutôt valoriser l'interdépendance imaginée au travers d'une forme de spécialisation renouvelée.

Épilogue

Au terme de ce cheminement, qui dura un peu plus de cinq années (2012-2017), j'ai rencontré des femmes, des hommes et des plantes. Dans les institutions muséales, lors des séminaires d'ethnobotanique du musée de Salagon, sur les marchés et les fermes des paysans-herboristes, j'ai vu ce que l'on pouvait entreprendre en faisant le choix de faire entrer chez-soi – dans son jardin, dans son herbier, dans sa collection ethnographique, dans son armoire à pharmacie – ces herbes, ces fruits, ces racines et ces fleurs. J'ai appris à faire des plantes un matériel ethnographique, un objet de questionnement ethnologique, une compagnie et une alliée thérapeutique. Je me suis également appropriée, chemin faisant, des savoirs et des savoir-faire. Je suis devenue moi aussi maîtresse dans l'art de la tisane !

Comme s'ils s'identifiaient aux plantes dont ils vantent les vertus, les paysans-herboristes souhaitent, en leur compagnie, orienter leur vie vers l'essentiel, sans ornements inutiles, et accéder à une meilleure connaissance du monde, à la fois humain et non-humain. En poursuivant mes recherches consacrées à la diffusion des objets et des outils de la recherche ethnobotanique, c'est à ce vaste projet que je me destine moi aussi aujourd'hui.

Bibliographie

- ADELL Nicolas, 2011, *Anthropologie des savoirs*, Paris, France, Armand Colin.
- ADELL Nicolas, 2013, « Un Tour sur soi. Les bons usages de la nostalgie en compagnonnage », *Ethnologie française*, vol. 43, 1 : 85-96.
- AGULHON Maurice, 1970, *La vie sociale en Provence intérieure au lendemain de la Révolution*, Paris, France : Société des études robespierristes.
- AUBRY Isabelle, 1993, *L'herboristerie : historique et devenir*, Thèse de doctorat en pharmacie, réalisée sous la direction d'Anne-Marie Vidal-Tessier, Université Paris Descartes, Paris, France.
- AVANZA Martina et LAFERTÉ Gilles, 2005, « Dépasser la "construction des identités"? Identification, image sociale, appartenance », *Genèses*, 61 : 134-152.
- BAHUCHET Serge, 2000, « La tarière à ignames des Pygmées de l'ouest du bassin congolais » in Yasmine Marzouk, Christian Seignobos et François Sigaut (dir.), *Outils aratoires en Afrique : innovations, normes et traces*, Paris, France, Éd. Karthala : IRD : 237-246.
- BAHUCHET Serge, 2002 « L'Homme indigeste ? Mort et transfiguration d'un Musée de l'Homme » in Marc-Olivier Gonseth, Jacques Hainard et Roland Kaehr (dir.), *Le Musée cannibale*, Neuchâtel, Suisse, Musée d'ethnographie : 59-84.
- BAHUCHET Serge, 2011, « Haudricourt et les ethnosciences au Muséum National d'Histoire Naturelle », *Le Portique*, 27 : 87-96.
- BAHUCHET Serge, 2012, « Du Jatba-Revue d'ethnobiologie à la Revue d'ethnoécologie », *Revue d'ethnoécologie*, 1. Disponible sur : <http://ethnoecologie.revues.org/689>
- BAHUCHET Serge, 2014, « Curating ethnographic information for biocultural collections » in Jan Salick, Katie Konchar et Mark Nesbitt (dir.), *Curating biocultural collections : a handbook*, Londres, Royaume-Uni, Kew Publishing : 169-182.
- BAHUCHET Serge et LIZET Bernadette, 2003, « L'ethnobotanique au Muséum national d'Histoire naturelle. Les hommes, les idées, les structures » in Pierre Lieutaghi et Danielle Musset (dir.), *Plantes, sociétés, savoirs, symboles : matériaux pour une ethnobotanique européenne*, Forcalquier, France, Alpes de lumière : 15-32.
- BAHUCHET Serge, KOZLOWSKI Valérie, MERLIN Marie et PARENT Agnès, 2016, « Exposer l'Ethnoécologie au Musée de l'Homme », *Revue d'ethnoécologie*, 9. Disponible sur : <http://ethnoecologie.revues.org/2600>

BARRAU Jacques, 1970, « Activités du laboratoire d'ethnobotanique - Une exposition ethnobotanique en Haute-Provence », *Journal d'Agriculture Tropicale et de Botanique Appliquée*, vol. 17, 7-8-9 : 342-345.

BARRAU Jacques, 1971, « L'Ethnobotanique au carrefour des sciences naturelles et des sciences humaines », *Bulletin de la Société Botanique de France*, vol. 118, 3-4 : 237-247.

BARRAU Jacques, 1973, « Plantes et comportements des hommes qui les cultivent. L'œuvre ethnobiologique d'André Haudricourt », *La Pensée*, 171 : 39-46.

BARRAU Jacques, 1974, « Écologie et anthropologie, sciences naturelles et sciences humaines, opposition, discordance ou possible concert ? », *Informations sur les sciences sociales*, vol. 13, 4-5 : 5-8.

BARRAU Jacques, 1976, « Ethnobiologie » in Robert Cresswell et Maurice Godelier (dir.), *Outils d'enquête et d'analyse anthropologiques*, Paris, France, Bibliothèque d'anthropologie François Maspero : 73- 83.

BARRAU Jacques, 1979, « Anthropologie, écologie, géographie, ethnoscience » in Maurice Bloch et Marc Auge (dir.), *Situation actuelle et avenir de l'anthropologie en France*, Paris, France, CNRS : 223-230.

BARRAU Jacques, 1985, « À propos du concept d'ethnoscience » in Mission à l'ethnologie (ed.), *Les Savoirs naturalistes populaires : actes du séminaire de Sommières, 12 et 13 décembre 1983*, Paris, France, Éd. de la Maison des sciences de l'homme : 5-12.

BARRAU Jacques, 2002, « Ethnologie : ethnoscience » in Jacques Bersani (dir.), *Encyclopaedia Universalis, corpus 8 : Elastomères – Europe de l'est*, Paris, France, Encyclopaedia universalis : 925-926

BARRAU Jacques et GEISTDOERFER Aliette, 1972, « Activités Ethnobotaniques et Ethnozoologiques », *Journal d'Agriculture Tropicale et de Botanique Appliquée*, vol. 19, 12 : 604-608.

BARRAU Jacques et LIZET Bernadette (dir.), 1994, *Journal d'Agriculture Traditionnelle et de Botanique Appliquée*, 2.

BATTESTI Teresa, 1968-1969, « Pratiques relatives à l'enfantement à Kerman en Iran », *L'ethnographie*, 62-63 : 56-68.

BATTESTI Teresa, 2009, « Offrandes végétales et maternité à Mashad (Iran) », *De l'usage des plantes, Eurasie*, 19 : 113-132.

BELTRAME Tiziana Nicoletta, 2012, « Le corps numérique des données », *Ateliers d'anthropologie*, 36. Disponible sur : <http://ateliers.revues.org/9081>.

BENOIST Jean, 1990, « La plante-médicament, entre ses usages et ses témoins », *Écologie Humaine*, vol. 8, 2 : 53-61.

BENOIST Jean, 1993, *Anthropologie médicale en société créole*, Paris, France, Presses Universitaires de France.

BENOIST Jean, 1998, « Les médecines douces » in Christian Bromberger (dir.), *Passions ordinaires. Du match de football au concours de dictée*, Paris, France, Bayard : 523-542.

BERGUES Martine, 2004, *La relation jardinière, du modèle paysan au modèle paysager. Une ethnologie du fleurissement*, Thèse de doctorat en anthropologie, réalisée sous la direction de Bernadette Lizet, École des hautes études en sciences sociale, Paris, France.

BERLIN Brent, 1992, *Ethnobiological classification : principles of categorization of plants and animals in traditional societies*, Princeton, États-Unis, Princeton University Press.

BERLIN Brent et KAY Paul, 1969, *Basic Colours Terms. Their Universality and Evolution*, Berkeley/ Los Angeles, États-Unis, University of California Press.

BERT Jean-François, 2015, « "Faire" école ? », *Archives et pratiques savantes*, Billet posté le 13 avril 2015.

BLASER Mario, 2009, « Political ontology : Cultural studies without "cultures" ? », *Cultural Studies*, vol. 23, 5-6 : 873-896.

BLASER Mario, 2013, « Ontological conflicts and the stories of peoples in spite of Europe : Toward a conversation on political ontology », *Current Anthropology*, vol. 54, 5 : 547-568.

BONDAZ Julien, ISNART Cyril et LEBLON Anaïs, 2012, « Au-delà du consensus patrimonial », *Civilisations*, vol. 61, 1 : 9-22.

BONDAZ Julien, 2013, « L'ethnographie parasitée ? Anthropologie et entomologie en Afrique de l'Ouest (1928-1960) », *L'Homme*, vol. 2, 206 : 121-150.

BONDAZ Julien, 2015, « Bêtes de terrain : savoirs et affects dans l'invention de l'ethnozoologie », *Anthropologie et Sociétés*, vol. 39, 1-2 : 37-59.

BONNEMAIN Bruno, 2008, « Colonisation et pharmacie (1830-1962) : une présence diversifiée de 130 ans des pharmaciens français », *Revue d'histoire de la pharmacie*, 359 : 311-334.

BONNEUIL Christophe, 1996, « Auguste Chevalier, savant colonial : entre science et Empire, entre botanique et agronomie » in Roland Waast (ed.), *Les sciences hors d'Occident au 20ème siècle, 6. Les sciences au Sud : état des lieux*, Paris, France, ORSTOM : 15-35.

BONNEUIL Christophe, PESSIS Céline et TOPÇU Sezin, 2013, « Pour en finir avec les "Trente Glorieuses" » in Céline Pessis, Sezin Topçu et Christophe Bonneuil (dir.), *Une autre histoire des « Trente Glorieuses » : modernisation, contestations et pollutions dans la France d'après-guerre*, Paris, France, La Découverte : 5-31.

BORTOLOTTI Chiara, 2011, « Le trouble du patrimoine culturel immatériel » in Chiara Bortolotto (dir.), *Le patrimoine culturel immatériel. Enjeux d'une nouvelle catégorie*, Paris, France, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme : 21-43.

BOST Ida, 2016, *Herbaria : Ethnologie des herboristes en France, de l'instauration du certificat en 1803 à aujourd'hui*, Thèse de doctorat en anthropologie, réalisée sous la direction de Laëtitia Altani-Duault, Faculté de Nanterre, France.

BOUILLON Didier et PIAULT Marc, 1985, « Une ethnologie appliquée ? » in Mission à l'ethnologie (ed.), *Les Savoirs naturalistes populaires : actes du séminaire de Sommières, 12 et 13 décembre 1983*, Paris, France, Éd. de la Maison des sciences de l'homme : 80-85.

BOURDIEU Pierre, 1984, « La délégation et le fétichisme politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 52-53 : 49-55.

BOURSIER Jean-Yves, 2010, *La Fabrique du passé. La construction de la mémoire sociale. Pratiques, politiques, enjeux*, Nice, France, Ovidia.

BOUTEILLER Marcelle, 1966, *Médecine populaire d'hier et d'aujourd'hui*, Paris, France, G.-P. Maisonneuve et Larose.

BROMBERGER Christian, 1979, « Technologie et analyse sémantique des objets : pour une sémio-technologie », *L'Homme*, vol. 19, 1 : 105-140.

BROMBERGER Christian, 1986, « Les savoirs des autres », *Terrain*, 6 : 3-5.

BROMBERGER Christian, 2014, « "Le patrimoine immatériel" entre ambiguïtés et overdose », *L'Homme*, vol. 1, 209 : 143-151.

BROMBERGER Christian et LENCLUD Gérard, 1982, « La chasse et la cueillette aujourd'hui », *Études rurales*, 87-88 : 7-36.

BROUSSE Carole, 2014a, *Ethnographie des ethnobotanistes de Salagon*. Disponible sur : http://www.culturecommunication.gouv.fr/content/download/89154/667893/file/Ethno_Brousse_2014.pdf

BROUSSE Carole, 2014b, *Le rôle des musées ethnographiques dans la production et la circulation des savoirs sur les plantes médicinales*. Disponible sur : <http://www.quaibrantly.fr/fr/enseignement/les-publications-scientifiques/publications-et-travaux-de-recherches-sur-les-collections/carole-brousse.html>

- BROUSSE Carole, 2015a, « L'ethnobotanique au carrefour du Muséum national d'Histoire naturelle et du Musée ethnologique de Salagon (Alpes-de-Haute-Provence) », *Revue d'ethnoécologie*, 7. Disponible sur : <http://ethnoecologie.revues.org/2157>
- BROUSSE Carole, 2015b, « Les racines de l'ethnobotanique » in Pierre Lieutaghi et Danielle Musset (dir.), *Les racines ou la métaphore des origines, Actes du séminaire d'ethnobotanique de Salagon*, Forcalquier, France, Alpes de Lumière : 189-211.
- BRUNOIS Florence, 2002, « Du dessin au dessein des plantes sauvages », *Journal de la Société des Océanistes*, 114-115 : 23-39.
- BRUNOIS Florence, 2005, « Pour une approche interactive des savoirs locaux : l'ethno-éthologie », *Journal de la Société des Océanistes*, 120-121 : 31-40.
- BRUNOIS Florence, 2007, *Le jardin du casoar, la forêt des Kasua – Épistémologie des savoir-être et savoir-faire écologiques (Papouasie-Nouvelle Guinée)*, Paris, France, CNRS éditions et Maison des sciences de l'homme.
- BUCK Daniel, GETZ Christina et GUTHMAN Julie, 1997, « From farm to table : the organic vegetable commodity chain of northern California », *Sociologia Ruralis*, vol. 37, 1 : 3-20.
- BULMER Ralph, 1967, « Why is the Cassowary Not a Bird? A Problem of Zoological Taxonomy Among the Karam of the New Guinea Highlands », *Man*, vol. 2 : 5-25.
- BULMER Ralph, 1969. *Field Methods in Ethno-Zoology with Special Reference to the New Guinea Highland*, Port Moresby, Papouasie-Nouvelle-Guinée, University of Papua and New Guinea.
- BULMER Ralph, 1970, « Which came first, the chicken or the egghead? » in Jean Pouillon et Pierre Maranda (ed.), *Échanges et communications : mélanges offerts à Claude Lévi-Strauss à l'occasion de son 60e anniversaire*, Paris, France, Mouton : 1069-1091.
- CARLIER Viviane, CRÉACHCADEC Florence, GALL Laurent, LE GALL Myriam, 2011, *Savoirs populaires sur la flore en Centre Ouest Bretagne : Dastumadeg kentañ, Premières cueillettes*, Sans lieu, Réseau Flora Armorica.
- CASAJUS Dominique, 2010 [1991], « Sacré » in Pierre Bonte et Michel Izard (dir.), *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*, Paris, France, PUF : 641-642.
- CAZIN François-Joseph, 1850, *Traité pratique et raisonné de l'emploi des plantes médicinales indigènes*, Boulogne-sur-mer, France, impr. Berger.
- CLÉMENT Daniel, 1998a, « L'Ethnobiologie », *Anthropologica*, vol. 40, 1 : 7-34.
- CLÉMENT Daniel, 1998b, « Les fondements historiques de l'ethnobiologie (1860-1899) », *Anthropologica*, vol. 40, 1 : 109-128.

CONKLIN Harold, 1954, *The relation of Hanunóo culture to the plant world*, New Haven, États-Unis, Yale University.

CONTRERAS Josée et FAVRET-SAADA Jeanne, 1991, « Le travail thérapeutique comme production domestique », *Nouvelles Questions féministes*, 16-18 : 149-167.

CORMIER-SALEM Marie-Christine et ROUSSEL Bernard, 2002 in Guillaume Leroy (dir.), *Développement durable ? Doctrines, pratiques, évaluations*, Paris, France, IRD Éditions : 125-142.

CORNISH Caroline, NESBITT Mark, 2014, « Historical perspectives on Western ethnobotanical collections » in Jan Salick, Katie Konchar et Mark Nesbitt (dir.), *Curating biocultural collections : a handbook*, Londres, Royaume-Uni, Kew Publishing : 271-294.

COSTE Hippolyte, 1901-1906, *Flore descriptive et illustrée de la France, de la Corse et des contrées limitrophes*, Paris, France, P. Klincksieck.

COSTE Pierre, 1983, « Le conservatoire ethnologique de Salagon », *Terrain*, 1 : 44-45.

COUPLAN François, 2009 [1984], *Le Régal végétal : reconnaître et cuisiner les plantes comestibles*, Paris, France, Sang de la Terre.

CRESSWELL Robert, 1975, « Rapports techniques et rapports sociaux : l'exemple de l'Irlande » in Ouvrage collectif, *Ethnologie et histoire : forces productives et problèmes de transition*, Paris, France, Éditions sociales : 521-538.

CRESSWELL Robert, 1996, *Prométhée ou Pandore ? Propos de technologie culturelle*, Paris, France, Éditions Kimé.

CRESSWELL Robert, 2003, « Geste technique, fait social total. Le technique est-il dans le social ou face à lui ? », *Techniques & Culture*, 40. Disponible sur : <http://tc.revues.org/1576>

DE LA SOUDIÈRE Martin, 1982, « "Saisons" à vendre, "saisons" à consommer. Récits actuels des cueillettes de jadis en Margeride », *Études rurales*, 87-88 : 175-187.

DELCOUR Denise, 2004, *Plantes et gens des Hauts : usage et raison de la flore populaire médicinale haut-alpine*, Forcalquier, France, Alpes de lumière.

DEMEULENAERE Élise, 2013, « Les semences entre critique et expérience : les ressorts pratiques d'une contestation paysanne », *Revue d'Études en Agriculture et Environnement*, vol. 94, 4 : 421-441.

DEMEULENAERE Élise, 2014, « A political ontology of seeds The transformative frictions of a farmers' movement in Europe », *Focaal - Journal of Global and Historical Anthropology*, 69 : 45-61.

DEMEULENAERE Élise, 2017, « L'anthropologie au-delà de l'anthropos (un récit par les marges de la discipline) » in Guillaume Blanc, Élise Demeulenaere et Wolf Feuerhahn (dir.), *Humanités environnementales. Enquêtes et contre-enquêtes*, Paris, France, Publications de la Sorbonne : 43-73.

DEMEULENAERE Élise et BONNEUIL Christophe, 2010, « Cultiver la biodiversité : semences et identité paysanne » in Bertrand Hervieu, Nonna Mayer, Pierre Müller, François Purseigle et Jacques Rémy (dir.), *Les mondes agricoles en politique. De la fin des paysans au retour de la question agricole*, Paris, France, Les Presses de Sciences Po : 73-92.

DEMEULENAERE Élise et BONNEUIL Christophe, 2011, « Des Semences en partage », *Techniques & Culture*, 57 : 202-221.

DEMEULENAERE Élise et GOULET Frédéric, 2012, « Du singulier au collectif. Agriculteurs et objets de la nature dans les réseaux d'agricultures "alternatives" », *Terrains & travaux*, vol. 1, 20 : 121-138.

DESCOLA Philippe, 2004, « Le sauvage et le domestique », *Communications*, 76 : 17-39.

DESCOLA Philippe, 2005, *Par-delà nature et culture*, Paris, France, Gallimard.

DESCOLA Philippe, 2006, « Compte rendu d'enseignement », *Annuaire du Collège de France 2004-2005* : 427-442.

DESCOLA Philippe, 2011, *L'écologie des autres : l'anthropologie et la question de la nature*, Versailles, France, Éd. Quae.

DODIER Nicolas et BASZANGER Isabelle, 1997, « Totalisation et altérité dans l'enquête ethnographique », *Revue française de sociologie*, vol. 38, 1 : 37-66.

DOS SANTOS, 1983, « Historique de la création du GIE plantes médicinales "La Pensée Sauvage" » in Atelier d'étude et d'information sur l'environnement (dir.), *Opération de regroupement des producteurs de plantes médicinales*, Toulouse, France, Atelier d'étude et d'information sur l'environnement : 16-20.

DOS SANTOS José, 1985, « Savoirs de la flore en Cévennes » in Mission à l'ethnologie (ed.), *Les Savoirs naturalistes populaires : actes du séminaire de Sommières, 12 et 13 décembre 1983*, Paris, France, Éd. de la Maison des sciences de l'homme : 47-60.

DOS SANTOS José, 1986, « Les médecines populaires ne rejoignent pas les parallèles », *Autrement*, 85 : 26-34.

DOS SANTOS José, 1991, « Espaces des maux, espaces des remèdes : étude d'une pharmacopée locale en termes d'espaces d'attributs » in Jacques Fleurentin, Pierre Cabalion, Guy Mazars, José Dos Santos et Chafique Younos (dir.), *Ethnopharmacologie. Sources, méthodes, objectifs, Actes du Premier colloque européen d'ethnopharmacologie*, Paris, France, Éd. de l'ORSTOM : 100-114.

DOS SANTOS José, 1995, *Savoirs de la nature, nature des savoirs : les savoirs de la flore en Cévennes, France*, Thèse de doctorat en anthropologie, réalisée sous la direction d'Isac Chiva, EHESS, Paris, France.

DUCERF Gérard, 2010, *L'Encyclopédie des plantes bio-indicatrices alimentaires et médicinales : guide de diagnostic des sols*, Briant, France, Promonature.

DURKHEIM Émile et MAUSS Marcel, 1903, « De quelques formes primitives de classification - contribution à l'étude des représentations collectives », *Année sociologique*, 6 : 1-72.

DUMEZ Richard, ROUÉ Marie et BAHUCHET Serge, 2014, « Conservation de la nature : quel rôle pour les sciences sociales ? », *Revue d'ethnoécologie*, 6. Disponible sur : <http://ethnoecologie.revues.org/2089>

DUPRÉ Lucie, 2000, *Du marron à la châtaigne d'Ardèche : la relance d'une production agricole « traditionnelle »*, Thèse de doctorat en anthropologie, réalisée sous la direction de Christian Bromberger, Université de Provence, Aix-en-Provence, France.

DUPRÉ Lucie, 2002, *Du marron à la châtaigne d'Ardèche : la relance d'un produit régional*, Paris, France, Éd. du CTHS.

DUPRÉ Lucie, 2012, « Ramasser, cueillir, récolter : trois rapports à la nature et aux autres » in Sergio Della Bernardina (dir.), *L'appel du sauvage : refaire le monde dans les bois*, Rennes, France, Presses Universitaires de Rennes : 49-67.

FAVRET-SAADA Jeanne, 1977, *Les mots, la mort, les sorts*, Paris, France, Gallimard.

FAVRET-SAADA Jeanne, 2009, *Désorceler*, Paris, France, Éd. de l'Olivier.

FESCHET Valérie, 2015, « La doublette de pépé Auguste ou le fabuleux destin de la racine de buis » in Pierre Lieutaghi et Danielle Musset (dir.), *Les racines ou La métaphore des origines, Actes du séminaire d'ethnobotanique de Salagon*, Forcalquier, France, C'est-à-dire éditions : 163-176.

FOURNIER Laurent-Sébastien, 2011, « La Tarasque métamorphosée » in Chiara Bortolotto (dir.), *Le patrimoine culturel immatériel. Enjeux d'une nouvelle catégorie*, Paris, France, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme : 149-166.

FOURNIER Paul-Victor, 1947-1948, *Le Livre des plantes médicinales et vénéneuses de France*, Paris, France, P. Lechevalier.

FRIEDBERG Claudine, 1968, « Les méthodes d'enquête en ethnobotanique. Comment mettre en évidence les taxinomies indigènes ? », *Journal d'Agriculture Tropicale et de Botanique Appliquée*, vol. 15, n°7-8 : 297-334.

FRIEDBERG Claudine, 1974, « Les processus classificatoires appliqués aux objets naturels et leur mise en évidence. Quelques principes méthodologiques », *Journal d'Agriculture Tropicale et de Botanique Appliquée*, vol. 21, n°10-11-12 : 313-334.

FRIEDBERG Claudine, 1986, « Classifications populaires des plantes et modes de connaissance » in Pascal Tassy (ed.), *L'Ordre et la diversité du vivant : quel statut scientifique pour les classifications biologiques ?*, Paris, France, Fayard : 22-49.

FRIEDBERG Claudine, 1990, *Le savoir botanique des Bunaq : percevoir et classer dans le Haut Lamaknen, Timor, Indonésie*, Paris, France, Ed. du Muséum.

FRIEDBERG Claudine, 1991, « Méthodologie d'enquête sur les plantes médicinales dans le cadre de l'ethnoscience : exemples indonésiens » in Jacques Fleurentin, Pierre Cabalion, Guy Mazars, José Dos Santos et Chafique Younos (dir.), *Ethnopharmacologie. Sources, méthodes, objectifs, Actes du Premier colloque européen d'ethnopharmacologie*, Paris, France, Éd. de l'ORSTOM : 77-86.

FRIEDBERG Claudine, 1992, « Représentation, classification : comment l'homme pense ses rapports au milieu naturel » in Marcel Jollivet (dir.), *Sciences de la nature, sciences de la société : Les passeurs de frontières*, Paris, France, CNRS Éditions : 357-373.

FRIEDBERG Claudine, 1997, « Diversité, ordre et unité du vivant dans les savoirs populaires », *Natures, Sciences, Société*, vol. 5, 1 : 5-17.

FRIEDBERG Claudine, 2005, « Ethnoscience et autres ethno "machins" aujourd'hui », *Le Journal de la Société des Océanistes*, 120-121 : 27-30.

FRIEDBERG Claudine, 2007, « Par-delà le visible », *Natures, Sciences, Sociétés*, vol. 15, 2 : 167-176.

FRILEUX Pauline, 2008, *La haie et le bocage pavillonnaires : diversités d'un territoire périurbain, entre nature et artifice*, Thèse de doctorat en ethnoécologie, réalisée sous la direction de Bernadette Lizet et Françoise Burel, Muséum national d'Histoire naturelle, Paris, France.

GARINEAUD Clément, 2015, « Pratiques manuelles ou mécanisées : la part de la main dans les perceptions sensorielles et dans les savoirs écologiques. Exemple des récoltants d'algues en Bretagne », *Ethnographiques.org*, 31. Disponible sur : <http://www.ethnographiques.org/2015/Garineaud#2>

GARRETA Raphaële, 1998, « Ces plantes qui purifient. De l'herboristerie à l'aromathérapie », *Terrain*, 31 : 77-88.

GARRETA Raphaële, 2007, *Des simples à l'essentiel : de l'herboristerie à l'aromathérapie, pratiques et représentations des plantes médicinales*, Toulouse, France, Presses universitaires du Mirail.

GAUDILLIÈRE Jean-Paul, 2013, « Professional and Industrial Drug Regulation in France and Germany : The Trajectories of Plant Extracts » in Jean-Paul Gaudillière et Volker Hessel (dir.), *Ways of regulating drugs in the 19th and 20th centuries*, Houndmills, Basingstoke, Hampshire : Palgrave Macmillan : 66-96.

GERBRANDA Wicki, 1991, *Simple cultures : Les plantes médicinales en agrobiologie*, Soudorgues, France, Ed. de la Pensée sauvage/Terradou.

GERBRANDA Wicki, 2004, *La Culture des plantes aromatiques et médicinales en bio*, Monclar-de-Quercy, France, Ed. du Fraysse.

GIRAULT Louis, 1966, « Classification vernaculaire des plantes médicinales chez les Callawaya, médecins empiriques, Bolivie », *Journal de la Société des Américanistes*, vol. 55, 1 : 155-200.

GIRAULT Louis, 1984, *Kallawaya : guérisseurs itinérants des Andes*, Bondy, France, ORSTOM.

GODELIER Maurice, 1973, *Horizon, trajets marxistes en anthropologie*, Paris, France, François Maspero.

GODELIER Maurice, 2010 [1991], « Travail » in Pierre Bonte et Michel Izard (dir.), *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*, Paris, France, PUF : 717-720.

GOETHE Johann Wolfgang von, 1975 [1790], *La Métamorphose des plantes*, Paris, France, Triades.

GORZ André, 1988, *Métamorphoses du travail, quête du sens : critique de la raison économique*, Paris, France, Galilée.

GORZ André, 1997, *Misères du présent, richesse du possible*, Paris, France, Galilée.

GORZ André, 2008, « L'écologie politique entre expertocratie et autolimitation » in André Gorz, *Écologica*, Paris, France, Galilée : 43-69.

GRIAULE Marcel, 1957, *Méthode de l'ethnographie*, Paris, France, Presses universitaires de France.

GUILLE-ESCURET Georges, 2001, « Technologie et économie : l'homme producteur » in Martine Segalen (dir.), *Ethnologie, concepts et aires culturelles*, Paris, France, Armand Colin : 95-115.

GUILLE-ESCURET Georges, 2003, « Retour aux modes de production, sans contrôle philosophique », *Techniques & Culture*, 40. Disponible sur : <http://tc.revues.org/1484>

HAAS Peter, 1992, « Introduction : epistemic communities and international policy coordination », *International Organization*, vol. 46, 1 : 1-35.

HALLÉ Francis, 2014, *Éloge de la plante : pour une nouvelle biologie*, Paris, France, Éd. Points.

HARAWAY Donna Jeanne, 2007, « Savoirs situés : la question de la science dans le féminisme et le privilège de la perspective partielle » in Laurence Allard, Delphine Gardey et Nathalie Magnan (dir.), *Manifeste cyborg et autres essais : sciences, fictions, féminismes*, Paris, France, Éditions Exils : 107-144.

HARDING Susan, 1996, « La science moderne est-elle une ethnoscience ? » in Roland Waast (ed.) *Les sciences hors d'Occident au 20ème siècle, 6. Les sciences au Sud : état des lieux*, Paris, France, ORSTOM : 239-261.

HARROUCH Arlette, 2003, « L'histoire de la bio en France, par une actrice engagée à Nature et Progrès », *Nature & Progrès, la revue de la bio*, 44 : 12-16.

HARSHBERGER John, 1896a, « The purposes of ethno-botany », *The Botanical Gazette*, 21 : 146-154.

HARSHBERGER John, 1896b, « Ethno-botanic gardens », *Science*, vol. 3, 58 : 203-205.

HAUDRICOURT André-Georges, 1956, « Une discipline nouvelle : l'ethno-botanique », *Les cahiers rationalistes*, 158 : 193-194.

HAUDRICOURT André-Georges, 1962, « Domestication des animaux, culture des plantes et traitement d'autrui », *L'Homme*, vol. 2, 1 : 40-50.

HAUDRICOURT André-Georges, 1964, « Nature et culture dans la civilisation de l'igname : l'origine des clones et des clans », *L'Homme*, vol.4, 1 : 93-104.

HAUDRICOURT André-Georges, 2011, « Correspondance Haudricourt/Mauss (1934-1935) », *Le Portique*, 27. Disponible sur : <https://leportique.revues.org/2557>

HAUDRICOURT André-Georges et HÉDIN Louis, 1943, *L'homme et les plantes cultivées*, Paris, France, Gallimard.

HAYDEN Cori, 2003, *When nature goes public : The making and unmaking of bioprospecting in Mexico*, Princeton, États-Unis, Princeton University Press.

HÉRISSET André, 1959, « La production des plantes médicinales en Anjou », *Journal d'Agriculture Tropicale et de Botanique Appliquée*, vol. 6, 4-5 : 151-160.

HOARE Catherine, 2012, « Le JATBA et ses ancêtres », *Revue d'ethnoécologie*, 1. Disponible sur : <https://ethnoecologie.revues.org/673>

HOOKE William, 1855, *Museum of Economic Botany : or, a Popular Guide to the Useful and Remarkable Vegetable Products of the Museum of the Royal Gardens of Kew*, Londres, Royaume-Uni, Longmans.

HUNN Eugene, 2007, « Ethnobiology in four phases », *Journal of Ethnobiology*, vol. 27, 1 : 1-10.

ISNART Cyril, 2012, « Les patrimonialisations ordinaires. Essai d'images ethnographiées », *Ethnographiques.org*, 24. Disponible sur : <http://www.ethnographiques.org/2012/Isnart>

ISNART Cyril, 2014, « États, patrimoines immatériels et cultures de soi. Réflexions autour de cas européens », *Cahiers du Centre français du patrimoine culturel immatériel*, 1: 132-141.

JACOB Christian, 2007, « Le cercle et la lignée » in Christian Jacob (dir.), *Lieux de savoirs : Espaces et communautés*, vol. 1, Paris, France, Albin Michel : 125-133.

JACOB Christian, 2014, *Qu'est-ce qu'un lieu de savoir ?*, Marseille, France, OpenEdition Press.

JULLIAND Claire, 2002, *La cueillette commerciale des ressources végétales spontanées en France, Approche socio-économique et environnementale*, Mémoire de DEA « Aménagement, Développement, Environnement », réalisé sous la direction de Jean-Paul Lescure, Institut de Recherche pour le Développement, Orléans, France.

JULLIAND Claire, 2008, « Itinéraires de cueillette : cheminement au cœur et aux marges d'une pratique sociale, économique et symbolique » in Francis Hallé et Pierre Lieutaghi (dir.), *Aux origines des plantes, Des plantes et des hommes*, Paris, France, Fayard : 502-529.

KECK Frédéric, REGEHR Ursula et WALENTOWITZ Saskia (dir.), 2015, « L'anthropologie et le tournant ontologique en action », *Tsantsa*, vol. 20 : 4-11.

LAPLANTINE François, 1978, *La médecine populaire des campagnes françaises aujourd'hui*, Paris, France, J.-P. Delarge.

LAPLANTINE François, 1989, « Le succès des médecines parallèles. Jalons pour une étude anthropologique d'un phénomène social » in Georges Bauherz (dir.), *Comprendre le recours aux médecines parallèles : colloque international de Bruxelles (3, 4, 5 décembre 1987)*, Bruxelles, Belgique, Centre de sociologie de la santé : 19-24.

LAPLANTINE François et RABEYRON Paul-Louis, 1987, *Les médecines parallèles*, Paris, France, Presses universitaires de France.

LARRÈRE Raphaël et DE LA SOUDIÈRE Martin, 1985, *Cueillir la montagne : plantes, fleurs, champignons en Gévaudan, Auvergne et Limousin*, Lyon, France, La Manufacture.

LARRÈRE Raphaël et DE LA SOUDIÈRE Martin, 2010, *Cueillir la montagne*, Paris, France, Ibis Press.

LATOUR Bruno, 1991, *Nous n'avons jamais été modernes : essai d'anthropologie symétrique*, Paris, France, La Découverte.

LAURIÈRE Christine, 2005, *L'Homme*, « Jacques Roumain, ethnologue haïtien », vol. 1, 173 : 187-197.

LE CHAUDELEC Yannick, MOREAU Annie et ESTRADE Catherine, 2013, *Histoires de plantes et mémoire d'hommes, rencontre avec les cultivateurs-herboristes de la région de Milly-La-Forêt*, Millau, France, Maury.

LEBEUF Jean-Paul, 1937, « Rapport sur les travaux de la 4e mission Griaule, Sahara-Cameroun (10 juillet 1936, 16 octobre 1937) », *Journal de la Société des Africanistes*, vol. 7, 2 : 213-219.

LECLERC Henri, 1922, *Précis de phytothérapie : essais de thérapeutique par les plantes françaises*, Paris, France, Masson.

LEMONNIER Pierre, 1980, *Les Salines de l'Ouest : logique technique logique sociale*, Paris, France, Éditions de la Maison des sciences de l'homme.

LENCLUD Gérard, 1987, « La tradition n'est plus ce qu'elle était... Sur la notion de "tradition" et de "société traditionnelle" en ethnologie », *Terrain*, 9, 110-123.

LEPAGE Dominique, 2006, *Promenades mythologiques*, Saint-Yrieix-le-Déjalat, France, Éditions D. Lepage.

LEPAGE Dominique, 2009, *Mémoires végétales : Esquisses pour une flore mythologique*, Saint-Yrieix-le-Déjalat, France, Éditions D. Lepage.

LEROI-GOURHAN André, 1964, *Le geste et la parole. Tome 1 : Technique et langage*, Paris, France, Albin Michel.

LEROUX Benoît, 2011, *Les agriculteurs biologiques et l'alternative : contribution à une anthropologie politique d'un monde paysan en devenir*, Thèse de doctorat en sociologie, réalisée sous la direction de Patrick Champagne, École des hautes études en sciences sociales, Paris, France.

LÉVI-STRAUSS Claude, 1972, « La mère des fougères », *Langues et techniques, nature et société, 1. Approche linguistique*, Paris, France, Klincksieck : 367-369.

LÉVI-STRAUSS Claude, 1990 [1962], *La pensée sauvage*, Paris, France, Pocket.

LIEUTAGHI Pierre, 1981, *Médecine populaire par les plantes. Réalités et renouveau*, Sans lieu, Fédération nationale des foyers ruraux, Association Études populaires et Initiatives, Centre d'information et de réflexion sur l'environnement végétal.

LIEUTAGHI Pierre, 1983a, « L'ethnobotanique au péril du gazon », *Terrain*, 1 : 4-10.

LIEUTAGHI Pierre, 1983b, *Les simples entre nature et société*, Mane, France, Association EPI.

LIEUTAGHI Pierre, 1986, *L'Herbe qui renouvelle : un aspect de la médecine traditionnelle en Haute-Provence*, Paris, France, Éd. de la Maison des sciences de l'homme.

LIEUTAGHI Pierre, 1996 [1966], *Le Livre des bonnes herbes*, Arles, France, Actes Sud.

LIEUTAGHI Pierre, 1998 [1991], *La Plante compagne : pratique et imaginaire de la flore sauvage en Europe occidentale*, Arles, France, Actes Sud.

LIEUTAGHI Pierre, 2003, « Entre naturalisme et sciences de l'homme, quel objet pour l'ethnobotanique ? Éléments pour une approche globale des relations plantes/sociétés » in Pierre Lieutaghi et Danielle Musset (dir.) *Plantes, sociétés, savoirs, symboles : matériaux pour une ethnobotanique européenne*, Forcalquier, France, Alpes de lumière : 41-56.

LIEUTAGHI Pierre, 2004 [1969], *Le Livre des arbres, arbustes & arbrisseaux*, Arles, France, Actes Sud.

LIEUTAGHI Pierre, 2008, « L'ethnobotanique, science humaine au miroir des plantes » in Francis Hallé et Pierre Lieutaghi (dir.), *Aux origines des plantes, Des plantes et des hommes*, Paris, France, Fayard : 321-351.

LIEUTAGHI Pierre, 2009, *Badasson & Compagnie : tradition médicinale et autres usages des plantes en Haute Provence*, Arles, France, Actes Sud.

LIEUTAGHI Pierre, 2012, « Préface » in Thierry Thévenin, *Les plantes sauvages : connaître, cueillir et utiliser*, France, Lucien Souny : 9-15.

LIEUTAGHI Pierre et DORE Dorothy, 1984, *Les plantes dépuratives de la pharmacopée populaire haut-provençale : Essai d'ethnopharmacologie comparative*, Paris, France, Ministère de la culture : Direction du patrimoine ethnologique.

LIEUTAGHI Pierre et MUSSET Danielle (dir.), 2003, *Plantes, sociétés, savoirs, symboles. Matériaux pour une ethnobotanique européenne, Actes du séminaire d'ethnobotanique de Salagon*, Forcalquier, France, Alpes de lumière.

LIEUTAGHI Pierre et MUSSET Danielle (dir.), 2004, *Plantes, sociétés, savoirs, symboles, L'arbre, dans l'usage et l'imaginaire du monde ; la plante, de l'aliment au remède, Actes du séminaire d'ethnobotanique de Salagon*, Forcalquier, France, Alpes de lumière.

LIEUTAGHI Pierre et MUSSET Danielle (dir.), 2006, *Plantes, sociétés, savoirs, symboles, Les plantes alimentaires : du ramassage au jardin ; du symbolique à l'ornemental ; du géranium au paysage. Actes du séminaire d'ethnobotanique de Salagon*, Forcalquier, France, Alpes de lumière.

LIEUTAGHI Pierre et MUSSET Danielle (dir.), 2008, *Jardins et médiation des savoirs en ethnobotanique, Actes du séminaire d'ethnobotanique de Salagon*, Forcalquier, France, C'est-à-dire éditions.

LIEUTAGHI Pierre et MUSSET Danielle (dir.), 2010, *Les plantes des femmes. Actes du séminaire d'ethnobotanique de Salagon*, Forcalquier, France, C'est-à-dire éditions.

LIEUTAGHI Pierre et MUSSET Danielle (dir.), 2011, *Les plantes et le feu. Actes du séminaire d'ethnobotanique de Salagon*, Forcalquier, France, C'est-à-dire éditions.

LIEUTAGHI Pierre et MUSSET Danielle (dir.), 2013, *Les plantes et l'effroi, Vieux fantasmes, illusions, nouvelles peurs, Actes du séminaire d'ethnobotanique de Salagon*, Forcalquier, France, C'est-à-dire éditions.

LIEUTAGHI Pierre et MUSSET Danielle (dir.), 2014, *Temps des plantes, temps des humains, Actes du séminaire d'ethnobotanique de Salagon*, Forcalquier, France, C'est-à-dire éditions.

LIEUTAGHI Pierre et MUSSET Danielle (dir.), 2015a, *Les fruits, nourritures ambiguës des corps et des pensées*, Forcalquier, France, C'est-à-dire éditions.

LIEUTAGHI Pierre et MUSSET Danielle (dir.), 2015b, *Les racines ou La métaphore des origines, Actes du séminaire d'ethnobotanique de Salagon*, Forcalquier, France, C'est-à-dire éditions.

LIZET Bernadette, 1999, « Le conservatoire du patrimoine ethnologique de Haute-Provence de Salagon » in Françoise Dubost, Bernadette Lizet, Françoise Zonabend, *Mission Ethnopôles*, non publié : 8-11

LIZET Bernadette, 2008, « Théâtres végétaux dans la ville. Jalons pour une ethnobotanique urbaine » in Francis Hallé et Pierre Lieutaghi (dir.), *Aux origines des plantes, Des plantes et des hommes*, Paris, France, Fayard : 576-607.

LOUX Françoise (dir.), 1978, *Panseurs de secrets et de douleurs : médecine populaire, guérisseurs, voyants et rebouteux...de nouveaux interlocuteurs ?*, Paris, France, Autrement.

LOUX Françoise, 1990, *Traditions et soins d'aujourd'hui : anthropologie du corps et professions de santé*, Paris, France, Interéd.

MAISON Jean, 1987, *Grave*, Brive-la-Gaillarde, France, Éditions Les Monédières.

MAISON Jean, 1990, *Tranchée ouverte*, Limoges, France, Jean-Michel Ponty.

MAISON Jean, 1993, *Une vague dans l'étau*, Limoges, France, Adélie.

MAISON Jean, 1995, *À dos de loup*, Limoges, Limoges, France, Adélie.

MAISON Jean, 1996, *Contre la terre même*, Brive-la-Gaillarde, France, Éditions Les Monédières.

MAISON Jean, 1997, *Le jour sylvestre*, Brive-la-Gaillarde, France, Éditions Les Monédières.

MAISON Jean, 1999, *En revenant sur nos pas*, Forcalquier, France, Éditions de l'envol.

MAISON Jean, 2000a, *Tranquille comme un jeu de quilles*, Brive-la-Gaillarde, France, Myrddin.

MAISON Jean, 2000b, *Géométrie de l'invisible*, St-Quentin-de-Caplong, France, L'atelier de l'agneau.

MAISON Jean, 2001, *Terrasses stoïques*, Paris, France, Éditions Verdier.

MAISON Jean, 2004, *Consolamentum*, Paris, France, Éditions Verdier.

MAISON Jean, 2008, *Jan Voos: un pas devant l'autre*, Paris, France, Éditions Virgile.

MAISON Jean, 2009, *Araire*, Mortemart, France, Éditions Rougerie.

MAISON Jean, 2010, *Le premier jour de la semaine*, Paris, France, Éditions Ad Solem.

MAISON Jean, 2012a, *Le thym*, Paris, France, Marabout.

MAISON Jean, 2012b, *Fragment*, Saint-Clément, France, Éditions Le cadran ligné.

MAISON Jean, 2013, *Le Boulier cosmique*, Paris, France, Éditions Ad Solem.

MAISON Jean, 2014, *La Vie lointaine*, Mortemart, France, Éditions Rougerie.

MAISON Jean, 2015a, *Presque l'oubli*, Paris, France, Éditions Ad Solem.

MAISON Jean, 2015b, « L'herboriste, un patrimoine immatériel », *Phytothérapie européenne*, 84 : 18-19.

MARCUS George, 2010, « Ethnographie du/dans le système-monde : l'émergence d'une ethnographie multisituée » in Daniel Cefaï (ed.), *L'engagement ethnographique*, Paris, France, EHESS : 371-395.

MARTIN Marie-Alexandrine, 1975, « L'ethnobotanique, science *per se* ? À propos d'un livre de B. Berlin, D. E. Breedlove, P. H. Raven "The principles of Tzeltal Plant Classification" », *Journal d'Agriculture Tropicale et de Botanique Appliquée*, vol. 22, 7 : 237-276.

MATHIEU Nicole, 2014, « Les grands témoins : Claudine Friedberg, Maurice Godelier » in Nicole Mathieu et Anne-Françoise Schmid (ed.), *Modélisation et*

interdisciplinarité : Six disciplines en quête d'épistémologie, Versailles, France, Éd. Quae : 21-88.

MAUSS Marcel, 2002 [1947], *Manuel d'ethnographie*, Paris, France, Payot,

MAUVAISE TROUPE, 2014, *Constellations : trajectoires révolutionnaires du jeune 21e siècle*, Paris, France, Éd. de l'éclat.

MAY Christopher, 2008, *Petit guide des SPG. Ou comment développer et faire fonctionner les Systèmes participatifs de garantie ?*, Bonn, Allemagne, Ifoam.

MEILLEUR Brien, 1982, « Du ramassage à la cueillette. L'exemple des Allues dans les Alpes du Nord », *Études rurales*, 87-88 : 165-174.

MENDRAS Henri, 1976, *Sociétés paysannes : éléments pour une théorie de la paysannerie*, Paris, France, Armand Colin.

MENDRAS Henri, 1984 [1967], *La fin des paysans : suivi d'une réflexion sur la fin des paysans vingt ans après*, Arles, France, Actes sud.

MERCAN Aline, 2012, *Le meilleur de la Science, de la Nature et de la Tradition. Ethnographie des enseignements de phytothérapie en France*, Thèse de doctorat en anthropologie, réalisée sous la direction d'Alice Desclaux, Université de Provence, Aix-en-Provence, France.

MÉTAILIÉ Georges, 2008, « De l'ethnobotanique à ses jardins » in Pierre Lieutaghi et Danielle Musset (dir.), *Jardins et médiation des savoirs en ethnobotanique*, Forcalquier, France, Alpes de lumière : 21-30.

MÉTAILIÉ Georges, 2015, « La racine en Chine : aperçu historique des connaissances ethnobotaniques, des usages et de la symbolique » in Pierre Lieutaghi et Danielle Musset (dir.), *Les racines ou La métaphore des origines, Actes du séminaire d'ethnobotanique de Salagon*, Forcalquier, France, C'est-à-dire éditions : 87-100.

MICOUD André, 2005, « La patrimonialisation ou comment dire ce qui nous relie (un point de vue sociologique) » in Christian Barrère, Denis Barthélémy, Martino Nieddu et Franck-Dominique Vivien (dir.), *Réinventer le patrimoine. De la culture à l'économie, une nouvelle pensée du patrimoine ?*, Paris, France, L'Harmattan : 81-96.

MILLERAND Florence, HEATON Lorna, PROULX Serge, 2011, « Émergence d'une communauté épistémique : création et partage du savoir botanique en réseau » in Serge Proulx et Annabelle Klein (dir.), *Connexions : communication numérique et lien social*, Namur, Belgique, Presses universitaires de Namur : 253-268.

MOREL Jean-Michel et PELT Jean-Marie, 2015, *Traité pratique de phytothérapie : remèdes d'hier pour médecine de demain*, Paris, France, Grancher.

MULOT Marie-Antoinette, 2015 [1985], *Secrets d'une herboriste : 315 plantes*

médicinales, 100 maladies courantes, conseils de beauté, adresses utiles, Paris, France, Éditions du Dauphin.

MUNDLER Patrick et BELLON Stéphane, 2011, « Les Systèmes participatifs de garantie : une alternative à la certification par organismes tiers ? », *Pour*, vol. 5, 212 : 57-65.

MURDOCK Georges P., 1950, *Outline of cultural materials*, New Haven, États-Unis, Behavior science outlines.

MUSÉE DE SALAGON, 2015, *Musée de Salagon, les collections*, Mane, France, Éditions du Musée de Salagon.

MUSSET Danielle, 1983, *Les plantes alimentaires dans la vallée de la Roya*, Paris, France, Ministère de la culture : Direction du patrimoine ethnologique.

MUSSET Danielle, 1999, « Introduction et synthèse » in Danielle Musset, Magali Amir et Jean-Marc Mariottini (dir.), *Les nouveaux habitants et leur rapport à la nature un exemple, les pratiques de cueillette et de ramassage*, Mane, France, Conservatoire du patrimoine ethnologique de Haute-Provence et Ministère de la Culture : 1-37.

MUSSET Danielle, 2003, « L'ethnobotanique au regard de l'ethnologie. Les champs de l'ethnobotanique aujourd'hui » in Pierre Lieutaghi et Danielle Musset (dir.), *Plantes, sociétés, savoirs, symboles : matériaux pour une ethnobotanique européenne*, Forcalquier, France, Alpes de lumière : 33-40.

MUSSET Danielle, 2008, « Annie-Hélène Dufour et Salagon, entre accompagnement bienveillant et exigence scientifique » in Christian Bromberger et Marie-Hélène Guyonnet (dir.), *De la nature sauvage à la domestication de l'espace : enquêtes ethnologiques en Provence et ailleurs : hommage à Annie-Hélène Dufour*, Aix-en-Provence, France, Publications de l'Université de Provence : 203-209.

MUSSET Danielle, 2012, « La montagne de Lure, de l'épopée des marchands droguistes aux réalités des savoirs traditionnels paysans » in Marlène Albert-Llorca, Raphaële Garreta et Jean-Paul Métaillé (dir.), *Plantes de montagne, regards et débats sur un patrimoine, actes du colloque de Toulouse*, Paris, France, Symposcience.org (Colloques en ligne).

MUSSET Danielle et DORE Dorothy, 2006, *La mauve et l'erba bianca : une introduction aux enquêtes ethnobotaniques suivie de l'inventaire des plantes utiles dans la vallée de la Stura*, Mane, France, Musée départemental ethnologique de Haute-Provence.

NAVARRO Aurore, 2017, « Les marchés de plein vent. Le cas des commerces de l'alimentation », *Ethnologie française*, vol. 1, 165 : 111-120.

NICOLAS Laetitia, 2007, *Création d'une base de données sur les savoirs de la nature, 1-inventaire ethnobotanique*, non publié.

OSTY Florence, 2003, *Le désir de métier : engagement, identité et reconnaissance au*

travail, Rennes, France, Presses universitaires de Rennes.

PEETERS Alice, 2000-2004, « Bibliographie de Jacques Barrau », *JATBA – Revue d'ethnobiologie*, vol. 42, 1 : 1-8.

PELIKAN Wilhelm, 1962, *L'Homme et les plantes médicinales*, Paris, France, E. Triades.

PELT Jean-Marie, 1991, « L'ethnopharmacologie à l'aube du troisième millénaire » in Jacques Fleurentin, Pierre Cabalion, Guy Mazars, José Dos Santos et Chafique Younos (dir.), *Ethnopharmacologie, sources, méthodes, objectifs, actes du colloque européen d'ethnopharmacologie*, Paris, France, Éd. de l'ORSTOM : 20-25.

PELT Jean-Marie, 1981, *Les plantes : leurs amours, leurs problèmes, leurs civilisations*, Paris, France, Fayard.

PELT Jean-Marie, 1984, *La vie sociale des plantes*, Paris, France, Fayard.

PELT Jean-Marie, 1996, *Les langages secrets de la nature : la communication chez les animaux et les plantes*, Paris, France, Fayard.

PELT Jean-Marie, 2000, *À l'écoute des arbres*, Paris, France, Albin Michel.

PELT Jean-Marie, 2014, *Les Plantes qui guérissent, qui nourrissent, qui décoorent*, Paris, France, Chêne.

PERRIN Julie, 2013, « (Dé)classer la "médecine populaire" en Suisse : de la suspicion de charlatanisme à la reconnaissance patrimoniale », *Anthropologie & Santé*, 6. Disponible sur : <http://anthropologiesante.revues.org/1076>

PERRIN Julie, 2014, « Le patrimoine comme économie des restes. Le cas des savoirs et savoir-faire autour des plantes sauvages en Suisse », *Tsantsa*, 19 : 56-67.

PESTRE Dominique, 2003, *Science, argent et politique : un essai d'interprétation*, Paris, France, Institut national de la recherche agronomique.

PIBOU Elsa, 2016, *Paysans de passage. Les fermiers du mouvement Terre de Liens en France*, Thèse de doctorat en sociologie, réalisée sous la direction d'Anne-Marie Granié et de Yannick Sencebe, Université Toulouse 2 Jean Jaurès, Toulouse, France.

PIETTE Albert, 1997, « Pour une anthropologie comparée des rituels contemporains. Rencontre avec des "batesoniens" », *Terrain*, 29 : 139-150.

PINTON Florence, JULLIAND Claire et LESCURE Jean-Paul, 2015, « Le producteur-cueilleur, un acteur de l'interstice ? », *Anthropology of food*, 11. Disponible sur : <http://aof.revues.org/7902>

PORDIÉ Laurent et GAUDILLIÈRE Jean-Paul, 2012, « Industrialiser les médicaments ayurvédiques : les voies indiennes de l'innovation pharmaceutique », *Autrepart*, vol. 4, 63 : 123-143.

PORTÈRES Roland, 1956, « Auguste Chevalier (1873-1956) », *Journal d'Agriculture Tropicale et de Botanique Appliquée*, vol. 3, 4 : 218-219.

PORTÈRES Roland, 1957a, « Vers une Organisation française de Recherche Scientifique et Technique sur de nouvelles drogues pharmaceutiques d'origine végétale », *Journal d'Agriculture Tropicale et de Botanique Appliquée*, vol. 4, 1-2 : 94-105.

PORTÈRES Roland, 1957b, « Rapport sur l'activité du Laboratoire d'Agronomie Tropicale en 1956 », *Journal d'Agriculture Tropicale et de Botanique Appliquée*, vol. 4, 1-2 : 108-109.

PORTÈRES Roland, 1961, « L'ethnobotanique : place – objet – méthode – philosophie », *Journal d'Agriculture Tropicale et de Botanique Appliquée*, vol. 8, 4-5 : 102-109.

PORTÈRES Roland, 1965, « Le Laboratoire d'Ethnobotanique du Muséum national d'Histoire naturelle (Paris) », *Journal d'Agriculture Tropicale et de Botanique Appliquée*, vol. 12, 1-2-3 : 1-4.

PORTÈRES Roland, 1966, « Aspects de l'ethnobotanique comme discipline scientifique affirmée », *Journal d'Agriculture Tropicale et de Botanique Appliquée*, vol. 13, 12 : 701-704.

PORTÈRES Roland, 1969, *Cours d'ethno-botanique et d'ethno-zoologie (1969-1970)*, Paris, France, Muséum national d'Histoire naturelle.

POUILLON Jean, 1975, « Tradition : transmission ou reconstruction » in Jean Pouillon (dir.), *Fétiches sans fétichisme*, Paris, France, Maspero, 155-173.

POUILLON Jean, 2010 [1991], « Tradition » in Pierre Bonte et Michel Izard (dir.), *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*, Paris, France, PUF : 710-712.

PUJOL Raymond, 1975, « Définition d'un ethnoécosystème avec deux exemples : étude ethnozoobotanique des cardères (*Dipsacus*) et inter-relations Homme-Animal-Truffe » in Raymond Laurans, Roland Portères, Théodore Monod, André Leroi-Gourhan (dir.), *L'Homme et l'animal : premier colloque d'ethnozoologie*, Paris, France, Institut international d'ethnoscience : 357-364.

RAUTENBERG Michel, 2004, « La patrimonialisation, entre appropriation sociale et désignation institutionnelle » in Bernard Debarbieux et Marie-Christine Fourny (dir.), *L'effet géographique. Construction sociale, appropriation cognitive et configuration matérielle des objets géographiques*, Grenoble, France, CNRS-MSH : 71-87.

RÉBILLARD Laurent, 2002, *L'herboristerie en France : genèse d'un métier, disparition d'une profession*, Mémoire de master II « Pratique de l'interdisciplinarité dans les Sciences Sociales », réalisé sous la direction d'Ilana Lowy et de Jean-Paul Gaudillère, ENS-EHESS, Paris, France.

RENAUX Alain, 1998, *Le Savoir en herbe : autrefois, la plante et l'enfant*, Montpellier, France, Les Presses du Languedoc.

RIVET Paul, 1917, « Les récoltes d'échantillons botaniques, zoologiques et géologiques », *Salonique*.

RIVET Paul, 1936, « Ce qu'est l'ethnologie » in Paul Rivet (dir.), *Encyclopédie française, Tome VII, L'Espèce humaine*, Paris, France, Société de gestion de l'Encyclopédie française : 7,06-1-7,06-16.

ROCHE-GALOPINI Gisèle, 1998, *Les marchands droguistes de la montagne de Lure*, Mane, France, Alpes de lumière.

ROUÉ Marie, 2012, « Histoire et épistémologie des savoirs locaux et autochtones », *Revue d'ethnoécologie*, 1. Disponible sur : <https://ethnoecologie.revues.org/813>

ROUMAIN Jacques, 1942, « Contribution à l'étude de l'ethnobotanique précolombienne des Grandes Antilles », *Bulletin du bureau d'ethnologie*, 1.

ROUVIÈRE Catherine, 2011, *Regards croisés autour d'une utopie. Le "retour à la terre" en Ardèche, des années 1960 aux années 1990*, Thèse de doctorat en histoire, réalisée sous la direction de Pascal Ory, Université Panthéon-Sorbonne, France.

SAILLANT Francine, 1989, « Les thérapies douces au Québec : l'émergence d'une nouvelle culture thérapeutique » in George Bauherz et al (eds.), *Comprendre le recours aux médecines parallèles*, Colloque international de Bruxelles, Bruxelles, Belgique, CRIOC : 168-175.

SALICK Jan, KONCHAR Katie, NESBITT MARK, 2014, « Biocultural collections : needs, ethics and goals » in Jan Salick, Katie Konchar et Mark Nesbitt (dir.), *Curating biocultural collections : a handbook*, Londres, Royaume-Uni, Kew Publishing : 1-14.

SAUVEGRAIN Sophie-Anne, 2002-2003, *Recompositions de savoirs naturalistes pour la culture et la cueillette des plantes aromatiques et médicinales en montagne*, Mémoire de DEA « Environnement : Milieux, techniques et sociétés », réalisé sous la direction de Yildiz Aumeeruddy-Thomas, Muséum national d'Histoire naturelle, Institut National d'Agronomie de Paris Grignon et Université Paris VII Denis Diderot, Paris, France.

SAUVEGRAIN Sophie-Anne et AUMEERUDDY-THOMAS Yildiz, 2004, « Recompositions des savoirs et des pratiques naturalistes entre tradition et modernité : le cas des producteurs de plantes médicinales en Cévennes » in Gilles Bëtsch et Hervé Cortot (dir.), *Plantes qui nourrissent, plantes qui guérissent dans l'espace alpin*, Gap, France, Éd. De la librairie des Hautes Alpes : 201-218.

SAUVEGRAIN Sophie-Anne et AUMEERUDDY-THOMAS Yildiz, 2006, « Renouer avec la nature et les savoirs naturalistes. Sur les traces des cultivateurs-cueilleurs de plantes médicinales en montagne » in Olivier Schmitz (dir.), *Les médecines en parallèle : multiplicité des recours au soin en Occident*, Paris, France, Éditions Karthala : 235-260.

SCHMITZ Olivier, 2005, « Des fleurs pour soigner les affects. L'usage des remèdes du Dr Bach par les guérisseurs syncrétiques » in Laurent Pordié (dir.), *Panser le monde, penser les médecines. Traditions médicales et développement sanitaire*, Paris, France, Éditions Karthala : 307-332.

SCHMITZ Olivier (dir.), 2006, *Les médecines en parallèle : multiplicité des recours au soin en Occident*, Paris, France, Éditions Karthala.

SÉLECTION DU READER'S DIGEST, 1977, *Secrets et vertus des plantes médicinales*, Paris, France.

SMITH Pierre, 2010 [1991], « Rite » in Pierre Bonte et Michel Izard (dir.), *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*, Paris, France, PUF : 630-633.

SOCIÉTÉ D'ETHNOZOOLOGIE ET D'ETHNOBOTANIQUE, « Vie de la Société d'Ethnozoologie d'Ethnobotanique (SEZEB) », 1971, *Journal d'Agriculture Tropicale et de Botanique Appliquée*, vol. 18, 12 : 583-584.

STURTEVANT William C., 1964, « Studies in Ethnoscience », *American Anthropologist*, 66 : 99-131.

TERES Paule et ZEROUAL Mounir, 2011, *Inventaire des collections d'ethnobotanique du laboratoire d'éco-anthropologie et ethnobiologie*, non publié.

THÉVENIN Thierry, 2008, « Des simples qui ne le sont plus guère » in Francis Hallé et Pierre Lieutaghi (dir.), *Aux origines des plantes, Des plantes et des hommes*, Paris, France, Fayard : 530-551.

THÉVENIN Thierry, 2012a, « L'herboriste, "celui qui connaît les simples" », *Ethnopharmacologia*, 49 : 23-33.

THÉVENIN Thierry, 2012b, *Les Plantes sauvages : connaître, cueillir et utiliser*, La Geneytouse, France, Lucien Souny.

THÉVENIN Thierry, 2013, *Plaidoyer pour l'herboristerie*, Arles, France, Actes Sud.

TOLEDO Victor, 1992, « What is ethnoecology ? Origins, scope and implications of a rising discipline », *Ethnoecologia*, 1 : 5-21.

TORNATORE Jean-Louis, 2004, « La difficile politisation du patrimoine ethnologique », *Terrain*, 42 : 149-160.

VALNET Jean, 1971, *Docteur Nature*, Paris, France, Fayard.

VANKEERBERGHEN Audrey, 2011, "*Être agriculteur bio*": *Engagements individuels, engagements collectifs*, Thèse de doctorat en sciences sociales et politiques, réalisée sous la direction de Cristina Papa et Pierre Petit, Université libre de Bruxelles, Belgique.

VERAIN Alice, 1991, « Les plantes médicaments : évolution de leur utilisation et de leur législation » in Jacques Fleurentin, Pierre Cabalion, Guy Mazars, José Dos Santos et Chafique Younos (dir.), *Ethnopharmacologie. Sources, méthodes, objectifs, Actes du Premier colloque européen d'ethnopharmacologie*, Paris, France, Éd. de l'ORSTOM : 50-60.

WENGER Etienne, 2005, *La Théorie des communautés de pratique. Apprentissage, sens et identité*, Québec, Canada, Presses de l'université Laval.

ZIMMERMANN Francis, 1995, *Généalogie des médecines douces : de l'Inde à l'Occident*, Paris, France, Presses universitaires de France.

Littérature grise :

Pré-dossier de candidature du Massif Normand : Premiers éléments pour l'intégration d'un nouveau massif au Syndicat Inter Massifs pour la Production et l'Économie des Simples, rédigé en novembre 2014.

Rapport établi suite aux rencontres ethnobotaniques de la Loire, organisées les 4-5 et 6 février 2013. Document non publié.

Fiche présentant la pratique intitulée « Le ramassage des simples », inventoriée en 2013 au PCI français. Document publié sur le site internet du Ministère de la Culture.

Sites internet :

Site internet du musée Carnavalet : Enseigne d'un marchand de coco exposée dans la salle des enseignes et des vitraux, www.carnavalet.paris.fr/fr/collections/enseigne-la-renommee-de-la-bonne-tisane, dernière consultation le 18/11/2016.

Site internet de l'association Nature et Progrès : Communiqué intitulé « Contre la consommation dirigée, Pour une démarche citoyenne », publié le 11 février 2008, www.natureetprogres.org/communiqués/actu89.pdf, dernière consultation le 18/11/2016.

Site internet de l'école d'herboristerie canadienne Herbothèque : Projet de reconnaissance patrimoniale des savoir-faire, des connaissances et des usages des plantes médicinales, www.herbotheque.com/a-propos-de-nous/reconnaissance-patrimoniale, dernière consultation le 18/11/2016.

Site internet de la Fédération des paysans-herboristes : Manifeste intitulé « Pour une reconnaissance du métier de paysan-herboriste Communiqué », www.paysans-herboristes.org/images/manifeste_FPH.pdf, dernière consultation le 18/11/2016.

Site internet de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes : Rapport intitulé « Projet BelFrIt. Harmoniser l'emploi de plantes dans les compléments alimentaires au sein d'un espace européen : Belgique, France, Italie », publié le 07 juillet 2015, http://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/dgccrf/imgs/breve/2014/documents/explanatory_memorandum.pdf, dernière consultation le 18/11/2016.

Site internet de l'École Lyonnaise des Plantes Médicinales (ELPM) : Programme de la formation d'herbaliste 2016-2017, www.ecoledeplantesmedicinales.com/assets/Ressources/Brochures/2016-2017/Herbaliste.pdf, dernière consultation le 18/11/2016.

Site internet du Mouvement de l'Agriculture Biodynamique : Fiche consacrée à l'analyse de l'achillée millefeuille (*Achillea millefolium* L.) selon la méthode goethéenne, www.bio-dynamie.org/wp-content/uploads/2012/08/achillee-millefeuille.pdf, dernière consultation le 18/11/2016.

Site internet Change.org : Pétition publiée en juin 2014 intitulée « Recréez le métier d'herboriste », www.change.org/p/ministère-de-la-santé-recréez-le-métier-d-herboriste et pétition publiée en février 2016 intitulée « Protégeons une des plus vieilles herboristeries de Paris! », www.change.org/p/marisol-touraine-protégeons-une-des-plus-vieilles-herboristerie-de-paris, dernières consultations le 27/12/2016.

Site internet de l'herboristerie du Père Blaize : Présentation de l'historique de la boutique et des événements organisés pour célébrer son bicentenaire, www.pereblaize.fr/histoire et www.pereblaize.fr/le-pere-blaize-fete-son-bicentenaire, dernières consultations le 18/11/2016.

Site internet de l'ANSM : XI^{ème} édition de la Pharmacopée française publiée le 19 avril 2012, <http://ansm.sante.fr/Mediatheque/Publications/Pharmacopee-francaise-Substances-d-origine-vegetale>, dernière consultation le 18/11/2016.

Site internet de l'EHESS : Présentation de l'enseignement intitulé « Atelier d'ethnobotanique au Musée de Salagon », publiée le 5 juillet 2016, <https://enseignements-2016.ehess.fr/2016/ue/1733/>, dernière consultation le 18/11/2016.

Site internet de la Grange au thé : Présentation du groupement de producteurs qui s'est constitué sur le plateau de l'Aubrac pour commercialiser et patrimonialiser le thé d'Aubrac, www.lagrangeauthe.com/the-daubrac/le-projet-autour-du-the-daubrac; dernière consultation le 18/11/2016.

Articles publiés par des quotidiens nationaux :

CASTORIADIS Cornélius, 1998, « De l'autonomie en politique, L'individu privatisé », *Le Monde diplomatique*, 527 : 23.

CROUVISIER Ferny, 2012, « Faut-il rétablir le métier d'herboriste ? », *La Croix*, 6 février 2012.

LIEUTAGHI Pierre Lieutaghi, 1987, « Les remèdes végétaux », *Le Monde*, 12 août 1987.

Films documentaires :

Pour l'Émergence d'une Université du Vivant, Mouvement de l'agriculture biodynamique, 2011, *Dialogues autour des plantes*.

Archives

ARCHIVES DU MUSÉE DE SALAGON

Inventaire présenté en annexe.

ARCHIVES DU SYNDICAT SIMPLES

Fonds consulté à Millau :

Inventaire présenté en annexe.

Fonds numérique :

Documents disponibles sur le site internet du syndicat SIMPLES

Communiqué intitulé « La Nouvelle Liste des Plantes Médicinales en Vente Libre », publié le 19 octobre 2008 sur le site internet du syndicat SIMPLES.

Communiqué intitulé « Lettre ouverte aux parlementaires », publié le 19 novembre 2011 sur le site internet du syndicat SIMPLES.

Communiqué intitulé « Positionnement du Syndicat SIMPLES vis à vis de l'évolution de la réglementation relative à la commercialisation des Plantes Aromatiques et Médicinales ainsi que leurs transformations », publié le 8 février 2014 sur le site internet du syndicat SIMPLES.

Communiqué intitulé « L'agroécologie ne peut être que paysanne ! », publié le 17 septembre 2014 sur le site internet du syndicat SIMPLES.

Communiqué intitulé « Qui veut la peau de l'agriculture biologique ? », publié le 17 février 2016 sur le site internet du syndicat SIMPLES.

Documents disponibles sur l'espace adhérent du site internet du syndicat SIMPLES

Règlement intérieur du syndicat SIMPLES, version du 20 décembre 1995.

Cahier des charges du syndicat SIMPLES, version d'octobre 2013.

Cahier des charges du syndicat SIMPLES, version d'avril 2015.

Statuts du syndicat, version du 13 novembre 2014.

Compte-rendu de l'assemblée générale à Biabaux (04) – 11-13 novembre 2015.

Compte-rendu de l'assemblée générale à Locquirec (29) – 16-18 novembre 2016.

ARCHIVES DU MUSÉE DU QUAI BRANLY

D003131 : Dossiers de collection - Paul Coze (71.1931.44)
D000013 : Dossiers de collection - Henri Lhote (71.1962.128)
D000252 : Dossiers de collection - Idelette Dugast (71.1938.114)
D000783 : Dossiers de collection - Elie Vernier (71.1963.72)
D001125 : Dossiers de collection - Patrick O'Reilly (71.1934.188)
D001953 : Dossiers de collection - Bernard Dupaigne (71.1967.110)
D002103 : Dossiers de collection - Teresa Battesti (71.1978.56)
D002590 : Dossiers de collection - Bernard Dupaigne (71.1973.91)
D002785 : Dossiers de collection - Jean-François Le Mouël (71.1979.84)
D002966 : Dossiers de collection - Louis Girault (71.1958.39)
D003136 : Dossiers de collection - Elisabeth Dijour (71.1931.54)
D003153 : Dossiers de collection - Ruben Perez Kantule (71.1932.98)
D003098 : Dossiers de collection - Claude et Dina Lévi-Strauss (71.1936.48)

BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DU MUSÉUM

Bulletin du séminaire d'anthropologie médicale, n°1- n°6, 1980-1981.
Bulletin du séminaire d'ethnomédecine, n°7- n°10, 1981-1982.
Bulletin d'ethnomédecine, n°11- n°39, 1982-1987.
Lettre du Bulletin d'ethnomédecine, n°1, 1988.
Bulletin de la société d'ethnobotanique et d'ethnozoologie, n°1, 1968.
Supplément au bulletin d'information de la société d'ethnobotanique et d'ethnozoologie, n°1-n°12, 1969-1977.
Bulletin bibliographique de la société d'ethnobotanique et d'ethnozoologie, n°13- n°18, 1978-1980.
Bulletin de liaison de la société d'ethnobotanique et d'ethnozoologie, n°1-n°17, 1976-1987.
Ethnoscience, ethnobotanique et ethnozoologie, médecines traditionnelles, n°18-n°29, 1980-1985.
Ethnoscience, ethnobotanique et ethnozoologie, médecines traditionnelles, ns°1-ns°16, 1986-1994.

ARCHIVES DE LA BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DU MUSÉUM

Fonds Auguste Chevalier

Boite 2 AP 1 C9b : contenant une lettre de Louis Hédin adressée à Auguste Chevalier, du 5 février 1933.

Boite 2 AP 1 C6f : contenant une lettre d'Idelette Dugast adressée à Auguste Chevalier, du 30 décembre 1939 et une lettre d'Auguste Chevalier adressée à Idelette Dugast, du 23 avril 1945.

Fonds Paul Rivet

Boite 2 AP 1 C8c : contenant 16 documents et notamment 14 lettres de Louis Girault adressées à Paul Rivet entre le 14 février 1951 et le 14 février 1958.

Archives du Musée de l'Homme

Boite 2 AM 1 K16a : contenant une lettre d'Henri Lehmann adressée à Louis Girault, du 19 juillet 1956.

ARCHIVES DU LABORATOIRE D'ÉCO-ANTHROPOLOGIE ET D'ETHNOBIOLOGIE

Boite Louis Girault.

ARCHIVES DE L'INSTITUT MÉMOIRE DES ÉDITIONS CONTEMPORAINES

Fonds André-Georges Haudricourt. Cote : HDR

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU MAINE-ET-LOIRE (49)

Cote 6FI9800 : Carte postale présentant les cultures de camomille romaine à Chemillé vers 1908.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE L'ESSONNE (91)

Cote 18 Fi/3987 : Affiche publicitaire sur la menthe de Milly, années 1920.

ARCHIVES DE LA SOUS-PRÉFECTURE DE LA TOUR DU PIN (38)

Statuts de l'association intitulée « Institut Français d'Herboristerie - Association pour le Renouveau de l'Herboristerie » ; version modifiée du 1er décembre 2013.

ARCHIVES DE LA SOUS-PRÉFECTURE DE FORCALQUIER (04)

Statuts de l'association intitulée « Études Populaires et Initiatives (EPI) » ; version du 27 mars 1979.

ARCHIVES DE LA SOUS-PRÉFECTURE DU VIGAN (30)

Récépissé de déclaration de l'association intitulée « Association pour l'étude et la production des plantes médicinales en Cévennes, zone de montagne » ; n°525, daté du 29 décembre 1978.

Récépissé de déclaration de changement de nom de l'association intitulée « Association pour l'étude et la production des plantes médicinales en Cévennes » ; n°T99153, daté du 17 septembre 1999.

ARCHIVES DE LA PRÉFECTURE DE HAUTE-GARONNE (31)

Récépissé de déclaration au Journal Officiel de la République Française de l'association intitulée « Atelier d'étude et d'information sur l'environnement », daté du 2 mai 1981.

Statuts de l'association intitulée « Atelier d'étude et d'information sur l'environnement »; version non datée.

ARCHIVES DE LA PRÉFECTURE DU RHÔNE (69)

Récépissé de déclaration au Journal Officiel de la République Française de l'association intitulée « Fédération Française des Écoles d'Herboristerie (FFEH) », samedi 14 février 2015, annonce n°1307, page 742.

ARCHIVES DE LA SOUS-PRÉFECTURE D'AUBUSSON (23)

Récépissé de déclaration au Journal Officiel de la République Française de l'association intitulée « Fédération des Paysan-ne-s Herboristes », samedi 26 mars 2016, annonce n°430, page 29.

ARCHIVES DE LA MAIRIE DE PARIS (75)

Statuts du syndicat professionnel SYNAPLANTE ; n°21245, version du 8 décembre 2015.

ARCHIVES DIVERSES RELATIVES À L'HERBORISTERIE ET À L'ETHNOBOTANIQUE

Archives personnelles de Monique

Photographie présentant un stage de botanique organisé dans les années 1970 par l'association EPI, à Saint Lambert (04).

Photographie présentant Monique devant sa cueillette de cornouilles en 1995, à Saint Lambert (04).

Archives personnelles de l'entreprise Cailleau

Photographies présentant les cultures de camomille à la fin du XXe début du XXIe siècle, à Chemillé (49)

Index des noms scientifiques des plantes

<i>Achillea millefolium</i> L.	303, 382, 383, 388, 402
<i>Alchemilla vulgaris</i> L.	303
<i>Allium sativum</i> L.	250
<i>Allium schoenoprasum</i> L.	304
<i>Allium ursinum</i> L.	280
<i>Aloysia citriodora</i> (Cav.) Ortega ex Pers.	82, 250, 252, 381
<i>Angelica sylvestris</i> L.	328, 402, 403
<i>Arctium minus</i> L.	250
<i>Artemisia absinthium</i> L.	190
<i>Artemisia vulgaris</i> L.	331
<i>Asperula odorata</i> L.	402
<i>Asphodelus</i> sp.	399
<i>Atropa Belladonna</i> L.	190
<i>Bellis perennis</i> L.	304
<i>Borago officinalis</i> L.	250
<i>Calamintha grandiflora</i> (L.) Moench.	189
<i>Calendula officinalis</i> L.	211, 301, 306, 307, 331, 402
<i>Calluna vulgaris</i> (L.) Hull.	402
<i>Centaurea cyanus</i> L.	211, 301, 306, 307, 331, 402
<i>Chamaemelum nobile</i> (L.) All.	82, 189, 190, 250, 252, 355
<i>Chenopodium album</i> L.	415
<i>Clinopodium grandiflorum</i> (L.) Kuntze.	83
<i>Convolvulus sepium</i> L.	307
<i>Cornus mas</i> L.	248
<i>Crataegus laevigata</i> (Poir.) DC.	82
<i>Crataegus laevigata</i> (Poir.) DC.	211, 301, 303, 306, 331
<i>Crataegus monogyna</i> Jacq.	82
<i>Crataegus monogyna</i> Jacq.	211, 301, 303, 306, 331
<i>Crataegus</i> sp.	391, 402, 403
<i>Crataegus</i> spp.	250, 251
<i>Cynara scolymus</i> L.	211
<i>Cynodon dactylon</i> (L.) Pers.	250
<i>Echinacea purpurea</i> Moench.	254, 307, 331
<i>Equisetum arvense</i> L.	209, 250, 251
<i>Equisetum ramosissimum</i> Desf.	250
<i>Equisetum telmateia</i> Ehrh.	250
<i>Eschscholzia californica</i> Cham.	254
<i>Filipendula ulmaria</i> (L.) Maxim.	250, 252, 380, 400, 402
<i>Fraxinus excelsior</i> L.	250, 251, 391
<i>Gentiana lutea</i> L.	247
<i>Ginkgo biloba</i> L.	331
<i>Glycyrrhiza glabra</i> L.	245
<i>Harpagophytum procumbens</i> (Burch.) DC. ex Meisn.	391
<i>Helichrysum stoechas</i> (L.) Moench.	389

<i>Heracleum sphondylium</i> L.....	307, 402
<i>Hippophae rhamnoides</i> L.	248
<i>Hypericum perforatum</i> L.	82, 250, 251, 306, 402
<i>Hyssopus officinalis</i> L.	190, 250, 252, 307, 331
<i>Illicium verum</i> Hook f.	289
<i>Juglans regia</i> L.	250
<i>Laurus nobilis</i> L.	250, 252
<i>Lavandula</i> sp.	252, 389, 391, 402, 404
<i>Lavandula</i> spp.	125
<i>Malva sylvestris</i> L.....	250, 251, 276, 277, 306, 402
<i>Mandragora officinarum</i> L.....	133
<i>Matricaria recutita</i> (L.) Rauschert	82
<i>Melissa officinalis</i> L.	190, 250, 251, 401
<i>Mentha</i> × <i>piperita</i> L.	190, 192, 250, 288
<i>Mentha</i> × <i>piperita</i> L. cv. Mitcham	191, 252
<i>Monarda didyma</i> L.	253, 254, 304, 349, 402
<i>Narcissus poeticus</i> L.....	189
<i>Ocimum basilicum</i> L.....	402, 403
<i>Origanum majorana</i> L.....	402, 403
<i>Origanum vulgare</i> L.	250, 251
<i>Parmelia furfuracea</i> (L.) Ach.....	188
<i>Plantago lanceolata</i> L.	250, 331
<i>Plantago major</i> L.	250
<i>Plantago media</i> L.	250
<i>Plantago sempervirens</i> Crantz	248
<i>Polygonatum</i> sp.	400
<i>Prunus brigantina</i> Vill.	133
<i>Pteridium aquilinum</i> (L.) Kuhn	72
<i>Pulmonaria officinalis</i> L.....	361
<i>Quercus pubescens</i> Willd.	123
<i>Ribes nigrum</i> L.	250, 251, 402
<i>Rosa canina</i> L.	250
<i>Rosa gallica</i> L.....	190, 402
<i>Rosmarinus officinalis</i> L.....	250, 252
<i>Rubus fruticosus</i> L.	250, 251
<i>Salix alba</i> L.....	352, 380
<i>Salix</i> spp.....	124
<i>Salvia apiana</i> L.....	254
<i>Salvia officinalis</i> L.....	250, 252, 254, 402
<i>Sambucus nigra</i> L.	250, 251, 402, 403
<i>Santolina chamaecyparissus</i> L.	390
<i>Sisymbrium officinale</i> (L.) Scop.	83
<i>Tanacetum parthenium</i> (L.) Sch.Bip.	82
<i>Tanacetum vulgare</i> L.....	307
<i>Thymus vulgaris</i> L.	250, 252, 402, 404
<i>Tilia</i> sp.	329, 402
<i>Tilia</i> spp.	250, 251
<i>Umbilicus rupestris</i> (Salisb.) Dandy	248

<i>Urtica dioica</i> L.	250, 251, 284, 358, 402, 403
<i>Valeriana officinalis</i> L.	331
<i>Verbascum</i> sp.	402
<i>Verbena officinalis</i> L.	82
<i>Viola tricolor</i> L.	402, 404

Index des noms populaires des plantes

Absinthe officinale	190
Achillée millefeuille	303, 382, 388, 402
Ail cultivé	250
Ail des ours	280
Alchémille	303
Angélique	328, 402, 403
Anis étoilé.....	289
Argousier	248
Armoise	331
Artichaut	211
Aspérule odorante.....	402
Asphodèle	399
Aubépine.....	82, 211, 250, 251, 301, 303, 306, 331, 391, 402, 403
Badasson.....	248
Bardane	250
Basilic	402, 403
Belladone	190
Berce	307, 402
Bleuet.....	211, 301, 306, 307, 331, 402
Bouillon blanc	402
Bourrache.....	250
Bruyère callune.....	402
Calament à grandes fleurs.....	83, 189
Camomille matricaire	82
Camomille romaine	82, 189, 190, 250, 252, 355
Cassissier	250, 251, 402
Chêne blanc	123
Chénopode blanc	415
Chiendent.....	250
Ciboulette	304
Cornouiller sauvage.....	248
Échinacée.....	254, 307, 331
Églantier	250
Fougère-aigle	72
Frêne	250, 251, 391
Gentiane.....	247
Ginkgo biloba	331
Grande camomille.....	82
Harpagophytum	391
Hélichryse.....	389
Herbe aux chantres	83
Hysope	190, 250, 251, 307, 331
Laurier sauce.....	250, 252
Lavande	125, 252, 389, 391, 402, 404

Liseron des haies	307
Mandragore.....	133
Marjolaine.....	402, 403
Mauve sylvestre.....	250, 251, 276, 277, 306, 402
Mélicite.....	190, 250, 251, 401
Menthe poivrée.....	190, 192, 250, 288
Menthe poivrée Mitcham.....	191, 252
Millepertuis.....	82, 250, 251, 306, 402
Monarde.....	253, 254, 304, 349, 402
Narcisse	189
Nombril de vénus	248
Noyer	250
Origan	250, 251
Ortie.....	250, 251, 284, 358, 402, 403
Pâquerette	304
Pavot de Californie	254
Pensée sauvage	402, 404
Pin sylvestre.....	188
Plantain lancéolé.....	331
Plantains communs.....	250
Prêle des champs	209, 251
Prêles	250
Prune de Briançon	133
Pulmonaire.....	361
Réglisse.....	245
Reine-des-prés	250, 252, 380, 400, 402
Romarin	250, 252
Ronce.....	250, 251
Rose de Provins	190, 402
Santoline	390
Sauge blanche	254
Sauge officinale	250, 252, 254, 402
Saule blanc.....	352, 380
Saules.....	123
Sceau de Salomon.....	400
Souci	211, 301, 306, 307, 331, 402
Sureau	250, 251, 402, 403
Tanaisie.....	307
Thé d'Aubrac.....	83, 189
Thé des prés.....	189
Thym.....	250, 252, 402, 404
Tilleul	250, 251, 329, 402
Valériane.....	331
Vélar	83
Verveine odorante.....	82, 250, 252, 381
Verveine officinale	82

Table des illustrations

Illustration 1. Fête des SIMPLES de La Palud sur Verdon (04), 06 octobre 2013. Source photo : Carole Brousse	39
Illustration 2. Extrait du carnet de terrain faisant apparaître un spécimen de porcelle(ou peau de crapaud (<i>Hypochaeris radicata</i> L.) et deux spécimens de primevère officinale (<i>Primula veris</i> L.). Source photo : Carole Brousse	61
Illustration 3. Planche d'herbier présentant un spécimen de coquelicot (<i>Papaver rhoeas</i> L.). Source photo : Carole Brousse	91
Illustration 4. Plante collectée le 22 août 1932 à Gondar, en Éthiopie, par Marcel Griaule. Source photo : Muséum national d'Histoire naturelle (Herbier P) © Base SONNERAT : Spécimen P00344557.....	97
Illustration 5. Xylothèque, collections ethnobotaniques du MNHN. Source photo : Carole Brousse.....	102
Illustration 6. Bocaux, collections ethnobotaniques du MNHN. Source photo : Carole Brousse	102
Illustration 7. <i>Capsicum annuum</i> L. Piments séchés et fumés chipotle. Mexique. Coll. F. Aubaile Source photo : Muséum national d'Histoire naturelle © JC Domenech	103
Illustration 8. Fiche réalisée par Louis Girault relative à l'espèce numéro 442. Muséum national d'Histoire naturelle (Herbier Ethnobiologie). Source photo : Simon Juraver	114
Illustration 9. <i>Colignonia weberbaueri</i> Hei. Plante collectée en Bolivie par Louis Girault, conservée dans les collections ethnobotaniques du Muséum. Spécimen non informatisé dans la base de données. Numéro d'inventaire 442. Source photo : Simon Juraver	115
Illustration 10. Planche d'herbier présentant un spécimen d'olivier (<i>Olea europaea</i> L.). Source photo : Carole Brousse	119
Illustration 11. Jardin médiéval, musée de Salagon. Source photo : Cécile Brau	124
Illustration 12. Planche d'herbier présentant un spécimen de cerfeuil (<i>Anthriscus cerefolium</i> (L.) Hoffm.). Source photo : Carole Brousse	149
Illustration 13. Musée de Salagon, 11 octobre 2014. Source photo : Carole Brousse .	164
Illustration 14. Une partie des participants au séminaire d'ethnobotanique, lors de l'édition de 2014. Photo prise dans les jardins du musée de Salagon. Source photo : François Tessari.....	169
Illustration 15. Extrait du carnet de terrain faisant apparaître un spécimen de badasse (<i>Dorycnium hirsutum</i> (L.) Ser.) et deux fruits de la plante nommée monnaie du pape (<i>Lunaria annua</i> L.). Source photo : Carole Brousse	181
Illustration 16. Carte postale présentant les cultures de camomille romaine (<i>Chamaemelum nobile</i> (L.) All.) à Chemillé vers 1908. Source photo : Archives départementales du Maine-et-Loire. Cote 6FI9800.....	190
Illustration 17. Affiche publicitaire sur la menthe de Milly-la-Forêt, années 1920. Source photo : Archives départementales de l'Essonne - cote 18 Fi/3987	191
Illustration 18. Stage de botanique organisé dans les années 1970 par l'association EPI, à Saint Lambert (04). Source photo : Archives personnelles de Monique	196
Illustration 19. Première maquette du logo SIMPLES, 1986. Source photo : Archives du syndicat SIMPLES. Boîte B1.P5	205
Illustration 20. Autocollants réalisés par le syndicat SIMPLES. Source photo : Archives du syndicat SIMPLES. Boîte B1.P3	207

Illustration 21. Affiche de la fête des SIMPLES 2006. Source photo : Archive du syndicat SIMPLES, boîte D1.P1	210
Illustration 22. Planche d'herbier présentant un spécimen d'eupatoire chanvrine (<i>Eupatorium cannabinum</i> L.). Source photo : Carole Brousse	231
Illustration 23. Affiche célébrant le bicentenaire de l'herboristerie du Père Blaize, 1815-2015, Marseille. Source photo : Herboristerie du Père Blaize (www.pereblaize.fr)....	237
Illustration 24. Divers objets évoquant l'herboristerie exposés dans le bureau de Jean, Saint-Augustin (19), 24 février 2015. Source photo : Carole Brousse.....	242
Illustration 25. La boutique de Sylvie, Saint-Germer-de-Fly (60), 9 mars 2015. Source photo : Carole Brousse	243
Illustration 26. Les sacs de plantes de Gérard, sur le marché de Quimper (29), 27 juin 2015. Source photo : Carole Brousse	243
Illustration 27. Monique et sa cueillette de cornouilles (<i>Cornus mas</i> L.). Saint Lambert (04), 1995. Source photo : Archives personnelles de Monique	249
Illustration 28. Les rangs de monarde (<i>Monarda didyma</i> L.) d'Isabelle (à gauche), à côté de la sauge officinale (<i>Salvia officinalis</i> L.). Source photo : Carole Brousse	253
Illustration 29. Planche d'herbier présentant un spécimen de pariétaire (<i>Parietaria diffusa</i> M. et K.). Source photo : Carole Brousse.....	259
Illustration 30. Myriam sur son tracteur, Pluvigner (56), 9 juillet 2015. Source photo : Carole Brousse.....	268
Illustration 31. Julien cueillant le thym (<i>Thymus vulgaris</i> L.) à la faucille, Brive-la-Gaillarde (19), 13 mai 2015. Source photo : Carole Brousse.....	269
Illustration 32. Myriam cueillant le millepertuis (<i>Hypericum perforatum</i> L.) à la faucille, Pluvigner (56), 8 juillet 2015. Source photo : Carole Brousse.....	269
Illustration 33. Sylvie taillant sa sauge officinale (<i>Salvia officinalis</i> L.) à la cisaille, Senantes (60), 10 mars 2015. Source photo : Carole Brousse.....	270
Illustration 34. Julie cueillant des coquelicots (<i>Papaver rhoeas</i> L.) à la main, Trégoat (29), 2 juillet 2015. Source photo : Carole Brousse	270
Illustration 35. Sylvie dans son séchoir. Source photo : Archives personnelles de Sylvie	272
Illustration 36. La balance de Gérard sur le marché, Quimper (29), 27 juin 2015. Source photo : Carole Brousse	275
Illustration 37. La mauve sylvestre (<i>Malva sylvestris</i> L.) dans le champ, dans le séchoir, dans la bassine de transformation. Source photo : Carole Brousse	277
Illustration 38. La fabrication des pestos d'ail des ours (<i>Allium ursinum</i> L.), 15 avril 2015, Chanteix (19). Source photo : Carole Brousse	280
Illustration 39. Étal d'un paysan-herboriste, marché de Brest, le 7 juillet 2015. Source photo : Carole Brousse	281
Illustration 40. Sylvie coupant des racines d'ortie (<i>Urtica dioica</i> L.), Saint-Germer-de-Fly (60), 11 mars 2015. Source photo : Carole Brousse.....	284
Illustration 41. L'alambic de Myriam, Pluvigner (56), 8 juillet 2015. Source photo : Carole Brousse.....	284
Illustration 42. Extrait du carnet de terrain faisant apparaître une feuille d'ail des ours (<i>Allium ursinum</i> L.), de pulmonaire (<i>Pulmonaria officinalis</i> L.), de myosotis (<i>Myosotis</i> sp.) et de plantain lancéolé (<i>Plantago lanceolata</i> L.). Source photo : Carole Brousse	299
Illustration 43. Isabelle pesant son tilleul (<i>Tilia</i> sp.), Guiclan (29), 24 juin 2015. Source photo : Carole Brousse	329

Illustration 44. Planche d'herbier présentant un spécimen de pulmonaire (<i>Pulmonaria officinalis</i> L.). Source photo : Carole Brousse.....	333
Illustration 45. À gauche, une partie de la bibliothèque de Thierry ; à droite, une partie de la bibliothèque de Jean. Source photo : Carole Brousse.....	345
Illustration 46. Planche d'herbier présentant un spécimen d'origan (<i>Origanum vulgare</i> L.). Source photo : Carole Brousse	375
Illustration 47. Dessins réalisés par Sylvie, représentant la version printanière de ses parcelles de culture. Source photo : Archives personnelles de Sylvie	396

Table des tableaux

Tableau 1. Prénoms et départements d'origine des paysans-herboristes rencontrés.....	51
Tableau 2. Utilisation de l'outil classificatoire en anthropologie des rapports flore-société.....	80
Tableau 3. Composition du corpus de plantes médicinales conservé au musée du quai Branly	107
Tableau 4. Nature des échantillons de plantes médicinales conservés au musée du quai Branly	108
Tableau 5. L'identification botanique et vernaculaire des échantillons de plantes médicinales conservés au musée du quai Branly.....	109
Tableau 6. Disciplines de rattachement des participants ayant assisté au séminaire de Salagon entre 2001 et 2013	135
Tableau 7. Dates et thèmes des séminaires d'ethnobotaniques de Salagon organisés de 2001 à 2016	142
Tableau 8. Classification des participants au séminaire de Salagon entre 2001 et 2013 en distinguant les personnes issues du milieu associatif et celles issues du monde de la recherche.....	146
Tableau 9. Classification des intervenants au séminaire de Salagon entre 2001 et 2013 en distinguant les personnes issues du milieu associatif et celles issues du monde de la recherche.....	146
Tableau 10. Origine professionnelle des participants ayant assisté au séminaire de Salagon entre 1997 et 2013	155
Tableau 11. Origine des personnes ayant assisté au séminaire de Salagon entre 1997 et 2013	159
Tableau 12. Catégorie professionnelle des participants ayant assisté à plus d'une session du séminaire 1997 et 2013.....	161
Tableau 13. Statuts de tous les membres de la catégorie « recherche » ayant participé au séminaire de Salagon entre 1997 et 2013 et des seuls membres de la catégorie « recherche » ayant eu l'occasion de donner une intervention entre 1997 et 2013.....	161
Tableau 14. Raisons invoquées par les dix membres du Collectif de réflexion autour de l'ethnobotanique de terrain interrogés concernant leur participation au séminaire de Salagon	163
Tableau 15. Sujet des tables-rondes organisées au cours des fêtes des SIMPLES (2006-2014).....	211
Tableau 16. Activité professionnelle des deux-cent-six sympathisants du syndicat SIMPLES au 22 janvier 2016.....	214
Tableau 17. Statuts des producteurs postulants au syndicat SIMPLES au 22 janvier 2016 sur l'année 2014/2015	216
Tableau 18. Statuts des producteurs bénéficiant de la marque SIMPLES au 22 janvier 2016 sur l'année 2014/2015	216
Tableau 19. Statuts des producteurs bénéficiant de la marque SIMPLES au 22 janvier 2016 sur l'année 2013/2014	216
Tableau 20. Statuts des producteurs bénéficiant de la marque SIMPLES au 22 janvier 2016 sur l'année 2012/2013	217
Tableau 21. Statuts des membres du syndicat SIMPLES en 1987, 1997, 2007 et 2016	217

Tableau 22. Renouvellement des membres du syndicat SIMPLES entre 1987 et 2016	218
Tableau 23. Région d'installation des producteurs disposant de la marque SIMPLES au 22 janvier 2016	219
Tableau 24. Évolution des massifs constitués par le syndicat SIMPLES en 1997, 2007 et 2016	226
Tableau 25. Dix-neuf plantes proposées par trois producteurs installés sur des régions différentes	250
Tableau 26. Liste des douze espèces du fonds commun européen (Lieutaghi, 2009 : 584)	250
Tableau 27. Chronologie des opérations de production du procès de travail des paysans-herboristes.....	264
Tableau 28. Moyenne du stock de plantes cultivées, cueillies et achetées dans le stock total des paysans-herboristes	265
Tableau 29. Liste partielle des outils et des gestes associés utilisés par les paysans-herboristes pour la culture et la cueillette des plantes	271
Tableau 30. Liste partielle des outils et des gestes associés utilisés par les paysans-herboristes pour la transformation des plantes	274
Tableau 31. La chaîne opératoire d'une tisane de mauve sylvestre	276
Tableau 32. Préparations galéniques distribuées par les paysans-herboristes.....	282
Tableau 33. Statuts des plantes vendues dans les gammes de tisanes de trois paysans-herboristes en application du décret n°2008-841	307
Tableau 34. Marques et labels dont bénéficient les productions des quinze herboristeries paysannes rencontrées	319
Tableau 35. Formations agricoles suivies par les paysans-herboristes rencontrés.....	337
Tableau 36. Formations en herboristerie proposées en France et en Belgique en 2015. En gris, les écoles appartenant à la Fédération française des écoles d'herboristerie....	338
Tableau 37. Professions des personnes de la catégorie professionnelle « herboristerie » ayant participé au séminaire de Salagon entre 1997 et 2013.....	367
Tableau 38. Catégories professionnelles des personnes identifiées comme des professionnels de l'ethnobotanique ayant participé au séminaire de Salagon entre 1997 et 2013	368
Tableau 39. Plantes préférées des paysans-herboristes, classées par le nombre d'occurrences.....	402

Table des figures

Figure 1. Schéma résumant les articulations entre les différents terrains entrepris en 2013	40
Figure 2. Les rangs taxinomiques de la classification populaire et de la classification botanique dans le cas des verveines identifiées par les paysans-herboristes.....	83
Figure 3. Schéma représentant l'arborescence des collections d'anthropologie culturelle du MNHN.....	101
Figure 4. Schéma représentant les modalités de l'ethnobotanique telle que définie par les participants au séminaire de Salagon	132
Figure 5. Graphique présentant l'évolution de la participation au séminaire de Salagon entre 1997 et 2013	154
Figure 6. Graphique présentant l'évolution de la participation au séminaire de Salagon des différentes catégories professionnelles représentées en part des inscrits entre 1997 et 2013	157
Figure 7. Schéma représentant le système classificatoire proposé par Alexandre à partir des appellations plantes aromatiques et plantes médicinales	387
Figure 8. Schéma représentant les classifications opérées par Delphine et Isabelle à partir des appellations plantes aromatiques et plantes médicinales.....	387
Figure 9. Texte poétique écrit par Sylvie, publié dans sa « Feuille de l'herboristerie », numéro 4, avril 2015.....	395

Table des cartes

Carte 1. Positions et altitudes des sept paysans-herboristes rencontrés en région Limousin.....	43
Carte 2. Positions et altitudes des dix paysans-herboristes rencontrés en région Bretagne	44
Carte 3. Origine régionale des personnes venues de France métropolitaine ayant assisté au séminaire de Salagon entre 1997 et 2013	158
Carte 4. Répartition géographique des membres sympathisants du syndicat SIMPLES au 22 janvier 2016	220
Carte 5. Répartition géographique des producteurs du syndicat SIMPLES en 1987, 1997, 2007 et 2016	221

Table des matières

Résumé.....	3
Summary	4
Remerciements.....	5
Sommaire.....	7
Note au lecteur	11
1. À propos des conventions d'écriture	11
2. À propos du respect de l'anonymat	11
3. À propos de l'usage des termes	11
Liste des acronymes et abréviations utilisés.....	15
Glossaire des termes scientifiques et techniques.....	17
Prologue.....	21
Introduction	23
Contexte juridique et évolutions historiques	23
Organisation des données et de l'analyse	27
Le recueil des données et les caractéristiques de l'enquête	31
1. Les sources bibliographiques	31
2. Les terrains consacrés à l'ethnobotanique et à l'herboristerie.....	35
2.1 « L'école » de Salagon.....	35
2.2 Les structures d'accueil de l'herboristerie	38
2.3 L'ethnobotanique de terrain.....	41
2.4 Les projets abandonnés : les consommateurs, une approche comparative avec la Suisse	42
3. Les observations participantes chez les paysans-herboristes	43
3.1 Les régions d'enquête : la Bretagne et le Limousin.....	43
3.2 Les séjours chez les producteurs.....	45
3.3 Les dispositifs de recension : profils sociographiques et économiques des producteurs et inventaire des plantes	47
3.4 Les autres dispositifs de collecte de données : l'herbier et les photographies.....	48
4. Les matériaux archivistiques.....	49
4.1 Les archives du séminaire d'ethnobotanique du musée de Salagon.....	49
4.2 Les archives du syndicat SIMPLES.....	50
5. Les parcours de vie des paysans-herboristes.....	51
5.1 En région Limousin	52
5.2 En région Bretagne	54
5.3 En Provence Alpes Côte d'Azur et en Picardie	56

Première partie.

L'ethnobotanique – de laboratoire, de terrain et de Salagon

Le végétal médicinal comme objet muséal	59
------------------------------------------------------	-----------

Chapitre 1. L'ethnobotanique au laboratoire. Les rapports hommes-plantes sous le microscope..... **61** |

1. L'ethnobotanique, <i>terra incognita</i>	65
1.1 La création d'une science nouvelle : les agronomes à la conquête de l'ethnobotanique	65

1.1.1	Auguste Chevalier (1873-1956) : une orientation vers l'ethnobotanique	65
1.1.2	André-Georges Haudricourt (1911-1996) : l'invention de l'ethnobotanique	66
1.1.3	Roland Portères (1906-1974) : la conversion du laboratoire vers l'ethnobotanique	67
1.1.4	Jacques Barrau (1925-1997) : l'ethnobotanique dans son écosystème	68
1.2	Les contributions des ethnologues : les relations flore-société comme objet d'étude anthropologique	69
1.2.1	Paul Rivet (1876-1958), Marcel Mauss (1872-1950) et Jacques Roumain (1907-1944) : l'ethnobotanique des premiers ethnologues professionnels	70
1.2.2	Claude Lévi-Strauss (1908-2009) : l'ethnobotanique structuraliste	71
1.2.3	Maurice Godelier (1934) : la matérialité écologique des modes de production	73
2.	Les concepts et les outils de l'anthropologie des rapports flore-société	74
2.1	De la plante au non-humain : l'évolution des grilles de lecture	74
2.1.1	Les ethnosciences et l'ethnoscience	74
2.1.2	L'ethnobiologie et l'ethnoécologie	76
2.1.3	L'anthropologie de la nature	77
2.1.4	De l'absorption à la reconquête de l'ethnobotanique	78
2.2	Les rapports flore-société sous le microscope : des catégories analytiques plurielles	80
2.2.1	Les taxinomies hiérarchiques	81
2.2.2	Les catégories opératoires	84
2.2.3	Les classifications cosmologiques	85
	Éléments conclusifs du chapitre	89

Chapitre 2. L'ethnobotanique de terrain. Les collections et les pratiques de collecte d'objets à caractère végétal 91

1.	Les caractéristiques des collections ethnobotaniques	95
1.1	Des musées et des jardins pour conserver les plantes	95
1.1.1	Les collections muséologiques	95
1.1.2	Les jardins ethnobotaniques	98
1.2	Les collections ethnobotaniques du Muséum national d'Histoire naturelle	99
1.2.1	L'intégration des collections ethnobotaniques dans les collections d'anthropologie culturelle	100
1.2.2	La collection conservée dans les bâtiments historiques du laboratoire	101
1.2.3	La collection d'objets en plante	104
1.2.4	La valorisation muséologique des items	105
2.	Les pratiques de collecte des ethnologues de terrain	106
2.1	Les plantes médicinales comme corpus au musée du quai Branly	106
2.1.1	Les caractéristiques générales du corpus	106
2.1.2	Des objets-plantes impropres à l'analyse taxinomique	107
2.1.3	Une collection ethnobotanique ?	109
2.2	Les démarches de collecte mises en œuvre par trois ethnologues	110
2.2.1	Marcel Griaule et la collecte exhaustive	110
2.2.2	Louis Girault et la collecte en double	112
2.2.3	Teresa Battesti et la collecte élémentaire	116
	Éléments conclusifs du chapitre	117

Chapitre 3. Le berceau d'une nouvelle forme d'ethnobotanique. Le séminaire du musée de Salagon..... 119

1. Un lieu de savoir consacré aux relations flore-société	123
1.1 La production et la transmission des savoirs ethnobotaniques	123
1.1.1 Les jardins ethnobotaniques	123
1.1.2 Les collections scientifiques.....	125
1.1.3 Les activités relatives à la production et à la transmission des savoirs ethnobotaniques.....	126
1.2 Le dialogue avec Paris	127
1.2.1 Jacques Barrau et Bernadette Lizet, ambassadeurs du Muséum à Salagon 127	
1.2.2 L'ethnobotanique au service des savoirs naturalistes populaires	129
1.2.3 Le virage anthropologique.....	130
2. L'ethnobotanique salagonnaise	132
2.1 Faire de l'ethnobotanique ou bien simplement « <i>acheter des tomates</i> »	132
2.1.1 L'ethnobotanique non-réflexive et l'ethnobotanique non-scientifique ..	133
2.1.2 L'ethnobotanique scientifique académique et l'ethnobotanique scientifique non-académique	134
2.1.3 Esquisse d'une typologie des savoirs ethnobotaniques salagonnais	137
2.2 Transmettre des savoirs populaires relatifs au végétal médicamenteux ou bien évoquer les représentations et les symboles liés aux plantes.....	138
2.2.1 Valoriser le corpus des savoirs naturalistes populaires	139
2.2.2 Occulter les usages médicinaux de la flore	140
2.2.3 Académiser les savoirs produits	143
Éléments conclusifs du chapitre	147

Chapitre 4. L'entrelacs des savoirs et de la sociabilité. L'école de Salagon..... 149

1. La communauté des participants au séminaire.....	153
1.1 Cinq-cent-soixante-quatorze apprentis ethnobotanistes	153
1.1.1 Un public fidèle et féminin.....	153
1.1.2 Un public de praticiens et de théoriciens de la relation hommes-plantes.....	155
1.1.3 Un public principalement mais non exclusivement provençal.....	157
1.2 La participation régulière des membres actifs	159
1.2.1 Intervenir : les chercheurs, cibles prioritaires du séminaire	160
1.2.2 Rencontrer des ethnobotanistes professionnels ou amateurs : une nouvelle génération d'ethnobotanistes.....	162
1.2.3 Revenir aux sources : les pèlerins du séminaire	163
2. Le cercle et la lignée.....	165
2.1 Le cercle des fidèles.....	165
2.1.1 Les usages sociaux du séminaire.....	165
2.1.2 La superposition de différents réseaux sociaux.....	167
2.2 La lignée des disciples	169
2.2.1 Pierre Lieutaghi : le père fondateur	170
2.2.2 L'interaction maître-élèves.....	173
Éléments conclusifs du chapitre	175
Éléments conclusifs de la première partie	177

<p>Deuxième partie. L'herboristerie paysanne. Le végétal médicinal comme partenaire de production.....179</p>

Chapitre 5. Un siècle d'herboristerie paysanne. De l'agonie à la relance	181
1. L'herboristerie paysanne au XX ^e siècle.....	185
1.1 Trente années d'agonie (1940-1970)	185
1.1.1 La suppression du certificat d'herboriste.....	185
1.1.2 Les cueilleurs de plantes médicinales.....	187
1.1.3 Les cultivateurs de plantes médicinales.....	189
1.2 Les néo-herboristes (1970-1990)	193
1.2.1 La délimitation présumée d'un processus de relance	193
1.2.2 L'apparition de nouveaux acteurs.....	195
1.3 Les néo-néo herboristes (1990-2010)	197
1.3.1 Une petite traversée du désert (années 1990)	198
1.3.2 Une nouvelle décennie de relance (années 2000).....	199
2. Un syndicat pour les producteurs-cueilleurs de plantes médicinales	201
2.1 L'action certificatrice et syndicale.....	201
2.1.1 La création du syndicat SIMPLES	202
2.1.2 La mise en place d'un cahier des charges et d'une procédure de certification.....	204
2.1.3 Un plaidoyer pour l'herboristerie	208
2.2 Les différents collèges d'adhérents.....	213
2.2.1 Les membres sympathisants	213
2.2.2 Les producteurs postulants et les producteurs disposant de la marque SIMPLES.....	215
2.2.3 L'évolution des adhésions entre 1987 et 2016	217
2.3 La répartition géographique des membres du syndicat	218
2.3.1 La dispersion géographique des sympathisants et des producteurs disposant de la marque SIMPLES.....	218
2.3.2 La montagne et la plaine.....	222
2.3.3 L'évolution des massifs	225
Éléments conclusifs du chapitre	229

Chapitre 6. Mille ans d'herboristerie paysanne. L'appropriation du passé	231
1. Herboriste certifié et thérapeute populaire : la construction généalogique	235
1.1 L'herboriste certifié	235
1.1.1 Le mythe des anciens.....	235
1.1.2 L'herboriste des villes et l'herboriste des champs.....	237
1.2 L'herboriste, thérapeute populaire	239
1.2.1 L'herboriste nostalgique.....	240
1.2.2 La recherche de l'aïeul	244
2. Pharmacopée locale et plantes exotiques : la construction géographique	247
2.1 La tradition médicale régionale	247
2.1.1 La pharmacopée locale	247
2.1.2 Le fonds commun thérapeutique	249
2.2 L'intégration des plantes exotiques	251

2.2.1	Les plantes exotiques.....	251
2.2.2	L'exotisme géographique et temporel des préparations thérapeutiques.....	254
	Éléments conclusifs du chapitre	257

Chapitre 7. Deux types d'herboristerie paysanne. La matérialité des modes de production 259

1.	L'appropriation matérielle de la nature	263
1.1	Les procès de travail des producteurs-cueilleurs et des producteurs-négociants	263
1.1.1	Des procès de travail complexes et concurrents.....	263
1.1.2	L'efficacité sociale du procès : sobriété ou prospérité économique ?....	265
1.2	La chaîne opératoire des paysans-herboristes.....	267
1.2.1	La culture et la cueillette des plantes : des opérations peu mécanisées..	268
1.2.2	La transformation des plantes : l'herboriste <i>low-tech</i> ou <i>high-tech</i>	271
1.2.3	La chaîne opératoire d'une tisane de mauve sylvestre (<i>Malva sylvestris</i> L.)	276
1.3	L'étal du paysan-herboriste	278
1.3.1	Les tisanes	278
1.3.2	Les macérations, les baumes et les préparations alimentaires.....	279
1.3.3	Les compléments alimentaires et les produits de la distillation	282
2.	L'appropriation sociale des rapports de production	285
2.1	Les rapports sociaux dans l'entreprise.....	285
2.1.1	Sortir du salariat	285
2.1.2	Le patron ou le maître de stage.....	286
2.2	Les concurrences et les complémentarités entre producteurs.....	288
2.2.1	Les <i>businessmen</i> de la tisane et les « <i>décroissants</i> ».....	288
2.2.2	Chacun son créneau	290
	Éléments conclusifs du chapitre	293
	Éléments conclusifs de la deuxième partie.....	295

Troisième partie.

Pouvoirs des plantes, savoirs sur les plantes.

Le végétal médicinal comme sujet intentionnel	297
------------------------------------------------------------	------------

Chapitre 8. Les usages et mésusages de la réglementation. L'herboriste engagé 299

1.	Le paysan-herboriste hors-la-loi.....	303
1.1	Les plantes libres	303
1.1.1	Les différentes réglementations.....	303
1.1.2	Le choix de désobéir.....	305
1.2	Le conseil thérapeutique	307
1.2.1	Évoquer sans indiquer	307
1.2.2	Dialoguer sans diagnostiquer	309
2.	La reconnaissance par l'étiquette	310
2.1	La construction de l'identité professionnelle.....	310
2.1.1	Producteur, agriculteur ou paysan : l'autodéfinition agricole du métier	311
2.1.2	De l'herboriste au paysan-herboriste.....	313

2.2	La forêt des labels	316
2.2.1	La certification AB et les marques privées.....	316
2.2.2	La marque de son identité.....	319
3.	Les différentes formes d'engagement	321
3.1	La dimension militante de l'activité	321
3.1.1	Un plaidoyer pour l'herboristerie paysanne	321
3.1.2	La défense de l'autonomie thérapeutique.....	323
3.2	La construction d'un projet alternatif de société.....	325
3.2.1	L'autonomie collective : vers l'interdépendance revisitée.....	326
3.2.2	L'autonomie personnelle : la révolution intérieure	328
	Éléments conclusifs du chapitre	331

Chapitre 9. Les savoirs sur le végétal soignant. L'herboriste en herbe..... 333

1.	Apprendre les usages médicinaux des plantes	337
1.1	Les diplômes du paysan-herboriste.....	337
1.1.1	Les formations agricoles et les écoles de plantes médicinales	337
1.1.2	Les attentes des étudiants paysans-herboristes.....	340
1.2	Les lectures du paysan-herboriste.....	341
1.2.1	Traditions d'usages et esthétisation des savoirs	342
1.2.2	La bibliothèque idéale	344
1.3	L'apprentissage sur le terrain : les stages et les rencontres entre producteurs.....	347
1.3.1	Apprendre à faire en faisant : l'apprentissage des savoir-faire	347
1.3.2	La dimension sociale des savoirs : partager la connaissance	349
2.	Prouver les usages médicinaux des plantes	351
2.1	Les registres de preuves : principe actif et recul d'usage	351
2.1.1	La preuve par les principes actifs	351
2.1.2	La preuve par le recul d'usage.....	353
2.2	À l'entrelacs de l'ethnobotanique et de la biochimie.....	356
2.2.1	Des savoirs situés : l'ethnobotanique comme géographie des savoirs ...	357
2.2.2	Des savoirs métissés : l'herboristerie comme pratique syncrétique	359
3.	Mobiliser les savoirs sur les usages médicinaux des plantes	361
3.1	La mobilisation patrimoniale des savoirs de la médecine végétale	361
3.1.1	La patrimonialisation exogène des savoirs naturalistes populaires.....	362
3.1.2	L'inscription de l'herboristerie au PCI.....	364
3.2	La mobilisation politique des savoirs de la médecine végétale	366
3.2.1	Salagon, « antichambre de l'herboristerie »	367
3.2.2	Un plaidoyer épistémique consacré à la défense des usages populaires du végétal médicinal.....	369
	Éléments conclusifs du chapitre	373

Chapitre 10. Le dialogue avec le végétal. Les plantes soignantes comme êtres relationnels

1.	Les plantes, êtres intentionnels.....	379
1.1	La superposition du monde des plantes et du monde des hommes	379
1.1.1	La volonté des plantes	379
1.1.2	Les harmonies sensorielles	380
1.1.3	L'appariement des hommes et des plantes	383
1.2	L'évaluation des qualités médicinales des espèces.....	385

1.2.1	Les plantes aromatiques et médicinales.....	385
1.2.2	Les plantes spontanées.....	388
1.2.3	Les plantes locales	389
2.	Les plantes, êtres relationnels.....	392
2.1	La reconfiguration relationnelle.....	392
2.1.1	Les interactions expérientielles avec les plantes	392
2.1.2	La transcription artistique d'un dialogue.....	394
2.1.3	Le végétal, être sacré, être magique : la mise en place de démarches ritualisées.....	397
2.2	Des relations d'amour	399
2.2.1	La découverte d'une passion	399
2.2.2	La filiation d'une passion	400
2.2.3	À chacun sa plante.....	401
	Éléments conclusifs du chapitre	405
	Éléments conclusifs de la troisième partie	407
	Conclusion.....	409
1.	Un plaidoyer épistémique consacré à la réhabilitation des usages populaires du végétal médicinal	409
2.	Une attention aux vulnérabilités humaines et végétales	411
3.	Un répertoire hétéroclite et syncrétique de savoirs	413
4.	La prise en compte de l'intentionnalité des plantes.....	415
5.	Une ontologie politique	417
6.	Un engagement pour l'autonomie	418
	Épilogue.....	421
	Bibliographie.....	423
	Archives.....	449
	Index des noms scientifiques des plantes.....	453
	Index des noms populaires des plantes.....	457
	Table des illustrations	459
	Table des tableaux.....	463
	Table des figures.....	465
	Table des cartes.....	467
	Table des matières.....	469
	Annexes.....	477

Annexes

Annexe 1. Décret n° 2008-841 du 22 août 2008 relatif à la vente au public des plantes médicinales inscrites à la Pharmacopée et modifiant l'article D. 4211-11 du code de la santé publique	479
Annexe 2. Inventaire des entretiens réalisés dans le cadre de l'ethnographie de l'école de Salagon	493
Annexe 3. Les archives du séminaire d'ethnobotanique du musée de Salagon – Inventaire dressé en mars 2013	495
Annexe 4. Les archives du syndicat SIMPLES – Inventaire dressé en janvier 2016...	501

Annexe 1. Décret n° 2008-841 du 22 août 2008 relatif à la vente au public des plantes médicinales inscrites à la Pharmacopée et modifiant l'article D. 4211-11 du code de la santé publique

NOR: SJSP0816560D

Le Premier ministre,

Sur le rapport de la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative,

Vu la directive 98/34/CE du Parlement européen et du Conseil du 22 juin 1998 prévoyant une procédure d'information dans le domaine des normes et réglementations techniques et des règles relatives aux services de la société de l'information, notamment les notifications n° 2006/0153/F et n° 2006/0154/F,

Vu le code de la santé publique, notamment le 5° de son article L. 4211-1,

Décète :

Article 1.

L'article D. 4211-11 du code de la santé publique est remplacé par les dispositions suivantes :

« Art.D. 4211-11. — Les plantes ou parties de plantes médicinales inscrites à la pharmacopée qui figurent dans la liste suivante peuvent, sous la forme que la liste précise, être vendues par des personnes autres que les pharmaciens :

NOMS FRANÇAIS	NOMS SCIENTIFIQUES et synonymes	FAMILLE	PARTIES UTILISÉES de la plante	FORMES de préparation
Acacia à gomme.	<i>Acacia senegal</i> (L.) Willd. et autres espèces d'acacias d'origine africaine.	Fabaceae	Exsudation gommeuse = gomme arabique.	En l'état En poudre Extrait sec aqueux
Ache des marais.	<i>Apium graveolens</i> L.	Apiaceae	Souche radicante.	En l'état En poudre
Achillée millefeuille. Millefeuille.	<i>Achillea millefolium</i> L.	Asteraceae	Sommité fleurie.	En l'état
Agar-agar.	<i>Gelidium</i> sp., <i>Euchema</i> sp., <i>Gracilaria</i> sp.	Rhodophyceae	Mucilage = gélose.	En l'état En poudre
Ail.	<i>Allium sativum</i> L.	Liliaceae	Bulbe.	En l'état En poudre
Airelle myrtille. Voir Myrtille.				
Ajowan.	<i>Carum copticum</i> Benth. et	Apiaceae	Fruit.	En l'état

	Hook. f. (= <i>Psychotis ajowan</i> DC.).			En poudre
Alchémille.	<i>Alchemilla vulgaris</i> L. (sensu latiore).	Rosaceae	Partie aérienne.	En l'état
Alkékenge. Coqueret.	<i>Physalis alkekengi</i> L.	Solanaceae	Fruit.	En l'état
Alliaire.	<i>Sisymbrium alliaria</i> Scop.	Brassicaceae	Plante entière.	En l'état En poudre
Aloès des Barbades.	<i>Aloe barbadensis</i> Mill. (= <i>Aloe vera</i> L.).	Liliaceae	Mucilage.	En l'état En poudre
Amandier doux.	<i>Prunus dulcis</i> (Mill.) D. Webb var. <i>dulcis</i> .	Rosaceae	Graine, graine mondée.	En l'état En poudre
Ambrette.	<i>Hibiscus abelmoschus</i> L.	Malvaceae	Graine.	En l'état En poudre
Aneth.	<i>Anethum graveolens</i> L. (= <i>Peucedanum graveolens</i> Benth. et Hook.).	Apiaceae	Fruit.	En l'état. En poudre
Aneth fenouil. Voir Fenouil doux.				
Angélique. Angélique officinale.	<i>Angelica archangelica</i> L. (= <i>Archangelica officinalis</i> Hoffm.).	Apiaceae	Fruit.	En l'état En poudre
Anis. Anis vert.	<i>Pimpinella anisum</i> L.	Apiaceae	Fruit.	En l'état En poudre
Anis étoilé. Voir Badianier de Chine.				
Ascophyllum.	<i>Ascophyllum nodosum</i> Le Jol.	Phaeophyceae	Thalle.	En l'état En poudre Extrait sec aqueux
Aspérule odorante.	<i>Galium odoratum</i> (L.) Scop. (= <i>Asperula odorata</i> L.).	Rubiaceae	Partie aérienne fleurie.	En l'état
Aspic. Lavande aspic.	<i>Lavandula latifolia</i> (L. f.) Medik.	Lamiaceae	Sommité fleurie.	En l'état
Astragale à gomme. Gomme adragante.	<i>Astragalus gummifer</i> (Labill.) et certaines espèces du genre <i>Astragalus</i> d'Asie occidentale.	Fabaceae	Exsudation gommeuse = gomme adragante.	En l'état En poudre Extrait sec aqueux

Aubépine. Epine blanche.	<i>Crataegus laevigata</i> (Poir.) DC., <i>C. monogyna</i> Jacq. (Lindm.) (= <i>C. oxyacanthoides</i> Thuill.).	Rosaceae	Fruit.	En l'état
Aunée. Aunée officinale.	<i>Inula helenium</i> L.	Asteraceae	Partie souterraine.	En l'état En poudre
Avoine.	<i>Avena sativa</i> L.	Poaceae	Fruit.	En l'état En poudre
Badianier de Chine. Anis étoilé. Badiane de Chine.	<i>Illicium verum</i> Hook. f.	Magnoliaceae	Fruit = badiane de Chine ou anis étoilé.	En l'état, non fragmenté
Balsamite odorante. Menthe coq.	<i>Balsamita major</i> Desf. (= <i>Chrysanthemum balsamita</i> [L.] Baill.).	Asteraceae	Feuille, sommité fleurie.	En l'état
Bardane (grande).	<i>Arctium lappa</i> L. (= <i>A. majus</i> [Gaertn.] Bernh.) (= <i>Lappa major</i> Gaertn.).	Asteraceae	Feuille, racine.	En l'état
Basilic. Basilic doux.	<i>Ocimum basilicum</i> L.	Lamiaceae	Feuille.	En l'état En poudre
Baumier de Copahu. Baume de Copahu.	<i>Copaifera officinalis</i> L., <i>C. guyanensis</i> Desf., <i>C. lansdorfii</i> Desf.	Fabaceae	Oléo-résine dite « baume de copahu ».	En l'état
Bétoine.	<i>Stachys officinalis</i> (L.) Trevis. (= <i>Betonica officinalis</i> L.).	Lamiaceae	Feuille.	En l'état
Bigaradier. Voir Oranger amer.				
Blé.	<i>Triticum aestivum</i> L. et cultivars (= <i>T. vulgare</i> Host) (= <i>T. sativum</i> Lam.).	Poaceae	Son.	En l'état En poudre
Bouillon blanc.	<i>Verbascum thapsus</i> L., <i>V. densiflorum</i> Bertol. (= <i>V. thapsiforme</i> Schrad.), <i>V. phlomoides</i> L.	Scrophulariaceae	Corolle mondée.	En l'état
Bourrache.	<i>Borago officinalis</i> L.	Boraginaceae	Fleur.	En l'état
Bruyère cendrée.	<i>Erica cinerea</i> L.	Ericaceae	Fleur.	En l'état
Camomille allemande. Voir Matricaire.				

Camomille romaine.	<i>Chamaemelum nobile</i> (L.) All. (= <i>Anthemis nobilis</i> L.).	Asteraceae	Capitule.	En l'état
Camomille vulgaire. Voir Matricaire.				
Canéficier.	<i>Cassia fistula</i> L.	Fabaceae	Pulpe de fruit.	En l'état
Cannelier de Ceylan. Cannelle de Ceylan.	<i>Cinnamomum zeylanicum</i> Nees.	Lauraceae	Ecorce de tige raclée = cannelle de Ceylan.	En l'état En poudre
Cannelier de Chine. Cannelle de Chine.	<i>Cinnamomum aromaticum</i> Nees, <i>C. cassia</i> Nees ex Blume.	Lauraceae	Ecorce de tige = cannelle de Chine.	En l'état En poudre
Capucine.	<i>Tropaeolum majus</i> L.	Tropaeolaceae	Feuille.	En l'état
Cardamome.	<i>Elettaria cardamomum</i> (L.) Maton.	Zingiberaceae	Fruit.	En l'état En poudre
Caroubier. Gomme caroube.	<i>Ceratonia siliqua</i> L.	Fabaceae	Graine mondée = gomme caroube.	En l'état En poudre
Carragaheen. Mousse d'Irlande.	<i>Chondrus crispus</i> Lingby.	Gigartinaceae	Thalle.	En l'état
Carthame.	<i>Carthamus tinctorius</i> L.	Asteraceae	Fleur.	En l'état
Carvi. Cumin des prés.	<i>Carum carvi</i> L.	Apiaceae	Fruit.	En l'état En poudre
Cassissier. Groseiller noir.	<i>Ribes nigrum</i> L.	Grossulariaceae	Feuille, fruit.	En l'état
Centaurée (petite).	<i>Centaurium erythraea</i> Raf. (= <i>Erythraea centaurium</i> [L.] Persoon) (= <i>C. minus</i> Moench) (= <i>C. umbellatum</i> Gilib.).	Gentianaceae	Sommité fleurie.	En l'état
Cerisier griottier. Voir Griottier.				
Chicorée.	<i>Cichorium intybus</i> L.	Asteraceae	Feuille, racine.	En l'état
Chiendent (gros). Chiendent pied de poule.	<i>Cynodon dactylon</i> (L.) Pers.	Poaceae	Rhizome.	En l'état

Chiendent. Chiendent (petit).	<i>Elytrigia repens</i> [L.] Desv. ex Nevski (= <i>Agropyron repens</i> [L.] Beauv.) (= <i>Elymus repens</i> [L.] Goudl.).	Poaceae	Rhizome.	En l'état
Citronnelles.	<i>Cymbopogon</i> sp.	Poaceae	Feuille.	En l'état En poudre
Citrouille. Voir Courge citrouille.				
Clou de girofle. Voir Giroflier.				
Cochléaire.	<i>Cochlearia officinalis</i> L.	Brassicaceae	Feuille.	En l'état
Colatier. Voir Kolatier.				
Coquelicot.	<i>Papaver rhoeas</i> L., <i>P. dubium</i> L.	Papaveraceae	Pétale.	En l'état
Coqueret. Voir Alkékenge.				
Coriandre.	<i>Coriandrum sativum</i> L.	Apiaceae	Fruit.	En l'état En poudre
Courge citrouille. Citrouille.	<i>Cucurbita pepo</i> L..	Cucurbitaceae	Graine.	En l'état
Courge. Potiron.	<i>Cucurbita maxima</i> Lam.	Cucurbitaceae	Graine.	En l'état
Criste marine. Perce-pierre.	<i>Crithmum maritimum</i> L..	Apiaceae	Partie aérienne.	En l'état
Cumin des prés. Voir Carvi.				
Curcuma long.	<i>Curcuma domestica</i> Vahl (= <i>C. longa</i> L.).	Zingiberaceae	Rhizome.	En l'état En poudre
Cyamopsis. Gomme guar. Guar.	<i>Cyamopsis tetragonolobus</i> (L.) Taub.	Fabaceae	Graine mondée = gomme guar.	En l'état En poudre Extrait sec aqueux
Eglantier. Cynorrhodon. Rosier sauvage.	<i>Rosa canina</i> L., <i>R. pendulina</i> L. et autres espèces de <i>Rosa</i> .	Rosaceae	Pseudo-fruit = cynorrhodon.	En l'état

Eleuthérocoque.	<i>Eleutherococcus senticosus</i> Maxim.	Araliaceae	Partie souterraine.	En l'état
Estragon.	<i>Artemisia dracunculus</i> L.	Asteraceae	Partie aérienne.	En l'état En poudre
Eucalyptus. Eucalyptus globuleux.	<i>Eucalyptus globulus</i> Labill.	Myrtaceae	Feuille.	En l'état
Fenouil amer.	<i>Foeniculum vulgare</i> Mill. var. vulgare.	Apiaceae	Fruit.	En l'état En poudre
Fenouil doux. Aneth fenouil.	<i>Foeniculum vulgare</i> Mill. var. dulcis.	Apiaceae	Fruit.	En l'état En poudre
Fenugrec.	<i>Trigonella foenum-graecum</i> L.	Fabaceae	Graine.	En l'état En poudre
Févier. Voir Gléditschia.				
Figuier.	<i>Ficus carica</i> L.	Moraceae	Pseudo-fruit.	En l'état
Frêne.	<i>Fraxinus excelsior</i> L., <i>F. oxyphylla</i> M. Bieb.	Oleaceae	Feuille.	En l'état
Frêne à manne.	<i>Fraxinus ornus</i> L.	Oleaceae	Suc épaissi dit « manne ».	En l'état En poudre
Fucus.	<i>Fucus serratus</i> L., <i>F. vesiculosus</i> L.	Fucaceae	Thalle.	En l'état En poudre
Galanga (grand).	<i>Alpinia galanga</i> (L.) Willd.	Zingiberaceae	Rhizome.	En l'état En poudre
Galanga (petit).	<i>Alpinia officinarum</i> Hance.	Zingiberaceae	Rhizome.	En l'état En poudre
Genévrier. Genièvre.	<i>Juniperus communis</i> L.	Cupressaceae	Cône femelle dit « baie de genièvre ».	En l'état
Gentiane. Gentiane jaune.	<i>Gentiana lutea</i> L.	Gentianaceae	Partie souterraine.	En l'état En poudre
Gingembre.	<i>Zingiber officinale</i> Roscoe.	Zingiberaceae	Rhizome.	En l'état En poudre
Ginseng. Panax de Chine.	<i>Panax ginseng</i> C.A. Meyer (= <i>Aralia quinquefolia</i> Decne. et Planch.).	Araliaceae	Partie souterraine.	En l'état En poudre Extrait sec aqueux

Giroflier.	<i>Syzygium aromaticum</i> (L.) Merr. et Perry (= <i>Eugenia caryophyllus</i> (Sprengel) Bull. et Harr.).	Myrtaceae	Bouton floral = clou de girofle.	En l'état En poudre
Gléditschia. Févier.	<i>Gleditschia triacanthos</i> L., G. ferox Desf.	Fabaceae	Graine.	En l'état En poudre Extrait sec aqueux
Gomme adragante. Voir Astragale à gomme.				
Gomme arabique. Voir Acacia à gomme.				
Gomme caroube. Voir Caroubier.				
Gomme de sterculia. Voir Sterculia.				
Gomme guar. Voir Cyamopsis.				
Gomme Karaya. Voir Sterculia.				
Gomme M'Bep. Voir Sterculia.				
Griottier. Cerisier griottier. Queue de cerise.	<i>Prunus cerasus</i> L., <i>P. avium</i> (L.) L.	Rosaceae	Pédoncule du fruit = queue de cerise.	En l'état
Groseiller noir. Voir Cassissier.				
Guar. Voir Cyamopsis.				
Guarana. Voir Paullinia.				
Guimauve.	<i>Althaea officinalis</i> L.	Malvaceae	Feuille, fleur, racine.	En l'état En poudre (racine)
Hibiscus. Voir Karkadé.				

Houblon.	<i>Humulus lupulus</i> L.	Cannabaceae	Inflorescence femelle dite « cône de houblon ».	En l'état
Jujubier.	<i>Ziziphus jujuba</i> Mill. (= <i>Z. sativa</i> Gaertn.) (= <i>Z. vulgaris</i> Lam.) (= <i>Rhamnus zizyphus</i> L.).	Rhamnaceae	Fruit privé de graines.	En l'état
Karkadé. Oseille de Guinée. Hibiscus.	<i>Hibiscus sabdariffa</i> L.	Malvaceae	Calice et calicule.	En l'état
Kolatier. Colatier. Kola.	<i>Cola acuminata</i> (P. Beauv.) Schott et Endl. (= <i>Sterculia acuminata</i> P. Beauv.), <i>C. nitida</i> (Vent.) Schott et Endl. (= <i>C. vera</i> K. Schum.) et variétés.	Sterculiaceae	Amande dite « noix de kola ».	En l'état En poudre
Lamier blanc. Ortie blanche.	<i>Lamium album</i> L.	Lamiaceae	Corolle mondée, sommité fleurie.	En l'état
Laminaire.	<i>Laminaria digitata</i> J.P. Lamour., <i>L. hyperborea</i> (Gunnerus) Foslie, <i>L. cloustonii</i> Le Jol.	Laminariaceae	Stipe, thalle.	En l'état Extrait sec aqueux (thalle)
Laurier commun. Laurier sauce.	<i>Laurus nobilis</i> L.	Lauraceae	Feuille.	En l'état En poudre
Lavande. Lavande vraie.	<i>Lavandula angustifolia</i> Mill. (= <i>L. vera</i> DC.).	Lamiaceae	Fleur, sommité fleurie.	En l'état
Lavande aspic. Voir Aspic.				
Lavande stoechas.	<i>Lavandula stoechas</i> L.	Lamiaceae	Fleur, sommité fleurie.	En l'état
Lavande vraie. Voir Lavande.				
Lavandin « Grosso ».	<i>Lavandula</i> × <i>intermedia</i> Emeric ex Loisel.	Lamiaceae	Fleur, sommité fleurie.	En l'état
Lemongrass de l'Amérique centrale.	<i>Cymbopogon citratus</i> (DC.) Stapf.	Poaceae	Feuille.	En l'état En poudre
Lemongrass de l'Inde.	<i>Cymbopogon flexuosus</i> (Nees ex Steud.) J.F. Wats.	Poaceae	Feuille.	En l'état En poudre
Lichen d'Islande.	<i>Cetraria islandica</i> (L.) Ach.	Parmeliaceae	Thalle.	En l'état

	sensu latiore.			
Lierre terrestre.	<i>Glechoma hederacea</i> L. (= <i>Nepeta glechoma</i> Benth.).	Lamiaceae	Partie aérienne fleurie.	En l'état
Lin.	<i>Linum usitatissimum</i> L.	Linaceae	Graine.	En l'état En poudre
Livèche.	<i>Levisticum officinale</i> Koch.	Apiaceae	Feuille, fruit, partie souterraine.	En l'état En poudre
Macis. Voir Muscadier aromatique.				
Marjolaine. Origan marjolaine.	<i>Origanum majorana</i> L. (= <i>Majorana hortensis</i> Moench).	Lamiaceae	Feuille, sommité fleurie.	En l'état En poudre
Maté. Thé du Paraguay.	<i>Ilex paraguariensis</i> St.-Hil. (= <i>I. paraguayensis</i> Lamb.).	Aquifoliaceae	Feuille.	En l'état Extrait sec aqueux
Matricaire. Camomille allemande. Camomille vulgaire.	<i>Matricaria recutita</i> L. (= <i>Chamomilla recutita</i> [L.] Rausch.) (= <i>M. chamomilla</i> L.).	Asteraceae	Capitule.	En l'état
Mauve.	<i>Malva sylvestris</i> L.	Malvaceae	Feuille, fleur.	En l'état
Mélicite.	<i>Melissa officinalis</i> L.	Lamiaceae	Feuille, sommité fleurie.	En l'état
Menthe coq. Voir Balsamite odorante.				
Menthe poivrée.	<i>Mentha × piperita</i> L.	Lamiaceae	Feuille, sommité fleurie.	En l'état
Menthe verte.	<i>Mentha spicata</i> L. (= <i>M. viridis</i> L.).	Lamiaceae	Feuille, sommité fleurie.	En l'état
Ményanthe. Trèfle d'eau.	<i>Menyanthes trifoliata</i> L.	Menyanthaceae	Feuille.	En l'état
Millefeuille. Voir Achillée millefeuille.				
Mousse d'Irlande. Voir Carragaheen.				
Moutarde junciforme.	<i>Brassica juncea</i> (L.) Czern.	Brassicaceae	Graine.	En l'état En poudre

Muscadier aromatique. Macis. Muscade.	<i>Myristica fragrans</i> Houtt. (= <i>M. moschata</i> Thunb.).	Myristicaceae	Graine dite « muscade » ou « noix de muscade », arille dite « macis ».	En l'état En poudre (graine)
Myrte.	<i>Myrtus communis</i> L.	Myrtaceae	Feuille.	En l'état
Myrtille. Airelle myrtille.	<i>Vaccinium myrtillus</i> L.	Ericaceae	Feuille, fruit.	En l'état
Olivier.	<i>Olea europaea</i> L.	Oleaceae	Feuille.	En l'état
Oranger amer. Bigaradier.	<i>Citrus aurantium</i> L. (= <i>C. bigaradia</i> Duch.) (= <i>C. vulgaris</i> Risso).	Rutaceae	Feuille, fleur, péricarpe dit « écorce » ou zeste.	En l'état En poudre (péricarpe)
Oranger doux.	<i>Citrus sinensis</i> (L.) Pers. (= <i>C. aurantium</i> L.).	Rutaceae	Péricarpe dit « écorce » ou zeste.	En l'état En poudre
Origan.	<i>Origanum vulgare</i> L.	Lamiaceae	Feuille, sommité fleurie.	En l'état En poudre
Origan marjolaine. Voir Marjolaine.				
Ortie blanche. Voir Lamier blanc.				
Ortie brûlante.	<i>Urtica urens</i> L.	Urticaceae	Partie aérienne.	En l'état
Ortie dioïque.	<i>Urtica dioica</i> L.	Urticaceae	Partie aérienne.	En l'état
Oseille de Guinée Voir Karkadé.				
Panax de Chine Voir Ginseng.				
Papayer.	<i>Carica papaya</i> L.	Caricaceae	Suc du fruit, feuille.	En l'état En poudre (suc du fruit)
Passerose. Voir Rose trémière.				
Paullinia. Guarana.	<i>Paullinia cupana</i> Kunth. (= <i>P. sorbilis</i> Mart.).	Sapindaceae	Graine, extrait préparé avec la graine = guarana.	En l'état En poudre (extrait)
Pensée sauvage. Violette tricolore.	<i>Viola arvensis</i> Murray, <i>V. tricolor</i> L.	Violaceae	Fleur, partie aérienne fleurie.	En l'état

Perce-pierre. Voir Criste marine.				
Piment de Cayenne. Piment enragé. Piment (petit).	<i>Capsicum frutescens</i> L.	Solanaceae	Fruit.	En l'état En poudre
Pin sylvestre.	<i>Pinus sylvestris</i> L.	Pinaceae	Bourgeon.	En l'état
Pissenlit. Dent de lion.	<i>Taraxacum officinale</i> Web.	Asteraceae	Feuille, partie aérienne.	En l'état
Pommier.	<i>Malus sylvestris</i> Mill. (= <i>Pyrus malus</i> L.).	Rosaceae	Fruit.	En l'état
Potiron. Voir Courge.				
Prunier.	<i>Prunus domestica</i> L.	Rosaceae	Fruit.	En l'état
Queue de cerise. Voir Griottier.				
Radis noir.	<i>Raphanus sativus</i> L. var. <i>niger</i> (Mill.) Kerner.	Brassicaceae	Racine.	En l'état
Raifort sauvage.	<i>Armoracia rusticana</i> Gaertn., B. Mey. et Scherb. (= <i>Cochlearia armoracia</i> L.).	Brassicaceae	Racine.	En l'état En poudre
Réglisse.	<i>Glycyrrhiza glabra</i> L.	Fabaceae	Partie souterraine.	En l'état En poudre Extrait sec aqueux
Reine-des-prés. Ulmaire.	<i>Filipendula ulmaria</i> (L.) Maxim. (= <i>Spiraea ulmaria</i> L.).	Rosaceae	Fleur, sommité fleurie.	En l'état
Romarin.	<i>Rosmarinus officinalis</i> L.	Lamiaceae	Feuille, sommité fleurie.	En l'état En poudre
Ronce.	<i>Rubus</i> sp.	Rosaceae	Feuille.	En l'état
Rose trémière. Passerose.	<i>Alcea rosea</i> L. (= <i>Althaea rosea</i> L.).	Malvaceae	Fleur.	En l'état
Rosier à roses pâles.	<i>Rosa centifolia</i> L.	Rosaceae	Bouton floral, pétale.	En l'état
Rosier de Damas.	<i>Rosa damascena</i> Mill.	Rosaceae	Bouton floral, pétale.	En l'état

Rosier de Provens. Rosier à roses rouges.	<i>Rosa gallica</i> L.	Rosaceae	Bouton floral, pétale.	En l'état
Rosier sauvage. Voir Eglantier.				
Safran.	<i>Crocus sativus</i> L.	Iridaceae	Stigmate.	En l'état En poudre
Sarriette des jardins.	<i>Satureja hortensis</i> L.	Lamiaceae	Feuille, sommité fleurie.	En l'état En poudre
Sarriette des montagnes.	<i>Satureja montana</i> L.	Lamiaceae	Feuille, sommité fleurie.	En l'état En poudre
Sauge d'Espagne.	<i>Salvia lavandulifolia</i> Vahl.	Lamiaceae	Feuille, sommité fleurie.	En l'état En poudre
Sauge officinale.	<i>Salvia officinalis</i> L.	Lamiaceae	Feuille.	En l'état
Sauge sclarée. Sclarée toute- bonne.	<i>Salvia sclarea</i> L.	Lamiaceae	Feuille, sommité fleurie.	En l'état En poudre
Sauge trilobée.	<i>Salvia fruticosa</i> Mill. (= <i>S. triloba</i> L. f.).	Lamiaceae	Feuille.	En l'état En poudre
Seigle.	<i>Secale cereale</i> L.	Poaceae	Fruit, son.	En l'état En poudre
Serpolet. Thym serpolet.	<i>Thymus serpyllum</i> L. sensu latiore.	Lamiaceae	Feuille, sommité fleurie.	En l'état En poudre
Sterculia. Gomme Karaya. Gomme M'Bep. Gomme de Sterculia.	<i>Sterculia urens</i> Roxb., <i>S.</i> <i>tomentosa</i> Guill. et Perr.	Sterculiaceae	Exsudation gommeuse = gomme de Sterculia, gomme Karaya, gomme M'Bep.	En l'état En poudre Extrait sec aqueux
Sureau noir.	<i>Sambucus nigra</i> L.	Caprifoliaceae	Fleur, fruit.	En l'état
Tamarinier de l'Inde.	<i>Tamarindus indica</i> L.	Fabaceae	Pulpe de fruit.	En l'état En poudre
Temoe-lawacq.	<i>Curcuma xanthorrhiza</i> Roxb.	Zingiberaceae	Rhizome.	En l'état
Thé du Paraguay. Voir Maté.				
Théier. Thé.	<i>Camellia sinensis</i> (L.) Kuntze (= <i>C. thea</i> Link) (= <i>Thea sinensis</i> (L.) Kuntze).	Theaceae	Feuille.	En l'état Extrait sec aqueux

Thym.	<i>Thymus vulgaris</i> L., <i>T. zygis</i> L.	Lamiaceae	Feuille, sommité fleurie.	En l'état En poudre
Thym serpolet. Voir Serpolet.				
Tilleul.	<i>Tilia platyphyllos</i> Scop., <i>T. cordata</i> Mill. (= <i>T. ulmifolia</i> Scop.) (= <i>T. parvifolia</i> Ehrh. ex Hoffm.) (= <i>T. sylvestris</i> Desf.), <i>T. × vulgaris</i> Heyne ou mélanges.	Tiliaceae	Aubier, inflorescence.	En l'état
Trèfle d'eau. Voir Ményanthe.				
Ulmaire. Voir Reine-des-prés.				
Verveine odorante.	<i>Aloysia citrodora</i> Palau (= <i>Aloysia triphylla</i> (L'Hérit.) Britt.) (= <i>Lippia citrodora</i> H.B.K.).	Verbenaceae	Feuille.	En l'état
Vigne rouge.	<i>Vitis vinifera</i> L.	Vitaceae	Feuille.	En l'état
Violette.	<i>Viola calcarata</i> L., <i>V. lutea</i> Huds., <i>V. odorata</i> L.	Violaceae	Fleur.	En l'état
Violette tricolore. Voir Pensée sauvage.				

Article 2.

La ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative est chargée de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 22 août 2008.

Par le Premier ministre : François Fillon

La ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative : Roselyne Bachelot-Narquin

Annexe 2. Inventaire des entretiens réalisés dans le cadre de l'ethnographie de l'école de Salagon

Prénom	Dpt	Catégorie Professionnelle	Métier	Fidélité	Inter-venant	Remarques
Magali	4	Recherche	Ethnobotaniste	Assidu	Oui	
Élise	68	Recherche	Coorganisatrice du séminaire	Assidu	Oui	Comité scientifique du séminaire
Corine	4	Éducation à l'environnement	Animatrice nature	0	Non	Stagiaire à Salagon
Clotilde	75	Culture	Écrivaine	Habitué	Non	Créatrice d'une école d'herboristerie
Eva	4	Culture	Jardinière à Salagon	Habitué	Non	
Caroline	4	Éducation à l'environnement	Documentaliste à l'EPI	Habitué	Non	
Laurence	4	Recherche	Ethnobotaniste	Assidu	Oui	Auparavant paysanne-herboriste
Vanessa	52	Recherche	Doctorante	Familier	Oui	Thèse en ethnoécologie au MNHN
Dominique	5	Éducation à l'environnement	Animatrice nature	Assidu	Oui	
Pierre	4	Culture	Ancien directeur de Salagon	Habitué	Non	
François	Suisse	Recherche	Ethnobotaniste	0	Non	
Dorothy	4	Culture	Médiatrice culturelle à Salagon	Assidu	Oui	
Corine	29	Nature	Jardinière	0	Non	Stagiaire à Salagon
Jean-Yves	Portugal	Recherche	Ethnologue, Directeur de Musée	Assidu	Oui	Comité scientifique du séminaire

						Collectif de réflexion autour de l'ethnobotanique de terrain
Laurent	22	Recherche	Doctorant	Habitué	Oui	
Raphaële	65	Nature	Ethnologue, Conservatoire botanique	Assidu	Oui	Comité scientifique du séminaire
Pierre	4	Nature	Ouvrier forestier	Habitué	Non	
Céline	4	Herboristerie	Herboriste	Régulier	Non	
Pierre	4	Recherche	Ethnobotaniste	Assidu	Oui	Comité scientifique du séminaire
Bernadette	75	Recherche	Maître de conférences en ethnologie	Régulier	Oui	
Pascal	69	Recherche	Maître de conférences en langues anciennes	Assidu	Oui	Comité scientifique du séminaire
Claude	13	Éducation à l'environnement	Animateur nature	Habitué	Oui	
Cécile	69	Éducation à l'environnement	Animatrice nature	Habitué	Non	
Danielle	4	Recherche	Ethnologue, Ancienne directrice de Salagon	Assidu	Oui	Comité scientifique du séminaire
Rachel	Lux	Recherche	Adjointe de recherche en sociologie	Régulier	Non	Ancienne coorganisatrice du séminaire
Thierry	23	Herboristerie	Paysan-herboriste	Habitué	Non	

Annexe 3. Les archives du séminaire d'ethnobotanique du musée de Salagon – Inventaire dressé en mars 2013

BOITE 1 : JARDINS / 200-2001-2002 / Table ronde 1997, Projet PHLOMIS, Colloque Angers

CODE	TYPE	NOM	AUTEURS	DATE
B1.R1	Rapport	<i>Mise en place d'une politique d'insertion et de développement local par la gestion du patrimoine environnemental, Un terrain d'application : les jardins ethnobotaniques de Salagon, février 1997</i>	Pierre Lieutaghi	Février 1997
B1.P1	Pochette	<i>Table ronde ethnobotanique – Inscriptions</i>	<i>Non signalé</i>	Juin 1997
B1.P2	Pochette	<i>Table ronde ethnobotanique – 21 juin 1997</i>	<i>Non signalé</i>	Juin 1997
B1.C1	Cahier	<i>Table ronde ethnobotanique – Prise de notes</i>	<i>Non signalé</i>	Juin 1997
B1.P3	Pochette	<i>Année 2000 (essentiellement demande de subventions)</i>	<i>Non signalé</i>	2000
B1.P4	Pochette	<i>2001 (demande de subventions et courriers divers)</i>	<i>Non signalé</i>	2001
B1.P5	Pochette	<i>Jardins : demande de subvention 2001</i>	<i>Non signalé</i>	2001
B1.P6	Pochette	<i>2002 dont guide du chêne blanc (demande de subvention)</i>	<i>Non signalé</i>	2002
B1.P7	Pochette	<i>Jardin écologique : guide de découverte, demande de subvention 2002</i>	<i>Non signalé</i>	2002
B1.P8	Pochette	<i>Jardins – demande de subvention 2002 (amélioration de l'ensemble des jardins et création du jardin de la noria.)</i>	<i>Non signalé</i>	2002
B1.P9	Pochette	<i>Projet FLOMIS (Rapport de présentation du projet et demande de subventions)</i>	Pierre Lieutaghi et autres	2003-2004
B1.P20	Pochette	<i>Colloque « Végétal et médiations culturelles » 25-26 octobre 2004 Angers</i>	<i>Non signalé</i>	2004
B1.P21	Pochette	<i>Actes sud</i>	<i>Non signalé</i>	2004
B1.P21	Pochette	<i>Pierre Lieutaghi (Projet Flomis, projet d'outil informatique pour une base de données ethnobotaniques méditerranéennes)</i>	<i>Non signalé</i>	1999-2004

BOITE 2 : ETHNOBOTA (Séminaire/publication/formation) 2001

CODE	TYPE	NOM	AUTEUR	DATE
B2.P1	Pochette	<i>ETHNOBOTANIQUE – Interventions DM 1998-1999</i>	<i>Non signalé</i>	1998-1999
B2.P2	Pochette	<i>ETHNOBOTANIQUE – Fiche d’inscription 2001</i>	<i>Non signalé</i>	2001
B2.P3	Pochette	<i>Programme 2001 + idées et contact</i>	<i>Non signalé</i>	2001
B2.P4	Pochette	<i>Séminaire 2001 – organisation/inscriptions – administration – bilan</i>	<i>Non signalé</i>	2001
B2.P5	Pochette	<i>Courrier aux membres du CS et réponses</i>	<i>Non signalé</i>	2001
B2.P6	Pochette	<i>Pré-programme corrigé par PL (Pierre Lieutaghi) + pistes pour séminaire</i>	<i>Non signalé</i>	2001
B2.P7	Pochette	<i>Ethnobotanique – projet séminaire 2000 et table rond cueillettes – Aspects financiers et administratif</i>	<i>Non signalé</i>	
B2.P8	Pochette	<i>Documents séminaire 2002 publication</i>	<i>Non signalé</i>	2002
B2.P9	Pochette	<i>Interventions DM (Danielle Musset)</i>	<i>Non signalé</i>	2002
B2.P10	Pochette	<i>Projet de convention + Alpes de Lumières (AL) convention générale – volume / ethnobotanique (conventions de coédition pour la publication des actes de Salagon)</i>	<i>Non signalé</i>	2002
B2.P11	Pochette	<i>ETHNOBOTANIQUE FORMATION</i>	<i>Non signalé</i>	2002

BOITE 3 : ETHNOBOTA (Séminaire – publication) 2001 – 2002

CODE	TYPE	NOM	AUTEUR	DATE
B3.P1	Pochette	<i>PUBLICATION – Séminaire 2001 (contribution des auteurs : manuscrits et disquettes)</i>	<i>Divers</i>	2001
B3.P2	Pochette	<i>SEMINAIRE 2002</i> <i>-pochette B3.P2A1 : Séminaire juin 2002 (organisation, inscriptions, lettres de commande, adresses)</i> <i>-pochette B3.P2A2 : Séminaire ethnobotanique octobre 2002- L’ARBRE</i> <i>-pochette B3.P2A3 : Séminaire 2002 + publication – demande de subvention</i>	<i>Divers</i>	2002

		<i>-pochette B3.P2A4 : Séminaire ethnobotanique – réflexion / contenu 2001 – Projet 2002</i>		
B3.P3	Pochette	<i>PUBLICATION – Séminaire 2002 (contribution des auteurs)</i>	<i>Divers</i>	2002

BOITE 4 : ETHNOBOTA (Séminaire – publication) 2003 – 2004

CODE	TYPE	NOM	AUTEUR	DATE
B4.P1	Pochette	<i>Séminaire ethnobotanique - 2003</i>	<i>Divers</i>	2003
B4.P2	Pochette	<i>Séminaire ethnobotanique - 2004</i>	<i>Divers</i>	2004
B4.P3	Pochette	<i>Actes du séminaire d'ethnobotanique de Salagon - 2004</i>	<i>Divers</i>	2004-2005

BOITE 5 : ETHNOBOTA (Publication Actes) 2003 – 2004

CODE	TYPE	NOM	AUTEUR	DATE
B5.P1	Pochette	<i>Séminaire 2003-2004 - Textes/Publication - Programmes</i>	<i>Divers</i>	2003-2004
B5.P2	Pochette	<i>2003 (Contribution des auteurs pour le séminaire de 2003 en vue de la publication des Actes)</i>	<i>Divers</i>	2003
B5.P3	Pochette	<i>2004 (Contribution des auteurs pour le séminaire de 2004 en vue de la publication des Actes : manuscrits, illustrations et CDROM)</i>	<i>Divers</i>	2004
B5.C1	CD-ROM	<i>Séminaire ethnobotanique - 2 dossiers : séminaires ethnobotanique et séminaire ethnobo-textes + 1 avec toute la sauvegarde de mes mails</i>	<i>Divers</i>	Non spécifié

BOITE 6 : ETHNOBOTA (Séminaire-Publication) 2005 – 2006

CODE	TYPE	NOM	AUTEUR	DATE
B6.P1	Pochette	<i>Séminaire 2005 (Programme et demande de subvention)</i>	<i>Divers</i>	2005-2006
B6.P2	Pochette	<i>Inscriptions séminaire mai 2005</i>	<i>Divers</i>	2005
B6.P3	Pochette	<i>Inscriptions 2006</i>	<i>Divers</i>	2006
B6.P4	Pochette	<i>Séminaire 2006 (Programme et demande de subvention)</i>	<i>Divers</i>	2006
B6.P5	Pochette	<i>Actes du séminaire 2005-2006 (manuscrits (papier + 1 disquette) du séminaire de 2006)</i>	<i>Divers</i>	2006

BOITE 7 : ETHNOBOTA (Colloque) 2007

CODE	TYPE	NOM	AUTEUR	DATE
B7.P1	Pochette	<i>Inscriptions colloque</i>	<i>Divers</i>	2007
B7.P2	Pochette	<i>Actes du colloque Jardins 27-28 septembre 2007 (manuscrits)</i>	<i>Divers</i>	2007
B7.P3	Pochette	<i>2007 Colloque</i>	<i>Divers</i>	2007

BOITE 8 : ETHNOBOTA (Séminaire+divers) 2008

CODE	TYPE	NOM	AUTEUR	DATE
B8.P1	Pochette	<i>Séminaire 2008 (inscriptions, demande de subvention, rapport intermédiaire)</i>	<i>Divers</i>	2008
B8.P2	Pochette	<i>Séminaire 2008 – Communications</i>	<i>Divers</i>	2008
B8.P3	Pochette	<i>Devis imprimeurs et éditeurs</i>	<i>Divers</i>	2003-2008

BOITE 9 : ETHNOBOTA (Séminaire+divers) 2009

CODE	TYPE	NOM	AUTEUR	DATE
B9.P1	Pochette	<i>Documents divers séminaire ethnobotanique (documentations, lettres, fichiers contacts pour organisation des séminaires ethnobotanique)</i>	<i>Divers</i>	2002
B9.P2	Pochette	<i>Séminaire 2009 (fiche d'inscriptions)</i>	<i>Divers</i>	2009
B9.P3	Pochette	<i>Séminaire 2009 (programme, actes...)</i>	<i>Divers</i>	2009
B9.R1	Rapport	<i>Du lis à l'orchidée, du nénuphar au ginseng, d'Aphrodite à Saint Valentin : écologie végétale du territoire amoureux</i>	<i>Divers</i>	2009

BOITE 10 : ETHNOBOTA (Séminaire) 2010 - ...

CODE	TYPE	NOM	AUTEUR	DATE
B10.P1	Pochette	<i>Séminaire 2010 (Fiches d'inscription)</i>	<i>Divers</i>	2010
B10.P2	Pochette	<i>Séminaire 2010 – Les plantes et le feu (rapport final mission ethnologie, programme, demande de subvention)</i>	<i>Divers</i>	2010
B10.P3	Pochette	<i>Séminaire 2011 (Fiches d'inscription)</i>	<i>Divers</i>	2011
B10.P4	Pochette	<i>Séminaire 2012 (Fiches d'inscriptions)</i>	<i>Divers</i>	2012

Annexe 4. Les archives du syndicat SIMPLES – Inventaire dressé en janvier 2016

ETAT DES ARCHIVES AU 22 JANVIER 2016

BOITE	THEME BOITE	DECLINAISON	THEME DECLINAISON	NOMBRE BOITES
A	Comptabilité	Non	Non	13
B	Vie courante	B1A-B1G	Administratif et historique	7
B	Vie courante	B2A-B2C	Certification	3
B	Vie courante	B3A-B3B	Anciens contrôles	2
C	Contrôle	C1A	Alpes	1
C	Contrôle	C2A	Auvergne	1
C	Contrôle	C3A	Bourgogne et Bretagne	1
C	Contrôle	C4A	Cévennes	1
C	Contrôle	C5A-C5B	Grands causses	2
C	Contrôle	C6	Jura, Vosges, Suisse	1
C	Contrôle	C7	Limousin	1
C	Contrôle	C8	Pyrénées	1
D	Fête des simples	Non	Non	1

BOITES A : La comptabilité du syndicat

BOITE	CODE	TYPE	CONTENU	CONTENU DETAILLE	MASSIF	DATE
A1	A1	*	Comptabilité	Comptabilité	<i>Fédération</i>	1984-2004
A2	A2	*	Comptabilité	Comptabilité	<i>Fédération</i>	1997-2009
A3	A3	*	Comptabilité	Coop papier 2008-2009; dossiers salariés 2000-2001; Fête des simples 2013	<i>Fédération</i>	2008-2013
A4	A4	*	Comptabilité	Fête des simples 2011	<i>Fédération</i>	2011
A5	A5	*	Comptabilité	Comptabilité	<i>Fédération</i>	2007-2010
A6	A6	*	Comptabilité	Comptabilité syndicat et association	<i>Fédération</i>	2010-2011
A7	A7	*	Comptabilité	Comptabilité association	<i>Fédération</i>	2011-2012
A8	A8	*	Comptabilité	Comptabilité syndicat	<i>Fédération</i>	2011-2012
A9	A9	*	Comptabilité	Comptabilité syndicat	<i>Fédération</i>	2012-2013
A10	A10	*	Comptabilité	Comptabilité association	<i>Fédération</i>	2012-2013
A11	A11	*	Comptabilité	Fête des simples 2014	<i>Fédération</i>	2014
A12	A12	*	Comptabilité	Comptabilité syndicat	<i>Fédération</i>	2013-2014
A13	A13	*	Comptabilité	Comptabilité syndicat	<i>Fédération</i>	2013-2014

BOITES B : La vie courante du syndicat

BOITE	CODE	TYPE	CONTENU	CONTENU DETAILLE	MASSIF	DATE
B1A	B1.P1	Pochette	Contrôle	<i>3 pochettes contenant des fiches de contrôle, des documents divers liés au contrôle, et des demandes d'utilisation de la marque collective</i>	Fédération	1984-1990
B1A	B1.P2	Pochette	Bulletins d'adhésions	<i>3 pochettes contenant des bulletins d'adhésions, fiches d'adhérents et des courriers manuscrits</i>	Fédération	1986-1995
B1A	B1.P3	Pochette	CR AG et CA - Certification AB - Régionalisation du syndicat	<i>Correspondances [1993-1994], Convocations et comptes rendus CA et AG 1993; 1994; 1995-2001, Documents sur la régionalisation du syndicat et des devis et informations sur les organismes certificateurs [Qualité France, Bio contact, Ecocert]</i>	Fédération	1993-2001
B1A	B1.P4	Pochette	Documents types vierges	<i>6 pochettes contenant des documents vierges: demande d'utilisation de la marque collective, fiche de contrôle interne, etc.</i>	Fédération	1984-1986
B1A	B1.P5	Pochette	Communication	<i>8 pochettes contenant des brochures tarifaires et de la documentation relative à des salons, livres, colloques, des logos simples et étiquettes, des informations sur l'ARH, des bulletins de liaisons diffusés en 1994, des documents divers, une pétition relative à la réhabilitation du diplôme d'herboriste, une enquête faite par le syndicat sur l'installation agricole.</i>	Fédération	1991-1998
B1B	B1.P6	Pochette	Historique du syndicat	<i>6 pochettes contenant des informations sur les colloques organisés en 1982-1983, sur les AG et CA de 1984-1985, des courriers et notes manuscrites (1984), des correspondances (1986-1991), des documents officiels du syndicat (1986;1990;1993;2001), de la documentation diverses sur les PAM</i>	Fédération	1982-2001

B1B	B1.P7	Pochette	Documents administratifs	<i>Diverses documents officiels relatifs à l'association "Les Simples" (statuts, parution au JO) et au syndicat (déménagement du siège social, statuts, attestations d'assurance)</i>	Fédération	1998-2012
B1B	B1.P8	Pochette	CR AG et documents officiels	<i>4 pochettes contenant le compte rendu de l'AG du 22 mars 1995, une enquête ARH-Simples réalisée en 1997, les comptes rendus des AG et CA réalisés en 2000 et en 2007;</i>	Fédération	1995-2007
B1C	B1.C1	Cahier	Cahier des charges 1988	<i>6 exemplaires du cahier des charges 1988</i>	Fédération	1988
B1C	B1.P9	Pochette	Rapports sur le thème de la cueillette	<i>4 pochettes contenant le rapport de synthèse du séminaire "la cueillette de plantes sauvages", décembre 1989 et le compte rendu de la table ronde "les cueillettes en Margeride", octobre 1997 et d'autres informations sur la cueillette.</i>	Fédération	1989-1997
B1C	B1.P10	Pochette	Logos pour tampons et documentation INPI	<i>Ensemble de documents relatifs au dépôt de la marque simples</i>	Fédération	1995
B1C	B1.P11	Pochette	Homologation du cahier des charges	<i>3 dossiers contenant des courriers et notes relatives à l'homologation du cahier des charges et à la mise en place de la procédure de contrôle, 2 exemplaires du cahier des charges 1988 et le numéro 296 du JO</i>	Fédération	1988
B1C	B1.P12	Pochette	Zone de montagne	<i>Courriers divers relatifs à l'établissement de listes de communes situées en zone de montagne</i>	Tous massifs	1988-1989
B1D	B1.C2	Cahier	Compte rendu AG et CA 1988 à 1990	Compte rendu AG et CA 1988 à 1990	Fédération	1988-1990
B1D	B1.C3	Cahier	Compte rendu AG et CA 1991 à 1993	Compte rendu AG et CA 1991 à 1993	Fédération	1991-1993

B1D	B1.C4	Cahier	Compte rendu AG et CA 1993 à 1996	Compte rendu AG et CA 1993 à 1996 et documents divers	Fédération	1993-1996
B1D	B1.P13	Pochette	Compte rendu AG et CA 1985-1996	<i>7 pochettes contenant les convocations et comptes rendus AG et CA: 1985; 1986; 1987; 1988; 1989-1992; 1994-1996; des notes prises aux CA et AG 1989-1990-1991.</i>	Fédération	1985-1996
B1D	B1.P14	Pochette	Compte rendu AG et CA 1997-2002	<i>9 pochettes contenant les convocations et comptes rendus AG et CA: 1997; 1998; 1999; 2000; 2001; 2002; non datés; des procurations.</i>	Fédération	1997-2002
B1E	B1.P15	Pochette	Documents administratifs	<i>3 pochettes contenant : liste membres simples [1986;1987;1988;1997;1998;1999;2000;2002;2007 et non datée]; des courriers et notes internes [1986-1988]; des courriers [1989;1993];</i>	Fédération	1986-2002
B1F	B1.P16	Pochette	Documents administratifs	<i>4 pochettes contenant : des documents officiels; des documents divers [1987-1992] et [1997-1999] et des dépliants simples.</i>	Fédération	1987-1999
B1F	B1.P17	Pochette	Documents administratifs	<i>3 pochettes contenant de la documentation diverse, des documents et courriers internes et des notes manuscrites.</i>	Fédération	2006-2015
B1F	B1.P18	Pochette	Adhésion Cap Santé	<i>Adhésion Cap Santé</i>	Fédération	2008
B1F	B1.P19	Pochette	Compte rendu AG et CA 2007 à 2010	Compte rendu AG et CA 2007 à 2010	Fédération	2007-2010
B1F	B1.P20	Pochette	Compte rendu AG et CA 2010 à 2011	Compte rendu AG et CA 2010 à 2011	Fédération	2010-2011
B1F	B1.P21	Pochette	Compte rendu AG et CA 2012 à 2013	Compte rendu AG et CA 2012 à 2013	Fédération	2012-2013

B1F	B1.P22	Pochette	Compte rendu AG et CA 2013 à 2014	Compte rendu AG et CA 2013 à 2014	Fédération	2013-2014
B1F	B1.P23	Pochette	Compte rendu AG et CA 2007 à 2012	Compte rendu AG et CA 2007 à 2012	Fédération	2007-2012
B2A	B2.P1	Pochette	Certification ACAB/ECOCERT	<i>Dossier ACAB (Courriers divers échangés avec l'ACAB, notes manuscrites [1988-1989]), Dossier contrôle ACAB/ECOCERT (ACAB [1989-1990], ECOCERT [1991], Contrôles structures [1990-1992])</i>	Fédération	1988-1992
B2A	B2.P2	Pochette	Certification ECOCERT/Simples	<i>6 pochettes contenant des dossiers de contrôle Simples-ECOCERT</i>	Massifs mélangés	1991-1994
B2A	B2.P3	Pochette	Certification ECOCERT/Simples	<i>5 pochettes contenant des dossiers de contrôle Simples-ECOCERT</i>	Pyrénées	1992
B2A	B2.P4	Pochette	Certification ECOCERT/Simples	<i>5 pochettes contenant des dossiers de contrôle Simples-ECOCERT</i>	Auvergne	1992-1994
B2B	B2.P5	Pochette	Certification AB	<i>6 pochettes contenant des informations sur la législation AB; les relations avec le CAF, FNAB, IFOAM; un audit réalisé sur les organismes certificateurs; des documents officiels sur les marques collectives; une enquête réalisée par le Ministère de l'économie sur les simples; des documents sur la MSA.</i>	Fédération	1989-1992
B2B	B2.P6	Pochette	Certification AB	<i>4 pochettes contenant des informations sur les COMAC; sur l'ITAB; sur l'interprofession BIO; sur ECOCERT.</i>	Fédération	1989-1992
B2C	B2.P7	Pochette	Certification ECOCERT/Simples	<i>7 pochettes contenant des dossiers de contrôle Simples-ECOCERT</i>	Fédération	1992

B2C	B2.P8	Pochette	Certification ECOCERT/Simples	<i>4 pochettes contenant des dossiers de contrôle Simples-ECOCERT</i>	Cévennes	1994
B2C	B2.P9	Pochette	Certification ECOCERT/Simples	<i>6 pochettes contenant des dossiers de contrôle Simples-ECOCERT</i>	Massifs mélangés	1989-1994
B2C	B2.P10	Pochette	Certification ECOCERT/Simples	<i>7 pochettes contenant des dossiers de contrôle Simples-ECOCERT</i>	Alpes	1992-1994
B3A	B3.P1	Pochette	Dossier de contrôle suivi et/ou fiche de visite annuelle	<i>16 pochettes contenant des dossiers de contrôle suivi et/ou fiches de visite annuelle de producteurs simples du massif Alpes</i>	Alpes	1996-2001
B3A	B3.P2	Pochette	Dossier de contrôle suivi et/ou fiche de visite annuelle	<i>9 pochettes contenant des dossiers de contrôle suivi et/ou fiches de visite annuelle de producteurs simples du massif Pyrénées</i>	Pyrénées	1996-2000
B3A	B3.P3	Pochette	Dossier de contrôle suivi et/ou fiche de visite annuelle	<i>8 pochettes contenant des dossiers de contrôle suivi et/ou fiches de visite annuelle de producteurs simples du massif Auvergne</i>	Auvergne	1996-2001
B3A	B3.P4	Pochette	Dossier de contrôle suivi et/ou fiche de visite annuelle	<i>3 pochettes contenant des dossiers de contrôle suivi et/ou fiches de visite annuelle des massifs Cévennes, Alpes et Auvergne</i>	Fédération	2001
B3A	B3.P5	Pochette	Dossier de contrôle suivi et/ou fiche de visite annuelle	<i>8 pochettes contenant des dossiers de contrôle suivi et/ou fiches de visite annuelle de producteurs simples du massif Cévennes</i>	Cévennes	1996-2001

B3A	B3.P6	Pochette	Dossier de contrôle suivi et/ou fiche de visite annuelle	<i>5 pochettes contenant des dossiers de contrôle suivi et/ou fiches de visite annuelle de producteurs simples du massif Jura-Vosges</i>	Jura-Vosges	1996-2000
B3A	B3.P7	Pochette	Dossier de contrôle suivi et/ou fiche de visite annuelle	<i>4 pochettes contenant des dossiers de contrôle suivi et/ou fiches de visite annuelle du massif Lozère</i>	Lozère	1996-2001
B3A	B3.P8	Pochette	Dossier de contrôle suivi et/ou fiche de visite annuelle	<i>3 pochettes contenant des dossiers de contrôle suivi et/ou fiches de visite annuelle du massif Limousin</i>	Limousin	1996-2001
B3B	B3.P9	Pochette	Anciens producteurs	<i>Dossiers de producteurs ayant quitté Simples</i>	Tous massifs	1996-2001
B3B	B3.P10	Pochette	Anciens producteurs	<i>Dossiers de producteurs ayant quitté Simples</i>	Tous massifs	1992-1996
B3B	B3.P11	Pochette	Anciens producteurs	<i>Dossiers de producteurs ayant quitté Simples</i>	Tous massifs	1988-1992
B3B	B3.P12	Pochette	Anciens producteurs	<i>Dossiers de producteurs ayant quitté Simples</i>	Tous massifs	1986-1992

BOITES C : Les dossiers de contrôle des producteurs du syndicat

BOITE	CODE	TYPE	CONTENU	CONTENU DETAILLE	MASSIF	DATE
C1	C1.*	*	Contrôles producteurs	Contrôles producteurs	<i>Alpes</i>	2005-****
C2	C2.*	*	Contrôles producteurs	Contrôles producteurs	<i>Auvergne</i>	2005-****
C3	C3.*	*	Contrôles producteurs	Contrôles producteurs	<i>Bourgogne-Bretagne</i>	2005-****
C4	C4.*	*	Contrôles producteurs	Contrôles producteurs	<i>Cévennes</i>	2005-****
C5A	C5.*	*	Contrôles producteurs	Contrôles producteurs	<i>Grands Causses</i>	2005-****
C5B	C5.*	*	Copies contrôles producteurs	Copies contrôles producteurs	<i>Grands Causses</i>	2005-****
C6	C6.*	*	Contrôles producteurs	Contrôles producteurs	<i>Jura, Vosges, Suisse</i>	2005-****
C7	C7.*	*	Contrôles producteurs	Contrôles producteurs	<i>Limousin</i>	2005-****
C8	C8.*	*	Contrôles producteurs	Contrôles producteurs	<i>Pyrénées</i>	2005-****

BOITE D : L'organisation de la fête des SIMPLES

BOITE	CODE	TYPE	CONTENU	CONTENU DETAILLE	MASSIF	DATE
D1	D1.P1	Pochette	Fête des simples 2006	Fête des simples 2006	<i>Grands Causses</i>	2006
D1	D1.P2	Pochette	Fête des simples 2008	Fête des simples 2008	<i>Jura</i>	2008
D1	D1.P3	Pochette	Fête des simples 2009	Fête des simples 2009	<i>Bourgogne</i>	2009
D1	D1.P4	Pochette	Fête des simples 2010	Fête des simples 2010	<i>Bretagne</i>	2010
D1	D1.P5	Pochette	Fête des simples 2011	Fête des simples 2011	<i>Limousin</i>	2011
D1	D1.P6	Pochette	Fête des simples 2012	Fête des simples 2012	<i>Pyrénées</i>	2012
D1	D1.P7	Pochette	Fête des simples 2013	Fête des simples 2013	<i>Alpes</i>	2013
D1	D1.P8	Pochette	Fête des simples 2014	Fête des simples 2014	<i>Bourgogne</i>	2014

